



HAL
open science

La thèse d'Etat de géographie (1960-1984) : la diffusion de l'innovation au risque des contraintes disciplinaires

Serge Bourgeat

► To cite this version:

Serge Bourgeat. La thèse d'Etat de géographie (1960-1984) : la diffusion de l'innovation au risque des contraintes disciplinaires. Géographie. Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 2007. Français. NNT : . tel-00187515

HAL Id: tel-00187515

<https://theses.hal.science/tel-00187515>

Submitted on 14 Nov 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université Joseph Fourier. Grenoble I
Institut de Géographie Alpine**

**École doctorale 454 Sciences de l'homme, du politique et du territoire
UMR Pacte 5194. Laboratoire Territoires**

Thèse

présentée et soutenue publiquement le 12 novembre 2007 par

Serge BOURGEAT

Pour l'obtention du Doctorat de l'Université Joseph Fourier de Grenoble
Discipline : Géographie

La thèse d'État de géographie (1960-1984) : la diffusion de l'innovation au risque des contraintes disciplinaires.

Membres du jury :

- M. Vincent BERDOULAY. Professeur au Département de Géographie. Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- M. Michel BRUNEAU. Professeur émérite. Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Bordeaux.
- M. Armand FRÉMONT. Professeur émérite. Institut de Géographie de Caen.
- M. Hervé GUMUCHIAN. Professeur émérite. Institut de Géographie Alpine de Grenoble.

Thèse dirigée par M. Olivier SOUBEYRAN.
Professeur à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble.

*« C'est seulement lorsque l'héritage s'est approprié
l'héritier que l'héritier peut s'approprier l'héritage »*

Pierre Bourdieu. Méditations pascaliennes. Seuil 1997. Points Essais. 2003. p. 219.

*« Point de recherche qui ne soit recherche de soi-même et,
à quelque degré, introspection »*

Alain Besançon. Histoire et expérience du moi. Flammarion. 1971. p. 66.

Sommaire

NB : une table des matières détaillée est en fin d'ouvrage pages 415 à 421.

Conventions d'écriture	p. 5
Avertissement	p. 7
Introduction	
1. Trois hypothèses à l'origine de cette thèse.	p. 9
2. La période 1960-1984 au cœur d'une double mutation.	p. 12
3. La nécessité méthodologique de contextualiser le discours de la thèse.	p. 16
4. À la recherche de l'innovation disciplinaire.	p. 24
5. L'état des lieux : « <i>Pourquoi s'intéresser à quelque chose sans intérêt ?</i> »	p. 26
Première partie. La thèse : un système de pensée en action.	
Chapitre 1. La thèse, élément et moteur de l'imaginaire d'une communauté.	
1. La thèse au cœur de l'innovation disciplinaire : un imaginaire de la « grande thèse ».	p. 37
2. L'envers du décor : l'imaginaire noir de la thèse.	p. 38
3. Un imaginaire dans un imaginaire.	p. 45
Conclusion. La thèse : un indécidable ou une épopée ?	p. 52
Chapitre 2. La thèse, au cœur d'un dialogue avec la communauté.	
1. Le monde du thésard : « <i>un tout petit monde</i> ».	p. 55
2. La thèse : un dialogue entre le thésard et la communauté.	p. 57
Conclusion. Les trois hypothèses de départ redéfinies au prisme du dialogue avec la communauté.	p. 59
Chapitre 3. Le discours sur la thèse : une grammaire du discours de la thèse.	
1. La thèse d'État : des règles formelles très ouvertes, mais des règles implicites beaucoup plus contraignantes.	p. 70
2. Le discours sur la thèse privilégie la géographie classique.	p. 81
Conclusion. Le discours sur la thèse, grammaire de la thèse et passerelle de l'innovation disciplinaire.	p. 85
Conclusion de la première partie. La thèse : un système de pensée en action.	p. 86
Seconde partie. Le genre de la thèse dans sa matrice disciplinaire.	
Chapitre 1. La thèse et les conséquences disciplinaires de l'académisme : la survalorisation de méthodes classiques.	
1. La thèse d'État de géographie classique : une mise en scène du monde du géographe.	p. 127
2. La thèse et son terrain : un discours de l'appropriation, voire un discours de la dévotion.	p. 131
3. L'écriture de la thèse d'État : questions de formes.	p. 138
Conclusion. La thèse : une mise en scène du monde du géographe.	p. 164

Chapitre 2. Le discours de la thèse : inquiétudes épistémologiques ou problème de positionnement ?	p. 191
1. La remise en cause de la géographie régionale : débat épistémologique ou mise en avant d'une innovation acceptable ?	p. 194
2. Naturalisme et déterminisme naturel : la persistance de concepts-repoussoirs du fait de la thèse.	p. 201
3. Les thèses d'État et les mathématiques : un débat sur leur utilité, mais la condamnation de la géographie quantitative.	p. 210
4. La géographie est une science. Certes, mais laquelle ?	p. 217
Conclusion. Un discours de l'entre-deux révélateur d'un « <i>impensé inscrit dans un héritage</i> ».	p. 225
Chapitre 3. Le rôle des écoles locales, fortes pourvoyeuses de thèses d'État : un facteur de résistance à l'évolution de la discipline ?	p. 231
1. À la recherche de l'école : quelles spécificités bordelaise et grenobloise ?	p. 233
2. « <i>Les Bretons faisaient bien des thèses sur la mer !</i> »	p. 242
Conclusion. Rhétorique du <i>topos</i> et rhétorique du <i>kairos</i> .	p. 255
Conclusion de la seconde partie. Le genre de la thèse dans sa matrice : triomphe de la science ou nouvelle sophistique ?	p. 257
Troisième partie. L'intégration de l'innovation : quels rythmes, quelles modalités ?	p. 261
Chapitre 1. Évolutions, mécanismes et résistances. Innovation et logique endogène : à propos des thèses de géographie urbaine.	p. 267
1. Les thèses de géographie urbaine, au cœur du changement de matrice disciplinaire ?	p. 269
2. L'introduction des modèles dans les thèses d'État de géographie : triomphe de l'innovation ou géographie cumulative ?	p. 279
3. La ville, un objet-limite de la géographie classique ?	p. 296
Conclusion. Géographie alternative, géographie combinatoire ou géographie cumulative ?	p. 307
Chapitre 2. Évolutions, mécanismes et résistances. Innovation et logique exogène : à propos du sous-développement.	p. 311
1. Dans les années 1960, le sous-développement est absent des thèses d'État (le paradoxe du chien qui n'aboyait pas).	p. 314
2. L'irruption du concept dans les années 1970 et les mécanismes de l'entre-deux.	p. 330
Conclusion. Du concept recouvert au concept découvert.	p. 349
Conclusion de la troisième partie. La thèse, relais particulier de l'innovation disciplinaire	p. 351
Conclusion générale. La thèse d'État, infusoir de l'innovation disciplinaire ?	p. 353

Conventions d'écriture

1. Citations :

- Toute citation est écrite en italiques.
- J'ai fait le choix d'intégrer dans le corps de la thèse la plupart des citations de moins d'une ligne.
- Dans un but de lisibilité, toute citation de plus d'une ligne est composée en un alinéa indépendant, mis en retrait du texte principal.

2. Références de bas de page :

- Les références à des ouvrages de la bibliographie ne sont mises en bas de page que dans la mesure où il s'agit d'un passage particulier et d'une page précise.

Exemple : ¹ C. Raffestin. 1989. p. 27.

Dans le cas où il s'agit d'une référence plus globale à la pensée de l'auteur, celle-ci est alors toujours englobée dans le corps du discours, sous la forme (Nom. Année de Publication).

Exemple : (De Certeau. 1975)

- Dans le but de ne pas alourdir la bibliographie, certaines références marginales n'y sont pas intégrées : il s'agit par exemple d'articles de quotidiens utilisés à une seule reprise. Le lecteur trouvera alors la référence complète en note de bas de page.

Exemple : Article de Nicolas Vichney. *Le mouvement de contestation dans les laboratoires*. *Le Monde*. 6 Juin 1968.

- Les références précises aux thèses du corpus sont annoncées en note de bas de page avec le numéro de page correspondant et le numéro de corpus (ce corpus figure en annexe 1 p. 381 à 391). De plus, puisqu'un des buts de ma thèse est de procéder à une contextualisation des discours, et même si cela alourdit l'annotation, le titre et l'année de la thèse sont systématiquement rappelés, de façon à ce que lecteur cerne le sujet.

Exemple : R. Brunet. Les campagnes toulousaines. *Étude géographique*. 1965. N° 19. p. 35.

- En conséquence, la classique référence « *opus cité* » n'est jamais employée.

Avertissement

Une des hypothèses développées par ce texte est que la thèse d'État de géographie relevait d'une écriture de genre très codifiée obéissant à un certain nombre de conventions. Si celles-ci ont parfois été clairement formulées, elles ont souvent été implicites, véhiculées par la communauté universitaire. Or, étudier un discours tout en réalisant un même type de discours doit m'amener avant même l'introduction à préciser mes propres positions sur quelques-unes de ces conventions.

- La plupart des thèses ont été écrites à la première personne du pluriel. Il est toutefois possible que derrière la convention d'écriture (le « Nous de Majesté ») se cache « *une dénégation de soi dans l'effacement de l'auteur (au profit de l'autorité)* »¹, ici le jury et l'ensemble de la communauté. Pour cette raison, et précisément car ce texte est une thèse, à savoir la défense d'une hypothèse personnelle que je soumetts lors d'une soutenance, il me semble essentiel d'écrire à la première personne du singulier.

- Seconde convention : une thèse obéit à une longueur attendue. On verra par la suite qu'un nombre de pages important fut longtemps considéré comme un signe de qualité : une thèse se devait d'être un « *monument* »². Pourtant, aujourd'hui, le regard sur cette pratique s'est à l'évidence inversé. Les conseils de mon directeur de thèse et d'amis universitaires, ceux glanés lors des interviews, vont tous dans le même sens : une thèse doit « *être courte* » (« *pas plus de 300 pages* » m'a-t-on même précisé). Quelle sera donc la longueur de ce texte ? À l'heure où j'écris ces lignes et contrairement au lecteur, j'avoue n'en avoir aucune idée. Je souhaite simplement que sur ce thème mon texte soit *in fine* jugé soit sur ses longueurs inutiles soit au contraire sur ses manques.

- La durée de ce travail mérite, il me semble, plus d'attention car j'y ai consacré environ quatre ans : il fut commencé à l'été 2003 et achevé en 2007. L'ancienne thèse d'État ne connaissait aucune limite et le thésard pouvait y passer 10, 15, voire 34 ans pour l'un des géographes du corpus ! Cette pratique était certes révélatrice d'un

¹ D. Laplace-Treytore. 1998. p. 142.

² Ce terme est employé dans de très nombreux comptes-rendus (cf p. 40), la plupart du temps pour qualifier des thèses de plus de 800 pages.

temps où la science, ici la géographie, devait « dire le monde », mais elle était aussi porteuse à l'évidence de conséquences négatives tant sur les carrières des auteurs que sur le discours même de la thèse. En réaction, le texte de loi de 1984 qui crée la thèse actuelle de doctorat fixe une durée de trois à cinq ans, pas plus ! Et toute demande de prolongation doit passer par une dérogation, arguments à l'appui. Pourtant, cette pratique est loin d'être normalisée : en 2006, la durée moyenne d'un doctorat était à Lyon III de 5 ans et demi¹, soit plus que le délai légal ; et tel thésard récent confie même dans sa propre introduction y avoir passé 11 ans. Quelle est alors, dans ces conditions, la différence entre la thèse actuelle et la thèse d'État ?

Cette pratique qui semble souvent validée par les directeurs de thèse et par la communauté n'est-elle pas révélatrice d'un état d'esprit ? De la volonté persistante de faire une recherche non pas limitée, mais au contraire achevée, « terminée », pour reprendre l'expression d'un doctorant grenoblois, qui se réjouissait à l'issue de sa soutenance qu'il avait « *enfin terminé ses recherches* ».

Cette pratique, je l'avoue, me laisse dubitatif d'autant plus que l'ampleur même de mon sujet aurait pu m'amener à prolonger encore et toujours ce travail. Pour ces raisons, ce texte revendique son statut : étant une thèse, il se devait d'être soutenu en temps et en heure quelles qu'en soient ses imperfections ! C'est donc le point sur un ensemble de travaux commencés il y a un peu moins de quatre ans qui est proposé ici. En conséquence, et contrairement à ce que m'a dit un ami (« *tu auras réussi à boucler rapidement* »), ce texte n'est pas « bouclé », mais il tente de répondre à une convention explicite au détriment sans doute de la convention implicite (l'imaginaire de la thèse véhiculé par la communauté).

Ce qui me semble en effet intéressant, c'est l'existence même de cette dualité de représentations de la thèse : épreuve formelle, elle est encadrée par la loi, mais aussi par la communauté universitaire, selon des critères différents.

¹ Jacques Bonnet. Interview. 13 10 2006

Introduction

1. Trois hypothèses à l'origine de cette thèse.

La scène se passe au milieu des années 1980 à Grenoble, dans les locaux de l'Institut de Géographie Alpine. Il est 19 heures et la soutenance de thèse de X vient de s'achever ; un compte-rendu de la *Revue de Géographie Alpine* dira plus tard qu'il s'agissait d'« *une soutenance brillante* ». Pour l'heure, les protagonistes se retrouvent dans la grande salle de l'institut autour du traditionnel « pot ». Il y a là bien sûr X visiblement fatigué, sa famille assez émue, le public et les invités, mais aussi les collègues de X, dont certains sont arrivés à la soutenance sur le coup des 18 heures. Il y a également l'ensemble du jury, dont Y, Professeur renommé enseignant dans une Université parisienne.

Durant la soutenance, Y a dit le plus grand bien de la thèse de X : une « *œuvre* », « *un travail colossal* », qui « *bouleverse notre vision* » (du phénomène étudié).

Et puis arrive un thésard angoissé (et en fin de thèse) qui s'approche d'un groupe composé entre autres de moi-même, de X le héros du jour, et de Y qui, à son habitude, monopolise la parole. Soudain Y apostrophe le futur Docteur en lui disant :

« - *Ah, bien maintenant ça va être bientôt à ton tour* » ;

Puis, Y se retourne vers X et rajoute :

« - *Quant à toi, tu vas enfin pouvoir faire des choses intéressantes* ».

!

?

Quoi ?

Ainsi, et contrairement à ce qu'il a dit durant la soutenance, la thèse de X n'aurait - littéralement - aucun intérêt ? Et Y aurait donc - toujours littéralement - « menti » en attribuant à ce travail des qualités qu'en fin de compte il n'avait peut être pas ?

Mais alors pourquoi ? Il ne s'agirait ainsi, selon les propres dires de Y, que d'un passage obligé (le thésard soutiendra effectivement dans les deux ans), que d'une espèce de formalité « *avant de faire des choses intéressantes* »... en somme d'un jeu de dupes ?

Drôle de jeu alors, car conformément aux usages en vigueur à l'époque, X a passé 10 ans « sur » sa thèse d'État !

C'est en tout cas, ce qu'il a affirmé dans son avant-propos. Mais qu'en est-il en réalité ? Car 20 ans plus tard, un autre universitaire, appelons-le Z, qui avait dans son introduction remercié sa femme pour « *les huit ans sacrifiés à cette recherche* », me confiera lors d'une interview qu'en fait il y avait passé beaucoup moins de temps (« *trois ans au maximum* »), confirmant ainsi le fait que cette cérémonie universitaire relevait pour partie du théâtre d'ombres. Jeu de dupes ? Théâtre d'ombres ? La thèse d'État ne serait finalement qu'un rite initiatique, et les 650 pages de la thèse de X ne compteraient pour presque rien ?

Et pourtant ! Les choses sont-elles si noires ... et si simples que cela ? Car une supposition inverse serait de penser que les éloges faits par Y durant la soutenance n'étaient peut être pas excessifs... mais que c'est dans un second temps, durant le « pot », qu'il a exagéré les choses. De même, après tout, pourquoi ne pas remettre en doute le discours actuel de Z et accepter l'idée que celui-ci a réellement passé beaucoup de temps sur sa thèse, et que son discours actuel n'est qu'une reconstruction par « coquetterie », qu'un discours de connivence avec l'intervieweur ?

Auquel cas, et c'est la première des trois hypothèses que je discute dans cette thèse, cela témoignerait chez Y comme chez Z d'une ambivalence, d'un regard dédoublé sur cette structure étrange qu'était la thèse. La thèse d'État aurait été perçue au même moment et parfois par les mêmes personnes, comme une véritable recherche productrice d'innovation disciplinaire, (voire peut-être pour certains comme la principale source de cette innovation disciplinaire) mais aussi comme quelque chose dont il est légitime, entendu socialement, de se gausser lors d'un « pot », de façon à entretenir un lien social avec ses interlocuteurs.

C'est l'existence éventuelle de cette dualité qui me paraît fondamentale à étudier ; au-delà du cas de Y ou de Z, il me semble que l'on peut d'emblée affirmer que cette vision a une certaine épaisseur dans le milieu universitaire au point que l'on peut parler non seulement d'un « *imaginaire disciplinaire* » (Soubeyran. 1997), mais aussi d'un véritable imaginaire universitaire. Car c'est bien d'imaginaire qu'il s'agit, c'est-à-dire d'une forme très particulière de représentation sociale, à savoir « *une réalité complexe réduite à quelques éléments saillants* » qu'ils soient justes ou non, et « *ancrée au sein d'un groupe et d'un système de valeurs qui lui est propre* »¹. Mais de plus, cette représentation sociale possède un certain nombre de caractéristiques singulières : relevant ou non d'un illogisme, profondément intégrée et ayant force d'évidence dans une communauté donnée, elle est de plus influente, voire fondatrice d'une identité. Elle est influente sur des modes de fonctionnement, elle est influente aussi sur une pensée, et peut aller jusqu'à servir « *d'auto-référence* »².

¹ Article « *représentation sociale* ». In J-F. Dortier 2004. p. 731.

² O. Soubeyran. 1997. p. 217.

Si la notion d'imaginaire, révélée dès le début du siècle par Carl Jung, connut un certain déclin dans les années 1970-1980, elle est à nouveau au cœur de nombreuses études : les travaux des historiens (de Raoul Girardet, Jacques Le Goff à Lucian Boia), comme ceux des urbanistes (Secchi, 2004) montrent le caractère fécond de telles recherches. De façon plus directement utilisable dans le cadre de cette recherche, Benedict Anderson (2002) a introduit la notion de « *communauté imaginée* » pour expliquer qu'un imaginaire façonne non seulement les représentations, mais aussi les comportements d'une communauté... et qu'il est vain de vouloir séparer, d'un point de vue méthodologique, l'analyse d'un imaginaire (ici celui de la thèse) de celle du groupe qui le véhicule (la communauté universitaire). L'imaginaire est donc créateur de principes de fonctionnement, d'accords tacites. D'où la nécessité de traiter de front dans une première partie (p. 33 à 130) de cet imaginaire et de la communauté qui le véhicule.

Face à ces accords tacites, quel peut-être le discours même de la thèse ? N'est-il pas influencé par le discours sur la thèse en tentant de se situer dans ce cadre ? Seule la lecture d'un ensemble important et représentatif de thèses d'État pouvait être utile pour répondre à ces questions et donc percevoir certains mécanismes de fabrication du discours de la thèse. J'espère ainsi avoir *in fine* la possibilité de percevoir un discours moyen, marqué certes par des « *grandes thèses* » qui contribuent à l'innovation, mais aussi par nombre d'ouvrages moins fondamentaux peut-être, mais qui sont de bons révélateurs du discours ambiant de la discipline. Ce qui fait donc à mon sens l'originalité de ce travail, c'est que, de fait, il s'intéresse non seulement aux grands travaux, à ceux qui ont marqué la discipline, mais aussi et surtout aux thèses plus ordinaires ... Et ces thèses sont peut-être parmi les meilleurs indicateurs de l'évolution de la discipline.

Ainsi, la seconde hypothèse que je défends dans ce travail est que derrière l'imaginaire de la thèse se dissimule un processus profond et porteur de conséquences pour la discipline toute entière... Comme si la dualité du regard sur la thèse avait influencé le discours même de la thèse, en en faisant une espèce d'exercice schizophrène, tentant de répondre aux exigences parfois contradictoires d'innovation disciplinaire tout en respectant la rhétorique spécifique à l'exercice.

Il est en effet habituel de dire que toute représentation motive ses propres pratiques, ici ses propres discours. Mais, dans ce cas précis, la particularité est que le discours à l'origine de la représentation est d'abord et avant tout (quoique pas seulement) celui de la hiérarchie. Or une thèse, en tant qu'examen universitaire qui a comme premier but d'être soutenue devant cette même hiérarchie, n'est-elle pas influencée par ce discours en amont ? Peut-elle même ne pas l'être ?

Durant la période étudiée ici (des années 1960 à 1984), près de 350 thèses de géographie humaine ont été soutenues faisant de l'exercice un travail certes exceptionnel pour le candidat mais presque routinier pour la communauté universitaire. Cette remarque prend, il me semble, tout son sens si l'on pense que la période fut marquée par une importante mutation disciplinaire, par un « changement

de paradigme » : le passage d'une géographie « classique » « post-vidalienne » à une « nouvelle géographie », pour reprendre les expressions consacrées.

D'où une troisième hypothèse, conséquence des deux précédentes, et qui est le cœur de ma propre thèse : le « changement de paradigme », qui s'est probablement déroulé ailleurs, (dans les colloques, dans l'accès à la littérature étrangère, anglo-saxonne en particulier ...) aurait été influencé par la thèse.

La thèse aurait agi soit comme un « frein », métaphore désormais très répandue, soit au contraire comme un accélérateur de l'innovation disciplinaire (ce que revendique également notre imaginaire qui parle de « *grandes thèses* »). Ces deux possibilités correspondent bien aux deux imaginaires de la thèse véhiculés par Y lors de la soutenance de X. À moins que la vérité soit autre et que la thèse ait créé un type de géographie particulier.

On l'aura compris, ce texte revendique son propre statut : celui d'être une thèse dans son sens premier, c'est-à-dire une tentative de vérification des hypothèses présentées ci-dessus. C'est donc pour essayer de vérifier ces hypothèses que, dans une démarche influencée pour partie par les techniques de recherche-action¹ (Whyte, 2002, Lapassade, 1993), j'ai adopté la solution fournie par l'institution : la réalisation d'une thèse de Doctorat (solution qui se rapproche le plus du système de l'ancienne thèse d'État). Au contraire de ce que me suggéra un ami, Universitaire grenoblois : « *fais un livre là-dessus, pas une thèse, tu vas t'embêter pour rien* », se mettre dans la peau de l'impétrant procurait quelque avantage pour tenter de comprendre de l'intérieur des fonctionnements concrets, des procédures, voire des freins. Cette immersion dans la pratique m'obligeait donc à tenter de respecter les règles explicites données par la loi, à prendre position sur celles implicites suggérées par mon directeur de thèse et par l'ensemble de la communauté, de façon à percevoir les tenants et aboutissants du système, même si naturellement ces modalités ont pu évoluer et si la thèse actuelle est d'une ampleur bien moindre que la thèse d'État.

2. La période 1960-1984 au cœur d'une double mutation.

Le choix de la période étudiée (de 1960 à 1984) a été effectué en fonction de deux critères, qui *a priori* n'ont aucun rapport entre eux : l'un concerne l'histoire de la thèse d'État et son abandon en 1984, l'autre l'histoire de la géographie - ce que l'on appelle désormais le « changement de paradigme » -.

La période correspond peu ou prou à celle de remise en cause de la thèse d'État. Ce débat ne fut naturellement en rien spécifique à la géographie : si

¹ Pour partie seulement car il s'agit d'étudier un objet qui n'existe plus, ce qui est finalement plus proche d'une « *procédure mimétique* » (Sansot, 1986, p. 9) ou des techniques de reconstitution archéologique : les conventions implicites liées à la thèse, telle la longueur attendue, ont par exemple changé pour partie, les conventions explicites imposées par la loi également.

l'Université abandonne la thèse en 1984, c'est bien que l'outil est jugé globalement inadapté, incapable de capter des enjeux nouveaux et de répondre à l'évolution de la recherche. Sans vouloir faire une « histoire des thèses », je rappellerai que la suppression de la thèse d'État fut ouvertement demandée en mai 1968. Et de très nombreux assistants, dénonçant le « mandarinat », ont clamé « thèse-foutaise » dans les années 1970. L'alternance politique de 1981 lui fut fatale, puisque le ministère d'Alain Savary décida sa suppression en 1984¹.

Mais j'ai également choisi la période 1960-1984 pour une autre raison sur laquelle il convient de s'attarder un peu plus : celle-ci correspond assez bien au changement de « matrice disciplinaire », une expression qui me semble moins polysémique que le terme de paradigme². Pour Kuhn, alors que le paradigme est, d'une manière un peu vague, « ce que les membres d'une communauté scientifique possèdent en commun »³, la matrice disciplinaire est plus précisément le fait d'adhérer collectivement à certaines idées du paradigme, d'avoir des valeurs communes et des croyances dans un certain nombre de « généralisations symboliques ». Le terme a été repris, en le précisant par Pierre Bourdieu. Suite à ce dernier, j'appellerai matrice disciplinaire « l'état de l'accomplissement scientifique qui est accepté par une fraction importante des savants et qui tend à s'imposer à tous les autres »⁴. Cette définition présente, il me semble, l'avantage de relier un mode de pensée à ceux qui le soutiennent, au contraire de certaines définitions étroites du terme « paradigme » qui en font un sous-ensemble de cette matrice et qui isolent le discours de ceux qui le portent.

Dans le cadre de cette introduction, il paraît présomptueux de faire un point précis sur ce changement de matrice, sur ses raisons, sur sa chronologie. Ce n'est de toute façon pas le but de mon travail dont la seule ambition est de percevoir en géographie le rôle d'un instrument particulier, la thèse. Je me contenterai donc d'emprunter à certains travaux et de mettre l'accent sur quelques aspects particulièrement sensibles. On admet majoritairement (Bailly-Ferras. 2004, Marconis. 2004, Claval. 1998, Scheibling. 1994, Robic. 1992, Soubeyran. 1987) que le changement de matrice disciplinaire est caractérisé par un certain nombre de points : pénétration des géographies étrangères, anglo-saxonnes en particulier ; ouverture de la géographie à une analyse pluridisciplinaire, non naturaliste ; remise en cause de ce naturalisme et du rôle de la géographie physique ; adoption d'une pensée plus globalisante. Les discussions à propos de la géographie quantitative et du passage d'une pensée

¹ L'arrêté du 05 juillet 1984 la supprimant fut néanmoins temporairement suspendu par le gouvernement J. Chirac de 1986 (avant d'être rétabli par l'arrêté du 23 novembre 1988), ce qui pose le problème de façon différente et assez curieuse : le thèse d'État serait « de droite » et sa critique « de gauche » !

² Avant sa popularisation par T. Kuhn, « *paradigme* » était surtout employé en grammaire. Depuis les années 1970, ce terme a connu des glissements sémantiques successifs et il y aurait de nos jours, si on en croit l'article « *paradigme* », 22 sens différents du terme (Lévy-Lussault. 2003. p. 683.)

³ T. Kuhn. 1970. p. 240. Il s'agit là, comme pour l'extrait suivant (p. 248-251), de la postface de 1970 réalisée par l'auteur pour la seconde édition de son ouvrage.

⁴ P. Bourdieu 2001. p. 34.

idiographique à une pensée nomothétique en sont les manifestations les plus nettes. Enfin, Henri Chamussy (2003) comme Olivier Orain (2003) ont souligné la remise en question de la posture de « réalisme » de la géographie classique.

De façon plus précise, Olivier Orain a proposé dans sa thèse une grille de lecture¹ permettant d'opposer sur six points précis « *le paradigme de la nouvelle géographie* » et « *le paradigme de la géographie classique* » : selon leur objet, leur métaphysique, leurs valeurs, leur instrumentation, leurs généralisations symboliques et leurs exercices-types. Je remarquerai immédiatement que, non seulement cette classification oublie la thèse d'État, mais de plus les catégories définies par l'auteur empêchent d'y intégrer la thèse (si ce n'est de façon marginale en tant « qu'exercice-type »), alors même, je le rappelle, que les géographes y passaient 8 à 10 ans. Comme si la thèse d'État était en dehors de l'un et l'autre des deux « paradigmes ».

Enfin, de façon plus globale, si la caractérisation du « *paradigme de la géographie classique* » fait désormais l'objet d'un relatif consensus, ce me semble être beaucoup moins le cas de la « *nouvelle géographie* » : y a-t-il par exemple un accord sur l'objet de cette géographie ? Et en conséquence, l'existence même d'un « *paradigme de la « nouvelle géographie* » » me semble tout à fait contestable. De nos jours les modalités du changement de matrice disciplinaire restent donc discutées, mais un accord se fait peu à peu sur leur chronologie. Là aussi, de manière à disposer d'un cadre, je rappellerai quelques-uns des points de convergence, qui pour la plupart (Lévy-Lussault. 2003, Orain. 2003, Claval et Sanguin. 1996) tentent de se situer par rapport au schéma kuhnien.

Il est désormais habituel de reprendre l'expression d'André Meynier pour parler des années 1960 comme du « *temps des craquements* », c'est-à-dire d'une période de malaise où la géographie classique domine, mais est déjà remise en cause, notamment par l'arrivée de jeunes géographes tenants d'une « nouvelle géographie ». C'est d'ailleurs à cette époque que, probablement en réaction, le terme de « géographie classique » s'impose peu à peu.

Le rôle de la crise de 1968 est souvent souligné (« *un grand dégel* » selon André-Louis Sanguin²). Ce choc aurait eu pour conséquence dans les années 1970 « *l'énonciation du malaise* »³, ce qui se traduit concrètement par la création de nouvelles revues (*l'Espace géographique*, *Hérodote*, *Espaces Temps*), par la production d'essais critiques, mais surtout par une situation très conflictuelle entre tenants de la géographie classique et « nouveaux géographes » qu'ils soient quantitativistes, partisans de l'« espace-vécu » ou tenants d'une « géographie radicale ». Il faudrait attendre le milieu des années 1980 pour voir l'arrivée d'une période stabilisée, marquée à la fois par le reflux de la géographie classique et la production d'ouvrages-références d'une « nouvelle géographie » comme par exemple le premier tome de la nouvelle *Géographie Universelle* en 1990. En conséquence, et dans toute la suite de ce texte, le terme « *nouvelle géographie* » sera utilisé dans son acception la plus large possible : comme une réaction à la géographie classique.

¹ O. Orain. 1983. p 383.

² A-L. Sanguin. 1996. p. 339.

³ O. Orain. 2003. p. 147.

Là encore, le but n'est pas de discuter du détail de cette chronologie. C'est l'objet-thèse qui, au centre de ma démarche, est privilégié. Comment a-t-il accompagné (ou mieux : précédé, provoqué) cette évolution ? Or, l'histoire de la thèse n'entre que très imparfaitement dans ce schéma, si ce n'est comme repoussoir : mai 1968 fut une période pendant laquelle on demanda « l'abrogation de la thèse ». Quant à la période de stabilisation des années 1980, elle correspond à celle de la suppression de la thèse d'État.

De ce point de vue, ce qui est pour partie à l'origine de mon questionnement est la remarque de Jacques Scheibling¹ sur l'existence entre 1960 et 1965 de « *thèses initiatrices* » d'une pensée. Cette expression est englobée dans un chapitre concernant « *la nouvelle géographie* » et est utilisée pour désigner des thèses qui auraient fortement contribué à la mutation de la discipline. Selon Jacques Scheibling, la redécouverte de Christaller et des théories des réseaux urbains fut ainsi relayée, voire impulsée par les thèses de Michel Rochefort, de Raymond Dugrand puis d'Yves Babonaux et de Bernard Barbier. D'où ma décision de commencer au début des années 1960, c'est-à-dire par une période encore ancrée dans la géographie classique, mais où un certain nombre de thèses ont une influence supposée sur l'évolution de la discipline. Ainsi, la date de 1960 n'est pas complètement arbitraire.

Il me fallait ensuite voir l'évolution sur une longue période. Les dernières thèses d'État sont soutenues dans les années 1990, alors même que le nouveau régime de thèse se met en place au milieu de années 1980. Mon choix est d'aller jusqu'à la parution des lois sur la nouvelle thèse en 1984, c'est-à-dire jusqu'au moment où la thèse d'État est perçue comme inadaptée. Une telle solution me semble être en pleine concordance avec ma problématique.

Finalement, l'étude à mener est celle d'une simultanéité de deux phénomènes : une remise en cause institutionnelle et un changement de matrice disciplinaire. Car, dans le détail, le débat sur le rôle de la thèse d'État est soulevé dans les années 1960 à une époque où la géographie connaît des interrogations existentielles : quelle est la nature de la géographie ? Qu'est-ce qui fait son unité ? Ce qui m'amène à une dernière hypothèse, plus générale : il y aurait eu une rencontre, une convergence entre la thèse d'État et une géographie classique encore dominante dans les années 1960-75 et qui reposait sur les mêmes valeurs. En conséquence, la géographie classique aurait résisté grâce aux structures universitaires, et principalement à la thèse, mais aussi peut-être grâce à l'agrégation², les deux étant traditionnellement considérées comme les « *deux mamelles de l'Université* ».

En d'autres termes, le schéma intellectuel dominant aurait créé l'idée d'une thèse parfaite, qui correspondait encore au début des années 1960 aux canons de la géographie classique (volonté d'exhaustivité, recherche bouclée, achevée, et non pas

¹ J. Scheibling 1994. p. 51.

² 1960-1984 fut effectivement pour l'agrégation de géographie une période de remise en cause : contestation de l'existence même de l'agrégation en 1968, suppression de l'agrégation féminine d'histoire et de géographie en 1970, nombreuses contestations dans les années 1970 de l'épreuve-reine de la géographie classique : le commentaire de la carte topographique.

le point sur les travaux en cours...). Autant de caractéristiques qui ont pu contribuer à la survie de la géographie classique.

3. La nécessité méthodologique de contextualiser le discours de la thèse.

31. Le choix de l'historicisation pour comprendre les « frontières conceptuelles » de l'époque.

Un de mes postulats d'entrée est la nécessité d'étudier de front le discours de la thèse (dans l'anecdote initiale : ce qu'a écrit X dans son texte) et le discours sur la thèse (ce qu'en dit Y, soit lors de la soutenance, soit après). Il s'agira donc de voir si le discours sur la thèse a influencé le discours de la thèse, soit de façon mécanique, et ce serait alors valider l'imaginaire de « la thèse relais du mandarinate », soit - probablement - de façon beaucoup plus subtile, comme un élément de cadrage des effets non intentionnels liés à l'écriture de la thèse.

Cette étude parallèle me permettra de résoudre quelques questions à mon sens essentielles : qu'est-ce qui, à l'époque, a pu faire débat ? Pourquoi certaines thèses aujourd'hui considérées comme fondatrices sont-elles passées inaperçues, ou ont-elles été remarquées mais pour d'autres raisons que ce qui en fait aujourd'hui la valeur ?

Développer d'ores et déjà un premier cas - la thèse de Roger Brunet¹ - permettra sans doute de clarifier ma démarche. Cette thèse est de nos jours considérée comme une thèse innovante, participant du changement de matrice disciplinaire ; et quelques-unes des « histoires de la géographie » la citent à ce titre². Pourtant, quelles que soient les qualités indéniables de cet ouvrage, la vraie question est de savoir si cela fut perçu tout de suite, ou s'il s'agit d'une reconstruction postérieure. Ce qui pose au demeurant la question des moyens d'investigation : j'ai procédé par interview³, mais aussi par la lecture des comptes-rendus d'époque. Ce qui me permet d'arriver à un premier constat : la perception de la thèse lors de sa sortie fut quelque peu différente de son évaluation actuelle. La plupart des comptes-rendus sont favorables mais ne perçoivent pas tous ce qui fait l'originalité de ce travail. Si François Taillefer (il est directeur de thèse) le remarque fort bien (« *Un ouvrage capital* »⁴), d'autres passent en partie à côté ; ainsi par exemple, pour Paul Veyret, ce qui fait l'originalité de cette thèse, c'est sa conception de la géographie régionale :

« Il ne s'agit donc pas d'une monographie régionale ; ou plutôt tous les éléments de la monographie existent, mais distribués en fonction du grand problème,

¹ R. Brunet. *Les campagnes toulousaines*. Étude géographique. 1965. N° 19.

² On pourra consulter par exemple P. Claval (1998. p. 282) ou R. Marconis (2004. p. 102).

³ Roger Brunet. Interview. 08 03 2004

⁴ *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*. 1966. p. 326-330.

concourrant à son exposé et à la recherche des solutions (...). Sans porter de tort à la Géographie régionale, cette manière de procéder, plus vivante, plus actuelle, qui répond mieux aux préoccupations des non-géographes, permet à une thèse de gagner en portée pratique sans rien perdre en valeur scientifique.»¹.

Par ailleurs, l'analyse de comptes-rendus d'autres thèses publiées à cette époque fait apparaître que la thèse bénéficiant des critiques les plus élogieuses est, non pas celle de Roger Brunet, mais celle d'Yvette Barbaza². Enfin, si le travail de Roger Brunet est donc réellement novateur en 1965³, ce géographe est pourtant à l'évidence moins connu pour sa thèse que pour ses ouvrages postérieurs. En d'autres termes, sa thèse d'État ne semble pas avoir immédiatement été perçue à sa « juste » valeur.

Le discours actuel sur cette thèse peut parfois même entériner une confusion entre la valeur reconnue de nos jours aux travaux de Roger Brunet et une analyse objective de la valeur de sa thèse d'État, Roger Brunet ne pouvant qu'avoir fait une « grande thèse ». Les anecdotes suivantes témoignent de ce fait :

- exposant en mai 2003 -de façon assez vague- mon sujet à X (universitaire grenoblois), il me répondit :

- *Tu travailles sur une époque qui va te permettre de lire de grandes thèses...*

- *Tu fais allusion auxquelles ?*

- *À celles de Brunet, de Dugrand, et à toutes les thèses d'urbaine...*

- *Je ne les ai pas encore lues...*

- *??... En fait, à la réflexion, je me demande si moi-même je les ai lues !»*

- Ce qui recoupe cette seconde remarque faite lors d'une interview : après m'avoir là encore dit du bien de la thèse de Roger Brunet, l'interviewé (Y, Lyonnais) laisse passer un blanc, plonge dans ses réflexions et me pose la question suivante :

- *au fait, c'était quoi le sujet de cette thèse ?*

Une remarque qui, évidemment, est moins signifiante d'une méconnaissance de l'interviewé que d'un arrière fond culturel, d'un savoir tacite caractéristique de toute représentation sociale (P. Mannoni. 1998). Au final, la thèse complémentaire de Roger Brunet⁴ me semble avoir beaucoup plus d'échos que sa thèse principale ; ainsi, à la question posée indirectement à beaucoup interviewés : « *au fait, quel était le sujet de la thèse de Roger Brunet ?* », la réponse qui revient le plus souvent est « *les phénomènes de discontinuité en géographie* ». Que les personnes mentionnées dans ces anecdotes aient lu ou pas la thèse de Roger Brunet est finalement secondaire ; qu'un discours soit fondé ou non est moins intéressant que ce dont il témoigne

¹ *Revue de Géographie Alpine*. 1967. p. 225-227.

² Y. Barbaza. *Le paysage humain de la Costa Brava*. 1966. N° 04. L'écriture des comptes-rendus étant éminemment codifiée, mon jugement est forcément subjectif. Se référer au troisième chapitre de la première partie pour avoir un aperçu sur l'analyse des comptes-rendus.

³ Par exemple, un des acquis de la thèse de R. Brunet est qu'il met en avant le « *fait social* » comme « *facteur d'explication fondamental, à tous les niveaux de la géographie [dans ce cas rurale]* » (R. Brunet. *Les campagnes toulousaines*. 1965. N° 19. Avant-propos).

⁴ R. Brunet. *Les phénomènes de discontinuité en géographie*. Éditions du CNRS. 1967. 117 p.

indirectement : du fait que Roger Brunet ne peut avoir fait qu'une thèse qui a marqué la géographie.

Derrière ces témoignages - le discours sur la thèse - se profilent donc deux problèmes : il y a tout d'abord en arrière-plan le contexte intellectuel, ce que Reinhart Koselleck nomme les « *frontières conceptuelles* »¹ de l'époque. Qu'est-ce qui, dans l'environnement intellectuel de la géographie des années 1960, a rendu inaudible certains aspects de cette thèse ? Du moins à certains ... Le second problème est celui de la reconnaissance de cette thèse : une reconnaissance actuelle « reconstruite » ou une reconnaissance contextualisée ? Car toute innovation, tout événement, ouvre la mémoire de cet événement. Si une « *grande thèse* » n'est pas reconnue par la collectivité ou n'est reconnue que 20 ou 30 ans plus tard, elle est sans doute réellement une « *grande thèse* » dans le sens où, rétrospectivement, on admettra que son auteur fut un précurseur. Mais elle ne l'est qu'imparfaitement dans le sens où elle n'inaugure pas immédiatement une époque ; dans le cas qui m'importe, elle ne contribue que de façon indirecte à la diffusion de l'innovation et au changement de matrice disciplinaire.

Évaluer une innovation, c'est donc avant tout en mesurer l'effectivité. C'est en somme étudier une éventuelle « *sursignification* » au sens où l'entend Paul Ricœur², c'est-à-dire ici tenter de comprendre pourquoi le fait brut que constitue la publication des « *campagnes toulousaines* » en 1965 est intégré dans une construction narrative postérieure constitutive d'une identité fondatrice : cette thèse comme partie prenante du changement de matrice disciplinaire.

C'est donc bien la notion d'évènement qui apparaît derrière cette historicisation, et je privilégierai en conséquence la contextualisation du discours de la thèse et l'analyse des manifestations de la reconnaissance de la thèse. Cette prise de position s'inscrit dans un débat aujourd'hui ancien (faut-il privilégier l'historicisation ou la structure ?) mais désormais en partie tranché³. Je ferai d'ailleurs remarquer qu'un des points d'achoppement du débat concernait l'imaginaire, et opposa Gilbert Durand à Jacques Le Goff. Depuis les travaux de ce dernier sur la purgatoire (Le Goff. 1981), il semble acquis que tout imaginaire doit s'appréhender selon une histoire structurelle, mais également comme une dynamique, ouverte sur l'extérieur et sensible aux temporalités (Boaia. 1998). L'approche initiale sera donc de soutenir que la thèse correspond bien à une structure (« *la structure-thèse* »), non pas dans le cadre d'une approche structuraliste, mais dans une des définitions littérales du terme (comme un mode d'organisation des éléments d'un tout). Et que cette structure doit s'appréhender comme un cadre ouvert sur un champ des possibles, et comme un cadre évolutif.

Ce choix de la contextualisation a défini mon statut de lecteur. La mise à distance de l'objet constituait une tentation première car elle avait comme mérite immédiat de me permettre de mieux percevoir l'objet. Pourtant opter pour ceci, c'était ne pas comprendre profondément les conditions d'élaboration du discours. Il m'a donc là

¹ R. Koselleck. 1990. p. 104.

² P. Ricœur. 1991. p. 51-52.

³ F. Dosse. 1997. p. 164-165.

aussi semblé préférable de privilégier une démarche interprétative et questionnante : bref, de faire le choix d'une immersion dans un corpus et dans son époque.

32. Le choix de l'immersion dans une sélection pour partie aléatoire de 114 thèses et dans leur époque.

D'une manière très pratique et pour établir mon corpus, cette démarche m'a amené, dans un premier temps au moins, à ne jamais me poser la question de la valeur des thèses sélectionnées, qu'elles soient reconnues ou non par la communauté, car je le répète, ce qui compte c'est le discours moyen tenu par la communauté par le biais des thèses d'État. Il me faut sans doute lire telle ou telle « *grande thèse* ». D'ailleurs qu'est-ce qu'une « *grande thèse* » ? La réponse est éminemment subjective, comme en témoigne la question que j'ai souvent posée aux personnes interviewées : « *pouvez-vous me citer cinq ou six « grandes thèses », « incontournables », « essentielles à lire* » ? Les réponses sont naturellement divergentes en fonction des écoles de pensée et beaucoup de géographes ont cité des thèses que d'autres considéraient comme « *médiocres* », voire « *illisibles* » ou « *sans intérêt* » !

Pour réaliser cette recherche, j'ai lu 114 thèses d'État de géographie humaine, soit environ un tiers de celles soutenues entre 1960 et 1984. Leur liste est en annexe 1 pages 381 à 391. Il était évidemment impossible dans le temps imparti de lire la totalité des thèses d'État de géographie soutenues dans cette période. Il fallait donc procéder à des choix. Assumer ces choix ne me semble pas être un véritable problème : on pourra certes m'objecter que je n'ai pas lu la thèse de X ou de Y (des thèses sans doute « *novatrices* » et qui, pour reprendre le discours des comptes-rendus « *modifient la perspective* »), mais, je le rappelle, ce qui m'intéresse c'est l'état moyen de la discipline. Il me fallait donc sélectionner un corpus d'une ampleur suffisante.

L'établissement de celui-ci fut hautement aléatoire. Un certain nombre de choix rationnels m'ont néanmoins évidemment guidé.

- Par souci de cohérence interne et pour des raisons pratiques (il y avait environ 200 thèses supplémentaires sur la période), j'ai choisi à regret d'éliminer de l'étude toute la géographie physique. Cette étude aurait pourtant vraisemblablement été également fructueuse : on peut penser au rôle « *initiateur* » de thèses comme celle de Pierre Gabert en 1961 sur le Pô¹, au développement de la géomorphologie climatique, à la diffusion des théories sur la tectonique des plaques, difficilement admises par des géographes longtemps partisans d'une isostasie générale.

¹ P. Gabert. *Les plaines occidentales du Pô et leurs piedmonts*. Étude géomorphologique. Une thèse « *indispensable* », « *qu'il faut absolument lire* » selon plusieurs géomorphologues pour qui cette thèse eut un rôle initiateur.

- J'ai évidemment inclus dans le corpus les « thèses initiatrices » citées par Jacques Scheibling, dans le but de comprendre ce qui les distingue des autres dans notre imaginaire.
- L'établissement ce corpus a de plus dépendu du choix des thèmes retenus comme marqueurs de cette époque : sous-développement, géographie urbaine.
- D'autres thèses ont été sélectionnées en fonction du lieu de soutenance : il s'agit de la quasi-totalité des thèses grenobloises et bordelaises.
- Par ailleurs, pour des raisons éminemment pratiques, j'ai décidé d'analyser dans un premier temps de façon systématique toutes les thèses d'État de la période archivées à Grenoble. Hasard des rayonnages ? Certes, mais ce choix est tout sauf une neutralité scientifique : l'Institut de Géographie Alpine possède en effet, du fait de son histoire propre, un fond de géographie classique très riche, mais finalement très peu de thèses novatrices. Ainsi, lire ces thèses, c'est encore une fois accepter de s'immerger dans l'histoire d'un institut, se plonger dans la période.

Dans le détail donc, une part non négligeable de mes lectures (1/3 du corpus environ) fut laissée au hasard et a obéi à une volonté de non-sélection. Cette démarche se revendique en tant qu'itinérance au cœur des bibliothèques universitaires une attitude directement inspirée des « *vagabondages* » de Pierre Sansot (1984). Car, faire un classement purement rationnel des critères de choix de telle ou telle thèse, c'est certes se donner des garde-fous, c'est privilégier une démarche « scientifique ». Mais systématiser cette attitude, n'est-ce pas avant tout se positionner à l'intérieur de sa propre démarche : en somme ne vais-je pas chercher des thèses qui confortent ce que je cherche ? En revanche, laisser une part au hasard, au vagabondage, revient à donner une chance à la situation telle qu'elle se présente à moi - au hasard des rayonnages - plutôt qu'à la situation telle que je me la représente. Le corpus est au final un inévitable compromis.¹

33. La procédure de travail.

Pour chaque thèse, j'ai tenté d'examiner deux aspects : le contenu proprement dit, mais aussi la conception de la géographie qu'avait l'auteur. J'ai donc systématiquement examiné toutes les thèses du corpus, mais mon attention s'est particulièrement focalisée sur quelques passages-clé.

Il s'agit en premier lieu de l'introduction. Partant du présupposé qu'elle est censée poser la problématique (l'hypothèse, ou au moins les directions de recherche), la méthodologie employée, l'introduction me semblait évidemment essentielle. Or, remarque que je me permettrai de présenter dès maintenant et qui fut pour partie à l'origine de cette recherche, plusieurs thèses, parfois très longues, n'ont pas

¹ Je recense en annexe 3 p. 412-413 les problèmes matériels rencontrés dans l'établissement de cette liste.

d'introduction¹ ; d'autres ont des introductions très courtes ; d'autres n'ont qu'un « *avant-propos* » ou se contentent de présenter « *le cadre de l'étude* », (ou « *le cadre naturel* » ou « *le milieu humain* »). Dans sa structure même, cette partie peut être révélatrice et se décliner en « *avant-propos* », « *présentation* », « *introduction* ». Dans celles-ci les motivations des auteurs sont-elles par exemple explicitées ? Il faudra, en arrière-plan, toujours penser qu'il s'agit de reconstructions, réalisées au terme de la recherche alors même que ces motivations sont présentées comme l'initiative et le moteur de la recherche. Par ailleurs, les termes employés étant souvent d'excellents révélateurs d'une conception de la géographie, la plupart de ces introductions ont été numérisées de façon à disposer d'une base de données qui m'a facilité l'approche sémantique : quels termes reviennent souvent ? Quels termes sont au contraire rares ou carrément bannis ? Car traquer une innovation, c'est souvent débusquer l'innovation linguistique : quels termes du répertoire classique sont utilisés ou au contraire évacués ? Quels sont ceux qui relèvent d'un répertoire nouveau, emblématiques d'une nouvelle géographie qui sont au contraire survalorisés ?

D'autres passages-clés ont systématiquement été étudiés :

- un premier balayage de la thèse m'a permis de repérer un certain nombre de chapitres-clés correspondant aux thématiques retenues comme marqueurs pour cette étude. Par ailleurs, un autre chapitre (que je nommerai dans la suite de ce texte « *chapitre-test* ») a été systématiquement analysé de façon à percevoir le style, les codes d'écriture, propres à chaque thèse. Sélectionné selon une méthode aléatoire à stratification numérique, il m'a également servi à comprendre les démarches profondes de l'auteur, ses motivations, son argumentaire, sa méthodologie.

- La conclusion a fait l'objet d'une attention particulière car c'est elle qui, théoriquement, répond à la problématique ou à l'ensemble de questions posées en introduction. C'est elle aussi qui, classiquement, élargit le sujet ou la démarche sur autre chose... et souvent sur l'innovation. Deux exemples parmi d'autres témoignent de ce fait : la conclusion de la thèse de Paul Pélissier² est un plaidoyer pour une « *géographie volontariste* », dans un cadre étatique récent (celui du Sénégal), celle de Bernard Barbier³ fait référence à Walter Christaller, et à la nécessaire redécouverte de ses travaux.

- De façon plus globale, l'étude du plan est révélatrice. Est-il en rupture, se veut-il volontairement classique, ou est-il tellement intégré, naturellement classique, qu'il n'est même pas discuté ? S'agit-il notamment d'un plan à tiroirs, c'est-à-dire d'un plan « *exhibant autant de rubriques qu'il était nécessaire pour passer en revue tous les aspects* »⁴ et dans lequel, il est désormais devenu habituel de critiquer le fait que ces

¹ M-C. Robic fait le même constat en ce qui concerne des thèses plus anciennes (M-C. Robic. 1996. p. 28).

² P. Pélissier. *Les paysans du Sénégal*. 1966. N° 82.

³ B. Barbier. *Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain*. 1969. N° 5.

⁴ H. Chamussy. 2003. p.63.

« épisodes multiples sont mal reliés dans une intrigue lâche, ou simplement juxtaposés »¹ ?

- La bibliographie de ces thèses est révélatrice par le fait qu'elle situe les références : des références classiques ou novatrices ? Françaises ou étrangères ? De repérer quels sont les auteurs les plus souvent cités a également servi de support pour tenter d'examiner les réseaux de références : s'agit-il de réseaux ouverts ou au contraire en boucles, constitués de références essentiellement révélatrices d'une école locale ?

- Enfin, conformément à ma volonté d'immersion, et lorsque cela était possible, il m'a fallu lire quelques articles publiés ensuite par l'auteur sur son sujet de thèse de façon à voir si le discours était identique, ou si certains aspects de sa thèse étaient privilégiés ou au contraire évacués, éventuellement en fonction de la revue choisie (des passages trop classiques ...ou au contraire jugés trop novateurs ?).

34. Aux sources de l'imaginaire : le discours sur la thèse.

Mon second corpus est constitué par un ensemble de discours sur la thèse, textes et interviews.

Les textes consultés sont les rapports de soutenance de thèse dont je disposais², les « *Mélanges offerts à* », mais je me suis principalement concentré sur les comptes-rendus publiés dans les principales revues de géographie, afin de cerner les permanences et les évolutions de ce type de discours (en annexe 2, on trouvera un tableau synoptique qui relie les thèses de la période et les 163 comptes-rendus dépouillés). *Mélanges* et comptes-rendus constituent des matériaux très particuliers, difficiles à interpréter. Tout « *Mélanges offerts à* » commence par une présentation hagiographique dont il est difficile de tirer quelque chose, si ce n'est par une analyse en creux : pourquoi la présentation de la carrière de tel géographe omet-elle sa thèse ? Pourquoi telle autre souligne plutôt que ce fut un « *gros travail* » plutôt qu'une thèse de qualité ? De même, les comptes-rendus obéissent à une codification stricte. Pour un usager d'une langue usuelle, ils apparaîtront la plupart du temps comme « bons » et comme une suite d'éloges ; émettant des critiques feutrées, ils sont pourtant à décrypter en fonction de codes accessibles au seul « bon lecteur » (chapitre 3 de la première partie).

¹ R. Brunet et al. 1993. p. 484.

² Une quinzaine d'interviewés en tout et pour tout ont accepté de me les fournir. Ce corpus est de toute petite taille du fait des réticences d'un certain nombre d'interviewés à me donner ces rapports, mais aussi du fait de leur caractère officiellement secret durant toute une partie de la période (cf p. 101 pour une analyse détaillée de ce problème).

Mais le discours sur la thèse est également perceptible par le biais des interviews. J'ai effectué entre 2003 et 2007 une trentaine d'interviews de géographes qui ont soutenu leur thèse entre 1960 et 1984. Le but est de reconstituer des parcours individuels dans le contexte de la matrice disciplinaire, et ce au nom d'une position découlant du parti pris initial : le texte ne peut se lire pour lui-même de façon intemporelle. Il est au contraire nécessaire de chercher le champ de constitution d'un discours, sa domiciliation, l'espace institutionnel qui a permis son émergence. Qui a influencé le discours de la thèse ? Quel fut le but précis de la thèse ? Son cadre socio-temporel ? Outre l'avantage de rompre avec le danger lié à la paraphrase que représentait l'immersion dans un corpus de textes, cette position a pour but de tenter de clarifier - encore une fois - les frontières conceptuelles de l'époque.

L'interview est un matériau plus difficile encore à interpréter que les textes, car elle offre une mémoire de la thèse et non une histoire de cette thèse. Tout témoignage est en effet une reconstruction actuelle (au temps *t*, du fait du déroulement de l'interview, du fait des questions de l'intervieweur) mais surtout une reconstruction élaborée dans la durée : l'image que l'on s'est faite à la longue de son propre travail (dans l'anecdote initiale, *Z* a-t-il réellement passé du temps sur sa thèse ? Et même, de nos jours, le sait-il ?). Il s'agit donc d'une mémoire en perpétuelle évolution, car ces discours ne disent « *rien de plus que la vérité reconstruite au moment où elle est recueillie* »¹. C'est cette vérité qu'il m'a fallu confronter à d'autres témoignages et finalement déconstruire, sans jamais savoir si ce qui était dit correspondait tout à fait à la réalité. L'autre danger était de faire une « histoire des géographes », de me laisser déborder par le contexte. Mon travail de base était donc d'arriver à évacuer l'anecdote (le banal, le quelconque, souvent mis en valeur par les interviewés de façon pittoresque, voire truculente) pour débusquer l'évènement, c'est-à-dire ce qui a un sens, ce qui, remarquable, produit quelque chose au regard de la discipline et de la thèse.

Matériellement, ces interviews se sont déroulées en deux temps. J'ai d'abord systématiquement posé des questions qui étaient centrées sur la thèse de l'interviewé. Quelles furent les motivations de cette thèse ? (« *une thèse guidée par les circonstances* », suggérée par le directeur de thèse, ou une thèse qui correspondait à une problématique personnelle mûrement réfléchie ?). L'enquête a ensuite consisté à comprendre les difficultés matérielles, les oppositions, le rôle du directeur de thèse, mais aussi les temporalités de cette thèse : pourquoi une soutenance à telle date, pourquoi ce nombre d'années précis de recherches, quel fut le déroulement de la soutenance ... ? J'ai ensuite systématiquement profité de la situation pour prolonger le questionnement sur la perception de la thèse d'État en général. Ce qui était d'autant plus intéressant quand la personne a été par la suite un directeur de thèse.

Je me suis rapidement aperçu que les remarques les plus fortes étaient souvent formulées hors dictaphone. Ce qui m'a amené à adopter une démarche de travail porteuse de conséquences dans l'écriture de ce texte : certaines remarques, faites sur le ton de la confiance, d'autres faites en aparté (*Y* lors du « pot » de soutenance

¹ F. Dosse. 2003 (a). p. 303.

de X), auraient été difficilement publiables telles qu'elles car excessives ou trop brutales parfois. Pour cette raison, l'anonymat des auteurs est généralement préservé sous le pseudonyme X, ou Y, parfois suivi du nom de l'Université où ils ont enseigné ou ont enseigné avant leur retraite (« X, Bordelais » par exemple), parfois suivi, lorsque cela a une importance, de la période à laquelle ils ont soutenu (« Y, Docteur au début des années 1970 » par exemple).

J'ai bien conscience que le chercheur souhaitant prolonger ou critiquer mes travaux y perdra, voire que le doute s'insinuera devant certaines allégations. Il s'agit donc d'une « *histoire sans noms propres à laquelle [le chercheur] est réduit* »¹. Et son but n'est pas de cacher des « *polémique, insinuation, allusion, demi-mot, sous-entendu, autant de procédés que la rhétorique universitaire affectionne spécialement* ». Simplement, tout ce qui m'a été rapporté est pris comme un révélateur, comme un témoignage forcément subjectif d'une mémoire : celle de la thèse d'État. Pour cette raison, lorsque cela sera nécessaire pour la compréhension d'une idée, je rétablirai le nom et la date précise de l'interview (par exemple, plus haut : « Roger Brunet. Interview 08 03 2004 »).

En somme, ce travail relève tout autant de la sociologie des sciences et de l'histoire des idées que de l'épistémologie.

4. À la recherche de l'innovation disciplinaire.

Réfléchir à l'intégration de l'innovation suppose *a priori* d'avoir au préalable défini ce qu'est une innovation. Il s'agit évidemment avant tout de l'idée de nouveauté, mais d'une nouveauté perturbatrice d'un ordre (Millerand. 1998, Cros. 1998, Sfez 1992, Stengers et Schlanger. 1991, Schlanger. 1983). Cette réflexion ne préjuge en rien du moteur de ce changement : s'agit-il d'un changement délibéré, intentionnel et volontaire, ou au contraire le fait du hasard ? Car, plus que de nouveaux concepts, d'une « invention » proprement dite, c'est bien de processus dont il s'agit : si ce qui est dit n'est pas perçu à sa juste valeur, ce n'est que par la marge une innovation. Il s'agit donc par définition, non seulement d'une nouveauté, mais surtout d'une « *idée neuve et féconde* »².

Je considérerai dans la suite de ce texte l'innovation comme une action sociale finalisée dans la mesure où elle n'a de sens que si elle est prise en compte par une communauté donnée. Tout autant que de la déclinaison de l'idée nouvelle en tant que telle, je me préoccuperais également de la récusation éventuelle de l'idée dominante préexistante (la « *falsifiabilité* » poppérienne³), ainsi que d'éventuels réemplois

¹ P. Bourdieu. 1984. p 12.

² I. Stengers et J. Schlanger. 1991. p. 60.

³ K. Popper. 1973. p 36.

anciens (par exemple une redécouverte d'écrits ou d'auteurs anciens, que la géographie classique aurait peu à peu gommée).

Mais l'objet même de ma recherche - la thèse - pose le problème de manière un peu particulière : si la prise en compte de l'innovation suppose la reconnaissance par une communauté, en revanche toute recherche présente en elle-même le risque de la non-reconnaissance ... Or, ceci est le contraire du but implicite de la thèse. Du fait de sa nature même, le but de toute thèse est double : défendre une hypothèse, témoigner d'une recherche et donc d'une innovation, mais aussi être acceptée par la communauté. En d'autres termes, cette hypothèse ne doit-elle pas, du point de vue du thésard, être reconnue par la communauté AVANT la soutenance ? Ce qui sous-entend l'idée d'un dialogue entre la thèse, le thésard et la communauté universitaire. Il me sera donc nécessaire d'étudier de front dans ces thèses ce qui constitue l'innovation et la récusation plus ou moins forte d'une idée dominante, mais aussi et surtout la façon dont la thèse s'y prend pour faire admettre cette idée, pour se faire reconnaître.

Du point de vue de l'innovation, il me paraît enfin nécessaire d'effectuer une autre référence à Kuhn. Celui-ci affirme que l'émergence d'un nouveau paradigme doit beaucoup à l'« *émergence d'une anomalie (...) source de crise* »¹. Mais ici, par rapport à la notion même d'innovation, cette anomalie peut être une véritable extériorité, liée à l'évolution concrète ou idéale du monde extérieur, ou au moins une extériorité relative, disciplinaire. Les innovations que je traquerai, dont j'essaierai de repérer les modalités d'apparition et d'acceptation par la communauté, correspondront, de ce fait, à ces deux cas de figure :

- la géographie urbaine sera analysée en premier, car deux des imaginaires disciplinaires relevés plus haut sont l'idée d'une inflation de thèses de géographie urbaine dans les années 1960 et celle du rôle de quelques « thèses initiatrices » en géographie urbaine. Par ailleurs, les théories des réseaux, précisément parce qu'elles sont des théories, ne peuvent-elles modifier de l'intérieur le discours de la thèse, *a priori* fondé de « *patiente collecte de données* » et de raisonnement inductif ?

- J'étudierai également le cas du sous-développement car il montre comment un concept extérieur a été intégré dans la discipline, et comment il a pu concurrencer une géographie tropicale réputée très classique. Cette innovation pose le problème de l'interdisciplinarité avec une science non naturaliste, l'économie, alors qu'auparavant, l'introduction de concepts extérieurs avait été principalement le fait de sciences naturelles : géologie, climatologie... Enfin, dans ce cas précis, le discours de la thèse possède une spécificité : le sous-développement semble être arrivé de manière plus tardive dans la thèse que dans le reste de la discipline... comme si la thèse marquait une certaine prudence face à l'innovation, ce qui validerait certains discours kuhnien sur la nature de la « *science normale* ».

¹ T. Kuhn. 1970. p 121.

En définitive, s'intéresser à la thèse c'est s'intéresser, non à l'innovation en tant que telle, mais bien aux conditions d'«*émergence du nouveau*»¹ dans une structure particulière : comment cette innovation franchit-elle la barrière de la thèse, comment est-elle reconnue par celle-ci ? Et comment les deux matrices disciplinaires se heurtent-elles ? Y a-t-il un passage brutal, éventuellement marqué par des retours en arrière, une géographie cumulative ou bien une combinatoire, un «*entre-deux*», alimenté par des «*formes-passerelles*» ? S'intéresser aux conditions d'émergence du nouveau, c'est aussi peut-être supposer que quelque chose qui ne correspond en rien à la définition de l'innovation telle que proposée ci-dessus puisse être en lui-même porteur de mécanismes créateurs d'une perturbation d'un ordre établi. Il me faudra ainsi voir si par exemple les contraintes méthodologiques imposées par la thèse dans le cadre de sa matrice disciplinaire ne sont pas porteuses de conséquences, de dynamiques propres. Enfin, de manière différente, certaines thèses, mésestimées lors de leur soutenance, ont pu avoir des conséquences sur le long terme en modifiant les conditions d'émergence du nouveau par un effet de «*transformation Cuvier*», selon l'expression de Michel Foucault².

5. L'état des lieux : «*Pourquoi s'intéresser à quelque chose sans intérêt ?*»

L'établissement d'un état des lieux bibliographiques sur le sujet a d'entrée fait apparaître un contraste entre le faible nombre de travaux réalisés, essentiellement des articles portant sur tel ou tel aspect de la question, et l'ampleur des débats sur ce thème. La thèse d'État a en effet toujours été un sujet de discussion, ce dont ont souvent témoigné les interviews.

La bibliographie est finalement assez pauvre. Pourtant, l'on s'est intéressé à ce sujet dès le milieu des années 1970 : Jacqueline Bonnamour (1973, 1974), Philippe Pinchemel (1974) et Paul Claval (1975) communiquèrent sur ce thème, avec des conclusions finalement assez similaires : la thèse d'État est sans doute un frein à l'innovation, en tout cas un exercice dont les modalités, trop contraignantes, sont sérieusement à revoir. On pourra voir dans cette temporalité une prise de conscience d'acteurs engagés dans le renouveau de la géographie (Paul Claval fut avec Jean Gottman le premier à réaliser une thèse sur travaux ; Philippe Pinchemel fut à l'origine du DEA «*analyse théorique et épistémologie en géographie*». Paris VII), ou de «*mandarins éclairés*» pour reprendre l'introduction d'un article présentant une interview de Jacqueline Beaujeu-Garnier. Celle-ci déclarait en effet en 1984 dans *Espaces Temps* :

¹ O. Soubeyran, 1986.

² Selon ce dernier en effet, de même que l'œuvre de Ricardo fut la condition de possibilité de l'œuvre de Marx («*la transformation Ricardo*»), l'œuvre de Cuvier fut celle de l'œuvre de Darwin. In M. Foucault. *La situation de Cuvier dans l'histoire de la biologie*. Thalès, *Revue d'histoire des sciences et de leurs applications*, T. 23, janvier-mars 1970, n° 1. p. 63-69. Et *Entretien avec Michel Foucault* (Yves Lacoste). *Hérodote*, N° 1. *Géographie de la crise. Crise de la géographie*. 1er trimestre 1976. p. 71-85.

« Certaines institutions ont joué un rôle négatif [dans la diffusion de l'innovation en géographie]. La thèse devrait avoir pour objet le développement d'une problématique ; pour cela, trois cent pages suffisent. Au contraire, ces thèses de mille ou quinze cent pages qui n'ont d'autre but que l'accumulation sont pour moi un non-sens. À quoi cela sert-il ? Sans doute à fournir des matériaux pour une recherche globale, mais c'est laisser à d'autres le soin de faire la synthèse et un tel effort joue certainement un rôle paralysant sur les chercheurs »¹.

Peut-être pourra-t-on voir aussi dans ces remarques un prolongement de mai 1968, mais force est de constater que ces prises de position furent isolées et n'ébranlèrent pas la structure universitaire. D'ailleurs, les géographes ne seront guère associés à la réflexion du cabinet Savary sur l'entreprise de rénovation qui a abouti en juillet 1984 à l'abrogation de la thèse d'État. Au total, malgré les réflexions de Jacqueline Bonnamour, malgré les travaux de Marie-Claire Robic et de ses élèves, le chantier me semble encore ouvert.

En dehors de ces travaux précurseurs, de nombreuses publications ont sollicité le discours des thèses. En 1997, l'ouvrage collectif « *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science* » proposait dans son chapitre 5 une étude sur « *Géographes et géographies à partir des thèses de doctorat* ». Mais celle-ci portait sur une période postérieure (1990-1994), et sur la thèse de Doctorat et non sur la thèse d'État, et la plupart des contributions visaient essentiellement à l'établissement d'une base de données (nombre de thèses soutenues, sujets, terrains d'étude...). Plus récemment, le discours des thèses d'État était mobilisé par Marie-Claire Robic et al (2006) pour tenter d'analyser « *un grand XX^e siècle de géographie française* ». Mais là encore la thèse n'était pas *stricte sensu* le sujet, même si la partie 5 de cet ouvrage présentait une liste des thèses d'État soutenues de 1890 à 2002 et si l'objet d'étude (« *Couvrir le monde* ») ramenait le discours à de nombreuses reprises sur une des attitudes constitutives des thèses classiques.

Par ailleurs les publications portant sur la thèse d'État sont souvent des études ponctuelles qui regardent telle ou telle branche de la géographie en partie au travers de la thèse, mais qui ne font pas de celle-ci le matériau de base. Les thèses de géographie tropicale ont été étudiées dans l'ouvrage précédemment cité (« *L'état de la géographie* ») par Georges Courade (1997) et Jean-Pierre Raison (1997) dans l'optique : « *fleuron de la géographie française ou domaine de crise larvée ?* »². Elles ont également servi de base partielle à Christina D'Alessandro (2004) pour tenter d'identifier une « *géographie africaniste* » et les thèses de géographie rurale ont été questionnées par Martine Berger, Chantal Gillette et Marie-Claire Robic (1996-1997). Mais ces travaux tentent davantage de saisir une évolution globale de la géographie que l'instrument particulier que fut la thèse d'État. Or, au risque de se répéter, celle-ci occupant un quart de la vie active des chercheurs me semble avoir été un instrument de normation privilégié.

¹ *Trois mandarins et les blocages. Espaces Temps*. 1984. n°27-28-29. p. 34-49.

² Cette problématique constitue le titre de l'article de J-P. Raison.

De façon plus transversale, Vincent Berdoulay (1988.a) en introduisant en géographie la notion de genre a fait évoluer le débat vers les domaines de l'écriture et de l'analyse de discours. Car la thèse a souvent été décrite comme un « genre » particulier, et cette expression a souvent été employée, aussi bien dans les interviews que dans les comptes-rendus ou les thèses elles-mêmes.

Aucune étude de fond n'existe donc, comme si le cas était entendu et l'évidence plate : la thèse est bien un frein. Le sujet a néanmoins été repris dans de vastes synthèses : Robert Marconis¹ y consacre trois pages de son « *Introduction à la géographie* » dans lesquelles il établit un bilan nuancé : la structure a permis la réalisation de « *travaux de référence* » mais elle était porteuse de problèmes (« *trop lourde* », « *exercice solitaire* ») qui ont conduit à son abandon. De même, Paul Claval, dans son « *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours* » consacre quelques pages éclairantes sur la structure-thèse. Mais son but est autre : comprendre l'évolution de la discipline sur une période très longue.

Au final, il me semble bien y avoir une distorsion : pourquoi n'y a-t-il pas eu plus de regard porté sur le rôle de la thèse dans la géographie, alors même que c'était un sujet de débat sensible - toutes les interviews le confirment - ? Pourquoi, lorsque je présentais mon sujet aux géographes interviewés, la réponse était souvent similaire et aboutissait à me faire penser que mon sujet était finalement bien peu pertinent ? « *Votre sujet, c'est une bonne idée... Mais concentrez-vous sur les grandes thèses* » (X, parisien), « *Êtes-vous sûr qu'il y aura assez de matière ?* » (Olivier Soubeyran, directeur de thèse), ou de façon plus directe et sans doute plus révélatrice : « *Pourquoi s'intéresser à quelque chose sans intérêt ?* » (Y Grenoblois...).

Ces appréciations prouvent au demeurant une fois de plus la dualité du regard porté sur la thèse (« *grande thèse* » ou objet « *sans intérêt* »). Elles révèlent aussi encore une fois qu'une analyse des seuls textes serait globalement insuffisante. La dernière appréciation, celle de Y, me semble la plus révélatrice car elle montre que c'est bien d'imaginaire qu'il s'agit, et que cet imaginaire est désormais tellement intégré qu'il devient difficile de faire de la thèse un véritable objet d'étude. Car si un objet « *n'a aucun intérêt* », pourquoi alors l'étudier, si ce n'est pour regretter dans une démarche de saisie constatative un peu vaine que la thèse d'État fut un frein, et éluder par là même la question de la véracité de ce frein ?

D'autres disciplines ont réfléchi au problème de la thèse : ce sont par exemple des travaux en histoire et en histoire des sciences, notamment ceux d'Hélène Gispert pour qui le doctorat est « *un objet pertinent en histoire des sciences* »². L'Association nationale du doctorat ès sciences (*Andes*) a également publié sur la question. On peut aussi recenser des travaux en linguistique (Dardy et al. 2002) et des travaux de psychanalyse : dans un ouvrage-référence (« *le symptôme et le savoir* »), Maud Mannoni publiait en 1983, non pas sa thèse, mais sa soutenance de thèse, en faisant de celle-ci un symptôme face au savoir - universitaire - incarné par le jury. Autant

¹ R. Marconis. 2004. p. 36-38.

² Cette citation est le titre d'un article d'H. Gispert (1995).

d'aspects qui font que mon propre travail ne peut être une stricte analyse épistémologique de la géographie mais s'intéressera également à la sociologie des sciences.

Dans le cadre de la sociologie des sciences, il faut naturellement citer les travaux de Pierre Bourdieu, mais aussi ceux de Bruno Latour et du CSI. Ce dernier n'a certes pas fait de la thèse son objet d'intérêt privilégié, mais le nom même du CSI (Centre Sociologique de l'innovation) ou le titre de certains ouvrages de Bruno Latour (je pense ici à « *Le métier de chercheur. Regard d'un anthropologue* ») justifient à eux seuls l'utilisation que je ferai dans ma thèse de ces travaux. Par ailleurs, les références à Pierre Bourdieu sont incontournables. Et ce pour deux raisons : il fut partie prenante du débat (il fut acteur engagé en son temps pour demander la suppression de la thèse d'État), et il explicita sans ambiguïté ses positions à ce sujet dès 1984 dans *Homo academicus*.

D'un point de vue méthodologique, la pensée de Pierre Bourdieu présente *a priori* l'avantage d'être directement applicable à mon sujet en mêlant selon son propre vocabulaire l'étude du champ (ici l'Université) et celle de l'habitus (que ce soit celui du thésard ou du directeur de thèse). Je n'oublierai pourtant ni le fait que cette vision ne peut permettre d'appréhender que quelques aspects du sujet (ce ne peut être une boîte à outil intellectuelle, prête à l'emploi) ni les critiques parfois justifiées faites aux analyses bourdieusiennes. On a pu y trouver un rôle trop important donné au champ considéré sans doute de façon trop monolithique, on a pu y voir, et à mon avis de façon erronée, un positivisme, une vision réductrice plutôt qu'un réductionnisme, ou même un penchant pour un déterminisme sociologique. Ces critiques sont désormais classiques chez les géographes : l'ouvrage de Lévy-Lussault (2003) par exemple consacre de façon tout à fait légitime des articles de fond à Michel Foucault ou à Michel De Certeau, mais ne fait même aucune référence simple en index à Pierre Bourdieu. Il faut dire que les rapports entre les géographes et l'auteur d'*Homo Academicus* ont été quelque peu tendus puisque ce dernier voyait dans les géographes des universitaires de second rang qui « *manifestent l'humilité des dispositions qui conviennent à leur position* »¹.

Enfin, derrière la question de la thèse perce évidemment celle de l'écriture. Il faut donc aussi comprendre les codes d'écriture, faire appel à la linguistique et notamment à l'analyse du genre de discours (Maingueneau. 1989). Et cette écriture de genre n'est-elle pas le support - le mode de traduction - du dialogue qui s'établit entre la thèse et son lectorat ?

Du fait de la volonté d'immersion dans le corpus et de contextualisation du discours, il sera nécessaire de relier l'auteur de la thèse à son destinataire : le jury, et à travers lui, la communauté universitaire. Je mobiliserai donc les analyses de Paul Ricoeur et de Michel De Certeau, mais aussi d'Hans Robert Jauss. Car c'est bien d'une démarche plus globale qu'il s'agit : l'écriture de la géographie (comme celle de l'histoire) est liée

¹ P. Bourdieu. 1979. p. 45.

à un ensemble de facteurs matériels, intellectuels, qui sont tout autant ceux de l'écrivain que ceux du public auquel cette écriture est destinée.

Bourdieu, Latour, Ricœur, De Certeau, mais aussi Foucault, Sansot ou Mannheim ... Je revendique par là même une attitude globale, le refus de disposer d'une grille d'analyse unique, et le choix d'une indistinction méthodologique qui seule permet de voir les multiples facettes de la thèse, pour moi un objet bien plus complexe que les visions stéréotypées qu'il véhicule.

Le plan de ce travail sera guidé par la volonté de découvrir un processus : comment la thèse a-t-elle favorisé ou freiné l'innovation disciplinaire ? Quelles furent les conséquences en termes d'innovation du fonctionnement propre de la structure ? Ce plan sera construit sur le triptyque braudélien (structure - conjoncture - événement) de façon à tenter de discriminer ce qui fut dépendant de la thèse elle-même (de la structure) et de la matrice disciplinaire dominante dans les années 1960-70 (de la conjoncture).

Ainsi, la première partie (p. 33 à 130) montrera que la thèse fut un système de pensée en action, en grande partie du fait de l'imaginaire, mais aussi du fait d'un certain nombre de contraintes explicites ou non. Parmi les contraintes implicites, le discours tenu par la communauté sur la thèse a sans doute joué un rôle important.

Une telle approche doit permettre en seconde partie (p. 131 à 260) de comprendre le discours de la thèse d'État de géographie dans le contexte particulier de la matrice classique. Comment l'objet-thèse a-t-il interprété à la fois les codes de la géographie classique (par exemple le naturalisme, ou des méthodes comme la description,...) et ceux propres à la structure-thèse (les codes d'écriture, la longueur attendue, une certaine conception de l'exhaustivité...) ? À une autre échelle, je poserai également la question du rôle des « écoles régionales » ? Y a-t-il eu des « thèses bordelaises » ou des « thèses grenobloises », clairement identifiables dans leur discours, et différentes par exemple des thèses parisiennes. Le but de cette seconde partie sera donc de décortiquer une des modalités principales d'écriture du discours du géographe : pas forcément celle que l'on met habituellement le plus en avant, mais celle qui a peut-être pris le plus de temps dans la vie de ces géographes.

L'intégration de l'innovation, ses rythmes, et ses modalités seront l'objet de la troisième partie (p 261 à 352). Celle-ci tentera de déterminer des mécanismes en étudiant concrètement les modalités d'inclusion de l'innovation dans la structure : au travers de quels filtres éventuels ? Selon quelles modalités ? Comment en somme un événement extérieur a-t-il pénétré - ou non - la thèse ?

Dans le cadre des conséquences scripturaires de cette recherche, conçue comme une « *procédure mimétique* »¹, il s'agira de procéder à une approche de la complexité par le biais de l'expérimentation *in situ* : l'imaginaire de la thèse abordé dès le premier chapitre sera traité comme un concept flou qui sera affiné au fur à mesure de l'écriture par une fabrication de la culture du problème.

Du fait du choix de cette démarche, je me suis donc posé au début de l'écriture de ma propre thèse la question du plan et de ses logiques, mais aussi du style et des codes d'écriture. La tradition universitaire a sensiblement privilégié en géographie un style syncopé, fait de paragraphes hiérarchisés privilégiant une logique d'exposition reconstituée en fonction des résultats finaux. Mais du fait de ma démarche et dans une situation « embrouillée », faite d'un fort rapport à des imaginaires contradictoires, il me semblait difficile de suivre complètement ces codes, sous peine de trahir la complexité initiale de la situation. La métaphore de la pelote de laine me semble éclairante pour tenter de comprendre les modalités d'écriture de ce travail : il me fallait tenir un fil directeur, celui justement de cet imaginaire, et le tirer peu à peu de façon à démêler la situation, à la déconstruire. L'écriture revendique donc son système de synthèses partielles, mais aussi de reprises qui sont moins des répétitions que des enrichissements progressifs.

Ce texte est donc bien une étude sur le « changement de paradigme », mais il ne s'agit pas de la discussion classique sur la pertinence ou non des discours kuhnien, mais d'une réflexion sur cette évolution au travers d'un filtre que je pense essentiel : la thèse d'État. Tel est le cœur de ma propre thèse.

¹ P. Sansot. 1986. p. 9

Première partie

La thèse, un système de pensée en action.

Une des hypothèses présentées dans l'introduction était que l'imaginaire est d'une certaine manière le moteur de tout projet : c'est parce qu'il a une représentation de son futur travail que le thésard fait une thèse, que cette représentation soit positive ou négative, qu'elle soit complexe ou schématique, idéalisée ou utilitaire : la thèse vue comme un simple examen pour postuler à un poste, ou comme le véhicule essentiel de l'innovation.

Chercher les représentations précises de la thèse et surtout commencer par cette recherche devrait donc permettre de répondre à la question : « quelle est la nature cachée, enfouie, de la thèse ? » par le biais de cette autre série de questions : « *que peut-on en rêver ?* », « *qui en a rêvé ?* », « *quand en a-t-on rêvé ?* »¹. En somme, « *l'imaginaire [n'est-il pas le] plus sûr chemin pour atteindre le réel* »² ? (Chapitre 1)

Toute recherche naît d'une impulsion initiale. Sans doute, celle-ci sera peut-être propre au chercheur et à son imaginaire, ou amenée par le directeur de thèse, qui a vraisemblablement un imaginaire différent, ou encore sera-t-elle le fruit d'une opportunité ; je pense par exemple à la présence d'un laboratoire ouvert sur l'étranger : le CEGET bordelais fut à l'initiative de nombreuses thèses sur l'Afrique³. De ce fait, derrière la recherche de l'imaginaire, va inmanquablement se poser la question du « Qui ? ». Il sera ainsi nécessaire de cerner plus précisément la communauté des géographes. Il est trivial de dire que chaque groupe a, du fait de sa propre histoire, de sa propre culture, ses propres représentations de son identité, en somme qu' « *il n'existe de communauté qu'imaginée.* »⁴, et que ces représentations

¹ P. Sansot. 1984. p. 23.

² B. Debarbieux 1992 p. 904.

³ Centre d'Études de Géographie Tropicale. Son rôle dans la production de thèses est analysé p. 238.

⁴ B. Anderson. 2002. p. 20.

influent sur la manière dont cette communauté conçoit son action. Comprendre quelques-uns des fonctionnements de ladite communauté permettra sans doute d'appréhender la façon dont cet imaginaire se répercute, et d'approcher les cheminements de formation du discours sur la thèse.

Car la particularité du discours de la thèse est qu'il est une écriture. Or, ramené à ma problématique générale, vouloir comprendre « *le monde du texte* », selon l'expression de Paul Ricœur, c'est tenter de percevoir trois choses. Il s'agit d'abord des conditions conceptuelles d'émergence du discours, une recherche à mener dans le cadre d'une histoire intellectuelle. Il s'agit ensuite de repérer, les conditions sociétales de ce discours, ces deux premières approches ne pouvant être complètement réductibles l'une à l'autre, comme l'a montré Reinhart Koselleck¹. Il s'agit enfin, dans le cadre d'une écriture, du rapport entre énonciateur et destinataire. Cette relation énonciateur - destinataire est au cœur d'un dialogue entre la thèse et la communauté universitaire (chapitre 2). Et celle-ci est infiniment plus complexe ici car elle découle à la fois de l'écrit (la thèse) et de l'oral (la soutenance qui établit la réputation de la thèse) et car il y a toujours un écart entre le sens assigné au texte par l'auteur et le sens qui en est fait par le lecteur (M. De Certeau. 1994. 1975). S'il est vrai que le texte n'est jamais détaché de toute matérialité - et c'est d'autant plus net pour une thèse -, de même le lecteur possède un horizon d'attente guidé, entre autres déterminismes, par ses compétences, ses normes de lecture, et son intérêt. Cet écart doit évidemment être le plus faible possible. Mais n'est-il pas un des lieux privilégiés de l'imaginaire du lecteur (le jury, et à travers lui, l'ensemble de la communauté universitaire) qui interprète, juge la thèse non seulement en fonction de son imaginaire disciplinaire, mais aussi sans doute en fonction d'un imaginaire universitaire plus large ?

En conséquence, le discours sur la thèse (chapitre 3), perceptible au travers des rapports de soutenance de thèse, au travers des comptes-rendus publiés dans les principales revues, n'est-il pas une grammaire, un processus de traduction de l'horizon d'attente de la communauté ?

Ce qui est donc le cœur de cette partie, c'est bien le fait que la thèse d'État de géographie fut non seulement une pensée, mais aussi et surtout un système de pensée en action. Écrite par le thésard en fonction d'un certain nombre de paramètres, elle a établi des liens complexes avec le lecteur et elle a eu sur lui une véritable action.

¹ *Histoire sociale et histoire des concepts*. In R. Koselleck. 1997. p. 101-119.

Chapitre 1

La thèse, élément et moteur de l'imaginaire d'une communauté.

L'hypothèse qui sous-tend ce chapitre est que la thèse d'État fut deux choses à la fois : elle fut d'abord un élément concret de l'imaginaire disciplinaire, mais aussi d'un imaginaire universitaire plus large que l'on déclina sous l'acception des « *grandes thèses* » ou au contraire sous celle, infamante, des « *thèses foutaises* ». Mais ce chapitre fera aussi l'hypothèse que la thèse d'État fut un des moteurs de l'imaginaire disciplinaire, voire de l'imaginaire universitaire : comment penser l'histoire de la géographie sans ces « *grandes thèses* » ou ces thèses rédigées « *sous la coupe du mandarinat* » et sans le corollaire d'anecdotes sur leur soutenance, sur leur réception par la communauté. Le premier objectif de ce chapitre sera donc de comprendre quelles sont les représentations de la thèse. Il s'agit plus précisément de voir si ces représentations sont motivées, fondées en démonstration, ou si elles sont tronquées, schématiques, bref si elles constituent un véritable imaginaire.

Ces représentations sont perceptibles dans l'ensemble du corpus : elles se retrouvent aussi bien dans le discours de la thèse que dans le discours sur la thèse : comptes-rendus, rapports de thèse, « *Mélanges offerts à* », interviews donnent en effet un ensemble de représentations souvent stéréotypées de ce qu'était - ou aurait dû être - la thèse d'État de géographie.

Dans la mesure du possible, je mettrai en perspective ces discours avec ceux d'autres disciplines de manière à repérer les convergences entre les discours des géographes et ceux de l'ensemble de la communauté universitaire.

Comme dans l'anecdote initiale, deux représentations très différentes s'opposent : l'une, positive, fait de la thèse le moteur - ou au moins le relais - de l'innovation disciplinaire, l'autre, négative, en fait au mieux un passage obligé « *sans intérêt* », au pire « *un travail sous la coupe du mandarinat* ».

1. La thèse au cœur de l'innovation disciplinaire : un imaginaire de la « *grande thèse* ».

L'idée a longtemps été soutenue que non seulement la thèse était un instrument de diffusion de l'innovation, mais qu'elle était aussi l'instrument essentiel, voire unique de son apparition. Ce qui se décline de deux façons : ce sont les « grandes thèses » qui ont fait la géographie ; le début des années 1960 a été marqué par plusieurs de ces thèses (les « thèses initiatrices » chères à Jacques Scheibling). Il faudra certes tenter d'interpréter cette dernière représentation, ne serait-ce parce que s'attachant précisément, dans un contexte particulier, à des thèses particulières, l'imaginaire est fondé ou pas. Ces thèses furent-elles réellement de « grandes thèses » ? Reçurent-elles à leur sortie un écho favorable ? Eurent-elles réellement l'importance qu'on leur prête aujourd'hui ?

11. Ce sont les « grandes thèses » qui ont fait la géographie.

111. Un des discours dominants sur la thèse.

Ce discours est perceptible dans toute la littérature sur la thèse. D'emblée, ce qui surprend c'est la systématisation de la juxtaposition des termes « grande » et « thèse » qui en fait une expression consacrée, que l'on retrouve dans beaucoup de comptes-rendus. On peut citer par exemple ces extraits, issus de quatre revues différentes :

« *Encore une grande thèse de géographie humaine.* » (à propos de la thèse d'Émile Kolodny)¹.

« *La thèse de L. Chabert s'inscrit dans la liste déjà longue des grandes thèses de l'Institut de Géographie Alpine* »².

¹ G. Burgel. *Annales de géographie*. 1976. p. 746-748.

² P. Veyret. *Revue de Géographie Alpine*. 1979. p. 364-365.

« Une grande thèse de géographie de la population » (à propos de la thèse de Daniel Noin)¹.

« Voilà bien une grande et belle thèse de géographie ! » (à propos de la thèse d'Hervé Gumuchian)².

Cette vision ancienne est encore présente dans toute une littérature contemporaine. Elle est par exemple mentionnée par des géographes chevronnés et des auteurs assez différents comme Yves Lacoste :

« des recherches (...) couronnées par la soutenance de grandes thèses. »³ ;

et Robert Marconis :

« Cet ensemble de travaux de référence constitue une partie essentielle du patrimoine scientifique de la géographie française ».

« La communauté scientifique et tous ceux qui ont en charge l'enseignement de la discipline se trouvent en effet privés de ces grands ouvrages de synthèse que représentaient depuis un siècle les thèses de doctorat d'État »⁴.

Jean-Paul Diry (2004) soulignait de même, dans un registre plus restreint, le rôle des « grandes thèses de géographie rurale ». La date de ces trois citations montre qu'il y a donc bien une permanence de l'idée, fondée ou non, selon laquelle l'existence de « grandes thèses » aurait été un des modes d'explication de l'avancée de la recherche en géographie : la discipline aurait progressé en partie (ou essentiellement ?) grâce à ces travaux.

Le fait de retrouver cette expression dans des « *Mélanges* » ou dans des notices nécrologiques n'a certes rien de surprenant vu le but de ce type d'ouvrage : Georges Macé par exemple a réalisé, selon Jean Renard (1999), une

« thèse monumentale [qui] est la référence pour la Mayenne et l'une des dernières grandes thèses d'État de géographie rurale de l'école française ».

Notons d'ores et déjà que ce court extrait sous-entend une temporalité : il s'agirait en 1975, date de la thèse de Georges Macé, d'un genre désormais révolu. Et cette évolution est à relier au changement de matrice : « l'école française » ne produira plus rien de comparable. Il y a ici une première indication et une idée que l'on retrouve fréquemment : la « grande thèse » est très souvent associée à la géographie classique. Ce qui peut s'analyser en mode mineur par la disparition d'une expression consacrée, ou en mode majeur par la disparition de ce type de thèses.

Pourtant, une simple recherche des occurrences de l'expression « *grande thèse* » lancée sur l'intégralité de mon corpus fait apparaître une situation plus nuancée. Sont qualifiées pêle-mêle de « grandes thèses » celles de Roger Brunet et d'Alain Huetz de Lemp, de Michel Rochefort et de Guy Lasserre, d'Étienne Dalmaso et de Paul Castela, d'Hervé Gumuchian et de Jean Le Coz. Aucune temporalité ne se dégage clairement et si l'expression est très employée au début des années 1960, principalement dans les *Annales de géographie*, elle l'est encore au début des années 1980, mais cette fois principalement dans des revues régionales : *Revue de Géographie de Lyon*, *Cahiers d'Outre-Mer*, *Revue de Géographie Alpine*.

¹ S. Lerat. *Cahiers d'Outre-Mer*. 1974. p. 405-406.

² C. Avocat. *Revue de Géographie de Lyon*. 1984. p 117-118.

³ Y. Lacoste. 2003. p. 382.

⁴ R. Marconis. 2004. p. 36-38.

Dans le détail, l'appréciation de Jean Renard est intéressante à un autre titre, car dans cette citation, l'idée se décline sous une seconde appellation, qui me semble plus précise : celle des « monuments géographiques » et des « thèses monumentales ». Là encore, trois comptes-rendus parmi d'autres permettent de voir que, quelle que soit la revue, le terme est une expression consacrée. Dans une revue régionale, la *Revue de Géographie Alpine* :

« *La façade littorale de Bordeaux a maintenant son monument géographique* »¹.

Dans les *Annales de Géographie*, à propos de la thèse d'Yvette Barbaza

« *Une thèse monumentale* »².

Ou dans *Hérodote*, à propos de la thèse de Jean-Pierre Raison :

« *Un monumental ouvrage* »³.

Il y a là bien évidemment ici des expressions qui sont autant de constructions sémantiques conventionnelles (en fait de véritables tics d'écriture, si ce n'est de langage). Mais derrière ce discours standardisé, comment ne pas voir poindre un imaginaire très stable et ses termes emblématiques ? Car au fait, qu'est-ce qu'un monument ? La référence à Michel Foucault vient bien sûr à l'esprit, et la différenciation qu'il fait entre document et monument. Le monument survit, nous dit Foucault, il a marqué son temps et il marque l'avenir. Pour ces raisons, et alors même que

« *l'histoire, dans sa forme traditionnelle, entreprenait de « mémoriser » les monuments du passé, de les transformer en documents et de faire parler des traces qui, par elles-mêmes, souvent ne sont point verbales, ou disent autre chose que ce qu'elles disent* »,

il faut de nos jours comprendre

« *ce qui transforme les documents en monuments...* »⁴.

Ainsi, un discours en tant que tel (ici celui de la thèse) peut, selon Foucault, devenir un monument car il est partie prenante d'une histoire plus globale que je relierai à celle du changement de matrice disciplinaire. Et en paraphrasant Raymond Balseinte, la thèse de Micheline Cassou-Mounat est un monument car elle marque l'avenir de la discipline, qui désormais se référera à sa thèse. Ce monument, cette « grande thèse » laisse par conséquent une trace dans une mémoire collective. À moins naturellement que le terme ne soit qu'une coquille vide et qu'il ne s'agisse là que d'un hommage un peu creux. Car aucun des extraits cités plus hauts ne tentait de définir pourquoi les ouvrages cités étaient des « grandes thèses ». Ne s'agirait-il que d'une appréciation élogieuse mais stéréotypée ? Il me semble donc à ce stade pouvoir déjà valider l'hypothèse que le discours sur l'existence de « grandes thèses » est un véritable

¹ Compte-rendu de la thèse de M. Cassou-Mounat par R. Balseinte. *Revue de Géographie Alpine*. 1978. p. 232-233.

² Compte-rendu de la thèse d'Y. Barbaza par George Chabot. *Annales de Géographie*. 1968. p. 488-489.

³ Compte-rendu de la thèse de J-P. Raison par Y. Lacoste. *Hérodote*. 2-3^o trimestre 1985. p. 328.

⁴ M. Foucault. 1969. p 14-15.

imaginaire, si je me réfère à la définition donnée en introduction : une « *réalité complexe* », mais « *réduite à quelques éléments saillants* » ; une représentation qui de plus peut servir « *d'autoréférence* ». Ce que prouvent les nombreuses références dans les thèses elles-mêmes.

112. Un discours que l'on retrouve dans les thèses de géographie.

La représentation de la thèse comme véhicule de l'innovation disciplinaire est non seulement présente, mais aussi majoritaire dans les thèses elles-mêmes. Notons toutefois que les expressions précises « grande thèse », « monument » sont ici moins fréquentes, et sont réservées à un regard extérieur : celui de la communauté. Les trois exemples ci-dessous sont révélateurs, non seulement par les termes employés, mais aussi et surtout par l'emplacement de ces citations dans la thèse. Jeanne Dufour signale dès la page 5 que :

« de nombreuses thèses, toutes plus brillantes les unes que les autres, ont été soutenues ces dernières années en géographie rurale »¹.

Jean Macé, dès la première page de la thèse, insiste sur le fait que

« cette perspective devenue classique est au centre de nombreux ouvrages. C'est dire que notre étude doit beaucoup à ses devancières dont certaines ont renouvelé la connaissance de l'Ouest français »².

(les références concernent les thèses d'Armand Frémont, Jean Renard, Agnès Guellec, Jeanne Dufour).

Pierre Bruyelle³ attend cependant la fin de son introduction pour rappeler

« tout ce que nous devons à l'apport de nos devanciers dans cette façon d'aborder l'étude de la vie régionale à travers son organisation urbaine (M. Rochefort, B. Kayser, J. Labasse, R. Dugrand, B. Barbier, G. Armand) dans des régions aussi différentes que l'Alsace, le Bas Languedoc, les Alpes, le Lyonnais. ».

Ces quelques citations illustrent bien la démarche choisie : la thèse tente dès son introduction de se positionner par rapport à ses devancières, et ce, quel que soit son sujet. Elle a ainsi le souci de se situer dans un « monde des thèses », marqué par quelques « monuments ». De façon plus détaillée, la première phrase de l'introduction de la thèse de Roger Béteille⁴ est :

« Il y aura bientôt un demi-siècle, l'École géographique française découvrait l'Aveyron. (...) En une décennie cette recherche aboutit à une trilogie de maîtres-ouvrages :

¹ J. Dufour. *Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles. Le devenir des régions agricoles*. 1979. N° 40. p. 5.

² J. Macé. *L'homme et l'espace dans un département rural de l'ouest : la Mayenne*. 1981. N° 67. p. 1.

³ P. Bruyelle. *L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*. 1980. N° 20. p. 35.

⁴ R. Béteille. *L'espace humain aveyronnais. La société et l'émigration*. 1974. N° 8. p. 1.

- Le professeur André Meynier en fut le pionnier. Dès 1931 paraissait sa thèse *Ségalas, Lézou, Châtaigneraie*, qui concernait les parties cristallines du département.

- Puis vint une somme de géographie caussenarde : *Les Grands Causses*, de Paul Marres.

- Enfin, l'Aubrac rouergat se trouvait englobé dans l'étude qu'André Durand consacra aux hautes surfaces volcaniques des Dorez, du Cantal et de l'Aubrac. (...) *Vingt ou vingt-cinq ans plus tard le Rouergue inspirera une seconde génération de travaux géographiques* ».

[suivent des références aux « publications de Monsieur Henri Enjalbert et aux parties de la thèse de Monsieur André Fel concernant l'Aveyron »].

Ces quelques citations se plaçant d'entrée posent également le problème de la nature de l'introduction. Elles servent, certes, à faire le point sur les travaux réalisés, mais pas seulement : il me semble en somme que l'on peut déjà supposer que le système fonctionne pour partie en boucle et Roger Béteille comme d'autres justifie la pertinence de son travail par l'existence de grandes thèses qui valident la sienne ; une démarche classique qui correspond bien à ce que soulignait en 1975 Michel De Certeau : *l'écriture de l'histoire ne se fait jamais dans l'absolu, mais de façon cumulative, en fonction notamment de textes similaires précédemment écrits et de problématiques prédéfinies*. Ces citations illustrent ainsi une « communauté d'empreintes »¹ qui tend au renforcement de la *doxa* ... et non de sa remise en cause.

113. La période 1960-1965 a été marquée par des « thèses initiatrices ».

Un des problèmes soulevés dès l'introduction et qui influença le choix de la période est le fait que les années 1960-1965 ont de plus été marquées par des « thèses initiatrices » qui auraient donc initié une pensée et fortement contribué au changement de matrice disciplinaire. Sans doute est-il au préalable nécessaire de comprendre ce que l'auteur de cette expression, Jacques Scheibling, nomme « *thèse initiatrice* ». Dans son ouvrage, il procède d'abord à un résumé de la thèse de Michel Rochefort² (page 52) avant de conclure qu'il s'agit d'une thèse « *originale* » et qui :

« *ne s'inscrit (...) pas en rupture avec la tradition française ; elle intègre les innovations en matière de recherche urbaine dans la continuité de l'école française de géographie* ».

Jacques Scheibling situe ainsi cette thèse par rapport au changement de matrice ; il lui donne un rôle, mais en fait moins une œuvre révolutionnaire innovante qu'un travail de précurseur « *intégrant des innovations* » nées ailleurs et dont les acquis vont peu à

¹ M. Bloch. 1952. p. 102.

² M. Rochefort. *L'organisation urbaine de l'Alsace*. 1960. N° 92.

peu percoler dans le discours de la géographie française. Résumant ensuite la thèse de Raymond Dugrand¹, il conclue que :

« ces deux thèses ont fait figure de modèle au début des années 1960 »²
[souligné par moi]

...et de citer également les thèses de Bernard Barbier et d'Yves Babonaux.

Cette dernière citation clarifie quelque peu le discours de l'auteur : ces thèses sont donc des « modèles » (à suivre par d'autres ?). Elles n'ont ainsi pas seulement initié une pensée, mais aussi un mode de fonctionnement propre à la thèse : elles ont affirmé que la thèse d'État pouvait être partie prenante de l'intégration de l'innovation, et, partant, du changement de matrice.

D'autres auteurs semblent partager cet avis. Robert Marconis³ reconnaît de fait aux thèses de Raymond Dugrand et Roger Brunet une capacité d'innovation, voire de rupture en en faisant les seules thèses véritablement expliquées dans son ouvrage. C'est encore Paul Claval, reprenant toujours les thèses de Michel Rochefort et de Raymond Dugrand qui dès 1966 écrit :

« En France, les géographes ont longtemps ignoré l'analyse théorique des lieux centraux (...) L'analyse du réseau est devenue plus méthodique depuis quelques années : l'analyse du réseau urbain languedocien par M Raymond Dugrand illustre les tendances nouvelles. M Michel Rochefort a décrit la situation et les problèmes de l'Alsace actuelle dans un esprit plus voisin de celui des recherches menées à l'étranger »⁴. [Les passages soulignés le sont par moi]

La date même de cette citation est importante car elle prouve que ce discours n'est pas une construction postérieure, mais que - dès l'origine - ces thèses furent perçues ainsi.

Ces thèses sont des thèses de géographie urbaine qui présentent donc une double particularité :

- elles étaient peu nombreuses jusqu'alors du fait non seulement de la prééminence des thèses de géographie rurale, mais sans doute aussi car le phénomène-ville était moins important : elles témoignent donc de la prise en compte par la géographie de la nouveauté.

- Surtout, elles intègrent des « recherches menées à l'étranger » et notamment toutes les modèles de réseaux qui étaient en vogue en Allemagne ou aux États-Unis.

Selon Paul Claval ou Robert Marconis, le rôle de la thèse est clair : ce n'est pas véritablement d'elle que naît l'innovation, mais la thèse est le lieu où cette innovation est montrée à la communauté, mise en valeur. Autrement dit, la thèse est au coeur de l'innovation. Il s'agit donc ici plutôt d'une tentative de démonstration, étayée citations à l'appui. Pourtant comment est perçue de nos jours cette idée ? Les interviews permettent d'avoir quelques éléments de réponse. Ayant fait part de mon admiration personnelle pour la thèse de Raymond Dugrand à plusieurs géographes, c'est avec

¹ R. Dugrand. *Villes et campagnes en Bas Languedoc*. 1963. N° 41.

² J. Scheibling. 1994. p. 53.

³ R. Marconis. 2004. p. 38.

⁴ P. Claval. *La théorie des lieux centraux*. *Revue de Géographie de l'Est*. 1966. p. 130-152. P. Claval sera quelque temps plus tard partie prenante du débat sur l'importance de la thèses : il fut en 1970 l'un des premiers à soutenir une thèse sur travaux.

surprise que j'ai remarqué que cette admiration était partagée par des gens qui n'ont pourtant pas lu cette thèse. C'est donc bien au final d'imaginaire qu'il s'agit : pas directement chez Jacques Scheibling, mais bien dans l'ensemble de la communauté. Et derrière l'idée de « thèse initiatrice » il y a une fois de plus l'idée de « grande thèse ». Et qui plus est celle d'un mythe fondateur : celui de la naissance d'une nouvelle géographie, identifiable à quelques signes de reconnaissance : une matière (la géographie urbaine), des apports étrangers (Christaller), des grandes thèses, de nouveaux géographes.

12. La grande thèse : un imaginaire universitaire.

On peut tenter d'élargir cette analyse à d'autres disciplines. Car, cette idée n'est là non plus en rien spécifique à la géographie, illustrant encore le fait qu'il s'agit au moins pour partie d'un imaginaire universitaire. Le thème des « grandes thèses » d'histoire semble même être une idée récurrente de la discipline : l'histoire aurait ainsi fait sa mue dans les années 1930 grâce à ces « grandes thèses », passant d'une histoire événementielle, perçue alors comme un peu vieillotte et poussiéreuse, à une histoire sociale renouvelée, représentée par l'école des *Annales ESC*... revue riche en comptes-rendus de thèses ! C'est ce que soutenait encore en 1996 le médiéviste Robert Fossier, qui trouvait :

« tout à fait fâcheux la disparition de la thèse en dix ou douze ans et son remplacement par une super thèse de 3e cycle. On dira ce qu'on voudra, c'était une des gloires de l'École historique française, elle jouissait d'une réputation considérable et il faut bien le reconnaître, l'histoire ne progressait en France que par ces "pavés" comme disait Perroy... L'argument selon lequel, après avoir fourni un effort si important, un chercheur est désormais incapable de fournir un autre travail est complètement inexact : il y en a, mais ce sont des exceptions. Que de gens ont fait des thèses remarquées et ont continué à produire. C'est une espèce d'émasculatation de l'École historique française, c'est un désastre ! »¹ ?

Cette idée est par ailleurs souvent présente en droit, en économie ou en littérature. Une collection du PUF s'intitule d'ailleurs « *les Grandes thèses du droit français* » et a pour ambition de publier « *les meilleures thèses de science juridique, contribuant ainsi à la connaissance des transformations actuelles du droit* ». De même un colloque de 2002 regrettait la disparition en littérature des « *grandes synthèses que suscitait la défunte thèse d'État sur la crise du symbolisme ou celle du roman* »². On retrouve

¹ *L'histoire et son monde : clés pour entrer dans la recherche*. Association Histoire au présent (Table-ronde organisée par I'). 1996.

² *La traversée des thèses. Bilan de la recherche doctorale en littérature française du XX^e siècle*. Actes du colloque des 3 et 4 Octobre 2002. Presses Sorbonne nouvelle. 2004. 254 pages. p. 24.

donc dans d'autres disciplines l'idée chère à la géographie que les thèses ont fait la discipline.

Enfin, il suffit d'utiliser un moteur de recherches sur Internet (*Google*), pour vérifier cette idée : on comptait au 21 mai 2006 14 500 références pour l'expression exacte « grande thèse », concernant indifféremment des thèses de théologie, de géologie ou de langue, mais avec une nette prépondérance des thèses d'histoire. En revanche 53 références seulement concernaient directement des « grandes thèses de géographie » (qui vont des ouvrages de Michel Rochefort à ceux d'Edmond Bernus ou de Jean Le Coz). La consultation de cette liste laisse clairement apparaître une idée qui recoupe celle de Jean Renard : celle de la disparition de ces « grandes thèses ». Il s'agit là d'un constat souvent effectué qu'elle que soit la discipline : seule la thèse d'État, et non cette « *super thèse de 3^o cycle* » pouvait produire de « grandes thèses ». Ce qui est frappant par rapport à la problématique d'ensemble, c'est que cela sous-entend que le changement de structure universitaire a ralenti l'innovation ou du moins modifié son parcours. En systématisant cette idée et en l'appliquant à la géographie, on peut en conclure que le changement de matrice se serait fait malgré la suppression de la thèse d'État.

2. L'envers du décor : l'imaginaire noir de la thèse.

Ce qui est frappant dans le relevé de données, c'est l'existence d'une autre représentation, apparemment aux antipodes de la précédente. La thèse d'État eut pour ses détracteurs un rôle globalement négatif. Deux déclinaisons de cette représentation sont repérables.

21. Un travail d'artisan, solitaire et dépassé.

À l'inverse des représentations de la « grande thèse », une idée répandue affirme clairement que l'innovation ne s'est pas diffusée principalement par le biais de la thèse. Celle-ci ne serait qu'un exercice formel, un morceau de bravoure, assimilée au chef d'œuvre du compagnon. Cette analogie est d'ailleurs fréquente dans les années 1960 chez de nombreux auteurs, y compris chez des thésards : Roger Brunet signale dans sa propre thèse que c'est « *un travail que la tradition universitaire a hérité de l'artisanat médiéval* »¹... où l'on fait plus preuve de virtuosité que d'innovation. Ce que disent avec d'autres termes de nombreux autres thésards dans leur avant-propos :

¹ R. Brunet. *Les campagnes toulousaines. Étude géographique*. 1965. N° 19. p. 8.

Jean-François Troin parle par exemple d'une « *recherche de type artisanal* » et qui plus est d'un « *long travail d'ermite* »¹.

Artisan, ermite... Sans doute, même si cela a un certain charme selon plusieurs thésards. Lucette Lepagnot par exemple affirme :

*« Quelqu'un a parlé plaisamment devant nous de « recherche sauvage » pour qualifier l'effort du chercheur isolé : « sauvage » soit (c'est-à-dire en marge de l'organisation actuelle qui serait celle des équipes), pas très « scientifique », certes et périmée, peut-être, mais certainement enrichissante pour son auteur à qui elle enseigne à se défier des indices construits au centième de point près et qui ne répondent à aucune situation réelle »*².

N'y a-t-il pas dans la dernière partie de cette citation un plaidoyer non seulement pour la thèse mais aussi pour une conception de la géographie, attachée au terrain et au « réalisme » ? Lucette Lepagnot, fidèle à l'idée de la « grande thèse », se place ainsi en opposition nuancée à cette idée plus noire. Mais sa prise de position reste toutefois minoritaire et souvent les thésards, parlant d'expérience, sont assez virulents. C'est peut-être Yves Guermond³ qui résume le mieux l'ensemble de reproches faits à cette thèse d'État. Affirmant dès la préface que son « *travail est présenté sous la forme classique imposée par les contraintes administratives* », l'auteur n'hésite pas à détailler de nombreux aspects de cette critique, ce dont témoigne l'extrait ci-dessous, sans doute un peu long, mais qu'il me semble nécessaire de reproduire *in extenso* :

« Si l'expérience devait pour une fois être écoutée, la rédaction de ces pages serait pour moi l'occasion de redire que la lourdeur de la thèse de « lettres » ne répond pas aux nécessités de la recherche géographique contemporaine, et cela pour plusieurs raisons :

- elle oblige à centrer l'ensemble des travaux sur un seul thème, ce qui, lorsque l'étude dure une dizaine d'années, devient un exercice d'école et ne permet pas d'exploiter les pistes de recherche découvertes dans des domaines divers de la géographie humaine à mesure de l'avancement des travaux.*
- elle détourne une partie de l'activité des chercheurs de l'effort de perfectionnement des méthodes d'investigation, ce qui explique dans une large mesure le retard pris par la France en ce domaine par rapport à la géographie anglo-saxonne.*
- elle amène à réutiliser des travaux effectués il y a quelques années avec des techniques dépassées par rapport à celles qui sont utilisées à la fin du travail, ce qui nuit à l'homogénéité de l'ouvrage. Cette question ne se posait pas au début du XXe siècle, alors que les géographes s'attachaient surtout à approfondir leur réflexion sur les paysages*

¹ J-F. Troin. *Les souks du Nord marocain. Étude géographique des marchés ruraux*. 1974. N° 110. p. 11.

² L. Lepagnot. *Les structures agraires du Lot-et-Garonne. Recherches sur l'évolution d'un élément organisateur de l'espace*. 1974. N° 65. p. 9.

³ Y. Guermond. *Le système de différenciation spatiale en agriculture : la France de l'Ouest de 1950 à 1975*. 1978. N° 52 p. IV.

avec des techniques relativement fixes dans le temps.

Il est réjouissant de vivre en une époque où, sitôt paru, tout écrit semble déjà dépassé, et de constater qu'à l'opposé du gros ouvrage issu d'une réflexion solitaire, c'est la réflexion collective de la communauté scientifique qui provoque l'évolution des connaissances. Pour cette raison l'idée s'impose que la thèse de géographie devrait prendre la forme d'une série d'articles qui faciliteraient une rapide diffusion des idées. ».

Il s'agit certes ici plus d'un ensemble de critiques très concrètes que d'un véritable imaginaire. Questionné sur cette « préface », Yves Guermond tente de replacer son discours dans un double cadre : cadre de rénovation intellectuelle, cadre de rénovation des structures universitaires. Faisant référence à sa découverte de l'informatique ou à des auteurs étrangers comme Torsten Hägerstrand et Peter Hagett, Yves Guermond affirme de nos jours qu'

« il était évident que la géographie vidalienne était balayée, comme un vieux décor, et ce balayage s'est trouvé accentué par le caractère archaïque de « l'institution » géographique universitaire française, dont on n'a pas idée maintenant, et qui s'est poursuivie jusqu'en 81. Aux « Journées Géographiques » annuelles, les « Professeurs » se réunissaient séparément des « Maîtres de Conf » (...), comme s'il s'agissait de deux classes sociales, d'où le désir, assez légitime de notre part, de renforcer cette opposition institutionnelle par une opposition scientifique...¹ ».

Si l'on suit ces idées et singulièrement cette dernière analyse, l'innovation est bien née ailleurs, dans des articles, des colloques, des ouvrages de référence. Les interviews que j'ai menées montrent que ces représentations plutôt négatives de la thèse d'État sont très largement majoritaires de nos jours. Pourtant, cette représentation n'est pas récente et n'est, encore une fois, en rien spécifique à la géographie. De façon plus catégorique encore, un auteur d'une thèse de médecine de 1942 affirmait, désabusé, à propos de son propre travail que

« ce n'est pas une thèse : c'est une foutaise. »².

Déplaçant le problème sur un autre plan, Karl Marx affirmait quant à lui dans sa propre thèse en 1841 que

« la forme de cette étude aurait été plus rigoureusement scientifique et, dans certains détails, moins pédante, si sa destination primitive n'avait pas été une thèse de doctorat »³ !

Et derrière le jeu de mots *thèse-foutaise* très souvent employé⁴, n'y a-t-il pas un second imaginaire, plus noir que le précédent ? La thèse n'est pas qu'un exercice de style, qui garde comme le pensait Lucette Lepagnot quelque intérêt, c'est un exercice sclérosant et fondamentalement inutile. Non seulement l'innovation disciplinaire n'a

¹ Yves Guermond. Correspondance. 17 08 2004

² J. Moline. 1997. p. 39.

³ K. Marx. 1841, cité par B. Maris. 1991. p 86.

⁴ Ce jeu de mots connu un renouveau dans les années 1970. Reprenant à leur compte ces critiques, R. Brunet et al (1993. p. 483) en préfèrent un second. La thèse « *se présente avec un rituel défini pour soutenir, avec cette œuvre, une carrière ; ne saurait pourtant être confondu avec une prothèse* ».

par conséquent pas pu passer par elle, mais cette thèse a été un frein essentiel à sa diffusion.

22. Un travail sous la coupe du mandarinat.

Si la représentation précédente critique la structure (les modalités de l'exercice), la seconde représentation privilégie l'aspect social : la thèse est un travail sous la coupe du mandarinat. Une thèse ayant pour but l'obtention d'un poste, inutile d'insister sur le fait que sur ce point mon corpus écrit est d'une extrême pauvreté : aucune thèse ne dénonce évidemment directement le « mandarinat » dont elle aurait été l'objet, et aucun compte-rendu ne s'en réclame. À l'opposé, la plupart des interviews d'anciens assistants ou maîtres-assistants des années 1970 ont fait ressortir cette vision négative de la thèse, liée à un « mandarinat » que mai 1968 mais aussi mai 1981 auraient « heureusement fait voler en éclats », et qui - évidence plate - « n'existe plus aujourd'hui ».

Sans doute faut-il au préalable définir ce terme de « mandarin », ce qui reste d'ailleurs assez difficile : le terme vient de *mandar* (portugais : commander) mais le Larousse et le Robert ne sont pas tout à fait d'accord sur la nature de l'influence mandarinale : s'agit-il en premier d'une influence sociale ou intellectuelle ? Pierre Bourdieu¹ émet quant à lui certaines réserves sur ce mot « *demi-savant* » et « *polémique* ». Quant aux interviewés, il ne sont pas forcément d'accord entre eux : Hervé Gumuchian² et Henri Chamussy³ par exemple parlent d'un système de « *paternalisme* », mais ce terme ne privilégie-t-il pas le contrôle social par rapport au pouvoir intellectuel ? De son côté, Yves Lacoste avoue être « *un mandarin* » mais définit celui-ci comme

« *quelqu'un qui protège ses élèves* », et non pas « *comme quelqu'un qui profite de ce qu'ont écrit les gens sous ma direction. Ça, c'étaient les gauchistes qui pensaient ça en 68* »⁴.

Force est cependant de constater que c'est cette dernière vision, sans doute simplificatrice, qui est la plus fréquente. Car derrière la représentation de la thèse sous la coupe du mandarinat, n'y a-t-il pas un ou deux autres imaginaires : celui de la résistance à l'oppression, voire celui de la lutte des classes ? (Yves Guermond parlait effectivement plus haut de « *classes sociales* »). Plusieurs interviews vont dans ce sens :

« *X n'a pas fait de thèse. Il est toujours resté droit dans ses bottes* » (Olivier Soubeyran) ... Et, lors de son interview, X confirme qu'il n'avait « *pas envie d'en faire une, par refus de l'institution, par refus d'en faire une avec un mandarin pareil* ». Ou

¹ P. Bourdieu. 1984. p 23.

² Hervé Gumuchian. Interview. 10 11 2003

³ Henri Chamussy. Interview. 19 03 2004

⁴ Yves Lacoste. Interview. 15 11 2004

encore « *Tu devrais aller interviewer Untel. Lui, il a toujours refusé d'en faire une, même du temps de Saunier-Séité* »¹ (X Parisien).

Ainsi, ces interviews mettent immédiatement en avant l'aspect social et privilégient d'ores et déjà une temporalité, ou du moins quelques dates symboliques : mai 1968, mais aussi la fin des années 1970 (« *une ambiance qu'on n'imagine plus aujourd'hui* ») et la date symbolique de mai 1981 qui signerait la fin de ce mandarinat.

Mai 1968, mai 1981 : soit deux événements à forte valeur symbolique, porteurs d'un imaginaire politique dans lequel celui de la thèse s'insère à merveille. Une vision sans doute simplificatrice et qui demande au moins à être vérifiée.

23. Entre ces conceptions, il y a eu débat dans les années 1960-1980.

Il a été démontré que ces représentations, positives ou négatives, correspondent à un groupe plus large que celle du petit monde des géographes, et qu'il s'agit bien d'un « méta-imaginaire ». Un des objectifs initiaux était de détecter si, en géographie, il y a eu correspondance ou non avec le changement de matrice. Or, il apparaît que ces deux imaginaires se déroulent à la même époque bien qu'ils n'aient pas forcément été véhiculés par les mêmes personnes.

Puisque mai 1968 se singularise dans nombre de discours, il n'est sans doute pas inutile d'examiner les termes précis du débat au travers d'un dépouillement systématique du journal *Le Monde* de mai à juillet 1968. Cette crise fut un moment de cristallisation et plusieurs manifestes demandèrent effectivement la suppression de la thèse d'État dans le contexte plus global d'une autre revendication : la création d'un « *corps unique d'enseignants de la maternelle à l'Université* », ce qui visait tout autant l'agrégation que la thèse. Cette revendication s'accompagnait d'une autre : la volonté étudiante de participer à la nomination des enseignants, très souvent assimilés à des « *mandarins qui débitent leurs cours* ».

De façon plus précise, un manifeste de chercheurs dénonçait dans *Le Monde* du 21 mai 1968 « *le caractère archaïque de l'agrégation et de la thèse* ». Parmi les signataires figuraient Paul Ricoeur, Pierre Bourdieu, Joffre Dumazedier et un géographe : Marcel Roncayolo. Un peu plus tard, le 6 juin, un autre article² plus général sur l'avenir de la recherche s'attaquait de manière indirecte à la thèse, et de front à l'ensemble des structures universitaires :

« Sans doute il est indispensable de tenir compte notamment des caractéristiques de la recherche moderne, de mettre donc un terme à des modes de gestion qui l'étouffent plus qu'ils ne la stimulent et d'abattre des architectures conçues à des époques où l'on confondait chercheur et

¹ La période où A. Saunier-Séité fut Secrétaire d'État aux Universités (1976 à 1978), puis Ministre (1978 à 1981) fut vécue par nombre d'assistants comme celle d'une menace sur leur titularisation.

² Article de N. Vichney. *Le mouvement de contestation dans les laboratoires. Le Monde. 06 06 1968.*

professeur. (...) Mais il faut également éviter de substituer à des structures dont la rigidité doit être condamnée d'autres structures dont la souplesse n'est pas assurée».

Il faudra attendre le 11 juillet et la publication d'un certain nombre d'analyses de ce qui vient de se passer pour trouver des propositions concrètes de réforme de la thèse. Un article porte alors sur « *le recrutement des professeurs de faculté : agrégation de droit et thèse de doctorat ès lettres* »¹ et propose un certain nombre de modifications qui seront d'ailleurs prises en compte par les lois Faure de 1969 : ce furent principalement la suppression de la thèse complémentaire et la suppression de l'obligation d'impression avant soutenance.

Que retenir de ce débat ? Que l'imaginaire de la « thèse-foutaise » semble l'emporter, dans un contexte de contestation d'un ordre établi ? Que l'on aboutit à un inévitable compromis par une tentative de réforme de la structure ? Que les géographes, hormis Marcel Roncayolo et Philippe Pinchemel (article du 4 juillet 1968), ne furent pas en pointe dans ce débat ?

Sans doute vaut-il mieux insister sur le fait que celui-ci ne s'arrêta pas à mai 1968 et que malgré les modifications du régime des thèses, la contestation perdura, illustrant ainsi la réalité du problème ... ou l'épaisseur de cet imaginaire. Elle fut relayée et théorisée quinze ans plus tard, en 1984, et de façon virulente par Pierre Bourdieu pour qui :

« la sourde résistance à l'innovation et à l'invention intellectuelle, l'aversion pour les idées, pour la liberté d'esprit et la critique qui orientent si souvent les jugements académiques, tant dans les soutenances de thèses ou les comptes rendus critiques que dans les cours bien balancés renvoyant dos à dos les avant-gardes du moment sont sans doute l'effet de la reconnaissance accordée à une institution qui ne confère les garanties statutaires attachées à la pensée d'institution qu'à ceux qui acceptent sans le savoir les limites assignées par l'institution. Et rien ne contribue autant que la thèse de doctorat au renforcement des dispositions souhaitées. »². [souligné par moi]

Ce débat se retrouve surtout dans les nombreux comptes-rendus de thèses, quelle que soit la discipline ; dès 1970, l'historien Lucien Genicot, dans le compte-rendu très élogieux de la thèse du médiéviste Robert Fossier, tente un bilan :

« Il y a deux ans, partisans et adversaires de la thèse remplissaient les colonnes du Monde. Exigence bénéfique à la science ? Chape posée sur la recherche ? Les érudits étrangers n'ont, je crois, jamais hésité : la plupart admettaient probablement la suppression de la thèse complémentaire, tous souhaitaient le maintien de la principale. Les deux volumes de M. R. Fossier [La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII^e siècle] leur donnent raison : ils confirment sans doute les dangers mais aussi l'intérêt du doctorat traditionnel.

¹ Article de P. Bacquet. *Le Monde*. 11 07 1968.

² P. Bourdieu. 1984. p. 127.

Les dangers ? Le danger plutôt. Celui de devoir ou vouloir trop embrasser au risque parfois de mal étreindre. Il est clair dans le cas présent et c'est ce que je relèverai d'abord. Mieux vaut, pour l'impression finale et en toute justice, exprimer les réserves avant les éloges. D'emblée le cadre effraie par son ambition (...) Depuis trente-cinq ans que j'en écris [des comptes-rendus], je n'ai recensé une recension d'une telle ampleur que pour les Institutions médiévales de Verriest. Et après la lecture, j'ai habillé la thèse de M. Fossier de la même reliure que [les thèses de Bloch, Perrin et Duby] pour ne mentionner que ces trois colonnes¹ de l'histoire des campagnes médiévales »².

Ce compte-rendu pose bien le débat récurrent sur l'utilité de ce type d'exercice. Il est à rapprocher de celui d'un géographe, Georges Chabot qui s'exprimait en 1968 sur la thèse d'Alain Huetz de Lemps. Son compte-rendu disait dans des termes souvent identiques et dans un même contexte de contestation de cette structure, qu'il s'agissait d'un :

« énorme travail où les partisans comme les adversaires de la thèse traditionnelle trouveront d'excellents arguments. Thèse trop grosse, dira-t-on, qui a pris à l'auteur de trop longues années, a immobilisé un chercheur remarquablement doué sur un seul compartiment de recherche. Mais d'autre part, c'est par de tels travaux que l'on peut vraiment établir la réputation d'un auteur, savoir combien son enseignement sera brillant et il faut dire aussi que ce sont de tels travaux qui ont fait le renom de l'École géographique française. Tout en essayant de trouver pour l'avenir de nouvelles formules, ne regrettons pas trop la perfection de ce que l'on nous apporte »³.

Georges Chabot et Lucien Genicot répondent ainsi de la même manière à la question posée : la thèse d'État doit perdurer, tout en trouvant peut-être « de nouvelles formules ». C'est d'ailleurs ce que pense de nos jours l'auteur de cet « énorme travail », Alain Huetz de Lemps :

« Je ne suis pas certain que cette nouvelle formule [depuis 1984] ait été un progrès. À côté d'excellentes thèses réalisées dans les délais prévus, on peut compter des centaines de thèses sur des sujets très restreints, qui n'ont pas permis à leurs auteurs de montrer ce qu'ils étaient capables de faire. (...) Il a été dit parfois que les gros Doctorats d'État avaient "stérilisé" leurs auteurs ; je ne le crois absolument pas »⁴.

Démarche fossilisée ou pas, travail solitaire ou pas, force est de constater que la remise en cause de la thèse d'État de géographie a lieu à la même époque que dans les autres matières. Il y a donc une cohérence du phénomène.

¹ Le terme renvoie évidemment à la notion de monument.

² L. Genicot. *Annales ESC*. 1970. p. 1475-1491.

³ G. Chabot. *Annales de Géographie*. 1968. p. 354-356.

⁴ A. Huetz de Lemps. Correspondance du 07 07 2004.

3. Un imaginaire dans un imaginaire.

Pourtant, malgré l'existence de ce débat, ne s'agit-il pas d'un imaginaire dans un imaginaire ? Si l'analyse précédente a étudié ces deux représentations de façon comparative, l'histoire de la thèse permet de dire qu'il y a là une filiation et que, malgré son ancienneté, la « thèse foutaise » est fille « des grandes thèses ». Cette idée me semble démontrée par l'histoire même de la thèse. Le but de cette partie est de tenter de comprendre l'origine de ces valeurs, leur ancienneté qui les rend peut-être difficilement attaquables, leur ancrage dans l'esprit de la communauté universitaire. Ma seule ambition sera donc d'emprunter quelques notions à l'histoire des sciences et les relier à mon objet.

Depuis l'origine, la fonction de l'Université est double : pratiquer la recherche et assurer une diffusion des connaissances. Or, les thèses sont l'instrument institutionnel de cette innovation et de cette diffusion : au Moyen-Âge, la thèse de doctorat, qui donne accès à l'Université, est conçue comme une discussion publique (la soutenance) et approfondie (plusieurs heures) d'une idée : l'hypothèse [*hypo*, de *hupo*, exprimant la position précédant ici la thèse]. L'étymologie du mot « thèse » est également révélatrice : *thesis*, action de poser, affirmation, proposition. Cette conception de joute oratoire est elle-même l'héritière des joutes chevaleresques : la soutenance est bien un combat et c'est une affaire d'hommes¹. Et ce n'est qu'à l'époque moderne et du fait du développement de l'imprimerie, que la thèse sera rédigée.

L'idée que de « grandes thèses » ont pu faire progresser l'Université est donc une idée ancienne, ancrée dans la mémoire collective. Pourtant, s'y arrêter serait réducteur et oublierait le fait que dès le XIX^e siècle, le débat existait ; en effet, les thèses d'Ancien Régime furent supprimées sous la Convention, et c'est l'Empire qui les rétablit par les lois de 1806 puis de 1808, en créant les facultés des Lettres puis des Sciences, qui remplacent les facultés des Arts de l'Ancien régime. Mais cette « nouvelle thèse » est fortement marquée par ses origines :

« conçue par un régime despotique pour maintenir l'ordre moral nécessaire à sa survie, l'Université impériale était incapable d'établir une pédagogie vivante à cet égard » alors qu'au contraire sous l'ancien régime, *« l'exercice de la thèse était d'un usage plus fréquent et plus souple »*².

Un rapide examen de cette loi montre que la vocation de l'Université (et de la thèse ?) a (ont) changé : l'Université est désormais un

¹ Ce que démontre de façon assez convaincante C. Cassagrande (2005). Mais ce qui n'explique toutefois pas pourquoi cette « affaire d'hommes » l'est encore de nos jours.

² A. Tuilier. 1995. p. 151.

« corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'Empire » afin de *« diriger les opinions politiques et morales »*¹.

Malgré l'abrogation partielle de cette loi dès la Restauration, l'Université et la thèse ont donc moins vocation à la recherche qu'auparavant. Le contexte ambiant d'encyclopédisme, hérité du XVIII^e siècle, la montée progressive d'une pensée positiviste au cours du XIX^e siècle sont d'autres raisons de cette mutation dans la conception même de la thèse et de l'Université. André Tuilier² montre que le fait est perceptible dans l'architecture même des bâtiments universitaires construits à cette époque, dont l'exemple le plus achevé est la reconstruction de la Sorbonne, entre 1885 et 1901. Ainsi, étant tout à la fois un *« exercice académique et [un] travail, si possible, original »*³ les thèses s'inscrivent dans des cadres tout autant disciplinaires qu'institutionnels. Cette remarque de l'historienne des sciences Hélène Gispert concerne les thèses de mathématiques, mais peut finalement s'appliquer à plusieurs disciplines et notamment à la géographie.

Le débat est donc ancien et depuis 150 ans, l'histoire de la thèse d'État est en partie celle d'une série de tentatives de réponses au problème. En 1880 Jules Ferry déplorait l'existence de thèses insuffisantes, de

*« monographies purement descriptives qui n'ajoutent presque rien à la science. (...) De la sorte, le doctorat serait un des examens les plus faciles que comporte l'Université »*⁴.

Jules Ferry dans le cadre de sa tentative de réforme de l'Université⁵ (la « Nouvelle Université ») modifia certaines règles de la thèse : établissement de modalités plus précises comme la présence de trois jurés au minimum, création d'un permis d'imprimer, et cosignature du rapport de soutenance. Pour les thèses d'État, cela se concrétisa par quelques progrès : faisant l'histoire des thèses de psychiatrie en France, Arnaud Terrisse note que

*« on demande à l'étudiant des premières décennies du XIXe siècle de réciter sa leçon, tandis que l'étudiant de la fin du XIXe siècle et du XXe siècle se doit de faire progresser la Science »*⁶.

De façon plus globale, cette volonté se traduit également du point de vue de la recherche par la création de la « petite thèse » (en fait l'ancêtre du DES) qui constituait une initiation à la recherche et était obligatoire avant de passer l'agrégation d'Histoire-géographie.

C'est dans ce contexte intellectuel et institutionnel que la géographie s'autonomisant peu à peu, les premières thèses de géographie marquantes et fondatrices de la « géographie vidalienne » apparaissent ; des thèses qui sont donc considérées comme les premières grandes thèses de géographie, échappant à un type d'ouvrages écrits *« pour complaire »* :

¹ Loi du 10 05 1806.

² A. Tuilier. 1995. p. 151-152.

³ H. Gispert. 1997. p. 33.

⁴ N. Hulin. 1997. p. 21.

⁵ V. Berdoulay. 1995. p. 98-101.

⁶ A. Terrisse. 1983. p. 540-541.

« Au sommet de l'édifice de la recherche, les thèses d'État de géographie sont restées consacrées à la géographie historique jusqu'aux premières années du XX^e siècle, pour complaire au spécialiste de la Sorbonne, Auguste Himly. En 1902, le succès des thèses de Jean Brunhes et d'Emmanuel de Martonne, soutenues respectivement sur l'irrigation dans les pays méditerranéens et sur la Valachie, légitime le recours au terrain permis par le changement de titulaire de la chaire parisienne. Vidal de La Blache l'a occupée à partir de 1898 »¹ [succédant à Marcel Dubois qui possédait la chaire de géographie coloniale].

Au final, derrière les deux représentations antagonistes de la thèse et leur histoire, se profilent quelques ponts. À ce sujet, l'expression de « grande œuvre » mérite quelque attention. Peu présente dans mon corpus et visiblement peu employée par les géographes, elle l'est beaucoup plus dans d'autres disciplines pour qui elle est un équivalent pur et simple de « grande thèse » : plusieurs thèses d'histoire sont qualifiées dans les *Annales ESC* de « grandes œuvres » ; mais ce sont surtout les disciplines artistiques qui emploient le plus cette référence, notamment en critique musicale. L'origine de l'expression est apparemment double. On peut y voir des références à l'alchimie - la grande œuvre est la pierre philosophale -, on peut y voir aussi une référence au compagnonnage. Ainsi, derrière cet héritage déshabillé, se profile l'idée de la thèse-travail d'artisan (la vision de Roger Brunet, de Jean-François Troin), qui ne serait que le versant noir de la grande thèse. Provenant des mêmes racines, cette représentation illustre bien le thème de la filiation des deux univers : de la représentation positive, la plus ancienne, est née peu à peu une représentation négative : celle d'un instrument dépassé.

Aussi me semble-t-il nécessaire de reprendre ici quelques notions empruntées à l'histoire de l'imaginaire (Boai. 1998, Girardet. 1986, Delumeau. 1978). Se développant dans un monde particulier (ou, pour reprendre la terminologie bourdieusienne, par le biais d'acteurs dans un champ particulier), l'imaginaire est toujours polarisé. Il est le lieu de rencontre d'idées opposées ; tout imaginaire est ainsi marqué par la lutte ET la complémentarité des contraires : le Christ et l'Antéchrist, l'eau et le feu, l'esprit et la matière. Ramené à mon sujet, il y aurait là une certaine fixité structurelle qui permet de remettre en perspective le débat, voire de l'analyser au prisme de la classique opposition entre principe idéal et principe réel. Le principe idéal de la thèse (à savoir une vraie recherche, porteuse d'innovation, la soutenance d'une idée, la *disputatio*) s'opposant *a priori* au principe de réalité (une épreuve universitaire, un jugement par ceux qui procurent le poste).

¹ M.-C. Robic (coord). 2006. p. 26.

Conclusion

La thèse : un indécidable ou une épopée ?

Il existe probablement d'autres imaginaires de la thèse ; je pense ici à ceux véhiculés en dehors de la communauté universitaire et notamment à celui d'un travail interminable traitant de sujets très abscons¹. Mais ceux-ci ne me semblent être qu'une variante des imaginaires précédents et témoignent tout au moins d'un phénomène de percolation de l'imaginaire universitaire vers le grand public.

Chercher les imaginaires de la thèse aboutit donc dans un premier temps à une impasse, non que l'on ne puisse les caractériser, mais parce qu'au contraire plusieurs significations sont possibles et semblent irréductibles si ce n'est par une approche historique. On est donc dans une situation d'indécidabilité (au sens de Jacques Derrida) dans une situation complexe qu'il faut déconstruire, non pour voir laquelle des deux représentations est juste, mais pour comprendre un certain nombre de mécanismes : ce que cette coexistence a engendré dans le contexte de changement de matrice disciplinaire.

De nombreux géographes, lors des interviews, m'ont suggéré une temporalité et une explication : à la géographie classique l'idée de la « grande thèse », aux assistants

¹ On en trouvera un par exemple dans le film d'Alain Resnais : « *On connaît la chanson* ». Dans ce film de 1998, le personnage d'Agnès Jaoui prépare une thèse sur « *les chevaliers-paysans de l'an 1000 au lac de Paladru* », ce qui déclenche l'étonnement puis l'ennui de toutes les personnes ayant cru bon de demander à l'héroïne le sujet de sa thèse : la thèse n'intéresse que des cercles restreints, voire la seule thésarde. Questionnée en 2003 sur les raisons de ce sujet, Agnès Jaoui, co-scénariste du film, répondit sur France Bleu Isère que le thème des chevaliers paysans lui semblait être le prototype même du sujet abscons, symbolique de ce qu'est une thèse.

ouverts sur l'innovation l'idée de la « thèse foutaise »... Soit pour reprendre les mêmes citations : d'un côté Micheline Cassou-Mounat, Alain Huetz de Lempis, des géographes étiquetés « classiques » ; et de l'autre, Yves Guermond, Roger Brunet, des « nouveaux géographes ». Sans doute. Mais outre le fait que les exceptions sont nombreuses, les frontières sont-elles aussi tranchées que cela ? Et ne s'agit-il pas, de la part des interviewés, de plaidoyers *pro domo*, de façon à se ranger du « bon côté » ? Histoire réécrite, image simplificatrice... On aurait en effet pu penser que ce débat était une illustration du changement de matrice, ou du moins qu'il a été particulièrement mis en valeur lors de ce changement de matrice (un passage d'un imaginaire à l'autre). Or, à l'évidence, la situation est plus complexe. Ces deux imaginaires coexistaient depuis fort longtemps dans le milieu universitaire : il s'agit donc de représentations sociales stabilisées, du moins dans leurs thématiques. De même, les critères de fondation de cet imaginaire ont peu évolué.

L'idée essentielle est que ces représentations accompagnent simplement la mutation disciplinaire. Et surtout, - et n'est-ce pas ce qui est important ? -, elles sont des pôles, des lieux de rencontre emblématiques pour des discours sur la géographie et l'on peut d'ores et déjà effectivement affirmer de façon peut être simplifiée, mais non caricaturale, que « *la thèse foutaise* » accompagne les discours sur la remise en question de la géographie classique, « *les grandes thèses* » renforcent celle-ci.

L'imaginaire de la thèse est donc prégnant : il n'impose sans doute pas, mais il influence des comportements. Ces représentations-étendards ont permis pour ceux qui les ont brandies une prise de hauteur, elles furent les étendards d'un discours à prétention épistémologique, affiché dès l'introduction. Cette situation témoigne donc de la prise de conscience du débat sur le changement de matrice.

La thèse fut en tout cas au moins un très fort support à l'imaginaire (rien que de plus normal : on y passait 10 ans ou plus). Elle avait le goût du rite initiatique (« *prenez l'agrégation d'abord, votre thèse ensuite* ») ... au contraire du colloque, de l'article ; elle fut donc un lieu de crispation, ce qui a amené logiquement à une codification beaucoup plus grande qu'ailleurs et donc à une écriture de genre. Aussi peut-on soutenir que l'imaginaire de la thèse d'État est un des éléments fondateurs de l'histoire commune, au même titre que quelques grandes querelles (celle entre Grenoble et Paris par exemple), que quelques grands ouvrages (la publication des *Géographies Universelles*) ou que quelques grands auteurs méconnus puis redécouverts (par exemple Éric Dardel). Elle n'est pas que rite initiatique : collective et coutumière, « *laissant une trace dans la mémoire commune, célébrant de grands faits* », elle est le « *point de contact de deux cadres narratifs* » : l'un est « *écrit et relève de la littérature savante* », l'autre, issu par filiation du précédent, est « *oral et relève pour partie de l'imaginaire* »... Une des définitions¹ du terme « *épopée* » !

¹ *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse en 15 volumes*. 1984. Tome 6.

Chapitre 2

La thèse, au cœur d'un dialogue avec la communauté.

Le débat sur les représentations de la thèse a également une consonance sociale, voire une consonance générationnelle. Le but de ce chapitre est de comprendre les influences s'exerçant autour de la thèse, afin d'appréhender par qui et à quel moment cette influence s'exerce, mais aussi et surtout quelles en sont les conséquences pour le discours de la thèse. Il s'agira donc de relier la thèse au thésard et à son entourage intellectuel et social, à la communauté des géographes, voire à l'ensemble de la communauté universitaire.

Ce sera l'objet de la première partie du chapitre qui tentera de percevoir « le monde des thésards » : quel fut par exemple leur profil type dans les années 1960-1984 ? Ce cadre posé, il s'agira de comprendre le rôle joué dans cette communauté par les deux protagonistes qui institutionnellement encadrent la thèse : le directeur de thèse et le jury.

Car le but essentiel de ce chapitre est d'appréhender le dialogue qui s'installe entre la communauté universitaire et la thèse (seconde partie). En effet puisque l'innovation suppose un processus de diffusion de la nouveauté, il est essentiel de cerner ce

dialogue qui passe par plusieurs acteurs : par le thésard, par le directeur de thèse et le jury, mais peut-être aussi de façon plus subtile par le contexte, qu'il soit interne à l'Université ou externe. D'autres moments-clés que mai 1968 déjà repéré ont-ils eu une influence non seulement sur le discours de la thèse d'État, mais aussi sur le dialogue qui pouvait s'établir entre la thèse et son lectorat ?

D'un point de vue méthodologique, la proposition développée dans ce chapitre est qu'une thèse ne se résume pas à un raisonnement dans l'absolu. Elle est plutôt une argumentation faite dans un contexte prégnant : un imaginaire certes, mais aussi de fortes contraintes matérielles et sociales. Or, puisqu'un dialogue s'établit entre la thèse et son lectorat (en premier lieu le jury), il est important de connaître l'attente précise de ce lectorat, ce que Hans-Georg Gadamer (1976) puis Paul Ricoeur (1986) et Reinhart Koselleck (1990. 1997) nommèrent « *l'horizon d'attente* » du lecteur.

Mais la thèse n'est pas que le produit de cette situation. Aborder par exemple la question de l'écriture pour le jury ne revient pas seulement à poser le problème de façon mécanique, comme un gage de bonne réception : penser ainsi la thèse comme une écriture destinée directement au jury et écrite expressément pour obtenir son assentiment reviendrait à adopter une position réductrice et à valider l'imaginaire de « la thèse sous la coupe du mandarinat ». Ce serait de toute façon sous-estimer les effets de la thèse sur le lecteur et penser véritablement qu'il s'agit d'un exercice vain. Il faut donc penser le dialogue qui s'établit autour de la thèse comme une « *pragmatique du texte* » (Eco. 1979), comme une « *esthétique de la réception* » (Jauss. 1967), c'est-à-dire à la fois comme une contrainte et une réponse implicite à plusieurs paramètres, mais aussi comme un processus porteur d'effets induits sur le jury et sur le thésard. Il y aurait donc dans la relation qui s'établit entre la thèse et son lectorat une véritable « *expérience esthétique* » qui a une fonction première de communication mais qui ne s'oppose pas à la « *connaissance rationnelle* »¹.

Si le propos de Hans-Georg Gadamer puis celui de Paul Ricoeur avaient une visée diachronique (l'herméneutique), Hans Robert Jauss apporte une vision synchronique, c'est-à-dire une méthodologie directement utilisable pour démêler les différents aspects du dialogue qui s'établit autour de la thèse.

L'expression d'« *horizon d'attente* » est ainsi définie² par Hans Robert Jauss puis par Jean Starobinski (1970) comme un ensemble de « *codes de normes esthétiques* » (le propos précis de ces deux auteurs concerne la littérature et l'art), qui correspondent à un certain nombre d'attentes spécifiques en termes notamment de modes d'écriture, mais aussi de contenu. En l'appliquant à l'objet-thèse, j'interpréterai l'horizon d'attente du lecteur comme la combinaison de son « *mode d'appropriation* [de

¹ H. R. Jauss. 1967. p. 155 pour les deux citations. Dans ce passage de « *la petite apologie de l'expérience esthétique* », H. R. Jauss ré-analyse la traditionnelle opposition entre connaissance rationnelle et connaissance sensible. Celle-ci, qui perdure depuis le XVIII^e siècle, est en partie réfutée par Jauss. Ce débat pose la question de la place de la thèse dans ce binôme : alors que l'imaginaire de la « *grande thèse* » aurait naturellement tendance à la placer du côté de la connaissance rationnelle (une vision néo-positiviste ?), mon hypothèse de départ la met à la fois dans les deux catégories.

² H. R. Jauss. 1967. p. 283.

la thèse] *résultat de ses choix conscients*», et surtout de la « *part inconsciente de sédimentation déposée dans la tradition* ». Cette notion me semble ici au moins pour partie réductible à la notion de matrice disciplinaire, dans sa définition initiale (« *qui tend à s'imposer à tous les autres* »), que le lecteur approuve ou conteste cette matrice.

De la réponse à l'ensemble de ces paramètres dépendra la bonne réception de la thèse, le but ultime du dialogue étant la « *fusion* »¹ de l'horizon d'attente du lecteur et de l'horizon impliqué par le texte. L'effet d'une œuvre sur son destinataire (et c'est bien cela qui est au cœur du sujet puisque l'innovation demande une reconnaissance) correspondrait donc à la potentialité de cette œuvre (sa valeur propre) mais aussi à la qualité de sa réception par la communauté au moment t, elle-même composée des valeurs du destinataire (ses compétences sur le sujet, sa position dans le cadre de la matrice), mais aussi - et surtout ? - de son imaginaire qui guide en grande partie son horizon d'attente.

Car, ce qui compte aussi, c'est que de la bonne réception de la thèse dépendent des effets induits : dans le cas du jury, une thèse bien reçue, qui correspond à son horizon d'attente, n'est-elle pas une thèse diffusée, exploitée par les membres de ce même jury qui l'intègrent donc dans leur propre mode de pensée ? Ce qui voudrait dire que la thèse n'est pas un frein, mais bien un vecteur d'une éventuelle innovation disciplinaire.

L'objectif de ce chapitre est donc d'appliquer un certain nombre de travaux portant sur la communauté des géographes à l'objet-thèse. Ce ne sera, pour reprendre l'expression de Daniel Dory et al², qu'une suite de « *matériaux* » destinés à être utilisés par la suite.

1. Le monde du thésard : « un tout petit monde ».

Chercher à caractériser une communauté suppose *de facto* lui reconnaître une existence propre. Il est donc nécessaire de s'attarder sur ce terme classique, mais parfois contesté lorsqu'il s'agit d'admettre l'existence même de la « communauté des géographes » : une « *notion vague* » par exemple pour Christina D'Alessandro, car hétérogène et dont « *on voit mal l'utilité* »³. Par ailleurs, présupposer de son existence peut sous-entendre une approche strictement kuhnienne qui considérerait cette communauté comme un ensemble aux réactions homogènes, notamment face à l'intrusion de l'innovation dans le champ disciplinaire. Il n'est donc pas inutile de rappeler qu'il ne s'agit pas de ma part de pratiquer un contextualisme radical, mais bien de voir que la composante sociale peut être un facteur parmi d'autres de l'élaboration du discours de la thèse, et certainement pas un facteur de causalité

¹ L'expression est là aussi de H. G. Gadamer, qui l'utilise dans un sens diachronique pour interpréter des textes anciens.

² D. Dory, D. Douzant-Rosenfeld et R. Knafou (sd). 1993. p. 5.

³ C. D'Alessandro. 2004. p. 94.

unique. Et il me semble particulièrement important, si l'on considère que la thèse est au moins partiellement le produit d'un imaginaire, de voir de quelle collectivité il émane de façon à conjurer un risque : isoler l'objet-thèse dans une recherche sur le changement de matrice disciplinaire, c'est courir le risque de réduire l'univers des questions possibles.

Pour définir la notion de « communauté », je partirai d'une des définitions proposées par Jacques Lévy : « une collectivité à solidarité conditionnelle, volontaire et réversible (« communauté scientifique ») »¹. Mais il me semble nécessaire d'ajouter à cette définition l'idée que cette collectivité possède un fort sentiment d'appartenance à elle-même. Et ses fonctionnements concrets (en réseaux, en « écoles » ou en « cercles d'affinité » pour reprendre l'expression de Vincent Berdoulay) cohabitent avec une vision propre que cette collectivité a d'elle-même.

11. De la communauté réelle à la communauté imaginée.

111. Des géographes peu nombreux jusqu'aux années 1960.

« *Un tout petit monde* » : le titre de ce célèbre roman est ici à prendre dans son sens premier. Si, pour David Lodge (1991), c'est l'ensemble du milieu universitaire qui fonctionne comme un tout petit monde, le cas des géographes est particulièrement révélateur. C'est d'ailleurs à quelques nuances près, une expression surgie au hasard de l'interview de Jean Bastié : « *dans notre petit monde* »². En effet, le premier fait marquant est la faiblesse des effectifs. Mais le second constat est celui de leur nette augmentation pendant la période. Il y avait en « *septembre 1939, 27 géographes, y compris quelques assistants* » dans les Universités françaises³. Après la Seconde Guerre mondiale, ce chiffre augmente peu à peu puisqu'il y a 71 enseignants de géographie dans le supérieur en 1955⁴.

Les années 1960 sont celles d'un recrutement massif. Les effectifs doublent entre 1963 et 1967 et ce mouvement va encore s'amplifier du fait des effectifs croissants d'étudiants en géographie : on dénombre un millier d'étudiants environ en 1960, ils sont plus de 4000 en 1968⁵, ce qui a autorisé Pierre Bourdieu à parler de « *secondarisation* »⁶ de l'enseignement supérieur. En conséquence, dans un premier temps, après 1968, l'ouverture est flagrante puisqu'il y aura 544 enseignants en 1972. L'ouverture des facultés autorise ainsi de fait tous les thésards à espérer obtenir un

¹ J. Lévy. Article « *communauté* ». In Lévy-Lussault. 2003. p. 177.

² Jean Bastié. Interview. 9 Mai 2005

³ M. Chevalier. 1996. p 17.

⁴ P. Claval. 1998. p. 323.

⁵ P. Claval. 1998. p. 323.

⁶ P. Bourdieu. 1984. p. 184.

poste : c'est bien le contexte qui offre un rôle nouveau à la thèse, d'autant plus que la majorité d'entre eux a été prérecrutée en tant qu'assistants et maîtres-assistants. Le statut d'assistant a été créé en 1942, et l'assistant avait comme obligation à terme de faire une thèse. Celui de maître-assistant date, quant à lui, de 1960, et est lié à la création de la thèse de troisième cycle en 1958. Il se différencie du statut d'assistant par la titularisation qu'il procurait (les assistants restant officiellement détachés de l'enseignement secondaire) et pouvait être obtenu non seulement par la possession d'une thèse de troisième cycle, mais de façon plus simple par la publication d'un ou deux articles : à Lyon, Jean-Pierre Houssel fut ainsi titularisé maître-assistant après la publication d'un article sur « *l'évolution récente de l'activité industrielle à Fès* »¹.

Mais ces deux statuts entraînent en concurrence avec un troisième, qui est souvent resté prééminent, et fut peut-être même revalorisé du fait de cette « *secondarisation* » : l'agrégation. La règle implicite était en effet que tout assistant ou maître-assistant devait être agrégé.

Ce prérecrutement se traduisit, moyennant « *une petite perte de salaire* »², par un ensemble de facilités offertes au thésard : l'immersion dans le monde universitaire et le contact facilité avec la recherche, mais aussi pour des agrégés, une charge de travail un peu moins importante que dans le secondaire. D'ailleurs, les thésards n'ayant pas bénéficié de cette procédure s'en plaignent parfois, tel Henri Rougier dans sa propre thèse, qui dénonce cet aspect « *inhabituel* », dans le but de montrer les difficultés matérielles qu'il a dû affronter :

« *Nos recherches ont, en effet, été effectuées d'une façon quelque peu inhabituelle : n'ayant jamais pu accéder à un poste d'Assistant en Faculté, il a fallu combiner la préparation de cette Thèse avec un service d'enseignement dans le secondaire* »³.

112. Dans les années 1970, des thésards plus nombreux, mais enfermés dans leur institut ?

Étant donné le recrutement massif d'assistants, le nombre de thèses soutenues en géographie humaine augmente sensiblement à partir de 1972-1973 et connaît un pic entre 1977 et 1981. Les thèses de géographie physique connaissent sensiblement la même évolution, mais leur part relative a tendance à diminuer : pour les années 1960-1972, 30% environ des thèses ont un sujet de géographie physique. La période suivante fait apparaître un reflux lent, mais inexorable de cette géographie physique : le pourcentage de thèses de géographie physique tombe à 15% des sujets déposés

¹ *Revue de Géographie du Maroc*. 1966. p. 59-83. Source : Jean-Pierre Houssel. Interview. 22 09 2006

² Jean-Paul Guérin. Interview. 08 01 2004

³ H. Rougier ; *Les hautes-vallées du Rhin à l'amont de Coire (Grisons-Suisse). Étude de géographie régionale*. 1979. N° 94. p. 1 ;

entre 1975 et 1984. Depuis cette date, le pourcentage de ces thèses reste à peu près stable, ce que constate de son côté Gérard Joly (1997) :

« de l'ordre de 20%, avec des fluctuations (de 12% à 26% selon les années), et une très légère tendance à l'augmentation entre 1985 et 1994 ».

En géographie humaine, le rythme des soutenances est très variable d'une année sur l'autre :

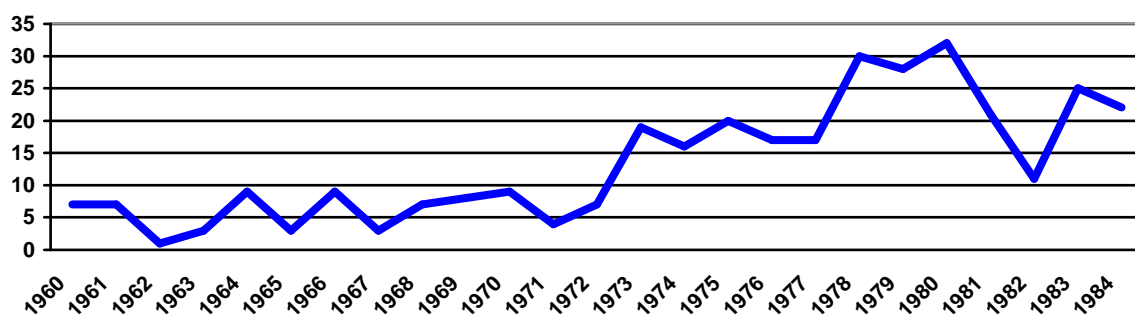


Schéma n°1 : le nombre de thèses d'État de géographie humaine soutenues entre 1960 et 1984

Courbe réalisée à partir des 335 thèses recensées en annexe 2 p 392 à 411.

Une analyse rapide de cette courbe montre bien qu'à partir de 1972, il y a une augmentation sensible du nombre de thèses. Or, du fait des délais (8 ans en moyenne pour les thèses de mon corpus), ces thèses ont été entamées largement en amont, dans la seconde moitié des années 1960. On notera également la rupture de 1981 qu'il faut manifestement relier au contexte politique. Les années précédant 1981 furent vécues par nombre d'assistants comme celles d'une menace sur leur titularisation, et en conséquence comme un coup d'accélérateur pour l'auteur de leur thèse. En effet, ceux-ci se sont sentis fragilisés par les réformes d'Alice Saunier-Séité (Secrétaire d'État aux Universités de 1976 à 1978, puis Ministre de 1978 à 1981), qui visaient notamment à une transformation des Conseils d'Université destinée à accentuer la représentation des professeurs de rang magistral et à une modification des modalités de recrutement et de nomination des enseignants du supérieur. La perception de ces réformes par la plupart des thésards fut la suivante : soit ils finissaient leur thèse, soit ils étaient à terme reversés dans l'enseignement secondaire, ce qui accéléra rapidement le rythme de soutenances. C'est ce que dit par exemple Claude Meyzenq :

« Il faut avoir cette balise pour comprendre : on a tous passé un été à écrire quelque chose chacun dans son coin »¹.

Mais, précisément du fait de ces soutenances, une partie des assistants fut promue avant les maîtres-assistants qui du coup, par effet « boule de neige » se sentirent également obligés de finir leur thèse. En conséquence, mai 1981 fut souvent vécu comme une délivrance, et les thèses entamées avant 1981 purent donc s'échelonner dans le temps.

¹ Claude Meyzenq. Interview. 26 01 2007

Ces remarques posent donc le problème du contexte extérieur, ici politique, dans la formation du discours de la thèse. Ce contexte fut pris en charge à l'interne par la communauté et les tensions qui précèdent 1981 sont visibles dès le début des années 1970, d'autant plus que l'on assiste à un arrêt brutal du recrutement des assistants dès 1972-73¹. Les lois Saunier-Séité ne révèlent donc que la partie la plus sensible d'un énorme malaise et d'une opposition multiforme, tant disciplinaire (des « vidaliens » contre de « nouveaux géographes ») que sociale (des « mandarins » contre des assistants) voire idéologique. Car si certains contestent les « conservateurs », d'autres tel Paul Claval dénoncent à cette époque « *un recrutement effectué selon des critères extra-universitaires* », dû à une « *politisation* »² qui « *provoque un gâchis de temps considérable.* » Ce qui aurait eu comme conséquence que « *toute une génération de maître-assistants renonce à préparer leur thèse* ». Le sentiment dominant à cette époque est cependant celui d'une fermeture, ce dont témoignait plus haut Yves Guermond (cf page 47), ou ci-dessous Michel Rochefort (2002) :

« Le désastre, c'était la reprise en main des structures et des financements de la recherche par les conservateurs qui refusaient tout nouveau thème de recherche et surtout les recherches engagées dans la remise en cause de la société. Sur le plan universitaire l'enjeu est le même, mettre en place des structures qui évitent toute poursuite de la contestation à l'université. Il fallait que l'université soit marginalisée parce qu'indécrottable ou alors remise dans les rails. Avant 81, à l'université, on a assisté à une reprise du pouvoir par les mandarins, l'apothéose (si j'ose dire) dans la chasse à tout ce qui pouvait être progressiste correspondant à 1978-81. ».

« *L'esprit du temps* », selon la célèbre expression de Jean Touchard³, est à l'enfermement : enfermement dans une *doxa*, mais aussi dans des instituts contrôlés par des directeurs de thèse, souvent assimilés à des « conservateurs » ou à des « mandarins ».

Mais les années 1970 sont aussi, et avant tout, celles de la prise de conscience du fait que la géographie est « *en crise* », pour reprendre les termes de Pierre George⁴ en 1970, et navigue entre « *le mythe et la science* » (Raynaud. 1974). Les faits sont connus, mais doivent être reliés à la thèse : celle-ci s'insère désormais tout autant dans un contexte de querelle de pouvoir que de débat disciplinaire.

Les réponses à cette crise sont également connues : les colloques, la naissance de groupes de réflexion, les nouvelles revues sont à la fois des tentatives de remise en question épistémologique, de contestation politique se revendiquant de près ou de loin du marxisme, et une lutte contre l'enfermement dans des instituts dirigés par les

¹ Ce que signale entre autres O. Orain. 2003. p. 265.

² Il s'agit ici essentiellement d'une dénonciation du rôle des syndicats, et en premier lieu du Snes-Sup, et du rôle du parti Communiste (P. Claval. 1998. p. 330).

³ J. Touchard. *L'Esprit des années 1930 : une tentative de renouvellement de la pensée politique française*. In P. Guiral, R. Rémond, J. Kayser, J. Touchard. *Tendances politiques de la vie française depuis 1789*. Hachette, 1960. p. 89-118.

⁴ P. George. 1970. *Les méthodes de la géographie*. PUF. 128 p.

« conservateurs ». Ainsi, les années 1970 voient la création du *groupe Dupont* (1971), de *l'Espace géographique* (1971), d'*Espaces Temps* (1975), d'*Hérodote* (1976) et des colloques *Géopoint* (1976)... qui ne seront volontairement que de médiocres relais des thèses en préparation. La thèse ramène inéluctablement le thésard dans son institut et institutionnellement à son directeur de thèse. Et même s'il s'agit là sans doute d'une vision trop monolithique et réductrice du phénomène, cette logique de l'enfermement perdure au moins jusqu'aux années 1980.

La période étudiée est donc celle d'une mutation du monde universitaire, mais aussi - et c'est inévitable ? - celle d'une modification de la vision que ce monde universitaire a de lui-même. La modification concrète du monde universitaire est liée au nombre important de postes créés. Cette ouverture contribue sans doute à un changement des rapports entre géographes : l'explosion du nombre de postes à la fin des années 1960 fait que les membres de la communauté se connaissent moins et que l'on passe de façon visiblement assez brutale d'une communauté réelle, basée sur une inter-connaissance, à une communauté dans laquelle non seulement la connaissance de l'autre se dilue, mais également dans laquelle la vision que l'on a de cette communauté tend à suppléer à cette méconnaissance. C'est ce que Benedict Anderson (2002) nomme « *communauté imaginée* », en précisant que dans ce type de communauté, c'est bien l'imaginaire collectif qui fonde la croyance en l'existence même de cette communauté et qui permet à chacun de ses membres à se sentir membre de cette communauté.

Or, on a vu que l'imaginaire de la thèse est particulièrement fort, et surtout que le débat sur les imaginaires opposés de la thèse a connu un regain d'attention dans la période 1968-1981 et qu'il a créé, dans le contexte du changement de matrice, un lieu de rencontre emblématique pour des discours sur la géographie. Le rôle du contexte extérieur est sans doute prégnant : mai 1968 fut en tant que tel un fort support à l'imaginaire et remit à jour d'anciens débats ; à moins de penser que, dans une communauté qui change et se dilue, le rôle de la thèse, instrument symbolique d'adhésion à ladite communauté, n'ait tendance à être modifié, peut-être dans le sens d'une exacerbation des passions autour de lui. Toujours est-il que des thésards de plus en plus nombreux, préparent des thèses de plus en plus contestées.

12. Le thésard : un agrégé, parfois jeune et normalien.

Puisque la plupart des thèses du corpus est réalisée par des assistants et maîtres-assistants recrutés dans les années 1960-1970, il paraît nécessaire de dresser le profil moyen du thésard qui est recruté. Si l'on élargit cette recherche à l'ensemble de la communauté universitaire, Pierre Bourdieu (1984) a précisé les principaux critères de recrutement qui obéissent selon lui à quatre règles d'or ; il fallait dans cette période pour avoir un poste à l'Université remplir quatre conditions : être homme, jeune, normalien, agrégé. Que faut-il en penser en ce qui concerne les géographes ? L'étude de Mireille Bruston (1993) sur « *les géographes*

professionnels», réalisée à partir d'un corpus de 1991 (soit peu de temps après la fin de la période étudiée), fait apparaître quelques tendances lourdes à relier à l'objet-thèse. Cette étude, tout comme la présente recherche, ne correspond qu'imparfaitement aux conclusions bourdieusiennes.

121. Le thésard : un homme secondé par sa femme.

Le faible nombre de femmes géographes est un fait avéré : en 1991, le ratio chez les « *géographes professionnels* » est de une femme pour cinq hommes selon Mireille Bruston. Celle-ci note toutefois une amélioration progressive dans les jeunes générations.

Ce déséquilibre se retrouve de façon plus importante dans le corpus des thèses soutenues entre 1960 et 1984 (annexe 2), puisque 12% seulement des références sont l'œuvre de femmes. Et, le cas fréquent, corroboré par de nombreux témoignages, est que seul Monsieur a fait une thèse tandis que Madame, également géographe et agrégée, est restée professeur de lycée.

De ce point de vue, l'étude des dédicaces et des remerciements figurant dans les thèses est révélatrice. La pratique de la dédicace, très fréquente (elle concerne près de la moitié des thèses du corpus), apporte en effet quelques indications matérielles sur les conditions d'élaboration du discours, mais aussi sur les conditions familiales voire psychologiques dans lesquelles la thèse a été écrite. Car la dédicace à l'épouse du thésard (et éventuellement à ses enfants) est de très loin le cas le plus fréquent¹. Ces dédicaces sont parfois très simples : le « *à ma femme* » ouvre de nombreuses thèses, dont celles de Jean Bastié, Jean-Louis Dongmo, Alain Metton, Jacques Pinard, Michel Rochefort ..., et cette appréciation est souvent complétée d'une dédicace aux enfants (comme dans les thèses de Jean Thumerelle, Bernard Barbier, Jean-Pierre Peyon...).

Mais ces dédicaces s'accompagnent fréquemment d'un remerciement qui témoigne bien des difficultés matérielles et psychologiques d'élaboration du discours. C'est par exemple Henri Picheral² qui dans son introduction se questionne :

« Ma femme et mes enfants jugeront enfin si cet ouvrage ...et son sujet morbide, méritaient tant d'absences, de nuits blanches et enfumées, et de vacances » austères, voire gâchées ».

¹ Les thèses dédiées aux parents du thésard arrivent en seconde position, et celles dédiées à un autre universitaire à la troisième place : par exemple G. Armand (« *À la mémoire de Madame G. Veyret-Verner. À la mémoire de J. Masseport* ». *Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du Nord. Le passé et le présent*. 1973. N°2) ou encore C. Verlaque (« *Aux professeurs Cabot-Rey et Despois, mes maîtres en géographie* ». *L'industrialisation des ports de la Méditerranée occidentale*. 1970. N° 113). Ces références aux universitaires sont souvent assez neutres et généralement réservées à la partie « remerciements ».

² H. Picheral. *Espace et santé. Essai de géographie médicale*. 1975. N°84. p. 8.

Et l'on retrouve fréquemment la même appréciation, par exemple chez Claude Meyzenq¹ :

« Enfin, et surtout, je ne saurais trop insister sur la compréhension de mon épouse et de mon fils, à qui j'ai imposé ces années durant un même espace de vacances ».

Chez Paul Oudart² :

« Je ne puis omettre ma femme et mes enfants qui ont supporté, durant de longues années, les contraintes de cette recherche ».

Et chez Jean-Claude Lasserre³ :

« Tout en assurant auprès de moi un rôle ingrat de critique, elle a dû prendre une part toujours croissante de charges domestiques et accepter de longues périodes de solitude ».

La part de travail effectuée par les femmes de thésards reste cependant assez difficile à cerner, mais, disent les interviews, elle a pu aller de la participation en tant que « critique » et en tant que secrétaire, aux fonctions de documentaliste, ou même d'auteur de certains passages. Au final, la thèse est certes une affaire d'homme, mais, pour reprendre la citation de Jean-François Troin, ce « long travail d'ermite » est aussi une affaire de couple ! Et les dédicaces illustrent bien l'idée que, du fait des difficultés psychologiques et matérielles, on ne fait pas une thèse, on est « en thèse », ce que soulignait la sociologue Claudine Dardy : « *Qu'est-ce qu'une thèse ? N'est-ce pas d'abord un état ? Être en thèse* »⁴.

122. Le thésard : un agrégé, parfois jeune.

L'âge moyen de recrutement des maîtres de conférences était situé en 2001 à 32 ans⁵. Mais, dans le contexte des années 1960-1984, la question de l'âge des thésards lors de leur soutenance n'a pas vraiment de sens puisque l'on pouvait y consacrer de nombreuses années. En conséquence, ces âges sont très variés dans le corpus et certains soutiendront même à la veille de leur départ en retraite : par exemple Jean Sermet, en 1969, à l'âge de 62 ans. Le problème essentiel est plutôt celui de l'âge de recrutement des assistants : or, ceux-ci ont souvent été recrutés très jeunes, généralement deux-trois ans après leur réussite à l'agrégation. Car c'est bien la réussite à l'agrégation qui a été le sésame pour rentrer à l'Université.

Être agrégé était en effet une valeur attendue. On peut citer deux anecdotes dont la première fut très fréquente : au candidat qui déclarait à son futur directeur de

¹ C. Meyzenq. *Les pays de transition entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud. Essai de géographie régionale*. 1983. N° 71, page non numérotée.

² P. Oudart. *Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris. De la Picardie à la Champagne*. 1983. N° 78, p. 5.

³ J-C. Lasserre. *L'homme et le Saint-Laurent, étude géographique*. 1975. N° 62. p. 6.

⁴ C. Dardy, D. Ducard, D. Maingueneau. 2002. p. 15.

⁵ Collège de France. 2002.

thèse qu'il voulait faire une recherche, ledit directeur répondit : « *prenez l'agrégation d'abord!* »... c'est-à-dire passez un concours de recrutement administratif, qui n'a aucun rapport officiel avec la recherche. La seconde est sans doute plus polémique. Dans les années 1960, et dans le contexte de vive concurrence entre Bordeaux et Paris sur le thème de la géographie tropicale, X, Bordelais et membre du jury d'agrégation, démarcha de nombreux lauréats parisiens pour qu'ils fassent leur thèse à Bordeaux...et non à Paris (source : Y, Bordelais ... et ex-Parisien).

Outre le prestige lié à tort ou à raison au concours, pourquoi cette volonté de recruter des agrégés ? Il est ici nécessaire de rappeler qu'au début des années 1960 l'agrégation de géographie est finalement encore très récente puisqu'elle ne fut créée que par le décret du 28 avril 1941 pour l'agrégation masculine¹, et que la première épreuve ne se déroula qu'en 1944.

Dans le contexte vichyste, sa création et sa séparation de l'agrégation d'histoire furent l'objet de vives tensions : décret ajourné en 1942, rétabli en 1943. Mais c'est surtout au début des années 1950 que le débat majeur eut lieu ...et il porta sur le rôle de l'agrégation dans le recrutement des enseignants à l'Université. Revenir sur les termes précis du débat peut donner quelque éclairage sur la période suivante : en décembre 1951, Raoul Blanchard lança une pétition pour « *dévisser l'agrégation* ». Son but était de lutter contre une trop grande spécialisation du nouveau concours : selon Raoul Blanchard, le but même de l'agrégation devait être de recruter des gens qui « *enseigneront les deux matières* », c'est-à-dire l'histoire et la géographie, donc des enseignants du secondaire. Mais, depuis sa naissance, l'agrégation

*« a été orientée vers une spécialisation à outrance, est devenue une épreuve d'érudition, au grand dam de l'enseignement secondaire pour lequel, elle est cependant faite (...) On me permettra une dernière observation. J'ai entendu dire que certains jeunes géographes ne pouvaient se faire à l'Histoire, qu'elle était trop lourde à leurs estomacs délicats. Je les plains ; je plains aussi les élèves auxquels ils seraient chargés d'enseigner »*².

Cette pétition est fondamentale car elle pose la question même de la nature de l'agrégation : concours de recrutement des enseignants du secondaire ou pré-recrutement des futurs universitaires ? Face à cette pétition, l'attitude majoritaire des géographes fut relayée par Jean Dresh et André Meynier pour qui l'agrégation « *ouvrira la voie vers la recherche ou l'enseignement supérieur* ». Et en 1952, Emmanuel De Martonne trancha :

« les reproches adressés à l'organisation de cette Agrégation dénoncent essentiellement son « excessive spécialisation ». Mais comment est-il possible de ne pas voir que ces deux termes : Géographie et spécialisation sont incompatibles. L'éventail nécessaire à la bonne formation du géographe, du vrai géographe, est d'une ampleur incomparable ».

¹ Une lettre du ministère de Vichy en 1943 rappela instamment que les femmes ne pouvaient être concernées. À la libération, à l'initiative de G. Chabot, deux puis cinq femmes en 1959 purent néanmoins se présenter, mais tout en étant classées à part. L'agrégation féminine d'histoire et de géographie fut cependant maintenue jusqu'en 1970.

² G. Chabot. *La genèse de l'agrégation de géographie*. Article posthume. *Annales de Géographie*. 1976. p. 333-340 pour les deux citations.

Si, dans le cadre de cette étude, les causes de ce choix sont hors-sujet, ses conséquences sur les thésards doivent être prises en compte : l'agrégation est bien le lieu de formation du « vrai géographe » et la procédure habituelle de pré-recrutement à l'Université. En 1960, date de début du corpus, ce débat est encore récent. Il n'a pas été relancé à la fin des années 1950 par la création de la thèse de 3^o cycle, pourtant plus en liaison avec les impératifs de la recherche. La remise en cause de l'agrégation resurgira en mai 1968, puis à nouveau en 2001. Pour l'heure, la cause est entendue et la plupart des assistants sont donc avant tout des agrégés.

Mais l'agrégation n'est pas qu'un vivier de futurs thésards. Elle fut aussi dans les années 1960-1984 le lieu qui valorisait le savoir des thèses d'État. Un rapide coup d'oeil sur les bibliographies conseillées aux candidats et publiées dans la revue *Historiens-Géographes* montre que les thèses sont privilégiées et que dans les commentaires on insiste sur le fait que les candidats doivent impérativement connaître telle ou telle « grande thèse » concernant leur programme : de ce fait, l'agrégation se veut en phase avec l'innovation disciplinaire véhiculée par ce type d'ouvrage. Cette épreuve est donc à la fois le relais de l'imaginaire de la grande thèse, mais aussi un des lieux où ces thèses sont utilisées. Rien d'étonnant à cela : car l'agrégation a longtemps fonctionné comme une « épreuve d'érudition », mais aussi car les membres du jury étaient bien souvent à la fois les auteurs de ces thèses, qu'ils conseillaient donc dans leurs bibliographies, mais aussi parfois les auteurs des comptes-rendus de thèses de leurs co-jurés, d'anciens membres de jurys de thèse et enfin des directeurs de thèse non encore soutenues.

L'ensemble a donc un fonctionnement en vase clos d'une « science qui sait » pour reprendre les termes de Bruno Latour (2001), basée sur l'érudition. Et c'est logiquement que l'on considère parfois agrégation et thèse d'État comme « les deux mamelles de l'Université ». Sans trop caricaturer, on peut ainsi affirmer que l'agrégation sélectionnait des candidats qui devaient lire des thèses afin de devenir de futurs thésards puis des membres du jury d'agrégation qui sélectionneraient à leur tour des candidats qui auraient lu leur thèse. Ce qui, ici, validerait non pas l'imaginaire de la grande thèse, ni même forcément celle d'une fermeture « autiste », mais effectivement celui d'un phénomène en boucle qui peut être porteur d'une innovation reformatée en fonction de cette circularité.

123. Le thésard : de moins en moins un normalien.

En revanche, contrairement à d'autres disciplines, et en premier lieu contrairement à l'histoire, être normalien ne semble pas avoir été une valeur essentielle. Une telle appréciation est sans doute à nuancer : selon Jean-Louis Tissier (1985) de nombreux anciens élèves de l'ENS ont toujours été tentés par la géographie. Pourtant le pourcentage de normaliens chez les géographes est en recul continu depuis les années 1920 : si tous les géographes universitaires étaient normaliens en 1914, ceux-ci n'en

représentaient plus que le tiers en 1939¹. Michel Chevalier explique cette désaffection par le rôle répulsif de la géomorphologie pour des normaliens littéraires, se tournant donc plus facilement vers l'histoire. Sans doute faut-il y voir aussi une attirance renforcée pour l'histoire qui à cette période jouit d'une aura bien supérieure. La période 1960-1984 est dans cette lignée, et au début des années 1990, la géographie présente

« un prestige intellectuel souvent mesuré, un recrutement d'étudiants - et donc, souvent de chercheurs et d'enseignants - dans des catégories moins privilégiées de la population »².

Ces constatations recourent *a priori* les appréciations de Pierre Bourdieu en 1984 lorsque, constatant que

« la part des normaliens [en géographie] a toujours été très faible et les professeurs sont souvent d'anciens khâgneux, dépourvus pour la plupart, de titres plus rares que l'agrégation »,

il en tirait la conclusion que la géographie « se situe au dernier rang de la hiérarchie universitaire »³. Une enquête rapide montre que si l'appréciation est négative, le constat n'est pas infondé. Plusieurs universitaires grenoblois présentent un parcours très différent puisqu'ils sont issus de l'École normale (et non pas de l'ENS). Anciens instituteurs⁴, ils présentaient de plus la particularité de ne pas avoir fait de latin et donc, ne pouvant pas faire d'histoire, se sont orientés (pour certains par défaut) vers la géographie. Nommés PEGC, ils ont gravi les uns derrière les autres les échelons et sont devenus agrégés, puis assistants puis thésards. Supposer que cette constatation puisse être étendue, du fait notamment du recrutement important dans les années 1960, tend à faire admettre l'idée concomitante que la discipline aurait attiré des gens certes valeureux et déterminés, mais aussi des gens qui considéraient la thèse comme un but ultime, en somme comme un bâton de Maréchal. Ce qui amène à soutenir que, par la marge, le recrutement aurait pu également avoir des conséquences sur le discours.

Derrière ces quelques constatations, émerge l'idée d'une communauté complexée, d'une « science dominée » selon les termes de Rémi Knafou⁵. Rarement normaliens, parfois jeunes, mais la plupart du temps hommes et agrégés, les thésards sont donc de plus en plus nombreux dans le « tout petit monde » de la géographie. Du fait des procédures de recrutement, du fait du contexte extérieur, la thèse ne peut être une écriture dans l'absolu (une recherche idéale). Elle est bien un produit social, marqué par un certain nombre d'influences.

¹ M. Chevalier. 1996. p. 19.

² R. Knafou. 1993. p. 11.

³ P. Bourdieu 1984. p. 182.

⁴ Cette situation fit dire à deux interviewés, qui eux n'étaient visiblement pas passés par cette filière que « à cette époque, la géographie, c'était une science d'instits ! »

⁵ R. Knafou. 1993. p. 12.

2. La thèse : un dialogue entre le thésard et la communauté.

Considérer la thèse comme un produit social nécessite de percevoir la relation qui s'établit entre cette thèse et son lectorat. Il y a ainsi dans un premier temps, lors de la soutenance, un dialogue entre l'auteur et son public : le directeur de thèse a - institutionnellement - modelé, orienté le texte ; le jury est quant à lui - institutionnellement - chargé de dialoguer avec le candidat qui doit soutenir sa thèse face aux objections de ce même jury. Pour ces raisons, la partie qui suit tentera d'examiner le rôle du directeur de thèse, de la soutenance et du jury, à la fois dans l'optique du thésard et dans celle de la communauté : la bonne thèse n'est-elle pas celle qui réussit la « *fusion des horizons* »¹ (Jauss. 1967) entre l'horizon impliqué par le texte et l'horizon d'attente du lecteur, ce qui permet ainsi une adhésion à l'innovation amenée par la thèse ?

21. Le rôle de la communauté.

211. Le rôle du directeur de thèse.

La question du directeur de thèse peut s'envisager selon deux points de vue : celui du thésard, et celui du directeur de thèse. Du point de vue du thésard, il est évident que la réussite d'une carrière dépend en partie du choix d'un directeur de thèse, ce que remarquent aussi bien Claudine Dardy pour qui « *un habile thésard ne choisit pas un sujet mais un patron de thèse* »² que Pierre Bourdieu à propos des thèses de philosophie en comparant les élèves d'Hyppolite et de Ricoeur, et en ajoutant que ce directeur « *n'est pas nécessairement le plus fameux ni même le plus compétent techniquement* »³. Le thésard prépare sous la direction de quelqu'un qui institutionnellement a fixé les limites du sujet, ses contours. On peut donc dire que le directeur de thèse a un double rôle :

- celui d'être une espèce de délégué fiable à une cooptation,
- et un garde-fou contre une conduite intellectuelle « d'écarts ».

Mais, si cette remarque générale semble fondée, en géographie a-t-on vraiment le choix ? Vu la faible taille des instituts et le très faible nombre de directeurs potentiels, comment ne pas faire de thèse avec tel directeur de thèse ? À Bordeaux, ce sont Guy Lasserre puis Pierre Vennetier qui dirigent les thèses de géographie tropicale. À Grenoble, membres de tous les jurys et directeurs de la plupart des

¹ Il s'agit ici, selon les termes de Jauss, de la « *fusion synchronique des horizons* », qui reprend et complète la notion de fusion diachronique introduite par Gadamer et réexploitée par Ricoeur.

² C. Dardy, D. Ducard et D. Maingueneau. 2002. p. 21.

³ P. Bourdieu. 1984. p. 124.

thèses, Paul et Germaine Veyret influent directement sur le discours de celles-ci durant une vingtaine d'années. Dans des instituts de taille modeste, le rôle du directeur de thèse est encore plus important. À Nice, qui ne se place qu'en 11^e position pour le nombre de soutenances, Hildebert Isnard dirigea et fit soutenir 8 thèses d'État et 9 thèses de 3^e cycle pour la seule période 1975-1980.

Finalement, seul Paris, du fait de sa taille, s'individualise : 46% des 335 thèses de l'annexe 1 ont été soutenues dans une Université parisienne (Bordeaux arrive très loin derrière en seconde position avec 16 % des soutenances)¹. Cette fréquence aurait pu *a priori* permettre au thésard un véritable choix de directeur de thèse ; mais là encore les critères décrits par Pierre Bourdieu ne fonctionnent qu'imparfaitement. Il y eut là comme ailleurs des directeurs qui telle Jacqueline Beaujeu-Garnier ont « *fait préparer et soutenir plus d'une centaine de thèses* » et ont participé à « *plus de 300 jurys de soutenance de thèse d'État et de 3^e cycle* »². Le choix du directeur ne se fit pas forcément en terme de prestige, ni en terme de signification véritablement disciplinaire, ni en termes politiques. Ainsi, une thèse de géographie tropicale sous la direction de Jean Delvert pouvait certes avoir une signification politiquement opposée à une thèse soutenue sous la direction de Jean Dresh, militant communiste. Pourtant, si cela a pu être un critère de choix pour certains thésards, cela reste une explication par la marge, car le rôle du terrain de thèse est longtemps resté essentiel. Après sa thèse de 1961 sur « *le paysan cambodgien* » et sa thèse complémentaire de géographie physique³, également sur le Cambodge, Jean Delvert est le passage obligé pour toute thèse sur l'Asie, qu'elle soit de géographie humaine ou de géographie physique. Par exemple, Alain Durand-Lasserve pour son 3^e cycle⁴, ou encore Michel Bruneau pour sa thèse d'État en Thaïlande⁵, étaient à la fois influencés par le marxisme et obligés de passer par Jean Delvert. Et dans ces deux cas, les conclusions bourdieusiennes sont mises à mal : le directeur de thèse ne fut ni un délégué fiable à une cooptation, ni un garde-fou contre une conduite intellectuelle d'écarts. Mais quel que soit le lieu, les interviews témoignent d'une grande indifférence de ces directeurs de thèse lors du travail de thèse. Par exemple, les témoignages de Jacques Bonnet⁶ et de Claude Meyzenq⁷ sont certes concordants : « *mon directeur de thèse, j'ai dû le voir trois fois en dix ans* » (J. Bonnet), « *Paul Veyret m'a laissé complètement libre* »

¹ Ce qui corrobore les recherches de M. Bruston : sur une période légèrement postérieure, elle note 301 soutenances de thèses à Paris et 84 à Bordeaux. (M. Bruston. In D. Dory, D. Douzant-Rosenfeld et R. Knafou (sd). 1993. p. 81.)

² J. Bastié. 1987. Préface de : *Régions, villes et aménagement. Mélanges jubilatoires offerts à Jacqueline Beaujeu-Garnier*. Éd. du centre de recherches et d'études sur Paris et l'île-de-France.

³ J. Delvert. 1961. *Recherches sur l'érosion des grès des monuments d'Angkor*. Thèse complémentaire. Bulletin de l'école française d'extrême-orient. T 51. Fasc 2. 81 p.

⁴ A. Durand-Lasserve. 1972. *Les facteurs et les mécanismes de la croissance de Bangkok à l'époque contemporaine. Un exemple : la formation et l'organisation de l'espace urbain dans la partie est de l'agglomération. Étude de géographie urbaine*.

⁵ M. Bruneau. *Recherches sur l'organisation de l'espace dans le Nord de la Thaïlande*. 1977. N° 18.

⁶ Jacques Bonnet. Interview. 13 10 2006

⁷ Claude Meyzenq. Interview. 26 01 2007

(C. Meyzenq). Pourtant le vécu de ces deux auteurs fut assez dissemblable : opposé à Jacques Bonnet sur certains aspects de sa thèse, Michel Laferrère le laissa « *totallement libre* » car il était « *très respectueux* ». En revanche, Claude Meyzenq se décrit comme ayant été

« *dans une « purée complète ». Que faire sur un sujet pareil [imposé par le directeur de thèse]. La partie régionale était impossible à faire.* ».

Le mandarinat, si celui-ci a existé fut donc pour une immense majorité de thésards, beaucoup moins un contrôle disciplinaire (ce qu'il fallait dire) qu'un contrôle social : l'assistant était recruté par X, qui lui fournissait généralement un sujet de thèse. Il était donc catalogué « élève de X ». Et, *in fine*, l'assistant se trouvait véritablement enfermé dans son institut.

212. Le jury et la soutenance.

Les thèses ayant été préparées dans un très petit nombre d'instituts, les lieux de soutenance sont évidemment très concentrés ce qui renforce le rôle de certains instituts au détriment d'autres.

Le recensement des lieux de soutenance des 335 thèses d'État mentionnées en annexe 2 montre en effet que les différentes Universités parisiennes, Bordeaux et Grenoble comptabilisent à elles seules près de 70 % des soutenances de thèse d'État de géographie humaine sur la période 1960-1984. Paris, avec ses différentes Universités, représente même près de la moitié des soutenances de thèse. Cette concentration était plus importante encore dans les années 1960, et doit être reliée à la plus ou moins grande ancienneté des instituts de géographie.

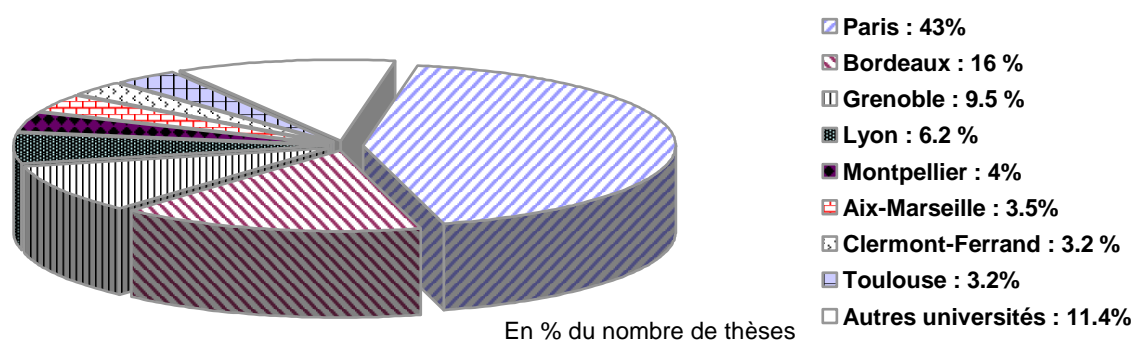


Schéma n°2 : les lieux de soutenance des thèses d'État de géographie humaine entre 1960 et 1984 : des lieux très concentrés.

Schéma réalisé à partir des 335 thèses d'État de l'annexe 2 p 392 à 411.
Les différentes Universités parisiennes ne sont pas différenciées.

Étudier le jury, c'est d'abord se poser la question des modalités de l'écriture de la thèse. Sans doute est-il excessif de dire que la thèse est une écriture à destination du jury, mais elle est toutefois influencée par ce fait : X (Lyonnais) qui a fait sa thèse sur des problèmes de géographie rurale et sur des questions de gestion de l'eau a réalisé dans son ouvrage un chapitre entier de géomorphologie assez déconnecté de la démonstration d'ensemble. Questionné sur ce point, il répond par des arguments de trois types.

- Des arguments disciplinaires : « *il me fallait absolument traiter du tracé des cours d'eau* ».
- Des arguments « culturels » : « *...Et puis vous savez, je suis de la vieille école* ».
- ...Et des arguments circonstanciels : « *Il y avait un géomorphologue au jury* ».

De façon sans doute moins anecdotique, c'est aussi et surtout comprendre le rôle normatif du jury dans l'écriture de la thèse. Car c'est bien le jury qui, ayant la légitimité pour parler, établit la norme universitaire de la valeur scientifique et méthodologique des thèses en fonction de son horizon d'attente (« *concrètement, le jury d'une thèse, il fait toute ta carrière* ». Hervé Gumuchian).

Le premier problème est celui de la composition de ce jury : faire une thèse avec X amène souvent par exemple à avoir Y au jury. Car ce jury a été composé en fonction de codes tacites, non formulés (« *un jury, c'est stratégique* ». Olivier Soubeyran) : doit-il servir à promouvoir le candidat ? (Va-t-on inviter des membres du CNU en activité ?), ou sert-il également le directeur de thèse ? Olivier Godechot et Nicolas Mariot (2003, 2004), partant de l'hypothèse que

« *c'est la composition du jury qui influe fortement sur la mise en circulation et, in fine, la certification de la valeur de la thèse* »,

ont montré que les structures d'invitation en science politique dépendent de la valeur supposée de la thèse par son directeur : en invitant des jurés très différenciés, il accroîtrait ainsi la diffusion des thèses considérées comme les meilleures. Les interviews sont sur ce point toujours assez allusives, mais laissent apparaître trois cas de figure : on peut distinguer jury de promotion (d'un candidat considéré comme prometteur), jury de complaisance (pour une thèse considérée comme « *mauvaise* », « *médiocre* »), et, ce que je nommerai ici « jury de spécialistes », *a priori* plus rare et composé de jurés ne pouvant tomber d'accord entre eux :

« *telle thèse est restée célèbre ... Il n'y avait que des spécialistes de la question qui ne sont jamais arrivés à s'entendre lors de la délibération* ». (X. Bordelais).

« *Untel a cette sale habitude : il fait des jurys de « grosses têtes » qui s'étripent entre eux, au détriment du pauvre candidat* » (Y. Lyonnais, corroboré par Z. Grenoblois).

Ce qui correspondrait, dans le cas d'Untel, à une stratégie d'autopromotion, et ce qui a évidemment des conséquences pour le candidat.

L'étude des structures d'invitation à Grenoble durant les années 1960-1984 laisse apparaître quelques tendances lourdes. On peut par exemple examiner les jurys des

thèses de quatre géographes ayant tous réalisé une thèse d'État de géographie humaine régionale sur une région des Alpes : Jean David, Claude Meyzenq, Robert Mériaudeau et Louis Freschi. Leurs thèses ont toutes été impulsées par Paul Veyret, et elles eurent toutes Jean Billet et Bernard Janin dans leur jury. Ces derniers furent pour partie imposés par Paul Veyret, et contre l'avis de certains des thésards. Ces deux Universitaires ont d'ailleurs pris la suite de Paul Veyret comme directeurs de certaines de ces thèses après la retraite de ce dernier.¹ En revanche, Jean Loup, directeur de thèse d'Hervé Gumuchian et de Jean-Paul Guérin (des thèses visiblement moins classiques), ne participa à aucune de ces soutenances.

En somme, pour les thèses considérées comme les meilleures, le jury contribue à une « création de collègues »² (ici Jean Billet ou Bernard Janin pour Paul Veyret) partageant pour partie au moins le même horizon d'attente : ce qui, dans le contexte de changement de matrice, mais aussi dans le contexte de contestation politique des années 1970 n'est pas neutre. En effet, la conséquence de ce fonctionnement est

*« la constitution d'un réseau dense et cohésif sur une base institutionnelle (...) [qui] favorise la défense, la reproduction ou l'extension du groupe dans sa concurrence contre les autres groupes »*³.

C'est donc cette fusion des horizons entre le discours de la thèse et l'horizon d'attente du jury qui contribue à des logiques tautologiques dans le cadre de la matrice disciplinaire.

Mais, cette fusion n'est pas toujours possible, précisément du fait du faible nombre de directeurs potentiels. Le cas de la soutenance de thèse de Michel Bruneau⁴ est révélateur du rapport que peuvent entretenir dans ce cas là le jury et le thésard. Cette thèse faisait notamment appel dans sa troisième partie au concept marxiste de « mode de production », ce qui lui valut les foudres de son directeur de thèse, Jean Delvert, mais aussi de Guy Lasserre, membre du jury :

*« Pourquoi s'efforcer de faire entrer une réalité complexe, diverse et changeante dans des cadres idéologiques rigides. (...) Le malaise éprouvé à la lecture de cette thèse (...) provient du placage de ces développements inadaptés au sujet »*⁵.

Outre la violente opposition politique dont témoigne cette remarque, je soulignerai le fait qu'il y a là aussi une différence de conception de la géographie : plutôt que de tendre à la généralisation comme le faisait Michel Bruneau, le chercheur ne doit-il pas

¹ Les thèses de R. Mériaudeau et L. Freschi ont été soutenues plus tardivement et sont donc hors-corpus (R. Mériaudeau. 1985. *La propriété foncière en Savoie (Savoie et Haute-Savoie) : évolution depuis 1914, situation actuelle, renouveau de l'appropriation collective. Feu la propriété paysanne ?* Et L. Freschi. 1987. *Le Haut Adige-Tyrol du Sud : autonomie et développement*).

² B. Latour. 2001. p. 27.

³ O. Godechot, N. Mariot. 2004. p. 1.

⁴ M. Bruneau. *Recherches sur l'organisation de l'espace dans le Nord de la Thaïlande*. 1977. N° 18.

⁵ Rapport de soutenance. Remarques de M. Guy Lasserre. Paris-Sorbonne. 1977. Aimablement communiqué par M. M. Bruneau.

au contraire montrer la complexité de la réalité, « *diverse et changeante* » du terrain que seul le géographe classique sait percevoir ? Cette soutenance illustre à l'extrême l'écart qui peut exister entre le discours de la thèse et l'horizon d'attente du jury. Ici, le dialogue entre la thèse et son public étant idéologiquement, mais aussi disciplinairement impossible, cette thèse a été condamnée à rester inaudible, sauf dans certains réseaux : il n'y eut de compte-rendu de la thèse, ni dans les *Annales de Géographie*, ni dans les *Cahiers d'Outre-Mer*, mais il y en eut dans *Hérodote*, *Tiers-Monde*, et *La Pensée*, revues dont l'horizon d'attente était plus proche, et où l'accueil fut nettement meilleur.

Faire référence dans ce chapitre à l'esthétique de la réception m'amène enfin à rechercher si ce récepteur - et ce discriminateur - qu'est le jury n'est pas également un producteur ? C'est en somme étudier quelle peut-être l'influence réflexive de la thèse sur les membres du jury, dans le cas d'une thèse bien accueillie. Mais penser qu'il y a de la part du jury un réinvestissement de l'innovation disciplinaire amenée par la thèse (selon le cas par imitation ou réinterprétation critique) serait supposer que la thèse est un acteur important de la circulation de l'information et non, comme le soutenait Y, dans l'anecdote initiale, que ce soit quelque chose d'inintéressant.

Et, effectivement là aussi, les interviews montrent le rôle de la thèse : à la question déjà évoquée (« *quelles sont selon vous les cinq-six grandes thèses* », « *incontournables* », « *essentiels à lire* ») la réponse comportait souvent soit, ultime hommage, la thèse du directeur de thèse, et éventuellement d'un membre du jury, soit une thèse dans laquelle l'interviewé fut à son tour membre du jury.

Les membres du jury sont donc à la fois les premiers au courant de l'existence de « grandes thèses », les promoteurs de l'ouvrage, d'abord par le biais des comptes-rendus (voir p 104 qui sont les auteurs de ces comptes-rendus), mais aussi car ils sont les réinvestisseurs privilégiés, dans le cadre de leur propre recherche.

La soutenance de thèse constitue donc un moment privilégié du dialogue entre la thèse et le lectorat. Sa simple existence est significative :

« *que la soutenance se tienne indique qu'elle [la thèse] était soutenable, et si elle est soutenue que c'était une thèse* »¹ ...

Ce qui correspond en fait tout autant à la notion de genre qu'à celle de la diffusion d'une idée. Il est d'ailleurs très classique de parler de « rite initiatique » à propos de l'aspect formel de la soutenance ; et plus précisément, les travaux en sociologie sont nombreux qui ont classé cette cérémonie dans la catégorie des « rites institutionnels » (Lardellier. 2003, Dardy. 2002, Bourdieu. 1984). De façon plus pragmatique, Philippe Pinchemel dénonçait dès 1974 les travers de cette cérémonie :

« *s'il est possible d'ajourner une soutenance de thèse de 3^o cycle, l'expérience prouve que la chose est quasi-impossible pour une thèse d'État* »² [du fait de la lourdeur de la procédure].

¹ C. Dardy, D. Ducard, D. Maingueneau. 2002. p. 25.

² P. Pinchemel. 1974. p. 300.

Mais mettre le dialogue comme problématique centrale de cette partie amène à voir la soutenance sous un jour différent. Celle-ci est à la fois la cérémonie d'agrégation à un groupe par le biais d'un rituel précis et, grâce au dialogue et d'un point de vue institutionnel, le processus d'évolution (ou de remise en cause) d'une *doxa*. Le paradoxe de la soutenance, ou au moins sa contradiction apparente, repose sur le fait que cette cérémonie navigue entre ces deux caps : la remise en cause de la *doxa* ou l'allégeance pure et simple à celle-ci. Dans ce contexte, une thèse « initiatrice » n'est-elle pas celle qui, évitant ces deux écueils, apporte une innovation « acceptable maintenant », dans l'horizon d'attente du jury ?

22. La thèse doit être soutenue *hic et nunc*.

Au terme de ce chapitre, il me semble nécessaire de revenir sur le postulat méthodologique de départ : concevoir la thèse non comme un raisonnement dans l'absolu, mais comme une argumentation soutenue *hic et nunc*, selon une esthétique de la réception. Or, mobiliser l'esthétique de la réception suppose de percevoir l'horizon d'attente du lecteur, ce qui est parfois difficile dans le cas de thèses obsolètes ou vieilles. Il est donc ici essentiel, plus encore qu'ailleurs, d'abandonner toute attitude de surplomb, de pratiquer une immersion dans l'époque et de mobiliser la notion gadamérienne de fusion diachronique des horizons (Gadamer. 1976), de façon à comprendre l'horizon d'attente des jurys passés.

221. Une thèse vieillie : une thèse dont l'horizon d'attente a changé ?

Je prendrai à titre d'illustration l'exemple de la thèse de Jean Loup¹. À sa lecture 40 ans plus tard, cette thèse donne le sentiment d'être dépassée (et en le disant plus brutalement : l'ouvrage n'a que peu d'intérêt). Or son accueil fut excellent, ce qui témoigne d'une vision différente de la part de l'institution de l'époque sur la qualité de la thèse. Le compte-rendu dans la *Revue de Géographie Alpine*², certes fait par la directrice de thèse, est beaucoup plus élogieux que la moyenne habituelle : c'est « *une excellente thèse* » (dit à deux reprises), « *une remarquable thèse* », marquée par « *l'extraordinaire conscience dont témoigne ce travail* ».

Or, ce contraste sur l'appréciation de la thèse n'est pas lié qu'à un problème de vieillissement du sujet. 22 ans plus tard, en 1986 dans les « *Mélanges Loup* »³, il y a

¹ J. Loup. *Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards*. 1964. N° 66.

² G. Veyret-Verner. *Revue de Géographie Alpine*. 1965. p. 693-697.

³ *L'air, l'eau, les hommes. Itinéraire d'un géographe montagnard. Revue de Géographie Alpine*. 1986. N°1.2.

encore une belle unanimité : « *une belle thèse* », « *une remarquable capacité de rédaction* », « *un chercheur efficace et rapide* ». Or, malgré l'aspect hagiographique de ce genre de production, ce type de compliment est assez rare : la plupart du temps, lorsque la thèse est considérée comme médiocre, l'auteur de la biographie se contente de la mentionner sans insister. Ce décalage me semble fondamental : pourquoi la thèse de Jean Loup fut-elle considérée comme une bonne thèse ? Sauf à imaginer une erreur d'interprétation ou un jugement de complaisance, il faut admettre que ce fut peut-être tout simplement une bonne thèse ... et que moi, lecteur, dans mon étonnement, je suis à mon insu influencé dans l'émission de jugements attendus par le nouvel environnement intellectuel. Ce décalage est fondamental : mon horizon d'attente de lecteur contemporain ne correspond plus à celui de l'époque. Pour tenter de comprendre pourquoi cette thèse a pu être considérée comme bonne, il me faut donc avant tout reconnaître les normes et systèmes de valeurs littéraires, intellectuels et moraux dans lesquelles la thèse a été écrite : en fait m'immerger dans la matrice classique. Ainsi, je pourrai

« *évaluer les effets de surprise, de scandale ou au contraire [et ce doit être le cas ici] constater la conformité de l'œuvre à l'attente du public* »¹.

puis tenter de tirer les conséquences des tensions, conflits existant entre l'horizon intellectuel actuel et celui de l'auteur de l'ouvrage, ici Jean Loup. Et je pourrai tenter de « *réduire mon étonnement* » (Soubeyran. 1997) devant l'aspect daté, obsolète ou étonnant de telle ou telle remarque de la thèse.

222. Toute thèse obéit à un *kairos* spécifique.

Dans ce cadre, je mobiliserai les notions de *topos* (le lieu), de *kronos* (le temps absolu T) et de *kairos* (le moment-clé t). Introduite par les sophistes, cette dernière notion correspond à « *l'accord nécessaire d'une action avec l'occasion de sa réalisation* »² (le *kairos* s'applique par exemple en précisant la notion d'instant critique en médecine). Appréhender cette notion, c'est encore une fois faire la différence entre raisonnement et argumentation. L'objet de tout raisonnement est de tendre à la vérité, à l'universalisme ; or celui-ci est déconnecté de toute contingence matérielle au contraire de l'argumentation qui vise aussi à la délibération et à l'assentiment d'une communauté, ici celle des géographes. Or une thèse n'a pas pour seul but de produire un raisonnement ; elle est aussi un examen qui vise à l'obtention d'un poste. Elle est donc moins un raisonnement qu'une argumentation dont le moment phare est la soutenance. En conséquence, selon les sophistes « *une proposition argumentée doit donc être utile ici et maintenant* »³. La temporalité de l'énoncé intervient dans la démarche générale de l'argumentation :

¹ J. Starobinsky. Préface de H.R. Jauss. 1990. p. 15.

² Les citations qui suivent sont extraites de A. Tordesillas. 1996.

³ Ce qui recoupe pour partie le dicton « *l'occasion fait le larron* », utilisée par exemple par Bruno Latour à plusieurs reprises.

« l'argumentation doit être étudiée non quant à sa vérité -disons scientifique- mais quant à sa valeur argumentative, c'est-à-dire dans le contexte de l'opinion (doxa) »,

et cette

« appréhension de la temporalité conduit donc à hiérarchiser et à remanier les concepts dans la mesure où les assertions sont susceptibles d'inverser et de modifier les arguments ».

L'examen critique d'une thèse, prise au sens d'ensemble structurel d'une argumentation orientée (c'est-à-dire une démonstration qui vise à l'assentiment du jury), requiert de resituer le moment de sa création, de sa production et de sa soutenance, les trois moments étant réalisés dans un « *maintenant* » situé entre un passé et un futur. Or, c'est la perception de ce futur qui crée en partie l'instant t de la soutenance. Il y a donc de la part du thésard une véritable méthodologie du *kairos*. Ce dont témoignent les quatre exemples suivants :

- X qui travaillait en Afrique, sur des problèmes de géographie agraire, a soutenu sa thèse avant l'application de la réforme agraire pour ne pas avoir à en traiter les résultats, « *parce qu'autrement... Vous me comprenez...* ».

- Dans le même état d'esprit, Y a terminé sa thèse en catastrophe « *pour la soutenir avant le nouveau recensement, qui aurait demandé beaucoup trop de travail...* ».

Ainsi, du point de vue de Y, l'argumentation - la soutenance - se place dans un « *maintenant* » encadré par un passé quantifiable (le temps qu'il a déjà consacré à ce travail et l'état des lieux qu'il peut en dresser avant une remise en cause du fait du nouveau recensement) et un futur prévisible : ne pas la faire maintenant, c'est reporter la soutenance de plusieurs années, et ne pas postuler de poste au Conseil supérieur des corps universitaires¹. On peut ici évoquer la suite de l'histoire : malgré cette stratégie, Y n'eut pas de poste tout de suite, son « *maintenant* » n'étant pas le même que celui du Conseil. Il faut donc qu'il y ait une concordance entre le « *maintenant* » du directeur de thèse (Le candidat est-il prêt ? Sa recherche est-elle assez bonne, et conforme à mon horizon d'attente ? N'y a-t-il pas d'autres thèses à faire passer avant ?), celui du Conseil supérieur des corps universitaires et celui du thésard.

- Troisième exemple, Z, était chargé d'enseignement à Paris et devait impérativement soutenir sa thèse pour des raisons personnelles avant 1979. Il ne la commença, selon ses dires, vraiment qu'en 1977 en rassemblant un certain nombre de travaux épars qui lui permirent d'écrire en avant-propos qu'il s'agissait d'un « *travail de 11 ans* ».

- De façon différente, la soutenance de la thèse de Xavier Piolle² témoigne à sa manière également de la notion de *kairos* puisque sa

*« rédaction en fut hâtée par l'espoir, malheureusement déçu à quelques semaines près, de voir notre maître Jean Borde, siéger dans le jury chargé d'apprécier nos travaux. »*¹

¹ Remplaçant depuis 1979 (décret ° 79-684) le Comité consultatif des universités, le Conseil supérieur des corps universitaires se transforma en 1983 en Conseil supérieur des universités (décret n° 83-299) puis en 1987 en Conseil national des universités (décret n° 87-31).

² Xavier Piolle. Interview. 21. 10. 2004

Cette hâte eut des conséquences pratiques sur le contenu de la thèse, mais aussi sur le déroulement de la soutenance. Celle-ci se fit dans un contexte assez lourd : c'était Jean Borde qui avant son décès avait convoqué le jury, ce qui rendit la soutenance exceptionnelle.

Ce *kairos* pouvait enfin être très personnel. Le cas de Jacques Bonnet déclarant à son directeur de thèse : « *je ne sais pas ce que ça vaut, mais je m'arrête là* » (« *au bout d'un temps [ici 9 ans de recherche], il y a toujours une certaine latitude* »²) est-il inhabituel ou au contraire révélateur d'une « *lassitude* » fréquente liée à la longueur de la recherche demandée par la thèse d'État de géographie ?

Les exemples ci-dessus ne sont toutefois qu'un témoignage de stratégies personnelles. La notion de *kairos* permet également de répondre à l'interrogation de départ (qu'est-ce qu'une thèse obsolète ?).

223. Le *kairos*, mode d'interprétation d'une thèse vieillie.

Par rapport à la problématique d'ensemble et du point de vue de l'innovation, il me semble donc qu'une thèse doit se juger par son apport réel de nouvelles valeurs ou de connaissances, mais qui toujours doivent être acceptées dans ce « *maintenant* » par les récepteurs en fonction de leur horizon d'attente et dans le cadre de la soutenance (« *l'argumentation* » des sophistes). Ainsi, la thèse de Jean Loup est sans doute réellement une bonne thèse dans sa matrice disciplinaire pour plusieurs raisons :

- soutenue en 1964, elle est en phase avec le contexte externe à la géographie ; elle arrive au bon moment et décrit une société rurale en Valais menacée par les bouleversements de la seconde moitié du XX^e siècle. Elle a donc une fonction de témoin.

- D'un point de vue disciplinaire, elle a des apports acceptables « *maintenant* » : comme d'autres, elle choisit de traiter une thématique (les pasteurs et les agriculteurs) dans un cadre régional (le Valais) ce qui n'est certes pas révolutionnaire, mais encore assez nouveau dans le contexte des années 1960. Elle n'est donc pas inaudible par le jury et l'institution.

- Elle est dans sa forme d'un classicisme affiché et correspond donc bien à « *l'horizon d'attente du lecteur* », c'est-à-dire à un jury très classique.

- Stratégiquement, soutenue en un lieu particulier (c'est une thèse grenobloise) elle est en phase avec le contexte interne de son lieu de soutenance : commencée dès la fin des années 1950, elle est une des premières thèses dirigées par G. Veyret-Verner, ce qui donne à cette thèse un poids au sein de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble.

¹ X. Piolle. *Les citadins et leur ville. Approches méthodologiques des phénomènes urbains*. 1977. N° 86.

² Jacques Bonnet. Interview. 13 10 2006.

Néanmoins, elle reste une thèse datée, car ce fut une bonne thèse certes, mais à l'intérieur d'un horizon d'attente particulier. Elle ne survit que difficilement au changement de cet horizon d'attente, lui-même lié au changement de matrice disciplinaire. Cette acception du concept de *kairos* me semble donc donner un contenu plus précis à la notion vague de thèse périmée, obsolète ou datée, car elle englobe des conditions plus précises de production et d'élaboration.

Conclusion

Les trois hypothèses de départ redéfinies au prisme du dialogue avec la communauté.

Les trois hypothèses de base données en introduction étaient :

- l'existence d'un imaginaire de la thèse très riche et souvent contradictoire ;
- le fait que cet imaginaire était porteur de conséquences sur le discours de la thèse ;
- le fait, qu'à cause des hypothèses précédentes, la thèse aurait joué un rôle dans le changement de matrice disciplinaire.

S'il n'est pas encore possible de répondre à ces questions, sans doute puis-je les reformuler après ces deux chapitres.

1. Quel statut pour l'imaginaire ?

Le relevé de données du premier chapitre a souligné la relative complexité des imaginaires de la thèse et le présent chapitre a quant à lui montré que la question du « qui ? » ne pouvait être évacuée. Ce qui pose le problème du statut de cet imaginaire : est-il un simple miroir déformant de la discipline, ou a-t-il, conformément à l'hypothèse de départ, un statut de moteur du discours de la thèse ?

Je rappellerai que les imaginaires de la thèse ont fait l'objet de débats qui ne portaient que partiellement sur les idées (une discussion entre des « nouveaux géographes » et des « classiques »). Ces débats peuvent-ils se concevoir selon une autre grille de lecture ? Les deux autres oppositions qui ont souvent été évoquées dans les interviews étaient à caractère politique ou générationnel ; des « conservateurs » dominants jusqu'en 1981 contre des « progressistes » mis en valeur en mai 1968, mais aussi des « jeunes » contre des « anciens ». Deux oppositions qui ne peuvent être réductibles entre elles sans déterminisme sociologique. Et la vérité est là aussi sans doute plus complexe.

Dans ce contexte, l'idée de dialogue me semble être essentielle pour comprendre à la fois l'imaginaire véhiculé par la thèse et l'accueil concret fait à cette thèse. Mobiliser l'esthétique de la réception a consisté à être à la croisée des chemins entre une voie diachronique qui permettait de comprendre ce qu'était une thèse obsolète, et une voie synchronique qui tentait de relier le discours de la thèse et l'horizon d'attente du lecteur. En effet, dans le cadre d'une recherche sur l'innovation, la question fondamentale est bien celle des effets de ce discours sur les contemporains. Cette étude peut ainsi être reliée au chapitre précédent sur l'imaginaire : quel est son rôle dans le dialogue ainsi mis en place ? Comment recoupe-t-il en partie les attentes de la communauté ? Et comment le thésard y répond-il ?

La métaphore de l'épopée tentait d'éclairer la notion d'imaginaire de la thèse d'État de géographie. Reprendre ici cette métaphore et sa définition (...« *laissant une trace dans la mémoire commune, célébrant de grands faits* ») permet d'avoir un éclairage nouveau sur les rapports qui existent entre le dialogue et l'imaginaire de la thèse. En effet, dans une communauté de taille aussi restreinte que celle des géographes, le dialogue qui s'établit entre la communauté et la thèse par le biais de la soutenance prend un relief tout à fait particulier : il est lui-même un support à l'imaginaire. Témoins, les nombreuses interviews qui, parlant de tel ou tel géographe, déclarent que « *la thèse de X, elle a été drôlement accueillie* », puis : « *Tout le monde se souvient encore de la soutenance de thèse de Y, qui s'était très mal passée* » (Z, Grenoblois ... qui n'avait pourtant pas assisté à la soutenance de thèse de Y).

... « *Un tout petit monde* » en effet dans lequel l'information, ou ici la rumeur, circule vite et dans lequel la mémoire de la thèse et de sa soutenance a été communiquée, puis réinterprétée et incorporée dans un imaginaire plus large. Ce qui amène à poser le problème en des termes un peu différents : non seulement l'imaginaire intervient avant (dans le choix du sujet par exemple), mais il joue aussi après : il se nourrit des thèses précédentes, dans un système de clôture disciplinaire.

L'imaginaire n'est certes qu'une partie de l'attente du public. Celle-ci comprend évidemment des attentes disciplinaires. Mais pas seulement : il existe aussi des attentes en terme d'écriture, de mise en forme conforme - une thèse doit obéir à un certain nombre de règles -. Mais dans le discours de la communauté, c'est bien l'imaginaire qui transparait. On pourrait certes objecter qu'au contraire, c'est surtout le contenu disciplinaire qui est mis en avant, que ce discours est une information brute : telle thèse apporte tel fait nouveau. Pourtant, cette information est passée

par des grilles de lecture issues de l'imaginaire. Ce qui revient à dire que l'imaginaire n'est pas que le miroir déformant de la discipline : il en est un moteur.

2. Les « grandes thèses » et « les thèses initiatrices » redéfinies au prisme du dialogue avec la communauté.

Si l'on reprend l'imaginaire de la grande thèse, plutôt que de penser comme le suggéraient certains interviewés qu'il s'agissait forcément de thèses de géographie classique, ne peut-on suggérer au regard d'une esthétique de la réception qu'une grande thèse est une thèse bien accueillie, qu'elle soit classique ou non ? C'est-à-dire une thèse qui a certes des qualités en termes d'apports disciplinaires, qui initie sans doute une pensée, mais ceci à l'intérieur d'un horizon d'attente ; une thèse qui en somme remplit à la perfection la notion de dialogue. Ce qui permet en outre d'expliquer pourquoi dans le chapitre précédent, aucune temporalité ne se soit véritablement dégagée : la thèse de Jean Loup fut considérée comme une grande thèse, au même titre que celles de Roger Brunet ou de Michel Rochefort. Certes, mais le fut-elle vraiment ? Cette question pose le problème de la qualité réelle de la thèse, mais aussi de la durabilité de cette notion : alors que des thèses aujourd'hui reconnues ont pu passer relativement inaperçues à l'époque, d'autres ont pu être surévaluées à l'époque : je rappellerai que la thèse d'Yvette Barbaza fut en son temps celle qui eut sans doute les appréciations les plus élogieuses ... ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Ce constat ne permet cependant qu'en partie d'explicitier le terme de « thèse initiatrice », employé par Jacques Scheibling. Une thèse initiatrice est sans doute une « grande thèse » au sens où je viens de la définir, mais elle est de plus une thèse qui bouscule la matrice par l'apport d'une innovation et qui de ce fait est appréciée comme « grande thèse » sur le long terme.

Renoncer pour un moment à une approche contextualisée permet de comprendre que la réponse à cette question est insuffisante : certaines thèses mésestimées à l'époque de leur soutenance ont peut-être également initié une pensée que d'autres auraient pu reprendre ensuite ? En somme y a-t-il eu des thèses non reconnues à l'époque et aujourd'hui célébrées ? D'autres, arrivant trop tard, ont-elles servi de repoussoir du fait même de leur position conventionnelle ?

Autant de questions qui nécessiteront une analyse de ces thèses dans le contexte de la matrice dominante à l'époque de leur écriture. Ce qui fera l'objet de la seconde partie de ma recherche.

La reformulation des hypothèses de base amène donc à un résultat transitoire. Si la richesse de l'imaginaire de la thèse a été facilement mise en évidence, il me semble également acquis que cet imaginaire n'est pas qu'un miroir déformant de la réalité,

mais bien un moteur de la construction du discours de la thèse, et ceci par le biais du dialogue qui s'est établi entre la thèse et son lectorat.

Or, précisément du fait de l'innovation présente dans une thèse, le danger de ce dialogue est celui d'une inter-incompréhension dans laquelle chacun introduit l'Autre dans sa clôture, sémantique, mais surtout ici disciplinaire : le jury traduit la thèse en fonction de son horizon d'attente, de son imaginaire, et n'a donc accès au contenu de la thèse que sous forme de simulacre. À l'inverse, l'impétrant est tenté de soutenir tout autant sa thèse comme clé d'entrée (au sens bourdieusien du terme) dans un nouveau poste, que comme idée (comme une thèse ?). L'inter-incompréhension qui fatalement naît de ce dialogue est réglée par son insertion dans la structure universitaire, ce qui fait que l'espace de régulation du dialogue est souvent l'inter-discours.¹ Pour cette raison, il me faut procéder à une étude du discours sur la thèse car celui-ci est probablement un processus de traduction des attentes de la communauté des géographes.

¹ Pris ici au sens d'ensemble d'unités discursives avec lesquelles le discours de la thèse entre en relation : les autres thèses portant sur des sujets proches, les comptes-rendus de cette thèse, les rapports de soutenance, mais aussi des discours oraux (ce que la communauté pense ou dit de la thèse).

Chapitre 3

Le discours sur la thèse :

une grammaire du discours de la thèse.

Fonctionnant comme un examen universitaire, la thèse d'État devait répondre à un ensemble d'exigences plus ou moins implicites qu'il fallait connaître et appliquer. En effet les règles explicites de la thèse d'État, celles imposées par la loi, étaient très imprécises, ce qui *a priori* autorisait toute latitude. Pourtant la communauté a produit des règles implicites très prégnantes relevant pour partie d'une transcription de l'imaginaire, que le discours de la thèse ne pouvait ignorer. Le but de ce chapitre est de les dévoiler au travers des rapports de soutenance, mais surtout du discours des comptes-rendus.

En effet, en première approche, il paraît trivial d'affirmer que les jugements émis par les comptes-rendus ou par les rapports de soutenance de thèse sont révélateurs d'une conception de la thèse de géographie : étudier un compte-rendu, c'est en premier lieu étudier les réactions de la communauté face à la thèse. Une des questions posées par ce chapitre est celle du rôle exact du compte-rendu : est-il un simple résumé du discours de la thèse (au sens premier : un compte-rendu), ou est-il aussi une grammaire, un ensemble de règles, de modalités d'assertion, qui fixent une norme, une attente de la communauté ? Dans ce cas, par l'étude de ce discours sur la thèse on

aurait une vision assez précise de la mission assignée à la thèse, de l'évolution de celle-ci, et dans le contexte de changement de matrice, de la présence éventuelle d'un entre-deux : les valeurs assignées à la thèse d'État par la communauté ont-elles changé au début des années 1980 ?

D'autre part, le discours des comptes-rendus possède sa logique propre, en terme de politique éditoriale, d'opportunités, de stratégies de promotion des « bonnes thèses ». Il s'agit là aussi d'une argumentation qu'il faudra contextualiser, mais également d'un type de discours pour le moins standardisé et riche en non-dit. Il faudra donc encore une fois analyser ce discours dans le contexte de sa fabrication. Ainsi la confrontation de plusieurs comptes-rendus de la même thèse sera évidemment intéressante car elle permettra de déterminer à la fois sur quel rivage de la matrice se situe l'auteur du compte-rendu, et surtout sur quel(s) point(s) repose(nt) les différences d'appréciation. Dans la même logique que dans le chapitre précédent, la différence entre la perception actuelle de la thèse et la perception à l'époque de sa sortie est édifiante, pour confronter les horizons d'attente des lecteurs.

1. La thèse d'État : des règles formelles très ouvertes, mais des règles implicites beaucoup plus contraignantes.

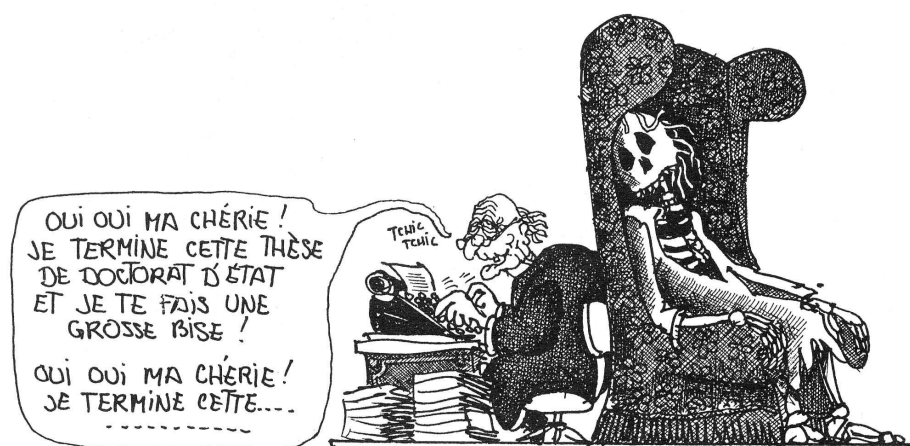
11. La thèse : aucune limite de durée ... mais en moyenne, huit ans de recherche.

Contrairement à la thèse de doctorat actuelle, la thèse d'État n'avait pas de limite officielle de durée, et les écarts dans la durée de la recherche furent importants. Le cas extrême semble être celui de Jean Sermet qui a consacré 34 ans à sa thèse sur l'Andalousie. Il s'agit ici évidemment, non plus d'un projet à visée stratégique (l'obtention d'un poste), mais plutôt la volonté de réaliser « l'œuvre d'une vie ». Dans ce cas précis, la soutenance ne fut possible que grâce à la demande expresse du directeur de thèse, François Taillefer. Hormis ce type de cas, le chapitre précédent a montré que pour la plupart des thésards la soutenance qui met fin à la thèse correspondait à un véritable compromis entre *kairos* et achèvement de la recherche. Au total, environ 30% des géographes du corpus mentionnent dans leur avant-propos ou leur introduction la durée de leur recherche, peut-être pour montrer l'ampleur du travail accompli, et la moyenne obtenue se situe aux alentours de 8 ans. D'une façon, plus globale, peu d'auteurs ont un regard critique sur cette durée : rares sont ceux qui affirment comme Jean-Pierre Raison que cette durée fut trop longue (« *La durée sans doute excessive de mon entreprise* »¹). En revanche, quel est le regard de la communauté sur ces pratiques ? Un indice est donné par le fait qu'aucune thèse du

¹ J-P. Raison. *Les hautes terres de Madagascar et leur confins occidentaux : enracinement et mobilité des sociétés rurales*. 1984. N° 90. p. 7.

corpus ne se targue d'avoir pris moins de 5 ans ; ce fait me semble signifiant d'une durée minimale admise. Il y a donc une durée de recherche attendue très longue. Une telle attente pose le problème du contexte extérieur. Et le risque de reconstruction actuel de discours est bien réel. N'y a-t-il pas là une explication partielle de l'attitude de X (parisien) qui me déclara que « ça a été expédié rapidement » ou de Z (cité dans l'anecdote initiale en introduction) qui passa sa thèse en urgence dans le contexte des réformes Alice Saunier-Séité, mais qui aujourd'hui se targue d'avoir mis « trois ans au maximum » alors qu'il dédia son ouvrage à sa femme pour les « 8 ans sacrifiés à cette recherche ».

De tels modes de fonctionnement ne sont naturellement pas spécifiques à la discipline, puisque l'idée d'une œuvre interminable est un autre imaginaire universitaire de la thèse d'État. Ce que le caricaturiste Plantu soulignait en 1988 lors de la seconde suppression de la thèse d'État, l'image ci-dessous étant évidemment à relier également à la masculinité des thésards.



Document 3 : la thèse d'État, un interminable travail d'homme, au détriment de toute vie familiale.

Source : Plantu. In *Wolfgang, tu feras informatique*. La Découverte. Le Monde 1988

Au début de la période, le discours des comptes-rendus ne critique qu'exceptionnellement cette durée, préférant plutôt souligner qu'il s'agit d'un « aboutissement »¹ et le « fruit de nombreuses années de travail »² ou de façon plus précise le « fruit de quinze ans d'enquêtes patientes et de réflexion »³, et qui tend à épuiser le sujet. Ce type de remarques se fait toutefois plus rare à partir des années 1975-78. Il s'agit ici moins d'un hasard lié au corpus que d'une réelle prise de conscience des dérives liées au système. Mais les principales interrogations sont formulées de l'étranger dès la fin des années 1960. Les remarques les plus virulentes

¹ P. George. Compte-rendu de la thèse de Michel Coquery. *Annales de Géographie*. 1978. p. 578-580.

² F. Reitel. Compte-rendu de la thèse de Jean Peltre. *Annales de Géographie*. 1978. p. 358-362.

³ L. Papy. Compte-rendu de la thèse de Paul Pélissier. *Cahiers d'Outre-Mer*. 1970. p. 440-447.

sont celles de Louis-Edmond Hamelin, dans les *Cahiers de Géographie du Québec*, qui, analysant la thèse de Jean Sermet, souligne que

« la durée de la recherche a joué contre son adaptation, les méthodes de la recherche ont beaucoup évolué en 35 ans et l'auteur a eu tendance à garder à son travail l'orientation initiale (...). Mais il y a déphasage entre la conception de la thèse et les façons de pratiquer la géographie moderne »¹.

De nos jours, les interviews montrent que le regard s'est inversé et que, même si certains regrettent la suppression de la thèse d'État, la durée de la recherche était *« sans doute trop longue »*² même si, puisque le but de la thèse était l'accès à un poste,

« ça limitait le temps passé à ça ... S'ils voulaient faire carrière, il ne fallait pas qu'ils y passent leur vie. Mais il aurait fallu mettre une « limite morale » »³.

12. La thèse : pas de limite du nombre de pages ... et « un très volumineux travail », support de l'encyclopédisme.

121. Le discours sur la thèse : la préférence pour des thèses longues.

La thèse d'État de géographie se présentait souvent comme *« un très volumineux travail (on disait qu'il était apprécié à son poids) »*⁴. Pourtant, là aussi la loi était très tolérante et aucune limite supérieure ... ou inférieure n'existait. Cependant, jusqu'aux années 1960 une subvention à l'impression était accordée et établie sur la base de 500 pages : c'est donc cette longueur qui fixait la norme implicite. Or, les thèses d'État de géographie n'ont pas tenu compte de cette norme : la plus grande diversité existe puisque les thèses de mon corpus vont de 237 pages à 1923 pages. Et, durant la période, c'est bien le regard de la communauté qui fixe la norme : une thèse longue, souvent qualifiée conformément à l'imaginaire de *« monumentale »*, suscite des réflexions favorables : Raymond Balseinte⁵ note que le travail de Micheline Cassou-Mounat est *« une grosse thèse »* (les deux tomes font respectivement 590 et 480 pages) et qu'

« il faut être un surhomme pour mener à bien l'entreprise de Mme Cassou-Mounat...ou l'une de ces jeunes femmes qui font honneur à la géographie française. ».

Cette appréciation est sans doute positive, mais est également à comprendre comme une réponse à un horizon d'attente de thèse de géographie classique. De même les 1137 pages de la thèse de Guy Lasserre en font un livre

¹ *Cahiers de Géographie du Québec*. 1969. p. 273.

² Roger Brunet. Interview. 08 03 2004

³ Pierre Vennetier. Interview. 25 05 2004

⁴ P. Claval. 1998. p. 327.

⁵ *Revue de Géographie Alpine*. 1978. p. 232-233.

« de dimension exceptionnelle (...). Nous ne nous sommes jamais plaints de ces dimensions car il s'agit d'ouvrages dépourvus de « longueurs », d'une lecture agréable autant que profitable »¹.

À l'inverse, une thèse très courte s'attire des remarques plus critiques :

« Si l'on fait souvent grief aux thèses d'État d'être trop longues, celle-ci nous paraît un peu mince² ».

De façon plus parlante, je détaillerai la controverse opposant en 1971 dans les *Annales de Géographie* Yves Babonaux à Jean Tricart. Le second trouvait en effet la thèse du premier *« assez mince pour une thèse de doctorat d'État »*³. Yves Babonaux obtint un droit de réponse très exceptionnel dont les arguments sont instructifs :

« M Tricart juge le livre « assez mince » pour une thèse de doctorat d'État. De fait, rien n'y indique - et l'omission est sans doute fâcheuse pour l'interprétation qu'elle peut donner du volume du travail - qu'il s'agit d'une thèse complémentaire et non d'une principale. »⁴.

La règle implicite de la longueur attendue d'une thèse ne s'appliquerait donc qu'à la thèse principale. De toute façon, complète Yves Babonaux, un tel reproche n'est plus de mise après 1969 et

« On peut voir là un motif fondé à une sévérité d'autant plus spontanée que l'obtention du doctorat ne repose plus aujourd'hui que sur la présentation d'un mémoire unique »⁴.

122. Une demande qui s'inverse peu à peu.

Comme la durée attendue des recherches, la longueur est bien une seconde attente de la communauté, au moins dans les années 1960-1970. Comment ne pas voir ici que ces deux faits combinés ont pu avoir des conséquences non seulement sur la facture de la thèse, mais aussi sur son contenu disciplinaire. Le thésard présentait sa thèse au bout d'un temps très long quand la recherche était bouclée, terminée : l'exhaustivité en était la conséquence logique. D'ailleurs, si, d'après Pierre Gourou, la thèse de Guy Lasserre *« inspire le respect »* et s'il s'agit *« d'une grande thèse »*, c'est bien car

« toutes les sources de documentation ont été épuisées (...). Le livre s'achève par une étude exhaustive des problèmes et des solutions »⁵.

¹ P. Veyret. *Revue de Géographie Alpine*. 1962. p. 468-470.

² G. Veyret-Verner à propos de la thèse de Yves Leloup. *Revue de Géographie Alpine*. 1972. p. 400-402. Cette thèse fait 301 pages.

³ J. Tricart. *Annales de géographie*. 1971. p. 239-242.

⁴ Y. Babonaux. Réponse à Jean Tricart. *Annales de géographie*. 1971. p. 242-243. (La thèse complémentaire d'Y. Babonaux était : *Le lit de la Loire, étude d'hydrodynamique fluviale*. Comité des travaux historiques et scientifiques. 1970. 252 p.)

⁵ *Annales de Géographie*. 1963. p. 731-733.

Pourtant, comme pour la durée, des critiques commencent à poindre. Dès l'après-guerre, quelques géographes, guère entendus, posaient le problème dans leur propre thèse :

*« Cette courte thèse est un fruit de jeunesse. Elle surprendra peut-être par son volume très réduit. Elle n'a pas du tout la prétention d'être une œuvre définitive mais elle exprime l'état actuel des conclusions ou hypothèses que cinq années de recherche m'ont permis d'élaborer sur la région du Morvan et de ses bordures. »*¹.

Cette attitude exceptionnelle, n'est cependant relayée par la communauté que tardivement. Louis-Edmond Hamelin, toujours à propos de la thèse de Jean Sermet, dénonçait les conséquences de l'encyclopédisme en affirmant que

*« L'auteur de cette thèse, pour le moins monumentale (près de 2500 pages), traite d'une région relativement petite en étendue (...) L'on ne pourra reprocher à l'auteur de cette notice de n'avoir pas lu en entier cette thèse, à la suite d'ailleurs de membres du jury! Il ne peut alors que donner une appréciation bien partielle. [Louis-Edmond Hamelin loue la connaissance de l'Espagne de Jean Sermet puis...] Ce caractère de l'œuvre fera cependant dire à un correcteur : « il y a de tout dans cette thèse, dans un endroit ou dans un autre » »*² [souligné par moi]

Dans ce cas, la thèse n'est certainement pas un support de l'innovation, elle est peut-être un « travail d'artisan », elle est vue comme un exercice vain.

Mais il s'agit là d'un avis qui n'est pas forcément partagé et la comparaison de deux comptes-rendus d'une même thèse permet de voir l'opposition entre des conceptions différentes de la thèse d'État, mais aussi de la géographie. Ainsi la thèse de Jean Le Coz³ fait l'objet de deux comptes-rendus (Jean Loup dans la *Revue de Géographie Alpine*⁴ et Jean Despois dans les *Annales de Géographie*⁵) qui réagissent tous deux à la longueur de l'ouvrage en en tirant des conclusions assez différentes. Le regard de Jean Loup correspond à une géographie classique et à l'imaginaire de la « grande thèse » :

« J. Le Coz est trop modeste quand il nous annonce, dans son introduction, qu'il veut faire de la géographie régionale orientée, c'est-à-dire approfondir quelques-uns des caractères du Rharb; en fait c'est bien une étude géographique complète qu'il nous présente. Certes, les spécialistes d'hydrologie, de biogéographie, de démographie... trouveront peut-être que leur science a été peut-être délaissée, mais chacun de ces thèmes est en soi judiciable d'une thèse ! (...) Le livre de J. Le Coz est la première grande thèse de géographie régionale d'ensemble sur une région marocaine. C'est une volumineuse contribution à la géographie de ce pays ».

¹ J. Beaujeu-Garnier. *Le Morvan et ses bordures*. 1951. 288 pages. 73 fig., 15 planches photo, 5 cartes h.t.

² *Cahiers de Géographie du Québec*. 1969. p. 273.

³ J. Le Coz. *Le Rharb. Fellahs et colons*. 1964. N° 63.

⁴ *Revue de Géographie Alpine*. 1965. p. 697-698.

⁵ *Annales de Géographie*. 1965. p. 486-487.

L'avis de Jean Despois est tout autre ; c'est celui de quelqu'un qui perçoit les impasses de la géographie régionale, mais aussi le côté désuet de l'exercice, et pour qui « *cette thèse est vraiment trop grosse* » :

« Qui aura le plaisir et la possibilité, à l'étranger surtout, de lire, comme ils le méritent, ces deux gros volumes, ces mille pages à l'impression serrée ? Une étude de géographie régionale doit-elle être maintenant une encyclopédie et traiter, dans le cadre d'une région, - qu'elle soit naturelle, géographique, voire un « espace fonctionnel », - tous les problèmes physiques et humains qui peuvent se poser ? Les progrès divergents de la géographie rendront sous peu cet exercice universitaire impossible. Ils obligeront les géographes à faire un choix, qui ne sera pas forcément entre le « physique » et « l'humain » mais parmi les faits et les problèmes les plus importants, ceux dont la combinaison et les liens l'emportent pour définir et caractériser l'originalité d'une région. Les 1000 pages de la thèse de Le Coz sont le résultat d'une conception encyclopédique de la géographie régionale, et aussi, revers de la médaille, de la conscience même de l'auteur et de ses scrupules ». [souligné par moi]

Le relevé de données montre que ce second avis devient peu à peu majoritaire. En témoignent aussi, par exemple en 1980, deux comptes-rendus réalisés par Yvette Barbaza pour *Hommes et Terres du Nord*. Elle se posait les mêmes questions sur deux thèses qui faisaient respectivement 1923 et 1145 pages. La première est celle de Jean Thumerelle¹ :

« Le jury a cependant émis quelques réserves sur le travail tel qu'il a été soumis et dans la perspective d'une publication ultérieure. Il lui a paru indispensable d'abrégé et « d'écheniller » un texte trop long, de condenser une iconographie surabondante, de revoir un plan qui cède trop aux ambitions d'une analyse exhaustive alors que manquent par moments les vues de synthèse indispensables. »².

La seconde est celle de Pierre Bonneau³ :

« Cette accumulation de détail est parfois lassante et surtout il est souvent difficile de discerner l'essentiel. Les « bruits de fond » brouillent l'information, d'autant plus que l'effort de synthèse n'est pas à la mesure de l'analyse »⁴.

De façon plus précise encore, les critiques faites par Roger Livet à la thèse d'Yves Baticle⁵ sont éclairantes. Cette thèse est certes

« une « somme » du mouton (...). Pourquoi cet étonnant travail laisse-t-il une impression décevante ? À cause peut-être de sa masse ; était-il vraiment nécessaire d'accumuler les preuves, je veux dire les innombrables tableaux statistiques ? ».

¹ J. Thumerelle. *La population de la région Nord-Pas-de-Calais. Étude géographique*. 1979. N° 108.

² *Hommes et Terres du Nord*. 1980. p.59-60.

³ P. Bonnaud. 1980. *Terres et langages. Peuples et régions*. N° 12.

⁴ *Hommes et Terres du Nord*. 1980. p. 60-63.

⁵ *Méditerranée* 1977. p 75-78

Mais le plan de l'ouvrage est également attaqué, car « *l'impression décevante* » est due une seconde cause :

« À cause aussi de la façon très morcelée dont s'exprime la pensée de l'auteur. Cet exposé fait de petits paragraphes morcelés que souvent rien ne relie enlève certes toute obscurité, mais aux dépens de la continuité de la pensée. »

Il y a là certes une critique du style de l'auteur, mais aussi d'un plan à tiroirs peu problématisé, Roger Livet regrettant par ailleurs que les idées directrices n'apparaissent qu'en conclusion.

Longueur des thèses, tentation de l'exhaustivité et de leurs effets induits : le plan à tiroirs, voire l'importance accordée à la description sont peu à peu remis en question par les comptes-rendus.

123. En conséquence, le discours sur la thèse affirme que les règles de la thèse doivent être réformées.

Les critiques portant sur l'encyclopédisme sont certes difficilement séparables de celles portant sur la nature même de l'exercice demandé. Mais si précédemment c'était l'encyclopédisme en tant que tel qui était remis en cause, de plus en plus de réflexions et de remarques critiques portent sur les conditions matérielles liées à l'exercice, voire sur la nature même de la thèse. Celle-ci est de plus en plus vue comme un fardeau décidément trop lourd qu'il vaudrait mieux remplacer par un travail d'équipe. Par exemple, en 1975, Georges Chabot note que Gilbert Armand

« manie avec autant d'habileté que de talent les documents d'archives comme les récents dénombremments ou les enquêtes financières. Et, à ce titre, la thèse est une belle réussite. Mais quelle tâche écrasante ! Je pense aux successeurs. Le travail en équipes s'imposera ».¹

De façon plus détaillée, Paul Claval² pose, à propos de la thèse de Jacqueline Bonnamour, le problème des contradictions visibles entre un « *cadre de travail traditionnel* » et les nécessités de la recherche :

« On voit ce que Mme Bonnamour apporte, sur le plan méthodologique, à l'étude de problèmes ruraux. Elle a su sortir du ghetto intellectuel dans lequel se complaisent tant de géographes, prendre aux spécialistes leurs méthodes et les utiliser pour satisfaire à notre curiosité. Elle a fait ce travail avec passion ; elle a montré qu'il était possible de faire de la géographie en utilisant systématiquement toutes les méthodes mises au point par les économistes. Mais son travail montre aussi que la recherche conçue d'une telle manière condamne un peu la thèse telle qu'elle a été comprise jusqu'ici par les

¹ *Annales de Géographie*. 1975. p.743-746.

² *Revue de Géographie de l'Est*. 1967. p. 242-245.

géographes : est-il possible de continuer à travailler seul, lorsque l'enquête cesse d'être artisanale, qu'elle devient collective et partant très lourde ? (...) Mme Bonnamour a réussi à respecter les cadres de travail traditionnels, en rénovant totalement les méthodes de travail ; mais sa réussite ne doit pas faire illusion. Les responsables de l'évolution de la géographie française, c'est-à-dire tous ceux qui distribuent des thèses et les dirigent, doivent se rendre à l'évidence : l'effort fourni par Mme Bonnamour est au-dessus de celui que peuvent accomplir la plupart des chercheurs. La recherche ne pourra cesser de s'accommoder de méthodes pleines d'à peu près, que si on ramène le travail de préparation de la thèse à des dimensions plus modestes.»¹.

L'idée qu'il faut au moins rénover les règles de la thèse s'impose peu à peu, en la ramenant à « *des dimensions plus modestes* ». Celle-ci est révélatrice d'un des imaginaires de la thèse : celui d'un travail d'artisan, solitaire et parfois dépassé.

13. La thèse : un diplôme rénové après 1968, mais des réformes qui ne solutionnent pas tous les problèmes.

La disparition de deux caractéristiques de la thèse d'Etat suite à la crise de mai 1968 (la thèse complémentaire, l'obligation d'impression avant publication) va-t-elle avoir comme conséquence sur la discipline une modification des habitudes, et partant, des contenus ?

131. L'abandon d'une coûteuse obligation d'impression : un accès à la recherche facilité.

L'obligation d'impression avant soutenance était vécue comme très contraignante et pouvait même avoir des conséquences sur le déroulement de la soutenance du fait de son coût. Ce que reconnaissent aisément la plupart des interviewés, par exemple Alain Huetz de Lempis² qui dit avoir mis « *un an pour l'éditer à [ses] frais* », ou encore, X autre Bordelais qui déclare que sa « *thèse était finie depuis longtemps, mais que, bon... au niveau financier* ». L'impression avant soutenance fut effectivement une obligation coûteuse et donc un vrai problème matériel : certains comme X ont soutenu quand ils avaient de l'argent, et pas forcément dès que leur thèse était prête d'un point de vue scientifique.

¹ Le compte-rendu de cette thèse par G. Chabot (*Annales de Géographie*, 1967, p. 229-230) est plus convenu (« *Une thèse magistrale* » qui reprend la tradition de « *l'école française animée par Vidal de la Blache* »).

² Alain Huetz de Lempis. Correspondance du 07 07 2004

Se pose donc une véritable interrogation sur le coût réel de cette impression, qui variait naturellement en fonction d'un certain nombre de facteurs comme la taille de l'ouvrage, la qualité d'impression recherchée... Un article du *Monde* de juillet 1968 avance le chiffre de 30 000 francs en moyenne pour l'impression. Or, à l'époque, la subvention ne pouvait dépasser les 5 000 francs et un assistant touchait 1 200 francs par mois... Ce qui corrobore les témoignages.

La conséquence de cette suppression est bien évidemment un accès à la recherche facilité. Les nombreux thésards des années 1970 peuvent beaucoup plus facilement soutenir leur thèse, d'autant plus que dès 1971 est créé l'Atelier National de reproduction des thèses à Lille (ANRT) qui a pour mission officielle « *la diffusion gratuite des thèses* ». Les contraintes matérielles semblent donc s'effacer au profit de la recherche. C'est ce dont témoignent les interviews.

Cependant, à l'époque, une partie de la communauté regrette la disparition de ces ouvrages « *de présentation admirable et par la qualité de l'impression et par le caractère artistique* »¹, et car les nouvelles pratiques ne règlent finalement pas tout. En effet, la qualité d'édition est depuis le début des années 1970 très variable d'une thèse à l'autre. Si certaines thèses sont encore éditées après la soutenance aux frais de leur auteur, d'autres, éditées par l'ANRT, sont souvent d'une qualité moindre. C'est ce que regrettent plusieurs auteurs de comptes-rendus, comme Henri Nonn déplorant la mauvaise impression de la thèse d'Étienne Dalmasso du fait des « *impératifs financiers - bien connus des thésards, hélas -* »², ou encore Guy Burgel qui, analysant la thèse d'Émile Kolodny, critique le côté un peu austère de la présentation de l'ouvrage et souligne que les pratiques d'édition des thèses,

« *pour une circulation finalement médiocre de l'information scientifique, doivent être revues. Sous peine de condamner les œuvres de recherche de la valeur de celles de Kolodny à l'obscurité, il faudra bien qu'un jour prochain, chacun s'intéresse au problème : les auteurs pour faire tenir leur pensée et leurs résultats dans des limites raisonnables, les universitaires (...), les éditeurs* »³.

Cette thèse avait pourtant été publiée chez Édisud et était de qualité globalement supérieure aux thèses publiées par l'ANRT. En somme, les réformes de 1969 n'ont finalement rien réglé, ce qui recoupe les « *regrets* » émis lors de la sortie de la thèse de Jean Peltre par Roger Livet (« *médiocrité du travail typographique* », « *photographies aériennes gommées par la grisaille* »)⁴ et par François Reitel :

« *Formulons un regret. Celui que les thèses d'Etat, fruits de nombreuses années de travail et d'abnégation d'un chercheur ne soient pas, matériellement, mieux présentées. À une époque où la publicité commerciale gaspille, argent, papier et couleurs, on ne peut que regretter amèrement qu'un pays qui se veut*

¹ Compte-rendu de la thèse de P. Péliissier par L. Papy. *Cahiers d'Outre-Mer*. 1970. p. 440-447.

² *Revue de Géographie de l'Est*. 1971. p. 457-459.

³ *Annales de Géographie*. 1976 p 746-748.

⁴ *Méditerranée*. 1977. p. 90-91

grand ne traite pas mieux ses chercheurs et la recherche. Les conséquences ne tarderont pas à se faire sentir»¹.

L'abandon de l'obligation d'édition ne règle donc pas tous les problèmes et la diffusion d'une éventuelle innovation véhiculée par la thèse en est ralentie.

132. L'abandon de la thèse complémentaire et l'abandon de stratégies favorisant la géographie classique.

La thèse complémentaire fut abandonnée au début des années 1970 suite aux lois Faure de 1969. Mais les thèses commencées auparavant purent se poursuivre, ce qui fait que certaines thèses complémentaires furent soutenues après 1975.

Longtemps, le but implicite de la thèse complémentaire était d'afficher une polyvalence : les stratégies étaient souvent pour le thésard de montrer qu'il possédait une complémentarité entre géographie physique et géographie humaine. Quelques parcours de géographes peuvent illustrer cette démarche. Dans sa thèse d'État sur le delta intérieur du Niger, certes novatrice mais de facture classique, Jean Gallais² contrairement aux habitudes ne développe pas les aspects morphologiques (une dizaine de pages seulement : p. 31-41) ...mais il reste un géographe « complet » qui renvoie le lecteur à sa thèse complémentaire : une étude morphologique du même espace.

C'est aussi Jean Loup qui fit à la fois des recherches en géographie régionale, en géographie humaine rurale, mais aussi des travaux en climatologie et en hydrologie. Sa thèse de troisième cycle, qui le dispense de thèse complémentaire, est une thèse d'hydrologie soutenue en 1961 sur un terrain lointain (l'Oum Er Rbia au Maroc), et sa thèse d'État une thèse de géographie rurale³.

On pourrait multiplier les exemples, et ils valent aussi bien dans l'autre sens, les géographes physiciens réalisant quant à eux une thèse complémentaire de géographie humaine : la thèse complémentaire de Jean Tricart fut en 1948 une thèse sur « *la culture fruitière en région parisienne* » et, durant la période étudiée, celle de Jean Malaurie fut en 1962 « *Les Esquimaux polaires, étude d'une société arctique* ».

Cette logique cohabitait pourtant avec une seconde qui va peu à peu supplanter la première : celle d'un terrain de thèse unique mais d'un travail préparatoire que l'on approfondit dans la thèse d'État. Jean Le Coz réalisa une thèse complémentaire sur « *Les tribus Guich du Maroc : essai de géographie agraire* »⁴, un sujet en rapport avec sa thèse d'État sur « *Le Rharb. Fellahs et colons. Étude de géographie régionale* ». Cette nouvelle logique fut favorisée par la création de la thèse de troisième cycle en

¹ *Annales de Géographie*. 1978. p. 358-362.

² J. Gallais. *Le delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale*. 1968. N° 46.

³ J. Loup. *Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards*. 1964. N° 66.

⁴ J. Le Coz. 1964. *Les tribus Guich du Maroc : essai de géographie agraire*. *Revue de géographie du Maroc (Rabat)*, n°7, p. 1-52 (Thèse complémentaire, Lettres, Paris. 1964).

1958. Car cette dernière pouvait tout à fait légalement dispenser de thèse complémentaire. Par exemple Pierre Vennetier¹, en poste au Congo, soutint en 1964 une thèse de troisième cycle sur le Nord du Congo², avant de faire une thèse d'État en 1968 sur la région de Pointe-Noire... au Congo également³. Mais ici, les temporalités ont leur importance : sa thèse d'État fut commencée en 1959, et celle de troisième cycle plus tardivement en 1961. Son troisième cycle a donc été conçu dès l'origine comme un instrument dispensant de thèse complémentaire. De même, Guy Bouet consacra son troisième cycle à l'élevage en Limousin avant de faire sa thèse d'État sur « *l'évolution de la vie rurale en Limousin* »⁴.

La loi supprimant la thèse complémentaire avait donc pour mérite de simplifier une situation complexe, marquée par une concurrence entre thèse complémentaire et thèse de troisième cycle. Cette loi fut vécue de manière assez unanime comme un soulagement. Que l'on fasse un troisième cycle ou non, elle entérinait la spécialisation dans un domaine et les interviews d'assistants recrutés dans les années 1970 disent plus la volonté de spécialisation que l'ancienne volonté d'apparaître comme des géographes complets. Ce qui autorise à formuler l'hypothèse qu'ainsi l'abandon de la thèse complémentaire a sans doute privé l'Université d'un de ses leviers institutionnels favorisant la géographie classique, et notamment une certaine conception de la géographie régionale marquée par l'unité disciplinaire entre géographie physique et humaine, mais aussi par l'encyclopédisme.

14. La thèse : un diplôme réalisé à partir d'un mémoire ou sur travaux, seul ou en groupe. Mais dans les faits, un mémoire réalisé seul.

Outre la suppression de la thèse complémentaire, les lois Faure ont autorisé la soutenance « sur travaux », mais aussi la soutenance collective. Il y a donc encore une fois un ensemble de règles très ouvertes. Or, ces règles vont être en grande partie contrecarrées par la communauté.

141. La thèse sur travaux : une opportunité ?

Une des critiques habituellement faites à la thèse d'État, et relayée par l'imaginaire (« *un long travail d'artisan* »), était le fait que ce travail isolait trop longtemps le

¹ Pierre Vennetier. Interview. 25 05 2004

² P. Vennetier. 1965. *Les hommes et leurs activités dans le nord du Congo-Brazzaville*. - Cahiers ORSTOM, série Sc. Humaines, t. II, 1, 295 p. (thèse de troisième cycle de géographie tropicale, Univ. de Bordeaux III, 1964).

³ P. Vennetier. *Pointe Noire et la façade maritime du Moyen Congo - Brazzaville*. 1968. N° 112.

⁴ G. Bouet. *L'évolution de la vie rurale en Limousin*. 1977. N° 14.

chercheur sur un sujet. Dans ce contexte, on peut soutenir l'idée que la thèse sur travaux était une innovation, en tout cas un instrument efficace qui n'immobilisait pas le chercheur. Pourtant, et ce n'est en rien une spécificité de la géographie, l'appréciation de la communauté universitaire fut toute autre. Les thèses sur travaux ont en effet été très mal perçues par l'institution. Les comptes-rendus qui les signalent sont rarissimes et n'abordent le sujet que de façon détournée. Roger Balseinte¹ faisant la critique élogieuse de la thèse de Jean-Pierre Besancenot, longue de 770 pages déclare :

« Certes, il s'agit de deux pavés façon annuaire de téléphone (tant décriés par les nouveaux docteurs sur menus travaux dispersés et quasi confidentiels) mais les deux volumes de cette thèse pèsent lourd sur le plan intellectuel. »

Ce qui revient à dire qu'une thèse sur travaux n'est pas une vraie thèse, ce qui recoupe l'appréciation de X m'expliquant que pour ce type de soutenance « *on présente trois articles, et le tour est joué* », et de Y, membre du CNU dans les années 1990 : « *on met bout à bout quatre ou cinq articles, de valeur inégale d'ailleurs...* ». Et la plupart des interviewés soulignent les réticences de la communauté face à cette pratique. Par exemple, Pierre Dumolard, chercheur pourtant très atypique, n'en a pas fait une car « *ça ne se faisait pas à l'époque* »².

Effectivement, les thèses sur travaux furent très rares et la chronologie est révélatrice. Un an et demi après la loi, Paul Claval, Jean Gottmann, ainsi que le démographe Roland Pressat furent les premiers à en faire une. Ils ne furent pas suivis par d'autres géographes jusqu'en 1981. Quelles sont les raisons de cette rareté ? Il semble que la thèse de Jean Gottmann, officiellement dirigée par Jean Bastié, donna le ton. Elle se déroula en effet avec un cérémonial particulier. Comprenant une quinzaine de membres au jury³ la cérémonie fut plus un hommage qu'une véritable soutenance :

*« L'impétrant aurait dû constituer le jury à lui seul et les membres de celui-ci répondre à ses questions »*⁴.

Ce côté cérémonial, voire ce cérémoniel, a sans doute fixé la norme et limité la procédure à quelques cas exceptionnels. D'autant plus que, la même année, la réception de la thèse sur travaux de Paul Claval a également marqué les esprits. De nombreux interviewés m'ont signalé que ce fut un « *grand moment* », ou qu'au contraire, il y eut « *une très mauvaise réception* ». Mais les comptes-rendus de cette thèse sont rares⁵...et surtout le fait essentiel me semble être que la plupart des interviewés

¹ *Revue de Géographie Alpine*. 1989 p. 447.

² Pierre Dumolard. Interview. 09 04 2004

³ De nombreux « grands noms » de l'époque dont J. Beaujeu-Garnier, J. Despois, P. Perpilloux, ou J. Demangeot.

⁴ Jean Bastié (interview. 09 05 2005. Et « *Hommage à Jean Gottmann* ». Préface au colloque de 2005. Société de Géographie. Avril 2005)

⁵ À ma connaissance, la seule allusion, très concise, à cette thèse est celle de la *Revue de Géographie de l'Est*, P. Claval étant alors en poste à Besançon : « *M. Claval a soutenu au mois de février sa thèse sur une collection de 45 publications antérieures* » (« *L'institut de géographie de Besançon en 1969-1970* ». *Revue de Géographie de l'Est*. 1971. p. 85).

reconnaissent qu'ils n'y ont pas assisté : preuve supplémentaire de la reconstruction de discours et de la présence d'un très fort imaginaire disciplinaire.

À partir de 1981, en revanche, les soutenances sur travaux deviennent plus fréquentes (Marcel Roncayolo en 1981, Jacques Chonchol et Louise-Marie Diop en 1982, François Ascher en 1984 ...). Il y a dans cette temporalité évidemment le rôle de mai 1981, vécu par certains comme une revanche sur les « mandarins ». Mais il y a plus souvent une simple opportunité de carrière. Le cas de Jacques Chonchol¹ est révélateur. Ce géographe chilien avait soutenu en 1948 une thèse sur la nécessité d'une réforme agraire au Chili, puis mené de nombreuses recherches dans son pays sur ce thème, avant d'être Ministre de l'agriculture du gouvernement Allende. Exilé en France et soutenant sous la direction de Michel Rochefort en 1982, il visait à une simple reconnaissance de ses travaux passés par les institutions françaises.

Mais globalement, même après 1981, les thèses sur travaux restèrent très minoritaires. Pourquoi cette réticence ? Sans doute car ces thèses posaient de façon trop sensible la question du rapport complexe entre le thésard et la communauté. Un détour hors de la géographie me permettra peut-être de poser quelques pistes de réflexion. Dans sa volonté de faire une thèse d'État sur travaux (en Lettres et sciences humaines. Paris VII 1982), la psychanalyste Maud Mannoni, autorité reconnue hors du milieu universitaire pour ses travaux sur l'autisme et les difficultés du dialogue, s'est exposée en faisant de sa propre soutenance un symptôme face au savoir représenté par l'Université et le jury de thèse. Les réactions du jury, exceptionnellement publiées, sont éloquentes. C'est celle de son directeur de thèse, Pierre Fedida :

« Voici quelques années, vous m'avez fait part de votre souhait de soutenir devant cette Université une thèse de doctorat d'État. (...). Pour rappeler, en un mot, les réserves que je vous exprimais, elles tenaient - vous le savez - à certaines conditions conjoncturales liées au recrutement des enseignants et imposant, chez nous, à nos collègues, l'obligation d'une thèse d'État, de préférence sous sa forme traditionnelle, c'est-à-dire non « sur travaux ». (...) Autrement dit, il s'agissait de savoir en quoi vous aviez besoin d'être docteur d'État »².

On ne peut mieux résumer les choses : la thèse d'État a pour but l'obtention d'un poste, il faut donc se plier aux règles implicites qui ne privilégient pas la thèse sur travaux. Car celle-ci est une structure dangereuse pour l'Université, d'autant plus que dans le cas de Maud Mannoni, l'impétrante ne se pliait à aucune des exigences implicites. Ce que résuma Julia Kristeva, jurée de cette soutenance :

« Le genre « thèse » ne pouvait manquer de se trouver débordé moins par le fait technique que vous soutenez sur travaux, que par l'aspect paradoxal de votre discours (vous faites de la théorie, ou de l'histoire des théories, mais pour récuser l'histoire des théories). (...) Demeure la question de la reconnaissance que nous devons aujourd'hui vous donner »³.

¹ J. Chonchol. *Le développement de l'agriculture en Amérique latine*. 1982. N° 27.

² M. Mannoni. 1983. p. 11.

³ M. Mannoni. 1983. p. 107.

Le problème n'est-il pas là ? Si la soutenance est souvent considérée comme un rite initiatique, c'est surtout car elle autorise l'Université à faire entrer un nouveau candidat dans ses rangs après une cérémonie codifiée. Ce dont prend acte un troisième membre du jury, Lucien Israël :

« [Un retard d'avion] m'a permis de réfléchir à ce que c'était, le genre-thèse. Regardez, la chose devient frappante, vous êtes seule, là, à nous écouter l'un après l'autre. Cela ne vous rappelle rien ? Au fond, chaque jury de thèse profite de cette réunion pour s'offrir à l'œil une séance d'analyse (...) Je pense que la plupart des gens venus ici sont de l'autre côté avec vous. Il n'y a pas de barrières, mais un espace pour symboliser le manque de barrières »¹.

Si dans ce cas, comme dans celui de Jean Gottmann ou pour des raisons différentes dans celui de Jacques Chonchol, l'impétrant était déjà reconnu au niveau international, la soutenance sur travaux devenait ainsi acceptable et se transformait donc en discussion scientifique, voire en hommage. Mais dans le cas d'un thésard plus ordinaire, à quoi sert le jury ? Ne peut-on donc faire le reproche à la soutenance sur travaux de déposséder le jury de sa fonction de reconnaissance du candidat au profit de ce candidat qui se présente en position de force, avec des travaux déjà publiés et souvent déjà reconnus par la communauté ?

142. Les thèses collectives : un tabou.

La loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968 affirme dans son article 20 que

« les titres de docteur sont conférés après la soutenance d'une thèse ou la présentation en soutenance d'un ensemble de travaux scientifiques originaux. Cette thèse et ces travaux peuvent être individuels ou, si la discipline le justifie, collectifs, déjà publiés ou inédits. Dans le cas où la thèse ou les travaux résultent d'une contribution collective, le candidat doit rédiger et soutenir un mémoire permettant d'apprécier sa part personnelle. »² [souligné par moi]

La loi crée donc, non seulement la « thèse sur travaux », mais, fait méconnu en géographie, le principe de la thèse collective. Sur ce problème, il y a un double étonnement de ma part. Il s'agit d'abord d'un étonnement très personnel sur l'existence - que j'ignorais - de cette possibilité. Néanmoins, cet étonnement est partagé par une bonne partie de la communauté : questionnés à ce sujet, la plupart des chercheurs ont fait preuve de leur méconnaissance (« ah bon ? Je ne savais même pas que c'était possible. ») ... alors qu'ils sont souvent par ailleurs eux-mêmes directeurs de thèse.

¹ M. Mannoni. 1983. p. 93.

² Cette disposition est reprise dans la loi du 26 janvier 1984 et s'applique donc à la thèse actuelle. Or, les thèses collectives ne sont toujours pas d'actualité en géographie.

Étonnement ensuite quand on confronte les critiques faites à la thèse d'État et les modalités pratiques de réalisation d'une thèse collective : un des reproches classiques, relayé par l'imaginaire, était qu'elle « *encourage le travail solitaire* », qu'elle était déconnectée du travail en équipe. *A contrario*, on pourrait soutenir qu'une thèse collective favorise le travail en équipe. Pourtant durant la période étudiée, seuls quelques nouveaux docteurs osèrent franchir le pas et présentèrent une thèse collective, tels Abdellatif Fadlollah¹ et M'hammed Belfquih, sous la direction de Jean-François Troin en 1984. Questionné sur les raisons de ce choix, Jean-François Troin dit aujourd'hui que

« les deux thésards, camarades de promotion très liés, que j'avais eu comme étudiants géographes lorsque j'étais enseignant à l'Université de Rabat, ont tenu à faire ensemble ce travail, ce que la taille du domaine et des thèmes abordés justifiait. »².

Jean-François Troin précise ensuite qu'

« il y a eu quelques difficultés administratives mais ce sujet à deux a finalement été accepté. L'Université de Tours a exigé de chaque candidat, avant le jour de la soutenance, un petit mémoire d'une dizaine de pages, bien différencié, précisant les apports de chacun. La soutenance a pu alors se faire en duo sur un texte unique (et très cohérent) et il y a eu 2 PV de soutenance pour accorder le titre de Docteur d'Etat à chacun des candidats. ».

En somme rien d'impossible techniquement. De plus le sujet précis, la croissance d'une agglomération urbaine, ne se différencie guère par son ampleur de celui d'autres thèses. Pourquoi alors cette pratique ne s'est-elle jamais développée, au contraire d'autres disciplines, notamment scientifiques ? Les quelques géographes au courant de l'existence de ce type d'ouvrage affirment soit :

- que « *ça n'aurait pas marché : il y en aurait toujours un qui en aurait fait plus que l'autre (sic)* » (X, parisien) ce qui recoupe cette seconde appréciation : « *un article publié en commun ne vous est jamais attribué, alors une thèse ...* » (Claude Meyzenq³).
- Ou alors que « *ça n'était pas bien vu* » (Alain Morel - Pourquoi d'ailleurs employer le passé alors que légalement, c'est encore possible pour la thèse actuelle ?).

Cette appréciation me semble finalement assez erronée : que la thèse sur travaux soit mal vue, c'est une évidence... et la communauté a réellement dû, à un moment, se prononcer sur la valeur des thèses sur travaux, sur la pertinence de ce système. Mais comment « mal voir » un type de réalisation qui n'existe pas ? Et quand je signalais à mes interlocuteurs, références à l'appui, qu'une thèse collective fut réalisée, la réponse a souvent été la même : « *oui, mais c'étaient pour des étrangers. Ils ne cherchaient pas à avoir de poste en France* » (X, parisien, le même).

¹ Sous un double titre, montrant ainsi la complémentarité de leur démarche (A. Fadlollah : *l'agglomération de Rabat-Salé : processus, mécanismes et formes de croissance : les formes de croissance urbaine.* et M. Belfquih : *l'agglomération de Rabat-Salé. Processus, mécanismes et formes de croissance : processus et mécanismes de croissance.*)

² Jean-François Troin. Correspondance du 04 05 2004.

³ Claude Meyzenq. Interview. 26 01 2007

En guise de conclusion, forcément partielle, ne peut-on affirmer qu'il y a là un tabou ?
À savoir, au sens premier du terme,

« le caractère d'un objet, d'une personne ou d'un comportement qui les distingue comme interdits ou dangereux aux membres de la communauté ».¹

Peu de règles légales ont donc marqué la thèse d'État de géographie. Cette souplesse contraste avec le rôle souvent déterminant de règles implicites repérables au travers des comptes-rendus. Autant de caractéristiques qui font de la thèse d'État de géographie un système autonomisé, assez clos jusqu'aux années 1980, et qui a tendu *de facto* pour se sauvegarder, à privilégier cette clôture : c'est bien la communauté qui, dans le cadre du dialogue de la soutenance, fixe les règles.

2. Le discours sur la thèse privilégie la géographie classique.

21. Une étude menée à partir de deux corpus de textes.

De façon à étudier les règles, ou du moins les normes mises en place par la communauté, j'ai dépouillé deux corpus de taille différente : l'un de 163 comptes-rendus, l'autre d'une quinzaine de rapports de soutenance de thèse.

211. Dans le secret des rapports de soutenance.

Les rapports de soutenance sont un outil permettant de bien cerner le discours sur la thèse. Rédigés par les membres du jury, ils sont toutefois restés secrets sur la plus grande partie de la période ; ils n'ont en effet été rendus publics que depuis 1981. Plus « *clandestinement courageux* »² que les comptes-rendus, ils ont parfois donné une version plus « brute » que ces derniers de la valeur attribuée à la thèse.

Cependant, la pratique du secret s'était assouplie dès mai 1968 amenant une situation complexe : certains rapports étaient secrets, d'autres communiqués aux auteurs. La pratique variait d'une soutenance à l'autre et dépendait tout autant du déroulement de la soutenance que des rapports qu'entretenaient le thésard et son directeur : par exemple Renée Rochefort refusa dans un premier temps de les donner à Jean-Pierre Houssel en 1976 au nom d'un « *ça ne se fait pas !* », avant de céder et de finalement les lui fournir³.

¹ *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse en 15 volumes*. 1984

² P. Pinchemel. 1974. p. 299.

³ Jean-Pierre Houssel. Interview. 22 09 2006

Je n'ai donc pu me les procurer qu'en les demandant aux personnes interviewées, ce qu'ont aimablement accepté plusieurs géographes aujourd'hui « installés ». Si ce fichier englobe donc des remarques issues d'une quinzaine d'entre-eux, il m'est néanmoins impossible d'en faire une étude globale. D'autant plus que je ne peux évacuer le soupçon de non représentativité de mon corpus, voire celui de procès d'intention de la part des géographes m'ayant communiqué leur rapport de soutenance de thèse. En témoignent les interviews : celle de X est assez représentative de la situation. Celui-ci, résolument « nouveau géographe », connut une soutenance assez difficile face à un jury pour le moins conservateur :

« je vous donne mon rapport pour vous montrer. Moi, on me l'avait caché, et je ne l'ai connu que bien plus tard. Regardez bien les critiques que l'on m'avait faites à l'époque ».

Cependant l'impression qui se dégage immédiatement de ce corpus est celle d'une grande homogénéité des pratiques : les critiques, qu'elles soient positives ou négatives, se ressemblent, témoignant d'une certaine capacité de la communauté à formaliser les attentes.

212. Le corpus de comptes-rendus de thèse extraits d'un choix raisonné de revues de géographie.

Le second corpus est constitué par les comptes-rendus publiés par les principales revues de géographie. Un des faits mis en valeur par les interviews a constatation d'évidence : la revue dans laquelle le compte-rendu est publié est fondamentale. Avoir un compte-rendu de sa thèse dans une revue régionale ou même dans les *Annales de Géographie* n'a pas la même valeur ni la même signification que dans *Hérodote* ou *L'Espace géographique*, revues plus proches d'une nouvelle géographie. Pour ces raisons, j'ai choisi de dépouiller :

- les *Annales de Géographie*, « revue de référence », qui présente aussi l'autre avantage d'être une revue non régionale et probablement aussi la plus exhaustive de l'époque.
- *Les Cahiers de Géographie du Québec*, qui offrent un point de vue extérieur sur la question.
- Il me fallait également recenser la vision de la thèse par une ou deux écoles régionales. La *Revue de Géographie Alpine* et les *Cahiers d'Outre-Mer* ont été privilégiés et systématiquement dépouillés de 1960 à 1985, les « écoles » grenobloise et bordelaise ayant en effet fourni de très nombreuses thèses. À titre de comparaison, j'ai également examiné de façon moins systématique la *Revue de Géographie de Lyon*, la *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, *Norois*, *Hommes et Terres du Nord* et *Méditerranée*.
- *L'Espace géographique* et *Hérodote*, beaucoup plus novateurs et affiliés à deux « écoles » sensiblement différentes, voire opposées, ont également été systématiquement dépouillés. En revanche, *Espaces Temps*, qui ne présente

pour la période que de très rares comptes-rendus d'ouvrages, n'a pas été retenu.

- Enfin quelques comptes-rendus des *Annales ESC* sont là à titre de contrepoint de façon à éclairer le discours des géographes en le comparant à celui des historiens.

213. *L'espace géographique et Hérodote* : les revues de l'innovation disciplinaire ignorent le discours des thèses d'État de géographie.

L'espace géographique et Hérodote présentent trois points communs : ces revues ont toutes deux été créées dans les années 1970 ; elles souhaitent apporter un regard neuf sur la géographie et être le relais de nouvelles géographies ; elles ont enfin été fondées par deux personnalités, Roger Brunet et Yves Lacoste, qui seront dans les années 1990 les deux géographes les plus en vue de la géographie française, et qui défendront des conceptions très différentes voire opposées de la géographie. Un des *a priori* de ce choix était que ces deux revues auraient pu contribuer à la diffusion de thèses qui apportaient ou véhiculaient une innovation disciplinaire. Pourtant, de façon très claire, la réponse est négative.

En effet, la lecture systématique de *L'Espace géographique* de 1971 à 1986 fait apparaître des choix éditoriaux qui ignorent la structure thèse. L'éditorial du n° 0 de *L'Espace géographique* en 1971, qui fonde la revue et donne le ton, précise pourtant que celle-ci « suivra l'état de la littérature ». Mais ce ne sera visiblement que de façon marginale, et en tout cas pas pour la thèse d'État. Pour ses auteurs, l'essentiel est ailleurs, et le but de l'éditorial est bien de justifier la construction d'une nouvelle revue de géographie et d'une revue pour la nouvelle géographie. L'éditorial avertit qu'il y aura beaucoup de réflexion sur le « projet du géographe »... mais pas forcément sur les recherches en cours, et encore moins sur la thèse. Ainsi, ce court éditorial de 2 pages n'emploie jamais les termes de « thèse », « université » ...ce qui est évidemment logique, mais une seule fois le terme de « recherche ». En revanche le terme de « science » est employé à 11 reprises et celui de « scientifique » à deux reprises. Ce qui témoigne pour cette revue du choix d'une politique éditoriale : non pas celui de relais de l'actualité scientifique, mais bien du positionnement précis dans le contexte d'un changement en cours de matrice disciplinaire. Questionné à ce sujet¹, Roger Brunet se défend dans un premier temps en répondant que c'est logique puisque « la recherche passait peu par les thèses » avant de reconnaître que la revue avait « peut-être une certaine prévention contre la thèse ». Toutefois, à partir de 1981, des comptes-rendus de thèses d'État apparaissent peu à peu dans *L'Espace géographique*, même si une littérature autre et notamment anglo-saxonne est encore largement favorisée. Pour la période étudiée, il n'y a donc que quelques comptes-rendus de

¹ Roger Brunet. Interview. 08 03 2004

thèses (la première thèse bénéficiant d'un véritable compte-rendu est en 1979 celle de Jean-Pierre Houssel par André Fel).

De même, *Hérodote* n'a que très marginalement consacré des pages à des comptes-rendus de thèses. Questionné à son tour, Yves Lacoste¹ confirme le fait mais met, quant à lui, en avant des raisons moins idéologiques que pratiques : *Hérodote* s'articule systématiquement autour d'un thème, et « *il n'y a pas forcément de thèse sur le sujet au bon moment* »...ou encore plus prosaïquement : « *ça demandait beaucoup de travail et nous sommes une petite équipe* ».

Les deux revues, qui se sont données comme mission de relayer l'innovation, n'ont donc que par la marge relayé celle présente dans la structure-thèse.

22. Quelques constatations matérielles éclairent le contexte de création du discours des comptes-rendus.

221. Des auteurs spécialisés dans les comptes-rendus de thèse d'État.

Qui sont les auteurs des comptes-rendus ? En dehors du phénomène déjà signalé (beaucoup d'articles rédigés par les membres du jury), ce sont très souvent les mêmes noms qui reviennent, faisant de certains géographes de véritables « spécialistes ès comptes-rendus » : Jean Tricart en géographie physique, Jean Despois, Pierre George et Georges Chabot en géographie humaine (ces trois derniers auteurs représentant à eux seuls 55% des comptes-rendus publiés dans les *Annales de Géographie* dans les années 1960). Ces spécialistes ès comptes-rendus ont parfois bénéficié de l'aide des candidats eux-mêmes : Xavier Piolle² explique l'absence de compte-rendu de sa thèse dans les *Annales de Géographie* par le fait que Jacqueline Beaujeu-Garnier lui demanda d'écrire un résumé de l'ouvrage afin de réaliser le compte-rendu (« *Vous m'enverrez le texte que j'aménagerai* »). Ce que ne fit pas Xavier Piolle par « *manque de temps* ». Ce qui, d'une façon plus générale, répond en partie à la question de la nature du compte-rendu : s'agit-il d'un texte promotionnel, d'une simple communication d'information, voire d'une « note de lecture » censée épargner la lecture fastidieuse d'un ouvrage réputé long ? Il n'y a naturellement pas qu'une réponse possible, mais les interviews vont pour la plupart dans le sens de l'article promotionnel. Et le discours du compte-rendu est largement construit en fonction de réseaux personnels ou d'amitié, mais aussi de normes sociales : ce qu'il est tolérable de dire dans le cénacle universitaire. Les interviews apportent quelques éclairages sur ces pratiques. Telle thèse qui présentait, dixit le compte-rendu, « *quelques problèmes d'organisation* » était en réalité, selon l'auteur dudit compte-

¹ Yves Lacoste. Interview. 15 11 2004

² Xavier Piolle. Interview. 21 10 2004.

rendu, « franchement mauvaise... En fait, elle était « nulle »... Mais, bon ! C'est un copain ». Plus explicite encore, X, Grenoblois, avoue avoir rédigé un bon compte-rendu d'une thèse parce que « c'est un ami, et je l'ai fait pour lui donner un coup de pouce dans l'optique du CNU ».

222. Des comptes-rendus de moins en moins nombreux : le témoignage d'une évolution de la conception de la thèse ?

Le caractère systématique des comptes-rendus n'était déjà pas total dans les années 1960¹ : 48 % des thèses d'État seulement avaient leur compte-rendu dans une des revues dépouillées. Mais face à l'augmentation du nombre des thèses, le pourcentage de comptes-rendus a tendance à baisser dès 1972-73, alors même que le nombre de pages donné à l'ensemble des autres comptes-rendus ne diminue pas. C'est donc comme si la structure thèse perdait de son importance au sein de ces revues. À partir de cette date, les principales revues, *Annales de Géographie* en tête, ne font plus la critique que d'une sélection de thèses (20% environ) selon des critères difficilement perceptibles au premier abord. L'absence de compte-rendu de certaines thèses pose de façon plus générale le problème de ces thèses oubliées : étaient-elles sans intérêt ? Leur auteur ne possédait-il pas d'un réseau de relation adéquat ? Ou tout simplement ces thèses ne bénéficièrent-elles pas d'un concours de circonstances favorable ou de l'attention d'un des spécialistes des comptes-rendus ?

Dans le détail, plusieurs nouvelles pratiques se manifestent à partir des années 1970. Très souvent, du fait du délai qui existe désormais entre la soutenance et l'édition de la thèse (souvent réécrite, modifiée, simplifiée) le compte-rendu ne parle plus que du livre tiré de la thèse : par exemple Numa Broc a droit à une critique très tardive en 1978, mais sur le « beau livre » édité d'après sa thèse de 1972. Parfois la référence à la thèse disparaît même : par exemple Pierre George citant un ouvrage d'André-Louis Sanguin en 1985 ne fait jamais faire référence à la thèse qui a servi de base à l'ouvrage.

Une autre pratique courante apparaît à partir de 1972-73 et témoigne de l'augmentation constante du nombre de thèses qui rend désormais impossible la lecture et le compte-rendu de tous ces ouvrages : plusieurs auteurs de comptes-rendus font un paquet groupé de thèses sur un même thème, mais plus généralement sur un même pays. Par exemple Pierre George dans les *Annales de Géographie* de 1981 rédige un compte-rendu de trois ouvrages sur le Canada dont les deux thèses de Jean-Claude Lasserre et de Jean-Claude Vernex (vieille de trois ans en 1981). Jean-Pierre Charre fait de même en groupant trois thèses sur la Grèce dans la *Revue de Géographie Alpine* de 1976 : celles d'Yves Burgel, d'Émile Kolodny et de Michel Sivignon. Ce qui pose aussi le problème du délai entre la soutenance et le compte-rendu, délai qui a tendance peu à peu à s'allonger

¹ Le lecteur pourra se reporter à l'annexe 2 pages 392 à 411.

En revanche il y a une plus grande prise en compte des thèses étrangères : celles en langue française, mais aussi des ouvrages allemands ou anglais. Enfin, phénomène particulièrement visible, les comptes-rendus opèrent un changement de style : la neutralité des comptes-rendus est de plus en plus de mise et les auteurs n'accordent plus la même valeur à la thèse, ils ne s'enthousiasment plus sur le côté remarquable. La lecture chronologique de ces comptes-rendus laisse nettement apparaître que le moment charnière se situe aux alentours de 1975-1978 ... ce qui correspond aussi pour les *Annales de Géographie* à la mort de Georges Chabot qui avait « un style ».

23. Le discours sur la thèse : une écriture de genre.

231. L'écriture de genre, processus de traduction des attentes de la communauté universitaire.

La lecture des comptes-rendus et des rapports de thèse laisse immédiatement apparaître qu'ils obéissent à un certain nombre de règles qui leur donnent des points communs, quels que soient la thèse critiquée ou l'auteur dudit article. Ils correspondent ainsi à des exercices assez ressemblants, voire à une écriture systématisée. À ce point de la recherche, il me semble donc nécessaire de faire appel à la linguistique et à la notion d'écriture de genre.

J'appellerai « *genre* » un cadre précis dans lequel l'auteur met un contenu certes variable, mais dont la formulation est guidée par un certain nombre de contraintes. Cherchant, en sciences du langage, à définir le genre, Dominique Maingueneau (1996) relève plusieurs caractéristiques :

- une longueur, un mode d'organisation du texte,
- un statut particulier des énonciateurs,
- les circonstances temporelles et locales de l'énonciation,
- le support et le mode de diffusion,
- les thèmes qui peuvent être introduits.

Derrière ces caractérisations apparaît ainsi une idée fondamentale : le genre a une influence décisive sur l'interprétation par le lecteur des énoncés (Bakhtine. 1984, Berdoulay. 1988a). Quelques thèmes ou façon de faire reviennent systématiquement dans la plupart des comptes-rendus, en en faisant de véritables signes symboliques de ce que doit être ou pas la thèse, mais aussi de ce qu'est un compte-rendu. Je nommerai par la suite attributs ces thèmes qui, récurrents dans le discours, définissent la norme d'écriture.

L'emploi fréquent de ce concept dans la suite de ma thèse amène à se poser la question de la nature du genre. De façon précise, en linguistique, on caractérisera le genre par des activités

« plus ou moins ritualisées qui ne peuvent se déployer légitimement et être réussies » que si elles sont conformes aux règles qui les constituent»¹.

Cette définition recoupe l'acception commune du terme : un type de texte qui a une facture proche d'autres textes, ce qui le rend clairement identifiable. On pourra ainsi parler en littérature, et à des niveaux différents, de « genre policier », ... ou d'épopée. Ce qui caractérise le genre, c'est donc la possibilité de reconnaissance rapide de la part du lecteur, qui permet

« une appréciation d'ensemble plus ou moins rapide selon notre degré de familiarité avec le genre en question »².

Cette question de « familiarité avec le genre » pose, là aussi, la question du dialogue et d'un sentiment de connivence de ce lecteur avec le texte quand il y entre pour la première fois. Comme tout discours fermé, largement codifié, sa lecture doit se faire entre les lignes et relève pour partie de l'herméneutique : le public générique auquel il s'adresse (la communauté des géographes) partage avec l'auteur du compte-rendu un certain nombre de ces codes, de ces signaux, qui rendent l'appréciation exacte de la thèse compréhensible par ces seuls « bons » lecteurs. Ce que Mikhaïl Bakhtine (1984) nommait « attitude responsive active » est le fait que lorsque l'auditeur reçoit ce discours, il adopte une attitude de réponse et le genre exerce ainsi sa valeur normative, ce qui n'est en rien particulier à la géographie ou aux comptes-rendus. Analysant des rapports de soutenance de thèse de lettres et sciences humaines, Dominique Maingueneau notait à propos d'un rapport de soutenance disant « X est un chercheur méticuleux dont le travail se signale par son sérieux » :

« Au niveau littéral, celui des usagers de la langue qui ne participent pas au monde universitaire, il s'agit d'un compliment. Mais il est vraisemblable que le lecteur averti, le « bon entendeur » interprétera cet énoncé comme signifiant que le doctorant est un tâcheron besogneux qui n'a pas l'étoffe d'un véritable chercheur »³.

Le discours sur la thèse est donc toujours à analyser en fonction du non-dit. Et il est moins révélateur d'une vérité « objective » (la qualité de la thèse, sa perception réelle par la communauté) que d'une conception que l'on a de cette thèse (de son utilité, de sa finalité) et de son rapport personnel à un réseau de relations interne à la communauté. En conséquence et en moyenne, les critiques sont « littéralement bonnes » et sont au moins un hommage de l'institution au travail accompli. Après dépouillement des 163 comptes-rendus du corpus, je constate facilement qu'il y a très peu de « mauvaises thèses » : moins de 10 % des comptes-rendus sont réticents ou franchement négatifs. Cependant parmi elles, certaines sont l'objet de débats, car il n'y a pas forcément d'accord entre deux comptes-rendus sur la qualité d'une thèse ... ou sur ce qui peut et doit être formulé dans ce type d'exercice. Par exemple, alors que Guy Burgel, favorable à l'ouvrage, avait classé la thèse d'Émile Kolodny comme « une grande thèse », cette dernière est maltraitée par Jean-Pierre Charre⁴ qui, dans

¹ D. Maingueneau. 1989. p. 46.

² D. Laplace-Treytore. 1998. p. 174.

³ C. Dardy, D. Ducard, D. Maingueneau. 2002. p. 69.

⁴ *Revue de Géographie Alpine*. 1976. p. 573-577.

ce cas précis et par ses remarques très directes, ne respecte le genre que sur la marge :

« Le style. Il manque de simplicité. Il y a des mots inutiles, des phrases compliquées. La deuxième [critique à faire], c'est l'organisation des chapitres ; ils ne sont pas toujours clairement ordonnés autour d'une idée directrice. (...) La troisième raison, c'est la composition de l'ouvrage. La succession des chapitres (il y en a 48 !!) est parfois illogique. ».

Chercher le genre, s'intéresser aux modalités discursives, pourrait amener à la tentation d'une approche strictement structurale. Pourtant, puisque le dialogue est précisément au cœur de la compréhension de ces textes, il faut octroyer un grand rôle au non-dit, à l'imaginaire et à l'inter-discours. La difficulté est donc d'arriver à une voie moyenne qui permette de redonner sa place à la structure sans tomber dans les excès d'une conception purement architecturale qui, dans le contexte mouvant du changement de matrice disciplinaire, serait illusoire. D'autant plus que le débat précédent entre Guy Burgel et Jean-Pierre Charre montre que le concept de genre doit certes être considéré comme un cadre, mais un cadre qui autorise une certaine souplesse. Je reprendrai donc encore une fois les travaux de Dominique Maingueneau (1989. 1996. 2002). L'hypothèse de base est que « *l'inter-discours prime le discours* », ce qui revient à dire que l'unité d'analyse pertinente n'est plus seulement le discours du compte-rendu en tant que tel, mais l'espace d'échanges entre les discours, ici entre le compte-rendu et le « bon lecteur ».

En conséquence, la notion de genre me semble utile car le genre est au cœur d'un processus de traduction : le compte-rendu introduit le « bon lecteur » dans sa propre clôture disciplinaire (ce que la thèse est ou aurait pu être), tandis que le lecteur retranscrit ou non cette attente dans ses propres préoccupations. Le genre a donc une dimension articulatoire¹ entre le langage et la pratique sociale. Il est une passerelle vers l'Autre.

Pour ces raisons, l'étude du genre est là aussi indissociable de celle de la communauté discursive et le compte-rendu ne doit pas être analysé seulement comme un texte avec ses caractéristiques propres, mais comme une pratique discursive dans un environnement énonciatif et dans un environnement institutionnel particulier.

232. Le compte-rendu, une construction systématisée.

2321. Une construction en quatre temps.

L'écriture des comptes-rendus obéit globalement à un ensemble de règles imposées : beaucoup de ces articles obéissent à des structures préformées, identiques d'une thèse à l'autre, et bâties en quatre sous-ensembles. On retrouve la plupart du temps :

¹ D. Laplace-Treytore. 1998. p 157.

a/ Une appréciation d'ensemble généralement très positive : « une thèse remarquable », « une riche documentation », « des remarques judicieuses », « un style alerte »¹. Pour les thèses considérées comme les meilleures, la même formule apparaît à plusieurs reprises, preuve supplémentaire du caractère préétabli de ce type d'article :

« il est difficile de résumer un tel ouvrage »².

« Il n'est point question de résumer en quelques lignes un ouvrage fort copieux »³.

« Il ne saurait être question de rendre compte en quelques lignes d'un ouvrage aussi ample »⁴.

Conformément à l'imaginaire, la thèse est alors une « oeuvre monumentale », elle « mérite de faire date dans le mouvement de la pensée géographique »⁵ et fait désormais partie de la liste des grandes thèses « qui font honneur à la Géographie française »⁶.

b/ Un résumé, plus ou moins long, et généralement très neutre. Celui-ci se contente la plupart du temps de reprendre linéairement le plan de l'ouvrage. Il s'accompagne fréquemment de passages mentionnant l'importance des schémas, des cartes, et la qualité éventuelle des illustrations.

c/ Ce que je nommerai désormais une « querelle de spécialistes », en fait un ensemble de critiques plus ou moins fortes. C'est souvent dans cette partie qu'il faut chercher la valeur attribuée à la thèse par l'auteur du compte-rendu. Ces remarques obéissent à une construction concessive, la plupart du temps du type « A même si B » :

« le style [est] en général clair et correct (...) même si [la] présentation évoque certaines habitudes journalistiques »⁷

ou parfois du type « A mais B » :

« C'est fort bien dit. Mais quelques références à d'autres Antilles et à d'autres pays tropicaux auraient parfois élargi le débat »⁸.

Cette dernière appréciation arrivant en phrase ultime du compte-rendu limite quelque peu la valeur portée par l'auteur du compte-rendu à cette thèse (décrite quelques lignes auparavant comme un « robuste volume »). D'autres minorations concernent tout autant la conception même de la recherche que la thèse elle-même.

¹ Compte-rendu de la thèse de J. Bisson par J-E. Hermitte (*Annales de Géographie*. 1980. p. 231-233). Vue la date, ce type de compte-rendu est alors un peu passé de mode. Les comptes-rendus adoptent à partir du milieu des années 1970 un ton plus neutre qui réduit peu à peu cette première partie à la portion congrue.

² G. Veyret-Verner à propos de la thèse de F. Cribier (*Revue de Géographie Alpine*. 1970. p. 546-548).

³ S. Lerat à propos de la thèse de D. Noin (*Cahiers d'outre-mer*. 1974. p. 405-406).

⁴ H. Nonn à propos de la thèse d'É. Dalmasso (*Revue de Géographie de l'Est*. 1971. p. 457-459).

⁵ J-E. Hermitte à propos de la thèse de J. Malézieux (*Acta Geographica*. 1981. p. 71-72).

⁶ P. Fénelon à propos de la thèse d'A-M. Seronde-Babonaux (*Noroi* 1982. p. 469-470).

⁷ P. Veyret à propos de la thèse de R. Knafou. (*Revue de Géographie Alpine*. 1978. p. 485-487).

⁸ J. Despois à propos de la thèse de P. Moral (*Annales de Géographie*. 1962. p. 426-427).

« Ce travail se situe dans la lignée des thèses de géographie régionale. Il en a la richesse et la minutie, mais aussi les limites »¹.

Ce type de construction s'intègre dans un bilan de la thèse qui se veut alors juste, équilibré, calculé entre le mélioratif et le dépréciatif. Ce qui, du point de vue de l'interprétation, peut faire sens : l'auteur du compte-rendu n'est-il pas en train de rappeler ainsi à l'impétrant sa position, son incompetence de nature face au jury dont il faisait pour la plupart du temps partie ? Cette querelle de spécialistes est en effet le lieu de critiques de détail, souvent pointilleuses. C'est par exemple le cas de la thèse de François Gay (*La Champagne du Berry*) assez sèchement critiquée par André Meynier² :

« parfois peut-être aussi dans son désir de ne rien oublier, il n'évite pas certaines contradictions » [Suit une référence à un renvoi de bas de page : *« Et peut-être une certaine hâte finale (...) quelques lapsus (la confusion du battage et du vannage, p. 158 et 288) »*].

De même la sévère critique de la thèse d'Armand Frémont sur l'élevage en Normandie par René Musset³ a quelques aspects aujourd'hui surprenants :

« L'auteur n'a accordé qu'une faible attention aux races : par exemple à la race porcine de Bayeux (...). Négligée aussi la race bovine « française pie noire ».
« Les foires sont bien étudiées mais non classées ».

Suit une longue note de bas de page où René Musset indique à Armand Frémont un classement possible. Lors de la soutenance d'une thèse, le décompte par le jury des fautes de frappe, souvent au détriment des idées, ne relève-t-il pas de la même idée et de la recherche du « chef d'œuvre » ? Cette démarche se retrouve fréquemment dans les rapports de soutenance de thèse et les comptes-rendus (60% environ de ceux publiés dans les *Annales de géographie* dans les années 1960 possèdent des remarques sur la typographie). Témoin cette critique plus tardive (elle date de 1984) par Yves Babonaux de la thèse de Claude Cabanne :

« En regard de cette somme, les observations critiques seront vite exprimées. Des orthographes défectueuses ont fait passer, dans le texte, Château-Gonthier et Challones. La liaison navigable Loire-Rhône (...) [n'est pas] du XVII^e siècle. Une citation maladroitement présentée (p 405) attribuée à M. Gautier un Traité de la construction des ponts écrit en 1765 ».

d/ Une conclusion où l'auteur redit tout le bien qu'il pense (naturellement...) de la thèse.

¹ J-P. Charre à propos de la thèse de M. Sivignon. (*Revue de Géographie Alpine*. 1976. p. 580-583).

² *Annales de Géographie*. 1968. p. 471-473.

³ *Annales de Géographie*. 1970. p 625-627.

2322. Une écriture qui peut relever du procédé.

Les comptes-rendus et rapports de soutenance sont donc bien une écriture de genre qui peut parfois aller jusqu'au véritable procédé. Ce fait est visible par la simple comparaison de deux comptes-rendus successifs du même auteur. Témoins, ceux de Paul Veyret dans le même numéro de la *Revue de Géographie Alpine* (1980) des thèses de Jean David (p. 383-384) et de Jacky Herbin (p. 385-386). On retrouve dans ces deux articles non seulement le même modèle, non seulement les mêmes idées, mais aussi les mêmes phrases. Seules les nuances expriment telle ou telle réserve. La première idée de chaque compte-rendu est :

« *À peine plus d'un an après une soutenance très favorable* » (David)

« *Un peu plus d'un an après une brillante soutenance* » (Herbin)

La seconde idée est :

« *S'il ne s'agit pas d'une impression classique...* » (David)

« *Il ne s'agit non d'une impression, mais de la multiplication d'une dactylographie impeccable* » (Herbin).

Puis la troisième idée est :

« *On se réjouit de cette publication, car il s'agit d'un sujet très intéressant* » (David)

« *Nous nous réjouissons de cette publication et d'abord à cause du sujet* » (Herbin)

Dans les deux cas Paul Veyret fait un rapide résumé du sujet, puis affirme qu'il s'agit : d'une « *...conception de Géographie Régionale aujourd'hui fréquente et bien adaptée à notre temps* » (David).

et que « *Jacky Herbin fait la preuve de ses qualités de géographe régional* ».

Le long résumé de la thèse proprement dite précède une conclusion elle aussi stéréotypée :

« *...gagné en facilité de lecture, ce dont nous le félicitons vivement* » (David)

« *...remercions (...) J. Herbin (...) et surtout lisons-le* » (Herbin)

Au final, ces constructions systématisées servent en quelque sorte de signes de reconnaissance et permettent de marquer une appartenance à la communauté des géographes : une thèse qualifiée de « *grande thèse, qui fait honneur à la géographie française* » est immédiatement vue par le « bon lecteur » comme une thèse très classique...si l'auteur du compte-rendu est lui-même un géographe classique. Il s'agit certes là d'un truisme, mais qui souligne bien le fait que le compte-rendu obéit à une écriture de genre très reconnaissable par les membres de la communauté des géographes.

2323. Une justification et un domaine qualifié.

De façon plus globale, toute écriture de genre possède, outre les structures concessives déjà signalées, un domaine qualifié et une justification¹.

La justification est ici récurrente : une thèse est une thèse ! On peut par exemple rapprocher les discours tirés de quatre revues différentes et émanant de géographes *a priori* très différents : Paul Veyret, Jean Renard, Robert Marconis et Jacques Béthemon. Le premier écrit (à propos de la thèse de Charles Avocat) :

*« Les discussions qui peuvent en naître [de la thèse] sont dans la logique des choses : une thèse sans thèses ne serait pas complète »*².

Le second (à propos de la thèse d'Yves Guermond) :

*« Il s'agit (...) au sens propre du terme, d'une thèse »*³.

Et le troisième à propos de la thèse de Guy Di Meo :

*« L'ouvrage de Di Meo est, au vrai sens du terme, une thèse. Sur un sujet difficile et complexe, il ne saurait laisser indifférent »*⁴.

Et le quatrième à propos de la thèse de Jean-Pierre Houssel :

*« Nous sommes en présence d'une thèse au sens fort du terme, d'une idée-force d'où se dégage à l'évidence une direction de recherche qui s'annonce féconde »*⁵.

Le même type de remarque peut être effectué à propos des rapports de soutenance. Ceux-ci possèdent un domaine qualifié bien visible lorsqu'on les compare à ceux des linguistes⁶. Or, les remarques sont presque identiques et qualifient bien le genre au détriment d'une individualisation disciplinaire. Cela donne pour les appréciations positives (L = rapport de soutenance d'un linguiste⁷. G = rapport de soutenance d'un géographe) :

« Répond avec calme et pertinence. Se justifie de manière très remarquable » (L)

« À toutes les critiques et remarques, l'auteur répond avec promptitude, vivacité et pertinence » (G)

... *« Bonne connaissance du domaine »* (L)

« Il connaît admirablement bien sa région » (G)

... *« Une somme de travail matériel »* (L)

« Sa réflexion a été plus poussée qu'elle n'apparaît dans le texte écrit » (G)

¹ D. Ducard. In C. Dardy, D. Ducard et D. Maingueneau. 2002. p. 100.

² *Revue de Géographie Alpine*. 1980. p.275-276.

³ *Annales de Géographie* 1981. P 607-609.

⁴ *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*. 1984. p 404-405.

⁵ *Revue de Géographie de Lyon*. 1980. p. 297-298

⁶ J'ai choisi ces derniers de préférence aux sociologues car ils étaient *a priori* plus éloignés des géographes.

⁷ C. Dardy, D. Ducard et D. Maingueneau. 2002. p 122-123.

... « Une œuvre pionnière » (L)
« Un travail d'importance majeure » (G)

... « Une écriture très rigoureuse et souvent élégante » (L)
« Beaucoup de sensibilité tant dans son texte écrit que dans sa présentation orale » (G)

Les réticences ou appréciations négatives présentent les mêmes ressemblances :

« Impérialisme de la théorie contestable » (L)
« Pourquoi s'efforcer de faire rentrer une réalité complexe, diverse et changeante dans des cadres idéologiques rigides ? » (G)

... « Quelques coquilles, petites erreurs et imprécisions » (L)
« Quelques critiques de style » (G)

Ici, la systématisation du genre est poussée à l'extrême. Mais dans tous les cas, les rapports de soutenance et les comptes-rendus sont les relais à la fois d'une attente disciplinaire et d'une demande sociale forte, car émanant de l'autorité. Ce qui peut à son tour amener à une relative homogénéité des discours de la thèse ... en somme faire de celui-ci une autre écriture de genre.

24. Le discours sur la thèse révélateur des attentes de la communauté.

Les comptes-rendus sont révélateurs de la conception que l'auteur du texte a de la géographie et de la thèse... en somme de son horizon d'attente. Or les auteurs de comptes-rendus doivent être maintenant repérés, non pas seulement en fonction de leur position institutionnelle, mais aussi et surtout par leur positionnement disciplinaire : or, durant la plus grande partie de la période, la majorité d'entre eux peut être rattachée de près ou de loin à la matrice disciplinaire classique.

Les grandes tendances du discours classique adapté à la thèse d'État se retrouvent donc dans ces comptes-rendus qui informent le « bon lecteur » qu'il doit retrouver dans la thèse plusieurs attributs, certains liés à la forme, d'autres au fond. Je ne reprendrai pas ici les attentes de la communauté en ce qui concerne la forme (la durée, la longueur) mais analyserai les demandes de contenu, pour tenter de comprendre quelle conception de la géographie est valorisée.

241. Des attentes de géographie classique.

Lorsque l'on examine les attentes disciplinaires formulées par les comptes-rendus, force est de constater qu'elles sont pour la plupart rattachables à la géographie classique. L'attachement au naturalisme est généralement décrit comme une des

principales caractéristiques de cette géographie. Ceci est visible par exemple dans le compte-rendu de la thèse de François Doumenge par André Guilcher :

« L'ouvrage est essentiellement de géographie humaine mais, comme il se devait, il comporte de substantiels chapitres liminaires de géographie physique »¹ [souligné par moi].

Ou, et même s'il s'accompagne de précautions et de nuances,

« les 80 pages consacrés aux facteurs physiques étaient nécessaires et suffisants »²,

dans celui de la thèse de Bernard Janin par Jean Despois. Celui-ci ne résiste cependant pas à la tentation de la querelle de spécialistes, et regrette par la suite des insuffisances en ce qui concerne l'étude des sols. Cependant, ce naturalisme doit se défier d'un déterminisme « ancien », sans toutefois mettre au second plan les données naturelles, ainsi que l'acrit G. Veyret-Verner :

« Cette rupture avec la conception classique, Renée Rochefort l'affirme également en négligeant l'étude des conditions naturelles (...). Sans doute est-ce là une réaction saine contre le déterminisme géographique systématique d'antan, mais encore ne faut-il pas aller trop loin »³.

Ce que fait pourtant Renée Rochefort, pour qui « l'étude des conditions naturelles » n'était vraiment pas l'essentiel de sa thèse. Jusqu'où « ne pas aller trop loin » donc ? Ces remarques témoignent moins d'une réflexion épistémologique que d'un poncif fréquent dans les années 1960-1970 et d'une crainte émanant de géographes résolument classiques face à une thèse visiblement novatrice. Et cette tentation d'un déterminisme naturel reste présente dans les années 1960. Témoin, cet autre compte-rendu du même auteur que l'on pourrait avec le recul qualifier de ...déterministe :

« La région choisie (...) est le type même de la région géographique parfaitement définie et délimitée, où une nature puissante pèse sur les destinées des hommes. Bernard Janin n'a pas failli aux belles traditions de la Géographie régionale française. Il explique comment des facteurs physiques spécifiques, qu'il analyse avec minutie (structure, relief, climat), déterminent les genres de vie du passé (autarcie rurale) et l'économie actuelle »⁴.

Deux autres attitudes constitutives de la géographie classique sont une logique du particulier, qui peut virer au pointillisme (« je regretterai que M. Loup n'ait pas subdivisé le Valais alémanique en 2 parties »⁵), et une méthode qui dresse des « tableaux » grâce notamment à la description. Celle-ci est en effet souvent utilisée comme technique principale d'analyse. C'est par exemple Emmanuel Adicéam qui

¹ *Annales de Géographie*. 1967. p. 747-751.

² *Annales de Géographie*. 1969. p. 236-237.

³ Compte-rendu de la thèse de R. Rochefort par G. Veyret-Verner. *Revue de Géographie Alpine*. 1961. p. 693-697.

⁴ Compte-rendu de la thèse de B. Janin par G. Veyret-Verner. *Revue de Géographie Alpine*. 1969. p. 409-411.

⁵ G. Veyret-Verner. *Revue de Géographie Alpine*. 1965. p. 693-697. Ce pointillisme se voyait évidemment déjà dans plusieurs citations mentionnées plus haut.

« a su choisir les faits les plus importants, les exemples les plus caractéristiques et les exposer avec précision [suit le résumé de l'ouvrage, puis] c'est tout au long de son livre que E. Adicéam a fait œuvre de géographe décrivant les paysages ruraux et les structures agraires »¹.

Faire œuvre de géographe grâce à la description ; il s'agit là d'une attente de base, dont témoigne encore le compte-rendu de la thèse d'Henri Desplanques :

« Si l'auteur déclare avoir voulu se placer « résolument dans une perspective historique », la géographie est bien présente, dans les descriptions de paysages, dans l'étude de l'évolution actuelle, qui prépare des vues prospectives »².

Et puisqu'il s'agit de dresser des tableaux, le rapport à l'émotion est également apprécié, par exemple par Xavier De Planhol félicitant Armand Frémont pour son *« analyse colorée, savoureuse, fourmillant de portraits attachants »*³ ou par Georges Chabot relatant le lien entre l'attachement au terrain et le rôle de la description dans le travail d'Yvette Barbaza :

« On sent (...) dans tout le volume l'amour des paysages méditerranéens qui inspire de jolies descriptions »⁴.

Le style d'une thèse est donc très fréquemment analysé (*« alerte », « vif », « clair »* ou au contraire *« empâté », « lourd », ...*), et témoigne de la valeur accordée à la description, une technique qui *« signe l'identité disciplinaire »*⁵ et prouve la capacité du thésard à avoir le regard du géographe.

Enfin, de façon plus globale, le compte-rendu signale que la thèse s'insère dans une histoire et dans une matrice disciplinaire ; elle doit faire partie de l'école française de géographie :

« Le Val d'Aoste s'inscrit en bonne place dans les thèses classiques de géographie régionale où l'École française fut longtemps irremplaçable »⁶.

Une école qui est cependant de plus en plus menacée, note en 1970 Louis Papy :

« À une époque où une spécialisation outrancière risque de faire perdre à la géographie l'esprit que lui ont insufflé les grands maîtres de l'école française, la lecture de ce très bel ouvrage, profondément enrichissante, a quelque chose de réconfortant »⁷.

La thèse est donc bien selon une majorité de comptes-rendus l'Exercice par excellence, dans lequel le thésard prouve à la communauté ses capacités de

¹ J. Despois. *Annales de géographie*. 1967. p. 610-612.

² A-M. Seronde-Babonau. *Annales de Géographie*. 1971. p. 372-374.

³ *Revue de Géographie de l'Est*. 1969. p. 244-245.

⁴ *Annales de géographie*. 1968. p. 488-489.

⁵ *« Deux paradigmes opposables »*. O. Orain. 2003. p. 383. Dans ce tableau, cette expression est prise dans un sens plus général.

⁶ Compte-rendu de la thèse de B. Janin par G. Veyret-Verner. *Revue de Géographie Alpine*. 1969. p. 409-411.

⁷ Compte-rendu de la thèse de P. Pélissier. *Cahiers d'Outre-Mer*. 1970 p. 440-447.

géographe. Au final, la thèse défend moins une idée (c'est-à-dire pourtant au sens premier une thèse) qu'une conception de la géographie, et le but même du compte-rendu est de rappeler cette conception. Toutefois, là aussi, une évolution se fait peu à peu sentir, témoignant d'une perception progressive du changement. La conception de la géographie s'est progressivement modifiée, et certains auteurs de comptes-rendus en prennent acte en insistant essentiellement sur une définition moins naturaliste de la géographie :

« La géographie étant science humaine avant tout - et l'exemple de ce grand couloir naturel, si longtemps demeuré à l'écart des grands ensembles de l'économie est là pour le montrer-, c'est par l'étude du potentiel humain que commence le livre »¹. [souligné par moi]

Ou, de manière plus générale et sans doute plus fondamentale :

« Une méthode et des conceptions tout autres que celles de la « géographie qui dit où » ou de celle qui se satisfait de la juxtaposition d'un tableau de paysages et de la vie traditionnels et d'un état de situation »².

La géographie demande donc, au moins, un certain nombre d'adaptations. La géographie régionale est le lieu d'une de ces tentatives de rénovation.

242. Une évolution perçue par la communauté des géographes : le reflux de la géographie régionale.

La géographie régionale est perçue dès les années 1960 comme un genre moribond, et les auteurs de comptes-rendus ont le sentiment d'être les derniers à voir de tels travaux. C'est le cas d'Yves Bravard à propos du travail d'Yvette Barbaza :

« Cette thèse illustre bien les difficultés de la géographie régionale, incapable de tout résoudre quand elle veut embrasser l'espace et le temps. Aussi l'auteur s'est-il borné à des recherches humaines »³.

Les thèses de géographie régionale ont donc toujours cette ambition de « couvrir le monde » (Robic et al. 2006), cependant elles ne le couvriront plus intégralement mais en fonction d'une thématique. Rien de nouveau toutefois dans cette idée : la dernière thèse de géographie régionale à prétention exhaustive, datant de 1949, serait celle de Max Derruau sur « La Grande Limagne ». Il y a donc ici moins une « innovation » en matière de géographie régionale, qu'un sentiment d'innovation, de renouvellement, mais qui reste acceptable précisément car il ne remet pas en question la matrice disciplinaire, qu'il reste conforme à la notion khunienne de « science normale ». Il s'agit alors plus d'une « rénovation » interne à la matrice que d'une véritable innovation. Celle-ci, déjà ancienne, est alors entérinée dans les comptes-rendus.

¹ Compte-rendu de la thèse de J. Béthemond en 1974 par P. George. *Annales de géographie*. 1974. p. 221-223.

² Compte-rendu de la thèse de J. Malézieux par J-E. Hermitte. *Acta Geographica*. 1981 p. 71-72.

³ *Revue de Géographie Alpine*. 1968. p. 194-195.

L'article de Germaine Veyret-Verner¹ qui analyse la thèse de Bernard Janin est probablement le plus instructif. L'examiner en détail peut procurer quelques clés d'explication des attentes. Reprenant le titre de la thèse², Germaine Veyret-Verner base son compte-rendu sur la complémentarité, et non l'opposition, entre novation et tradition :

« Bernard Janin est lui aussi traditionnel dans le bon sens du mot et novateur dans le meilleur sens du terme »... [ce passage comme les suivants est souligné par moi]

ce qui sous-entend naturellement qu'il existe une « mauvaise innovation », qui heureusement n'est pas présente dans cette thèse car

« l'esprit reste « géographique », et ce n'est pas un des moindres mérites à une époque où les géographes confondent trop souvent le véritable esprit géographique avec les sciences auxiliaires ou voisines, devenues indispensables pour faire avancer la science géographique mais non destinées à se substituer à elle. Notre époque étant riche en confusion, le pluridisciplinaire y est souvent interprété de manière malheureuse par les géographes, et nous savons gré à Bernard Janin d'avoir évité cet écueil ».

Selon Germaine Veyret-Verner, les valeurs traditionnelles de la thèse de Bernard Janin correspondent bien à ce qui est dit plus haut : naturalisme, plan classique, affiliation claire à une école, démarche traditionnelle de géographe, marquée par le rôle du terrain :

« Traditionnelle, la thèse le demeure également par les méthodes d'investigation : travail minutieux sur le terrain, dans les dépôts d'archives, recours aux statistiques, enquêtes sur place dans toutes les communes. ».

Quelle est alors, selon Germaine Veyret-Verner, l'innovation présente dans la thèse de Bernard Janin ? Elle est de trois types ; c'est d'abord l'évolution du modèle de géographie régionale :

« Thèse traditionnelle, mais thèse également riche d'innovations. La conception même de la thèse régionale est rajeunie. Car, si l'auteur a choisi un cadre régional bien déterminé, il n'a pas traité uniformément et également tous les aspects régionaux. Il a choisi les thèmes les plus appropriés à la région ».

Mais cette « rénovation » est également liée à la forme de la thèse, et notamment un petit nombre de pages :

« Un autre aspect novateur est la présentation, volontairement attrayante. Une couverture en papier couleur d'une recherche artistique, un texte concret (moins de 600 pages) »³.

Et enfin, la thèse renforce l'école grenobloise et sa spécialité d'études montagnardes :

« Autre élément nouveau : la méthodologie montagnarde. La thèse de Bernard Janin adopte délibérément les méthodes d'investigation spécifiques à la montagne. Il fait un abondant usage du classement par zones d'altitude ».

¹ Revue de Géographie Alpine. 1969. p. 409-411.

² B. Janin. Une région alpine originale : le val d'Aoste. Tradition et renouveau. 1967. N° 57.

³ Ce chiffre est intéressant car il correspond à la longueur moyenne des thèses pour les années 1960 : ce qui montre bien que cette valeur de la thèse est intériorisée.

Avec le recul, et à la lecture de la thèse de Bernard Janin quarante ans plus tard, on pourrait même dire qu'elle lui fait allégeance. Au total, rien qui corresponde à une vraie innovation donc, rien qui ne remette en cause la géographie classique : Germaine Veyret-Verner a donc au sens premier du terme une attitude réactionnaire face à une évolution de la géographie. Elle considère la thèse comme un sanctuaire, qui ne doit pas être touché par des évolutions qu'elle juge regrettables.

243. Le discours sur la thèse est également un garde-fou qui fixe la limite à ne pas franchir.

S'il a pour but de rappeler les valeurs attendues de toute thèse, le rôle du compte-rendu est aussi de servir de garde-fou. En effet, les mutations de la géographie sont perçues par les auteurs des comptes-rendus, qui ont donc le souci de se situer par rapport aux idées nouvelles ; et visiblement, l'apparition de thèses remettant en cause les logiques classiques pose problème. André Cholley par exemple félicite Pierre Brunet qui avait pourtant un sujet

« à la frontière de plusieurs disciplines (géographie, agronomie, économie, sociologie...). D'où le danger de glissements possibles hors de la voie géographique.

Reconnaissons, tout de suite, que l'auteur a su remarquablement, avec une grande sûreté de méthode et beaucoup de souplesse, conserver sa pleine lucidité géographique »¹.

C'est aussi encore une fois Germaine Veyret-Verner qui se pose en gardienne du temple :

« Une thèse de géographie humaine régionale d'un style neuf, sans tomber dans les excès et les aspects artificiels de certaines analyses d'espace »²

illustrant en cela le concept de sursignification : l'avis de cet auteur n'est certes pas un avis général, mais Paul et Germaine Veyret réalisent à eux seuls 14 des 16 comptes-rendus de thèses de géographie humaine publiés entre 1967 et 1975 dans la *Revue de Géographie Alpine* (sans doute la revue régionale ayant la plus forte influence à l'époque avec les *Cahiers d'Outre-Mer*).

D'une façon générale, les rappels à l'ordre sont fréquents. Les sérieuses réserves de Max Derruau à propos de la thèse de Roger Béteille montrent bien que la perception du changement de matrice disciplinaire est en marche :

« Le livre de Roger Béteille se défend d'être une monographie de l'émigration aveyronnaise et porte comme sous-titre « essai géographique sur l'espace humain ». L'espace et non un espace, voilà qui a une résonance kantienne. L'espace est à la mode. Est-ce pour dispenser d'étudier avec précision le milieu ? On le croirait si on en jugeait par la seule carte qui représente ce

¹ *Annales de Géographie* 1964. p. 205-215.

² Compte-rendu de la thèse de J. Béthémond par G. Veyret-Verner. *Revue de Géographie Alpine*. 1973. p. 317-319.

dernier et qui, sous le titre « carte de situation » est une mauvaise carte hypsométrique, avec la Jonte et l'Aveyron, coulant dans de belles auges. Comme on préférerait une carte des « pays » ! Mais ce serait être vidalien et il vaut mieux sacrifier au dieu espace. »¹.

C'est aussi, et de façon plus virulente, Jean Renard qui tire à boulets rouges sur la thèse d'Yves Guermond :

« Pour qui n'est pas familiarisé à l'utilisation intensive des mathématiques, la lecture de l'ouvrage apparaîtra difficile. Formules, croquis, cartes informatisées ne sont pas aisées à lire et à comprendre. (...) Les résultats confirment souvent ce que les « géographes de terrain » avaient pu montrer par leurs observations et d'autres méthodes d'analyse »². [Ce passage comme les suivants est souligné par moi]

En somme, ces nouveaux géographes font beaucoup de bruit pour rien ! Le discours de Jean Renard se veut ironique :

« Il est donc réconfortant de constater que Guermond retrouve avec des méthodes sophistiquées ce que de braves géographes ont fait autrefois par de la simple et bonne observation des faits et un cheminement de pensée différent. ».

Et en définitive, il s'agit bien ici de la condamnation d'une innovation, jugée dangereuse pour la discipline :

« Faut-il s'extasier devant la complexité de certaines formules ? Doit-on avoir un complexe d'ignorance face aux démonstrations de modèles mathématiques dans lesquelles M. Guermond semble être très à l'aise et n'y a-t-il donc plus de bonne géographie sans au préalable la parfaite maîtrise d'un arsenal mathématique sophistiqué ? Ce serait aller un peu vite et contribuerait sans doute à vider nombre de chaires et de salles de cours. »

Ce qui gêne donc Jean Renard, c'est moins les problématiques de l'ouvrage d'Yves Guermond (sa thèse proprement dite) que ses méthodes. Et c'est en cela que la géographie quantitative apparaît dangereuse : elle remet en question « la bonne observation », « le terrain » et les rapports privilégiés que le géographe entretient avec lui, notamment dans le cadre de la thèse.

Dans un autre domaine, Paul Veyret prend fait et cause contre certaines thèses. Analyser deux de ses comptes-rendus permet de contextualiser ce type d'attaques. C'est d'abord la critique de la thèse d'Hervé Gumuchian dans les *Annales de Géographie*³ :

« la compétence de l'auteur est évidente (...); nous serons plus réticents sur les tentations qu'il éprouve du côté de la sociologie et qui lui font parfois abandonner le langage concret de la géographie. S'il est évident que les domaines des deux disciplines se recoupent, il est non moins évident que chacune a sa matière propre ».

Si la critique est classique (le refus des sciences connexes qui menacent l'unité de la géographie), en revanche, seule la contextualisation du compte-rendu permet de voir

¹ *Annales de Géographie*. 1977. p. 617-618.

² *Annales de Géographie*. 1981. p. 607-609.

³ *Annales de Géographie*. 1986. p. 253.

quelle est l'importance de la menace pour cet auteur. Pour une fois en effet, Paul Veyret a délaissé la *Revue de Géographie Alpine*, occupée par le compte-rendu de cette thèse par Armand Frémont, et il sort de sa retraite pour publier un article tardif, 4 ans après la soutenance ! C'est d'ailleurs un de ses seuls comptes-rendus sur la période dans les *Annales de Géographie*, ce qui rend sa démarche encore plus exceptionnelle.

Le second exemple est la critique de la thèse de Rémi Knafou dans la *Revue de Géographie Alpine*¹. Les critiques sont pointilleuses (l'édition présente « des caractères trop fins ») et très nombreuses :

« nous n'insisterons pas [ce que l'auteur fait pourtant] sur un certain nombre d'imperfections (...) inexactitudes géographiques de détail (...), contradictions »

Mais ce qui est véritablement reproché, c'est avant tout le côté novateur de la thèse :

« Le style, en général clair et correct, devient parfois familier (...) ou flirte avec le jargon de disciplines voisines, sociologie et économie. Le plan est plus surprenant ».

« M Knafou a sans doute été victime de la nature même de son information. Ce sont les promoteurs qui l'ont le plus renseigné, et il est resté prisonnier de sa documentation. Il ne pouvait s'en libérer qu'en prenant un point de vue large et plus géographique ».

Sur le fond, la critique est assez similaire à celle faite à Hervé Gumuchian. Et là aussi, la contextualisation du discours est révélatrice des pratiques en vigueur et de la signification réelle des « mauvais comptes-rendus ». Selon Rémi Knafou, Raymond Balseinte, membre du comité de lecture de la *Revue de Géographie Alpine*, avait dans un premier temps rédigé un compte-rendu plus favorable. Mais

« déconfit, il m'avait informé que son compte-rendu avait été bloqué par Paul Veyret qui avait décidé de s'en occuper lui-même. Les spécialistes de ce petit monde en avaient déduit que si le doyen Veyret avait pris la peine de faire le compte-rendu d'une thèse d'un jeune géographe inconnu, c'est qu'il devait y avoir des raisons particulières et un enjeu non négligeable »².

Je rappellerai cependant, phénomène à portée plus générale, que les « mauvais comptes-rendus » sont largement minoritaires, et que parmi les thèses qui en ont subi, on recense celles d'Armand Frémont, d'Yves Guermond et de Rémi Knafou. Même si, en tant qu'observateur situé, mon appréciation est éminemment subjective, force est de constater que la reconnaissance actuelle des qualités de ces géographes n'est pas la même *a posteriori*. Ce qui pose encore une fois le problème d'un changement d'horizon d'attente de la communauté universitaire. Ces types de comptes-rendus sont donc intéressants car ils témoignent bien d'une perception : celle du changement de matrice. On pourrait, par métaphore, comparer ce type de comptes-rendus à un refus du déviationnisme. Si ce terme n'a pas, à ma connaissance, été directement employé, il ne me semble pas être exagéré, car il est souvent suggéré par le contexte : les interviews parlaient de « classes sociales » et les comptes-rendus de « tenants de

¹ *Revue de Géographie Alpine*. 1978. p. 485-487.

² Rémi Knafou. Mail du 15 août 2004

l'orthodoxie»¹. L'emploi de cette terminologie me semble révélateur de l'époque (la lutte entre nouvelle géographie et classicisme s'apparentant parfois implicitement dans la tête des participants à la lutte des classes) mais est aussi logique étant donnée la vigueur des attaques contre la nouvelle géographie, vu également le repli de certains auteurs de comptes-rendus sur une géographie classique immobile, vu le « mandarinat » dénoncé par certains dans les interviews, et vu finalement la dimension idéologique du différend. De plus l'homologie classique entre théorie de la lutte des classes et théorie des générations (Mannheim. 1990) permet de déplacer le terrain sur le plan sociologique et éclaire ce conflit d'une autre manière : les géographes incriminés appartiennent très majoritairement à la génération des assistants et maîtres-assistants des années 1970.

244. Une perception de l'innovation de plus en plus positive à partir des années 1980.

Hormis les réserves précédemment évoquées, et à partir du début des années 1980, les comptes-rendus sont toutefois globalement plus favorables à l'innovation. Deux cas de figure sont possibles. Les auteurs peuvent être des géographes marqués par la matrice classique, mais qui tentent de s'ouvrir à l'innovation. Mais on note aussi l'apparition de nouveaux auteurs, anciens assistants devenus à leur tour directeurs de thèse, et qui, par l'intermédiaire des comptes-rendus, témoignent d'un nouvel horizon d'attente.

2441. Certains comptes-rendus intègrent l'innovation dans la matrice disciplinaire classique.

Les comptes-rendus émanant d'un « géographe classique » essaient parfois d'englober la pensée de l'auteur de la thèse, de la faire rentrer dans des schémas traditionnels. C'est par exemple le compte-rendu fait par Jean Loup de la thèse de Jean-Paul Guérin, dont il était directeur de thèse. Même s'il reconnaît que cette thèse « *est un document à mettre au crédit du courant novateur* », Jean Loup ne peut s'empêcher de rattacher l'auteur à une géographie classique, ou du moins d'en faire une lecture classique :

« La variété des milieux montagnards a imposé, à leurs habitants, des adaptations aussi ingénieuses que multiples que des générations d'écrivains et de géographes ont exposé à notre admiration. Cette extraordinaire pléthore

¹ Par exemple C. Avocat dans le compte-rendu de la thèse d'H. Gumuchian. *Revue de Géographie de Lyon*. 1984. p. 117-118.

de procédés judicieux permettait aux groupes d'exploiter au mieux, en « collant » au terrain, les aptitudes d'une nature parcimonieuse »¹.

C'est encore la critique de la thèse de géographie politique d'André-Louis Sanguin par Henri Rougier qui, bien que globalement favorable, lui reproche cependant ... de ne pas avoir mis de planches photographiques comme celles du

« Cervin vu du Gornergrat, vision la plus achevée de la haute-montagne alpine, la Jungrau depuis la terrasse du Harder, la prairie du Rutli »².

En somme, même si, comme d'autres, Jean Loup ou Henri Rougier ont du mal à s'affranchir d'un système de pensée, ils acceptent l'innovation, ce qui tendrait à prouver que par un mouvement réflexif, le discours de la thèse influence à son tour le discours sur la thèse !

2442. De nouveaux comptes-rendus : la thèse n'est pas un « bon devoir ».

À partir des années 1980, apparaissent des comptes-rendus de thèses novatrices par des géographes que l'on peut également considérer comme novateurs. Témoin la critique faite par Armand Frémont de la thèse d'Hervé Gumuchian sur « *la neige dans les Alpes françaises du Nord* » (1982). Constatant que la thèse parle très peu de neige comme objet, Armand Frémont (qui fut membre du jury) écrit que

« la thèse surprendra³. Elle tourne résolument le dos à des perspectives classiques de recherche qui exigeraient sur ce thème des études de climatologie sur les causes et les formes de l'enneigement, un traitement statistique et cartographique de la neige-objet, des prolongements « humains » ou « sociaux » sur les déterminismes de la neige, sur les contraintes et les adaptations, les difficultés, les catastrophes et les valorisations. On imagine aisément ce qu'un bon devoir aurait pu ainsi produire : une thèse comme beaucoup d'autres, faite avant d'avoir été rédigée. Il faut s'y résoudre. Une génération nouvelle de géographes n'admet plus ce genre d'exercice. »⁴.
[souligné par moi]

Selon Armand Frémont, fidèle en cela à l'imaginaire du frein, la thèse d'État ne fut jusque là qu'un « bon devoir » : elle n'était pas le lieu de l'innovation, mais celui de la reproduction d'un modèle, reproduisant la matrice, sans la remettre en cause, ni même sans l'enrichir de concepts nouveaux.

¹ *Revue de Géographie Alpine*. 1985. p 350-352.

² *Revue de Géographie Alpine*. 1983. p. 208-209.

³ Ce qui est visiblement le cas : outre la sévère critique de P. Veyret déjà citée, le manuel de P. Estienne sur « *Les régions françaises* » (1994. Armand Colin. Coll U. Tome 2. 271 pages) note que « *la thèse de H. Gumuchian (...) est trop souvent déroutante* ».

⁴ *Revue de Géographie Alpine*. 1984. p. 457-459.

De même l'analyse de la thèse de Jean-Paul Guérin par Henri Chamussy, dans *l'Espace géographique*¹, fait apparaître une vision assez comparable à celle d'Armand Frémont, ... et très différente de celle qu'avait de cette thèse, son directeur, Jean Loup :

« C'est un travail passionnant que d'étudier l'organisation de l'espace pendant sa gestation même, au sein du discours qui le fabrique. C'est aussi une démarche bien neuve en Géographie, et qui oblige à de décapantes révisions des habitudes et des routines. C'est une démarche qui oblige à voir que ce qui importe pour le géographe, ce n'est pas le ciel bleu sur l'Alpe immortelle, mais l'Alpe telle qu'elle est ressentie par ses habitants, ses touristes, ses investisseurs, et que cette Alpe là, dans son utilisation, sa mercantilisation, voire sa contemplation, est largement fabriquée. J.P. Guérin fait passer ses lecteurs dans l'espace-produit fini (...). Pour ceux qui auront lu Guérin avec attention, rien en Géographie ne peut plus être comme avant. C'est ça, une thèse ». [passage souligné par moi]

Malgré l'auteur, malgré le lieu de publication (*l'Espace géographique*), la force du genre semble toutefois prégnante : Henri Chamussy respecte totalement la structure en réintroduisant dans son compte-rendu (phrase soulignée) la justification habituelle : une thèse est une thèse. Mais aussi car il ne résiste pas dans un second temps aux tentations de la « querelle de spécialistes » et y va de sa critique personnelle. Mais il s'agit alors d'un regard inversé par rapport à celui de Jean Loup : Henri Chamussy reproche en effet à Jean-Paul Guérin de n'être pas allé assez loin, d'avoir finalement gardé une attitude ...classique guidée par la structure-thèse !

« Des réserves s'imposent cependant. (...) Pourquoi s'est-il cru obligé d'écrire une troisième partie qui tranche avec le reste du livre et où se succèdent de petites monographies de l'aménagement dans les Alpes du Nord, selon un découpage fort discutable ?

Le lecteur éprouve un malin plaisir à trouver l'auteur piégé dans les mythes dont il vient avec une efficacité décapante, de démonter les mécanismes ! Et puis pourquoi les Alpes du Nord exclusivement, dans un livre qui s'intitule l'aménagement de la montagne ? Fallait-il absolument une partie régionale ? L'auteur semble, ici, avoir sacrifié aux lois du genre (son livre est une thèse d'état). » [souligné par moi]

¹ *L'Espace géographique* 1985. p. 236-237.

Conclusion

Le discours sur la thèse, grammaire de la thèse et passerelle de l'innovation disciplinaire.

Les comptes-rendus correspondent donc bien à une écriture de genre avec ses propres lois, ses stéréotypes, son propre public et ses propres auteurs. La critique y est souvent feutrée, voire se fait ailleurs. Pourtant, ils servent aussi à valider certaines innovations disciplinaires au sein de la matrice. L'analyse de ces textes a montré que :

- le souci d'exhaustivité, lié à une certaine conception encyclopédiste, est peu à peu remis en question ;
- les outils classiques de cette volonté d'exhaustivité sont donc également remis en cause : longueur attendue et conception monumentale des thèses, « plan à tiroirs », souci descriptif ;
- d'une façon plus générale, c'est l'existence même de thèses de géographie régionale « globale » qui est peu à peu contestée.

Ces comptes-rendus sont ainsi un signal : ils informent que telle idée est désormais admise, voire valorisée ; ils sont une forme-passerelle (Soubeyran. 1997) de l'innovation disciplinaire appliquée à la thèse. L'intérêt de cette analyse est également de percevoir des temporalités qui témoignent de l'ouverture ou non de ces passerelles : celles qui mènent vers une nouvelle conception de la discipline et, en parallèle, celles de la montée progressive d'une nouvelle conception de la thèse.

Sur ce dernier point, les réformes postérieures à mai 1968 n'ont finalement pas changé grand-chose, si ce n'est sur la marge. Ce fait n'explique-t-il pas les prises de position de plus en plus nombreuses sur le genre-thèse ?

Comme Henri Chamussy (page 123), Guy Burgel souligne à propos de la thèse de Guy Kolodny le côté un peu désuet de l'exercice et d'une thèse qu'il avait pourtant, je le rappelle, qualifié de « grande thèse » :

« En notre temps de mutations rapides des économies et des sociétés, où l'information se périmé plus vite que ses modes d'acquisition individuels, je ne suis plus persuadé de la légitimité du genre. Mais pratiqué de main de connaisseur et éveilleur de souvenirs communs [Guy Burgel a également réalisé sa thèse sur la Grèce], le livre attire et enchante »¹.

Si Guy Burgel n'est plus persuadé « de la légitimité du genre », c'est qu'il le considère comme porteur d'effets pervers. Guy Burgel d'ailleurs enfonce le clou en réemployant une seconde fois ce terme de « genre » dans son compte-rendu :

« L'ouvrage est une somme. Kolodny a beaucoup lu et beaucoup vu. Puisque c'est la loi du genre, il ne laisse à personne le soin de l'ignorer »².

Ce qui recoupe encore l'appréciation de Charles Avocat sur la thèse d'Hervé Gumuchian, qui elle, au contraire de celle d'Émile Kolodny, ne répond pas à ces valeurs attendues :

« C'est une thèse de géographie et l'on ne pourrait que se réjouir, pour la thèse et pour la géographie, d'une telle réussite si, précisément, une grande partie de la valeur du livre ne provenait du fait qu'il échappe très largement aux lois du genre et aux règles de la discipline, du moins telle qu'elle est conçue et enseignée traditionnellement en France³ ».

En revanche, un aspect surprenant est que, malgré ces critiques, il n'y a jamais débat, jamais de « note » dans les revues, pour savoir si le principe de la thèse d'État doit être gardée ou non, et ce jusqu'en 1986, c'est-à-dire au moins deux ans après le décret de 1984 qui enterre le système... Le désintérêt apparent pour cette réforme est également visible dans d'autres revues dans lesquelles on aurait pourtant pu s'attendre à trouver quelques allusions : ni *Acta Geographica* (revue de la Société de Géographie), ni *Historiens-Géographes*, (revue de l'APHG) qui publie traditionnellement de très nombreux extraits de Bulletins Officiels, n'en parlent. La suppression de la thèse d'État n'est donc pas un sujet de discours.

¹ *Annales de Géographie*. 1976. p. 746-748.

² Ce qui n'empêche toutefois pas le compte-rendu de G. Burgel, fidèle au genre et à la « querelle de spécialistes », de repérer quelques lacunes bibliographiques.

³ *Revue de Géographie de Lyon*. 1984. p. 117-118.

Conclusion de la première partie

La thèse : un système de pensée en action.

La notion de « matrice disciplinaire » introduite dès le départ avait l'avantage par rapport à certaines définitions de la notion de « paradigme » de prendre en compte à la fois le discours et ceux qui le véhiculent. Ainsi, ce chapitre a montré la relation complexe entre la communauté et le discours sur la thèse. Le compte-rendu par son rôle normatif est une grammaire qui indique ce que doit être une thèse de géographie. La question est donc celle de l'adaptation du thésard aux attentes de la communauté et à l'imaginaire disciplinaire par un éventuel effet rétroactif. La connaissance par le thésard des attentes de la communauté est évidente. Mais quelle est son influence précise et intervient-elle dans la fabrication du discours ? Les analyses précédentes ne montrent en tout cas pas un éparpillement des comportements, mais au contraire une réponse statistique moyenne des thésards sur des questions comme le choix et la validation du sujet, la date de soutenance, ou sur diverses contraintes formelles.

Ceci valide l'idée d'un ensemble moyen (au sens comptable du terme) de dispositions durables individuelles et collectives, bref d'un habitus. Le concept a parfois été contesté ; dans le cadre de la démarche de contextualisation menée par ma thèse, je l'utiliserai en insistant sur son aspect ouvert aux événements extérieurs et rappellerai que

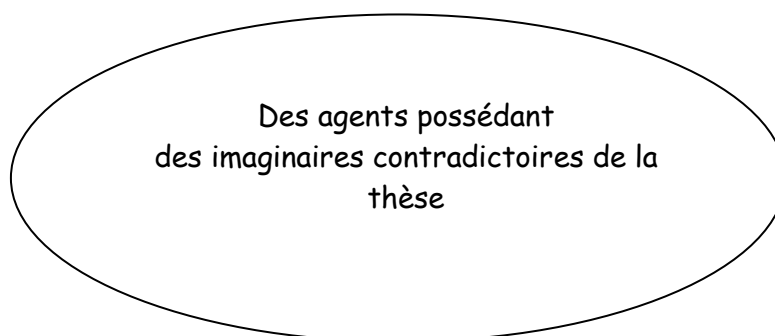
« l'habitus n'est pas le destin qu'on y a vu parfois. Étant le produit de l'histoire, c'est un système de dispositions ouvert, qui est sans cesse affronté à des expériences nouvelles et donc sans cesse affecté par elles. Il est durable mais non immuable. »¹.

¹ P. Bourdieu. 1992. p. 108-109.

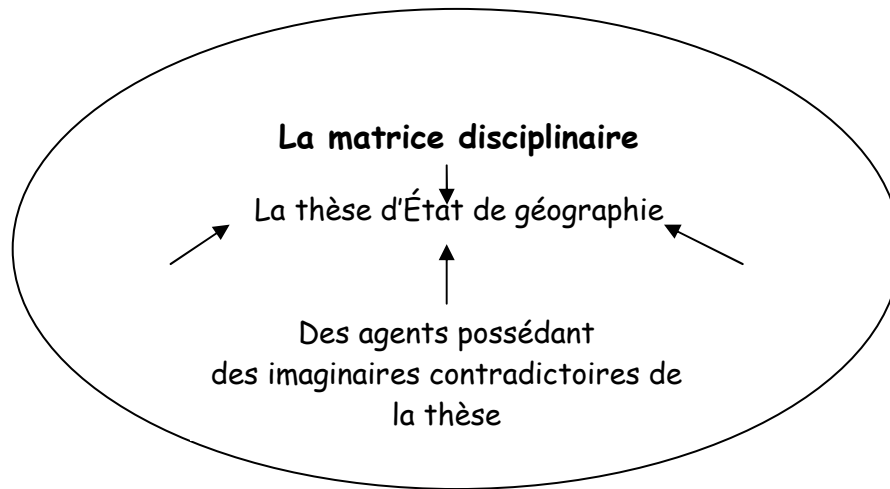
Il ne faut donc pas reprendre ce concept d'un *habitus* du thésard dans le champ universitaire dans une optique de déterminisme sociologique (Hilgers. 2006), mais considérer qu'il y a eu :

- des périodes marquées par un fort enfermement dans lesquelles ces dispositions jouaient à plein, et des périodes plus ouvertes ;
- que le thésard est au courant de l'existence des attentes de la communauté. Il a le choix, soit de les appliquer, soit au contraire de les bousculer, voire de passer outre.
- Et que, pour rester chez Bourdieu, le discours sur la thèse correspond à la notion de clé d'entrée, ici dans le monde universitaire. Le discours sur la thèse ne crée pas le discours de la thèse. Il fixe un ensemble de normes que le thésard adopte ou non, conformément à l'*habitus*.

En somme, du fait d'un dialogue entre la thèse, le thésard et la communauté, la thèse agit. Elle est une tradition se nourrissant d'elle-même ; elle est un système de pensée en action qui plaque ses propres valeurs sur un objet, autant de caractéristiques qui la rapprochent d'une idéologie (Castoriadis. 1975. Berdoulay. 1985. 1992). Comme une idéologie, la thèse possède en effet un ensemble de valeurs propres à un groupe social déterminé : la communauté universitaire. Elle est un système d'interprétation de la réalité autour d'un noyau de représentations élémentaires dont la traduction dans le discours est son imaginaire. Celui-ci a visiblement joué un rôle social, ce dont ont témoigné les interviews, et contribué à fournir aux membres de la communauté des croyances communes ou du moins largement partagées, et qui de ce fait ont elles-même contribué à structurer le lien social : soit par l'acceptation et la mise en exergue de ces croyances (la « grande thèse »), soit par leur rejet (la « thèse-foutaise »). L'imaginaire de la thèse est ainsi un imaginaire social (Castoriadis. 1975). On peut donc voir la thèse comme un objet situé à l'interface de deux systèmes de pensée : une matrice disciplinaire et un imaginaire universitaire de la thèse. Ces deux systèmes ne sont naturellement pas autonomes, puisque tous deux baignent dans le champ universitaire. Ce qui peut se représenter sous une forme très simplifiée :



Le champ universitaire

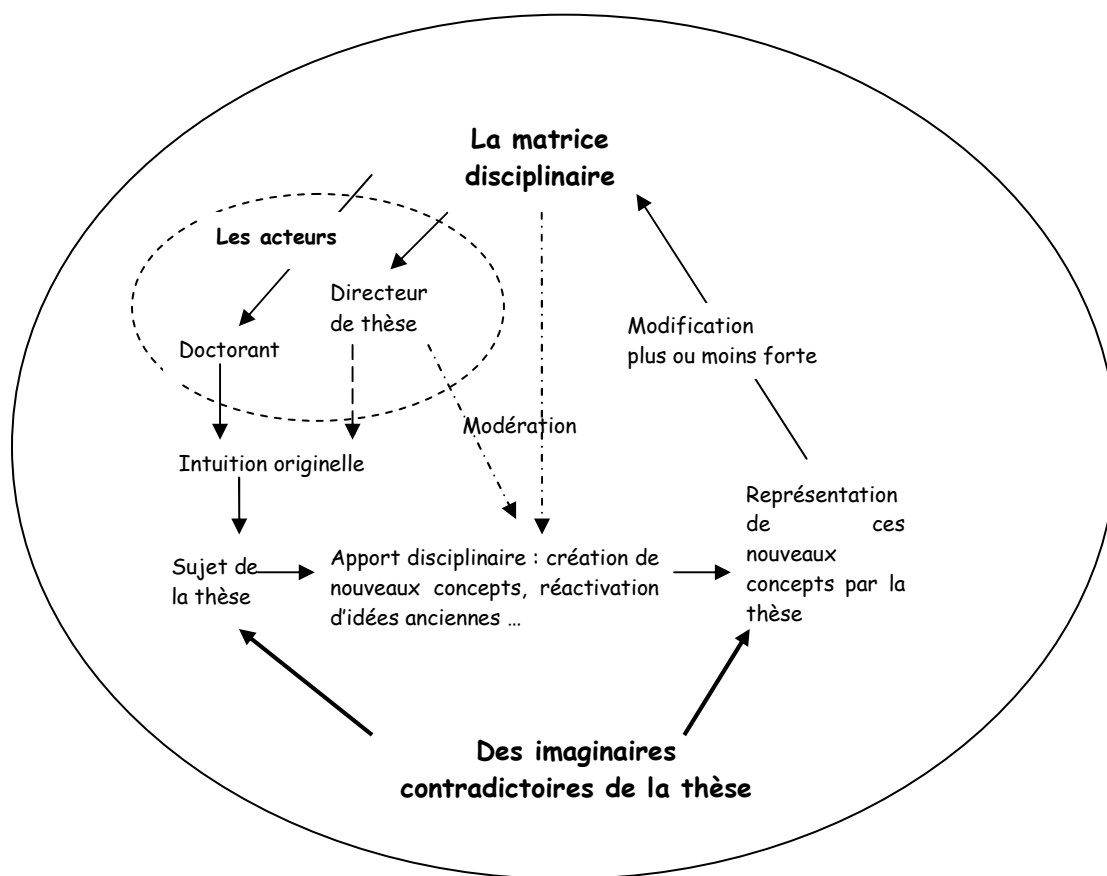


Le champ universitaire

Schéma n° 4a et 4b : la thèse à l'interface de deux systèmes de pensée.

Dans le détail toutefois, la matrice intervient par le directeur de thèse et par son influence sur le thésard. L'intuition originelle du sujet est issue de ces deux sources. On peut présumer que ce qui guide le thésard dans sa démarche, c'est d'abord un projet : projet personnel sans doute, mais aussi une intuition ; intuition qu'il y a dans le sujet une opportunité, qu'elle soit scientifique ou carriériste. Mais ici précisément, il me semble acquis que cette intuition, qu'elle soit en provenance du thésard ou qu'elle soit issue de l'entourage et du directeur de thèse en premier lieu, vient en partie d'un imaginaire disciplinaire. Cette intuition originelle est naturellement différente de ce que sera le sujet final et la problématique telle qu'elle apparaîtra le jour de la soutenance dans l'introduction de la thèse. Ce sujet aura en effet été recomposé, repensé du fait de l'histoire propre de cette recherche, mais aussi en fonction de l'imaginaire de la thèse qui impose ses propres normes.

Cette thèse se caractérisera par son apport disciplinaire plus ou moins important. Mais là encore, les comptes-rendus et leur rôle normatif montrent qu'il y a une modération de ces apports par la lutte contre les « déviationnismes ». Ainsi, durant la période, les liens avec des concepts issus de la sociologie, ou l'utilisation de techniques quantitatives condamnent la thèse à être soit inaudible soit à procéder à un ajustement, sous la forme d'une représentation de ces concepts et de leur justification rationnelle en fonction de l'imaginaire de la thèse et de l'imaginaire disciplinaire. C'est seulement ainsi que la thèse possède une capacité plus ou moins forte de renouvellement de la matrice et peut prétendre à être une thèse initiatrice. Ce qui graphiquement s'exprime par un schéma transitoire, amené à être revu ou complété par la suite de ce texte :



Le champ universitaire

Schéma 4c : la fabrication du discours de la thèse dans le champ universitaire

Pourtant, admettre ce schéma et le fait que la thèse puisse être considérée comme une idéologie reviendrait d'ores et déjà à répondre en partie à la problématique générale. La thèse est d'une certaine façon un obstacle à la diffusion de l'innovation du fait de la déformation qu'elle entretient : la représentation des concepts nouveaux apportés par la thèse est forcément différente de ces concepts. Mais, outre le fait qu'il s'agit là d'une distorsion qui peut s'appliquer à tout discours (De Certeau. 1975), dans le cas d'une étude sur la diffusion de l'innovation disciplinaire, ce sont justement les conséquences de cette déformation qui sont intéressantes à étudier.

Seconde partie

Le genre de la thèse

dans sa matrice disciplinaire.

Ayant fait le choix de l'historicisation, je suis dans un premier temps amené à étudier le positionnement de la thèse d'État dans le cadre de la matrice dominante durant la période étudiée, c'est-à-dire la matrice classique. Le projet global de cette géographie est connu et a fait l'objet de nombreuses études¹. Cette partie s'en inspirera. Mais il s'agira plus précisément de voir comment la thèse a pu réinterpréter les codes de la géographie classique. Quelles sont, dans une période où la matrice se fissure, les particularités de la thèse par rapport à la matrice ? Par exemple, une thèse d'État de géographie classique est-elle simplement une géographie classique « mise en forme » ou est-elle autre chose ? Y a-t-il en somme, un « écart », au sens de Michel De Certeau, clairement identifiable ?

Dans cette perspective, le chapitre 1 est l'objet de l'examen des principaux points d'achoppement sur un certain nombre de méthodes², repérés dans le discours sur la thèse tels la pratique de l'exhaustivité, le plan à tiroirs ... Il a pour but de cerner dans le discours des thèses d'État d'éventuelles différences avec la matrice classique ou une survalorisation de certaines méthodes (la description par exemple).

Le chapitre 2 repose sur un constat qui est apparu rapidement à la lecture des thèses du corpus : de nombreuses thèses d'État de géographie tentaient de définir la géographie qu'elles allaient pratiquer. Elles avaient en somme un discours distancié et parfois à visée épistémologique, alors même que l'on a souvent décrit la géographie classique comme peu concernée par ces débats épistémologiques.

Le chapitre 3, centré sur deux lieux, deux instituts de géographie, tente d'examiner s'il existe, comme l'affirmaient les comptes-rendus, une « école grenobloise », ou une « école bordelaise », fondée sur la thèse. En somme de voir si le fait de réaliser une thèse à Bordeaux ou à Grenoble était neutre ou au contraire influait sur le discours. Est-ce que cela pouvait le modifier au point de former un écart non seulement entre la thèse d'État et la géographie classique, mais également entre la matrice classique et la géographie pratiquée dans ces instituts ?

L'ensemble de ces différences entre thèse et matrice pose une nouvelle fois la question du « genre ». Il s'agit donc en conclusion de cette partie de déterminer s'il est possible d'identifier clairement un « genre de la thèse », non seulement par ses attributs formels, tels que je les ai perçus au travers du discours sur la thèse (la longueur attendue par exemple), mais aussi et surtout par certaines caractéristiques

¹ Je citerai pour mémoire « *La géographie française à l'époque classique (1918-1968)* » (sd Paul Claval et André-Louis Sanguin. 1996), « *Couvrir le monde. Un grand XX^e siècle de géographie française* » (Marie-Claire Robic, coord. 2006), et sur une période plus ancienne « *La formation de l'école française de géographie* » (Vincent Berdoulay. 1995) dont la dernière partie porte sur « *l'épistémologie Vidalienne* ».

² J'emploierai par la suite ce terme dans une de ses acceptions les plus larges comme un ensemble ordonné de règles, de techniques d'investigation propres à telle recherche, et utilisées avec l'idée d'une direction à suivre.

disciplinaires qui l'individualiseraient par rapport au reste de la discipline. Valider une telle hypothèse voudrait dire que l'existence même de la thèse a modifié le discours disciplinaire.

L'idée que ce genre existe semble confirmée à la fois par le discours sur la thèse et par notre imaginaire. Dans la première partie de ce travail, je me suis attaché à montrer que la thèse d'État initiait un dialogue qui sous-entendait un contrat tacite entre l'auteur et son public. Ce constat a posé de front le problème des attentes de la communauté. Parmi ces dernières, certaines sont autant d'impensés influencés par l'imaginaire, alors que d'autres sont peut-être plus explicites. Parfois soulignées par les comptes-rendus, elles sont aussi visibles dans les thèses elles-mêmes. Un exemple est ainsi donné par Guy Lasserre dans l'introduction de sa propre thèse sur la Guadeloupe. Celui-ci livre certes une leçon de géographie classique, mais l'important est que celle-ci est construite en fonction des attentes de l'institution :

« Limitée dans son étendue, la Guadeloupe permettait à un géographe d'appréhender tous les faits, de les classer, de les hiérarchiser et de bâtir l'édifice que l'on attend de lui. Étudier les interactions de l'homme et du milieu, replacer tous les problèmes dans l'espace concret d'une région, rechercher dans le passé ce qui explique le présent, et partir de cette connaissance pour esquisser les lignes maîtresses d'une action de développement économique et social, tels ont été nos principes directeurs. Nous avons voulu faire œuvre de synthèse dans un cadre régional »¹. [souligné par moi]

Supposer que l'on attende du thésard « un édifice » bien spécifique (encore une référence indirecte au monument) correspond effectivement à la question de genre. De façon sans doute plus parlante, mais de manière très subjective, je citerai un sentiment personnel, mais que j'espère partagé par le lecteur : celui que l'on a lorsque, ouvrant pour la première fois un livre d'histoire ou de sociologie que l'on ne connaît pas (un livre lu au hasard), l'on se dit : « *tiens, c'est un bouquin tiré d'une thèse* » ... Ce qui signifierait que l'on est capable de reconnaître le genre rapidement. Si on pousse cette anecdote et si on lui accorde quelque crédit, il y a là trois idées induites :

- la première est évidemment que le genre-thèse existe et qu'il est reconnaissable au moins par un certain formalisme dans l'écriture.

- La seconde recoupe une idée développée en première partie, celle de considérer la thèse, comme le support d'un « imaginaire universitaire » : une thèse de géographie est d'une certaine façon aussi proche d'une thèse d'histoire ou de sociologie que d'un ouvrage de géographie. Il y aurait ainsi une certaine priorité - ou au moins une équivalence - du genre, ou au moins de la facture, sur les considérations disciplinaires et notamment sur l'hypothèse qui sous-tend la thèse. Ce qui, dans le cadre d'un changement de matrice disciplinaire et de la diffusion de l'innovation, peut avoir des conséquences non négligeables.

- La troisième est que le but du genre est bien de correspondre à l'horizon d'attente du lecteur. Pour reprendre l'analogie avec le genre « roman policier », le lecteur de ce

¹ G. Lasserre. *La Guadeloupe, étude géographique*. 1961. n° 61. Tome 1, p. 23.

type de roman sait à l'avance qu'il doit attendre un certain nombre d'ingrédients, d'attributs (tels le suspens,...). Le genre est donc un des moteurs du dialogue. Et l'expression est d'ailleurs assez souvent appropriée par les thésards qui l'emploient dans leur thèse d'État. C'est par exemple le cas de Jean-Pierre Houssel (« *L'ouvrage qui est présenté ici obéit aux lois du genre* »¹), de Michel Bruneau (« *comme le veut la loi du genre* »²). C'est aussi de façon différente Paul Claval qui, ayant demandé à Étienne Juillard si le manuscrit de « *Régions, nations et grands espaces* » ne pourrait pas lui servir de thèse, se vit répondre que ce travail « *ne correspondait pas au genre particulier que constituait la thèse de géographie* ».³

Travailler sur l'émergence de l'innovation, c'est davantage tenter de comprendre les attributs du genre par leurs conséquences pour la discipline que par leurs modalités discursives en tant que telles. La question posée dès l'introduction de ma propre thèse était de savoir si la thèse est un frein à l'innovation disciplinaire. Réinterprétée ici, cette hypothèse peut être questionnée au prisme kuhnien : le formalisme engendré par le genre produit-il une « *science normale* » ? N'impose-t-il pas tout au moins une « *grille de lecture* », expression dont le double-sens est révélateur et la rapproche de celles de « *discours prison* », ou de « *discours borné sur le monde* »⁴, employées par Vincent Berdoulay ? Car, l'utilisation d'un tel formalisme peut éventuellement conduire, par privation, à des insuffisances de modes de questionnement ou à des logiques propres qui privilégient le genre au détriment des logiques disciplinaires.

Les deux questions concrètes auxquelles cette partie essaiera de répondre sont donc les suivantes :

- la notion de genre a été introduite en géographie par Vincent Berdoulay (1988.a), puis celle de « genre régional » par Danièle Laplace-Treytore (1998). Or, un rapide examen des titres des thèses d'État montre qu'une grande majorité de celles soutenues avant le milieu des années 1970 sont des thèses que l'on pourrait qualifier de par leur sujet de géographie régionale. Quels sont les rapports entre « genre de la thèse » et « genre régional » ? Le genre de la thèse n'est-il qu'une simple excroissance, qu'une version académique du genre régional ?

- Derrière cette question se profile immédiatement une seconde, méthodologique, qui a guidé le plan de cette partie. Est-il possible d'identifier intemporellement les attributs du genre, en dehors de toute référence à la matrice ? Le problème précis sera ici d'arriver à tracer une ligne de partage, à débusquer ce qui relève certes toujours du domaine de la matrice mais qui est modifié par la thèse : amplifié ou au contraire supprimé, censuré. Et ensuite, mais ensuite seulement, d'interpréter ces

¹ J.-P. Houssel. *Le Roannais et le Haut- Beaujolais. Un espace à l'écart des métropoles*. 1976. N° 55. Avant-propos.

² M. Bruneau. *Recherches sur l'organisation de l'espace dans le Nord de la Thaïlande*. 1977. N° 18. p. 9.

³ P. Claval. *La géographie comme genre de vie. Un itinéraire intellectuel*. L'harmattan 1996. 144 pages.

⁴ V. Berdoulay. 1988a. p. 21.

écarts entre matrice et thèse, de façon à tenter de comprendre comment le genre de la thèse dans sa matrice a pu servir de frein, d'accélérateur ou de modificateur de l'innovation disciplinaire.

Développer immédiatement un exemple permettra sans doute de clarifier mon propos. La présence dans les thèses des années 1960 de très longues descriptions est une évidence. Quel est le rapport de cette pratique avec la thèse et avec la matrice ? Il ne s'agit bien sûr en rien d'une caractéristique de la thèse, mais bien de la matrice. Cependant, le constat qui sera fait par la suite est que cette description fut facilitée par la thèse. *A contrario* de l'article -trop court-, *a contrario* du manuel -trop direct-, la thèse n'est-elle pas par excellence le lieu de la description, à tel point que celle-ci en est un attribut ? Dans ce cas, ce serait la thèse, structure invitant aux longs développements, qui justifie l'existence de la description. Fonctionnant comme examen universitaire, elle est le lieu où l'on prouve à la communauté que l'on a ce regard particulier de géographe.

À titre d'illustration, une comparaison entre la thèse et le livre issu de cette thèse (qui lui aussi respecte la matrice) permet de voir les différences, notamment par les passages coupés. Cette pratique d'allègement est la norme. Simple contrainte d'édition ? Peut-être.... Témoin, la très longue thèse de Guy Mainet¹ : lorsque celui-ci publie à l'Harmattan son travail², il est logiquement amené pour des raisons d'édition à l'alléger considérablement (de 400 pages environ). La préface de l'ouvrage, réalisée par le directeur de thèse, Guy Lasserre, note pourtant page 11 que ce livre

« reprend l'essentiel de la thèse de Doctorat de l'auteur, sans sacrifier aucune idée importante, mais en allégeant certaines descriptions ».

Si l'on suit littéralement le directeur de cette thèse (chargé institutionnellement -je le rappelle- du contrôle de la validité scientifique de ce qui est dit dans cette thèse) les 400 pages supprimées étaient utiles et attendues dans le cadre de la thèse, mais fondamentalement n'apportaient « aucune idée importante ».

Dans cet exemple précis, c'est bien la description qui contribue à définir le genre-thèse, et elle a une fonction de pratique discursive dans un environnement immédiat : elle sert à atteindre l'horizon d'attente du lecteur, dans le but de montrer sa capacité à avoir « l'oeil du géographe ». Décrire a dans ce cas valeur de démonstration méthodologique dans un contexte et un *kairos* spécifique. Mais cela a aussi valeur d'interpellation dans le contexte du dialogue : la description permet d'introduire l'Autre (le jury, et à travers lui, la communauté) dans son propre monde, du fait de ses attentes, de son imaginaire. Ainsi, puisque la thèse a pour mission d'être audible, cet attribut n'est certes qu'un positionnement de géographie classique mais poussé à l'extrême et attendu en tant que tel. Du fait de ce constat, il est donc impossible dans un premier temps de chercher à identifier les attributs de la thèse intemporellement, en dehors de leur matrice.

¹ G. Mainet. Douala, une grande ville africaine sous l'équateur. Croissance et mutations de la métropole camerounaise. 1984. n° 68. Cette thèse fait 1071 pages.

² Sous le titre : Douala. Croissance et servitudes. L'Harmattan. Villes est entreprises. 1985. 616 pages. 146 fig, 32 planches photos.

Chapitre 1

La thèse et les conséquences disciplinaires de l'académisme :

la survalorisation de méthodes classiques.

Le but de ce chapitre est double :

- il s'agit au préalable de se demander comment le thésard a répondu, voire anticipé aux demandes nouvelles et aux points d'achoppement méthodologiques véhiculés par les comptes-rendus : une critique du souci d'exhaustivité, une remise en cause d'une longueur « *démesurée* » et de la conception monumentale des thèses, mais aussi du « plan à tiroirs », voire d'un souci descriptif. De ce fait, ces différents points seront successivement étudiés au travers cette fois du discours de la thèse.

- Le second but de ce chapitre est de se concentrer sur le discours moyen des thèses d'État. J'examinerai certes, celui exceptionnel, de quelques thèses initiatrices qui, reconnues ou pas par la communauté lors de leur parution, ont sans doute bouleversé ou au moins bousculé la matrice disciplinaire. Mais le cœur de ce chapitre sera aussi constitué du discours de thèses, moins reconnues et plus ordinaires sans doute, qui ancrées dans leur matrice classique, répercutent les attentes formelles et les attentes disciplinaires de la communauté. Comment, tentant de respecter ces deux contraintes, ont-elles parfois englobé des pans de nouveauté ? Comment ont-elle pu se trouver en porte-à-faux face à une innovation ? Ce chapitre est donc conçu comme un relevé de données, dont la principale finalité sera de relier des discours de thèses différentes, de leur redonner sens par une mise en relation d'extraits de thèse que j'espère signifiante.

En conséquence, le plan du chapitre identifiera en première partie ce qui relève de méthodes *a priori* caractéristiques de la matrice classique et qui ont peu à peu été remises en cause par le discours sur la thèse. Il s'agit ici de la volonté d'exhaustivité et de ses conséquences, du plan à tiroirs de nombreuses thèses, et d'une hypertrophie des descriptions.

Mais il s'agit aussi, et ce sera l'objet de la seconde partie, d'un rapport au terrain, porteur de conséquences aussi bien dans le style et l'écriture de la thèse que dans le positionnement du géographe. Il s'agira donc de voir comment la thèse a pu réinterpréter ces différents éléments classiques, comment la « *part inconsciente de sédimentation déposée dans la tradition* »¹ disciplinaire a pu être modifiée par la thèse.

La troisième partie sera consacrée à ce qui est du domaine de la formalisation (la présence d'une introduction, le mode d'écriture ...) mais qui a pu produire des comportements induits.

1. La thèse d'État de géographie classique : une mise en scène du monde du géographe.

L'idée directrice de la première partie de ma thèse est que du fait du dialogue entre cet objet et la communauté universitaire, la thèse d'État est au moins pour partie une mise en scène du monde du géographe : le thésard est amené à montrer sa capacité de géographe par le fait même que sa thèse est institutionnellement une procédure de recrutement. La thèse peut alors être vue comme « un permis de faire de la géographie ».

Le but de cette première partie est d'étudier concrètement les réactions de la thèse face à trois tentations caractéristiques d'un certain classicisme, mais visiblement de plus en plus contestées par les comptes-rendus : le triptyque exhaustivité - description - plan à tiroirs.

11. L'exhaustivité : la thèse clôt le monde du géographe.

111. La thèse dit le monde à l'intérieur d'un champ donné.

Le problème posé par l'exhaustivité n'est en rien une nouveauté aux débuts des années 1960. Il correspond même à une ancienne inquiétude épistémologique, et sa remise en question durant la période n'est évidemment en rien spécifique de la thèse. Il s'agissait là d'un refus d'une « *science des choix* » pour reprendre l'expression de

¹ H.R. Jauss. 1967. p. 283. Citation déjà utilisée p. 58.

Danièle Laplace-Treyture¹, qui rappelle également les mots assez durs avec lesquels André Meynier expliquait ce non-choix :

« Sans doute, les géographes redoutaient-ils, consciemment ou non, de rester incomplets et de s'attirer le reproche de régression par rapport aux anciennes géographies-inventaires où tout était passé en revue. »².

Les conséquences de l'exhaustivité sont connues et l'on a pu souligner l'absence de réflexion de la géographie sur son objet, l'absence même de réflexion scientifique d'une discipline « victime de son évidence » pour reprendre les mots de Claude Raffestin, voire l'isolement de « la géographie des autres champs de la connaissance »³. Mais, en ramenant ce problème à mon objet, ne peut-on considérer que le fait d'écrire une thèse d'État a facilité cette recherche d'exhaustivité, au point que l'on pourrait en faire un des attributs de la thèse ? Le terme français « exhaustivité » vient de l'anglais *to exhaust*, épuiser ; ce qui est plus parlant et pose le problème de manière différente : l'exhaustivité suppose ainsi, dans le cadre d'une thèse, que la recherche soit finie, que l'on en ait fait le tour... Épuiser un sujet, c'est aussi implicitement supposer qu'il n'évolue plus, et donc que l'on ait décrit un invariant, puisque la recherche est désormais terminée, bouclée. La thèse est alors un point final, et non pas l'état des lieux d'une recherche. Or, si cette notion d'exhaustivité suppose d'achever le sujet, ce n'est pourtant que rarement réalisé, même en restant dans une optique classique, vue l'ampleur des connaissances à mobiliser dans des domaines très divers. Il s'agit donc moins d'une véritable exhaustivité que d'un encyclopédisme poussé à l'extrême, et compris ici comme une accumulation systématique de connaissances.

Le relevé de thèses permet de repérer deux signes d'évolution contradictoires.

- L'exhaustivité, parfois encore approuvée par l'institution par le biais de nombreux comptes-rendus, peut également être revendiquée dans certaines thèses. C'est le cas de celle d'Henri Rougier dans son avant-propos :

« Bien qu'ayant fait un Mémoire de Maîtrise sur un sujet de Géomorphologie (...) nous pensions qu'au niveau d'une étude plus exhaustive, on ne pouvait omettre les hommes et leurs activités de nos préoccupations »⁴.

- Néanmoins cette attitude est rare et la citation précédente, très tardive (1979), est assez anachronique par rapport à l'ensemble du corpus. L'exhaustivité est cependant encore annoncée, rarement comme chez Henri Rougier, mais la plupart du temps à l'intérieur d'une problématique donnée. Ainsi, Claude Cabanne, qui étudie les problèmes économiques et l'aménagement de la région nantaise, annonce qu'il ne procédera pas par échantillonnage mais de façon exhaustive car :

« Il m'est rapidement apparu qu'il était impossible de concevoir le travail comme une étude de cas privilégiant l'examen d'un certain nombre d'échantillons économiques caractéristiques par leur localisation ou leur

¹ D. Laplace-Treyture. 1998. p 79.

² A. Meynier. 1969. p. 98.

³ H. Chamussy. 2003. p. 63.

⁴ H. Rougier. *Les hautes-vallées du Rhin à l'amont de Coire (Grisons-Suisse). Étude de géographie régionale*. 1979. n° 94. p. 1.

importance. Le problème abordé ne pouvait être traité que globalement sous forme d'une analyse exhaustive »¹.

Conséquence de l'exhaustivité, la longueur de la thèse est toujours impressionnante. Et le fait que ce soit voulu par l'institution est encore perçu comme une évidence, n'en déplaît aux exigences formelles et légales qui régissent la thèse d'État (cf p. 88). Plusieurs thésards prennent en effet acte de cette demande dans leur propre thèse. Roger Béteille affirme ainsi que son travail est « *une thèse, épaisse, dense ; ainsi le voulaient le genre et le sujet* »². [Pourquoi l'imparfait ?]. De façon plus critique, Jean-Bernard Racine qui, ayant vécu et effectué sa recherche au Canada et ayant un regard très distancié, note dans sa thèse de 1105 pages que la longueur de ce type d'ouvrages

« fait traditionnellement impression en dehors de France sans toujours convaincre cependant qu'elle est la meilleure voie d'accès à la compétence que l'on est en droit de réclamer d'un maître de l'enseignement supérieur ».³

Un phénomène révélateur de cette propension à l'encyclopédisme est donné par le nombre moyen de pages qui tend à augmenter. Si la longueur moyenne des thèses du corpus était de 615 pages entre 1965 et 1975, ce chiffre monte à 918 pages dans les années 1975-1984. C'est durant cette période que se multiplient des « monuments » de plus de 1000 pages, comme par exemple les 1923 pages de la thèse de Jean Thumerelle⁴. Examiner cette dernière peut permettre de comprendre les problèmes d'organisation que génère cette inflation. Comme d'autres, l'auteur nous prévient pourtant qu'il ne fera pas une étude exhaustive :

« Cette étude n'est ni celle de toute la géographie humaine, ni celle de la géographie sociale de la région Nord-Pas-de-Calais. Elle a pour unique objet la population de cette région, appréhendé sous l'unique éclairage de la géographie. ».

Mais chaque fin de chapitre comporte plusieurs pages de « *notes additives* » qui renferment parfois des définitions, mais surtout des exemples ou des chiffres supplémentaires. De plus, l'auteur semble pris à son propre piège, puisque étant donné la longueur de chaque chapitre, Jean Thumerelle propose systématiquement « *un résumé et conclusion du chapitre* ».

Globalement, pourquoi cette augmentation de volume des thèses ? Avec le progrès des connaissances, avec celui des préoccupations nouvelles d'une géographie en pleine mutation, et puisqu'ils gardent cette démarche d'exhaustivité, les géographes doivent visiblement mobiliser de plus en plus d'aspects. La montée d'exigences nouvelles fait

¹ C. Cabanne. *La région nantaise, problèmes économiques et perspectives d'aménagement*. 1978. N° 22. p. 1.

² R. Béteille. *Les Aveyronnais. Essai géographique sur l'espace humain*. 1974. N° 8. Avant-propos.

³ J.-B. Racine. *Un type nord-américain d'expansion métropolitaine : la couronne du grand Montréal. Géographie factorielle d'un phénomène suburbain*. 1973. N° 89. p. I.

⁴ J. Thumerelle. *La population de la région Nord-Pas-de-Calais. Étude géographique*. 1979. N° 108.

gonfler les thèses : le thésard doit désormais prendre position sur tel ou tel phénomène qu'il soit interne à la discipline (comment par exemple réaliser une thèse de géographie urbaine sans prendre part au débat sur les réseaux ?) ou externe à celle-ci (comment ne pas parler de la montée de phénomènes nouveaux qui prennent de l'ampleur comme les services ou le tourisme ?).

En somme, une telle tendance semble montrer que la thèse d'État et la matrice classique ayant toutes deux une formidable capacité d'adaptation, d'ouverture, les géographes prennent en compte les exigences nouvelles tout en les intégrant dans un cadre formel inchangé, réalisant ainsi une géographie cumulative ...ce qui contribue à l'augmentation de la taille des thèses, et correspond à la remarque de Mikhaïl Bakhtine :

« La richesse et la variété des genres de discours sont infinies car la variété virtuelle de l'activité humaine est inépuisable et chaque sphère de cette activité comporte un répertoire des genres de discours qui va en se différenciant et s'amplifiant au fur à mesure que se développe et se complexifie la sphère donnée. »¹.

La thèse possède donc ses propres lois, son propre fonctionnement interne en partie déconnecté de l'évolution de la discipline. Il est tentant de parler d'*autopoïèse* pour caractériser ce système *a priori* en vase clos mais caractérisé par des intrants modifiés par leur intrusion dans la structure. Je préférerais cependant ici une autre métaphore, plus redevable à l'histoire qu'à des emprunts à des conceptions organicistes : la comparaison avec l'histoire des armures² qui permet, il me semble, de bien visualiser le problème. Dans la seconde partie du Moyen-Âge, les armures sont devenues de plus en plus parfaites, mais parallèlement de plus en plus lourdes. La même chose semble être arrivée aux thèses d'État vers 1970-1975 du fait de l'exhaustivité et elles n'ont pu réagir que par rapport à leur fonctionnement habituel, par rapport à leurs propres lois. Dans les deux cas, le contexte extérieur a été déstabilisant : à un moment donné, les armures n'ont plus répondu à une évolution extérieure, du fait des progrès de l'artillerie mais aussi des fantassins qui d'un coup pouvaient facilement déstabiliser les chevaliers. Du fait de la perception progressive d'un renouvellement de la géographie et du fait des critiques réalisées dans les comptes-rendus, la thèse a connu les mêmes problèmes. L'armure comme la thèse d'État a donc possédé ses propres lois, son propre fonctionnement interne, et toutes deux sont peu à peu devenues des instruments inadaptés face à une évolution extérieure.

112. Des bibliographies monumentales.

Une analyse des bibliographies montre que, là aussi, la pratique cumulative est la norme. Rares sont les thèses qui comportent une bibliographie thématique, indiquant

¹ M. Bakhtine. 1984. p. 105

² Sur une idée d'Olivier Soubeyran.

les ouvrages réellement utilisés. C'est le cas, pourtant, par exemple de celle de Jean-Pierre Houssel qui prévient que

« *Nous n'avons voulu retenir ici que les ouvrages que nous avons réellement utilisés. Il ne s'agit donc pas d'une bibliographie exhaustive sur la région* »¹.

À l'inverse, on note une très nette majorité de bibliographies très longues, sans doute pour deux raisons :

- matériellement, vue l'ampleur des sujets et la longueur de la recherche, des bibliographies monumentales sont probablement une obligation, d'autant plus que, comme l'affirmait Henri Picheral en introduction de sa bibliographie de 526 titres,

« *toute recherche en géographie [ici] médicale suppose un tri préalable parmi une littérature démesurée.* »².

- Mais ne s'agit-il pas aussi de montrer à la communauté que l'on a beaucoup lu ? Ce qui peut autoriser toutes les pratiques : X (Bordelais), avoue aujourd'hui que

[ma bibliographie] « pour être *honnête, ce n'est pas moi qui l'ai faite. (...) Il y a des bouquins que je n'ai pas lu. Ma trouille lors de la soutenance c'était qu'on me dise : « et ça vous l'avez lu ? ».* Du coup, j'avais demandé au bibliothécaire de mettre tous les livres sur la question. ».

Cette pratique de bibliographie exhaustive, symptomatique, là aussi, d'une géographie cumulative, se renforce avec le temps du fait de références nouvelles liées au contexte disciplinaire et au contexte extérieur. Deux exemples parmi d'autres permettent de bien cerner ce que furent, dans le contexte de changement de matrice ces bibliographies de l'entre-deux, coincées entre le souci d'exhaustivité et les préoccupations croissantes d'une modernité entrevue.

- La bibliographie de la thèse de Pierre Bruyelle³ ne fait pas moins de 72 pages et rien ne manque : ni l'intégralité des références théoriques sur son sujet (Zipf, Christaller, Lösch, Reilly...), ni les ouvrages très anciens et les thèses références sur la région (notamment celle de Raoul Blanchard sur les Flandres), ni le dépouillement systématique des revues des années 1970, ni les auteurs étiquetés « novateurs » : Peter Hagett est cité, tout comme Roger Brunet, qui a droit à six références.

- Celle de Claude Meyzenq⁴ est également volumineuse et « *beaucoup trop lourde* »⁵ reconnaît avec le recul son auteur. Sur les 545 références, les références anciennes, modernes et classiques, sont classées par ordre alphabétique et s'enchevêtrent de façon parfois amusante : Georges Chabot est coincé entre Walter Christaller et un article de Roger Brunet (« *Structure et dynamisme de l'espace français, schéma d'un système* ». *L'espace géographique*. 1973), Paul Claval précède André Dauphiné, qui lui-même est avant Raymond Dugrand. Par ailleurs, aucun des grands noms de la géographie française des années 1980 ne manque : Michel Rochefort, André-Louis Sanguin, Philippe Pinchemel, Étienne Juillard...y sont. Et aucun des membres du jury

¹ J-P. Houssel. *La Région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne*. 1976. N° 55. p. 221.

² H. Picheral. *Espace et santé essai de géographie médicale*. 1975. N° 84. P. 387.

³ P. Bruyelle. *L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*. 1980. N° 20.

⁴ C. Meyzenq. *Les pays de transition entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud. Essai de géographie régionale*. 1983. N° 71.

⁵ Claude Meyzenq. Interview. 26. 01. 2007.

n'est oublié. Cette bibliographie cite en abondance les anciens : Jules Blache, Raoul Blanchard, Paul Vidal de la Blache, mais oublie tout de même globalement les géographes étrangers : on retrouve certes Christaller déjà cité et le classique Penck et Bruckner, peu en rapport pourtant avec le sujet, quelques articles étrangers tirés de la *Revue de Géographie Alpine*, mais aucun article en langue étrangère.

Même si ce n'est pas une constante, cette rareté des ouvrages étrangers est tout de même un cas fréquent et témoigne de la domination d'une géographie franco-française. *A contrario*, je citerai naturellement le cas des thèses françaises réalisées à l'étranger qui référencient alors les principales productions des géographes étrangers ayant travaillé sur la région étudiée : thèses grenobloises portant sur la Suisse, l'Italie ou l'Autriche, thèses bordelaises et parisiennes centrées sur un espace latino-américain. Mais dans tous les cas, les références bibliographiques anglo-saxonnes ou allemandes, aujourd'hui considérées comme ayant participé au changement de matrice disciplinaire, ne sont présentes que de manière fort discrète et semblent avoir été lues par une minorité de géographes. À titre d'exemple, on peut examiner la thèse de Gilbert Armand¹, certes consacrée à une région française, mais portant sur un des thèmes participant au changement de matrice disciplinaire : l'organisation urbaine. Or, ses 592 références sont toutes en langue française et ne comportent aucune traduction d'un ouvrage anglais ou allemand.

113. L'exhaustivité peu à peu remise en question par les thèses d'État : la naissance d'une prise de conscience ?

J'ai constaté dans le corpus deux faits apparemment contradictoires : certes une inflation du nombre de pages des thèses et des bibliographies, mais aussi une critique de ce phénomène par les comptes-rendus. De ce fait, l'exhaustivité est également remise en question à l'intérieur des thèses elles-mêmes, faisant de celle-ci un véritable exercice schizophrène. En effet 19 thèses du corpus amènent dès leur introduction de façon très explicite le terme « *exhaust-if, -ive, ivité* » et prennent ainsi des précautions pour signaler au lecteur que leur thèse ne sera pas exhaustive. À titre d'illustration, je citerai Pierre Vitte :

*« Ce livre n'a pas la prétention d'être une étude exhaustive d'un ensemble régional, mais il se veut très modestement une contribution à la connaissance des problèmes montagnards en pays riche, par l'analyse d'un ensemble concret »*².

¹ G. Armand. *Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du Nord. Le passé et le présent*. 1973. N° 2.

² P. Vitte. *Les campagnes du haut Apennin. Évolution d'une société montagnarde*. 1984. N° 114. p. 14.

C'est également Paul Pélissier¹, qui n'utilise certes pas le terme « *exhaustivité* » mais commence sa thèse en affirmant que

« cet ouvrage de géographie consacré aux Paysans du Sénégal n'est en rien une somme de connaissances accumulées sur le milieu physique, les sociétés et l'économie des campagnes sénégalaises. S'il poursuivait un tel projet, il apparaîtrait aux spécialistes des différentes sciences de la terre et de l'homme ainsi qu'aux responsables sénégalais comme singulièrement incomplet et souvent allusif en dépit de sa longueur ». [souligné par moi]

En somme, cet auteur renonce à l'exhaustivité, non seulement parce qu'elle est sans intérêt, mais aussi parce qu'il ne pourra matériellement pas y parvenir. Ce que dit également Jacques Schnetzler :

« Ce travail n'a la prétention ni d'être exhaustif, sur un sujet aussi mouvant ce serait impossible, [ni d'être impartial]. »².

Les justifications sont de deux ordres : impossibilité technique et perception d'une impasse méthodologique, voire intellectuelle. Cette dernière correspond au « *paradoxe de la carte de l'Empire* » (Chamussy. 1982) : la quête de l'exhaustivité est un leurre. Ce que remarque Robert Marconis dans l'ouvrage tiré de sa thèse :

« il ne pouvait être question de céder au vieux rêve du philosophe tentant « d'appréhender le réel dans sa totalité » »³.

Ou de façon plus globale, Patrick Sériot, pour qui le

« discours de la science [ici de la thèse] ne peut ni réduire le monde (en rendre compte de façon complète) ni s'effacer totalement pour faire voir le monde tel qu'il serait. Les mots et les choses ne se recouvrent pas totalement, il y a incomplétude de toute connaissance, ce qui est la condition même de la connaissance »⁴.

Cette prise de conscience d'un monde - et d'une discipline - qui évolue(nt) se voit dans la thèse. Et les géographes, qui ont peu à peu conscience du changement de matrice disciplinaire, prennent acte de cette évolution. C'est le cas de Jean David, qui étudiant un thème de démographie sur un support régional constate que

« la géographie régionale suppose aussi une étude à caractère exhaustif couvrant tous les domaines de la géographie ; or la complexité et la variété des méthodes mises au point aujourd'hui ne permettent plus une telle maîtrise. »⁵.

Géographie régionale contre nouvelle géographie, mais aussi impossibilité technique de mener à bien une étude exhaustive. Cependant, ce dernier fait n'empêchera pas toujours les géographes de tenter de relever le défi de l'exhaustivité, ou du moins d'adopter une posture intermédiaire. Plusieurs chercheurs laissent ainsi entendre que

¹ P. Pélissier. *Les paysans du Sénégal*. 1966. N° 82. p. IX.

² J. Schnetzler. *Les industries et les hommes dans la région de Saint Étienne*. 1973. N° 98. (page non numérotée).

³ R. Marconis. *Midi-Pyrénées. XIX^e-XX^e siècles. Transports-espace-société*. 1984. n° 69. p. 125.

⁴ P. Sériot. 2000. p. 126.

⁵ J. David. *Entre ville et campagne. L'avant-pays savoyard. Analyse régionale et géodémographie*. 1978. N° 32. Avant-propos (page non numérotée).

leur recherche n'est pas achevée ... mais, pour reprendre l'expression alambiquée de Claude Colin-Delavaud, qu'elle est l'« *aboutissement, mais non le terme, d'une série de travaux* »¹.

La non-exhaustivité n'est alors en rien le choix d'axer la recherche sur une problématique mais bien une impossibilité que le thésard combat parfois par un plan de carrière : la thèse donne la mesure, et l'auteur publie ensuite des articles qui complètent son travail. L'exemple des articles publiés par Claude Meyzenq suite à sa thèse de géographie régionale² est révélateur de cette démarche. Il écrit en effet trois articles dans la *Revue de Géographie Alpine* dans les deux ans suivant sa thèse entre 1984 et 1986. Ceux-ci reprennent plusieurs passages de son travail : un article de géographie physique³, un de géographie humaine⁴ et un article plus théorique⁵. Pourtant ces articles ne sont pas de simples extraits de la thèse : l'auteur en profite pour publier des résultats qu'il n'avait pas intégrés au travail initial. Se posant comme un « géographe complet », affirmant dans sa thèse que la géographie est une science de synthèse, il garde dans ces articles la même volonté d'exhaustivité. Dans son cas, la thèse se heurte certes à une impossibilité technique d'exhaustivité, mais le but initial n'est jamais tout à fait abandonné.

Ainsi, l'exhaustivité est certes une marque de classicisme, mais elle est aussi un véritable attribut de la thèse car cette démarche est évidemment renforcée par la structure elle-même et par sa durée attendue. Les thèses d'État considérées par ailleurs comme novatrices revendiqueront son abandon. C'est ce que l'on retrouve dans celle de Michel Rochefort :

« *Il n'était pas question, enfin, de faire une étude géographique exhaustive de chaque ville, dans ses aspects particuliers* »⁶,

ou encore d'André-Louis Sanguin, qui affirme dans son introduction que

« *l'essai de géographie politique proposé ici n'a absolument pas l'ambition d'être une synthèse encyclopédique. Plus modestement, il traite d'un sujet qu'il ne prétend pas épuiser.* »⁷.

¹ C. Colin Delavaud. *Les régions côtières du Pérou septentrional. Occupation du sol, aménagement régional*. 1968. N° 28. p. 7.

² C. Meyzenq. 1983. *Les pays de transition entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud. Essai de géographie régionale*. N° 71.

³ C. Meyzenq. *L'influence de la bise, les Alpes dauphinoises du Sud, pays froids ?* *Revue de Géographie Alpine*. 1986 n°1.2. p. 55-65.

⁴ C. Meyzenq. *La population des Alpes du Sud, un nouvel équilibre*. *Revue de Géographie Alpine* 1984. n°1. p. 41-53.

⁵ C. Meyzenq. *À propos de la limite Alpes du Nord-Alpes du Sud. Limites, pays de marge et organisation spatiale en montagne, évolution et concepts*. *Revue de Géographie Alpine*. 1984. n° 2.3. p. 241-251.

⁶ M. Rochefort. *L'organisation urbaine de l'Alsace*. 1960. N° 92. p. 19.

⁷ A-L. Sanguin. *La Suisse. Essai de géographie politique*. 1980. n° 96. Introduction.

Malgré les déclarations d'intention ou les avertissements au sein même de la thèse, et au fur à mesure que cette pratique d'exhaustivité est condamnée par les comptes-rendus, *a contrario*, la thèse enfle, et finalement elle produit du classicisme. Il y a donc bien un cheminement constaté à contresens d'une évolution souhaitée et l'image de la thèse fonctionnant comme un frein disciplinaire semble ici être pertinente. Car cette exhaustivité fonctionne dans un champ clos, que le thésard s'est lui-même défini. La thèse de géographie a fait sa propre clôture disciplinaire, et elle rejette du champ disciplinaire certaines idées qui « *ne sont pas de la géographie* » pour reprendre le langage des comptes-rendus. Il s'agit par exemple de l'économie au profit d'une description dépersonnalisée des secteurs économiques, ou encore du rejet de la sociologie au profit de l'ethnographie, de celui du domaine du politique : conformément à une certaine vision de la matrice, la thèse d'État de géographie décrit les invariants.

12. Le rôle des typologies descriptives et du plan à tiroirs : la thèse classe le monde.

121. Un plan à tiroirs largement dominant.

Dans un débat proposé par l'*Espace géographique* en 1986, Marie-Claire Robic, faisant suite à une réflexion de Paul Claval, distinguait les trois grands types de plans utilisés en géographie : le plan à tiroirs, le plan architectural et le plan historique. Or le plan à tiroirs est largement dominant dans le corpus, au moins au début de la période étudiée. Plus de 60% des thèses des années 1960 peuvent être considérées comme ayant au moins en partie un tel plan. Il s'agit plus précisément d'un plan où dominent classiquement trois aspects :

- des modes de classement variant peu et entraînant une rigidité par rapport au sujet ; ce type de plan crée ainsi des contraintes (comment remplir tous les tiroirs ?) porteuses de conséquences sur la recherche ;
- des relations de causalité univoques ;
- mais aussi une ouverture à l'acquisition de nouvelles données. Cette dernière caractéristique me semble importante dans le cas des thèses d'État, vu l'exhaustivité recherchée et l'augmentation constatée de leur longueur. Les auteurs pouvaient ainsi gonfler à volonté telle ou telle partie. Autorisant une autonomie de raisonnement de chaque partie, ce plan permettait éventuellement d'insérer dans la thèse une certaine forme d'innovation, sans risque apparent de tensions internes.

Ce plan, caractéristique de la géographie classique, a longtemps été une attente de l'institution, au point que les comptes-rendus parlaient très souvent d'un « *plan* »

classique» pour désigner un plan à tiroirs. Pierre Gourou¹ donne l'ordre invariable des parties dans le compte-rendu de la thèse de Jean-Claude Giacottino :

«*une géographie fondée sur d'excellentes bases cartographiques, géologiques, climatiques, botaniques, pédologiques, historiques, démographiques, économiques*».

Et d'une façon générale, le classicisme du plan des thèses du corpus va jusque dans la disposition des sous-parties : science naturelle, la géographie présente « logiquement » non seulement en premier le milieu, mais aussi presque toujours le relief avant le climat. Dans sa thèse consacrée à l'eau et à l'irrigation au Tamil Nadu, Emmanuel Adicéam² commence par une description du relief, des surfaces d'érosion, avant de traiter du climat et de l'hydrologie, ce qui était pourtant au centre de ses préoccupations. Le plan est donc en lui-même une méthode qui permet de sécuriser le chercheur : il est dans le vrai... et sa démarche sera de toute façon validée par le jury. Ce type de plan semble en effet plus ou moins réclamé par l'épreuve et par le formatage de la thèse. Un « *plan surprenant* » est condamné, un plan classique est qualifié de « *démarche de géographe* »³.

Ce plan est parfois considéré par les thésards eux-mêmes comme une quasi-obligation intellectuelle. Le cas de Bernard Barbier⁴ est révélateur. Celui-ci a le souci d'introduire dans sa thèse des aspects novateurs (ce qui amènera d'ailleurs Jacques Scheibling à le classer lui aussi dans sa partie sur les « *thèses initiatrices* »⁵). Il a le souci de situer sa thèse comme le prolongement de celles de Michel Rochefort et de Roger Dugrand. Pourtant, présentant son plan, il dit que :

« *Nous avons choisi adopter un plan classique d'exposition, parce qu'il nous semble plus logique. Au lieu de commencer par la présentation des éléments du réseau urbain pour en rechercher ensuite les causes, nous débutons par l'étude des facteurs naturels, historiques et économiques du réseau sud-alpin* » [souligné par moi].

Obligation intellectuelle, certes. Mais pourquoi ? Car ce plan a un mérite : il permet d'appliquer la « *méthode géographique* » nous prévient Jean-Louis Dongmo. C'est-à-dire étudier un phénomène

« *à partir de ses aspects observables à travers ses manifestations ou sa transcription dans l'espace. Nous observerons celles-ci, nous les décrirons ou analyserons et nous nous efforcerons de les expliquer* »⁶.

En conséquence, lors de l'élaboration du plan de la thèse

¹ Compte-rendu de la thèse de J.C. Giacottino. *Cahiers d'Outre-Mer*. 1978. p. 85-90

² E. Adicéam. *La géographie de l'irrigation dans le Tamilnad*. 1966. N° 1.

³ Citations extraites de la *Revue de Géographie Alpine*, et des comptes-rendus très différents des thèses de R. Knafou (P. Veyret. 1978. p. 485-487) et de B. Janin (G. Veyret. 1969. p. 409-411).

⁴ B. Barbier. *Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain*. 1969. N° 5. Introduction.

⁵ J. Scheibling. 1994. p. 53 pour la thèse de B. Barbier.

⁶ J-L. Dongmo. *Le dynamisme bamiléké. Essor démographique, expansion spatiale et réussite économique d'un peuple des hautes terres de l'Ouest Cameroun*. 1978. N° 38. p. 13.

« trois dangers nous guettaient, que nous nous sommes efforcés d'éviter :

a) juxtaposer des monographies (...) ce qui aurait détruit l'unité du phénomène bamiléké,

b) juxtaposer des grands thèmes : cela aurait masqué l'unité de chaque zone constituant l'espace bamiléké.

c) Faire une présentation chronologique : cela aurait péché contre la méthode géographique et donné à notre travail l'allure d'une étude historique ».

Le détail de la thèse multiplie les transitions qui justifient ce plan, par exemple page 21 :

« Nous commençons l'examen des éléments du milieu physique par le relief parce que c'est lui qui frappe en premier lieu l'observateur et parce qu'il commande ou influence les autres ».

Mais ce plan est également une commodité qui permet d'intégrer des pans entiers de novation auxquelles ses concepteurs n'avaient pas initialement pensé. X (ayant réalisé dans les années 1970 une thèse de géographie humaine dans un cadre régional) a cherché à *« remplir dans un premier temps une suite de tiroirs »* et fut ainsi amené à développer des aspects démographiques puis de géographie sociale, au départ non prévus et qui réorientèrent sa thèse vers des conceptions moins classiques. Dans ce cas, c'est bien le plan à tiroirs qui a permis cette souplesse. Majoritairement admis par la communauté il correspond bien évidemment à la problématique de la matrice classique : celle d'un inventaire du monde, d'une attente d'exhaustivité. Par ailleurs, l'étude du discours sur la thèse a montré que la communauté admettait dès les années 1960 le fait que, comme dans le cas de X, le thésard ne développe pas tous les aspects, choisisse des thèmes préférentiels d'étude. Dans ce contexte, le plan à tiroirs est par certains côtés une passerelle de l'innovation, mais il s'agit alors d'une innovation reformatée pour obéir aux logiques de ce type de plan, une innovation qui n'est qu'un des aspects d'une étude exhaustive plus large.

La critique du plan à tiroirs est pourtant ancienne. En réaction à l'exhaustivité qui tendait à faire enfler les sous-parties des plans des thèses,

*« on voit certains auteurs dénoncer le vice du « plan à tiroirs », qui occulte la juste saisie des « combinaisons géographiques » pertinentes. André Cholley, élève de de Martonne, s'est fait une spécialité de dénoncer ce genre de travers (notamment dans le manuel *La Géographie... de 1951*) au nom d'un propos géographique visant « la nature des choses », mais il n'est pas le seul : à partir des années 1950, la dénonciation des déformations du métier est devenue une anti-tienne. »¹.*

Les précautions deviennent donc fréquentes et les auteurs doivent de plus en plus justifier ce plan classique. Ce qui, contrairement à ce qui est dit dans la citation ci-dessus, était encore peu le cas dans les thèses du corpus au début des années 1960. En 1979, Jeanne Dufour va même y consacrer deux pages pour tenter de désamorcer les critiques éventuelles :

¹ M.-C. Robic (coord). 2006. p. 97.

« Ainsi, un plan s'est peu à peu imposé, qui paraîtra, à certains, contestable : il va, en effet, à l'encontre de la mode actuelle qui oblige le géographe à partir du présent et à chercher ensuite l'explication des faits analysés dans les contraintes nées de la nature ou du passé. Il arrive qu'il ne puisse retomber sur ses pieds dans le présent sans quelques acrobaties... Si l'exercice n'est point trop périlleux dans les régions assez simples, il n'en va pas de même dans les régions compliquées comme peut l'être une région de marge. C'est ce qui a motivé l'adoption d'un plan qui se veut logique : partir, dans la première partie, d'une constatation, la diversité du milieu physique (...) D'autres jugeront ce plan trop "traditionnel". R. MUSSET aussi avait commencé par la géographie physique...(...) Le problème de la conception de l'ouvrage étant résolu, restait le problème des limites qu'il convenait de donner à cette région mancelle, car une région située en marge d'unités plus vastes n'a pas de frontières nettement tracées par la nature. »¹ [souligné par moi].

Jeanne Dufour, tout en s'appuyant sur quelques références tutélaires, utilise donc la même argumentation et les mêmes termes que Bernard Barbier un peu plus haut : le plan classique est plus logique. Une logique qui est toutefois plus affirmée que démontrée, et qui n'a de sens que dans le contexte de la matrice disciplinaire.

Globalement, le plan à tiroirs résiste donc bien aux premiers soubresauts du changement de matrice. Sans doute la codification qu'il imposait, le cadre disciplinaire qu'il créait, ont joué un rôle moins important que ses avantages concrets : sa cohérence, son côté passe-partout, très pratique, ont pu permettre de rajouter à foison des parties, de gonfler tel ou tel aspect en fonction de ses préoccupations, même si celles-ci étaient par ailleurs innovantes. Mais son application a également eu d'autres conséquences à la fois sur la thèse, et peut-être aussi sur l'ensemble de la matrice disciplinaire : favorisant systématiquement l'unité de la géographie, il a par exemple dans le détail contribué à faire survivre un naturalisme, qui était de plus en plus attaqué en dehors de la thèse.

122. Un découpage de plus en plus poussé.

Lorsqu'il s'agit d'un sujet régional, le plan permet d'effectuer un découpage de l'espace initial en un ensemble de sous-régions, de « pays », de taille parfois minuscule. Or, du fait de l'ampleur attendue de la plupart des thèses d'État, ce découpage peut être infini. Il s'agit là d'un phénomène présent dans au moins 30% des thèses du corpus, constitutif de la géographie classique, et sur lequel il me semble inutile d'insister dans un premier temps, si ce n'est par un exemple. Ainsi, la thèse de Michel Genty²

¹ J. Dufour. *Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles. Le devenir des régions agricoles*. 1979. N° 40. p. 5-6.

² M. Genty. *Villes et bourgs du Périgord et du pays de Brive. Le fait urbain dans des espaces de la France des faibles densités*. 1980. N° 47.

est l'une de celles qui va très loin dans cette optique. Sa problématique d'ensemble est de comprendre le fait urbain dans ce que l'on commence à nommer à l'époque « la France du vide ». Il est donc amené à étudier en « *livre III* » la « *croissance démographique* » (sa thèse est réalisée à l'époque de la fin du baby-boom) et ses conséquences sur les « *transformations internes des espaces construits* » (« *Seconde partie du livre III* »). Cette partie est révélatrice de la démarche typologique et des divisions d'un espace en sous-régions emboîtées. Le chapitre 1 traite des « *espaces centraux des villes majeures* », le second chapitre des « *espaces périphériques des villes majeures* » et le dernier des « *espaces construits des centres mineurs* ». Mais à l'intérieur de chaque chapitre, il procède, non à une analyse globale, mais à une autre typologie. Ainsi le chapitre 1 est une suite de monographies qui étudient successivement « *le vieux Brive* » (page 866), puis « *le vieux Périgueux* » (page 869), puis « *le vieux Bergerac* » (page 872) ...Et l'intérieur de chacune de ces monographies est elle-même divisée en une description quartier par quartier. Par exemple page 867, pour Brive :

« Entre la rue Toulzac et la rue Faro, l'ouest de la vieille ville apparaît bien plus dotée en services et commerces que la partie orientale. En dehors des grandes artères où l'on a construit des immeubles à trois ou quatre niveaux au XIX^e siècle, la plupart des bâtisses ne comptent qu'un ou deux étages. (...) ».

Cette pratique de découpage en poupées russes ne soulève de la part des auteurs que peu d'interrogations si ce n'est sur la définition de ses critères de différenciation intra-régionale. Et en définitive, le facteur physique est le plus fréquent. Le plan du Livre II de la thèse de Guy Bouet¹ (« *La vie agricole* ») est le suivant :

Première partie : *la propriété foncière en Limousin et le faire-valoir*

Deuxième partie : *les productions de l'agriculture limousine et leur commercialisation*

Troisième partie : *l'étude régionale*

Chapitre 1. *La vie agricole sur les plateaux du Haut-Limousin et de la Marche*

Chapitre 2. *La vie agricole sur les « hautes-terres » : la Montagne, les plateaux du Sud-Est et la Xaintrie : mort lente ou renouveau ?*

Ce plan est justifié pages 460 et suivantes consacrées à la Montagne car

« la vie rurale doit s'adapter à des conditions physiques moins favorables que celles des plateaux occidentaux du Limousin ».

Ce qui permet à l'auteur d'étudier le détail des jours de gelées, puis des types de cultures, région par région. De plus ces deux chapitres sont eux-mêmes subdivisés à deux reprises en sous-régions.

Mais même lorsque le critère de base du découpage est conforme à la problématique d'ensemble, il se peut que la thèse rappelle ses origines classiques et son plan à tiroirs. Ainsi, après avoir établi une typologie régionale en troisième partie de sa thèse, Pierre Bruyelle constate dès la première phrase de sa conclusion que

¹ G. Bouet. *L'évolution de la vie rurale en Limousin*. 1977. N° 14.

« la Région du Nord-Pas-de-Calais est une région morcelée en sous-régions nombreuses et emboîtées qui se superposent, sans y correspondre exactement, aux régions naturelles et aux régions historiques »¹.

Si, dans son cas, le critère premier de découpage était conforme à la problématique d'ensemble (l'organisation urbaine), la constatation faite en conclusion constitue un retour sur image, qui sert à justifier une dernière fois le fait d'avoir introduit des données naturelles et historiques.

En conclusion le triptyque exhaustivité - plan à tiroirs - découpage à l'extrême est présent dans de nombreuses thèses, et pas seulement des thèses de géographie régionale. Et la pseudo-équivalence entre le discours souvent standardisé de la thèse d'État et celui de la géographie régionale me semble une idée reçue, puisque de nombreuses thèses de géographie humaine générale et même certaines thèses de géographie urbaine ont adopté cette méthodologie. La persistance actuelle de cette idée reçue est par exemple visible dans le discours d'Yves Guermond quand il explique le choix de son sujet de thèse.

« J'ai cherché un sujet de thèse, on m'a dit que je ne pouvais pas prendre un sujet en France, car « toutes les régions étaient prises ». L'Italie aussi, et pour l'Espagne, Hérin venait de prendre la Murcie, et il ne restait plus rien non plus. »².

Du coup l'auteur s'est tourné vers un sujet de géographie générale,

« donc plus théorique. C'est ce qui m'a amené à prendre l'ensemble de la France du Nord-Ouest, en centrant l'analyse sur le thème, alors à la mode, du « progrès agricole »... et en précisant bien aux thésards engagés dans des études régionales sur cette région, que je ne marchais pas sur leurs plates-bandes ».

Il est évident que si le hasard a joué un rôle, Yves Guermond a tout de même orienté un sujet classique sur autre chose. Et cet autre chose est tout autant sa rencontre avec Peter Hagett et la découverte de l'outil informatique, que le choix d'un sujet de géographie générale *« donc plus théorique »*.

13. La thèse dit le monde grâce à la description.

Le but de cette partie n'est pas de proposer une analyse, une interprétation de plus du rôle puis de la remise en cause de la description en géographie classique. Il est plutôt de comprendre l'importance qu'eut cette pratique au sein de la thèse d'État de géographie, de voir ce qui la différencie par rapport aux pratiques habituelles en géographie à la même période.

¹ P. Bruyelle. *L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*. 1980. N° 20. p. 1055.

² Yves Guermond. Correspondance. 17. 08. 2004.

La description, méthode mise en valeur dans la plupart des thèses du corpus, occupe toujours une place fondamentale conformément aux pratiques de géographie classique. Toutefois deux méthodes différentes sont repérables dans le corpus : si le couple description-explication est le plus souvent revendiqué, ce n'est en revanche pas forcément la méthode la plus employée et la description est souvent amenée à suppléer l'explication.

131. Le couple description-explication est favorisé par la thèse

L'exercice scolastique réclamé par la thèse de géographie classique est le couple description-explication. Cette attente très ancienne est nettement visible dans les comptes-rendus. Il s'agit évidemment d'un des attendus d'une géographie classique et « *au commencement de tout, il doit y avoir l'observation, car c'est la seule méthode scientifique fiable* »¹.

Aussi, il n'y a rien d'étonnant à ce que de nombreuses thèses revendiquent cette méthode dès leur introduction. C'est par exemple celle de Claude Colin Delavaud :

« *cette étude se propose de décrire et d'expliquer les caractères de l'occupation du sol* »².

Ou encore celle de Jean Loup :

« *Nous aborderons dans une troisième partie la description de l'économie agro-commerciale de la plaine rhodanienne et nous étudierons ses problèmes* »³.

La description est donc la première étape d'un cheminement intellectuel très classique en trois étapes, inséparable du plan à tiroirs, dont témoigne également la thèse de Jacques Pinard⁴. L'intérieur de chacun des chapitres de son plan est en grande partie basé sur trois temps : description, explication, typologie. Description et explication sont par exemple mêlées dans une première partie qui traite de « *la croissance industrielle et ses fondements* » dans une optique assez naturaliste : l'explication recense tout autant les facteurs naturels qu'humains, la géographie menée se voulant science de synthèse. Mais les seconde et troisième parties sont pour l'auteur l'occasion de procéder une nouvelle fois au binôme description-explication à une autre échelle et en fonction d'une double typologie : thématique en seconde partie (« *le large éventail des industries* »), régionale en troisième partie (« *les types régionaux d'industrialisation* »). Une telle démarche justifie l'existence

¹ J. Bastié et B. Dézert. *L'espace urbain*. Masson. 1980. p. 25.

² C. Colin Delavaud. *Les régions côtières du Pérou septentrional. Occupation du sol, aménagement régional*. 1969. N° 28. p. 8.

³ J. Loup. *Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards*. 1964. N° 66. p. 14.

⁴ J. Pinard. *Les industries du Poitou et des Charentes. Étude de l'industrialisation d'un milieu rural et de ses villes*. 1971. N° 85.

de la géographie - science de synthèse - et favorise encore une fois une exhaustivité, dont prend acte Georges Chabot dans le compte-rendu :

« une grosse thèse (...). Cette gageure, Jacques Pinard l'a tenue ; et nous n'ignorons rien des industries répandues à travers le Poitou et les Charentes, mais surtout nous saisissons pas à pas les processus de l'industrialisation »¹.

De façon plus nette encore, René Oizon adopte le binôme description-explication comme plan d'ensemble des deux parties de sa thèse sur la production énergétique française² : le titre même de sa première partie est *« la description »*, et sa seconde se nomme *« l'explication »*. Dans le détail, sa *« description »* analyse et détaille des *« productions d'énergie primaire »* puis *« secondaire »*... et la seconde partie (*« l'explication »*) se consacre à la consommation, au prix de l'énergie et aux investissements.

Ce qui est remarquable est la longue introduction méthodologique (pages 17 à 23) dans laquelle l'auteur justifie le rôle du couple description-explication. Constatant l'absence de préoccupation des géographes pour son objet d'étude du fait de *« l'intérêt disproportionné accordé dans notre discipline aux questions agricoles »* (ce qui, à la date de la thèse, 1973, est devenu contestable), l'auteur en conclue que cette attitude

« exprime aussi la réticence à recourir à des méthodes et des sources mêmes, des disciplines que la formation du géographe néglige. »

L'auteur s'inscrit donc de lui-même dans une démarche qu'il veut novatrice et interdisciplinaire, mais qu'il relie immédiatement à la description :

« C'est évidemment le problème clé, si l'on admet, qu'aucune étude géographique n'est considérée, dans l'école française, comme un simple recensement. L'explication doit compléter la description, tout le monde en convient. Il s'agit de la rechercher partout où elle peut partiellement être trouvée. C'est là que les divergences commencent, quant à la nature et au degré de recherche, à la façon dont elle doit être conduite. »

Le *« tout le monde en convient »* est évidemment à prendre au sens premier (l'explication doit succéder à la description). Mais ce passage a également un autre but : assénant un truisme, il dispense l'auteur de toute analyse, de tout regard sur le couple description-explication. Des références épistémologiques et à une nouvelle revue (*L'Espace géographique*, né l'année précédente), mais aussi des références à la plupart des grands noms d'une géographie rénovée (Bertrand, Frémont, Claval, Brunet...) accompagnent l'annonce du plan. Car, constatant des *« divergences »* entre géographes, *« le chercheur se situe par le choix du sujet et surtout la manière dont il le traite. »* Les thématiques annoncées sont pourtant très classiques :

« Dans la recherche explicative, il nous est rapidement apparu nécessaire de se soucier (sans ordre préférentiel initial) de conditions : naturelles (liées à la géologie, à la géophysique, à l'hydrologie, c'est-à-dire débordant déjà plus ou moins largement le cadre de la géographie physique classique) ; humaines

¹ *Annales de Géographie*. 1973. p. 624-626.

² R. Oizon. *L'évolution récente de la production énergétique française*. 1973. N° 77.

(celles-ci très variées, puisque allant de la connaissance numérique du personnel employé à l'appréhension des facteurs politiques) ; techniques (également diverses, notamment par la nature différente des matériels en service, des problèmes changeants selon les branches) ; économiques (la demande) et financières (investissements). ».

Pour René Oizon, adopter comme plan ce couple description-explication justifie l'existence de la géographie :

« Cette attitude conserve un objet propre, un domaine à la géographie : cette description et cette explication (...) L'explication est peut-être superficielle, mais présente l'avantage de se situer à un niveau global qui offre un point de départ, ouvre un chemin, en particulier aux adeptes de ces disciplines que le géographe sollicite. La géographie, conçue dans cette étude se place bien à un niveau de synthèse, qui la limite sans doute mais l'individualise sûrement et, espérons-le, justifie son existence par l'utilisation qui peut en être faite. ».

De quoi s'agit-il finalement ? D'une thèse classique qui va jusqu'au bout de sa logique et qui hypertrophie sur 588 pages le rôle du couple description-explication, grâce à la structure-thèse ? Sans doute, mais pas seulement : car ce qui est aussi intéressant dans cette introduction, c'est la proclamation d'une volonté d'innovation, *a priori* en contradiction avec l'analyse qui précède. Il s'agit aussi pour l'auteur d'une méthodologie qui permet de traiter un monde nouveau, mouvant, et la description des paysages ruraux est remplacée par celle, moins poétique sans doute, de graphiques et de chiffres de production.

Toutefois ce type de plan est assez rare et la complémentarité classique description-explication est certes proclamée, mais elle n'est en définitive statistiquement que peu utilisée dans les thèses. Je recense en effet beaucoup d'ouvrages comportant comme technique principale voire unique la description, qui tient alors lieu de finalité même de l'exercice. Sa fonction est donc bien l'administration de la preuve car cette description se veut alors objective, « scientifique », et ... explicative, ce que Marie-Claire Robic (1991) nomme une « *description explicative* ». Dans sa thèse Jean Gallais en fournit un bel exemple : « *La description géographique qui précède est un inventaire explicatif* »¹. Mais cette description se déroule évidemment dans un champ donné : un champ disciplinaire naturellement (la géographie classique indique au thésard ce qui est et ce qui n'est pas de la géographie). Mais ce champ n'est pas que disciplinaire car la description correspond bien à l'imaginaire universitaire de la thèse : de nombreuses thèses d'histoire ou de sociologie en font de même leur outil de base.

Les constatations précédentes amènent donc à s'interroger sur la nature de la description et du couple description-explication au sein de la thèse. À la « description raisonnée », prélude à l'explication, s'oppose ainsi souvent une description beaucoup plus détaillée qu'il serait tentant d'assimiler à une « description épaisse ». Il y a là certes un anachronisme dans cette comparaison : le succès de la notion date des années 1990 et l'ouvrage-référence de Clifford Geertz, qui lance le débat, de 1973.

¹ Jean Gallais. *Le delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale*. 1968. N° 46. p. 101.

Cependant, celui-ci avait emprunté la notion à Gilbert Ryle (1949), et l'on pouvait de toute façon faire de la *thick description* avant la formulation de cette pratique. Mais le fait essentiel n'est pas là. Il semble que l'on soit moins dans la définition que lui donne Clifford Geertz (une interprétation) que dans une *thin description* compliquée par des précisions de type adverbial (Descombes. 1998). Il s'agit plutôt en fait, dans le cadre de la thèse d'État et du fait de la longueur attendue de l'ouvrage, d'une véritable *ekphrasis*, d'une « mise en phrase qui épuise son objet¹ ». Chez Jean Gallais (comme chez Emmanuel Adicéam, chez Pierre Vitte, chez Max Daumas ...), la description peut se passer d'explication du fait même de l'épuisement du sujet. Le tout est évidemment à relier avec la conception qu'ont les géographes du rôle de cette description. Ceux-ci ne se veulent que rarement dans une interprétation, mais plutôt dans une restitution de la réalité, comme en témoigne entre autre l'interview de Jean-Pierre Houssel : « je pars des faits, je pars de la description ; de ce que je constate »², ou - en creux - celle de Jacques Bonnet regrettant d'avoir été « trop descriptif »³, et qui - s'il fallait refaire cette thèse - éviterait ce défaut « quitte à être moins précis, à m'éloigner du réel ». D'ailleurs, pourquoi cette tentation de la part de ce dernier auteur ? S'agit-il d'un choix volontaire ? « J'adorais être complet ; (...) c'était une pseudo honnêteté scientifique ». Ce qui traduit aussi un problème de positionnement : « c'était la neutralité ». Pratiquant une description la plus complète possible, cet auteur n'avait donc pas à faire preuve d'engagement, à prendre parti, comme il le reconnaît bien volontiers aujourd'hui. Ce qu'il attribue à « un manque de maturité ».

D'une façon plus générale, les effets pervers de ces méthodologies ont désormais été étudiés. Ne permettant pas une véritable induction, le binôme description-explication amène à une privation de raisonnement : privilégiant le « pourquoi », il oublie le « pourquoi pas » (J. Charre. 2000), ou, en le disant autrement - et dans le contexte de la *doxa* -, le « pensable » au détriment de « l'impensable ». Il est donc un des éléments d'un mécanisme de clôture du raisonnement qui indique ce qui va être ou non examiné.

Pourtant dotée par les géographes des vertus magiques du réalisme (Orain 2003), la description n'est « pas une copie de la pensée réelle, mais la construction d'un équivalent »⁴, bâti lors de la fabrication de cette thèse : lorsque le géographe a trouvé la surface d'érosion, soit par son « coup d'œil » ... soit dans sa culture et dans sa bibliographie, il décrit le replat, ce que n'avait pas forcément jugé bon de faire le géologue... Il a donc *de facto* justifié la spécificité de la géographie. Et le géographe est légitimement celui qui a ce « coup d'œil ». Il est le seul capable de voir ce que les autres scientifiques ne remarquent pas. C'est bien l'œil du géographe, neutre, objectif, (scientifique ?) qui justifie la discipline. C'est ce que dit en substance le compte-rendu de la thèse de Daniel Noin par Serge Lerat⁵ :

¹ B. Cassin sd. 2004. p. 289.

² Jean-Pierre Houssel. Interview. 22 09 2006

³ Jacques Bonnet. Interview. 13 10 2006

⁴ H. Reichenbach. *The Philosophy of Space and Time*. 1927. Cité par P. Bourdieu 2001. p. 12.

⁵ *Cahiers d'Outre-mer*. 1974. p. 405-406.

« À notre sens, la grande originalité et la grande qualité de ce travail viennent de sa conception : elle est celle d'un véritable géographe de la population et non celle d'un démographe. (...) Il nous apporte beaucoup plus, en particulier une magnifique collection de cartes hors-texte et en couleurs (...). Enfin les préoccupations du géographe se traduisent dans l'ordonnancement général du plan. Le premier volume est consacré (...) à une analyse très fouillée de la situation spatiale de la population (...). Au total, une étude passionnante menée dans le meilleur esprit de l'étude géographique à savoir décrire, puis expliquer » [souligné par moi].

Ce constat est naturellement très classique lui aussi : en 1989, Claude Raffestin parlait avec quelques raisons de « *totalitarisme de l'œil* [qui] *a trop longtemps pesé sur la géographie* »¹. Mais ce constat montre aussi le rôle de la thèse : car où peut-on faire des descriptions aussi longues, aussi complètes, aussi parfaites que dans une thèse d'État ? Comme l'affirmait Guy Lasserre à propos de la thèse de Guy Mainet, tel est le rôle de la description : elle est inutile peut-être pour le lecteur ordinaire, mais conformément au genre, elle est indispensable au bon lecteur.

132. Le rôle de la description peu à peu remis en cause dans la thèse.

Cependant, de nombreuses interrogations sur la nature de cette méthode apparaissent peu à peu dans les thèses elles-mêmes. Car du fait de la volonté d'exhaustivité rattachée à la thèse, les thésards empiètent *de facto* sur les plates-bandes de l'interdisciplinarité et, du point de vue des tenants d'une géographie classique, mettent celle-ci en danger. Du coup, ne faut-il donc pas remettre en question le binôme pour ne plus se consacrer qu'à la seule description ? Jean Pitié dans un passage extrêmement intéressant de sa thèse pose cette question en montrant que c'est bien la description qui est au cœur des préoccupations des géographes :

« Mais si la description du peuplement relève bien de la géographie, l'explication des déplacements et la recherche de leurs causes sembleraient affaire de psychologues, d'économistes, de démographes ou de sociologues, apparemment mieux formés que le géographe pour comprendre certains aspects de l'exode. Grave question, qui se pose pour toute étude de géographie humaine : faudrait-il donc séparer la description de l'explication, parce que celle-ci ne peut jamais être uniquement géographique ? Elle fait souhaiter que la coordination et la collaboration entre les diverses disciplines « humaines » déjà bien amorcées, se maintiennent et s'accroissent »².

Cette attitude va perdurer assez longtemps et ce discours est intégré par des thésards qui se méfient de ne pas aller trop loin. Témoin, la thèse de Jean Steinberg

¹ C. Raffestin. 1989. p. 27.

² J. Pitié. *Exode rural et migrations intérieures en France : l'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes*. 1970. N° 87. p. 5.

en 1978 : il s'agit visiblement d'une thèse manifestant des préoccupations nouvelles, et se réclamant page 7 d'une interdisciplinarité avec « *l'histoire, l'économie, la sociologie, le droit, les sciences politiques, voire la philosophie etc...* » (et à l'évidence avec l'urbanisme, pourtant non cité). Mais, l'auteur avait pris soin, dès la page précédant cette revendication, de donner sa conception de la géographie :

« Quant aux méthodes elles seront strictement celles utilisées par les géographes : c'est pour nous la seule manière de mettre en évidence l'autonomie de la géographie par rapport aux disciplines qui ont traité jusqu'à présent des opérations d'urbanisme et d'aménagement. Nous utiliserons en effet, d'une part des méthodes classiques, à savoir la description des faits, et notamment l'examen des données du site et de la situation géographique des villes nouvelles »¹.

Pour Jean Steinberg comme pour Jean Pitié, l'existence de la discipline se justifie par la description. En 1978, la géographie est donc bien encore l'inventaire du monde, même si c'est un inventaire de lois, de schémas directeurs et de projets, que l'on intègre dans des tiroirs supplémentaires. Ce qui recoupe pour partie l'appréciation de Jacques Schnetzler :

« Le géographe s'intéresse au temps présent qu'il n'est plus possible de décrire comme cela se faisait quand les événements allaient moins vite »².

En somme, le temps de maturation, d'intégration des connaissances par la discipline et plus particulièrement par la thèse est trop lent par rapport à l'évolution d'un monde en éternelle recomposition. Il n'est sans doute pas anodin de noter que Jacques Schnetzler s'intéressait à un domaine d'études sensible : la reconversion d'un bassin industriel. Du fait de ses méthodes, il existerait ainsi des objets-limites de la thèse de géographie classique : évolution industrielle, mais peut-être aussi géographie urbaine (cf pages 296 à 305).

Cependant, la description se contente de tenir un rôle moins important à partir des années 1970. À moins qu'elle ne soit utilisée au « second degré », souvent dans des travaux plus classiques qui ne rompent donc pas totalement le lien avec cette pratique. Dans l'introduction de sa thèse, Michel Michel, qui a comme sujet le développement des villes moyennes de la grande périphérie parisienne, écrit que

« L'observateur du milieu du vingtième siècle voit en Chartres, Dreux et Évreux de moyennes et petites villes, bien tranquilles, sans grande originalité, qu'il a tôt fait de classer parmi la vaste et commode catégorie des moyennes villes de province. Les parcourant, et questionnant leurs paysages, il ressent, d'abord, plus qu'une quelconque personnalité sociale ou économique, difficilement discernable, une "atmosphère". Ainsi, un journaliste attribue à Chartres "une grâce toute provinciale, avec ce rien de désuétude qui touche au coeur l'homme venu des villes de béton" et s'étonne de trouver "une ville restée – si près des pièges parisiens, des tentations, cela tient du miracle – en état

¹ J. Steinberg. *Les villes nouvelles d'Île-de-France*. 1978. N° 106. p. 5.

² J. Schnetzler. *Les industries et les hommes dans la région de Saint-Étienne*. 1973. N° 98. Avant-propos.

de grâce" (Le Monde —23.04.1974). Son impression première est d'entrer dans des villes du passé. »¹.

Puis l'auteur joue sur ce contraste par une présentation plus objective et chiffrée qui lui sert à introduire sa problématique. La même technique est utilisée par d'autres comme Alain Metton² ou ici André De Reparaz³ en première phrase de sa thèse :

« Les Préalpes de Haute—Provence : une montagne âpre, rude, tourmentée; un milieu difficile et dépeuplé; un pays de villages à demi vides juchés sur des hauteurs auxquelles on accède par des routes montueuses et rebutantes, pays où l'agriculture en recul perd ses hommes d'année en année, mais où l'on peut dénicher sans peine maisons paysannes et terrains à bâtir pour installer dans des sites sauvages et pittoresques des résidences secondaires pleines de charme, à deux heures de Marseille. Il y a du vrai dans tout cela. Mais ce sont aussi là des clichés qui demandent à être considérablement complétés et nuancés. ».

Considérée comme une pratique classique, la description voit donc peu à peu son rôle remis en cause. Toutefois, rares sont les thésards qui prennent clairement position. Néanmoins, dès 1961 en introduction de sa thèse, son propre travail «*d'artisan*», Renée Rochefort dénonçait cette pratique, comme un exercice un peu vain qui cantonne la géographie dans son rôle d'inventaire d'un monde immobile :

« Que l'on me pardonne des sentences prétentieuses ou évidentes, en ce début de l'œuvre d'artisan qu'est forcément une thèse de doctorat, mais je crois que la géographie doit s'intéresser au travail si elle entend rester une science vivante et ne pas se transformer en ce registre de réflexions contemplatives, en ce fichier cartographique que le non-spécialiste a parfois envie, un peu vite, de reléguer au magasin des accessoires. »⁴ [souligné par moi].

Elle ne fut bien évidemment pas immédiatement suivie sur ce terrain là par la majorité des thésards, ce qui pose une fois de plus la question des précurseurs, des pionniers et de leur influence qui ne passerait que par la marge par la structure-thèse.

Pourtant, si la description se fait moins présente dans les années 1970, rares sont les thèses qui, même à cette époque, justifient cette évolution : la thèse d'État n'est pas le lieu de cette discussion. Cependant quelques auteurs franchissent le pas, au nom d'un souci de rationalité, d'objectivité, ou du fait d'un contexte nouveau d'interdisciplinarité avec les sciences humaines, par exemple chez Jean-Pierre Raison qui revendique dans son ouvrage des liens avec l'anthropologie et la sociologie :

¹ M. Michel. *Développement des villes moyennes. Chartres, Dreux, Évreux.* 1983. N° 72. p. 15

² A. Metton. *Contribution à l'étude géographique de l'appareil commercial de détail en banlieue parisienne.* 1978. N° 70.

³ A. De Reparaz. *La vie rurale dans les Préalpes de Haute-Provence.* 1978. N° 33.

⁴ R. Rochefort. *Le travail en Sicile. Étude de géographie sociale.* 1961. N° 93. Introduction.

« D'emblée, mon intérêt me portait moins à la description d'un tel phénomène en lui-même qu'à la mise en parallèle d'une situation dans les lieux de départ et d'une évolution sur les terres d'immigration »¹.

Enfin, certains contestent la description au nom de nouvelles pratiques et d'une autre remise en cause plus globale : celle de la géographie classique. C'est le cas par exemple d'Yves Guermond qui se demande

« s'il n'existe pas une «illusion littéraire», comme il existe une «illusion mathématique». On peut, par la précision des calculs sur certaines variables, masquer l'imprécision de l'approche d'ensemble, mais on peut tout aussi bien, par la cohésion interne d'un texte littéraire, laisser ignorer des zones d'ombre et finalement ne rien expliquer du tout. Rien n'est moins fiable que l'appel à la «culture géographique» et aux antécédents historiques pour «expliquer» des phénomènes sur lesquels on ne dispose que de données éparses, subjectives et purement qualitatives.»².

« Illusion littéraire » donc, ce qu'affirme aussi Guy Di Meo qui insère sa critique des « descriptions gratuites » dans une analyse plus générale des pratiques de la géographie classique :

« nous avons mesuré tout l'artifice d'une étude strictement régionale des complexes ou des ensembles de raffinage pétrolier...Plutôt que de nous livrer à des descriptions gratuites, nous avons préféré dégager les traits et les caractères essentiels de ces activités »³.

En conclusion on peut confirmer le constat classique que la description et donc le style, en donnant à voir, posent le problème de la subjectivité de l'auteur. Certes, mais ceci doit être ici réexaminé au prisme de la thèse. Car ici, cette subjectivité est mise en avant ; elle est affirmée dès l'introduction, avant d'être éventuellement retournée par De Reparaz, Metton et Michel dans une perspective méthodologique. Dans les thèses, la description n'est donc que rarement ce qu'elle a parfois prétendu être : un préambule à l'explication. Elle n'est donc pas une simple didascalie, un « *texte à voir* » qui met en scène le raisonnement, et prépare le « *texte à dire* »⁴, le cœur du sujet : l'analyse. *A contrario* du manuel - trop direct -, la thèse est le lieu privilégié de cette démarche. Et la description justifie l'existence de la thèse, structure invitant aux développements. Ce que disait en substance et de façon plus globale Gilles Sautter en 1968 :

« Les thèses représentent une part appréciable du travail fourni par l'école de géographie française en milieu tropical. Mais, par une pente naturelle de

¹ J-P. Raison. *Enracinement et mobilité, les sociétés rurales sur les hautes terres centrales malgaches et leurs confins occidentaux*. 1980. n° 90. p. 11.

² Y. Guermond. *Le système de différenciation spatiale en agriculture : la France de l'Ouest de 1950 à 1975*. 1978. n° 52. p. 5-6.

³ G. Di Meo. *Les industries françaises du pétrole et du gaz naturel*. 1979. N° 35. p. 755-756.

⁴ P. Pavis, *Dictionnaire du théâtre*. Dunod. 1996 et J-M. Grassin : *Dictionnaire International des Termes Littéraires*. Association Internationale de Littérature Comparée. 2003.

l'esprit, les lecteurs ont tendance à préférer de courts articles, même superficiels, à des travaux dont l'assimilation exige un gros effort »¹.

Toutefois, si elle n'est pas réalisme, la description n'est cependant pas que subjectivité ou représentation. Elle est une « *visualisation métaphorique par l'écriture « qui fait voir* » »², ce qui replace le langage au cœur du fonctionnement de la structure-thèse. Fonctionnant institutionnellement comme un examen, la thèse permet à la fois à la communauté de vérifier si le thésard « a l'œil » (une attente disciplinaire) mais aussi, nous disent les comptes-rendus, qu'il maîtrise l'écriture, qu'il est capable d'avoir un style alerte, vif, voire de faire de « *jolies descriptions* »³. Mais derrière ce style transparait un autre problème. Celui du positionnement des thésards face à un terrain de thèse, qu'ils connaissent mieux que quiconque et qu'ils décrivent souvent avec émotion, et dont ils connaissent le moindre des paysages.

133. le concept de paysage a permis à la description de tenir un rôle majeur dans de nombreuses thèses.

En liaison avec le souci de l'exhaustivité et en liaison avec la description, la thèse d'État s'est très souvent voulue analyse de paysages, voire plus souvent encore description de paysages. Comme d'autres, Jean David avertit le lecteur que

*« Nous présentons donc dans ce chapitre un bilan rapide de ces travaux afin de décrire au mieux les différents paysages végétaux »*⁴. [souligné par moi]

Le terme de paysage est d'ailleurs un des termes les plus fréquemment utilisés dans les thèses du corpus : je l'ai relevé 86 fois, ce qui représente une occurrence supérieure à 75%. Et le chiffre réel est très probablement supérieur à celui-ci, étant donné mon choix de procéder à la lecture des thèses par passages clé et « chapitres-test » (cf p. 20). Il y a donc bien un « *absolutisme paysager de la géographie* »⁵ probablement renforcé dans le cas de la thèse par les très longs développements et du fait du genre de discours. Car l'analyse des paysages fut souvent conjuguée au triptyque description - plan à tiroirs - exhaustivité, et l'on pourrait presque dire que le discours de nombreuses thèses fut essentiellement la description et la typologie d'une suite exhaustive de paysages, que l'œil du géographe était seul habilité à repérer.

Quelles sont les valeurs que les géographes ont attribuées à ces paysages ? On ne peut pas arriver dans ce domaine à une vue d'ensemble, à un discours moyen des

¹ G. Sautter. *Les thèses françaises récentes de géographie des pays tropicaux. Annales de Géographie*. 1968. p. 728-734.

² B. Cassin sd. 2004. p. 288.

³ Compte-rendu (déjà cité p 115) de la thèse d'Y. Barbaza par G. Chabot.

⁴ J. David. *Entre ville et campagne. L'avant-pays savoyard. Analyse régionale et géodémographie*. 1978. N° 32. p. 61.

⁵ J.-L. Tissier. Article « *paysage* ». In Lévy-Lussault. 2003. p. 698.

thèses d'État de géographie, car les réponses sont divergentes, mais cette divergence est en elle-même porteuse de sens dans la mesure où le terme de paysage fut un terme emblématique d'une certaine géographie classique, avant d'être critiqué voire condamné du fait de sa faible scientificité, puis redécouvert et porteur de nouvelles valeurs dans les années 1990. Le concept de paysage est donc un concept-clé du changement de matrice. Sa présence dans les thèses sous différentes acceptions a tendance à montrer la prise de conscience de l'évolution disciplinaire.

Ce paysage est parfois un « *paysage naturel* », par exemple chez Jean David ou chez Jean-Claude Giacottino¹ qui étudie en chapitre 4 « *Les paysages végétaux naturels à Trinidad* », ou chez François Tomas² étudiant « *les paysages naturels* » de sa région. Quel est le sens du terme pour ce dernier auteur ? Pour lui, le paysage a une incontestable réalité et se réduit aux formes du relief. Le terme de paysage est donc ici une simple commodité permettant à François Tomas d'annoncer une longue partie de géographie physique générale. Cette partie n'est pourtant composée que de géomorphologie et la notion de paysages naturels se restreint à cela : l'auteur n'insiste ni sur le climat, ni sur les cours d'eau (si ce n'est pour discuter de leur antécédence ou non).

D'autres auteurs, tentant une « *géographie de synthèse* » décrivent les paysages humains. Par exemple, après avoir décrit « *le milieu et l'homme* » en première partie, après avoir montré la diversité des cadres de vie puis l'aménagement en seconde et troisième parties, Micheline Cassou-Mounat affirme en conclusion de sa thèse que :

« *les paysages littoraux, qui surprennent par leur ampleur et leur caractère sauvage, sont en fait l'héritage d'actions humaines passées de grande envergure. Comment ne pas être étonné devant la somme de travail représentée par le remodelage de la dune bordière ?* ».³

Dans ce cas, le paysage correspond donc à une construction faite par la nature, l'histoire et l'homme. Si j'ai montré plus haut que c'était la description qui justifiait l'existence de la géographie des thèses, c'est bien la notion de paysage qui en constitue le fil directeur. Une vision classique, mais qui est sublimée, car quel autre endroit, mieux qu'une thèse, ici de 906 pages, peut procéder à ces longues descriptions de paysages ? La géographie est donc pour certains, conformément à une vision très classique, la « *science des paysages* ». C'est ce que dit par exemple Jacky Herbin, qui cherchant à justifier sa description de la « *diversité des paysages naturels* », mais aussi à annoncer, comme François Tomas, la partie géomorphologique de sa thèse, argumente de la façon suivante :

« *Si on a pu dire de la géographie qu'elle était la "science des paysages", la géographie du tourisme, moins que toute autre, se doit de ne pas négliger cette donnée de base essentielle qu'est le paysage, tant ce facteur est évoqué fréquemment comme élément déterminant dans les enquêtes de motivations.*

¹ J.-C. Giacottino. *Trinidad et Tobago. Étude géographique*. 1976. N° 48.

² F. Tomas. *Annaba et sa région. Organisation de l'espace dans l'extrême-est algérien*. 1974. N° 109. pages 15 et suivantes pour le chapitre sur « *les paysages naturels* ».

³ M. Cassou-Mounat. *La vie humaine sur le littoral des landes de Gascogne*. 1975. N° 23.

Pour la plupart des touristes, le paysage est perçu d'une manière globale, est ressenti comme un tout dont ils ne cherchent pas à dissocier l'héritage naturel de l'apport humain (d'une part l'élégance des formes de relief, la séduction des forêts, des lacs, des torrents, l'agrément du soleil sur la neige etc..., d'autre part le charme des fermes traditionnelles, le ravissement des scènes de la fenaison, le tintement des clarines dans les alpages etc...). Il peut donc paraître arbitraire de vouloir séparer les composantes physiques de leur contexte. On conviendra cependant que, dans les Alpes plus qu'ailleurs, les éléments essentiels du paysage sont déterminés par les données naturelles, et notamment par la lithologie et la tectonique : de la nature et de la structure des roches dépendent l'altitude, les familles de versants, les types de couverture végétale, les formes d'écoulement des eaux etc... On distinguera donc autant de types de paysages naturels que de grands ensembles géomorphologiques »¹. [souligné par moi]

Cette longue citation me semble révélatrice de toutes les ambiguïtés d'une géographie de l'entre-deux, se posant comme novatrice (ici par l'analyse des représentations, par le sujet, le tourisme, et plus loin par des références à des auteurs engagés, par le souci d'interdisciplinarité), mais maniant avec dextérité les canons d'une géographie pour le moins traditionnelle : longues descriptions évocatrices, géographie conçue comme la « science des paysages » et comme une synthèse, recours au naturalisme, ce qui justifie par exemple l'étude des nappes de charriages (page 33) pourtant peu en rapport avec le sujet sur le tourisme.

Le passage souligné faisait allusion à la perception du paysage : un thème de plus en plus important dans la seconde partie de la période. Lucette Lepagnot² réalise son introduction sur le paysage et sa perception, et sur « la vision « privilégiée » des peintres ». Mais, comme dans le cas de Jacky Herbin, il ne s'agit que d'une posture qui permet à l'auteur d'intégrer « des formes de détail d'une grande richesse », une partie dans laquelle l'auteur va décortiquer les surfaces d'aplanissement (page 20) et les domaines structuraux (page 21). Dans le cas de ces auteurs, le problème de positionnement est donc essentiel : il faut tenir un discours rénové sur la notion de paysage, de façon à montrer sa connaissance de l'innovation disciplinaire et à répondre aux objections du jury. Mais il faut tout autant garder les principes d'une géographie classique chère à leurs directeurs de thèse (Louis Papy pour Lucette Lepagnot et Paul Veyret pour Jacky Herbin).

Rien d'étonnant alors au fait que si le terme de paysage est très utilisé, peu de thèses le définissent vraiment. De plus, ceux qui s'attèlent réellement à cette tâche en ont une conception souvent différente des auteurs précédents : pour eux, le paysage est une construction et non une réalité, le résultat d'une perception et une combinaison d'éléments divers. Ce qui a pour conséquence que, pour eux, l'analyse des paysages

¹ J. Herbin. *Le Tyrol ou la réussite exemplaire du tourisme alpin autrichien. Contribution à la géographie régionale des Alpes et à la géographie générale du tourisme*. 1978. N° 54. p. 28.

² L. Lepagnot. *Les structures agraires du Lot-et-Garonne. Recherches sur l'évolution d'un élément organisateur de l'espace*. 1974. N° 65. p. 15 pour la première citation, p. 19 pour la seconde.

n'est pas toute la géographie. C'est ce que disent dans leur thèse des auteurs différents, comme Yves Guermond :

« La notion de «paysage», si souvent employée, est un modèle, en ce sens que, parmi les éléments qui constituent la réalité rurale, seuls sont retenus ceux qui sont visibles sur une photographie. Or le paysage n'est pas toute la réalité. »¹,

Et Guy Di Meo :

« dans un domaine aussi complexe que celui que nous explorions, nous savions que la vérité ne se rencontre pas dans les discours et dans les paysages »².

C'est aussi la thèse d'Armand Frémont sur le thème de « *l'élevage en Normandie, étude géographique* », qui définit la notion de paysage en la recentrant par rapport au concept de région. Je rappellerai que cette thèse fut publiée en 1967, c'est-à-dire neuf ans avant l'ouvrage-référence de l'auteur (« *la région, espace vécu* ». PUF. 1976), que la notion d'espace-vécu connut par la suite le succès que l'on sait, et qu'en conséquence cette thèse fut véritablement initiatrice pour son auteur, alors même qu'elle ne fut pas en son temps spécialement considérée comme une « grande thèse »³. En effet, pour Armand Frémont,

« la région géographique est une réalité de la vie des hommes. Elle rend concrète la notion d'espace ».

Dans ce cadre, il y a des « *caractères extérieurs (qu'on appelle « paysages »)* ». Mais la région

est née des hommes, façonnée par eux, existant autant dans leur conscience que dans sa propre réalité. Sans eux, elle est lunaire. La région ne constitue pas seulement un cadre de vie. Elle est une des dimensions importantes de la vie. Elle est l'espace-vécu. »⁴.

Ce paysage est enfin un élément changeant ce qui amène à prendre en compte des temporalités. Une des thèses développant le plus cet aspect et insistant sur « *les dynamiques du paysage* » est celle de Michel Bruneau. Il s'agit donc légitimement d'une des thèses qui explicite le plus le terme : proposant en première partie une méthodologie *a priori* classique, le couple description-explication, l'auteur a

« privilégié l'analyse des paysages humanisés et de leur dynamique au niveau descriptif et celle de l'évolution des rapports sociaux de production au niveau explicatif. »⁵.

¹ Y. Guermond. *Le système de différenciation spatiale en agriculture : la France de l'Ouest de 1950 à 1975*. 1978. N° 52. p. 5-6.

² G. Di Meo. *Les industries françaises du pétrole et du gaz naturel*. 1979. N° 35. p. 7.

³ Si l'on en croit du moins le discours des comptes-rendus : si la critique de René Musset (cf page 110) est assez sèche, celle de Xavier De Planhol (*Revue de Géographie de l'Est*. 1969. pages 244-245) est certes plus favorable mais a un aspect décalé : insistant sur les qualités de description, le compte-rendu souligne que cette « *géographie psychologique* » est en fait « *une étude de géographie économique qui est en même temps une œuvre d'art* ».

⁴ A. Frémont. *L'élevage en Normandie, étude géographique*. 1967. N° 45. p. 207

⁵ M. Bruneau. *Recherches sur l'organisation de l'espace dans le Nord de la Thaïlande*. 1977. N° 18. Page 9 pour la première citation.

Cette partie qui s'intitule « *Paysages* » se décline en une suite de chapitres reprenant le terme. Ce qui l'amène à une première définition : le paysage est un ensemble de « *formes visibles des structures spatiales* » (page 33), une définition reprise et détaillée pages 44 et suivantes. Le paysage est l'ensemble des « *éléments visibles de l'espace* » et le « *résultat toujours provisoire d'une corrélation permanente entre :*

- *un potentiel « écologique » (...)*
- *une « exploitation biologique » (...)*
- *Une « utilisation anthropique » ».*

Les géographes qui tentent de définir le concept sont toutefois très minoritaires, et la thèse restera majoritairement durant toute la période le lieu de la description de paysages naturels puis humains, le tout dans une optique classique qui est à relier avec la connaissance profonde qu'ont les thésards de leur terrain de thèse ; un terrain qu'ils connaissent mieux que quiconque et qu'ils se sont appropriés.

2. Le thésard, sa thèse et son terrain : un discours de l'appropriation, voire un discours de la dévotion.

Réalisant une thèse de troisième cycle sur le « *climat du Niger* », Joël Charre s'était vu reprocher lors de la soutenance en 1974 de ne pas s'être rendu au Niger¹ : il était inconcevable qu'un géographe puisse être séparé de son terrain. Derrière l'anecdote et une méthodologie qui n'était originale que dans le contexte de la géographie (Marcel Mauss fut par exemple souvent qualifié en son temps d'« *ethnologue de cabinet* »), se profile le problème affectif du rapport entre le géographe et son objet d'étude préférentiel, qui était en effet dans la plupart des cas une région bien délimitée, traitée en tant que tel ou au travers d'un thème. Or, du fait des nombreuses années que les thésards passaient à réaliser leur thèse, il est logique que ce rapport, également constitutif de la géographie classique, soit ici hypertrophié. Ce rapport se traduit principalement de deux manières :

- par des processus d'appropriation : un recours fréquent à l'émotion et le fait que le thésard devienne LE spécialiste de telle région.
- Mais aussi souvent par un positionnement assez particulier du thésard par rapport à son objet de recherche. Le géographe se plaçait en effet, non en tant que scientifique « neutre », mais puisque que spécialiste du lieu, en tant que prescripteur de conseils, de solutions et d'un aménagement de la région concernée.

¹ Jean-Pierre Charre. Entretien. 26. 01. 2007. Cette anecdote, ici confirmée par son frère, est devenue légendaire dans le petit monde des anciens assistants grenoblois : elle m'a été narrée à de nombreuses reprises, illustrant également le fait que la thèse est une véritable épopée.

21. Le rapport émotionnel entre le thésard et son terrain ; une pratique fréquente, voire majoritaire, au début de la période.

Il me semble que l'on peut dresser le constat statistique d'un véritable rapport sensible entre le thésard et son objet de recherche. Ce rapport à l'émotion, qui donne un aspect si particulier à la description dans les thèses d'État de géographie, reflète non seulement l'attente formelle de la thèse (« *un style* ») mais elle révèle aussi les processus d'appropriation du terrain. Je rappellerai pourtant ici ce qui a été révélé en première partie : que le choix de ce terrain d'études a parfois été le fruit du hasard, d'une opportunité (un détachement par exemple, dans le cas des géographes tropicalistes), ou parfois de la volonté du directeur de thèse. Partir du terrain, comme l'ont fait de très nombreux géographes, pour ensuite élargir le champ de réflexion et aboutir à une vision plus globale du phénomène étudié, n'est donc qu'en partie une démarche empirique, car ce terrain apparaît dans de nombreuses thèses d'État comme le but en soi.

Le rapport à l'émotion n'est pas encore un archaïsme dans les thèses d'État du début des années 1960. Très fréquent, il se retrouve quelle que soit la qualité de la thèse, par exemple chez Roger Brunet :

« La molasse fait l'unité du Sud-Est du Bassin aquitain. Elle lui donne ses paysages : un monde de molles collines (...) Pourtant, ce relief est beaucoup moins monotone qu'une vision fugitive ne le laisserait croire. Outre que n'est pas sans charme la variété de détail, dans ces collines bien dessinées où la vue porte loin, jusqu'à l'horizon finement ourlé des Pyrénées, on ne reste jamais plus de 30 km dans le même type de paysage : les aspects régionaux sont bien plus variés que ceux de la Vendée ou de la Beauce; et, de même, les conditions offertes à l'agriculteur »¹

L'introduction est le lieu privilégié pour ce type de pratique du fait de la présentation attendue du terrain d'études. Plusieurs buts sont possibles. Il s'agit souvent simplement d'une mise en situation, de la volonté de susciter l'intérêt du lecteur, comme dans l'introduction de la thèse d'Émile Kolodny :

« Dans les endroits qu'il fréquente, l'étranger relève les aspects d'une vie simple, archaïque et paisible. Il jette un coup d'œil sur les rythmes d'une société traditionnelle, apprécie la manœuvre d'accostage du caique ventru »² ,

ou dans celle de Jeannine Renucci :

« Ainsi apparaît-elle [La Corse], surtout lorsque l'hiver blanchit ce monde haut-perché, superposé au dédale moutonneux des basses-pentes, et qui se découvre tout entier, par temps clair, des 5 000 m d'altitude où volent les Caravelles »³ .

¹ R. Brunet. *Les campagnes toulousaines. Étude géographique*. 1965. N° 19. p. 31.

² É. E. Kolodny. *La population des îles de la Grèce. Essai de géographie insulaire en Méditerranée orientale*. 1973. N° 59. p. 13.

³ J. Renucci. *Corse traditionnelle, Corse nouvelle. Les problèmes géographiques d'une île*. 1972. N° 91. p. 20.

Mais il arrive que ce rapport à l'émotion puisse également servir de problématique en tant que telle, et c'est lui qui permet alors de justifier le sujet : comment ne pas étudier une si belle région ? Jean Loup a des accents lyriques :

« Le Valais m'a conquis bien avant que j'entreprenne le long chemin qui m'a conduit à rédiger cet ouvrage. Par une belle après-midi d'été, la perspective inoubliable de la vallée merveilleuse et de ses montagnes géantes, vue d'un des lacets de la vieille route défoncée de la Forclaz, me fit Valaisan de coeur. Le plaisir de l'esprit est venu après, par la lecture et surtout par l'enseignement de mes Maîtres grenoblois »¹.

Tout comme Jacky Herbin quinze ans plus tard. Le choix de son sujet date d'

« une rencontre sentimentale très précoce (qui remonte à l'âge des culottes courtes, dans le contexte difficile des années d'après-guerre) avec le peuple et avec la culture germaniques. Sans doute le "Nordiste" que je suis était-il prédisposé, par ses origines ou par tempérament, à en subir la séduction, mais comment résister à l'attrait de cette belle civilisation qui a tant apporté au monde »².

Il s'agit là sans aucun doute d'un héritage. Vincent Berdoulay analysant le discours d'Élisée Reclus, de Vidal de la Blache et d'Alexandre de Humboldt, parlait de « *motivation esthétique* »³ pour caractériser cette sensibilité qui constitue un des moteurs du discours géographique classique. Par ailleurs, l'amour du terrain d'étude et plus précisément de la nature étudiée, cette passion même pour ces « *montagnes géantes* », pour ces « *horizons finement ourlés* » ne sont pas sans évoquer le mouvement romantique. Ce constat, souvent dressé pour les montagnes⁴, est ici étendu à de nombreux terrains de thèses jusqu'aux années 1960 voire 1970. Mais la thèse est sans doute un des lieux où cette motivation s'épanouit le plus et se traduit parfois par un attachement de type patrimonial au terrain. C'est Yvette Barbaza⁵, qui dès la première phrase de sa thèse, montre le mieux cet attachement :

« En quelque lieu du monde où la vie les conduise, tous ceux qui ont eu le privilège de naître et de grandir au bord de la Méditerranée lui demeurent toujours profondément, parfois passionnément attachés. Cet attachement, qui va bien au delà de la simple fidélité au pays natal, a dicté le choix du sujet de ce travail. En même temps qu'un thème autour duquel s'ordonneraient mes recherches, ma thèse a voulu être un hommage à la Méditerranée, un acte de foi dans les vertus essentielles de ces rivages dont la lumineuse beauté a toujours fasciné les « peuples nordiques enfouis sous leurs brumes » (Paul Morand) mais dont les maigres ressources ont imposé aux hommes un labeur

¹ J. Loup. *Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards*. 1964. N° 66. p. 5.

² J. Herbin. *Le Tyrol ou la réussite exemplaire du tourisme alpin autrichien* 1978. N° 54. Page non numérotée.

³ V. Berdoulay. 1988 a. p. 15.

⁴ On le trouvera par exemple dans « *Imaginaires de la haute-montagne* » (Documents d'ethnologie régionale. N° 9. Grenoble. 1987) et dans « *La haute-montagne. Vision et représentation.* » *Le monde alpin et rhodanien*. N° 1-2. 1988.

⁵ Y. Barbaza. *Le paysage humain de la Costa Brava*. 1966. N° 4.

souvent disproportionné aux résultats espérés, et par là développé en eux des qualités de sobriété, d'endurance, d'énergie très généralement méconnues.»

Cette utilisation de l'émotion pose de front le problème plus général du rapport au terrain. Les nécrologies, les hommages, et les articles plus récents insistent souvent sur ce rapport au terrain qu'entretenaient la plupart des thésards (la plupart des interviewés font référence à « *MON terrain de thèse* ») dans un sens parfois quasiment charnel. Cette appropriation se traduit en conséquence pour le thésard par le statut de spécialiste de telle région que confère la thèse. Et plusieurs nouveaux Docteurs d'État franchissent le pas et abandonnent un temps la géographie universitaire pour se consacrer à la publication de « beaux livres » tirés de leur thèse, d'ouvrages de vulgarisation, voire de guides touristiques sur « leur » région, comme par exemple Claude Collin Delavaud réalisant un guide du Pérou¹.

Cette liaison quasiment ontologique du thésard à son terrain est évidemment dans la plupart des cas un mécanisme projectif, puisque, je le rappelle, le sujet et surtout le lieu du sujet furent parfois choisi par d'autres (directeur de thèse, laboratoire). La notion d'*Heimat* est sans doute celle qui traduit le mieux ce rapport. En opposition au *Vaterland*, que l'on pourrait ici assimiler à l'institut dans lequel travaille le thésard (et sans doute en opposition à la notion d'école locale ?), *Heimat* désigne

*« le pays où l'on a trouvé son séjour (...). C'est le lieu qui est nôtre (voire qui l'est devenu) parce qu'il nous était destiné ou approprié »*².

La liaison entre le terrain, la thèse d'État, et la pratique de la thèse (instaurant une présence de longue durée sur ce terrain et un rapport privilégié avec celui-ci) est alors ce qui permet à un « être de révéler son essence ». Ce qui pose aussi la question des ressorts de l'innovation dans ce contexte très particulier. « *Sensibilité qui favorise la créativité* »³ selon les mots de Vincent Berdoulay, cette motivation illustre ici une géographie des thèses d'État située à mi-chemin entre théorique et théorétique⁴. Ce qui rendait la démarche de Joël Charre inadmissible aux yeux de la communauté, c'est donc le fait d'assumer cette coupure du lien avec le terrain au profit du théorique (du conceptuel, du « scientifique ») : une coupure éventuellement admissible dans le cadre d'un article, mais surtout pas pour une thèse, instrument dont une des finalités mêmes était l'appropriation du terrain. À la question posée par *Hérodote* en 1977⁵ (« *À quoi sert le paysage* » ?), la réponse donnée dans les thèses fut donc souvent identique : le paysage servait de lien entre la description qu'il justifiait et le terrain qu'il représentait, le tout dans un rapport à forte charge fantasmatique⁶.

¹ *Pérou*. Collection « *Petite Planète* ». Seuil. 1976.

² B. Cassin sd. 2004. p. 546 pour les deux citations.

³ V. Berdoulay. 1988. p. 15.

⁴ Une expression à comprendre ici comme une esthétique sublimée par l'émotion, voire comme une relation à l'objet de son désir.

⁵ *À quoi sert le paysage*. *Hérodote* n° 7. 3^e trimestre 1977

⁶ Là où Pierre Sansot parlait « *d'affectation paysagère* » (p. 67), Murielle Gagnebin voyait quant à elle de manière plus précise « *la représentation fantasmatique du paysage comme condition de sa possibilité et de sa perception* » (p. 135). In *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*. Sd F. Dagonet. Champ Vallon. 1982. 239 p.

22. Certaines thèses d'État de géographie sont autant d'hommages aux « civilisations » étudiées.

Le rapport à l'émotion se traduit souvent par un plaidoyer pour les populations des régions étudiées alors dotés de toutes les vertus car habitant une région perçue comme exceptionnelle. Derrière le constat trivial de l'attachement au terrain d'étude qui favorise ce genre de discours, il est ici nécessaire de faire la liaison avec le concept classique de « genre de vie », mais aussi celui de « civilisation », deux concepts que l'on retrouve en filigrane et à des dates tardives dans un certain nombre de thèses.

221. « Terre de labeur, terre de grandeur » : les ethnotypes au cœur de nombreuses thèses.

Un des éléments fournis par le relevé de données est la présence d'ethnotypes. Conformément à la définition proposée par Roger Brunet et al (1993), je nommerai par la suite « *ethnotype* » un

« caractère stéréotypé construit d'après quelques traits jugés représentatifs d'un peuple, sans considération des classes sociales, des cultures et tempéraments individuels, des différences locales. »

Ce concept, qui est le fruit selon ses auteurs de « *représentations « populaires » fondées sur des relations de voisinage* » s'applique à différentes échelles, de la nation¹ à la commune voisine. Issu « *d'idées reçues* », en fait d'un imaginaire, il est décrit par Roger Brunet et al comme souvent dépréciatif. Pourtant, traduction de l'esprit de clocher, si l'étranger est doté de toutes les tares, en revanche l'homme peuplant la région étudiée par le thésard possède quant à lui toutes les qualités, conformément à la tradition des images d'Épinal. C'est par exemple Yvette Barbaza qui, ayant décrit « *le milieu et les hommes* » en première partie de sa thèse, montre ensuite « *l'élaboration des genres de vie et du paysage humain* » :

« La légende de la paresse méditerranéenne est le fruit d'une généralisation absolument injustifiée. Mais il faut convenir que les Catalans portent la capacité et le goût du travail à un degré assez exceptionnel, ce qui leur a valu cette observation de leurs compatriotes, où l'étonnement et l'admiration se mêlent à la méfiance, à l'irritation et à toutes sortes de préventions « el Catala, de las rocas saca pan » (les Catalans font du pain avec des pierres !). Cet esprit laborieux est inséparable d'une autre caractéristique essentielle du tempérament collectif catalan le seny. Le mot n'a pas d'équivalent français.

¹ Par exemple : « **Allemand** : (...) : *ethnotype complexe (selon les voisins) mais très connoté, qui comprend les idées de a) lourd, obtus, peu spirituel (...) b) obscur (...), c) brutal* ». (Brunet et al 1993. p. 200.).

C'est à la fois, le bon sens et l'esprit pratique, le goût du concret et de la mesure, une sorte de sagesse attentive et prudente. »¹.

Développer un second exemple de manière plus approfondie, celui des thèses soutenues à Grenoble, me permettra de clarifier les rapports de cette pratique avec le terrain, avec la matrice et avec les habitudes inhérentes à chaque institut. Selon les géographes grenoblois, les Alpes, du fait de leur nature « *extraordinaire* », ont donné naissance à un « *type d'hommes et de civilisation* » particulier, très différent de ceux que l'on trouve ailleurs. Cet ethnotype se retrouve dans tous les écrits de Paul Veyret et de Germaine Veyret-Verner, mais aussi de leurs élèves. En témoignent les quelques citations suivantes, tirées de la *Revue de Géographie Alpine*, et datant du début des années 1970 :

- « *La civilisation rurale de la montagne, faite de sagesse et d'équilibre* »².

- « *La rudesse, la robustesse, la ténacité, la continuité dans l'effort, le sens de la lutte, l'attachement au sol, la frugalité, le sens de la liberté, le sens de l'économie, l'endurance, le sang froid face au danger sont autant de vertus qui contribuent à forger un type d'hommes et un type de civilisation. Ce sont ces montagnards prolifiques qui, ayant essaimé à travers la France, ont contribué à sa vitalité.* »³.

- « *La mentalité et la vie quotidienne des montagnards d'autrefois, bâtisseurs d'une civilisation qui ne finira jamais de nous émouvoir et de nous étonner* »⁴.

Un autre révélateur de l'importance accordée aux ethnotypes est fourni durant toute la période par la devise de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble : « *Alpes : terre de labeur, terre de grandeur* » ... Devise qui était le titre inversé d'un livre de Paul Veyret⁵. L'histoire de cette devise me semble éclairante : mise en place dès la construction du bâtiment, dont Paul Veyret fut le maître d'œuvre, elle a trôné dans la montée d'escalier principale de l'Institut jusqu'aux années 1980. Elle fut alors détériorée par des étudiants qui en détournèrent le sens⁶. Un assistant de l'époque me confiant dans une interview avoir « *donné la main* » lors de la première détérioration n'affirme-t-il aujourd'hui pas par là même son opposition à la géographie classique ? Hervé Gumuchian, directeur de l'Institut à l'époque des faits, ne la fit pas restaurer et la fit remplacer par une carte en relief. Ce qui provoqua de vifs remous chez les tenants d'une géographie classique. L'un d'eux affirma outré que « *c'est Paul Veyret que l'on tue une deuxième fois* »⁷.

¹ Y. Barbaza. *Le paysage humain de la Costa Brava* 1966. N° 4. p. 125.

² G. Veyret-Verner. *L'avenir des Alpes du Sud*. *Revue de Géographie Alpine* 1970. p. 497-505.

³ G. Veyret-Verner. *Aménager les Alpes : mythes et réalités*. *Revue de Géographie Alpine*. 1971. p. 5-63.

⁴ B. Janin. *L'évolution des sociétés montagnardes*. *Revue de Géographie Alpine*. 1979. p. 477-478.

⁵ P. Veyret. *Les Alpes : terre de grandeur, terre de labeur*. Compagnie Générale d'électricité. 1959. In-8, broché, 108 p.

⁶ Cette détérioration se fit au moins à deux reprises, avec plus ou moins le même jeu de mot.

⁷ Hervé Gumuchian. Interview. 10. 11. 2003.

Or, par rapport à ma problématique, le fait marquant est que ce discours a fortement marqué de nombreuses thèses d'État. S'il n'aurait pas été étonnant de le trouver dans les années 1950, le fait frappant est que je le retrouve dans les thèses du corpus à des dates très tardives, c'est-à-dire jusqu'à la fin des années 1970. Il s'agit incontestablement d'un archaïsme qui se perpétue et illustre donc une certaine stabilité du discours liée au *topos*, au détriment d'un *kairos* national fait de remises en question de ce type de raisonnement.

Le cas le plus achevé est la thèse de Jacky Herbin. La présence des ethnotypes est visible dès le sous-titre de la version remaniée de la thèse qui s'intitule : « *Le tourisme au Tyrol autrichien ou la montagne aux montagnards* »¹. La lecture de la thèse laisse clairement entrevoir que le Tyrol a donné naissance à une civilisation admirable. Et c'est celle-ci qui constitue l'arrière-plan et le cœur véritable de cette thèse, certes consacrée au tourisme, mais qui est avant tout un plaidoyer en faveur du Tyrol et de ses habitants. La citation ci-dessous par exemple, qui mêle déterminisme et image d'Épinal, tente de prouver la vocation de la région étudiée pour le tourisme :

« Sans vouloir nous livrer ici à une étude fouillée de la psychologie du Tyrolien moyen, force est de constater que ces montagnards possédaient au départ bon nombre des vertus qu'exige la réussite touristique et dont la plus précieuse est sans doute la très grande hospitalité de la population. (...) Certes, l'hospitalité du paysan tyrolien, tel que le décrit l'imagerie populaire, retranché derrière sa grande pipe et sa longue barbe, peut ne pas apparaître au premier abord : comme tous les montagnards, c'est un travailleur acharné et réservé, un peu fruste, un peu méfiant, un peu hermétique aussi par son dialecte. Elle ne se discerne pas toujours immédiatement non plus à Innsbruck où, bien que les gens soient plus ouverts, on ne rencontre pas un type autrichien aussi direct et aussi raffiné qu'à Vienne par exemple. Ici ou là, la cordialité est cependant très réelle. Elle n'a rien à voir avec une cordialité de commande et elle n'a absolument pas d'équivalent dans notre hexagone où, trop souvent encore, on a tendance à considérer le tourisme comme un mal nécessaire et le visiteur comme un intrus, surtout s'il parle une autre langue. »

Il ne s'agit pas dans cette longue thèse d'une simple digression, puisque d'autres passages sont du même type. Et l'ethnotype se retrouve dans le plan même de l'ouvrage, comme cette autre partie s'intitulant : « *Un peuple gai, musicien et artiste*. » :

« La gaieté naturelle et spontanée des Tyroliens est un autre trait de leur caractère qui profite au tourisme. Le sourire et la bonhomie facilitent beaucoup les contacts humains avec les hôtes et désarment les éventuelles réticences de la clientèle. Quant à la joie débordante et communicative qui se donne libre cours à l'occasion des fêtes traditionnelles et des "soirées

¹ Le titre initial de la version non remaniée est : J. Herbin. *Le Tyrol ou la réussite exemplaire du tourisme alpin autrichien. Contribution à la géographie régionale des Alpes et à la géographie générale du tourisme*. 1978. N° 54. Page 117 pour la première citation, 121 pour la seconde.

tyroliennes" - joie qui éclate dans les chants enjoués des Jodler ou dans les danses entraînantes des Schuhplattler -, elle ne manque jamais de séduire les touristes : profanes ou non, tous se laissent emporter par l'ambiance chaleureuse qui règne alors dans les salles d'auberges, notamment quand toutes les tablées, croulant sous la bière et les saucisses, se mettent à chanter et à tanguer ensemble pour accompagner les mélodies populaires».

Un tel extrait peut être rapproché du suivant, tiré de la thèse de Jean-François Dupon soutenue à Aix-Marseille, et portant sur un terrain pourtant très différent : les Mascareignes et les Seychelles. La première partie de son chapitre consacré à « *la civilisation créole* » se nomme de manière très révélatrice : « *l'âme créole* » et commence par une analyse portant sur « *les plaisirs et les jeux* » dans laquelle il décrit les danses et un mouvement

« dans lequel un meneur de jeu muni d'un triangle donne le rythme et annonce les figures de contredanses, quadrilles désuets dans lesquels l'orchestre d'accompagnement est surtout caractérisé par la présence d'un ou plusieurs violons et d'un bandonéon. »¹.

Ce type de démarche est évidemment favorisé par la volonté d'exhaustivité et la pratique de la description, inhérentes à la thèse d'État. Il l'est aussi par le plan à tiroirs, qui permet de résoudre les contradictions internes du plan : l'ouvrage de Jean-François Dupon traite aussi bien d'économie que de récifs coralliens, de combats de coqs que de « *péril démographique* ». Mais c'est bien le rapport au terrain qui sur le fond justifie cette démarche : il y a, aussi bien chez Jean-François Dupon que chez Jacky Herbin ou Yvette Barbaza, une véritable fascination pour les populations étudiées, qui amène à détailler les moindres de leurs occupations et traits de caractères supposés, au détriment parfois de la problématique d'ensemble : le tourisme d'un côté, la notion de contrainte insulaire de l'autre.

De nombreux auteurs ont succombé à cette tentation. C'est encore par exemple le cas de la thèse de Jean Billet, à propos des habitants du Tessin, mais ici dans un déterminisme naturel beaucoup moins optimiste :

« Façonné par la tradition pluriséculaire du métier d'architecte, d'artiste, de bâtisseur, souvent cantonné dans le petit métier, il n'a pas acquis l'esprit industriel. C'est toujours le débrouillard individualiste qui, autrefois, arpentait les routes au gré de sa bonne étoile et qui, maintenant, se complaît dans une petite affaire à faible productivité, ou dans un emploi stable des services de l'état. (...) Le manque de combativité tire son origine du milieu naturel et politique, mais aussi de la longue émigration qui a émoussé l'énergie des montagnards et vidé la région de ses intelligences les plus brillantes »².

Louis Chabert est encore plus pessimiste et renverse le mythe, rappelant que les Alpes, c'est aussi un autre ethnotype, plus conforme à la définition donnée par Roger Brunet : celui des « *crétins* ». La partie de sa thèse pourtant intitulée « *Une brillante civilisation montagnarde jusqu'au XIX^e siècle* » commence par :

¹ J-F. Dupon. *Contraintes insulaires et fait colonial aux Mascareignes et aux Seychelles. Étude de géographie humaine*. 1976. N° 43. p. 1284.

² J. Billet. *Un versant méridional des Alpes centrales. Le Tessin. Essai de géographie régionale*. 1971. N° 10. p. 253.

« Leurs habitants étaient affligés de graves tares physiologiques : les voyageurs découvrent avec effroi le long de leur route une incroyable proportion de crétins et de goitreux. On a invoqué pêle-mêle certains facteurs physiques la nature du terrain (tantôt les gypses, tantôt les schistes, voire les alluvions anciennes) ; l'insuffisante insolation ; les " eaux de neige " peu chargées en iode. On a incriminé également des attitudes mentales ou des pratiques sociales : le peu de soin apporté à l'habitat — chaumières au sol battu ; l'enfouissement des hameaux sous les treilles et au milieu d'épais vergers ; le mépris de l'hygiène corporelle et vestimentaire ; l'alimentation faiblement carnée ; les mariages consanguins. Or aucun de ces éléments naturels ou humains ne caractérise exclusivement les communes de basse altitude même s'il est exact de souligner qu'on les retrouve rarement associés aussi fortement en montagne. Surtout, n'inverse-t-on pas le sens des déterminismes ? »¹.

Il n'est sans doute pas neutre de noter que cet auteur « n'a jamais été véritablement un Grenoblois » (selon un Grenoblois « authentique », questionné sur cette question) : il terminera effectivement sa carrière comme professeur émérite à l'Université Lumière Lyon II. Les ethnotypes sont donc fréquents, mais à quoi les rattacher ? Or, un des débats qui toucha la géographie française des années 1950 fut la pertinence ou non des concepts de « genre de vie » et de « civilisation ». Le discours moyen de la thèse d'État, loin de trancher et de se rattacher volontairement à l'un de ces deux concepts, semble plutôt marqué par une indécision fondamentale et par un ensemble de discours a-conceptuels.

222. Le rapport sentimental au terrain, passerelle entre les notions de civilisation et de genre de vie.

Dans les extraits précédents, le terme de « *civilisation* » est apparu à plusieurs reprises, aussi bien en début qu'en fin de période. De quelles valeurs ce terme est-il chargé ? Est-il ici un équivalent un peu vague de « *culture* » ? Il n'est en tout cas que rarement à prendre au sens où l'entendait Pierre Gourou, qui renouvela en géographie la notion de civilisation dans les années 1950 : je constate en effet, et en liaison avec le terme de « *civilisation* », la rareté de notions directement attribuables à la terminologie instaurée par Pierre Gourou comme celles de « *techniques d'encadrement* » ou de « *technique de production* ». Il semblerait plutôt que le terme de « *civilisation* » soit dans la majorité des thèses un simple terme pratique, sans contenu affirmé, qui sert à justifier une description souvent exhaustive : il est en

¹ L. Chabert. *Les grandes Alpes industrielles. Évolution économique et humaine*. 1977. N° 25. p. 489.

fait le simple fil directeur du plan à tiroirs. Daniel Dory¹ a noté l'indétermination de ce concept, qui « *le rend d'autant plus disponible* ». Il permet donc

« *la juxtaposition d'un fatras hétéroclite de phénomènes désarticulés, et l'empirisme le plus plat suffit à assurer la collecte de ces traits culturels ou éléments de civilisation* ».

Une notion contingente à celle de civilisation est celle de supériorité. Cette notion joue à plein ici : du fait de ses très longs développements et surtout de l'attachement au terrain d'études, la thèse d'État est très souvent conçue, comme chez Jacky Herbin cité plus haut, comme un hommage, comme une image d'Épinal, vertueuse et admirative de ces civilisations. Mais les extraits précédents sont également à réinterpréter en liaison avec la notion de genre de vie. On a certes pu dès les années 1950, et suite à Pierre George², proclamer la mort de cette notion. Elle fut également récusée par Pierre Gourou (Bruneau 1999), mais aussi par Renée Rochefort, qui dénonçait dans l'introduction de sa propre thèse

« *la notion quelque peu usée de « genre de vie » (notons que la formule qui, depuis toujours, a eu le droit de cité dans notre discipline est infiniment plus imprécise et ambiguë que le mot travail)* »³.

Or, je constate que la notion de genre de vie perdure très longtemps dans le corpus. Elle se retrouve en effet dans de nombreuses thèses, comme chez Yvette Barbaza (extrait cité plus haut), mais aussi chez François Doumenge⁴ ou encore chez Jeannine Renucci. Le rapport affectif avec le terrain d'études et les ethnotypes est même un des ressorts de la thèse de François Doumenge :

« *Difficiles la montagne escarpée, la plaine aride et malsaine, brutal le climat pourtant créateur de bien-être léthargique, isolante la mer. Les genres de vie qui s'y développèrent sont des adaptations patientes, obstinées, adroites, n'y apportant que d'humbles correctifs, sans jamais les dompter et sans ménager le capital qu'elles offraient* »⁵.

Un fait important est que le concept de genre de vie a souvent servi dans ces thèses de méthodologie, donnant au thésard une assurance disciplinaire : la garantie que sa thèse serait bien une thèse de géographie et non d'ethnologie. L'histoire des rapports entre les deux disciplines (Robic. 2004) est éclairante. Dès le début du XX^e siècle, il y a eu un clivage entre les deux disciplines, entre une science sociale, c'est-à-dire expliquée par le social, et une posture de synthèse et « *d'articulation entre nature et culture* »⁶. Le genre de vie fut une des réponses à ce clivage et à un objet souvent

¹ D. Dory. *La civilisation : réflexions sur les avatars d'un concept ambigu*. In M. Bruneau, D. Dory. 1989. p. 115 pour la première citation, 112 pour la seconde.

² Un rôle central dans la dénonciation du concept est souvent donné à son « *Introduction à l'étude géographique de la population du monde* » (*Les cahiers de l'Ined*. N°14, 1951, 288 p.)

³ R. Rochefort. *Le travail en Sicile. Étude de géographie sociale*. 1961. N° 93. Introduction.

⁴ F. Doumenge. *L'homme dans le Pacifique sud. Étude géographique*. 1966. N° 39. Cet auteur en fait même le fil directeur de son livre III intitulé « *Les genres de vie et la mise en valeur* ».

⁵ J. Renucci. *Corse traditionnelle, Corse nouvelle. Les problèmes géographiques d'une île*. 1973. N° 91. p. 52.

⁶ M-C Robic. 2004. p. 583

commun aux deux disciplines. Or, le genre de vie n'a pas dans les thèses qu'une valeur de constat, il n'est pas que la description d'adaptations anciennes. Il est ici non seulement magnifié dans une véritable muséographie, mais les passages précédents sont également des cris d'alerte : les thèses d'État en regrettant cet âge d'or qui disparaît sous leurs yeux, jouent non seulement le rôle de témoins, mais encore d'acteurs. Car le genre de vie est également décrit comme un ensemble d'adaptations contemporaines face à des évolutions que seul le géographe de terrain sait voir. Celui-ci est en conséquence le seul à pouvoir « rendre service », « aider », les habitants, ce qui justifie la posture d'aménagiste dont se parent les thésards.

C'est donc bien le rapport sentimental au terrain qui est le moteur initial de cette démarche car il a favorisé une vision idéalisée. Ainsi, en liaison avec l'ethnotype, et très souvent sans aucune contradiction interne avec le concept de civilisation, la notion de genre de vie fut une notion qui fut mise en valeur dans de nombreuses thèses et rendue possible et réinterprétée du fait des attributs de la thèse d'État qu'étaient l'exhaustivité, la description et le plan à tiroirs.

23. L'aménagement et la question de la posture du thésard : en retrait ou au cœur du monde ?

Il est assez habituel de dire que, si ce n'est peut-être dans le domaine de compétence des géographes africanistes, la géographie classique n'avait qu'un faible intérêt pour l'aménagement en raison de la position de repli volontaire adoptée par les géographes. Ce constat doit toutefois être nuancé (Robic. 1996), et d'une façon générale, la géographie était de moins en moins insensible à la « tentation de l'action » du fait de l'émergence progressive d'une pensée aménagiste dans les années 1960 (Berdoulay-Soubeyran. 2002). Dès 1960, l'ouvrage-référence de Michel Philipponneau¹ avait posé les bases d'une géographie appliquée. Ce géographe s'était d'ailleurs vu reprocher lors de sa soutenance de thèse² en 1955 d'avoir émis l'idée que son sujet pouvait avoir des applications concrètes³.

Par ailleurs, Gilles Massardier a montré l'historique des liens ayant existé entre une géographie aménagiste triomphante dans les années 1980 et les géographes « hérétiques de la fin des années 1960 »⁴. Mais il s'agit là, précisément de mouvements de contestation de la matrice (en liaison par exemple avec la création de *L'espace géographique*). Or, ce qui est important ici, c'est que la thèse a fait en sorte que des géographes classiques, naturellement peu portés vers cet aménagement, vont du fait même de leur thèse, y prendre part parce qu'ils se veulent les spécialistes de

¹ M. Philipponneau. *Géographie et action. Introduction à la géographie appliquée*. Armand Colin. 1960. 227 p.

² *La vie rurale dans la banlieue parisienne : étude de géographie humaine*. 1955. Imprimerie nationale. 1956. 593 p.

³ M. Philipponneau. 2003. p. 1.

⁴ G. Massardier. 1996. p. 35.

telle région. Ils sont en quelque sorte un des moteurs de ce changement d'état d'esprit, de l'introduction en géographie de la pensée aménagiste. Ce constat se retrouve aussi bien dans le discours de la thèse que dans le discours sur la thèse. De nombreux comptes-rendus soulignent que

« la géographie [pratiquée dans une thèse] débouche naturellement sur la réflexion et l'action »¹.

Mais c'est le compte-rendu de la thèse de Jean Bastié par André Cholley qui montre le mieux toutes les ambiguïtés de positionnement d'un géographe qui ne doit pas participer à « la décision », mais se servir de son « expérience » :

« Le géographe travaille en pluridisciplinaire mais « si l'intervention des géographes se conçoit parfaitement dans la phase des recherches en vue de l'établissement du projet, elle ne saurait s'exercer à la phase de la décision qui engage le pouvoir (public ou privé) ni dans le choix des moyens financiers ni dans l'élaboration des textes juridiques nécessaires. Mais on retrouve l'aide du géographe lorsque l'on arrive à la phase de réalisation, car il se trouve alors en présence d'une véritable expérience dont l'étude peut révéler l'intervention de facteurs nouveaux ou des réactions humaines imprévues et fournir les moyens de redresser le déroulement de l'évolution.

L'action des géographes est donc logique et bien tracée et elle mérite qu'on s'y attache »².

Le géographe n'est donc pas tout à fait un véritable aménageur. Il est, pour reprendre les termes de Jean-Pierre Houssel, un « expert désintéressé »³ et la géographie a pour but d'« aider au développement ». Cet auteur qui est « resté fidèle à Vidal » et marqué par un fort attachement à son terrain de thèse (le Roannais), témoigne des relations privilégiées de la thèse et du terrain d'études, et des conséquences que cela entraîne sur l'action personnelle, mais aussi des ambiguïtés de positionnement conséquentes puisque

« la géographie appliquée, c'est un discours agaçant. Mais la géographie doit être applicable ».

Le géographe ne doit donc pas faire de prospective, mais il peut comprendre les conséquences des choix d'aménagement et de politiques planificatrices pensés par d'autres. Jean-Pierre Houssel fut ainsi, dans la foulée de sa thèse, Président-fondateur de l'écomusée du Roannais et Adjoint à l'urbanisme d'une commune rurale située près de Roanne. Il s'agit là d'un type de poste qui d'ailleurs fut très souvent occupé par des géographes, soucieux d'aménagement. Le cas le plus parlant est sans doute celui de Raymond Dugrand, auteur en 1963 d'une thèse d'État sur « villes et campagnes en Bas Languedoc », puis adjoint à l'urbanisme de Montpellier de 1977 à 2001 et concepteur du projet Antigone... Un poste d'adjoint sur lequel un autre géographe du corpus, François Doumenge, l'avait précédé.

¹ Compte-rendu de la thèse de C. Meyzenq par P. Gabert. *Annales de Géographie*. 1985. p. 299-600.

² Compte-rendu de la thèse de J. Bastié par A. Cholley. *Annales de Géographie*. 1965. p. 462-469.

³ Jean-Pierre Houssel. Interview. 22. 09. 2006.

Une autre particularité est que le rapport au terrain et cette posture aménagiste agissent dans un contexte particulier, biaisé dès le départ par la présence de directeurs de thèse qui jouaient concrètement le rôle de maîtres à penser. La géographie doit être appliquée : à Grenoble, ce fut un des chevaux de bataille de Paul Veyret et de Germaine Veyret-Verner, qui ont par exemple milité pour la création d'une région Alpes centrée sur Grenoble lors du découpage régional de la France à la fin des années 1950, ou pour l'établissement d'une autoroute Grenoble-Valence au début des années 1970. Le discours des thèses grenobloises rend souvent compte de cette volonté d'aménagement¹. Mais le fait important est qu'il a le souci de se référer à la pensée du directeur de thèse. La conclusion de la thèse de Louis Chabert, par exemple, se veut une conclusion appliquée, prônant une géographie volontariste mais elle est dans le même temps un hommage appuyé à Germaine Veyret-Verner :

« L'idéal d'une géographie volontaire se résumerait-il donc dans la formule "Chambéry et le désert savoyard"? Il est encore temps de dégonfler le mythe des villes tentaculaires, comme s'y employait déjà courageusement à contre-courant Madame Veyret en 1971 (...). Faisant le procès des options d'expansion approuvées par les pouvoirs publics qui fixaient à 600 000 la population de la région grenobloise à l'horizon 2 000 (...) elle proclamait avec force son "refus de l'urbanisation linéaire continue le long des vallées avec un enchevêtrement inorganique d'habitat urbain et rural". Le remède? Elle le voyait dans "la recherche de points forts pour développer moyennes et petites villes disposant d'infrastructures, de services, de zones d'influence et, si possible, industrielles". Et de citer Albertville comme un bon exemple. Nous entendons poursuivre ici le même combat! »². [souligné par moi]

Le même procédé est employé dans d'autres thèses, par exemple par Henri Rougier dont la conclusion qui est une prospective à grands traits notamment sur le tourisme s'intitule « un avenir dépendant du présent » et se termine par un ultime hommage au directeur de thèse : « les Grisons sont plus que jamais au centre des Alpes mais davantage au cœur de l'Europe »³ : Paul Veyret et Germaine Veyret-Verner avaient écrit en 1967 un ouvrage intitulé « Au cœur de l'Europe, les Alpes ».

Cette démarche d'aménagement de la part des thésards est donc le fruit d'influences multiples : volonté du directeur de thèse, volonté de « rendre service aux gens », nécessité de montrer « l'utilité » de son travail de thèse. Mais aussi (et surtout ?) car du fait de la durée de la recherche, la géographie pratiquée par les thèses d'État était tout autant une « science de synthèse » qu'une discipline de terrain, nourrie de contacts, d'événements qui adviennent durant la recherche, d'opportunités. Dans ce contexte, la carte a servi à de nombreux géographes de substitut au terrain.

¹ Ce phénomène concerne aussi les nombreuses thèses de géographie physique qui doivent contribuer à l'aménagement par le biais des risques, du tourisme...

² L. Chabert. *Les grandes Alpes industrielles. Évolution économique et humaine*. 1977. N° 25. p. 647

³ H. Rougier. *Les hautes-vallées du Rhin à l'amont de Coire (Grisons-Suisse). Étude de géographie régionale*. 1979. N° 94. p. 630.

24. La carte : un substitut du terrain de thèse ?

Souvent reliée à la description, la carte a joué un rôle important dans l'argumentation de nombreuses thèses. Là non plus, il n'y a rien de différent d'avec la matrice classique : c'est bien la carte qui a fait la spécificité de la géographie, c'est elle que le géographe décrivait, puis expliquait. Ce qui correspond évidemment encore une fois à une logique circulaire : le géographe explique la carte en elle-même, et non pas le terrain au travers de la carte.

Comme pour la description, il y a eu une nette survalorisation des cartes par les thèses d'État. De façon plus détaillée, chaque thèse du corpus présente en moyenne 53 cartes ou croquis procédant à une spatialisation. Mais ce chiffre présente de nombreuses variations en fonction des sujets des thèses, du caractère plus ou moins classique de la géographie pratiquée, et évidemment de la longueur de l'ouvrage.

De même, 20% environ des thèses du corpus, qu'elles soient classiques ou non, se terminent par un atlas, comme si celui-ci était le but final de la thèse. Ce sont par exemple les thèses de Françoise Cribier¹, de Pierre Bonnaud², de Pierre Bruyelle³, ou de Roland Schwab⁴ Cet atlas est d'abord un objet concret, bien mis en valeur. Il est même parfois présenté, non pas en annexe, mais comme un volume supplémentaire de la thèse : c'est le cas dans les ouvrages de Micheline Cassou-Mounat, d'Émile Kolodny⁵, de Jean-François Troin⁶ ... Ce tome peut alors constituer le cœur de la thèse du fait de son emplacement, en être sa véritable conclusion : c'est lui qui témoigne des avancées de la recherche. La création d'un atlas devient une pratique beaucoup plus fréquente à partir de la fin des années 1960. Il ne s'agit pas ici ni d'un phénomène de mode, ni d'imitation d'un discours des autres thèses, visiblement bien perçu par la communauté. Mais il s'agit plutôt d'un vrai souci de synthèse cartographique, qui fut bien relayé par la publication du livre de Roger Brunet⁷ dès 1962 (G. Palsky et M.-C. Robic 1997), mais surtout par celle de l'ouvrage-référence de Jacques Bertin⁸ en 1967. Cet ouvrage faisait accéder les géographes à un langage nouveau, la graphique, à la pratique nouvelle du relevé de données, contribuant ainsi à une évolution du rôle de la carte dans les thèses d'État. Ouvert aux statistiques, il amenait ainsi les thésards au principe de sélection des informations : il rompait donc

¹ F. Cribier. *La grande migration d'été des citadins en France*. 1969. N° 29.

² P. Bonnaud. *Terres et langages. Peuples et régions*. 1980. N° 12.

³ P. Bruyelle. *L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*. 1980. N° 20.

⁴ R. Schwab. *La genèse et l'évolution des structures régionales en Alsace et dans les régions voisines entre 1825 et 1962*. 1977. N° 100.

⁵ É. E. Kolodny. *La population des îles de la Grèce. Essai de géographie insulaire en Méditerranée orientale*. 1973. N° 59.

⁶ J-F. Troin. *Les souks du Nord marocain. Étude géographique des marchés ruraux*. 1974. N° 110.

⁷ Roger Brunet. 1962. *Le Croquis de géographie régionale et économique*. Éd. Sedes

⁸ Jacques Bertin. *Sémiologie graphique. Les diagrammes. Les réseaux. Les cartes*. 1967. Éd Gauthier-Villars, Mouton. 431 pages.

avec les logiques exhaustives qui prédominaient encore dans les cartes de certaines thèses.

Mais la carte a également eu chez d'autres thésards une autre fonction plus générale : représentant et schématisant le terrain, la carte évite de succomber à la tentation de l'exhaustivité lors de la présentation de la région étudiée. Par exemple, dans la thèse de Jacqueline Bonnamour¹, la carte a pour but d'être commentée, comme dans l'épreuve d'agrégation. Les quatre pages (pages 260 à 263) qui s'intitulent « *Présentation de la carte géologique* » permettent ainsi à l'auteur de présenter rapidement le lieu étudié, d'être brève, tout en introduisant de manière sélective de nombreuses données sur les sols. Une des conclusions partielles est, par exemple page 262 :

« cette rapide présentation géologique s'imposait pour montrer à quel point les sols du Morvan se sont développés sur une mosaïque de roches siliceuses ».

Et Jacqueline Bonnamour emploie la même méthode dans un autre chapitre lorsqu'elle analyse le « *vide urbain* » page 420 :

« Pays rural isolé au milieu des campagnes agricoles, le Morvan s'inscrit dans une zone de faible urbanisation : il ne possède pas lui-même de ville digne de ce nom. Sur la carte de la trame urbaine en France proposée par P. Pinchemel, un espace blanc occupe la place du Morvan dans le vaste polygone régional. ».

Cette carte est ainsi un outil de réflexion chez de nombreux géographes, qui l'étudient, la détaillent. Elle a un statut d'intermédiaire, d'intercesseur entre le terrain qu'elle schématise et la description qu'elle explicite. Elle est de ce fait un « discours de la séparation »² qui permet une distanciation de ce terrain, mais est aussi et surtout un passeport vers la théorisation, ce qui est visible chez Jacqueline Bonnamour.

25. Un nouveau positionnement du thésard à partir des années 1970.

Là comme ailleurs, les débats disciplinaires, mais peut-être aussi la thèse en elle-même, engendrent un début de réflexion : de façon très nette, le relevé de données montre que le lien affectif devient peu à peu plus rare, marquant un positionnement différent du géographe, qui ne se veut plus partie prenante, mais extérieur, « objectif ». Peu nombreux pourtant sont ceux qui se posent la question de la nature de ce rapport. Il s'agit par exemple de Roger Béteille³, auteur à qui pourtant on ne pourra pas faire le reproche « *d'avoir écrit avec froideur un livre « désincarné »*. Son introduction méthodologique pose cette question : « *Le chercheur et son terrain* :

¹ J. Bonnamour. *Le Morvan. La terre et les hommes. Essai de géographie rurale*. 1966. N° 11.

² M. De Certeau. 1975. p. 9.

³ R. Béteille. *L'espace humain aveyronnais. La société et l'émigration*. 1974. N° 8. p. 20 pour les deux citations.

détachement ou imprégnation ? »... avant de répondre par un inévitable compromis. C'est également Jean-Louis Dongmo¹ qui pose le problème de façon différente :

« Nous parlons d'un peuple dont nous faisons partie. Nous sommes par conséquent guettés par le risque de grossir sa moindre réalisation ou de lui attribuer tout ce qu'il s'est fait de bon au Cameroun. Nous sommes conscients de ce risque et tout au long de notre travail nous nous sommes efforcés de l'éviter. (...). Cependant l'objectivité scientifique est très différente de la froideur ou de l'indifférence. »

Mais l'existence même de ces interrogations est un signe : la thèse peut être le lieu de l'inquiétude épistémologique. Et la thèse peut amener à un positionnement différent par rapport au terrain. Ainsi François Doumenge commence son ouvrage par une classique évocation de son terrain, qui n'est pas sans charge émotionnelle (l'ouvrage est par ailleurs dédié à ses parents, à sa femme, à ses enfants, et « à tous ceux qui courent les « mers du sud » et « à tous ceux que l'Océan a pris ou prendra ») :

« Au rythme de la sauvage grandeur de l'Océan, les Mers du Sud offrent le charme et la nostalgie des îles. Difficiles à aborder derrière les barrières des récifs, ou par le flanc escarpé des volcans, secrètes d'une humanité énigmatique, ces terres minuscules, perdues dans l'immensité, ont fait rêver de la vie de nature. Mais elles recèlent en réalité le déchaînement des instincts, des passions, des intérêts, dans des brutalités de tous ordres. »².

Quel est le but de cette évocation qui est dans un style très différent du reste de la thèse ? Simple accroche littéraire ? Pas vraiment : elle sert aussi à justifier le statut du chercheur en tant que scientifique et observateur « neutre » mais, et cela sonne comme un regret, encore fortement marqué par une culture occidentale. Le géographe n'est-il pas toujours coincé entre la volonté de neutralité et l'approche du défricheur ?

« Dès qu'il apparaît que l'on n'est pas le voyageur pressé en escale, ou le simple touriste banane, dernier triste produit de la société dite civilisée du XX^e siècle, on est estimé, jaugé, soupesé tant au physique qu'au moral. (...). C'est dire que l'approche des problèmes du Pacifique Sud, dans la seconde moitié du XX^e siècle, met en cause des mécanismes complexes, malgré le petit nombre des intéressés. Cette étude qui se veut une synthèse des problèmes humains, tels qu'ils peuvent apparaître à l'observateur scientifique, risque d'être une caricature par le manque d'ombres et de nuances. Il faudrait apporter de multiples retouches à tous les tableaux de notre vision restée, bon gré mal gré, tellement occidentale ».

Le corpus montre clairement une évolution dans la prise en compte du rapport à l'émotion, au point que l'on pourrait, de ce point de vue, parler de la succession de deux géographies durant la période étudiée. Aucune rupture n'existe néanmoins, et il

¹ J-L. Dongmo. *Le dynamisme bamiléké. Essor démographique, expansion spatiale et réussite économique d'un peuple des hautes terres de l'Ouest Cameroun*. 1978. N° 38. p. 13.

² F. Doumenge. *L'homme dans le Pacifique sud. Étude géographique*. 1966. N° 39. p. IX et X pour les deux citations.

s'agit avant tout d'une lente évolution. Mais la question essentielle est celle du positionnement du géographe, celui-ci prenant peu à peu de la distance par rapport à son terrain.

Le rapport au terrain, qui a prédominé chez les géographes classiques, n'est évidemment pas la spécificité du thésard. Mais l'encyclopédisme, le plan à tiroirs et la description ne l'étaient pas non plus. Le discours de la thèse est cependant un discours original du fait de l'hypertrophie de ces pratiques traditionnelles : il est le lieu où le thésard montre à la communauté sa maîtrise des techniques ; ce discours est donc une véritable mise en scène du monde du géographe. De ce fait, la thèse produit une géographie particulière « académiste » peut-être, « maniériste » sans aucun doute, car faite « à la manière » des autres thèses et en fonction de l'attente de la communauté.

Mais cet académisme est en tant que tel porteur d'effets disciplinaires, du fait des comportements à long terme qu'elle induit, par le positionnement des géographes qu'elle entretient, par tout un ensemble de conséquences sur le discours.

3. L'écriture de la thèse d'État : questions de formes.

Une géographie académiste ? Poursuivre cette hypothèse amène à regarder les problèmes de forme d'une autre manière. Or le discours sur la thèse, qu'il s'agisse de celui des comptes-rendus ou de celui des rapports de soutenance de thèse a souvent fait allusion à ces problèmes de forme, par le biais principalement du style, ou encore de la présentation et de l'impression. En revanche d'autres caractéristiques sont très souvent passées sous silence par le discours sur la thèse. Pourtant, elles me semblent révélatrices de cet académisme. Cette partie est donc l'étude d'une absence dans le discours, d'un non-dit, pourtant aujourd'hui signalé par plusieurs auteurs.

- Il s'agit en premier lieu du rôle de l'introduction et de la conclusion de ces thèses, deux éléments qui - littéralement - encadrent le discours de la thèse d'État. Plusieurs auteurs de Marie-Claire Robic (1996) à Olivier Orain (2003) ont déjà formulé quelques remarques sur la nature de ces introductions, parfois sur leur absence, ou en tout cas sur l'absence de problématiques.

- Il s'agit aussi de la pratique des renvois de bas de page, souvent considérée comme un des identifiants de la thèse :

« une thèse doit avoir de nombreux renvois, être argumentée jusque dans ses moindres détails, de façon à ce que l'on puisse voir à quoi ça se rapporte » (X, Parisien).

Ce qui est à rapprocher de la remarque de Bruno Latour et Steeve Woolgar (1998) : en tant qu'examen universitaire et texte que l'on doit soutenir, la thèse n'était-elle pas avant tout la construction d'une « réalité, capable de résister aux objections les plus fortes des autres scientifiques » ? Cette appréciation portée sur la création du fait scientifique peut en effet être étendue ici à la production du discours-thèse. Et la note de bas de page n'est-elle pas un des éléments-clé de la construction de cette « réalité » ?

31. L'introduction et la conclusion sont les outils de la mise en scène de la thèse d'État.

Examiner les introductions des thèses d'État du corpus permet presque instantanément de percevoir une différence entre les thèses de géographie classique et les autres. En effet, dans le cadre de la matrice classique, certaines thèses n'ont pas d'introduction, et de nombreuses autres en ont une pratique très particulière puisqu'elles présentent moins leur problématique qu'un terrain d'études. En revanche, la plupart des thèses que l'on ne classerait pas de nos jours comme classiques, présentent leur problématique dès leur introduction, conformément à un modèle hypothético-déductif, qui occupe une place de plus en plus importante au tournant des années 1970-1980. Une telle constatation se retrouve évidemment dans les comptes-rendus, qui n'analysent pourtant que très rarement les introductions des thèses, sauf dans le cas de thèses visiblement novatrices. Et dans ce cas, en fonction de l'auteur du compte-rendu, l'introduction sera qualifiée de « *remarquable* » (dans le cas de la thèse de Roger Brunet)¹ ou de trop « *abstraite* » dans le cas de ce compte-rendu classique de la thèse de Renée Rochefort :

« L'auteur a voulu rompre avec la tradition classique de la géographie humaine. (...) La rupture s'affirme d'abord par une prise de position dès l'introduction, mais nous avouons n'avoir pas bien saisi les termes, d'ailleurs souvent abstraits, de cette prise de position »².

Examiner ces pratiques d'introduction et tenter de les quantifier peut sans doute permettre de voir avec quels rythmes une certaine forme d'innovation pénètre en géographie.

311. Avant-propos ou introduction ?

Parmi les très nombreuses thèses classiques qui présentent en introduction le cadre régional de l'étude, on peut citer à titre d'illustration celles des thèses de Jean Billet³, de Claude Colin-Delavaud⁴, de Guy Bouet⁵, d'Henri Berron⁶, de Micheline Cassou-Mounat⁷ ... dans lesquelles la seule véritable discussion est celle des délimitations de l'espace étudié. Dans le détail, naturalisme oblige, ces introductions

¹ F. Taillefer. *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*. 1966. p. 326-330.

² G. Veyret-Verner. *Revue de Géographie Alpine*. 1961. p. 792-794.

³ J. Billet. *Un versant méridional des Alpes centrales. Le Tessin. Essai de géographie régionale*. 1971. N° 10.

⁴ C. Colin Delavaud. *Les régions côtières du Pérou septentrional. Occupation du sol, aménagement régional*. 1969. N° 28.

⁵ G. Bouet. *L'évolution de la vie rurale en Limousin*. 1977. N° 14.

⁶ H. Berron. *Tradition et modernisme en pays lagunaires de basse Côte d'Ivoire*. 1979. N° 7.

⁷ M. Cassou-Mounat. *La vie humaine sur le littoral des landes de Gascogne*. 1975. N° 23.

se contentent de présenter « *le cadre de l'étude* », « *le cadre naturel* ». Et dans la plupart des cas, le rapport au terrain apparaît très nettement, l'introduction étant alors conçue comme un tour d'horizon du domaine concerné. Il s'agit là d'une attente, visible dans le discours sur la thèse. Ainsi, lors de la soutenance d'une thèse de géographie rurale, le rapport de soutenance écrit par René Lebeau, géographe ruraliste, regrettait que « *l'analyse physique n'ait pas été présentée en introduction* », alors que ladite thèse intégrait cette partie dans un chapitre très problématisé sur les potentialités en eau de la région étudiée.

De façon plus détaillée, la thèse de Paul Péliissier¹ est révélatrice de ces ambiguïtés. Il nomme « *avant-propos* » ce qui est sa véritable introduction : c'est certes là qu'il remercie ses collègues, mais c'est là aussi qu'il expose sa recherche et sa démarche. En revanche, il nomme « *introduction* » la présentation de son terrain d'étude : le climat, le relief, les « *caractères humains* » et ses limites régionales. Son plan ne se discute donc pas, la présentation du milieu est entièrement intériorisée et alors considérée comme un préalable indispensable à l'étude. Cette confusion entre avant-propos et introduction peut aller assez loin. Jacqueline Bouquerel² réalise, quant à elle, une véritable introduction à sa thèse : 14 pages de présentation de la problématique, des difficultés méthodologiques, une annonce de plan. Pourtant, cette partie se nomme « *avant-propos* » en page 1 ... et « *introduction* » en table des matières. Il y a donc une véritable confusion entre les deux termes.

Un autre fait marquant est que de nombreuses introductions présentent de façon très implicite leur problématique. Et pour cause, celle-ci, dans le cadre de la matrice, est évidente : l'étude exhaustive d'un espace, d'un thème, ou parfois la combinaison des deux. La thèse de Jacques Pinard³ par exemple possède un « *avant-propos* » (pages 7-8) dans lequel l'auteur remercie sa femme, ses maîtres, et justifie son terrain d'étude par une référence à une figure tutélaire, ce qui lui permet d'annoncer quelle sera la géographie pratiquée :

« *Aussi n'est-il pas étonnant qu'un géographe, même très attaché à l'idée de région illustrée par les travaux de Vidal de la Blache, ait cru bon d'adopter l'un de ces nouveaux périmètres officiels pour définir un sujet de géographie économique.* ».

Cette partie n'annonce cependant aucune problématique. Arrive ensuite l'introduction : l'auteur y expose l'importance de son sujet, la localisation des phénomènes étudiés, ses préoccupations méthodologiques, puis il procède à une revue critique des nomenclatures existantes. Il annonce enfin le plan de la thèse. De ce point de vue, cette partie est donc une véritable introduction, à un détail près... La problématique n'est jamais explicitée. Et pour cause : elle est évidente. L'auteur procède à une étude minutieuse et exhaustive des « *industries du Poitou et des Charentes* ».

¹ P. Péliissier. *Les paysans du Sénégal*. 1966. N° 82.

² J. Bouquerel. *Aspects géographiques de l'industrialisation du Maroc (industries de transformation)*. 1973. N° 15.

³ J. Pinard. *Les industries du Poitou et des Charentes. Étude de l'industrialisation d'un milieu rural et de ses villes*. 1971. N° 85.

Enfin, si l'introduction est généralement une présentation du terrain, c'est parfois plus que cela : elle est alors un véritable résumé de ce qui va être dit. Ce qui est certes logique : il faut bien annoncer le plan. Mais cette démarche, poussée à l'extrême, permet effectivement de remplacer la problématique, qui n'est alors plus abordée qu'au détour d'une phrase. Travaillant sur des questions de sous-urbanisation en Afrique, Pierre Sirven¹ utilise dès le début de son introduction la description de l'espace étudié comme une technique d'accroche littéraire : les

« paysages du Rwanda et du Burundi offrent un dépaysement complet surtout pour le géographe français, habitué à l'Afrique Équatoriale ou Occidentale où la savane et la forêt forment le couvert végétal déchiré par-ci par là par l'exploitation discontinue de l'espace, à l'habitat généralement groupé. ».

Ce passage de la page 2 tient lieu, non de véritable problématique, mais d'introduction au sujet : l'auteur va effectivement par la suite tenter de décrire en détail ces paysages. De façon classique également, l'auteur utilise le rapport à l'émotion, qui se double ici, conformément à une « géographie africaniste » (D'Alessandro, 2004) d'une vision ethnographique, voire misérabiliste :

« La pauvreté se cache pudiquement derrière les bananeraies mais on la devine au détour de la route quand l'orage éclate et que l'on voit de petits bergers transis, mal protégés par leurs haillons, se blottir à deux ou trois sous un auvent portatif de feuilles tressées ou chacun sous une feuille de bananier. ».

Ce passage permet à l'auteur d'établir dès l'introduction une analyse prospective, qui seule justifie le sujet : « *Seule la ville peut briser cet isolement* » (Il s'agit ici de la dernière phrase de l'introduction).

312. Des conclusions qui concluent peu.

Du fait sans doute des mêmes logiques, la conclusion est souvent plus un résumé de ce qui a été dit qu'une véritable conclusion. Celle d'Émile Kolodny² est peut-être la plus représentative de cette démarche. Cette conclusion montre bien le but que doit avoir pour cet auteur une conclusion, mais elle est également symptomatique du rapport qu'elle entretient avec le triptyque exhaustivité-description-plan à tiroirs. Ayant en effet décrit la population des îles de la Grèce pendant 48 chapitres, il entame sa conclusion page 661 par : « *le périple des îles touche à sa fin* » ! Cette conclusion a donc un rôle - ici explicite - de fermeture du discours.

Et « l'ouverture », pratiquée par la plupart des conclusions et généralement repérable dans les toutes dernières phrases, est souvent une référence à un avenir que l'on estime préoccupant pour le phénomène étudié, par exemple dans les thèses de Max Dumas³ et de Jean Pitié¹. À moins que ce ne soit l'occasion pour l'auteur de faire une

¹ P. Sirven *La sous-urbanisation et les villes du Rwanda et du Burundi*. 1983. N° 103.

² E. Kolodny. *La population des îles de la Grèce*. 1974. N° 59.

³ M. Dumas. *La vie rurale dans le haut-Aragon*. 1973. N° 31.

dernière fois référence à l'aménagement et à des recommandations rendues possibles par la recherche, par exemple dans les thèses de Jeanine Brisseau-Loaiza², de Régine Van-Chi-Bonnardel³, ou celle de Christian Verlaque⁴. Dans cette dernière, l'auteur effectue d'abord un très long résumé de ce qui a été dit, avant de faire des suggestions d'aménagement du fait de l'importance croissante du pétrole « *pour peu que la paix continue de régner sur une mer qui a vu bien des conflits* ». De façon encore différente, Gérard Brasseur⁵ rappelle dans sa conclusion les réponses aux questions diverses qu'il avait peu à peu posées au fil de son étude. Mais celles-ci n'avaient jamais été présentées comme un corps de questionnement, et leur réponse avait déjà été fournie dans les chapitres concernés et dans leurs conclusions partielles. Une telle pratique, assez fréquente, se traduit par la taille très réduite des conclusions des thèses d'État : les six pages de celle de Jean Thumerelle⁶ ne représentent que trois millièmes des pages de l'ouvrage, et les 26 lignes de celle d'Alain Huetz de Lemp⁷ moins de cinq dix millièmes de la thèse. À titre de contre-exemple, la thèse de Jacques Béthemond⁸, pourtant de facture classique, a une conclusion de 36 pages, soit 5% de l'ensemble de la thèse, soit 18 fois plus.

L'introduction comme la conclusion, par leur taille, par leur thématique, sont révélatrices, non seulement d'un plan classique, mais aussi et surtout d'une *doxa* : pourquoi mettre en avant une problématique si celle-ci est évidente (un inventaire), pourquoi faire une conclusion si ce n'est pour dire comme Émile Kolodny que « *le périple touche à sa fin* », en somme que l'inventaire est terminé.

Le cas le plus révélateur de cette attitude est sans doute celui de la thèse d'Alfred Mondjannagni⁹, qui combine les différentes caractéristiques constatées dans cette partie. Certes cet auteur présente au lecteur une problématique assez claire (les rapports ville-campagne dans le Bas-Dahomey) et une méthodologie ; mais le tout figure dans un « *avant-propos* », c'est-à-dire littéralement en tant que paratexte, alors que l'« *introduction* », quant à elle, se contente de présenter le domaine d'études. Cette thèse ayant adopté un plan classique (elle recense en première partie « *les paysages* ») ne fait par ailleurs aucune conclusion générale, mais présente en lieu et

¹ J. Pitié. *Exode rural et migrations intérieures en France : l'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes*. 1970. N° 87.

² J. Brisseau-Loaiza. *Le Cuzco dans sa région. Étude de l'aire d'influence d'une ville andine*. 1975. N° 17.

³ R. Van-Chi-Bonnardel (Nguyen). *Vie de relations au Sénégal. La circulation des biens*. 1976. N° 111.

⁴ C. Verlaque. *L'industrialisation des ports de la Méditerranée occidentale*. 1970. N° 113. p. 823 pour la citation.

⁵ G. Brasseur. *Les établissements humains au Mali*. 1968. N° 16.

⁶ J. Thumerelle. *La population de la région Nord-Pas-de-Calais. Étude géographique*. 1979. N° 108.

⁷ A. Huetz de Lemp. *Vignobles et vins du Nord-Ouest de l'Espagne*. 1967. N° 56.

⁸ J. Béthemont. *Le thème de l'eau dans la vallée du Rhône. Essai sur la genèse d'un espace hydraulique*. 1972. N° 9.

⁹ A-C. Mondjannagni. *Organisation de la vie rurale et rapports villes-campagnes dans le bas-Dahomey*. 1975. N° 74. Page 13 pour la citation.

place des annexes cartographiques. Une telle absence est somme toute logique puisque la troisième partie de cette thèse a pour titre « *Rapports ville-campagne dans le Bas-Dahomey* » ... ce qui est précisément le sujet - et le titre - de l'ensemble de l'ouvrage. Et donc, la conclusion générale de l'ouvrage doit être recherchée dans celle de la troisième partie. Mais dans ce cas, les deux premières parties, littéralement hors-sujet, ont pour seul but d'amener au sujet par le biais du plan classique. Elles correspondent à la fois, dans le cadre du discours de la thèse et de son lectorat, à la perception par l'auteur d'une demande sociale et d'une demande disciplinaire, d'une conception de la géographie. Car, nous avait prévenu l'auteur :

« Une étude de ce genre ne peut être que globale parce que touchant à un fait de civilisation et en conséquence à la connaissance de l'homme à travers son histoire, son organisation sociale, sa structure mentale, sa manière de comprendre et d'interpréter les paysages naturels. »

32. Une conséquence scripturaire du genre-thèse : le renvoi de bas de page.

Le renvoi de bas de page est à l'évidence une des caractéristiques repérables immédiatement dans une thèse. C'est même plus : c'est un attribut de la thèse. J'en prendrai pour révélateur le relevé de remarques que j'ai réalisé de façon très informelle - j'en conviens - dans le milieu des enseignants du secondaire¹, c'est-à-dire sur des gens censés être familiarisés avec ce type d'ouvrages et ayant déjà lu des thèses. Spontanément, le terme « *thèse* » amène chez la plupart des gens des idées que l'on peut relier avec l'exhaustivité (« *des gros bouquins* »), avec l'imaginaire du sujet abscons (« *des livres pénibles à lire* », « *qui n'intéressent que 2-3 spécialistes* »), mais aussi avec un certain type d'écriture (« *une thèse, c'est des livres, il n'y a que ça de texte, et tout ça de notes de bas de page* »).

Il y a en moyenne 2.2 notes par page sur l'ensemble des thèses du corpus. Ces notes prennent des formes très différentes : références permettant de justifier ce qui vient d'être affirmé voire de montrer la culture de l'auteur, compléments d'information qui ne sont pas dignes de figurer dans le corps du discours, digressions diverses. Néanmoins, des différences sensibles apparaissent d'une thèse à l'autre, sans qu'il soit toutefois possible d'identifier des temporalités. D'une façon générale, il me semble que cette pratique peut être vue comme plus faible que dans d'autres matières : les thèses d'histoire ont ainsi beaucoup plus recours que celles de géographie à cette pratique. Par exemple celles de Jean Touchard (1968) et de Fernand Braudel² comportent 3.4 notes par page en moyenne, et certains chapitres de la thèse de Fernand Braudel en comportent 4.6. Rien de tel en géographie, et

¹ Il s'agit en fait des très nombreuses remarques que m'ont faites les enseignants des lycées de Saint-Marcellin et de Voiron (Isère) quand ils me posaient (par politesse ?) la question du sujet de ma thèse, et quand (par malheur pour eux ?) je leur répondais.

² *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. Armand Colin. 1949. 1160 p. La version analysée ici est la sixième édition de 1985.

certaines thèses pratiquent même très peu ce genre. Il y a par exemple moins d'une référence par page chez Gilbert Armand¹ ; et certaines parties de sa thèse peuvent carrément omettre ce type de pratique : les 8 pages que l'auteur consacre à étudier l'agglomération de Cluses (pages 745 à 752) ne comportent aucun renvoi. L'objet d'études joue évidemment un rôle non négligeable dans le nombre de ces notes : *a contrario*, certaines thèses puisent abondamment dans les articles de journaux et multiplient les références de bas de page.

Malgré tout, les thèses de géographie semblent caractérisées par une surreprésentation des notes de bas de page par rapport à l'ensemble des autres productions de la discipline. Dans sa thèse, Olivier Orain² notait qu'une des particularités de la géographie classique était la faiblesse des intertextes, en fait principalement les renvois et les citations. Ce nouvel écart entre thèse et matrice tendrait une fois de plus à confirmer l'originalité du discours de la thèse.

Ces notes sont beaucoup plus importantes à certains emplacements de la thèse. Reprendre l'analyse du couple description-explication permet de voir que, sur l'ensemble du corpus, la description fait logiquement très peu appel aux notes de bas de page. Ce n'est en revanche pas le cas de l'explication qui, faisant souvent appel à l'interdisciplinarité, demande beaucoup plus de références. C'est donc bien encore une fois la description qui fait l'identité de la géographie. À titre d'illustration, la thèse d'Henri Picheral³ fait alterner deux techniques : les passages descriptifs ou synthétisant la pensée de l'auteur n'ont aucun renvoi, tandis que d'autres en comportent de nombreux : ces derniers correspondent souvent à des rapports (par exemple ceux de l'OMS), mais également à une volonté de vulgarisation médicale face à un sujet devant lequel l'auteur suppose le lecteur peu formé. Par exemple sa page 116 fait alterner trois références brèves d'ouvrages cités en bibliographie et deux définitions de termes médicaux.

Mais le second emplacement privilégié pour les notes de bas de page est l'introduction. Cette remarque recoupe celle réalisée dans le chapitre 1 : conformément à l'imaginaire, la thèse a le souci de s'insérer dans le monde des thèses, ce qui en fait une écriture sous la tutelle d'auteurs référents, voire de « pères fondateurs » de la géographie. Si l'introduction est le principal de ces lieux stratégiques, dans lesquels le but premier est l'énoncé de ces références, je citerai également la conclusion et certaines introductions de chapitre, qui jouent le même rôle. Ainsi exposées, ces références créent un « discours Même » plutôt qu'un « discours Autre ». La récusation de l'idée (du type : « *on pourrait penser que* », « *d'autres pensent que* ») est d'ailleurs rare alors même qu'elle aurait pu signaler que le texte était bien au sens premier une thèse. Elle est moins fréquente que la justification (« *X pense que* ») voire que le décalque : « *ce que je dis est de X* ». Cette pratique est évidemment en première approche une justification nécessaire pour que le lecteur ait des clés de lecture, pour qu'il juge de la validité scientifique de ce qui est dit. De ce fait, la note de bas de page est une pratique normale. Mais cette

¹ G. Armand. *Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du Nord. Le passé et le présent*. 1973. N° 2.

² O. Orain. 2003. p. 48.

³ H. Picheral. *Espace et santé. Essai de géographie médicale*. 1975. N° 84.

pratique est par définition un intertexte¹ : le texte de la thèse ne peut se suffire à lui-même. Les quelques remarques suivantes témoignent à des degrés divers de cette situation :

« On ne parle pas dans le vide : il faut au moins donner un exemple et une référence » (Jean Bastié²).

Ou de façon quelque peu différente :

« Je ne disais pas n'importe quoi. D'autres avaient déjà travaillé sur mon terrain » (X Bordelais ayant soutenu dans les années 1960).

Cette dernière citation est éclairante : dans le cadre de la matrice et de son souci de couverture globale du monde, la thèse sert plus à compléter une recherche qu'à la remettre en cause. Et dans ce cas, les références données en introduction de la thèse de X, comme la plupart des notes de sa thèse, ont pour fonction l'administration de la preuve.

Si l'on pousse un peu le raisonnement, ne peut-on à l'extrême se poser la question suivante : qui est le véritable auteur de la thèse ? L'auteur-citant, le thésard qui se place sous la coupe de référents, ou l'auteur-cité, la communauté qui parle par la voie de celui-ci ? Car la pratique est de mettre les « bonnes » références et le rôle du directeur de thèse est parfois de suggérer qu'il « *serait bon de citer untel qui sera au jury* ». Ce qui fait de l'intertexte le support privilégié de l'interdiscours. Un détour par le droit et par la notion de jurisprudence permettra de mieux comprendre le but des renvois de bas de page. Car en se référant à des membres du jury et à des thèses déjà soutenues (des situations en fait déjà jugées), le but du renvoi n'est-il pas avant tout de rendre le discours de la thèse inattaquable dans l'environnement hostile de la soutenance ? Outil privilégié du dialogue, il a ainsi pour but de contenir les objections et de protéger le texte « *contre la force du lecteur* »³. Mais derrière cette idée, en exagérant à peine, et vu le nombre important de membres des jurys de thèse cités dans mon corpus, on peut soutenir qu'il y a une permutation de rôles : l'auteur-citant, le thésard, étant le lecteur des auteurs-cités, les membres du jury, eux-mêmes relecteurs de leurs propres travaux par l'intermédiaire d'une thèse qui prolonge et complète leurs recherches. Ce qui illustre certes l'idée de dialogue, mais peut avoir des effets induits sur le contenu de la thèse. Il y a là une circularité de plus : le membre du jury en retire certes, si la thèse est bonne, un « *accroissement de sens* »⁴, mais il est en même temps emmené dans un cercle herméneutique par le simple fait d'être membre de ce jury : il est introduit dans le cercle d'une parole qui se referme sur son origine, qui fait régner l'ordre du Même. Ce qui recoupe cette appréciation de Pierre Bourdieu, mise en introduction de ma propre thèse :

*« C'est seulement lorsque l'héritage s'est approprié l'héritier que l'héritier peut s'approprier l'héritage »*⁵.

¹ À savoir, au sens premier, la présence d'un texte dans un autre, par allusion, citation ou référence (Maingueneau 1996).

² Jean Bastié. Interview. 09 05 2005

³ B. Latour. 1989. p. 115.

⁴ J. Starobinsky. 1970. p. 164. On notera toutefois que cet accroissement de sens se produit à l'intérieur de la *doxa*, ce qui conforte les thèses kuhniennes sur la « science normale ».

⁵ P. Bourdieu. 1997. p. 219.

Conclusion

La thèse : une mise en scène du monde du géographe.

La thèse procède à une réinterprétation du réel selon ses propres codes. Il est désormais trivial de faire en épistémologie de la géographie le constat suivant : celui de l'existence d'une différence fondamentale entre la géographie classique et d'autres disciplines appartenant aux sciences « fondamentales » telles que la physique. Ces dernières se fondent de façon prédominante sur des élaborations intellectives et des hypothèses d'où procéderont des expérimentations qui seront soit probantes soit invalidantes. De ce fait découle une réinterprétation du réel. Au contraire, la géographie classique était par nature orientée vers le réel ; elle jouait donc avant tout dans le domaine constatatif, dans un mécanisme de saisie de données. Rien de très nouveau dans ce constat, mais le relevé de données met tout de même en évidence le fait que cette démarche est ici sublimée par la thèse d'État. Il fait également apparaître l'idée que cette saisie de données se faisait en fonction de deux imaginaires : l'imaginaire disciplinaire proprement dit, mais également l'imaginaire de la thèse, qui suggérerait ses propres règles. Il me semble ainsi qu'au vu du relevé de données, on peut accepter l'idée que le résultat fut parfois une géographie cumulative, peu originale, parfois peu sensibilisée à l'innovation, et tentant de répondre aux exigences implicites de ces deux imaginaires. Danièle Laplace-Treyture parlait de « *groupe de travaux stéréotypés* »¹ pour qualifier en géographie régionale ce type de travaux marqués par une systématisme, un formalisme, et par quelques indicateurs plus difficiles à cerner comme la qualité de l'expression ou la faible portée de l'ouvrage. On pourrait même parler pour un certain nombre de thèses de travaux de géographie « académiste » voire « maniériste ». Y a-t-il là de quoi définir un genre de la thèse d'État de géographie ? En partie sans doute, mais en partie seulement.

Car la description, le plan à tiroirs ou le rapport au terrain sont certes des caractéristiques de la matrice, mais survalorisées et fonctionnant comme autant de signes de reconnaissance par la communauté des capacités du géographe. La thèse est bien une mise en scène de la géographie en fonction d'un but : le dialogue avec la communauté dans lequel le thésard montre qu'il a la maîtrise des techniques requises. Les mots de « maniérisme » ou « d'académisme » renferment l'idée de rapport à l'Autre : « faire à la manière d'untel » ou « comme le fait l'académie » ; ce qui ne veut

¹ D. Laplace-Treyture. 1998. p. 25 pour les critères et 26 pour la citation précise.

pourtant pas dire que la thèse d'État fut un frein disciplinaire. Car du fait de la survalorisation de certaines méthodes, la géographie produite fut d'une nature différente de celle produite par la matrice. En ce sens, la métaphore du frein n'est pas pertinente : un frein ralentit de façon mécanique, il stoppe une évolution en la laissant à un point mort. Tandis que la thèse a modifié, perturbé la matrice, de façon parfois gênante, comme le montrent de nombreux comptes-rendus. Ainsi, la remise en cause de l'encyclopédisme, celle du rôle de la description, sont à la fois les conséquences de l'importation dans la thèse de préoccupations disciplinaires, mais également les moteurs d'une certaine forme d'innovation des pratiques disciplinaires du fait de la thèse. Une autre métaphore, beaucoup plus basée sur la chimie que sur la mécanique, devra donc être trouvée.

Soutenir pleinement l'idée d'une géographie maniériste serait cependant oublier que de nombreux auteurs sont passés outre, que le contexte était celui d'une remise en cause de la matrice et de la thèse et que la structure-thèse n'imposait pas, mais suggérait, que tout était donc question d'habitus. Cette conclusion, ou plutôt ici cette absence de conclusion, m'amène à deux réflexions partielles :

- encore une fois, celle de l'absence de déterminisme lié à la thèse d'État, et de l'existence d'une certaine liberté du thésard, même dans le contexte de la matrice classique. Ce qui amène une dernière fois à critiquer la métaphore du frein comme beaucoup trop globale. Il ne s'agissait que d'un frein partiel : tout étant question d'individus, les géographes ayant réalisé une géographie académiste ne l'auraient-ils pas fait également dans un autre cadre ? Ce qui pose évidemment une fois de plus la question du « qui ».

- La nécessité en troisième partie de ma propre thèse de comprendre les chemins précis de l'innovation. Mais du fait de la précédente remarque, il s'agira d'une double étude : quels furent certes les chemins pris par les novateurs, mais également par quels chemins indirects une nouveauté s'est-elle faufilée, parfois subrepticement, dans le cadre d'une géographie académiste ?

Le genre de la thèse ne peut enfin être analysé comme un genre régional, ou même comme un « sous-genre », ouvert à d'autres thématiques, mais fortement marqué par le genre régional. Ce qui semble prédominant, ce sont en effet les points communs entre des thèses de géographie régionale et des thèses de géographie générale. La thèse d'État fut sans doute un des moteurs du genre régional, mais elle a aussi produit autre chose de beaucoup plus large et de non-réductible : le genre de la thèse.

Accepter l'idée de genre, c'est donc accepter l'idée que malgré les évolutions disciplinaires, certaines caractéristiques demeurent et s'insèrent dans un même projet. Des caractéristiques liées à la forme évidemment ... Mais ce chapitre a montré que ces questions de forme ne sont pas neutres mais porteuses de conséquences sur le fond. Pour cette raison, le chapitre suivant analysera en détail les débats disciplinaires, les principales inquiétudes épistémologiques, que j'ai pu repérer dans le discours sur la thèse.

Chapitre 2

Le discours de la thèse :

inquiétudes épistémologiques ou problème de positionnement ?

En 1971, le premier éditorial de *L'Espace géographique*, constatant après d'autres que la géographie française connaissait une « *situation de crise* », affirmait que « *la géographie française n'a jamais beaucoup goûté les interrogations épistémologiques* »¹. Le constat est devenu classique et il me semble transposable tel quel pour les thèses d'État au vu des interviews : ce n'est certainement pas dans la thèse d'État, m'ont dit en substance de nombreux interviewés, que l'on pourrait trouver des réflexions épistémologiques, d'où les remarques vues en introduction de ma thèse sur l'absence de pertinence de mon sujet (« *pourquoi s'intéresser à quelque chose sans intérêt ?* »). Or j'ai montré en première partie que l'imaginaire de la « thèse-foutaise » était désormais prégnant. Et par ailleurs la plupart des interviewés, après m'avoir pourtant dit que leur propre thèse les avait amenés à réfléchir sur tel ou tel problème à dimension épistémologique, m'ont rappelé en seconde partie de l'interview (consacrée à la perception de la structure-thèse en tant que telle) que la thèse « *ce n'était qu'un mauvais moment à passer* », « *qu'un rite initiatique* »², que « *de la géographie*

¹ *L'Espace géographique. Régions Aménagement Environnement*. N° 0. 1971. Éditorial.

² Appliqué à propos de la thèse d'État en elle-même, et pas spécifiquement à propos de la soutenance.

standard» (sic). Bref, rien qui ait pu provoquer une réflexion sur la géographie. Il s'agit là évidemment d'une illustration de plus de la force des imaginaires contradictoires de la thèse. Et la perception que l'on a eue de son propre exercice, qui s'insère si possible dans l'imaginaire de la « grande thèse », est visiblement assez différente de celle que l'on en a eue pour l'ensemble de la communauté, qui est beaucoup plus conforme à l'imaginaire de la « thèse-foutaise ».

Mais ce qui est fondamental ici est que cette perception est visiblement erronée. A contrario de ce qui vient d'être dit, je constate que la plupart des thèses ont au moins eu un souci de positionnement par rapport à la matrice et parfois même un souci épistémologique. En effet, la plupart des thèses d'État du corpus éprouvent le besoin de définir la géographie qu'elles vont pratiquer ; elles insèrent par ailleurs un certain nombre de citations d'auteurs référents et représentatifs d'une certaine conception de la géographie, souvent très différente de la géographie classique. À titre de première illustration, je remarquerai que 39 des 114 thèses analysées (soit 42% du corpus) mentionnent dans leur introduction et/ou leur conclusion le terme de « science » en corrélation directe avec celui de « géographie ».

On pourrait n'y voir qu'un simple passage obligé, qu'un exercice pour s'attirer les bonnes grâces du jury. Peut-être ... Cependant, l'idée qui sous-tend ce chapitre est que, puisque la thèse est une réponse au dialogue organisé par la communauté, elle importe à l'intérieur de la structure les inquiétudes extérieures : elle s'approprie le dialogue et est un relais des inquiétudes épistémologiques ambiantes. Ainsi, et même si pour certains ce ne fut effectivement qu'un exercice de style, celui-ci est révélateur d'une situation : celle du changement de matrice en action. Car la géographie est-elle « science de synthèse », « science d'observation », « science humaine » ou « science sociale » ? Autant de questions auxquelles les thèses d'État tentent de répondre.

Le parti pris adopté est donc celui de tenter de décrypter le discours moyen des thèses d'État. De ce fait, les constatations qui suivent sont fondées comme précédemment sur un relevé croisé de données du discours de la thèse et du discours sur la thèse. Elles mettent concrètement en situation les méthodes issues du chapitre précédent : référence au terrain, domination puis remise en cause du triptyque exhaustivité-plan à tiroirs-description.

Ces constatations posent toutes le problème du changement de matrice en action et elles montrent toutes que la perception de cette évolution fut réelle, les géographes tentant de se situer par rapport à celle-ci. Cette perception correspondait cependant parfois à un entre-deux intellectuel : la critique du déterminisme naturel fut par exemple vécue comme une obligation, ce qui ne dispensait pas forcément d'en faire. Mais il s'agissait aussi d'un entre-deux social : comment s'inscrire, au sein de la communauté comme un géographe moderne, tout en restant audible ? Tout fut affaire de positionnement, qu'il soit intellectuel ou social. Le but central de ce chapitre est donc de tenter de démêler ces deux aspects : doit-on considérer les nombreuses remarques sur la nature de la géographie comme autant d'inquiétudes épistémologiques, de problèmes de positionnement, ou comme le simple passage obligé d'un « rite initiatique » ?

Les thèmes que j'examinerai ici sont ceux qui ont été détectés dans l'étude du discours sur la thèse (chapitre 3 de la première partie), comme pouvant poser problème.

- Il s'agira d'abord de la remise en cause de la géographie régionale : les comptes-rendus en ont très souvent pris acte. Comment la thèse a-t-elle pu prendre en charge cette évolution de la matrice tout en respectant (ou en bousculant) certaines exigences de forme comme l'exhaustivité ?

- Il s'agira ensuite du problème du naturalisme et de celui du déterminisme naturel. Si, conformément à la matrice, la plupart des thèses se défendent de « faire du déterminisme », comment la question du naturalisme est-elle abordée par le discours moyen des thèses d'État ? Il s'agit là évidemment d'un très vieux débat qui pose des problèmes plus généraux que le seul déterminisme naturel telles les oppositions liberté/déterminisme ou Homme/Nature.

- Dans le contexte des années 1960, le problème de l'utilisation des mathématiques, principalement les statistiques, apparaissait comme une véritable révolution qui s'accéléra dans les années 1970 avec les premiers pas de l'informatique. De très nombreuses discussions ont posé le problème d'une « géographie quantitative » qui se heurta à des oppositions virulentes : un débat, je le rappelle, qui fut partie prenante du changement de matrice. Dans ce contexte, comment la thèse d'État a-t-elle pu combiner l'exigence de modernité, d'une innovation institutionnellement réclamée, et les méthodes traditionnelles, souvent attendues dans le cadre du dialogue ?

- Conséquence des points précédents, quelle vision ont eu les thèses d'État de la nature même de la géographie ? Car si presque tous les thésards ont considéré qu'elle est une science, quelle est la nature exacte de cette science ? Peut-on même la définir par un discours moyen ? Ou y a-t-il un éparpillement des réponses, révélateur de pensées divergentes et du changement de matrice, mais qui ferait dans ce cas précis du discours de la thèse un miroir (déformant ?) de l'évolution de la discipline. Une telle analyse pose la question conséquente de l'unité de la géographie ... un discours très souvent évoqué par le discours des comptes-rendus dans le sens d'un avertissement : la géographie doit veiller à son unité et se méfier des « sciences connexes ».

Je remarquerai immédiatement que ces thèmes correspondent assez bien à l'imaginaire disciplinaire : dans les années 1960, les rares inquiétudes épistémologiques de la géographie classique furent principalement celles de l'unité de la géographie et du problème du déterminisme. Et les trois premiers points mentionnés recoupent assez bien trois des « quatre piliers de la géographie vidalienne », pour reprendre les termes précis d'André-Louis Sanguin¹ : le milieu, le paysage, la région. Mais le quatrième pilier, la question des « genres de vie », déjà perceptible dans le rapport particulier qu'entretenaient les thésards avec leur terrain, est également présent en toile de fond, par exemple dans le débat sur le possibilisme abordé dans de nombreuses thèses.

¹ A-L. Sanguin. 1993. p. 328.

1. La remise en cause de la géographie régionale : débat épistémologique ou mise en avant d'une innovation acceptable ?

Lorsqu'à la fin des années 1960, Jean David commença à chercher un sujet de thèse, il envisagea rapidement un sujet de géographie régionale, car

« la géographie régionale, on ne lui « tirait pas dessus » quand j'ai commencé. J'envisageai ça sereinement »¹.

Cet avis, corroboré par d'autres thésards est symptomatique. On constate pourtant dans la bibliographie que la géographie régionale connaissait déjà un certain nombre d'attaques à l'époque. Mais celles-ci ne semblaient pas perçues par de nombreux thésards comme quelque chose de menaçant et la géographie régionale ne leur paraissait pas obsolète. Car parallèlement, le discours sur la thèse a à maintes reprises souligné que de nombreuses thèses des années 1960, voire 1970, sont passées de la conception traditionnelle de la géographie régionale globale (qui elle est condamnée) à l'étude d'un thème inscrit dans un espace régional : le discours sur la thèse justifie cette pratique en la déclarant innovante, ce qu'elle n'est pourtant pas. Dans ce contexte et cette situation d'entre-deux, les thésards prennent acte d'une situation, d'une évolution achevée. Leur discours n'est-il donc pas à la fois une déclaration d'intention (une revendication de modernité) et une pratique désormais traditionnelle ? Il s'agit en tout cas d'un discours présent dans de nombreuses thèses.

11. La situation durant la période : « Pas d'études géographiques sans terrain » (Jacqueline Bonnamour).

La période de 1960 à 1984 est celle des remises en cause de la géographie régionale et de cette démarche. En effet, la pratique des vraies études thématiques dans une région s'impose peu à peu. Cette remise en cause s'opère sans rupture à l'intérieur de la matrice classique et est validée par la plupart des directeurs de thèse.

Une telle pratique est visible dès les titres des thèses. Si 51 thèses mettent les termes de « région- al-ale » dans leur titre, en revanche rares sont celles qui se veulent simple étude régionale. Je citerai par exemple celles de Jean Billet (« *Un versant méridional des Alpes françaises : le Tessin. Essai de géographie régionale* »), de Jean Sermet (« *L'Andalousie de la Méditerranée. région géographique espagnole* ») et de Jean-Claude Giacottino (« *Trinidad et Tobago. Étude géographique* »)

Mais malgré ces titres souvent assez imprécis, le contenu n'est pas toujours global et est même parfois carrément novateur. Témoin, la thèse de Jean Gallais². Cette dernière, malgré son sous-titre (« *étude de géographie régionale* »), malgré sa

¹ Jean David. Interview. 06 12 2006

² J. Gallais. *Le delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale*. 1968. N° 46.

facture classique¹, n'a pas comme but la couverture exhaustive d'un espace sous tous ses aspects physiques et humains, mais la compréhension des logiques internes de tout un ensemble de peuples dans le cadre d'une géographie centrée sur les représentations des peuples concernés.

Contrairement aux titres des thèses précédentes, et dès les années 1960 la plupart des titres combinent une « région » et un thème d'étude : par exemple « *La vie rurale dans les Préalpes de Haute-Provence* » (thèse d'André De Reparaz), « *La Région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne* » (thèse de Jean-Pierre Houssel), « *Entre ville et campagne. L'Avant-pays savoyard. Analyse régionale et géodémographie* » (thèse de Jean David), « *Le Tyrol ou la réussite exemplaire du tourisme alpin autrichien* » (thèse de Jacky Herbin). Le sous-titre de cette dernière est d'ailleurs très représentatif de cette volonté de compromis entre géographie régionale et géographie humaine générale puisqu'il s'intitule :

« *Contribution à la géographie régionale des Alpes et à la géographie générale du tourisme.* »

S'il n'y a plus d'étude globale, il n'y a donc « *pas d'études géographiques sans terrain* ». Cette célèbre citation de Jacqueline Bonnamour fut d'ailleurs mise en exergue par Jean David² dans la première partie de sa thèse : une première partie qui donnait les trois piliers de sa recherche, « *Un espace régional. Un support thématique. Ses limites* ». Cet auteur est donc ici fidèle à la conception somme toute classique de la géographie humaine inscrite dans un cadre régional. Mais il l'a fait précéder d'un avant-propos, bel exemple d'entre-deux mêlant nouvelle géographie, découpage régional et hommage au directeur de thèse :

« Quant à la géographie régionale et à sa compagne la monographie régionale, elles sont mises en pièces notamment par les tenants de la "Nouvelle Géographie". Il est vrai que beaucoup de leurs critiques sont justifiées, ne serait-ce que de considérer "une région" comme un objet en soi, préexistant à celui qui l'étudie ou qui y vit. La géographie régionale suppose aussi une étude à caractère exhaustif couvrant tous les domaines de la géographie ; or la complexité et la variété des méthodes mises au point aujourd'hui ne permettent plus une telle maîtrise.

Malgré ces difficultés, nous croyons, comme certains de nos prédécesseurs, qu'une recherche en géographie régionale est possible mais à condition de donner à ce travail un nouveau contenu, par le choix d'un ou plusieurs thèmes généraux.

Ayant choisi d'étudier l'Avant-Pays Savoyard, nous avons ainsi retenu les problèmes de la mutation des populations rurales devant la croissance urbaine. En accord avec nos maîtres, Monsieur et Madame Veyret, l'accent a été mis

¹ Visible par exemple par le plan étudiant le milieu puis l'Histoire..., par un naturalisme revendiqué, par une étude régionale procédant *in fine* à des découpages en sous-régions...

² J. David. *Entre ville et campagne. L'Avant-pays savoyard. Analyse régionale et géodémographie*. 1978. N° 32. page 9 pour la première citation, page d'avant-propos non numérotée pour la seconde.

rapidement sur la géodémographie régionale, comme révélateur des transformations structurelles et spatiales. » [souligné par moi]

Dans le cadre de la structure-thèse, quel est le moteur de cette évolution ? Il semble que le plan à tiroirs ait pu jouer un rôle. X (ayant commencé sa thèse au milieu des années 1960) a réalisé une thèse thématique dans un cadre régional. Il explique ainsi sa méthode de travail :

« Mon sujet, au départ, c'était de la régionale. Ma méthode, c'était qu'il fallait que je remplisse toutes les cases. J'avais rempli des tiroirs ... Et à un moment donné, il m'a fallu clore. Des parties de géographie physique étaient un peu vides : je ne pouvais donc pas faire de géographie régionale. Puis, j'ai cherché un fil directeur qui ne soit pas trop classique ».

Ayant réalisé une thèse dans le but d'obtenir un poste (« *ma thèse, c'était remplir une formalité obligatoire* »), il fut ainsi amené à tenir une position certes ambiguë (« *j'étais coincé entre deux chaises* ») mais tenable précisément du fait du plan à tiroirs. Conformément au dialogue imposé par la thèse, il fallait remplir les conditions demandées par le directeur de thèse (ici un représentant d'une géographie très classique) et apparaître comme novateur : la thèse de X dénonce certaines postures du classicisme, hypertrophie des aspects novateurs, citations de « nouveaux géographes » à l'appui.

X n'est sans doute ni un cas à généraliser ni un cas unique. D'autres ont pu, par un effet aux conséquences inverses, et dans une thèse réellement thématique dès le départ, hypertrophier les parties générales d'un plan à tiroirs et diluer le thème étudié dans une thèse, qui redevenait ainsi de la géographie régionale. Mais la démarche de X est révélatrice à la fois du rôle du plan à tiroirs et des interrogations que se sont posées les thésards au fur à mesure de l'avancement d'une thèse. Or, en dix ans de recherche (c'est la durée exacte de la thèse de X), la conception du sujet a changé, amenant souvent la géographie régionale vers la géographie humaine thématique. Dans un passage de sa thèse qui se nomme « *d'une géographie « régionale » à la géographie « humaine* », Philippe Grenier affirme que

« Nous nous sommes convaincus progressivement que, même dans le cas apparemment exceptionnel de ce bout du monde, la présentation d'une monographie « complète », soucieuse d'équilibrer « le physique » et l'« humain » en faisant précéder, par une logique apparente, le tableau « des hommes et de leurs travaux » par celui du « milieu naturel », masquerait un fait essentiel, qui s'est révélé être un des principes d'explication de la réalité chilote : à savoir que Chiloé est le contraire d'un monde clos : il est possible de montrer que son histoire s'articule sur celle de tout le Chili et de tout le monde hispanique (...) Renonçant ainsi à l'étude d'« une » région chilote singulière, nous avons trouvé plus adéquate celle d'une humanité chilote »¹ [souligné par moi].

¹ P. Grenier. *Chiloé et sa région, Patagonie Nord Occidentale, étude de géographie humaine*. 1980. N° 50. p. 32.

Ainsi, au fur à mesure de leurs recherches, de nombreux géographes sont amenés à se poser des questions sur la nature de l'espace étudié : car si 51 thèses parlent de région, le fait remarquable est bien que la plupart se posent également la question de ce qu'est réellement une région.

12. Une interrogation très fréquente dans les thèses : qu'est-ce qu'une région ... et qu'est-ce que la géographie régionale ?

Étudiant une région, ayant parfois, comme X, transformé leur thèse de géographie régionale en une thèse de géographie thématique dans un cadre régional, les thésards sont amenés à se poser la question de la nature de l'espace étudié, et parfois même à se positionner par rapport à la discipline. Ce qui est donc intéressant dans le passage d'une géographie régionale globale à une géographie régionale thématique, ce n'est pas tant le contenu qui n'est en rien une innovation au début des années 1960 que le discours à prétention épistémologique qui est issu de cet état de fait et qui est révélé lors de l'écriture de la thèse. On peut au préalable classer assez sommairement les espaces qui ont servi de support à des études régionales thématiques en trois catégories : celles qui ont privilégié une division administrative, celles qui ont opté pour une division naturelle ou historique, celles qui correspondent peu ou prou à une région urbaine.

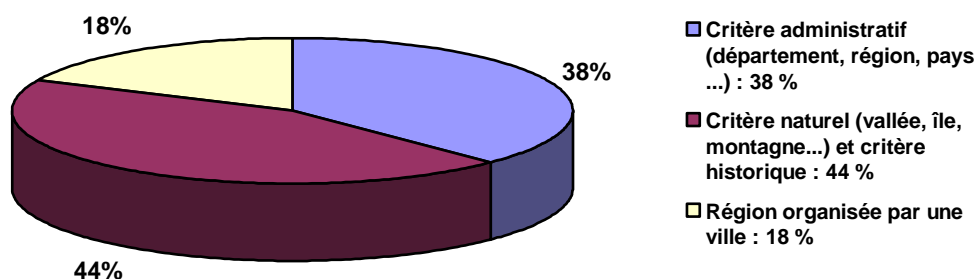


Schéma n° 5 : les types de région (en %) servant de support aux thèses d'État de géographie sur la période 1960-1984.

Un fait connexe est qu'aucune temporalité ne semble véritablement se dégager, ce qui va à l'encontre d'un de nos imaginaires disciplinaires : celui d'une augmentation sensible du nombre de thèses de géographie urbaine. De façon globale, le critère naturel, et parfois historique, est nettement prédominant. Ce critère ne concerne pas que la France puisque les vallées suisses, italiennes ou espagnoles, les îles de la Méditerranée ou des Antilles, les régions historiques espagnoles ou italiennes font l'objet de thèses d'État.

Il y a certes dans le choix des sujets souvent le choix de la proximité. Car comment concilier lors de la réalisation d'une thèse la nécessité de missions sur le terrain et les obligations liées aux statuts d'assistant et de maître-assistant qui étaient celles de la majorité des thésards ? Ainsi, les seules régions lointaines largement couvertes par un ensemble de thèses d'État (essentiellement bordelaises et parisiennes) sont celles de l'ancien empire colonial et sont très souvent liées à un ensemble d'opportunités et à la présence de structures d'accueil.

Ceci n'explique en rien la préférence pour des découpages naturalistes ou historiques, peut-être plus conforme à l'idée que l'on se fait de la géographie que l'on doit réaliser dans le cadre d'une thèse. Ce choix est en lui-même porteur de conséquences sur la discipline. Je reprendrai ici la division suggérée par Philippe Pinchemel (1988) entre « *régionalisation donnée et régionalisation voulue* ». Si la plupart des thésards qui ont choisi une division administrative (« *une régionalisation voulue* ») ne prennent pas la peine de justifier ce choix, en revanche le fait marquant est que la plupart de ceux qui ont fait un autre choix - et ils sont majoritaires - sont amenés à prendre un certain nombre de précautions et à expliquer leur motivation dans le cadre de leur introduction. À l'inverse, privilégier un découpage administratif amène parfois le thésard à voir en conclusion comment le phénomène étudié ne correspond pas à ce découpage administratif. Le géographe se pose alors comme un aménageur virtuel et non consulté, mais qui indique ce qu'aurait été le bon découpage.

Dans les deux cas la question des limites de la région étudiée est le principal problème. D'autant plus que le jury examinant généralement la méthodologie suivie, la justification de ces limites fait souvent figure de passage obligé. La thèse de Pierre Bruyelle étudie « *l'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais* ». Conformément à cette logique, et dès sa très longue introduction, c'est-à-dire avant même toute démonstration, l'auteur insiste sur le flou de certaines limites de la région étudiée. Car dans le cas des régions organisées autour d'un ensemble urbain, le problème est encore plus sensible qu'ailleurs. Ce vieux débat, déjà soulevé par Vidal de la Blache, prend toute sa mesure ici. Et la tentation des thésards est souvent de réaliser non pas une étude de géographie urbaine, mais une étude régionale qui garde les caractéristiques de la matrice classique et de la thèse d'État ... Et qui donc cherche à répondre à la question des limites de la région étudiée. Pierre Bruyelle répond à cette question en étudiant classiquement en premier le milieu physique (en fait la géomorphologie) et en constatant le

« *flou des limites naturelles au sud (...). Cette continuité du paysage picard vers le Nord avait fort logiquement conduit Demangeon à étendre son étude de la Picardie [référence à sa thèse] au Vermandois, au Cambrésis, à l'Artois* »¹.

De même, puisque « *nulle coupure physique non plus [n'existe] du côté septentrional* », l'introduction prend acte que l'étude se déroulera dans un cadre administratif qui ne correspond ni à une division administrative (pourtant socle officiel de l'étude) ni à une division naturelle. La thèse tient dès lors sa problématique : l'organisation urbaine est perturbatrice du découpage régional, qu'il soit classique ou politique.

¹ P. Bruyelle. *L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*. 1980. N°20. p. 18 pour la première citation, p. 19 pour la seconde.

Une telle démarche est assez souvent présente dans les thèses du corpus. Par exemple chez François Tomas¹ qui, étudiant « *Annaba et sa région* », insiste dès sa première partie sur le fait qu'il se trouve en présence d'« *un milieu peu propice à la régionalisation* », ce qui est somme toute logique, puisqu'il s'agit d'étudier une ville et sa région, mais ce qui lui permet de garder un cadre classique et une première partie sur « *les paysages naturels* », puis une seconde sur les « *les facteurs de la régionalisation* ».

Cette démarche est par exemple également présente chez Bernard Dézert qui procède pourtant de façon inverse et attend sa conclusion pour affirmer que

« *Au terme de cette étude, une remise en cause du cadre régional et de la notion même de région géographique nous semble quelque peu nécessaire* »².

Ces interrogations sont certes formelles dans nombre de thèses. Mais elles contribuent à une remise en cause plus globale de la géographie régionale. Celle-ci est malmenée à l'extérieur de la structure, et la thèse prolonge les critiques, amène de nombreux géographes à les affiner puis à les affirmer dans leurs introductions, quitte à n'en tenir compte que de façon mesurée dans la suite de leur discours. C'est ce que montre la thèse de Jean Le Coz dans une introduction révélatrice par ses ambiguïtés de l'entre-deux dans lequel se trouvent de nombreux thésards : entre-deux intellectuel dans le cadre d'une discipline qui évolue, mais aussi sans doute entre-deux social ; comment faire à la fois classique et moderne par la réflexion épistémologique et par les références à des auteurs étiquetés novateurs pour certains, classiques pour d'autres ?

« *La géographie régionale traverse depuis une vingtaine d'années une véritable crise, comme en témoignent la vigueur même de sa défense par certains, qui affirment sa « primauté » [renvoi à Le Lannou] et proclament qu'elle est « l'essence même de la géographe » [référence à Cholley], ou les regrets de tels autres constatant que « la géographie régionale est restée en pratique un mode mineur, aux techniques peu assurées » [référence à R. Brunet] ou encore qu'« en face de la région, le géographe de 1960 est en proie à l'inquiétude ...il craint de voir son objet lui échapper » [référence à Sautter] »³.*

Mais Jean Le Coz, une fois ces préambule faits, affirme

« *qu'en dépit de la peine rencontrée pour pénétrer ou cerner le sujet, il est apparu que le Rharb se prêtait, plus que d'autres régions sans doute, à une étude de géographie régionale* »

du fait « *de son incontestable unité naturelle, même dans ses dissemblances* » ... et

« *dans la recherche des causes, l'étude morphologique y prend une grande place parce que pour une bonne part elle se confond avec la pédologie, qui*

¹ F. Tomas. *Annaba et sa région. Organisation de l'espace dans l'extrême-est algérien*. 1974. N° 109. Page 15 pour la première citation, 178 pour la seconde.

² B. Dézert. *La croissance industrielle et urbaine de la porte d'Alsace. Essai géographique sur la formation d'un espace régional en fonction de l'attraction industrielle*. 1969. N° 34. p. 476.

³ J. Le Coz. *Le Rharb. Fellahs et colons. Étude de géographie régionale*. 1964. 63. p. 11

elle-même fait le lien entre la nature et les formes de son utilisation par l'homme».

Les réflexions initiales n'empêcheront donc pas l'auteur de procéder à une géographie régionale classique, ici justifiée par « *l'incontestable unité* » de la région (le tome 1 est consacré aux « *cadres de la nature et de l'histoire* »). Dans la même lignée, Jeanne Dufour pose un certain nombre de questions dans son introduction sur son terrain d'études et sur le fait de savoir si elle réalise une étude de géographie rurale ou de géographie régionale :

« n'est-ce pas donner beaucoup de place à la géographie régionale au seuil d'un ouvrage qui se veut de géographie rurale ? (...) Il m'est apparu que conduire méthodiquement une réflexion sur la notion de région était de nature à renouveler un peu l'intérêt de la géographie rurale, d'autant que les environs du Mans se prêtent particulièrement bien à ce genre d'exercice »¹.

Mais cette réflexion amène l'auteur à une conclusion pour le moins classique : la région présente un certain nombre de caractéristiques qui en font l'identité, et qui sont liées au milieu et à l'histoire.

« La première chose à faire était donc d'analyser le milieu naturel sarthois afin de voir s'il était possible de définir des "régions agricoles" homogènes. (...) D'autre part, en considérant l'agriculture avec un peu de recul, il m'est vite apparu que l'existence de petites régions agricoles était plus évidente à certaines époques qu'à d'autres : tantôt elles contrastent plus ou moins vigoureusement, tantôt elles semblent vouloir se fondre les unes dans les autres. Il était donc nécessaire de donner à l'espace une dimension dans le temps, dans le but de mieux faire ressortir son originalité. ».

Autant de réflexions qui ne remettent pas en cause la géographie classique. Les géographes se posent certes un certain nombre de questions sur la géographie mais prennent souvent soin de ne pas donner de réponse trop divergente. À la question de la nature de la géographie régionale, il n'y a évidemment pas une réponse, et la thèse est ici un miroir de la discipline : elle reflète ses interrogations ; elle oblige le thésard à les formuler puis à en tenir compte. Pourtant, elle n'est ni un véhicule ni un frein des préoccupations extérieures, puisque celles-ci sont modifiées par leur intrusion dans la thèse : elle sont repensées, intégrées dans une géographie cumulative, marquée par la matrice dominante et par les structures universitaires.

Le même problème se pose de façon sans doute accrue avec une autre interrogation de la géographie classique : quel est le rôle de la nature et du naturalisme en géographie ?

¹ J. Dufour. *Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles. Le devenir des régions agricoles*. 1979. N° 40. p. 5.

2. Naturalisme et déterminisme naturel : la persistance de concepts-repoussoirs du fait de la thèse.

Le problème du naturalisme et de son importance dans la matrice classique a très souvent été examiné, selon trois angles d'approche différents et complémentaires.

- Historiquement, le problème du déterminisme naturel a été, avec le problème de l'unité de la géographie, une des inquiétudes épistémologiques essentielles des années 1960. Et à cette époque, le consensus est atteint : un « *déterminisme excessif* » doit être banni. Or, les thèses ont visiblement relayé ce discours, qu'il me paraît essentiel d'analyser. Ce qui ne signifie aucunement que les thèses aient renoncé à une approche naturaliste.

- Depuis lors, d'autres interrogations ont animé le champ des discussions. L'importance et la place accordées à la géographie physique posaient la question de la nature même de la géographie classique (Bailly-Béguin. 2001, Claval. 2001, J. Lévy. 1999) : était-elle une science naturelle ? Une « *science des paysages* » ? Une science de synthèse ?

- De façon plus globale, on a pu également se poser la question des origines profondes d'un tel naturalisme : la *phusis* est-elle extérieure à la nature humaine et est-il possible d'étudier en géographie la nature de manière indépendante à l'homme ? Ou bien l'homme est-il partie prenante de cette nature socialisée ? Les travaux sur l'histoire de la géographie ont montré selon les périodes le balancement chez les géographes entre une vision environmentaliste en partie héritée du sensualisme (Claval. 2001), une vision néo-hippocratique (Quesne. 1997, Staszack. 1995), et dans le cadre de l'évolutionnisme une conception néo-lamarckienne (Berdoulay-Soubeyran. 1991) qui semble déterminante dans le positionnement de la géographie française au tournant du XX^e siècle.

Sur tous ces points, plus difficiles à traiter qu'une condamnation convenue d'un « *déterminisme ancien* », les thèses évitent de se situer. Pourtant, au regard du discours de la thèse, il me semble possible d'avoir quelques éléments de réponse sur la conception moyenne de la géographie qu'ont les thésards de la période, voire sur le rôle que ces thésards attribuent à la nature.

Je remarquerai toutefois au préalable que dans les années 1960 ce débat est faussé depuis longtemps. En effet, la période étudiée (1960-1984) ne correspond pas exactement à celle du retour d'un débat sur l'environmentalisme. La notion d'environnement va ré-émerger progressivement dans les années 1970 et ne sera réellement prégnante dans le discours des géographes que dans les années 1980 : l'article-manifeste de Georges Bertrand¹ date de 1972, et la seconde édition du *Dictionnaire de la Géographie* de Pierre George ne consacre en 1974 que quelques lignes à « *environnement* » en affirmant notamment que

¹ G. Bertrand. *Écologie d'un espace géographique, les géosystèmes du Valle de Prioro (Espagne du Nord-Ouest)*. *L'espace géographique*. 1972. I. p. 113-128.

« Le terme est employé surtout par les auteurs anglo-saxons dans un sens voisin de milieu géographique ».

La période n'est pas non plus celle d'un débat global sur la géographie physique. Le problème est en revanche celui de la place qu'occupe depuis une trentaine d'années la géomorphologie : car au début des années 1960, la géographie physique se réduit désormais dans les thèses à cette seule géomorphologie, occultant sans doute tout débat de fond. Témoins, les 27 thèses d'État de géographie physique soutenues entre 1960 et 1972 : 24 sont des thèses de géomorphologie.

Le but de cette partie est donc modeste. Il s'agit principalement de voir comment le naturalisme (une caractéristique de la matrice classique) a pu perdurer à cause de la thèse ou malgré elle. Poser cette question ne permettra sans doute pas de répondre à la question de la nature de la géographie physique pratiquée. En revanche, elle peut éclairer quelques points sur les mécanismes de cette perdurance, voire sur quelques effets induits.

21. La thèse d'État relaie un débat extérieur à la structure : la question du déterminisme naturel.

Le débat sur le déterminisme naturel est ancien. Sans remonter au XIX^e siècle et à Ritter, je rappellerai que *« la formation de l'école française de géographie »* (Berdoulay. 1995) avait été marquée par ce débat. Et le *« spectre du déterminisme (...) a hanté la géographie française des deux premiers tiers du XX^e siècle »*¹. Il s'agit certes encore dans les années 1960 d'un débat à minima centré sur la dépendance des activités humaines vis-à-vis des conditions naturelles, et qui en occulte un autre : celui plus général des relations de causalité en géographie. Resitué dans le contexte de l'époque, l'idée essentielle est celle d'une contestation d'un déterminisme naturel *« excessif »*, ici compris comme le fait que non seulement le milieu naturel ne détermine pas complètement les caractéristiques de l'occupation humaine, mais plus encore que la géomorphologie ne joue pas le rôle qu'on lui prêtait auparavant (dans les années 1950, disent les thèses). Ce débat sur la place du déterminisme naturel est donc très présent et les thèses prennent soin de prendre position sur la question. Certains géographes analysent le problème de façon approfondie et argumentée. C'est par exemple Jean Gallais² :

« Elle apparaît en premier lieu pour un esprit déterministe... Voici une région apparemment favorisée, elle est peu peuplée. Voilà une plaine sans obstacle, confluence de grands fleuves, pénétrée de partout par un réseau dense de bras, où aucun élément naturel n'entrave l'action de fortes influences politiques ou culturelles, où tout semble favoriser l'assimilation des divers

¹ A Berque. 1992. p. 359.

² J. Gallais. *Le delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale*. 1968. N° 46. p 25.

groupes voisins ; cette plaine est marquée par la diversité et le particularisme. Le Delta intérieur du Niger fournit un bon exemple de non déterminisme ».

C'est aussi Roger Brunet :

« La localisation des cultures est donc souvent infidèle aux indications de la nature, surtout dans une région où celle-ci permet bien des orientations : la structure sociale est parfois une donnée géographique bien plus tyrannique que le climat ou la nature des terroirs. »¹.

Pour d'autres, nettement majoritaires, il s'agit davantage d'une prise de position, certes à portée symbolique, mais parfois peu étayée. La thèse étant l'occasion d'affirmer sa conception de la géographie, le naturalisme se double d'une condamnation d'un déterminisme « ancien », ou parfois « trop strict », comme chez Michel Genty, qui étudie « le fait urbain dans des espaces de la France des faibles densités », et qui rappelle que :

« Nous connaissons les limites d'un déterminisme trop strict ; mais il n'est pas sans intérêt d'établir des correspondances entre les modelés, les structures, les sols et les principales formes de mise en valeur actuelle qui permettent de dégager des sous-ensembles homogènes »².

Cette attitude, toute en compromis, lui permet de justifier dans son introduction une présentation morphologique et notamment un passage sur « le domaine des calcaires du Campanien et du Santonien »... peu en rapport avec une étude des densités de population.

Comme l'affirme Jeanne Dufour, « il ne s'agit pas là de rouvrir un débat sur le "déterminisme", clos depuis longtemps »³. Mais cette critique n'est parfois qu'une posture rhétorique, et elle précède des analyses guère éloignées d'une certaine forme de déterminisme naturel. Bernard Barbier écrit par exemple que

« comme nous sommes en pays de montagne, et de montagne défavorisée, il est nécessaire d'insister sur les données naturelles. Non pas qu'il faille en revenir à un ancien déterminisme qui fut exagéré, mais pour souligner que jusqu'à une date récente, la nature a assez étroitement dirigé les activités humaines »⁴

...avant d'affirmer deux pages plus loin que

« toute montagne, du fait de son relief, constitue un milieu particulier, difficile, auquel l'homme doit s'adapter. (...) Actuellement, grâce à la technique, l'homme peut dominer la nature, mais non s'en affranchir ».

De façon différente, et aux antipodes d'un « déterminisme honteux »⁵, Pierre Bonnaud rappelle notre « déterminisme primitif ». Mais par là même ce thésard est un

¹ R. Brunet. *Les campagnes toulousaines. Étude géographique*. 1965. N° 19. p. 671.

² M. Genty. *Villes et bourgs du Périgord et du pays de Brive. Le fait urbain dans des espaces de la France des faibles densités*. 1980. N° 47. Introduction.

³ J. Dufour. *Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles. Le devenir des régions agricoles*. 1979. N° 40. p 5.

⁴ B. Barbier. *Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain*. 1969. n° 5. p. 13 pour la première citation, p. 15 pour la seconde.

⁵ L'expression est de R. Marconis. 2004. p. 92.

des rares à poser la question de la nature de la géographie, de ses méthodes, et à remettre en question la notion de région :

« La base géographique à laquelle il sera fait appel ne sera donc pas un milieu régional d'un seul tenant : au contraire systématisation et synthèse exigent un échantillonnage très large en fonction des conditions physiques et humaines, ce qui, à l'origine, revient à un ensemble étroitement uni et interdépendant, à un "déterminisme primitif" que je n'aurai pas honte à défendre, appuyé sur l'animalité relative de notre ancêtre, fut-il déjà Sapiens, voire Faber, et lui reconnaissant une liberté croissante au fur et à mesure que l'hominisation progresse, mais toujours une liberté surveillée qui impose l'idée d'une permanence de l'influence du milieu géographique physique.¹

Mais son propos bien particulier et résolument thématique l'éloigne des préoccupations du terrain auxquelles sont attachés la majorité des géographes. Car, dans le discours moyen des thèses d'État, et encore jusqu'à la fin des années 1970, « la nature propose, l'homme dispose ». Cet adage, caractéristique d'une vision possibiliste, s'est parfois transformé dans la pratique disciplinaire en « la nature impose » et en un « déterminisme honteux », perçu par les thésards comme une fatalité. Il y a donc parfois un réel décalage rhétorique dans le discours de la thèse entre la pratique disciplinaire et les précautions prises en introduction. Ce décalage témoigne d'un double phénomène. Il y a bien sûr le fait que les thésards sont conscients du changement de matrice en action. Mais les citations précédentes témoignent aussi d'un malaise, en partie lié aux exigences contradictoires de la structure-thèse et de la *doxa*. La critique du déterminisme s'est en effet souvent accompagnée dans les thèses d'État de la tentation de l'exhaustivité. Dans ce cadre formel très contraignant, deux attitudes ont pu exister.

- Cette volonté d'exhaustivité a pu être en elle-même porteuse de conséquences par le fait qu'elle tendait à hypertrophier certaines descriptions physiques, qu'il fallait alors justifier, d'où la tentation du déterminisme, au moins dans l'expression. Il s'agit même parfois dans les thèses d'État d'un déterminisme qui est non seulement un déterminisme naturel, mais qui est aussi la recherche systématique de causalités univoques, voire de l'idée que lorsque les causes du phénomène sont réunies, le fait conséquent ne pouvait que se produire.

- À l'inverse, cette peur du déterminisme a amené certains thésards à effacer complètement le problème des causalités. Leur thèse devenait ainsi réellement une suite d'états des lieux pour un certain nombre de thèmes sur un espace donné... c'est-à-dire finalement un catalogue, dans la mesure où « aucune discipline ne peut se constituer si elle pratique l'indéterminisme absolu »².

Il y a donc eu dans la période étudiée une véritable crainte, intellectuelle, mais aussi sans doute sociale (ne pas se faire traiter de déterministe). Lionel Quesne, relativisant fortement l'influence réelle du déterminisme en géographie, y voit pour sa part

¹ P. Bonnaud. *Terres et langages. Peuples et régions*. 1980. N° 12. p. 6

² F. Durand-Dastès. *Introduction à « Climats et sociétés »*. La Documentation photographique. N° 7031. Oct. 1995

« un « pseudo-péché originel » (Mathieu 1992, p. 145) que la nouvelle géographie des années 1960-1970 aurait utilisé comme repoussoir pour se constituer elle-même. »¹.

Cet avis reste cependant sans doute un peu excessif, la question du déterminisme ayant été un problème récurrent depuis que la géographie s'est fondée au XIX^e siècle. C'est cette double crainte qui a engendré un positionnement et des discours de l'entre-deux. Dans ce cas, c'est bien la thèse d'État qui a d'abord répercuté, puis interprété et sans doute influencé le discours disciplinaire. Être déterministe, c'était être doublement archaïque : devant le jury et face à la nouvelle géographie. Le décalage constaté entre la condamnation du déterminisme et le discours des thèses est donc de même nature ceux mentionnés dans le chapitre précédent sur le « *refus de l'exhaustivité* » ou sur une remise en cause de la description.

D'une façon plus globale, cette critique du déterminisme fut, comme le refus des déviationnismes liés aux sciences connexes, comme la réflexion sur la nature de la région, une des nombreuses réflexions à prétention épistémologique au sein du discours de la thèse. Comme d'autres, elles posent indirectement la question de l'unité d'une géographie qui reste encore de fait dans le discours moyen des thèses d'État une « science de synthèse ». Mais ce débat sur le déterminisme, précisément car il se donne à voir, en cache un autre : celui de la place du naturalisme au sein de la thèse d'État de géographie. Une place qui reste - statistiquement - prépondérante durant toute la période et qui recoupe des positions très variables, allant du « *déterminisme honteux* » à un possibilisme intégral.

22. Le discours moyen des thèses d'État ou la persistance du naturalisme.

221. Un naturalisme prédominant.

Du fait du rôle de la description et de la volonté d'encyclopédisme liées à la thèse d'État, cette caractéristique générale de la matrice qu'est le naturalisme fut longtemps mise en avant par la structure de la thèse ; d'abord par l'hypertrophie des paragraphes consacrés à ce thème. Par exemple, Jean Loup procède à un inventaire des anticlinaux valaisans, avant de procéder à une étude des nappes de charriage (pages 25-29) complètement déconnectée de l'étude agro-pastorale qui constitue son sujet. Pourtant à l'époque l'appréciation de la directrice de thèse à propos de cette partie géomorphologique est quelque peu différente :

« Dans la présentation physique, il a réduit les développements morphologiques et il a eu raison ». ²

¹ L. Quesne. 1997. p. 59. La citation de Nicole Mathieu est tirée de « *Géographie et interdisciplinarité : rapport naturel ou rapport interdit* ». In Marcel Jolivet (dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières*. Paris 1997.

² G. Veyret-Verner. *Revue de Géographie Alpine*. 1965. p. 693-697.

La connaissance du « *milieu naturel* » est souvent perçue comme une obligation. Il ne s'agit pas que d'une obligation créée par la thèse, mais aussi d'une obligation intellectuelle, car l'étude de ce milieu (en fait de ses caractéristiques géomorphologiques) est indispensable pour comprendre le sujet traité : « science de synthèse », la géographie doit procéder à une étude physique de façon à expliciter les particularités du peuplement ou des activités agricoles. Ce qui se retrouve dans de nombreuses thèses. C'est par exemple celle de Guy Bouet :

*« la vie rurale doit s'adapter à des conditions physiques moins favorables que celles des plateaux occidentaux du Limousin »*¹.

Ceci permet également à l'auteur de faire de longs développements sur les jours de gelées. Il s'agit aussi de la thèse de Micheline Cassou-Mounat :

*« la connaissance précise du milieu physique dans toute sa complexité paraît donc indispensable »*²,

ou de façon plus détaillée, de celle de Pierre Vitte :

*« Le milieu naturel apporte-t-il une première explication à la pauvreté de ces hautes terres ? Les maigres ressources offertes soutiennent difficilement la comparaison avec les collines plantées, où, grâce à la polyculture, l'intensification a pu paraître illimitée, même sur de pauvres versants, et avec les plaines italiennes dont la richesse n'a cessé de s'accroître tout au long du vingtième siècle. Mais l'homme dispose aussi de belles possibilités »*³.

Ce possibilisme est toutefois de plus en plus analysé en creux : en effet, le milieu peut être hostile, plein « *d'insuffisances* », dépourvu d'atouts propres ... Un des buts de la thèse devient alors de voir comment les sociétés contournent le problème. Plusieurs des thèses choisissant cette grille d'analyse sont celles considérées aujourd'hui comme de « grandes thèses ». La thèse de Gilles Sautter⁴ consacre de nombreuses pages à la géologie car

« la structure géologique mérite d'être considérée la première car c'est le seul élément, parmi ceux qui contribuent à définir l'environnement, sur lequel aucun des autres n'ait prise, à l'échelle du moins de l'histoire humaine. De tous les aspects du milieu naturel dans cette partie de l'Afrique centrale, aucun n'a fait l'objet d'études aussi précoces, nombreuses et fouillées ».

Cette étude permet à l'auteur d'introduire une analyse nuancée des causes du sous-peuplement, le développement étant parfois lié à des « *chances géographiques* », comme une

¹ G. Bouet. *L'évolution de la vie rurale en Limousin* 1977. N° 14. p 460.

² M. Cassou-Mounat. *La vie humaine sur le littoral des landes de Gascogne*. 1975. N° 23. Introduction.

³ P. Vitte. *Les campagnes du haut Apennin. Évolution d'une société montagnarde*. 1984. N° 114. p. 25.

⁴ G. Sautter. *De l'Atlantique au Congo. Une géographie du sous-peuplement*. 1966. N° 97. p. 119 pour la première citation, p. 565 pour la seconde.

« symbiose profitable (...) avec la ville » qui « ont fait plus que racheter les insuffisances flagrantes du milieu naturel »¹.

De même, plusieurs thèses initiatrices n'échappent pas complètement à une conception naturaliste : si les idées générales de la thèse de Roger Brunet sont axées sur le social, l'économie et l'ouverture sur l'extérieur, la première partie est cependant assez classique, (son titre est : « *Une région favorisée par la nature* »). Mais l'ensemble est ici aussi relié à la problématique du retard agricole, qui s'explique pour d'autres raisons que le rôle du milieu.

En creux ou non, que de telles conceptions possibilistes existent et soient encore dominantes dans la période n'a rien d'étonnant. Mais ce qui fait l'originalité de la thèse, c'est qu'elles sont nettement affirmées, parfois théorisées, la thèse se voulant étendard d'une conception de la discipline. C'est par exemple Yvette Barbaza qui a le souci de rappeler la définition du possibilisme :

« entre toutes les possibilités offertes par le milieu, les hommes font un choix selon leurs goûts particuliers, leurs aptitudes et leur personnalité collective. Ce choix détermine l'orientation de leur activité et la mise en place des éléments du paysage humain »².

Si le débat sur le possibilisme existe dans le discours de la thèse, celui-ci a toutefois souvent pour but de justifier les chapitres entiers de géographie physique que ces thèses offrent régulièrement. Car environ 20% des pages des thèses du corpus, qu'elles soient de géographie régionale ou de géographie humaine générale, sont consacrées à la géographie physique. Ceci amène les géographes soucieux par ailleurs d'apparaître comme novateurs, soucieux également - on l'a vu - de remettre en cause les canons d'une certaine géographie régionale, à un véritable problème de positionnement.

222. Problèmes de positionnement et géographie de l'entre-deux.

Dans ce contexte les thésards ont la nécessité de se positionner par rapport à la matrice et à l'innovation. Il y a là certes la traduction du dialogue qui existe entre la thèse et son lectorat. Mais ce dialogue, par l'obligation intellectuelle qu'il crée, est porteur de conséquences : le géographe doit présenter la géographie qu'il va pratiquer. Si certains franchissent le pas et refusent délibérément une optique naturaliste, de nombreux autres adoptent une position intermédiaire, et parfois assez alambiquée. Par exemple, Jean David qui étudie la « *géodémographie* » de l'avant-pays savoyard passe plusieurs pages austères à détailler la géomorphologie, puis les sols, puis le climat de l'avant-pays savoyard. Mais il a fait précéder ces pages d'un avertissement qui mérite quelque attention :

¹ On peut toutefois noter que Jean Delvert, faisant le compte-rendu de cette thèse dans les *Annales de Géographie* en 1969 (p. 114-118), établit une comparaison avec Bornéo, avant de conclure qu'on « *ne peut exclure quelque déterminisme naturel* ».

² Y. Barbaza. *Le paysage humain de la Costa Brava*. 1966. N° 4.

*« Définir a priori, un paysage "naturel", c'est en fait "momifier un espace artificiellement stabilisé dans le temps et borné dans l'espace". Nous savons, en effet que l'homme a brisé le déterminisme naturel et qu'il intervient directement dans la construction des paysages. Cependant, "si le milieu naturel n'existe plus, l'espace rural (celui qui nous intéresse ici) comporte d'importants éléments naturels... ces derniers participent à la dynamique d'ensemble de l'espace rural". C'est pourquoi, sans revenir au déterminisme, nous commençons cette présentation de l'Avant-Pays Savoyard par l'étude des facteurs naturels. »*¹ [Les citations sont de Georges Bertrand].

Cet extrait me semble symptomatique d'un entre-deux intellectuel, révélé dès le sous-titre de la thèse (*«Analyse régionale et géodémographie»*) : il y a d'un côté une certaine défiance vis-à-vis du naturalisme et la volonté d'intégration dans la thèse d'un discours novateur et contemporain, en l'occurrence celui de Georges Bertrand. Mais il y a en même temps allégeance à la matrice puisque l'auteur commence sa thèse par ce milieu naturel, puisqu'il le détaille, au delà même de quelques notions qui auraient pu être utiles pour traiter le sujet. Cet entre-deux intellectuel se double aussi d'un entre-deux social, son jury étant très classique et le naturalisme étant une des préoccupations majeures du directeur de thèse initial, Paul Veyret.

De façon tout aussi nette, la thèse de Raymond Pébayle² illustre ces problèmes de positionnement. Dès la page 11, l'auteur présente la région étudiée, non pas par une analyse *« des éleveurs et agriculteurs »* brésiliens mais par une description géomorphologique très détaillée, figures à l'appui. Ce dont témoigne par exemple l'extrait ci-dessous :

« Ce dernier, représenté par le bouclier uruguayen-riograndense, est désigné localement sous le nom de Serras de Sudeste. Avec la Serra do Mar qui s'interrompt au niveau du Cabo Santa Marta Grande, dans l'Etat de Santa Catarina, ce morceau de socle est le plus ancien témoin du continent gondwanien dans le sud du Brésil. Une morphologie de lourdes croupes y témoigne, à divers niveaux, de longues phases d'érosion. Á l'est, dominant les terrasses des lagunes dos Patos et Mirim, un noyau archéen granito-gneissique porte les plus hautes terres du massif, entre 450 et 580 mètres : la dorsale d'Encruzilhada-Tapes, au nord de la vallée du rio Camaqua, et celle de Canguçu, au sud (fig. 2).»

Mais, cherchant à se positionner dans le champ disciplinaire, cet auteur avait dès la troisième page de sa thèse, explicité sa conception de la géographie, qui semblait aux antipodes du passage précédent. En effet, la géographie doit mettre l'homme au centre de ses préoccupations :

« le critère fondamental de division de l'espace rural doit être souvent cherché chez les hommes ».

L'auteur revendique par ailleurs des liens avec la sociologie :

« quant à la limite, si floue, si ténue, qui sépare la géographie humaine et la sociologie, nous l'avons souvent allègrement dépassée ».

¹ J. David. *Entre ville et campagne. L'avant-pays savoyard. Analyse régionale et géodémographie*. 1978. N° 32. p. 17

² R. Pébayle. *Éleveurs et agriculteurs du Rio Grande do Sul. Les gauchos du Brésil*. 1974. N° 80

et il se défend d'avoir une conception trop naturaliste :

« Éleveurs et agriculteurs du Rio Grande do Sul «aurait été, il y a cinquante ans, un piètre sujet d'étude et de réflexion, un diptyque calqué sur une dichotomie naturelle. Aujourd'hui, un nouveau Rio Grande de Sul est en train de naître, qui n'a certes pas éliminé les sociétés rurales traditionnelles, mais qui les anime d'une nouvelle vie et, surtout, leur offre un modèle très dynamique d'évolution. ».

Le géographe est désormais celui qui, mettant l'homme au cœur de ses préoccupations, saisit dans une perspective interdisciplinaire les mutations du monde, même si, dans les thèses d'État des années 1970, le naturalisme a encore de beaux restes. Dans la thèse de Raymond Pébayle comme dans d'autres, tout est question de logique d'exposition : la thèse - exhaustive - fait de chaque chapitre une somme de connaissances qu'il faut bien justifier. Ce qui peut engendrer la tentation du déterminisme.

223. Bilan : la persistance d'un concept-repoussoir dans le discours de la thèse

Le discours moyen de la thèse d'État demande ainsi très souvent au lecteur de distinguer un bon naturalisme d'un mauvais déterminisme. Il s'agit d'un discours socialement admis, preuve du changement de matrice en action. Mais, paradoxe de l'entre-deux, tout est question de positionnement du géographe. Celui-ci dans sa matrice, dans son institut, a parfois visiblement tendance à privilégier une forme (l'académisme) : la thèse exhaustive, faite de longues descriptions, donne une grande importance au naturalisme. D'une façon plus globale, le discours moyen de la thèse d'État présente clairement la nature comme un objet étudiable en tant que tel, extérieur à l'homme et qui fait peser sur celui-ci de nombreuses contraintes. On m'objectera sans doute que ce discours moyen est connu depuis longtemps, qu'il n'est en rien original. Je ferai toutefois remarquer son importance et sa persistance.

- Son importance est réelle : la plupart des thèses le tiennent, souvent comme s'il était un passage obligé, une contrainte voulue par l'institution. Pour cette raison, de nombreuses thèses prennent des précautions, développent des introductions dans lesquelles elles tentent de justifier par avance les longs développements naturalistes qu'elles annoncent.

- Sa persistance est un autre phénomène important. Que ce discours soit la norme en 1960 n'est en rien original, que des thésards le tiennent encore majoritairement en 1984 est *a priori* plus surprenant. À cette époque, le naturalisme est en effet sensiblement remis en question et devient peu à peu un concept-repoussoir de la discipline. Pourquoi ce décalage qui semble valider l'idée de la thèse vue comme un frein ? Est-il lié à la perception par les thésards d'une attente particulière liée à la structure ? Est-il un véritable décalage disciplinaire de la part de thésards ayant en

moyenne commencé leur thèse 8 ans plus tôt, c'est-à-dire souvent à une époque où ce débat était moins prégnant ?

L'introduction de cette partie de ma thèse posait la question de la caractérisation de ce naturalisme ; obéit-il à une logique précise ? Ne s'agit-il pas au contraire d'une simple activité ritualisée ? S'agit-il d'un impensé ou d'un choix conscient ? Tout est évidemment très variable selon les individus. Mon travail étant basé sur un discours moyen, il me semble certes pouvoir faire remarquer la présence de discours environnementalistes dans certains domaines et notamment dans des thèses lointaines, souvent soutenues en Afrique et correspondant à ce que l'on nomme parfois le « *paradigme de Pierre Gourou* » (Bruneau-Courade. 1984). Mais chez les autres ? Du fait des héritages liés à la matrice (le poids de la géomorphologie), du fait du caractère standardisé, formaté de la thèse, du fait des méthodes pratiquées (exhaustivité, description), chaque partie a un aspect boursoufflé, qui amène nombre de thésards à trouver des correspondances entre géographie physique et géographie humaine dans une démarche volontariste parfois forcenée. En somme, la thèse favoriserait le naturalisme, voire la tentation du déterminisme. Mais n'y a-t-il pas de plus un autre phénomène ? Face à cette peur du déterminisme, la tentation des thésards est souvent celle d'une recherche exhaustive et d'une typologie de tous les facteurs géographiques. De nombreuses thèses d'État en sont ainsi arrivées à privilégier une approche causale à sens unique, au détriment de toute géographie de la complexité (Chamussy. 2003), et à considérer l'espace comme un support neutre et comme un invariant.

3. Les thèses d'État et les mathématiques : un débat sur leur utilité, mais une condamnation de la géographie quantitative.

La méfiance vis-à-vis des chiffres est certes une vieille habitude conforme à la matrice : Vincent Berdoulay a montré les réticences originelles de l'école vidalienne et de Jean Brunhes vis-à-vis des « *abstractions exagérées* »¹. Robert Marconis de son côté parlait de « *pudeur de l'abstrait* »² pour une période beaucoup plus récente. L'histoire de la géographie a par ailleurs souligné l'importance du problème dans les années 1960. Le développement des analyses chiffrées, l'irruption de l'informatique ont abouti, malgré une certaine impasse finale, à la remise en cause de la géographie classique : le souci de théorisation, de la recherche de lois à portée plus générale, ont progressivement donné naissance à une géographie faite de modèles et d'une pensée plus globalisante. La réaction fut d'ailleurs particulièrement violente. En témoignent par exemple les titres de plusieurs articles écrits à l'époque par Pierre George sur ce

¹ V. Berdoulay. 1995. p. 195.

² R. Marconis. 2004. p. 125. L'auteur emploie cette expression pour présenter l'analyse d'un article d'Hérodote (*La géographie comme « divertissement » ? Entretien de P. Gourou avec Jean Malaurie, Paul Péliissier, Gilles Sautter, Yves Lacoste. Hérodote. N° 33-34. 1984*)

thème : « quelques aspects du mythe des nombres »¹, « l'illusion quantitative en géographie »².

Se référer à l'histoire est certes un élément d'explication, mais qui reste très insuffisant pour comprendre pourquoi 40 ans après Vidal de La Blache, à une époque où du fait du contexte extérieur, le chiffre devient envahissant, ce problème reste entier. Le discours de la thèse d'État joue ici aussi comme un miroir déformant de la discipline qui donne quelques éléments d'explication.

31. Des thèses d'État qui procèdent de plus en plus à des analyses chiffrées.

À partir de 1960-1965, la géographie utilise de plus en plus des analyses statistiques, ce qui provoque d'ailleurs un véritable débat, très tôt relayé par les thèses d'État, comme le constate Roger Brunet qui « a essayé de chiffrer ; c'est un souci de l'époque »³. Deux attitudes assez différentes sont repérables.

311. Le chiffre peut-il devenir à son tour « le clou pour accrocher l'idée » ?

Plusieurs thèses notent qu'il y a là une nouveauté perturbatrice d'un ordre établi. Les statistiques participent de la nouveauté et d'une critique du modèle de géographie classique, comme chez Roger Brunet :

« Il est certain que, disséquant des statistiques, on ne saurait séduire le lecteur autant que par un tableau à la manière de Vidal La Blache. Autres temps, autres mœurs : nous croyons au progrès de la connaissance scientifique, et nous essayerons donc de faire l'effort indispensable pour remplacer le subjectif par l'objectif, le qualitatif par le quantitatif ».

Par ailleurs, pour cet auteur, les statistiques sont un instrument qui permet la généralisation, la vérification des hypothèses, ou encore une critique d'un déterminisme naturel :

« Que de points de vue partiels et partiels, que d'«évidences» et d'observations «de bon sens» n'ont-ils pas été démentis par les faits ! Chacun a son paysan de référence, et ramène tout à cette aune. ».

« On est frappé par le nombre de postulats acceptés sans discussion par des publications parmi les plus officielles. Il est pourtant indispensable de faire

¹ P. George. *Quelques aspects du mythe des nombres*. Cahiers internationaux de sociologie. 1962. p. 39-47.

² P. George. *L'illusion quantitative en géographie*. In *La Pensée géographique française contemporaine*, Presses universitaires de Bretagne, Saint-Brieuc, 1972.

³ R. Brunet. *Les campagnes toulousaines*. Étude géographique. 1965. N° 19. p. 14 pour cette citation et les deux suivantes.

subir l'épreuve des faits à des affirmations telles que : le climat de la région toulousaine est défavorable à l'agriculture »,

ce qui aboutit à une remise en cause du fonctionnement de la géographie classique :

« Lucien Febvre disait, avec un peu trop de mépris peut-être, que les faits ne sont que des clous à quoi accrocher l'idée : mais que d'idées mal accrochées ».

Toutefois, cette attitude est assez rare. Et il ne faut pas sombrer dans un néo-positivisme, nous avertit Georges Mutin¹ :

« Le chiffre - vérifié autant que faire se peut - vient souvent confirmer une constatation, confirmer l'exactitude d'une hypothèse. Il n'est pas une fin ».

Et ce serait de toute façon inopérant et réducteur, ce qu'affirme Armand Frémont :

*« Parfois, j'ai donc négligé l'appareil scientifique pour essayer de traduire une réalité humaine dont aucune mathématique ne peut rendre compte. »*².

Le chiffre n'est donc pas un but mais un moyen : vérité banale, mais si les auteurs cités la rappellent, c'est que cette vérité est porteuse de conséquences. L'analyse quantitative étant une méthodologie de plus, il est désormais nécessaire de réfléchir à la méthodologie. Et le chiffre pose un véritable problème : est-il un meilleur outil que ceux, traditionnels, examinés dans le chapitre précédent ? Faire des analyses quantitatives, n'est-ce pas remettre en cause le souci d'exhaustivité ? N'est-ce pas remettre surtout en cause la description et ses corollaires : le rapport à l'émotion et le rapport au terrain ? Si la géographie quantitative est donc dangereuse pour l'ensemble de la matrice, elle l'est donc surtout pour la conception classique de la thèse d'Etat.

312. Une querelle de méthode : le chiffre contre la description.

La peur affichée d'un néo-positivisme, la volonté de privilégier les méthodes classiques, font que la plupart du temps les statistiques servent paradoxalement à conforter la description qui garde toujours une place centrale. Ce fait est particulièrement évident chez Emmanuel Adiceam :

*« D'autres spectacles sont plus familiers encore : la picotte, qui au milieu d'une exploitation, dresse son balancier qu'un homme accroché à un échafaudage primitif fait osciller (...). Les statistiques confirment son importance [celle de l'irrigation] »*³.

Et de toute façon, les chiffres ne rendent pas compte de la réalité, comme le souligne Paul Pélissier, qui, toutefois, travaille dans un pays, le Sénégal, où les statistiques sont quelque peu lacunaires :

« Et à qui nous reprocherait (...) le point de vue qualitatif d'une géographie dont l'homme est le moteur, nous rappellerions que même dans les pays les plus

¹ G. Mutin. *La Mitidja. Décolonisation et espace géographique*. 1974. N° 75. p. 10-11.

² A. Frémont. *L'élevage en Normandie, étude géographique*. 1967. N° 45. p. 13.

³ E. Adiceam *La géographie de l'irrigation dans le Tamilnad*. 1966. N° 1. p. 1.

industrialisés les modèles mathématiques apportent moins à l'explication des paysages et de l'évolution des aménagements que la connaissance des faits humains, des organisations sociales et des structures mentales, et nous soumettrions la saisissante formule de R. Oppenheimer, que vient si opportunément de rappeler Jean Labasse : « Plus on est précis, moins on va profond »¹.

Ou encore Bernard Barbier qui dit que

« le géographe sait bien que les réalités humaine et économique sont trop disparates pour se laisser enfermer dans des expressions algébriques, même complexes. (...) Nous préférons partir de la réalité concrète et d'études régionales précises pour induire ensuite vers le général. (...) Il faut partir des réalités, que l'on analyse avec minutie et que l'on chiffre avec prudence, afin de déboucher ensuite sur une synthèse nuancée »².

L'attitude moyenne des thésards n'est donc que rarement centrée sur les statistiques : au mieux, les dépouillements servent à établir et parfois à illustrer de nombreuses typologies descriptives (par exemple dans les thèses de Jacques Bonnet, de Jean David, d'Henri Picheral ...), elles-mêmes relayées par des cartes et des croquis de plus en plus nombreux. Et finalement rien ne vaut la géographie classique, même si les chiffres ont l'avantage de garantir un pseudo-statut scientifique à la thèse, non dans la démarche, mais par les tentatives d'application de « lois mathématiques ». Ainsi Jean Loup, voulant calculer l'altitude moyenne de sa région, procède de la façon suivante :

« L'altitude moyenne est obtenue dans chaque unité au moyen du rapport suivant : h (mètres) =

$$\frac{\Sigma_s \frac{(h1+600)}{2} + s' \frac{(600+800)}{2} + s'' \frac{(800+1000)}{2} \dots + s''' \frac{(3000+h2)}{2}}{5}$$

s, s', s'', s''' ... s'''' sont les surfaces comprises entre chaque tranche d'altitude. h(1) est la cote la plus basse ; h(2) la cote la plus haute dans chaque unité. S la surface totale de chaque unité naturelle.

Le résultat est entaché d'une légère erreur par excès, variable avec les secteurs, car la courbe de décroissance vers h(2) n'est pas une droite. »³

À quoi aboutit ce calcul complexe ? À montrer que les altitudes sont fortes et que l'altitude du Valais croît d'Ouest en Est. Soit une altitude qui

« est un inconvénient majeur pour l'agriculture : elle met le Valais en état d'infériorité par rapport au reste de la chaîne. Le climat est largement modifié : l'altitude détermine sur les versants un échelonnement des climats et de la végétation ».

¹ P. Péliissier. *Les paysans du Sénégal*. 1966. N° 82. p. XI .

² B. Barbier. *Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain*. 1969. N°5. p. 368.

³ J. Loup. *Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards*. 1964. N° 66. p. 32-33 pour les deux citations.

Le résultat obtenu par ce calcul est donc non seulement assez modeste, mais surtout il n'engendre aucune tendance à la théorisation : il recoupe des observations de géographie classique.

Au final, il me semble y avoir dans le corpus une anomalie. En bonne logique, l'apport d'éléments quantitatifs (la mesure, l'appareillage mathématique) aurait pu ici introduire une forme particulière, au moins complémentaire, de logique quantitative, voire amener à fonder l'établissement d'une modélisation, partielle ou au moins dans les intentions. En d'autres termes, cela aurait dû contribuer fortement au changement de matrice. Cette hypothèse est en tout cas suggérée par la bibliographie : la géographie aurait fait sa mue en partie grâce à la géographie quantitative. Or, si cela a pu être le cas pour tel ou tel géographe, il n'en est rien pour les thèses d'État. Ce qui, une fois de plus renforce l'idée de frein : une majorité de géographes, condamnant les excès de la géographie quantitative de la même manière qu'ils avaient condamné les excès du déterminisme adoptent une position ambivalente : des déclarations méthodologiques sont assénées en introduction, alors que le corps de la thèse se situe en retrait par rapport à ces déclarations et à l'évolution interne de la discipline. Le problème n'est-il pas que le chiffre lorsqu'il va *a contrario* de la description est également un instrument de dépossession de l'émotion et du rapport au terrain, et - partant - d'un rapport fondateur de la géographie classique des thèses ?

32. L'affirmation du refus de la géographie quantitative : le reflet d'un débat extérieur importé dans les thèses.

Il est assez fréquent de trouver un avertissement en introduction des thèses d'État : même si l'ouvrage manipulera des chiffres, il ne s'agira pas d'une « *géographie quantitative* ». C'est par exemple le cas de la thèse de Jean Steinberg :

« nous nous efforcerons de faire appel à des techniques de recherche plus modernes », sans pour cela les appeler forcément « quantitatives »¹.

Mais c'est l'étude de la thèse de Jacky Herbin² qui est sans doute la plus représentative. L'auteur affirme certes en introduction de sa thèse que

« cette étude constitue, d'un certain point de vue, un plaidoyer en faveur de la géographie quantitative ».

Pourtant le texte remanié de 1980 présente une version différente et le terme de quantitative est remplacé par celui de « *quantifiée* ». La suite de la phrase (identique dans les deux versions) explique ce subtil distinguo, et est une charge contre la géographie quantitative, discipline « *ésotérique* » :

¹ J. Steinberg. *Les villes nouvelles d'Île-de-France*. 1978. N° 106. p. 5.

² J. Herbin. *Le Tyrol ou la réussite exemplaire du tourisme alpin autrichien. Contribution à la géographie régionale des Alpes et à la géographie générale du tourisme*. 1978. N° 54. p. 2.

« Cependant, dans une science de l'homme comme la géographie du tourisme, où la connaissance du milieu s'acquiert plus sûrement et plus profondément par une longue fréquentation du terrain que par un traitement mathématique, aussi rigoureux et séduisant fût-il, de données numériques hétérogènes et plus ou moins exactes, il n'est pas apparu indispensable de recourir ni aux techniques d'analyse statistique très sophistiquées, ni au vocabulaire et à la dialectique ésotériques de la nouvelle géographie. La plupart des résultats présentés ici ont donc été obtenus par les méthodes assez élémentaires de la statistique descriptive classique.

À côté de cette volonté de s'appuyer résolument sur la quantification des phénomènes touristiques, tout en laissant aux méthodes intuitives de la géographie traditionnelle la place qui leur revient, une de nos autres préoccupations constantes a été de rechercher systématiquement la comparaison dans le temps et dans l'espace. » [souligné par moi].

Pourquoi ce changement de terme ? Car la version remaniée tient compte des remarques du jury, qui avait probablement signalé à l'auteur que celui-ci n'avait pas vraiment réalisé une géographie quantitative. Mais le passage au terme de « *quantifié* » permettait aussi de gommer une contradiction interne entre les deux passages cités : peut-on, dans le contexte du changement de matrice, pratiquer une « *géographie quantitative* » sans utiliser des « *techniques sophistiquées* », et sans critiquer « *les méthodes intuitives de la géographie traditionnelle* » ? Ce que ne voulait de toute façon pas faire Jacky Herbin.

Le terme de quantitatif est donc parfois un véritable tabou ; un terme dangereux à ne jamais utiliser car il affirme la remise en question d'une géographie classique. Le danger de cette géographie est clairement perçu par les thésards : c'est celui de faire apparaître que les méthodes traditionnelles sont peu « *sophistiquées* », en fait peu scientifiques. Ce que dit également Jeanine Brisseau-Loaiza¹, dans un extrait un peu long sans doute, mais qui permet de recentrer le débat et son insertion dans la thèse dans le contexte du changement de matrice. Après avoir reconnu que la géographie peut

« apparaître moins rigoureusement scientifique que d'autres (l'économie, la démographie, mais aussi, et en particulier grâce aux techniques quantitatives et au structuralisme, la sociologie et même l'histoire) »,

L'auteur présente sa propre vision de la discipline :

« nous prétendons que pour un travail d'approche, dans lequel les documents (...) sont très incomplets, voire inexistants, la géographie seule, permet une appréhension à la fois globale et locale des conditions du milieu naturel et de celles héritées de l'histoire. En second lieu, en suivant l'école anglo-saxonne, beaucoup de jeunes chercheurs se lançaient dans les nouvelles voies des méthodes quantitatives. J'ai pleinement conscience d'avoir fait de la géographie « traditionnelle » en raison d'un choix qui n'est pas seulement

¹ J. Brisseau-Loaiza. *Le Cuzco dans sa région. Étude de l'aire d'influence d'une ville andine.* 1975. N° 17. p. 9

scientifique mais idéologique. À partir d'un exemple précis, j'ai en effet voulu démontrer quelques-uns des mécanismes de ce qu'on appelle le « sous-développement », c'est-à-dire essentiellement les conséquences de la dépendance extérieure. Mais je n'ai pas cherché à utiliser la situation de pauvreté et de marginalité qui est celle de la région de Cuzco, comme prétexte à un « modèle », c'est-à-dire à une construction foncièrement intellectuelle et souvent dangereusement simpliste et technocratique ».

La géographie quantitative a donc ses terrains, et il est techniquement difficile d'en faire au Pérou, dans le cadre d'un « *travail d'approche* », avec des « *documents incomplets* ». Mais bien plus, elle aboutit à une modélisation dangereuse, qui est l'inverse du travail de la thèse : celui-ci centré sur un lieu ne peut aboutir à des conclusions à portée générale, à une modélisation. La thèse doit être la mise en application d'une pensée idiographique, du particulier.

Comme pour le débat sur la notion de région ou pour celui sur le naturalisme, il me semble que ce qui est intéressant ici est l'importation dans la thèse des préoccupations épistémologiques extérieures. Celles-ci sont prises en charge à l'interne par les géographes, qui se méfient cependant de ne pas aller trop loin : il s'agit à l'évidence d'un débat affadi, caricaturé. Ce qui *a priori* conforte l'image de la thèse « frein disciplinaire ». Mais la thèse, du fait de sa longueur, modifie le discours. Car, remettant en cause le souci de description, remettant plus encore en cause l'œil du géographe, et donc son rôle, la géographie quantitative est dangereuse : elle est dangereuse pour l'ensemble de la discipline, elle l'est encore plus pour la structure-thèse. Rien d'étonnant alors au fait qu'il y ait eu très peu de thèses de géographie quantitative, ses partisans se posant très souvent en opposants de la structure. Outre le cas d'Yves Guermond déjà évoqué (cf p 46), je développerai ici l'histoire des thèses soutenues ou non par les participants du groupe CHADULE. Ce groupe, qui était selon les dires mêmes de ses membres un « *sous-groupe grenoblois du groupe Dupont* », fut en effet l'auteur d'un manuel de statistiques¹ très consulté et constamment réédité pendant la période. Trois de ses cinq membres, Henri Chamussy, Joël Charre et Marie-Geneviève Durand n'ont pas fait de thèse d'État. Joël Charre, Docteur de troisième cycle en 1974, a réalisé un HDR en 1992. Marie-Geneviève Durand, également Docteur de troisième cycle, n'en avait pas véritablement besoin : elle était Ingénieur CNRS et non pas Universitaire. Elle déposa cependant un sujet de thèse d'État sur le thème « *Incidences de l'artisanat sur la structuration de l'espace montagnard* » sous la direction de Gilbert Armand (sujet reconduit en 1988² mais jamais soutenu). Henri Chamussy explique son cas³ par des motivations personnelles (« *pas le temps du fait de la Direction de l'Institut* », « *pas envie de faire une thèse avec Paul Veyret* » - il en avait commencé une avec Germaine Veyret-Verner, sur le thème des transports -), et financières (« *la création du statut de maître de*

¹ Groupe CHADULE. *Initiation aux méthodes statistiques en géographie*. Paris, Masson. 1974. 191 p. pour la première édition.

² Source : fichier central des thèses.

³ Henri Chamussy. Interview. 21 01 2004

Conférences Hors-classe »). Enfin Pierre Dumolard qui se présente comme « *interdit de recrutement à Grenoble* »¹ (par Paul Veyret) a soutenu à Lyon, sous la direction de Jacques Béthemond une thèse assez atypique, et Maryvonne Le Berre a soutenu une thèse sur travaux en 1987 à Besançon.

4. La géographie est une science. Certes, mais laquelle ?

Le thème de l'unité de la discipline est une des préoccupations centrales des géographes de la période, mais sur quel socle fonder cette unité ? Et au final, qu'est-ce que la géographie ? Ambitieuse question évidemment, à laquelle les thésards donnent souvent une réponse claire : 39 introductions et/ou conclusions du corpus citent le mot « *science* » en corrélation avec celui de « *géographie* ». La géographie est donc une science. Soit ! Mais dans une acceptation qui ne recoupe pas forcément la vision poppérienne de la science (1973). Et s'agit-il d'une science ou d'« *une science et [d']un art du terrain au service de l'homme* »², comme l'énonce Jacky Herbin dans sa thèse ? Le fait de considérer la géographie comme un art est une analogie assez fréquente qui constitue à la fois un véritable retour aux sources et un débat d'époque, initié par la révolution que constitua la traduction en 1973 de l'ouvrage de Peter Haggett³. C'est aussi un retour aux sources : Emmanuel De Martonne se posait cette question dès 1902 dans sa propre thèse en affirmant que la géographie :

« *nécessite un peu de cet esprit de finesse. Elle veut, dans l'exécution, un certain sentiment d'art* »⁴.

De façon plus détaillée, Pierre George expliquait encore en 1970 dans « *Les méthodes de la géographie* » que « *la géographie, science des rapports homme-milieu, part de la description pour aboutir à l'explication* » et que, de ce fait, « *la géographie n'est pas une technologie, c'est une observation* ». Ainsi, « *c'est plus un art qu'une science* ».

La géographie est-elle un art, une science humaine ou une « science de synthèse », comme les parties précédentes sur le naturalisme et la géographie régionale semblaient le prouver ? Comme dans les cas précédents, les thésards ont le souci de définir la géographie qu'ils vont pratiquer. Et comme dans les cas précédents, le tableau est divergent. Mais là encore, c'est précisément ce constat assez inhabituel qui est révélateur dans le contexte du changement de matrice. On peut en effet supposer que la même interrogation 30 ans plus tôt aurait amené de la part des

¹ Pierre Dumolard. Interview. 29 04 2004

² J. Herbin. *Le Tyrol ou la réussite exemplaire du tourisme alpin autrichien. Contribution à la géographie régionale des Alpes et à la géographie générale du tourisme*. 1978. N° 54. Avant-propos.

³ P. Haggett. *L'analyse spatiale en géographie humaine*. 1973. Armand Colin. 390 pages. 1965 pour la version originale. Dans cet ouvrage, l'auteur posait cette question et concluait qu'il s'agissait évidemment d'une science.

⁴ E. De Martonne. *La Valachie. Essai de monographie régionale*. Thèse ès Lettres. 1902. 387 p. 5 cartes, 12 planches hors texte et 48 fig. dans le texte.

thésards des réponses plus concordantes. Le discours moyen de la thèse, important dans la structure les préoccupations extérieures, est donc au moins un miroir du changement de matrice. La question qui sous-tend cette partie sera donc de savoir si cela reflète réellement l'état de la discipline ou s'il s'agit au contraire d'un miroir déformant. Quels sont dans cette seconde hypothèse les principaux écarts à la matrice ? Par ailleurs, une question liée peut être posée : le simple fait pour des géographes de se sentir obligés de définir leur géographie n'est-il pas en lui-même un moteur de l'évolution de la discipline, puisqu'il les oblige à prendre position, y compris pour l'avenir ?

Parmi les multiples représentations de la géographie, plusieurs conceptions s'affrontent donc, principalement autour de deux thèmes : la géographie est-elle une science naturelle ou une science humaine ? Est-elle ou non une science sociale ? Il sera ici nécessaire d'établir un état des lieux, faisant émerger une temporalité : celle de la montée progressive de la géographie vue comme une science sociale.

41. La géographie des thèses : une science de synthèse ou une science humaine ?

Pour certains, la géographie est encore dans la période étudiée la science des rapports qu'entretiennent la nature et l'homme. Mais cette conception est nettement minoritaire et surtout elle est plutôt présente au début de la période. Le cas de Claude Meyzenq expliquant en 1983 que

« la géographie reprend tout son sens de science de synthèse fondée sur l'analyse des interactions entre le cadre naturel et l'organisation des sociétés humaines. »¹

est finalement assez anachronique. Car pour la plupart des géographes, et même si la pratique repérée dans les thèses du corpus semble souvent démontrer le contraire, cette vision naturaliste n'a plus lieu d'être et de très nombreuses thèses d'État affirment dès leur introduction que la géographie est une science humaine : ce sont par exemple les thèses très dissemblables de René Oizon², de Jacques Schnetzler³, de Daniel Noin⁴ ou de Jean Bastié⁵. De façon plus détaillée, Jacques Béthemond, étudiant un objet - l'eau dans la vallée du Rhône - qui aurait pu être traité selon une optique strictement naturaliste, affirme que

« La géographie étant science humaine avant tout - et l'exemple de ce grand couloir naturel, si longtemps demeuré à l'écart des grands ensembles de

¹ C. Meyzenq. *Les pays de transition entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud. Essai de géographie régionale*. Grenoble. 1983. N° 71. p. 25.

² R. Oizon. *L'évolution récente de la production énergétique française*. 1973. N° 77.

³ J. Schnetzler. *Les industries et les hommes dans la région de Saint-Étienne*. 1973. N° 98.

⁴ D. Noin. *La population rurale du Maroc*. 1970. N° 76.

⁵ J. Bastié. *La croissance de la banlieue parisienne*. 1964. N° 6.

l'économie est là pour le montrer-, c'est par l'étude du potentiel humain que commence le livre »¹.

Mais il s'agit surtout là de présenter en introduction un plan différent des plans classiques, et non pas de définir exactement ce qu'est la géographie. En effet, quel est le but de cette science humaine ? C'est l'ensemble des rapports qu'entretiennent l'homme et l'espace, comme l'affirment de nombreux thésards, par exemple Françoise Cribier qui étudie un :

*« phénomène profondément géographique, en ce sens qu'il affecte directement les rapports entre l'homme et l'espace »*².

De façon différente et plus argumentée, Jean-Pierre Raison tente une synthèse qui pose le problème des rapports entre géographie et espace, mais aussi de l'interdisciplinarité :

*« La géographie n'a pas de frontières à proprement parler, mais de vastes aires de recouvrement avec un grand nombre de sciences physiques et humaines, et, comme toute discipline, c'est sur ces marges qu'elle progresse. Elle est de et dans l'espace, mais elle ne saurait se dissocier du temps qui a forgé celui-ci ; en tant que méthode, elle s'applique tout aussi bien, avec des techniques spécifiques, à des phénomènes du passé. »*³.

Science du « recouvrement » donc, elle se définit par un objet : l'espace. Mais le problème de l'homme est souvent évacué par les thèses du corpus : s'agit-il de l'Homme ou de la société ? Peu répondent à cette question essentielle.

Le terme de « science humaine » employé par de très nombreux thésards doit donc avant tout être compris comme un simple terme transitionnel, destiné à afficher une position de refus : celui de considérer la géographie comme une science physique ou naturelle. Et la science humaine qu'est la géographie de ces thèses d'État doit très souvent être vue comme de simples *humanities*, selon la division anglo-saxonne, beaucoup plus que comme une *human science*, éventuellement orientée vers des aspects environnementaux. Dans le discours de la thèse d'État, l'indétermination du terme « science humaine » permet à de nombreux thésards d'éviter de se positionner sur les clivages historiques entretenus par les diverses classifications des sciences : conception compréhensive ou compréhension mathématisée, rationalité ou empirisme. Du fait de cette indétermination, le discours méthodologique qui est induit par cette discussion est donc lui aussi gommé : celui, fondamental et posé dès le XIX^e siècle, de l'opposition entre nomothétique et idiographique est ainsi évacué. Malgré le relevé de données qui semble montrer la persistance d'une géographie tentant une synthèse de plus en plus difficile et conservant ses méthodes empiriques, les thésards peuvent donc légitimement proclamer que leur géographie est « une science humaine », sans la caractériser, puisqu'il s'agit pour eux simplement d'opposer science de l'Homme et science de la nature. Pas de réflexion à visée épistémologique, donc, mais une réaction

¹ J. Béthemont. *Le thème de l'eau dans la vallée du Rhône. Essai sur la genèse d'un espace hydraulique*. 1972. N° 9. Introduction.

² F. Cribier. *La grande migration d'été des citadins en France*. 1969. N° 29. p. 5.

³ J-P. Raison. *Enracinement et mobilité, les sociétés rurales sur les hautes terres centrales malgaches et leurs confins occidentaux*. 1980. 90. p. 29.

par rapport aux excès liés au triomphe de la géomorphologie dans les thèses des années 1950, tel le déterminisme.

42. La géographie majoritairement vue par les thèses des années 1975-1984 comme une science sociale.

On a pu prétendre que l'émergence de la géographie sociale en tant que courant disciplinaire pouvait être datée assez précisément avec la tenue à Lyon en 1982 du premier « colloque de géographie sociale » (Chivallon, 2003). Pourtant, l'appellation de « *géographie sociale* » a nettement précédé la structuration du courant. Et l'intérêt du corpus est ici de permettre de voir l'émergence progressive dans la seconde moitié des années 1970 de cette géographie. La première thèse qui franchit le pas est pourtant nettement antérieure puisqu'elle date de 1961 et est l'œuvre de Renée Rochefort, une ancienne étudiante de Pierre George lui-même auteur dès 1945 d'une « *Géographie sociale du monde* ». Le sous-titre de sa thèse est on ne peut plus clair : « *étude de géographie sociale* ». Et l'auteur donne dès son introduction sa conception de la discipline, une conception qui l'intègre dans l'ensemble des sciences humaines :

« Une géographie qui s'intitule humaine ne peut donc pas reléguer [l'homme] dans l'ombre comme un ressort ou caché ou négligeable ! Au moment où tant d'autres sciences, sous la mue de notre civilisation, se débattent parfois dans tant de contradictions et de conflits, utiles ou inutiles, la géographie doit, elle aussi, prendre ses risques, s'efforcer non plus seulement d'enregistrer des résultats, mais de s'insinuer dans la genèse des choses et de suivre les cheminements multiples d'un monde en voie d'élaboration, en un mot, de s'accrocher au travail comme à une mesure de l'homme, mieux encore de la Société »¹.

Que l'œuvre de Renée Rochefort soit novatrice est une évidence plate. Renée Rochefort fut d'ailleurs chargée de prononcer l'allocution introductive du colloque de 1982. Mais ce que je remarquerai est que cette œuvre est ici incarnée par sa thèse, qui fut donc réellement initiatrice. Elle ne fut cependant pas suivie immédiatement : si la corrélation entre « *géographie* » et « *social* » devient peu à peu majoritaire dans le corpus, ce n'est pas le cas avant le milieu des années 1970, soit 15 ans environ après la publication de cet ouvrage pionnier. Dans la période suivante, les thèses de Robert Marconis², de Jean Suret-Canale³, de Pierre Dumolard⁴, d'Hervé Gumuchian⁵, d'Yves

¹ R. Rochefort. *Le travail en Sicile. Étude de géographie sociale*. 1961. N° 93. Introduction.

² R. Marconis. *Les transports et l'histoire socio-spatiale en Midi-Pyrénées*. 1984. N° 69.

³ J. Suret-Canale. *Géographie des capitaux en Afrique tropicale d'influence française*. 1984. N° 107.

⁴ P. Dumolard. *Migrations et mobilité en bas-Dauphiné*. 1983. N° 42.

⁵ H. Gumuchian. *Le thème de la neige dans les Alpes françaises du Nord. Géographie d'une saison oubliée*. 1982. N° 53.

Guermond¹, de Xavier Piolle², de Michel Bruneau³ ... se réclament toutes d'une géographie en partie au moins conçue comme une science sociale, même si tous les auteurs cités ici n'en ont évidemment pas la même définition. Mais le point commun entre eux est leur positionnement très net : ici, et au contraire d'autres géographes qui argumentaient peu leur point de vue, cette vision de la géographie est explicitée. Et ces géographes se posent majoritairement en rupture avec la matrice classique qu'ils critiquent dès leur introduction, mais aussi avec la structure-thèse qu'ils interprètent souvent selon l'imaginaire de la thèse « *sous la coupe du mandarinat* ». Dans le détail, certains insistent dans leur argumentation sur le terme de « *science* », d'autres sur le terme de « *social* » : dès 1961, Renée Rochefort avait explicité en quoi sa géographie était sociale.

« Mais pourquoi parler de géographie « sociale » ? N'est-ce pas risquer un pléonasmisme ? Pour le sociologue lui-même, le travail se présente comme un phénomène polyvalent dans l'étude duquel il choisit, selon ses goûts, l'aspect technologique — par exemple l'étude des filets de pêcheurs — ou l'aspect social — les rapports noués entre les hommes à propos de la pêche. Sans nier l'intérêt des interconnexions dont le travail est l'occasion et sans me refuser à les envisager, je dirai seulement que j'accorde une priorité, moins à la forme des filets qu'aux rapports entre les hommes. Société, sociologie d'abord. De manière plus large, la géographie sociale — et je n'ai pas eu à inventer le terme — est, à mes yeux, celle qui donne aux activités humaines la préséance sur les modifications de la surface terrestre. Ce qui l'intéresse d'abord, c'est l'homme, ensuite l'espace, à la différence d'une géographie économique soucieuse de la production et de la circulation des richesses. »⁴.

Pour d'autres, si leur thèse est - évidemment - une thèse de géographie sociale, elle est avant tout « *scientifique* ». À titre d'exemple, la thèse de Pierre Dumolard⁵ est assez révélatrice de cette volonté quasi-militante. Présentant sa méthodologie, l'auteur emploie à de nombreuses reprises le terme de « *science sociale* », après avoir critiqué dès son introduction la structure même de la thèse d'État :

« Ce travail (...) n'est pas le produit raffiné et de bon ton d'une arithmétique sociale "per se". (...) Il n'est pas un exercice de formalisme et de virtuosité. (...) Il n'est pas non plus, un pensum de "recherche" révérencieuse, fait pour plaire ».

Pour Pierre Dumolard, la géographie conçue comme une science sociale doit d'abord remettre en question la géographie classique, ses pratiques, par exemple la délimitation de la région étudiée :

¹ Y. Guermond. *Le système de différenciation spatiale en agriculture : la France de l'Ouest de 1950 à 1975*. 1978. N° 52.

² X. Piolle. *Les citadins et leur ville. Approches méthodologiques des phénomènes urbains. Application à l'agglomération paloise*. 1977. N° 86.

³ M. Bruneau. *Recherches sur l'organisation de l'espace dans le Nord de la Thaïlande*. 1977. N° 18.

⁴ R. Rochefort. *Le travail en Sicile. Étude de géographie sociale*. 1961. N° 93. Introduction.

⁵ P. Dumolard. *Migrations et mobilité en bas-Dauphiné*. 1983. N° 42. Avant-propos non numéroté pour le 1° extrait, page 28 pour le second, page 20 pour le troisième.

« Plutôt que de nous adonner à de byzantines querelles de frontière, nous avons approximé le bas Dauphiné par un ensemble de trente deux cantons ».

Mais les critiques les plus dures sont pour des

« géographes traditionnels qui, si volontiers, se proclament concrets, empiriques, attachés au "terrain" et aux "réalités" ne voient décidément dans celles-ci que ce que personne d'autre, n'y voit ; il s'agit alors, pour le moins, d'un empirisme éduqué, si traditionnel et si intériorisé qu'il en a oublié jusqu'à la rationalité, la cohérence, la pertinence (à un moment donné) du modèle initial (ajouter des guérilleros aux surfaces d'érosion ne change d'ailleurs rien à l'affaire). Implicitement donc, on se place dans le cadre des questions licites, licitées par la Tradition alors même que l'on en a oublié les raisons contingentes. »

Car ce qui pose problème, selon l'auteur, c'est surtout le débat entre induction et déduction. La « géographie traditionnelle » ne pratique pas seulement une méthode inductive :

« Si l'approche déductive nous paraît présenter, en sciences sociales, un grand nombre de dangers (dont celui du théologisme c'est-à-dire de la Vérité révélée pour toujours et provisoirement absolue), l'induction et l'empirisme ont depuis longtemps montré leurs limites et leur fausseté. ».

Là est sans doute le cœur de l'opposition avec la géographie classique : l'ennemi est bien l'empirisme de la géographie classique que l'on peut combattre par la méthode déductive. Ce que dit également, à sa façon, Yves Guermond :

« On ne peut appliquer une méthode de travail rigoureuse en sciences sociales qu'en essayant de rechercher les principes généraux qui organisent le comportement humain.

La géographie n'est absolument pas conçue ici comme une « science d'observation ». Le procédé monographique souvent employé dans les recherches géographiques françaises jusque dans les années 60 consistait à considérer comme complémentaires des recherches menées en des lieux différents avec des méthodes en gros semblables : on vérifiait ici une idée, là une autre, selon les « particularités » de chaque région. Ce n'est pas la description de ces particularités qui est pour nous un objet de recherche scientifique, mais la découverte des rapports qui organisent les faits. Cette problématique conduit à la « théorie générale des systèmes » et au « structuralisme ».¹

Si ce que disent ces auteurs a été souvent prononcé ailleurs, l'important est qu'ici ils se servent de leur thèse comme d'un étendard disciplinaire, de façon à rendre visible leurs idées, leurs « thèses ». Or, la thèse d'État est un objet néfaste, ou au moins un « incontestable frein », pour Pierre Dumolard² et Hervé Gumuchian³. Pourtant, ces auteurs renversent la perspective en faisant de leur propre thèse d'État une thèse

¹ Y. Guermond. *Le système de différenciation spatiale en agriculture : la France de l'Ouest de 1950 à 1975*. 1978. N° 52. p. 3.

² Interview. Pierre Dumolard. 28.11.2003

³ Interview. Hervé Gumuchian. 10 11 2003

quasi-militante, critiquant plus ou moins ouvertement la structure (thèses d'Hervé Gumuchian, d'Yves Guermond, de Pierre Dumolard, de Michel Bruneau ...) et plus souvent encore très directement la géographie classique.

Dans le détail, ces auteurs ont des conceptions très différentes de ce qu'est une science sociale. Le cas d'Yves Guermond, privilégiant l'approche quantitative, montre que dans les années 1970 la coupure de la géographie en grands courants n'est pas aussi tranchée que dans les années 1990 :

« Certains de mes amis raillent ma distorsion entre mon goût des méthodes quantitatives, (je pense, comme Hubert Béguin, que « ce qui est scientifique, c'est ce qui se mesure ») et mon souhait constant de ne pas m'écarter de la géographie sociale, qui résulte de ma formation chrétienne »¹.

Pour Hervé Gumuchian, qui comptait Armand Frémont dans son jury, la géographie doit être une science, d'où une insistance visible dès l'introduction de sa thèse :

« si la géographie veut pouvoir revendiquer et bénéficier du statut de SCIENCE [mis en majuscules par Hervé Gumuchian] il lui faut se plier à une telle exigence - s'assurer que les bases de ce "commencement" sont solides ; s'il est un domaine que le chercheur se doit de revendiquer très haut, c'est celui du droit à l'erreur ! »².

Et il s'agit d'une science sociale :

« La géographie, science sociale, a pour objet l'étude de l'espace et de son organisation. Or cet espace, loin d'être uniquement une donnée neutre, n'existe réellement que par les individus et les groupes humains qui l'utilisent (...) L'espace n'est pas ; il est produit comme une représentation à l'aide de grilles de lectures complexes et dynamiques.... C'est un construit social à la fois structuré et structurant ».

Il est donc nécessaire de voir dans le discours des thèses d'État l'affirmation d'une géographie sociale, non pas comme l'affirmation d'un courant organisé, mais plutôt comme le refus d'une géographie classique, naturaliste et empiriste, et dont la thèse constitue l'aboutissement. Certains des géographes cités ici ne se reconnaîtront pas par la suite dans le projet d'une géographie sociale, et celle-ci s'est quelque peu défiée du courant quantitativiste dans les années ultérieures. Il n'empêche : tous tiennent peu ou prou ce discours dans leur thèse en réaction à la géographie classique. Le fait de considérer la géographie comme une science sociale pose enfin le problème de l'interdisciplinarité avec les autres sciences sociales. Cette question est un des points de crispation au sein de la thèse car elle pose la question de la nature et de l'identité même de la géographie : qu'est-ce qui différencie la géographie de la sociologie ou de l'économie ? Si les géographes classiques répondaient dans le chapitre précédent que c'était la description qui donnait son originalité à la géographie, Renée Rochefort, encore elle, répondait en posant d'une autre manière le problème méthodologique :

¹ Yves Guermond. Correspondance du 17 08 2004

² H. Gumuchian. *Le thème de la neige dans les Alpes françaises du Nord. Géographie d'une saison oubliée*. 1982. N° 53. p. 4.

« Rassurons-nous toutefois : la géographie, même sociale, se distingue de la sociologie (ou de l'économie, à l'autre extrême), par sa méthode, par son langage. Son originalité réside d'abord, selon moi, en une possibilité, en une nécessité de «va-et-vient» plus élastique entre la micro et la macro-analyse »¹.

Et dans cette méthodologie « le géographe « social » ne pourra, pas plus qu'en d'autres sciences, se passer d'hypothèses, de règles ». Cette géographie sociale s'individualise donc des autres sciences par son objet mais elle se différencie aussi de la géographie classique par son objet et par ses méthodes. D'une façon plus générale, le débat sur l'interdisciplinarité est ancien et l'on peut estimer que « l'économie et la sociologie ont été rejetées [par la géographie] jusque dans les années 1950 »². Pourtant, et encore dans les années 1970, les relevés de données du chapitre laissent entr'apercevoir l'acceptation progressive par la communauté des « méthodes » de l'économie mais le rejet des mathématiques, l'acceptation progressive du rôle d'une géographie humaine mettant au second plan le milieu naturel, mais le refus de la sociologie perçue comme une discipline dangereuse. Pourquoi la sociologie ? Sans doute car elle remet en cause la place de la géographie dans le classement des sciences : une place, de science concrète, fixée au XIX^e siècle et proche de l'histoire, alors que la sociologie s'était définie à la même époque, suite à Durkheim, comme discipline théorique et non réductible à l'histoire. C'est pourtant vers la sociologie que des géographes de plus en plus nombreux cherchent des ponts. Les comptes-rendus n'affirmaient-ils pas le refus affiché de faire une « nouvelle géographie » assimilée à « des sciences connexes », sociologie en tête. Ces comptes-rendus sont alors un frein, mais un frein de moins en moins efficace : car les géographes sociaux ne respectent que par la marge la structure qu'ils critiquent abondamment.

¹ R Rochefort. *Le travail en Sicile. Étude de géographie sociale*. 1961. N° 93. Introduction

² R. Knafou et M. Stock. (*Géographie et*) *Science sociale*. In Lévy-Lussault. 2003. p. 828

Conclusion

Un discours de l'entre-deux révélateur

d'un « *impensé inscrit dans un héritage* ».

Contrairement à l'idée reçue, les thèses d'État proposent un ensemble de réflexions sur la nature de la géographie, sur ses buts, sur son évolution. Il ne s'agit pourtant que rarement de réflexions à visée épistémologique car celles-ci sont biaisées dès le départ du fait de la thèse. Naturellement, ce tableau est celui d'un état moyen et certaines des thèses analysées plus haut, proposant une véritable réflexion et une innovation conceptuelle, sont réellement novatrices. Mais pour beaucoup, le problème de positionnement semble prédominant : car les géographes, devant répondre à un certain nombre d'exigences dans le cadre du dialogue qui s'établit autour de la thèse, tentent souvent de faire preuve d'innovation. Il s'agit essentiellement d'une innovation socialement admise à l'intérieur de la matrice dominante : les débats sur la géographie régionale et sur le déterminisme sont l'archétype de vieux débats, réintroduits au sein de la thèse d'État. Dans ce contexte, prendre position est souvent de la part du thésard une simple posture de principe, parfois inconsciemment destinée à obtenir l'assentiment du jury.

En revanche, deux débats posent problème et engendrent un véritable malaise dans le discours de la thèse :

- celui sur la géographie quantitative est répercuté avec beaucoup de réticences et de méfiance par les thésards, peut-être car il s'agit d'un débat en cours, qui suscite des prises de position très tranchées et dont on ne connaît pas l'issue. Sa place dans les thèses d'État est toutefois marginale, sans doute à cause de ces réticences.

- celui sur la « géographie sociale » est au contraire un véritable étendard brandi par quelques thésards qui profitent de la structure pour affirmer des positions disciplinaires novatrices et perturbatrices d'un ordre. Dans ce dernier cas, on peut soutenir que la thèse d'État a servi au moins de véhicule à l'innovation disciplinaire.

Mais le fait important est aussi que la thèse d'État a été également une structure active. Ce qu'ont montré les deux derniers chapitres est qu'elle a pu, par un mécanisme propre, transformer certaines particularités de la géographie classique qui n'étaient pourtant en rien des innovations. La remise en cause du modèle régional fait d'exhaustivité et de description en est l'exemple type.

Au final, peut-on, du fait de ces constatations croisées, affirmer que la géographie des thèses d'État est une science ou bien les « *géographes sont-ils des journalistes de la science ?* »¹. Dans ce débat, les questions de la méthodologie traditionnelle comme la description (chapitre 1), de la préférence donnée à l'induction, de celle donnée au particularisme, ont souvent été mises en avant. Je rappellerai d'abord l'expression de Michel de Certeau : « *pour se constituer, une science doit faire son deuil de la réalité et de la totalité* ». Or, le problème est que, du fait de la matrice, la géographie a rarement renoncé à sa posture de réalisme, et que du fait de la thèse elle a rarement renoncé à la totalité ; ce que ne fera pas Robert Marconis dans sa propre thèse :

*« ce long bilan critique des acquis de la recherche scientifique incitait, on s'en doute, à une lecture nouvelle des problèmes régionaux. Mais il ne pouvait être question de céder au vieux rêve du philosophe tentant « d'appréhender le réel dans sa totalité » »*².

Je rappellerai également ici l'opposition entre *épistémè* et *doxa*, entre science et opinion. Si, depuis sa conception aristotélicienne, il n'y a de science que s'il y a universalité, nécessaire et démonstration, la *doxa* s'est quant à elle dotée de contingence et d'individualité³. Ramené à mon sujet, et du fait du dialogue, le discours de la thèse d'État se réclame certes de la science, mais est tout autant une émanation de la *doxa* au temps t. Il est un discours qui se positionne en ce temps t (le *kairos*) de façon à être (ou dans certains cas à paraître) moderne et innovant. Ce discours est effectivement une pensée en action qui tient compte des évolutions acceptables par le jury au temps t de la soutenance, qui tient également compte de l'histoire de la

¹ Une expression et un « bon mot » ici emprunté à Henri Chamussy, qui n'en revendique pas la paternité ni n'en connaît l'origine.

² R. Marconis. *Les transports et l'histoire socio-spatiale en Midi-Pyrénées*. 1984. N° 69. p 125.

³ B. Cassin sd. 2004. p. 329.

matrice, des « pères fondateurs », ces géographes référents mis en avant dès l'introduction et cités dans les notes de bas de page.

Réexaminé au prisme bourdieusien, cette *doxa* est « une expérience première du social »¹. Elle est surtout « un *impensé* inscrit dans un héritage »².

Dans ce contexte, le discours de la thèse d'État est le lieu d'un entre-deux : un entre-deux dans la formation du discours (la mise en scène du monde du géographe), et un entre-deux dans le discours même de la thèse, ce dernier étant fait de conformité à la matrice et d'innovation acceptable. Ce qui est visible dans les deux chapitres précédents, Les thésards sont donc à l'affût des évolutions de la matrice et de leur acceptation par la communauté. Ainsi, et pour cette raison, les réflexions faites dans les thèses d'État présentent un intérêt à la fois en tant que miroir de la discipline, et notamment en tant que miroir de son évolution interne. Ce qui peut s'exprimer graphiquement par les trois schémas ci-dessous qui complètent les conclusions provisoires élaborées en première partie.

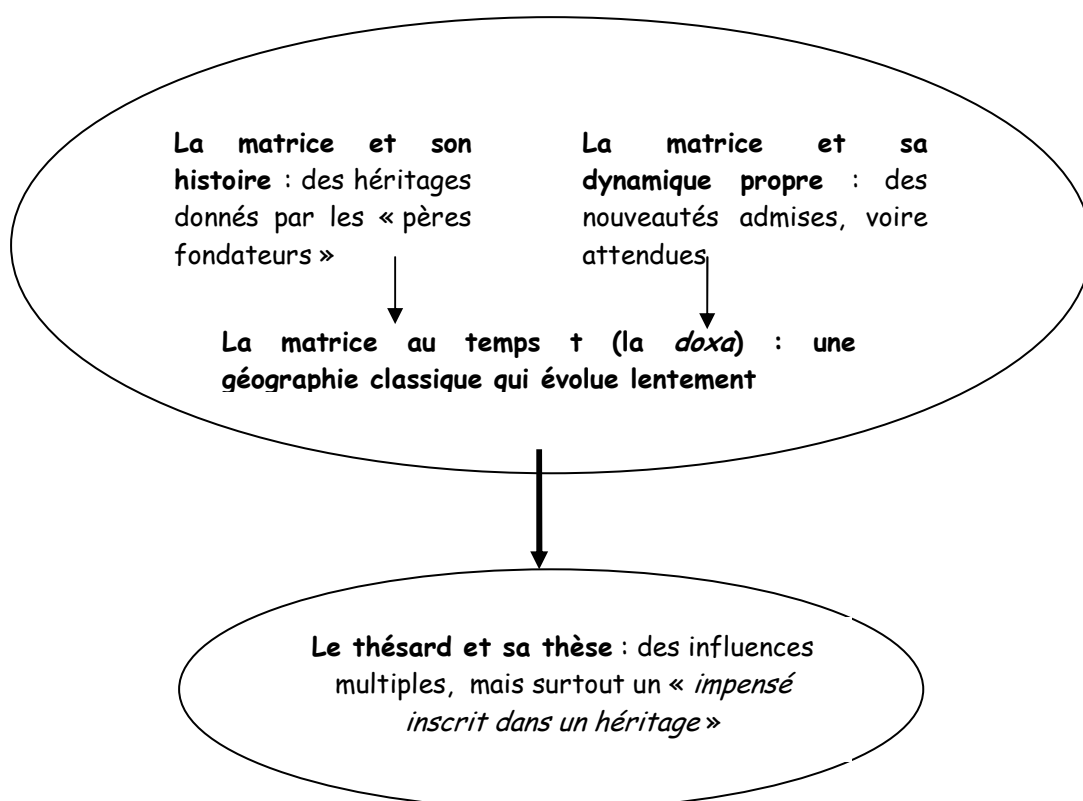


Schéma n° 6a : la thèse, miroir de la *doxa*.

Face à cette situation, le thésard est, consciemment ou non, amené à s'adapter. Ce sont ces adaptations que le relevé de données précédent a mises en évidence et qui correspondent encore une fois à un *habitus*, à un ensemble moyen (au sens comptable

¹ P. Bourdieu. 1992. p. 52.

² P. Bourdieu. 1992. p. 132.

du terme) de dispositions durables individuelles et collectives. Ce qui, statistiquement, engendre les réponses moyennes suivantes :

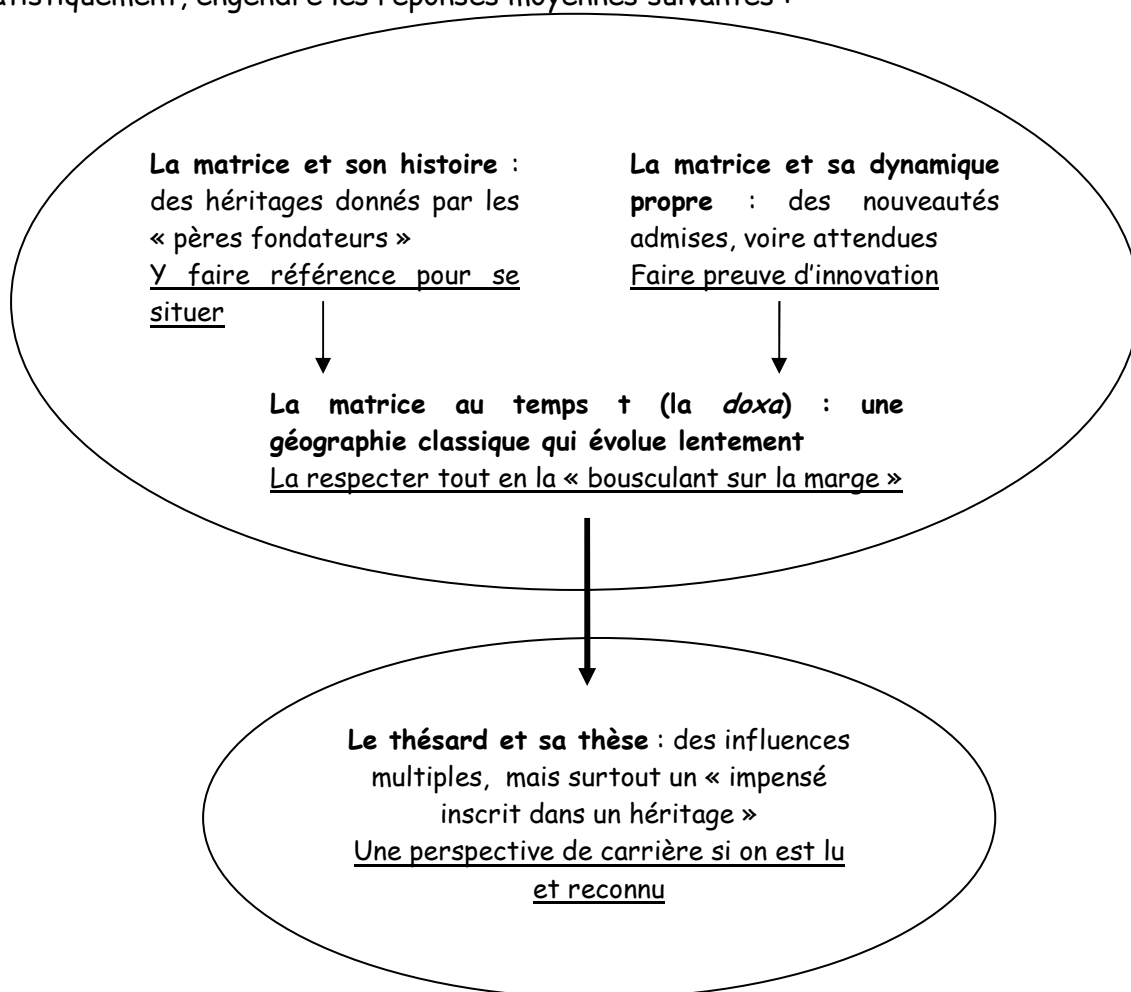


Schéma n° 6b : les stratégies moyennes mises en évidence dans les thèses du corpus.

De plus, ce qui a désormais été montré dans les chapitres précédents est que, conformément à l'imaginaire de la « grande thèse », les thèses citent les autres thèses dès leurs introductions, multiplient les renvois de bas de page à leurs devancières, et tentent globalement de se situer par rapport à elles. Parallèlement, et puisque le problème de positionnement du thésard est un problème central, elles repèrent dans les thèses précédentes la part d'innovation admise, les termes à rejeter (« *quantitatif* » en est l'archétype), les méthodologies à rejeter ou à adopter (une distance critique par rapport à la description, à l'exhaustivité...). Ces comportements sont donc à appréhender comme autant d'effets induits dans le processus d'écriture des thèses.

Or, une bonne partie des thésards du corpus ayant été par la suite directeurs de thèse, ces comportements ont eux-mêmes un certain nombre d'effets ultérieurs sur la *doxa*.

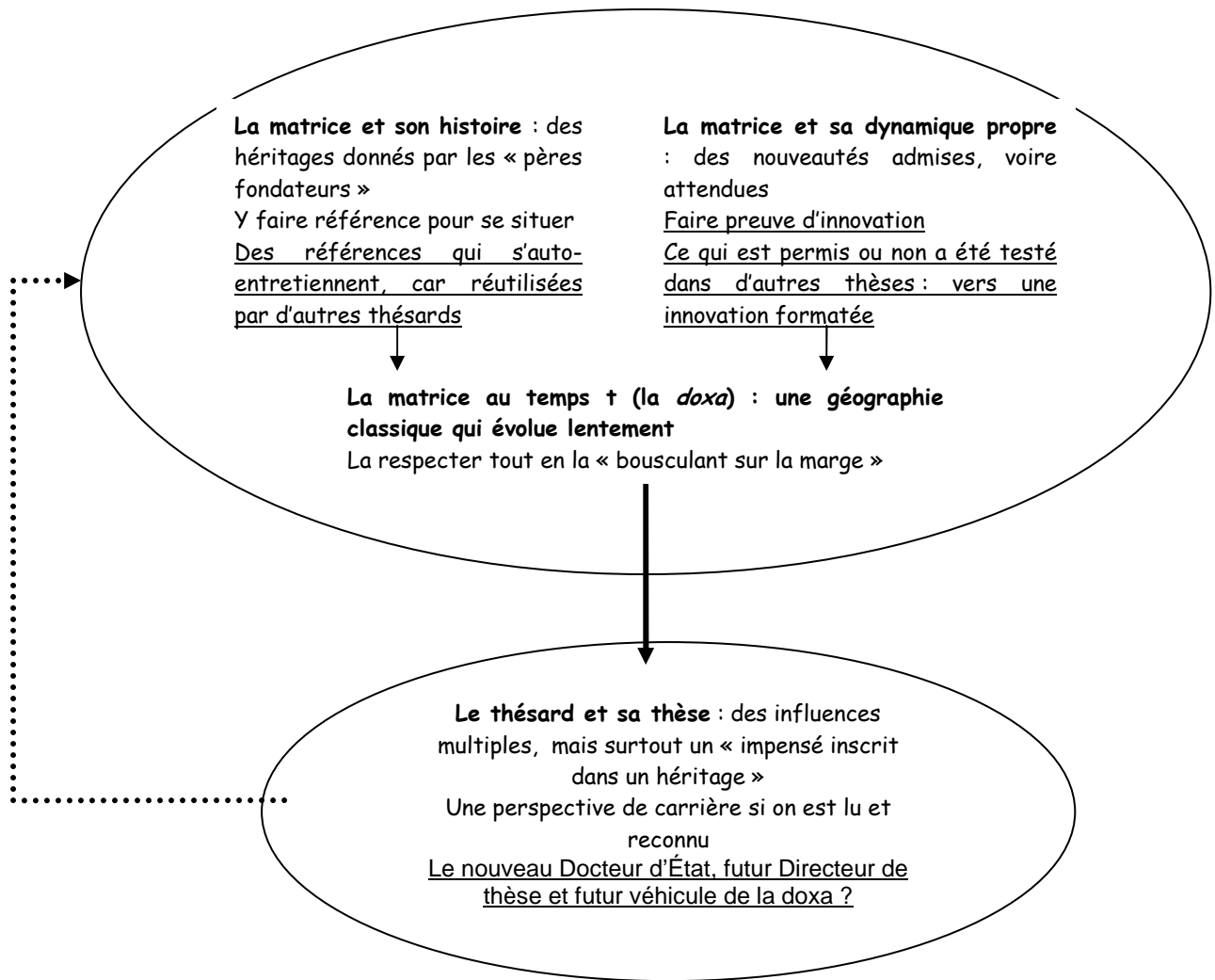


Schéma n° 6c : le discours de la thèse, miroir et moteur de *la doxa* ?

En conclusion, et comme dans le chapitre précédent, il me semble que l'idée que la thèse d'État de géographie fut un frein disciplinaire est une idée simplificatrice, car elle évacue ces effets induits. Prenant en charge à l'interne un certain nombre de débats propres à la matrice, les réinterprétant en fonction d'un imaginaire prégnant et d'un *habitus* propre aux thésards, le discours de la thèse d'État possédait son propre fonctionnement.

Il me semble donc que l'on puisse admettre l'idée que la thèse ait produit son milieu associé, au sens où l'entend Gilbert Simondon (1989) : outre ses attributs propres, ses formes et ses outils passerelles, la thèse possédait sa dynamique propre.

Chapitre 3

Le rôle des écoles locales, fortes pourvoyeuses de thèses d'État :

un facteur de résistance à l'évolution de la discipline ?

Si le rapport au terrain a déjà été analysé, il l'a été du point de vue du thésard. L'ambition de ce chapitre est de dépasser cette analyse en la resituant dans son contexte social local. Car les interviews ont également donné un facteur de formation du discours, plus difficile à cerner : l'existence de traditions universitaires dans les différents instituts. Il s'agit par exemple de la géographie tropicale à Bordeaux ou de la géographie alpine pour Grenoble. Cette constatation amène naturellement à poser la question de la liberté de choix de la part du thésard. Pouvait-on par exemple ne pas réaliser une thèse portant sur les Alpes en étant assistant à Grenoble ? À l'extrême ne peut-on penser que certains auteurs ont été littéralement prisonniers du type de sujet qui se faisait dans tel ou tel institut, et qu'ils auraient été ainsi contraints à adopter un discours ambiant : celui d'une « école de pensée » ? Ce qui reviendrait à dire que le discours de la thèse d'État aurait obéi, en fonction des instituts, à une géographie des rapports de force ; une hypothèse corroborée par de nombreuses interviews. C'est par exemple Jean David, ancien assistant grenoblois, qui, pourtant non questionné sur cet aspect, proposait lors de son interview la définition suivante de la thèse d'État :

« La Thèse d'État, c'est une façon de s'affirmer vis-à-vis de la communauté géographique et en même temps c'est un rapport de force local »¹.

Un des faits relevés lors des interviews est en effet l'importance donnée au milieu local par les personnes questionnées. Et ces interviews déclinent l'influence matérielle de tel directeur de thèse, mais aussi « l'ambiance » de tel institut, l'isolement ou au contraire les rapports avec d'autres assistants et maîtres-assistants travaillant sur des « terrains voisins », sur « des sujets similaires ».

Une des hypothèses de base de ce chapitre, suggérée par le dépouillement des comptes-rendus, est donc l'existence de « traditions » voire d'« écoles locales », grandes pourvoyeuses de thèses. Derrière le terme sans doute un peu convenu d'« école », et qu'il me faudra donc définir ici, on retrouve l'idée que les thèses soutenues à tel ou tel endroit différent des autres thèses de géographie à l'intérieur d'une même matrice : en quoi s'individualisent-elles ? S'intéresser à cette question me semble fondamental pour deux raisons :

- valider l'hypothèse de l'existence d'écoles locales renforcerait un peu plus l'idée que, du fait de considérations sociales et intellectuelles, le discours de la thèse est moins un raisonnement dans l'absolu qu'une argumentation, et qu'il est la conséquence d'une immersion dans un temps mais aussi dans un lieu.

- Mais cette hypothèse pose surtout de façon beaucoup plus globale le problème de la rhétorique du *topos* : si le lieu influence le discours, il peut engendrer une stabilité de ce discours probablement au détriment de la rhétorique du *kairos*, d'un discours instable, fluctuant et formulé lors d'un moment clé. Supposer l'existence et le rôle des écoles locales dans l'élaboration du discours de la thèse, c'est donc supposer l'existence de forces antagonistes aux analyses précédentes. C'est en conséquence, et là aussi au contraire de ce qui précède, imaginer le discours de la thèse comme une permanence. C'est penser la thèse comme une structure qui a encadré, a limité l'émergence de la nouveauté, a reformaté celle-ci en fonction de préoccupations locales et a même pu agir dans les cas extrêmes comme un véritable frein.

Ce que tentera donc de démontrer ce chapitre c'est l'idée, que pour être entendu, le discours de la thèse devait se placer en un lieu précis : non seulement la salle de soutenance, seule adaptée au rituel, mais aussi telle ou telle faculté. Dans ce cas précis, ce discours est une thèse d'État, c'est-à-dire littéralement un discours entendu et reconnu par l'ensemble de la communauté hexagonale. Mais plus encore, ce type de discours est une thèse d'État soutenue en l'Université de Bordeaux ou de Grenoble. Ce simple titre donnera au « bon lecteur » un certain nombre de clés de lecture, mais aussi sans doute d'*a priori* sur le contenu de la thèse. Et les qualificatifs de « thèse bordelaise » ou de « thèse grenobloise » sont à l'évidence très porteurs de sens pour l'ensemble de la communauté : c'est ce sens implicite que ce chapitre tente de décrypter.

Une telle remarque est générale. Elle aurait pu être réalisée ailleurs. De façon à remettre en perspective les remarques faites sur Bordeaux ou Grenoble, ce chapitre

¹ Jean David. Interview. 06 12 2006

proposera donc un certain nombre de citations de thèses d'État réalisées dans d'autres instituts. Elles auront pour seul but de montrer que les remarques ont une portée plus générale, et que la seule originalité des deux instituts analysés ici est liée à leur taille qui en faisait de grosses pourvoyeuses de thèses d'État. Jacques Béthemon d a ainsi montré l'existence d'une « école de géographie lyonnaise » (in Claval-Sanguin, 1996). Et à une autre échelle, l'avant-propos de la thèse de Rose-Marie Dion¹ (une thèse nancéienne) signale que le problème se retrouve quelle que soit la taille de l'institut de géographie. Après s'être targuée d'être une des participantes de « la nouvelle géographie lorraine », cet auteur réalise un plaidoyer sans équivoque en faveur d'une « école lorraine ». Quelles sont les particularités de cette « école lorraine » ? Ce sont en fait beaucoup moins des conceptions disciplinaires proches d'une « nouvelle géographie » qu'un particularisme régional :

« On peut se fier au génie nancéien, servi par une très longue tradition de commandement politique, retransmis par des Villes-relais harmonieusement disposées en Lorraine. Ce génie s'est aussi nourri, durant des siècles, des créations d'art et d'artisanat très diversifiées et, depuis cent ans, il s'est enrichi d'une expérience de production industrielle lourde, à la fois sidérurgique et chimique. Fier et créatif, le génie nancéien doit trouver, pour la région urbaine de Nancy, ce nouvel équilibre ».

Ce chapitre est enfin à l'interface entre les données de la première et de la seconde partie. Dans le cadre du dialogue qui s'établit entre la thèse et la communauté, il s'agira de voir comment ont fonctionné concrètement dans leur environnement social (par exemple le rôle de tel ou tel directeur de thèse) les divers éléments repérés dans les deux chapitres précédents et qui sont autant d'attributs de la thèse d'État de géographie : exhaustivité, description, positionnement par rapport à l'évolution de la matrice...

1. À la recherche de l'école : quelles spécificités bordelaise et grenobloise ?

11. Qu'est-ce qu'une école locale en géographie ?

D'une façon générale, qu'est-ce qu'une « école » en géographie ? Les dictionnaires de géographie ne fournissent qu'un éclairage partiel sur la question. Ceci est somme toute étonnant étant donné que le terme fut longtemps très employé, comme l'a montré le discours des comptes-rendus ou des thèses (cf la citation de Rose-Marie Dion). Le « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés » (Lévy-Lussault, 2003) ne mentionne pas le terme. « Les mots de la géographie » (Brunet et al. 1993) y

¹ R-M. Dion. *La région urbaine de Nancy*. 1983. N° 36. Page 3 pour la première citation, page 7 pour les deux suivantes.

consacre une petite entrée en en faisant un équivalent de « *groupe doctrinal* » et en constatant que « *l'existence d'écoles est inhérente au processus de la recherche scientifique* ». De leur côté, Antoine Bailly et Robert Ferras voient dans ce terme

« *simplement un groupe de personnes partageant des positions communes et qui s'efforcent de le faire savoir.* »¹.

Aussi, un détour par Kuhn peut avoir ici une utilité. S'il ne définit pas exactement ce qu'est une école, Thomas Kuhn (1970) constate qu'au fur à mesure que le paradigme se renforce, le nombre d'écoles diminue pour n'en former plus qu'une. L'école serait donc, dans sa version kuhnienne, un préalable, un intermédiaire avant l'apparition d'un paradigme. André-Louis Sanguin arrivait quant à lui à l'idée que, de 1918 à 1968,

« *sans doute à cause du petit nombre d'acteurs sur une scène universitaire elle-même réduite, les personnalités et les écoles avaient, à cette époque, un relief qu'elles n'ont plus aujourd'hui* »²,

liant ainsi de fait la notion d'école à une temporalité, mais aussi à des « *personnalités* ». L'aspect social ne peut donc une fois de plus être évacué. Or la question que je poserai ici correspond à une situation différente : c'est le fait que dans le cadre de la matrice, déjà anciennement installée, des « sous-groupes », certes fidèles à la matrice dans leur ensemble, mais fortement individualisés, ont pu soit perdurer, soit s'autonomiser peu à peu. Vincent Berdoulay (1995) a montré les dynamiques de la construction d'une école de pensée en géographie à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e : sa formation du fait d'un contexte extérieur pris en charge par la discipline, sa progressive structuration institutionnelle, mais aussi le rôle de cercles d'affinité et d'une personnalité fondatrice, en l'occurrence Vidal de la Blache. La notion de cercle d'affinité constitue un outil analytique précieux pour le chercheur. Je privilégierai pourtant ici la notion d'école qui me semble plus large et surtout car cette notion fut clairement revendiquée par les différents acteurs, soit pour s'en targuer, soit pour la dénoncer comme sclérosée. Dans ce chapitre, je me fonderai plus prosaïquement sur la définition proposée par Jacques Béthemond³, pour qui l'on peut parler d'école lorsque les quatre conditions suivantes sont réunies :

- l'existence d'une idée force qui donne sa cohérence à la pensée de l'école ;
- l'existence d'un thème central d'étude ;
- la présence d'une personnalité charismatique, d'un « *maître à penser* », induisant l'existence de disciples ;
- l'existence d'une tribune d'expression privilégiée qui diffuse et vulgarise les deux points précédents.

En dehors de considérations logistiques⁴, les choix de Bordeaux et de Grenoble sont liés à trois raisons :

¹ A. Bailly et R. Ferras. 2004. p. 99.

² A-L. Sanguin. *Personnalités et écoles*. Introduction de la seconde partie de P. Claval-A-L. Sanguin. 1996. p. 101.

³ *Sur une école lyonnaise de géographie (1923-1973)*. In P. Claval-A-L. Sanguin. 1996. p. 147.

⁴ La proximité pour Grenoble, et pour Bordeaux le fait qu'un des thèmes choisis dans la troisième partie concerne la géographie tropicale.

- il s'agit d'abord du fait que ces deux instituts étaient dans les années 1960-70 de grosses facultés, fortes productrices de thèses d'État : le document 2 p. 72 montrait que 25 % des thèses de la période ont été réalisées soit à Bordeaux soit à Grenoble.
- Il s'agit aussi du fait que ces deux instituts ont longtemps été considérés comme deux représentants d'une géographie très classique. Or, étudiant ici la thèse dans sa matrice disciplinaire, il me semblait utile d'examiner comment ont fonctionné dans leur contexte social les caractéristiques repérées dans les deux chapitres précédents.
- Par ailleurs, ces deux instituts se sont longtemps caractérisés par un sentiment identitaire profond, basé en partie sur l'opposition à Paris, principal centre de production des thèses d'État. Or, le fait important est que les thèses ont été en partie à l'origine de cette querelle.

Cherchant à repérer dans ce chapitre s'il existe effectivement une école bordelaise ou grenobloise, je remarquerai que certains des points soulevés précédemment par Jacques Béthemond appellent des réponses immédiates : la géographie tropicale d'un côté, les Alpes de l'autre, furent bien des thèmes d'étude privilégiés. La situation est toutefois plus complexe à Bordeaux qu'à Grenoble et les sujets beaucoup plus divers. Les deux tiers des thèses bordelaises de la période concernent bien l'Outre-Mer, mais un tiers est consacré à des espaces proches, avec des thématiques principalement rurales, par exemple le vignoble (thèses d'Alain Huetz de Lemp, de Jean-René Pijassou) ou la vie rurale (thèses de Micheline Cassou-Mounat, de Guy Bouet). De plus, les thèses atypiques sont plus nombreuses qu'à Grenoble, comme par exemple celle de Gérard Blier (*Les nœuds ferroviaires français. Étude comparée*).

Par ailleurs, ces deux instituts eurent - et ont encore - des tribunes privilégiées : la *Revue de Géographie Alpine* et les *Cahiers d'Outre-Mer*, deux importantes revues de géographie qui, je le rappelle, ont publié de nombreux comptes-rendus de thèses d'État. La thèse d'État peut-elle d'ailleurs être considérée comme un autre véhicule privilégié d'une éventuelle pensée bordelaise ou grenobloise ?

La question de l'existence d'une personnalité charismatique est sans doute plus problématique. Dans une période antérieure, l'existence de véritables maîtres à penser dans les deux instituts était une évidence : Pierre Gourou¹ d'un côté, Raoul Blanchard de l'autre ont joué un rôle disciplinaire essentiel et eurent une influence qui perdura à Bordeaux et à Grenoble après leur départ, respectivement en 1947 et en 1952. Durant la période étudiée, la situation est plus complexe, et ni Louis Papy et Guy Lasserre d'un côté, ni Paul Veyret et Germaine Veyret-Verner de l'autre, ne peuvent prétendre avoir joué un tel rôle. Pourtant tous les quatre eurent une importance essentielle dans les deux instituts ; tous les témoignages sont par ailleurs concordants pour dire qu'ils exercèrent une réelle influence disciplinaire au moins au

¹ Dans un des débats de *l'Espace géographique*, Gilles Sautter notait pourtant que c'était « le réduire que d'en faire un chef de file ou le fondateur d'une « école », fût-ce celle d'une hypothétique géographie tropicale », confirmant ainsi à la fois la notion de maître à penser propre à une école et l'aspect très réducteur de cette notion d'école. (*La géographie tropicale de Pierre Gourou et le sous-développement. L'Espace géographique* n°4. 1984. p. 335).

niveau local et influencèrent nombre de géographes (des « *disciples* » pour reprendre l'expression de Jacques Béthemond). Ils jouèrent donc en mode mineur le rôle de maître à penser dans ces deux instituts.

Pourtant ce premier repérage est évidemment insuffisant. Aussi est-il utile d'abord de préciser le terme de « *maître à penser* ». Dans tous les cas, il me semble que dans une école, le maître non seulement corrige les écarts de pensée - comme son nom l'indique -, mais aussi il est celui qui fournit des savoirs reproductibles (ici des thèses formatées ?) et des modalités d'action. Ce qui aurait une portée plus générale naturellement que les simples cas étudiés : choisir un sujet de thèse sur les Alpes (sujet préférentiel si ce n'est unique des thèses grenobloises) n'aboutirait ainsi pas au même résultat si on la faisait à Nice, à Aix-en-Provence ou à Paris.

12. L'opposition à Paris : une opposition qui s'est en partie cristallisée sur les thèses.

Le fait marquant et concomitant à Bordeaux comme à Grenoble est l'opposition à Paris. L'opposition entre école grenobloise et parisienne est ancienne et concerne sans doute plus l'époque de Raoul Blanchard¹ que la direction Veyret. Mais cet antagonisme a laissé des séquelles et a encore de nombreuses conséquences dans la période étudiée. Revenir sur la période antérieure peut donc permettre de comprendre les années 1960. Numa Broc (2001) a montré qu'il s'agissait :

- d'une controverse disciplinaire² ;
- d'un affrontement entre « *deux grands patrons* » (Blanchard et De Martonne), mais aussi entre « *lieutenants interposés* » (Bénévent contre Chabot) ;
- d'un conflit autour de la volonté grenobloise de disposer d'un monopole sur les thèses d'État sur les Alpes, et enfin du fait que les Grenoblois se servirent du discours des comptes-rendus comme d'une arme.

« Dans l'été 1941, J. Chardonnet, assistant à la Sorbonne, a consulté Blanchard sur un « projet » de recherche dans les Alpes du Sud alors qu'il avait déposé son sujet de thèse à Paris depuis octobre 1940 ! Au mépris des traditions universitaires, il a refusé de s'effacer devant des géographes grenoblois, engagés sur le même terrain depuis plusieurs années. Ainsi, mis devant le fait accompli, les Grenoblois voient Chardonnet « envahir avec tranquillité le territoire où travaillaient Veyret et Péguy ». La sérénité, écrit Blanchard, « ne régnait pas sans partage ». Aussi, lorsque Chardonnet publie sa thèse en 1947-1948, l'œuvre se voit gratifiée d'un compte rendu d'autant plus féroce que Blanchard s'est senti personnellement mis en cause à plusieurs reprises »³.

¹ Raoul Blanchard a quitté définitivement Grenoble en 1952 en se fâchant avec ses successeurs Paul Veyret et Germaine Veyret-Verner.

² Principalement centrée sur le rôle des cycles d'érosion dans l'analyse de la formation des versants et des vallées alpines.

³ N. Broc. 2001. p. 102.

Ces querelles sont vieilles d'une quinzaine d'années à peine au début de la période étudiée et elles sont encore présentes, durant toute la période dans nombre de têtes. Pour preuve, les Grenoblois interviewés n'ont pas manqué de me les rappeler cinquante ans plus tard : elles ont donc eu, dans l'imaginaire des interviewés, un véritable rôle fondateur de l'identité grenobloise. Mais il s'agit aussi d'affrontements qui corroborent la définition de l'école comme celle d'une pensée impulsée par un maître, relayée par des « *lieutenants* », autour d'une idée et d'un objet particulier, en l'occurrence pour des géographes, un terrain. Et la pensée de l'école est véhiculée à la fois par les thèses d'État (le terme de « *thèse* » est d'ailleurs cité 16 fois dans les 10 pages de l'article de Numa Broc) et par une revue, ici par le biais de ses comptes-rendus.

L'opposition à Paris est de nature sensiblement différente à Bordeaux. Comme pour Grenoble, elle a des racines profondes et put se traduire par un sentiment de persécution dont témoigne par exemple l'interview d'un « *vrai Bordelais* » : « *vous savez, il y avait « une jalousie parisienne »*. Et, à propos d'une soutenance de thèse [sur les villes d'Afrique centrale] :

« aucun Bordelais n'était invité dans le jury ! Et ils avaient préféré mettre des ruralistes parisiens ! Vous vous rendez compte... ».

Mais cette opposition est ici beaucoup plus complexe. Elle se pose plus sous l'aspect d'une compétition - certes non formulée directement - que sous celle d'une volonté de monopole. Car de la fin du XIX^e siècle à 1990, 50.2 % des thèses de géographie tropicale ont été soutenues à Paris contre 26 % seulement à Bordeaux (Vennetier. 1991, Marguerat-Cambrézy. 1978). En effet, le pôle parisien de géographie tropicale, plus ancien, regroupait non seulement l'Université (autour par exemple de Charles Robequain, mort en 1963), mais également l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (autour de Gilles Sautter) et l'ORSTOM¹ qui finança de nombreuses thèses dans les années 1960-70. Il y a donc eu pendant la période étudiée deux grandes écoles de géographie tropicale. Et si à Grenoble l'opposition à Paris était déjà ancienne, la période étudiée ici est celle où cette concurrence joue à plein. Ce que notait par exemple Alain Huetz de Lempis (1997), avec une certaine satisfaction : celle de voir que les « *grandes thèses* » étaient désormais aussi bordelaises :

« cette période est également marquée par la soutenance de plusieurs Doctorats d'État à Bordeaux, ce qui a détruit définitivement le monopole exercé jusqu'alors par l'Université de Paris. La première (Roger Teulières) est soutenue en 1956 ; ce sont ensuite les grandes thèses de Jean Defos du Rau, Guy Lasserre, Paul Pélissier, Jean Borde et de notre collègue belge Henri Nicolai. ».

¹ L'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération) fut créé après 1945 dans le cadre d'une politique de développement de la recherche appliquée au CNRS, en même temps que le Centre national d'études des télécommunications et le Commissariat à l'énergie atomique.

Ces deux écoles pouvaient parfois avoir des positions disciplinaires divergentes¹, et pouvaient même envoyer chacune de leur côté des thésards dans la même région. Pierre Vennetier² s'est attelé à l'étude des régions côtières du Congo à partir de 1959 car «*Sautter avait choisi de faire l'intérieur*». En effet Gilles Sautter avait commencé ses recherches dans le cadre d'un détachement à l'ORSTOM de 1948 à 1953. Mais pris par d'autres tâches (il fut élu en 1961 directeur d'études à la 6^e section de l'École pratique des hautes études), Gilles Sautter tarda à soutenir (il le fit en 1966). Il y a donc en filigranes une véritable concurrence :

« *Sautter était un cachottier. Impossible de savoir son sujet exact et alors, vu les risques de superposition....* ».

Cette concurrence a sans doute été amplifiée par le rôle que joua Pierre Gourou à Bordeaux puis à Paris : professeur à Bordeaux pendant la seconde guerre mondiale, puis nommé au Collège de France en 1947, il a laissé une pensée originale, en partielle rupture avec la matrice classique. Et, durant la période, les Bordelais s'en estiment dépositaires.

Mais la querelle a sans doute également une dimension politique : dans les années 1960 et dans le contexte d'apparition des concepts de « *sous-développement* » et de « *Tiers-Monde* », certains Parisiens derrière Jean Dresch et Yves Lacoste, mais également dans les années 1970 une nouvelle génération de géographes bordelais, peu ou prou liés au marxisme, s'opposèrent à une géographie bordelaise représentée par les *Cahiers d'Outre-Mer* et considérée à tort ou à raison comme défendant

« *les intérêts des milieux d'affaire bordelais liés au « commerce colonial », d'où une tonalité générale passéiste et rétrograde* »³.

Cette opposition était enfin une querelle de suprématie entre laboratoires de recherche : le CEGET bordelais et l'ORSTOM parisien. L'histoire du Centre d'Études de Géographie tropicale de ce laboratoire

« *a commencé vers 1964-1965, lorsque Louis Papy, alors doyen de l'Université des Lettres, suggéra que soit étudié un projet de création d'un laboratoire propre du CNRS consacré à la géographie tropicale, et implanté à Bordeaux. Tout naturellement, il confia cette tâche à Guy Lasserre, qui après avoir soutenu sa thèse en 1962, venait d'être nommé professeur de Géographie Tropicale. Louis Papy était aussi président de la Section de Géographie du Comité national, et bien que n'étant pas lui-même tropicaliste, obtint en 1966 l'accord de celle-ci, accord qui fut entériné au plus haut niveau, avec le bienveillant appui de Pierre Gourou* »⁴.

¹ L'investissement interdisciplinaire nettement supérieur à Paris a été souligné par M. Bruneau et D. Dory (1989).

² Pierre Vennetier. Interview. 25 05 2004

³ P. Vennetier. 1991. p. 663. Il s'agit là d'une réaction à la publication des « *Enjeux de la tropicalité* » (Bruneau. Dory 1989) et notamment de l'article de Claire Maitrier sur « *la pensée et les concepts géographiques sur l'Afrique noire dans les Cahier d'Outre-Mer (1947-1980)* ». Le ton de l'article de Pierre Vennetier, qui reste assez polémique, montre bien la virulence et la persistance de cette opposition.

⁴ P. Vennetier. *Guy Lasserre et le CEGET (1965-1981)*. Communication sans référence aimablement fournie par l'auteur.

Le choix de l'emplacement d'un tel laboratoire à Bordeaux est révélateur de l'opposition face à Paris puisqu'

« il y avait quelques réticences du côté des partisans d'une implantation parisienne, forts à juste titre de l'enseignement donné en Sorbonne par de grands tropicalistes, sans doute aussi influencés par les vieux réflexes centralisateurs et le sentiment diffus d'une évidente et nécessaire prééminence de la capitale sur la province ».

Énorme laboratoire (au milieu des années 1980, c'était le plus gros laboratoire de géographie), le CEGET fut en relation dès 1968 avec 47 ambassades, 70 banques et services statistiques de pays tropicaux, et a multiplié les missions dans toute la zone tropicale¹. De nombreux chercheurs ont bénéficié de son appui avant leur thèse et vont tenter d'y trouver un poste après : s'il n'y avait que quatre chercheurs affectés au laboratoire en 1970, ils étaient dix en 1980. Et le CEGET fédérait les activités des thésards, tropicalistes bordelais, mais aussi parfois parisiens (par exemple Georges Courade) qui bénéficièrent d'un détachement au CEGET. D'où ce sentiment d'opposition, voire de supériorité bordelaise, face à Paris. Se mit ainsi en place dans les années 1960-70 une couverture assez globale du monde tropical antillais (Guadeloupe, Trinidad et Tobago), latino-américain (Brésil, Pérou), mais principalement de l'Afrique francophone : le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali, la Haute-Volta, le Bénin, le Congo, sont tous couverts par une ou plusieurs thèses d'État bordelaises entre 1960 et 1984. D'autant plus que le CEGET n'était pas le seul instrument logistique : plusieurs structures, entretenant des liens privilégiés avec Bordeaux ont joué un rôle fort dans la formation des géographes bordelais (A. Huetz De Lemps. 1997), qu'il s'agisse de structures coloniales et post-coloniales comme l'IFAN² ou plus récentes : l'ouverture du Centre Universitaire des Antilles et de la Guyane a permis la multiplication des contacts et surtout les opportunités de thèse. Trois bordelais en bénéficièrent directement : Guy Lasserre, Jean-Claude Giacottino, Christian Huetz de Lemps.

On peut ne voir dans ces oppositions qu'une forme de provincialisme. On peut aussi retrouver là l'attachement au terrain déjà mentionné. Elles me semblent en tout cas pouvoir être porteuses de conséquences sur l'écriture de la thèse. Cette situation d'opposition entre instituts, par les tensions, voire par le sentiment de supériorité qu'elle entretînt n'a-t-elle pas fortement contribué à un enfermement dans un mode de pensée autonome, éventuellement même déconnecté de l'évolution globale de la géographie ?

À titre de contrepoint, je remarquerai que cette démarche n'est pas spécifique à la géographie. L'historien Gilles Garrier note dans l'introduction de sa thèse que :

« Tenter de se justifier, c'est d'abord invoquer la dure loi des concurrences qui règne aussi sur le marché des thèses. (...). Il nous fallait tourner le dos aux plaines du Dauphiné et aux massifs du Jura et des Alpes, si densément investis par les travaux des historiens et des géographes, abandonner à d'autres la

¹ CEGET-CNRS : rapport d'activité. 1968. 6 pages.

² Institut Fondamental d'Afrique Noire, nom post-indépendance de l'Institut Français d'Afrique Noire, dont les principaux centres étaient à Dakar, Bamako, Niamey et Yaoundé.

bordure cévenole, se garder d'empiéter sur les fiefs vellaves, foréziens, mâconnais ou dombistes de nos collègues et amis du Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise »¹. [souligné par moi]

Il y a donc pour cet historien une double difficulté : il possède un sujet « en creux » qui correspond dans une démarche encyclopédiste à une lacune que personne n'a encore comblée. Mais la phrase soulignée reconnaît que les historiens et géographes, grenoblois essentiellement, ont couvert le terrain et qu'il ne peut - de fait - les concurrencer et qu'il lui fallait « *tourner le dos aux Alpes* ».

13. La Revue de Géographie Alpine fut beaucoup plus que les Cahiers d'Outre-Mer un relais privilégié des thèses d'État.

Les principales revues régionales ont légitimement assuré la publicité des thèses d'État soutenues dans les différents instituts. Et l'étude comparative de plusieurs d'entre elles montre qu'il n'y a pas en moyenne plus de références aux thèses dans les *Cahiers d'Outre-Mer* que dans la *Revue de Géographie de l'Est*, dans *Méditerranée* ou dans la *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*. En revanche, la *Revue de Géographie Alpine* s'individualise nettement : c'est dans cette revue que la place consacrée aux comptes-rendus de thèse est de loin la plus importante. Et cette tendance se confirme en fin de période : si les comptes-rendus de thèses d'État sont un genre globalement en déclin au début des années 1980, ce déclin est moins rapide dans la *Revue de Géographie Alpine* que dans les autres revues régionales, *Cahiers d'Outre-Mer* compris.

Les autres revues régionales ont souvent eu progressivement tendance à intégrer la présentation des nouvelles thèses d'État dans de courts articles, dans des rubriques comme la « *chronique de l'Institut de Géographie de Bordeaux* » dans le cas des *Cahiers d'Outre-Mer*. Ce type d'article, également présent dans les années 1960 par exemple dans la *Revue de Géographie de l'Est*, relatait chaque année les voyages réalisés, les réussites à l'agrégation et les thèses de Troisième cycle et d'État soutenues dans les instituts. Beaucoup plus neutres que les comptes-rendus, ces courtes notes ne proposaient aucune analyse ou jugement sur la valeur de la thèse. Or, ces chroniques existaient également dans la *Revue de Géographie Alpine*, donnant ainsi à la thèse une seconde visibilité : informative dans les chroniques, subjective et souvent laudatrice dans les nombreux comptes-rendus.

Une autre question est la présence ou non au sein de ces revues de comptes-rendus de thèses soutenues dans d'autres instituts. Les *Cahiers d'Outre-Mer* s'individualisent

¹ Gilles Garrier. *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais. 1800-1970*. PUG 1973 2 tomes 714 et 246 pages 68 tabl stat 35 planches ht 50 cartes. Page 7. Cette thèse d'Histoire, possède de nombreux attributs des thèses de géographie classique (« *présentation géographique* », avec des paragraphes à forte connotation géomorphologique, encyclopédisme, rôle de la description...), ce qui va dans le sens de la pertinence de la notion de genre de la thèse.

encore une fois en ne publiant quasiment que des comptes-rendus de thèses bordelaises, et en tout cas, conformément à la politique éditoriale de la revue, que des comptes-rendus de thèses de géographie tropicale. Les *Cahiers d'Outre-Mer*, nés en 1948, avaient pourtant au départ consacré une partie de leurs articles à Bordeaux et à l'Aquitaine. Mais dès 1957 cette pratique est révolue (Vennetier, 1991) et sur la période 1960-1984, l'intégralité des références, comptes-rendus inclus, est en rapport avec la tropicalité. En conséquence, les comptes-rendus de thèse des ruralistes bordelais sont hébergés principalement dans la *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*. Là encore, la *Revue de Géographie Alpine* s'individualise nettement en publiant de nombreux comptes-rendus de thèses sans rapport avec la montagne : la thèse de Guy Lasserre sur la Guadeloupe, celle de Raymond Dugrand sur le Bas Languedoc, de François Doumenge sur le Pacifique Sud ... sont analysées par la revue.

Pourquoi cette différence ? Ce phénomène est en tout cas à relier à la notion d'école dans le cas des *Cahiers d'Outre-Mer*, particulièrement focalisés par un « thème central d'étude », selon la terminologie proposée par Jacques Béthemond. De son côté, la *Revue de Géographie Alpine* n'est pas moins attachée à sa spécificité montagnarde (l'immense majorité des articles de la période porte sur ce thème), mais la partie « *comptes-rendus critiques* » est également l'occasion pour les directeurs de cette revue de montrer leur insertion dans la matrice classique, mais aussi de façon très nette leur attachement à la thèse. Examiner les auteurs de ces comptes-rendus est donc révélateur ; Là encore, les *Cahiers d'Outre-Mer* se différencient nettement de la *Revue de Géographie Alpine*. À Bordeaux, l'impression d'ensemble est celle d'un éparpillement : Pierre Gourou, Jacques Dupuis, Guy Lasserre, Serge Lerat, Louis Papy, réalisent indifféremment les comptes-rendus de thèses d'État. En revanche à Grenoble, Paul Veyret réalise à lui seul 18 des 47 comptes-rendus de la période, et sa femme Germaine Veyret-Verner, décédée en 1973, en écrit 10 sur les 25 de la période 1960-1973.

Il y a donc dans l'exception grenobloise un signe de l'attachement exceptionnel que donnaient Paul Veyret et Germaine Veyret-Verner à ces thèses, mais il y a aussi l'idée du contrôle qu'ils exerçaient sur la revue : les positionnements très conservateurs des comptes-rendus grenoblois repérés en première partie de cette thèse sont l'œuvre principalement de ces deux personnalités. Et le fait qu'elles aient pu dominer une politique éditoriale et une politique scientifique renforce un peu plus l'idée de contrôle social du discours disciplinaire. Mais ceci ne montre-t-il pas aussi une fois de plus le rôle central attribué par ces mêmes personnes à la thèse d'État, en tant que gardien d'une certaine forme de conservatisme.

2. « Les Bretons faisaient bien des thèses sur la mer ! »

Une des questions initiales de ce chapitre portait sur la liberté de choix des sujets de thèse. Les Alpes et l'Outre-Mer ont-ils ainsi été des passages obligés pour les Grenoblois et les Bordelais ? Questionnés à ce sujet, les géographes répondent de manière nuancée : non, ce n'était certes pas une obligation, mais une habitude, une « logique », car « c'était plus facile », et car « les Bretons faisaient bien des thèses sur la mer, les Bordelais sur l'Outre-Mer. Alors nous, à Grenoble, on faisait des thèses sur les Alpes ». Il n'y a là certes rien d'original. Denise Douzant-Rosenfeld (1997) a montré que cette pratique a perduré dans les années 1990. Mais je soulignerai ici que les causes de ce constat sont beaucoup plus culturelles (l'histoire de l'institut, les « traditions universitaires ») et pratiques (la proximité, ou dans le cas bordelais la présence d'infrastructures facilitant les déplacements) que scientifiques, même si l'effet d'entraînement lié à la présence de laboratoires de recherches ne peut être nié. Ce fonctionnement est en tout cas porteur de conséquences sur le discours des thèses : aussi est-il nécessaire de revenir en premier lieu sur un des aspects les plus fréquemment évoqués : le rôle particulier de quelques directeurs de thèse.

21. Des directeurs de thèse tout puissants qui ont sensiblement influencé les discours des thèses.

La première partie de ma thèse avait décrypté le rôle des directeurs de thèse. Replacer ce problème dans un institut en particulier permet d'avoir un éclairage complémentaire. Suite à Raoul Blanchard qui avait couvert les Alpes françaises, Paul Veyret et Germaine Veyret-Verner se posèrent en héritiers et eurent une volonté de découpage de l'ensemble de l'arc alpin : toutes les régions alpines devaient être couvertes par un ensemble de thèses d'État. Il s'agit là d'une démarche classique (Robic et al. 2006), mais qui correspond aussi dans ce cas précis à un véritable héritage culturel : s'inscrire dans la lignée de Raoul Blanchard (Bourgeat-Gagnol-Kahn. 2007). Cette pratique est révélée par l'unanimité des discours et interviews, par exemple Bernard Francou¹ à qui Paul Veyret avait proposé dans les années 1970 une étude régionale sur l'Ubaye « car c'était un chaînon manquant », « un endroit non encore étudié ». Claude Meyzenq se consacra à la zone de transition entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud car Paul Veyret lui avait suggéré de s'occuper de cette région parce qu'il résidait dans les Hautes-Alpes et que donc « il parcourait ce terrain en voiture »². De même, les témoignages d'Hervé Gumuchian et de Jean-Paul Guérin sont concordants, Paul Veyret disant au premier, peu ou prou dans ces termes :

¹ Bernard Francou. Entretien. juillet 1987

² Claude Meyzenq. Interview. 26 01 2007

«Il reste une région non couverte dans les Alpes, c'est l'Engadine. Vous allez me faire une thèse de géographie régionale dessus»

... après avoir vainement tenté de donner le même sujet à Jean-Paul Guérin¹. Maryvonne Le Berre se serait vue proposer, quant à elle, les Grands Lacs italiens². Le fait que ce sujet soit attribué, en tout cas fortement conseillé par le directeur de thèse, est également visible dans les justifications données en introduction de leur propre thèse par les thésards qui ont accepté ce type de sujet, par exemple chez Jacky Herbin :

*« Madame VEYRET dirigea cette thèse ; elle en a fixé les contours »*³,

chez Jean Loup :

*« Madame Germaine Veyret, Monsieur Maurice Pardé, Monsieur Paul Veyret (...) m'ont appris beaucoup et ils m'ont surtout donné le désir d'en savoir davantage sur le canton du haut Rhône »*⁴,

chez Jean Billet :

*« Pourquoi le Tessin ? Le hasard est en partie à l'origine de notre choix. (...) Ce travail doit apporter une modeste contribution à la connaissance des Alpes, entreprise par R. Blanchard et poursuivie avec méthode et perspicacité par P. et G. Veyret, J. Loup et B. Janin. Tâche ambitieuse que de rester dans le sillage de tels maîtres »*⁵,

ou chez Bernard Barbier qui choisit sur les conseils de son directeur de thèse les Alpes du Sud comme terrain d'étude

*« puisque celles du Nord étaient déjà retenues par notre ami G. Armand »*⁶.

Conséquence de ce qui précède : certains thésards se situent eux-mêmes beaucoup moins dans une recherche autonome que dans un travail défini en fonction du thème de recherche du directeur de thèse (ici la couverture globale des Alpes) ou du laboratoire de recherche (le CEGET et son but de couverture du monde tropical). Et les témoignages disent parfois l'acceptation pure et simple du projet, mais plus souvent le compromis.

Ces directeurs de thèse et leurs instituts comme Grenoble pour les Alpes, ou Bordeaux pour les espaces tropicaux, vont même plus loin et se sont approprié un espace. D'où, une forte influence sur le sujet même des thèses : comment lorsque l'on est bordelais ne pas faire une thèse de tropicale sous la direction de Guy Lasserre ? D'où également des conflits lorsque d'autres thésards s'emparent du monde tropical ou des Alpes... surtout s'ils sont parisiens. Un bon exemple est donné par la thèse de

¹ Interviews les 10. 11. 2003 et 08. 01. 2004.

² Dixit J.-P. Guérin.

³ J. Herbin. *Le Tyrol ou la réussite exemplaire du tourisme alpin autrichien. Contribution à la géographie régionale des Alpes et à la géographie générale du tourisme*. 1978. N° 54. Avant-propos.

⁴ J. Loup. *Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards*. 1964. N° 66. Avant-propos.

⁵ J. Billet. *Un versant méridional des Alpes centrales. Le Tessin. Essai de géographie régionale*. 1971. N° 10. p. 6.

⁶ B. Barbier. *Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain*. 1969. N° 5. Introduction.

Rémi Knafou. Voulant étudier « *les stations de sports d'hiver des Alpes françaises* »¹, il fit part de son projet à Germaine Veyret en 1971 qui lui répondit que le sujet était déjà pris², ce qui était faux. L'auteur étant passé outre, sa thèse fut très sèchement critiquée par Paul Veyret³ mais aussi par Jean-Paul Guérin et Hervé Gumuchian⁴. Sans revenir sur la polémique et quel que soit le fondement ou non des critiques formulées, Rémi Knafou interprète 25 ans plus tard cette affaire de deux façons : l'objet-thèse était une chasse gardée et correspondait à :

« *la défense d'un territoire par la nouvelle génération qui, pourtant, s'inscrivait dans des thématiques neuves* ».

et il y avait de plus, héritage culturel, la vieille querelle d'école, Grenoblois contre Parisiens :

« *Visiblement, cette thèse a été le jalon d'un ancien contentieux Grenoble / Paris : ceux qui avaient appréciée [ma thèse] étaient tous parisiens (P. Claval, O. Dollfus, J. Beaujeu-Garnier, G. Sautter, P. George, R. Balseinte)* ».

La préparation de la thèse d'État fait donc partie d'un système de clôture : clôture institutionnelle, mais sans aucun doute également clôture disciplinaire. Et le directeur de thèse joue un rôle majeur.

Comment expliquer cette « boulimie » des directeurs de thèse, au-delà du fait naturellement que leur faible nombre créait certaines obligations ? Il me semble que le nombre de thèses dirigées permet de classer l'Universitaire dans la catégorie de ceux que l'on appelle en médecine les « *grands patrons* », c'est-à-dire ceux qui possèdent le pouvoir et les attributs de la réussite. Car c'est bien d'une question de pouvoir dont il s'agit. Le pouvoir de l'Universitaire étant finalement peu institutionnalisé, il faut en multiplier les signes visibles. D'où également l'accumulation des postes administratifs divers, dont Paul Veyret, Louis Papy ou Guy Lasserre furent de bons exemples.

- À Bordeaux, le Doyen Louis Papy⁵ joua un rôle majeur : chargé de cours à Bordeaux dès 1935, il fut cofondateur des *Cahiers d'Outre-mer* en janvier-mars 1948 et directeur de l'Institut de géographie de Bordeaux de 1945 à 1961. Mais

¹ R. Knafou. *Les stations de sports d'hiver des Alpes françaises. L'aménagement de la montagne à la française*. 1978. N° 58.

² Rémi Knafou. Correspondance. 15 Août 2004

³ *Revue de Géographie Alpine*. 1978. p. 485-487.

⁴ Une critique parue dans « *Pourquoi les sports d'hiver. Mythologies et pratiques* ». Glaciolab. Grenoble. 1978. 201 pages. Les deux auteurs reprirent plusieurs des griefs formulés par Paul Veyret, par exemple l'absence de bibliographie (une critique fondée : la bibliographie était bien présente le jour de la soutenance, mais la version imprimée chez Masson l'avait omise pour des raisons éditoriales et financières. Source : R. Knafou), et ils y ajoutèrent une critique plus fondamentale : l'ouvrage oublie les montagnards au profit d'une « *justification enthousiaste* » de l'apport de ces stations de sport d'hiver. Et, affirment-ils, cette thèse est finalement d'une géographie très classique (en somme, l'inverse de ce que reprochait Paul Veyret dans les *Annales de géographie*).

⁵ Louis Papy prit sa retraite en 1975, même s'il garda longtemps une activité nationale, dirigeant par exemple chez Flammarion la collection « *Atlas et Géographie de la France* ».

contrairement à ce qui s'est passé à Grenoble, il sut s'entourer de collaborateurs souvent plus jeunes et qui prirent leur retraite assez tardivement. Il s'agit principalement de Guy Lasserre qui ne prit sa retraite qu'en 1985¹ et qui eut une influence très forte sur le milieu bordelais avant même sa soutenance de thèse en 1961. Professeur en 1962, directeur du CEGET dès sa création, il partagea avec Louis Papy et Henri Enjalbert la direction des *Cahiers D'outre-Mer* durant presque toute la période. Il fut par ailleurs le directeur de Thèse officiel ou officieux de la plupart des thèses d'État de géographie tropicale : Louis Papy n'était pas tropicaliste, mais en a dirigé officiellement quelques-unes, dont celle de Guy Lasserre, avant que ce dernier ne soit nommé professeur en 1962. Guy Lasserre avait été avant tout marqué par la pensée de Pierre Gourou² : il répercuta cette vision de la géographie sur ses propres élèves. Ce qu'analyse de nos jours Xavier Piolle³ : « *Ils pensaient : nos pères ont pensé la géographie dans ces limites là* », ou, de façon beaucoup plus crue, X pour qui « *c'était du sous-Gourou* ».

- À Grenoble, Paul Veyret fut directeur de l'Institut de Géographie Alpine de 1948 à 1973, maître d'œuvre de la construction du bâtiment du Rabot entre 1958 et 1961, directeur de la *Revue de Géographie Alpine*, Doyen de la Faculté des lettres en 1957, co-président de Grenoble I en 1970, Président de la Commission de la Haute Montagne du Comité National de Géographie, Président de l'Association des Professeurs et maîtres de Conférences de Géographie, membre du Comité consultatif des Universités et du jury de l'Agrégation de Géographie, expert de la CEE pour l'agriculture de montagne, Président du Rotary-Club de Grenoble Ouest, Président de l'Académie delphinale, et ne prit sa retraite de Professeur que le 1^o octobre 1979 à l'âge de 67 ans.

Ces deux instituts ont donc également été unifiés derrière une ou deux personnalités jouant un rôle fort dans l'élaboration d'un discours très typé, clairement identifié par la communauté : les Alpes pour Grenoble, la géographie tropicale pour Bordeaux. Il y a donc là un singularisme au regard de la situation parisienne, caractérisée par un champ multipolaire. Ce singularisme s'est traduit concrètement dans la production des thèses.

22. Des instituts refermés sur eux-mêmes, dans lesquels les thèses classiques ont longtemps dominé.

Conséquence de tout ce qui précède, et si on doit en croire les interviews, ces deux instituts furent perçus de l'extérieur comme des sanctuaires d'un certain

¹ Les départs en retraite des Professeurs les plus en vue à Bordeaux furent sensiblement plus tardifs qu'à Grenoble : 1991 pour Alain Huetz de Lempis, 1997 pour Yves Péhaut.

² En témoignent les nombreuses citations et hommages à Pierre Gourou dans sa propre thèse.

³ Xavier Piolle. Interview. 21 10 2004

conservatisme. Plusieurs indices de cette situation sont repérables, et en premier par les boutades véhiculées sur les géographes bordelais, que l'on m'a signalées de façon récurrente dans les nombreuses interviews :

« *Quel est le comble pour un géographe ? D'être à la fois géomorphologue, tropicaliste et bordelais...* » (W et X Grenoblois, Y Bordelais, Z, Parisien avec quelques variantes).

C'est encore la remarque de Paul Claval à propos de Grenoble qui connaît, selon lui, bien plus tardivement que d'autres instituts « *une période de doute et d'exploration* »¹. Et, à propos de la disparition de la géographie régionale globale, Paul Claval note qu'« *après 1950, cette tradition ne se maintient guère qu'à Grenoble* ». Une démarche qui est cependant caduque dès les années 1960, comme l'a montré le chapitre précédent, ce qui amène Paul Claval à nuancer dans un second temps son jugement : « *les thèses spécialisées se multiplient là aussi bien vite* ».

Les thèses bordelaises d'un côté et grenobloises de l'autre ont très souvent cumulé les attributs des thèses classiques : longues descriptions, volonté d'exhaustivité, plan à tiroirs, naturalisme ...Et nombre de citations des chapitres précédents étaient tirées de thèses soutenues dans ces deux instituts. Je donnerai ici un seul indicateur, révélateur de cet état de fait : la longueur des ouvrages concernés. Les thèses grenobloises du corpus dépassent les 650 pages, c'est-à-dire qu'elles sont plus longues de 100 pages que les thèses moyennes de l'époque (Bourgeat-Gagnol-Kahn. 2007). Mais c'est à Bordeaux que ce phénomène apparaît le mieux. Les thèses bordelaises font en moyenne 993 pages, soit près de 400 pages de plus que la moyenne des thèses de l'époque et 300 pages de plus que les thèses grenobloises, et de nombreux « *monuments* » de plus de 1000 voire 1500 pages sont des thèses bordelaises.

Les interviews fournissent quelques éclairages sur ce thème : X, bordelais, qui a réalisé une thèse bordelaise assez courte (40 % de pages en moins que la longueur moyenne de l'époque) affirme « *avoir rajouté des pages pour faire poids* ». C'est également le témoignage de Pierre Vennetier² qui a réalisé une des thèses bordelaises les plus courtes³, et qui condamne de nos jours fermement cette pratique de thèses longues :

« *Il y a eu une inflation du volume des thèses d'état, une course à la longueur et au poids* ».

« *Il y avait toujours plus de détails. Ça ne tient pas debout !* ».

Puis :

« *Il faudrait dire : ça ne dépasse pas 400 ou 500 pages* ».

Ou encore :

« *Tout le monde dit : la thèse de Birot est remarquable. Elle fait combien la thèse de Birot ? Moins de 200 pages !* »⁴.

¹ P. Claval. 1998. p. 241. L'auteur cite notamment la thèse de Jean Masseport en 1960.

² Pierre Vennetier. Interview. 25 05 2004.

³ P. Vennetier. *Pointe Noire et la façade maritime du Moyen Congo - Brazzaville*. 1968. N° 112. Cette thèse fait 458 pages.

⁴ La thèse de Pierre Birot (*Recherches sur la morphologie des Pyrénées orientales franco-espagnoles*) de 1937 fait en réalité 318 pages.

S'agit-il d'un discours reconstruit avec le recul ? Car, les thèses d'État soutenues sous la direction de Pierre Vernetier sont souvent parmi les plus longues¹. C'est également l'anecdote suivante qui circule à Bordeaux : la thèse de X, géographe bordelais, pesant
« 11 kg, par dérision un membre du jury arriva à la soutenance avec la thèse
...dans un caddie ! ».

Vraie ou fausse, cette anecdote tendrait à accréditer l'idée que cette critique était une opinion commune à la fin des années 1970. Ce qui est évidemment erroné, comme en témoignent les comptes-rendus qui affirment que cette opinion ne devint prégnante en géographie que vers 1980.

Conséquence de cette situation, dans le contexte de changement de matrice disciplinaire et de l'apparition de géographes plus novateurs, l'atmosphère fut quelque peu tendue, entre les géographes classiques et d'autres, se proclamant « nouveaux géographes » et partisans d'une refondation disciplinaire, mais aussi parfois institutionnelle. Et, selon leurs témoignages, régnait dans ces deux instituts une « atmosphère étouffante », « une chape de plomb » (X et Y, Grenoblois) ; « Vous ne pouvez pas vous rendre compte comment c'était ici ! » (à Bordeaux) ; « le milieu [bordelais] était tellement étouffant ». Ce sont encore ces deux témoignages que l'on peut comparer « j'étais un peu étranger à la Fac (...) d'autant plus que je ne suis pas bordelais » ; « Moi je n'étais pas grenoblois ; j'étais donc à part ».

Dans les raisons qui expliquent cette continuité sur une longue période d'une géographie classique à Grenoble comme à Bordeaux, on pourra donc retenir dans un premier temps l'aspect social. À savoir la présence pendant de longues années d'une ou deux personnalités fortes dans une communauté de faible taille. Pour cette raison le cas de Bordeaux est d'ailleurs plus complexe que celui de Grenoble, car il fut marqué par deux phénomènes concomitants : la présence de deux directeurs de thèse influents (Guy Lasserre et Louis Papy) et de deux domaines d'étude privilégiés, la géographie tropicale d'un côté, le milieu régional de l'autre. Mais il n'est pas exclu de se poser la question des raisons idéologiques de cette survie : les deux champs d'action privilégiés (la montagne ou la géographie tropicale) ne sont-ils pas des étendards de la géographie classique, à savoir pour des géographes classiques des objets classiques par excellence ?

Au vu de ce qui précède, peut-on conclure à une autonomie de la pensée des thèses à Bordeaux et à Grenoble, en dehors d'une démarche évidemment classique ? Ce qui repose une nouvelle fois la question de la notion d'école. Si je reprends les attributs avancés par Jacques Béthemond, je remarquerai que l'existence d'école locale n'est ici avérée que par le sujet précis des thèses, par leur thème privilégié. Elle ne l'est pas vraiment par son « idée force » qui consiste, conformément à la matrice, en une couverture globale de l'objet préférentiel d'études. Elle ne l'est pas non plus par son traitement qui est uniformisé et très conforme également à la matrice classique.

¹ Par exemple celle de Ginette Pallier fait 1322 pages (*Les problèmes de développement dans les pays intérieurs de l'Afrique occidentale. Contribution à l'étude du phénomène d'enclavement*. 1982. N° 79).

Parfois même, Bordelais et Grenoblois hypertrophient certains attributs des thèses classiques, comme la longueur, précisément car il s'agit d'attributs du classicisme. La notion d'école se retrouve donc à Bordeaux comme à Grenoble avant tout par la présence de maîtres à penser. Dans les deux cas étudiés, le lieu a donné naissance à un discours moyen qui a brassé les idées de la *doxa* en les adaptant à un sujet propre. Là encore, l'imaginaire a été prégnant : imposée par les directeurs de thèse, facilitée par les structures locales, l'image de la « grande thèse » a donné naissance à des discours en vase clos. Et à chaque fois, la dimension sociale du discours a du être mise en avant, ces discours ayant obéi à un modèle de reproduction sociale porteur de conséquences disciplinaires.

Les seuls attributs de la notion d'école selon la définition proposée par Jacques Béthemond sont donc des attributs sociaux, correspondant assez bien ici à ce que les interviews nommaient « *mandarinat* ».

23. Temporalités : la fin d'une école correspond-elle à la fin d'un certain type de thèses ?

Au début des années 1980, les écoles de géographie grenobloise et bordelaise connaissent un certain renouvellement. Trouver les raisons qui ont autorisé cette évolution revient à comprendre comment la nouveauté a pu percoler dans ces endroits décrits comme fermés.

231. Un constat : la multiplication de thèses atypiques.

2311. Un discours nouveau s'impose peu à peu dans les thèses d'État.

À la fin de la période, de plus en plus de thèses d'État atypiques sont soutenues à Bordeaux comme à Grenoble. Elles sont de fait en rupture avec la notion d'école grenobloise ou bordelaise. La thèse de Guy Di Meo¹ est un bon exemple de ces nouvelles thèses : soutenue sous la direction de Serge Lerat, elle ne correspond pas aux canons d'une géographie classique, tout d'abord par son sujet à dominante industrielle, ce qui est une nouveauté à Bordeaux. Comme d'autres, mais pour une des premières fois à Bordeaux, cette thèse critique la structure-thèse, selon des modalités désormais connues : la thèse est un « genre », et toute thèse devrait véhiculer une thèse.

¹ G. Di Meo. Les industries françaises du pétrole et du gaz naturel. 1979. N° 35. Page 3 pour la première citation, page 8 pour la seconde.

« À lui seul, cet apprentissage de la recherche, à laquelle [Serge Lerat, directeur de thèse] m'initia, justifie une expérience par ailleurs assez décevante. Frustrante d'abord par la solitude de fait du chercheur qu'elle implique, situation d'isolement parfois assez préjudiciable à la valeur scientifique réelle d'un genre (la thèse) dont il conviendrait de revoir sérieusement les règles ».

Avant d'affirmer :

« En somme, le sujet que nous abordions se parait des attraits rares de la nouveauté... Quoi de plus normal pour une thèse ? ».

Le discours de cette thèse d'État définissant sa propre conception de la géographie, voire condamnant par ailleurs certaines méthodes de la géographie classique, est assez exceptionnel à Bordeaux. Sans doute n'est-il pas neutre de noter qu'elle fut certes soutenue à Bordeaux, mais en fait préparée à Pau. Un discours marginal trouvait ainsi un débouché qu'il aurait peut-être eu du mal à trouver dans le contexte bordelais. Le cas de la thèse de Georges Cazes¹ est finalement assez similaire. Celui-ci, avait choisi comme espace d'étude le Tiers-Monde, et non pas le monde tropical, ce qui est somme toute original à Bordeaux. Il rompait par ailleurs sur de nombreux points avec les positions de la géographie classique dès son introduction dans laquelle il exposait ses « *positions de recherche* ». Pourtant, Georges Cazes a vécu l'exercice de façon plus « *consensuelle que conflictuelle* » et témoigne de nos jours de sa situation marginale à Bordeaux :

« ma situation était particulière à Bordeaux où je n'ai jamais été étudiant ni enseignant (je suis toulousain...). Le choix de mon directeur Guy Lasserre, était un peu dû au hasard. D'ailleurs, il admettait ne pas être spécialiste du tourisme, ce dont je me suis toujours félicité ! Mes relations avec les "tropicalistes" patentés ont toujours été réduites au minimum »².

En revanche, pour d'autres thésards, plus intégrés dans leur institut ou leur laboratoire de recherche, le choc fut parfois frontal et la soutenance de thèses atypiques posa plus de problèmes. C'est le cas déjà mentionné (p. 71) à Bordeaux, de Michel Bruneau, faisant appel dans sa thèse à des concepts marxistes, et qui dut faire face à une virulente opposition lors de sa soutenance. À Grenoble, le naturalisme fut longtemps perçu comme une obligation non seulement du fait de sa place dans la matrice classique, mais également du fait des prises de position du directeur de l'Institut, Paul Veyret. Or, ce naturalisme étant de plus en plus contesté à l'intérieur de la thèse, les thésards ont souvent du gérer cette contradiction entre un souci disciplinaire nouveau et un positionnement personnel à l'intérieur d'instituts qui valorisaient cette notion. Les thèses d'Hervé Gumuchian et de Jean-Paul Guérin témoignent à la fois de certaines contorsions vis-à-vis de ce problème et du rôle du contexte local. Hervé Gumuchian étudiait « *le thème de la neige dans les Alpes françaises* »³, c'est-à-dire un objet à forte connotation identitaire pour l'école

¹ G. Cazes. *Le tourisme international dans le tiers-monde : la problématique géographique*. 1983. N° 24.

² Georges Cazes. Correspondance. 15 09 2004

³ H. Gumuchian. *Le thème de la neige dans les Alpes françaises du Nord. Géographie d'une saison oubliée*. 1982. N° 53

grenobloise. Mais son propos n'étant pas naturaliste, l'auteur ne souhaitait pas écrire de chapitre de climatologie, ce qui provoqua un ensemble de discussions entre Jean Loup (directeur de thèse) et Paul Veyret (directeur de l'institut). Le compromis final fut qu'il y aurait bien une partie climatologie mais qu'elle ne serait pas située en première partie de la thèse¹ ! De son côté, Jean-Paul Guérin² fut amené à réaliser, conformément à la matrice classique, une troisième partie correspondant à un découpage régional. Cette partie (« *la production de nouveaux espaces montagnards* ») était assez déconnectée de l'ensemble (« *En fait, ma thèse, elle n'avait que deux parties* »³) et correspondait à une concession de l'auteur au contexte ambiant. Elle fut organisée selon un découpage qui privilégiait l'échelle départementale (une division administrative et non naturaliste), mais qui à l'intérieur de ce cadre reprenait un découpage naturel massif par massif, tout en s'appuyant sur Jules Blache et Raoul Blanchard, et non pas sur Paul Veyret et Germaine Veyret-Verner.

2312. 1981 : le rôle des alternances politiques.

J'ai montré en première partie que si la période 1976-1981 fut celle d'une fermeture, l'alternance de 1981 a été perçue comme une période d'ouverture. Ces événements politiques ont eu des conséquences non négligeables sur les écoles bordelaises et grenobloises, et *in fine* sur la production des thèses d'État. À Grenoble, tel ancien assistant témoigne aujourd'hui encore avec une certaine jubilation que le Lundi 11 mai 1981 au matin, X « *un sacré mandarin, m'attendait dans l'entrée de l'Institut pour discuter avec moi* ». Mais c'est à Bordeaux que l'affrontement fut le plus intense du fait d'enjeux beaucoup plus considérables qu'à Grenoble et qui tournaient autour du CEGET. Celui-ci fut supprimé à la fin de 1993, mais il était dans la tourmente depuis 1979, date à laquelle, selon Alain Huetz de Lemp (1997),

« la mise en cause de l'autorité de la direction par quelques chercheurs (...) rendit la gestion du laboratoire plus difficile et les conflits internes firent progressivement perdre au CEGET sa flatteuse image de marque. Le nombre de chercheurs diminue ».

La direction remise en cause était celle de Guy Lasserre, et les « *quelques chercheurs* » contestataires étaient principalement Pierre Dubosq, Alain Durand-Lasserre et Michel Bruneau. Le conflit avait plusieurs facettes qu'il n'est pas toujours facile de démêler : conflit disciplinaire, conflit de personnes, conflit politique, conflit structurel d'opposition au « mandarinat ». Bien entendu les avis divergent. Pierre Vennetier qui succéda à Guy Lasserre à la tête du CEGET en août 1981 y voit une querelle de pouvoir à la suite de l'élection de François Mitterrand : « *puisque ça avait changé à Paris, ça devait changer à Bordeaux* ». Cette opposition était le fait

¹ Hervé Gumuchian. Interview. 10 11 2003.

² J.-P. Guérin. *L'aménagement de la montagne : politiques, discours et productions d'espace dans les Alpes du Nord*. 1984. N° 51.

³ Interview. Jean-Paul Guérin. 08 01 2004

« des syndicalistes-maison (Bruneau, Durand-Lasserre, Pouyllau¹, etc.) dont l'intention ouverte était de me faire partir pour prendre ma place, au nom du "changement". »².

Ce qui est en partie en contradiction avec l'avis de Michel Bruneau. Se présentant, et ce n'est pas neutre, comme un non-Bordelais, il affirme que *« les gens qui venaient de l'extérieur ont rué dans les brancards »*³ dès 1979, ce qui correspond mieux à la chronologie proposée par Alain Huetz De Lempis, en formant un *« groupe de réflexion »* à l'intérieur du CEGET. L'opposition aurait donc été tout autant disciplinaire que politique. Ce groupe de réflexion sera en 1984 à la base du numéro spécial de *l'Espace géographique* sur *« Géographie tropicale, géographie du Tiers monde »* (1984. N°4) et de l'ouvrage sur *« les enjeux de la tropicalité »* (Bruneau. Dory 1989). On demanda un temps à Yves Lacoste d'être l'arbitre du débat en devenant le directeur du CEGET, ce qu'il refusa, tout en regrettant de nos jours⁴ qu'un tel outil en ait fait les frais de cette querelle.

Quelle que soit la raison de ce conflit extérieur à la structure-thèse, on peut néanmoins affirmer qu'il s'est traduit par la remise en cause de l'école bordelaise de géographie tropicale, forte pourvoyeuse de thèses classiques, et que la fin du CEGET a eu des conséquences directes, non seulement sur le nombre de chercheurs comme le souligne Alain Huetz de Lempis, mais aussi sur les conditions matérielles d'élaboration des thèses : baisse des missions, des postes à l'étranger ...

Enfin, d'une façon plus globale, il est évident qu'après 1981, l'influence des maîtres à penser locaux (ou des *« mandarins »* selon l'expression retenue) décline. L'influence des événements politiques extérieurs est évidente. Ces événements ont donné, dans le contexte de changement de matrice, une visibilité et une influence beaucoup plus importante aux nouveaux géographes. D'autant plus que la structure universitaire est ébranlée : ce que l'on a à l'époque nommé la *« République des profs »* consistait pour partie en l'arrivée au pouvoir de gens qui avaient souvent réclamé en 1968 la suppression de l'agrégation, et de la thèse d'État.

232. « Nouvelle génération de géographes ou nouvelle géographie ? »
(Pierre George).

Mobiliser l'aspect politique et l'aspect disciplinaire est toutefois insuffisant pour expliquer l'évolution de ces deux instituts. Le concept de génération permet d'appréhender de façon différente les conflits internes à Grenoble comme à Bordeaux et de percevoir quelques ressorts supplémentaires de la fin de ces deux écoles. Car ce concept permet de relier entre eux ceux qui ont vécu les événements

¹ Michel Pouyllau est géomorphologue et auteur d'une thèse de 3^o cycle au Venezuela en 1976 sous la direction de Guy Lasserre.

² Pierre Vennetier. Interview. 25 05 2004. Et correspondance du 28 05 2004.

³ Michel Bruneau. Interview. 24 05 2004

⁴ Yves Lacoste. Interview. 15 11 2004

et qui en témoignent dans les interviews, souvent par le biais d'un imaginaire collectif. Suite à Karl Mannheim (1990) qui théorisa « *le problème des générations* », suite aussi aux travaux des historiens Michel Winock, Jean-François Sirinelli et Pascal Ory qui ont étudié les « *générations d'intellectuels* », je nommerai « *génération* » un ensemble de personnes d'âges parfois différent, souvent constituées en réseaux ou en groupes, et s'étant cristallisé sur un problème ou une personne (« *la génération Dreyfus* »). Ce que l'on peut relier à la notion de « *communauté d'empreinte* » chère à Marc Bloch pour qui

*« Les hommes qui sont nés dans une même ambiance sociale, à des dates voisines, subissent nécessairement, en particulier dans leur période de formation, des influences analogues. L'expérience prouve que leur comportement présente, par rapport aux groupes sensiblement plus vieux ou plus jeunes, des traits distinctifs ordinairement fort nets. Cela, jusque dans leurs désaccords, qui peuvent être des plus aigus. Se passionner pour un même débat, fût-ce en sens opposé, c'est encore se ressembler. Cette communauté d'empreinte, venant d'une communauté d'âge, fait une génération. »*¹

Malgré des convictions politiques - et ici disciplinaires - différentes, une génération possède donc avant tout les mêmes valeurs et les mêmes rejets, et s'est inventé un destin collectif : le « *on* » est par exemple dominant dans les interviews des thésards et témoigne à Bordeaux ou à Grenoble de cette communauté générationnelle.

« On voulait sortir de cet Institut, d'où le groupe Dupont » (Henri Chamussy)
« En 1981, on pensait qu'il fallait renverser tout ça [la géographie tropicale] »
(X, bordelais)
« On était d'accord avec les quantitativistes pour tirer sur la géographie classique » (Y, Grenoblois, partisan d'une « *géographie sociale* »).

Ainsi, le concept de génération permet de relier l'imaginaire, la dimension sociale et le destin disciplinaire que l'on s'imagine. Et si l'on suit Karl Mannheim, une génération donne des réponses diverses à des questions communes, ce qui recoupe pour partie « *l'esprit du temps* » cher à Jean Touchard. En conséquence, une génération en chasse une autre en s'affirmant en « *groupes concrets* »², avec sa propre sensibilité intellectuelle ou politique et en fonction d'événements nouveaux, extérieurs ou non au champ. C'est finalement ce que dit également Pierre George avec des termes différents : s'agit-il d'une « *nouvelle génération de géographes ou [de] nouvelle géographie* »³ ? Ce que dit aussi Paul Claval, dans une vision en partie idéalisée, mais révélatrice de cette lutte générationnelle :

¹ M. Bloch. 1952. p. 102.

² L'expression est de Karl Mannheim. Michel Bruneau parlait pour sa part de « *groupe de réflexion* » à l'intérieur du CEGET

³ P. George. *Nouvelle génération de géographes ou nouvelle géographie ? Annales de Géographie*. 1988. p. 601.

« les géographes sont plus nombreux, plus jeunes, plus hardis, même si, pour la forme, ils continuent à respecter les vieux maîtres, dans le fond, ils sont contestataires »¹.

Ce phénomène est observé par Paul Claval et Pierre George au niveau national. Mais c'est au niveau local qu'il a d'abord joué, précisément car l'affrontement avec les maîtres à penser était frontal. Et paradoxalement, Grenoble comme Bordeaux auraient été sur la marge des lieux de l'innovation, à cause de ces affrontements : ce dont ont témoigné plusieurs conflits autour de certaines thèses atypiques de la période. Ces dernières ont joué un rôle dans la remise en question de ces écoles et ont sans doute eu un rôle de thèses initiatrices, pourtant aujourd'hui encore mésestimées.

Cependant, il ne faut pas exagérer leur portée et ce type de thèse est resté statistiquement minoritaire. Car une génération de thésards, prise ici au sens plus classique de tranche d'âge, comporte des gens qui ont eu un comportement beaucoup plus proche à la fois de la matrice classique et des rapports de force locaux. Comme l'affirment les sociologues, « tout le monde n'a pas eu 20 ans dans les Aurès »². Grenoble et Bordeaux ont donc en même temps continué à produire des thèses plus conformes à l'esprit de leur école, ce qui a parfois permis de taxer ces deux instituts de sanctuaires d'un certain conservatisme. Mais ces dernières thèses, plus classiques et en décalage avec la matrice qui évoluait, ont souvent paru datées au fur à mesure de l'évolution générale de la matrice. Elles étaient en phase avec le *topos*, mais de moins en moins avec un *kairos* national.

Si la thèse d'État a joué un rôle essentiel dans l'affirmation de la notion d'école, il ne faut pas exagérer son rôle dans la disparition de celle-ci. La fin des deux écoles concernées est également visible à d'autres signes. Le plus révélateur est sans doute la re-découverte de Pierre Gourou et de Raoul Blanchard. Non que ces deux « pères fondateurs » aient été oubliés durant la période. Mais l'impression qui domine est celle d'une volonté de retour aux sources, comme pour gommer la période 1960-1984. En témoignent par exemple les nombreuses études sur Pierre Gourou depuis les années 1980 et la réévaluation globale de sa pensée depuis cette période. En témoigne aussi le fait que le portrait de Raoul Blanchard fut affiché dans l'Institut de Géographie Alpine au début des années 1980, quelques années après le départ de Paul Veyret à la retraite, et à une période qui correspondait à l'enlèvement de la devise de l'Institut de Géographie Alpine (déjà signalé page 169). En témoigne enfin d'une façon plus globale, le fait que l'héritage des maîtres à penser de la période étudiée a finalement été assez vite gommé. À la mort de Paul Veyret, la *Revue de Géographie Alpine* n'a par exemple publié aucun véritable bulletin nécrologique, mais seulement un article d'Yves Bravard³ qui se contentait de résumer les recherches géomorphologiques de Paul Veyret sur le Diois et les Baronnies.

¹ Une citation qui concerne « la mutation des années 1960 et 1970 ». P. Claval. 1998. p. 310.

² C. Baudelot et R. Establet. *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*. Seuil. 2000. 225 p.

³ *En hommage à Paul Veyret. Le Diois et les Baronnies. Revue de Géographie Alpine*. 1996 n° 1. p. 47-59.

Conclusion

Rhétorique du *topos* et rhétorique du *kairos*.

Au vu de ce qui précède, il semble pertinent de conclure qu'entre 1960 et 1984 le lieu a donné l'autorité à celui qui parlait. Durant cette période, une thèse bordelaise ou grenobloise était d'abord immédiatement reconnue comme telle. Ce qui fondait la notion d'école, mais à la condition que le thésard ait respecté les règles implicites du lieu. Car, dans le cadre du changement de matrice disciplinaire, il ne fut pas évident de contester le discours moyen des deux instituts sans conflit (par exemple dans le cas de Jean-Paul Guérin), si ce n'est pour des thésards situés comme Georges Cazes en position marginale par rapport à ce lieu. Conséquence de ce qui précède, le fait que le lieu ait donné l'autorité à celui qui parle était en lui-même excluant : il fallait être dans le lieu pour parler. D'où les conflits constatés entre Bordeaux ou Grenoble et Paris.

Dans le cadre du dialogue entre la thèse et son lectorat, le discours de la thèse d'État avait pour but d'être immédiatement entendu, et le lieu de la soutenance était un des éléments d'une stratégie du « savoir parler », au point qu'il ne me semble pas excessif de parler de *topos*, pris ici au sens de lieu décisif. L'élaboration d'une thèse d'État a là aussi obéi aux règles de la sophistique : outre les stratégies du *kairos*, celles du *topos* ont permis une visibilité de la thèse par la communauté. Ces deux stratégies ne s'affrontaient pas mais se complétaient : il fallait soutenir au bon moment, mais aussi dans le bon lieu.

Par ailleurs, la notion d'école doit être singulièrement relativisée car la pensée bordelaise ou grenobloise n'a en rien été originale par rapport à la matrice, si ce n'est par un positionnement très classique et par une spécialisation sur un objet particulier, qu'il s'agisse d'un thème, la géographie tropicale, ou d'une région, les Alpes. Cette alchimie entre une pensée conforme à la matrice dominante, un objet commun, et la présence des mêmes directeurs de thèse, a évidemment contribué à la stabilité du discours. Cette stabilité fut parfois telle que les thèses soutenues dans le même lieu présentaient une vraie ressemblance, au point que l'on puisse parler de *topos*, au sens ici de « lieu commun ».

L'affirmation de l'existence de ces écoles locales par les directeurs de thèse, et par le biais des comptes-rendus, a été en tant que telle une véritable entreprise réactionnaire pour garder un quant à soi disciplinaire. Cette démarche est éclairante dans son comportement à la fois vis à vis des thèses soutenues dans d'autres instituts et des sciences connexes. Car dans le contexte local, on pouvait parfois éventuellement avoir une attitude transgressive dans des articles, comme par exemple pratiquer une analyse interdisciplinaire avec la sociologie, ou utiliser des techniques quantitatives. Mais cette attitude n'était pas tolérable dans les thèses qui ont servi de point de crispation : c'est bien la thèse d'État qui a été mise en avant pour justifier cette notion d'école.

Le chapitre précédent avait proposé de donner comme définition à la *doxa* la notion bourdieusienne « *d'impensé inscrit dans un héritage* ». Cette idée est ici confortée. La notion d'héritage est apparue en filigranes durant tout le chapitre : héritage de la pensée de Pierre Gourou ou de Raoul Blanchard, inscription des thésards dans des logiques de recherche définies avant eux et guidées par un laboratoire ou un directeur de thèse tout puissant. Et pour rester chez Bourdieu, il me semble que sa perception du champ comme un champ gravitationnel avec ses électrons attirés par le noyau central s'applique bien ici et permet d'appréhender le facteur individuel sans toutefois tomber dans un déterminisme sociologique. Beaucoup d'aspects institutionnels ou disciplinaires ont en effet tourné autour de Guy Lasserre ou de Paul Veyret. Et cette gravitation s'est traduite dans tous les écrits : thèses d'État, mais aussi revues régionales, conçues dans le champ et qui publiaient des comptes-rendus élogieux des thèses locales, mais adoptaient parfois une attitude plus sévère face à des écrits parisiens.

Cette gravitation a ainsi été un des moteurs de la construction du discours géographique. Lors des interviews, cette notion a très souvent été acceptée comme une évidence plate. Et plusieurs interviewés m'ont dit : « *on pourrait dire ça de toutes les facs à l'époque* », ou encore, et de la part de X, bordelais, « *mais c'est vrai qu'à Bordeaux, c'était pire qu'à Grenoble* ». On peut alors s'étonner du faible nombre de réflexions sur ce phénomène : comme pour le discours sur la thèse vue comme un frein, une condamnation convenue d'un mandarinat « ancien », et témoignant d'un autre imaginaire universitaire, a parfois dédouané la communauté de toute réflexion sur les conséquences du phénomène.

Conclusion de la seconde partie

Le genre de la thèse dans sa matrice :

triomphe de la science ou nouvelle sophistique ?

Examiner le genre de la thèse dans sa matrice disciplinaire a consisté à la fois à examiner comment la thèse pouvait interpréter certaines exigences disciplinaires et à comprendre quels étaient les écarts à cette matrice. Cette partie a montré que le discours de la thèse n'est ni différent de la matrice, ni réductible à un « sous-genre » de la géographie. Le discours moyen des thèses d'État a en revanche souvent été un discours académiste répondant à un certain nombre d'exigences formelles : des exigences méthodologiques (chapitre 1), des exigences sur la nature de la géographie pratiquée (chapitre 2), des exigences purement sociales et souvent à dimension locale (chapitre 3). La thèse s'est donc traduite à la fois par un mode de pensée spécifique, un *eidos*, et par un mode de comportement hérité, un *ethos*. Et, conséquence de ces exigences et de cet académisme, la géographie des thèses d'État n'était plus tout à fait de la géographie classique : elle fut au moins un miroir déformant de la discipline. La notion de genre de la thèse d'État correspondait à une réalité. Or, ce qu'a fait apparaître cette partie est un constat : définir le genre de la thèse, ce n'est pas seulement lui donner un contenu scientifique, le rattacher à tel ou tel type d'écriture, ou en faire un simple académisme. C'est penser que, pour un thésard, vouloir respecter le genre de la thèse d'État de géographie, c'était respecter les trois contraintes à la fois : la dimension formelle du genre, le contenu disciplinaire et certaines contraintes sociales. Le genre de la thèse a donc eu une dimension articulatoire et se situait exactement à la rencontre d'une pratique sociale et d'un langage. Dans le détail, les attributs du genre de la thèse d'État de géographie n'étaient pas originaux. Ils étaient certes issus de la matrice, mais aussi de traditions universitaires. Ils furent

néanmoins réinterprétés du fait des trois contraintes mentionnées plus haut et dans une volonté parfois contradictoire : répondre aux exigences du diplôme, à savoir montrer ses capacités de chercheur certes ; mais en même temps, pour être efficace, et en tant qu'examen universitaire la thèse devait convaincre.

Ce qui précède replace encore une fois la notion de dialogue au centre du système. De façon à ne pas rester inaudible et du fait de son environnement intellectuel mais aussi social, la thèse d'État devait valoriser les éléments de ce dialogue au point de constituer un « *quasi-personnage* » selon la célèbre expression de Paul Ricoeur¹. La « bonne thèse » recherchait une approbation la plus large possible. Par le jury évidemment, mais aussi par une fraction la plus importante possible de la communauté et dans le meilleur des cas la plus influente possible, sans oublier la communauté locale qui possédait un rôle souvent décisionnel et un pouvoir d'influence non négligeable. Comme tout discours, la thèse d'État fut donc évidemment le produit d'un temps et d'un lieu. Et la maîtrise, consciente ou inconsciente de ces paramètres, faisait que le discours de la thèse n'était pas toujours celui qu'il prétendait être. Il tentait de se situer, du fait de l'imaginaire, comme une « grande thèse » : statistiquement, un discours « *scientifique* » fait de distance critique et de neutralité, et tentant de définir la géographie pratiquée. Dans le détail, tout dépendait évidemment des thèses. Ma propre analyse se voulant étude d'un discours moyen, elle gomme de fait les différences entre les thèses, au profit cependant d'un relativisme certain : ce que dit la thèse doit toujours être interprété en fonction du lieu de production et des temporalités. Le genre de la thèse d'État de géographie se rapproche ainsi beaucoup d'une sophistique² et la vérité donnée par la thèse n'est jamais indépendante des intentions de l'homme qui l'a construite.

Le genre de la thèse fut ainsi tout autant une pratique sociale qu'une pratique disciplinaire. En tant que pratique discursive, ayant le but de convaincre le jury, et au travers lui, la communauté, ce genre fut littéralement une clé d'entrée dans le monde universitaire. Ce qui correspond à la remarque de Pierre Bourdieu, pour qui :

« Chaque champ est l'institutionnalisation d'un point de vue dans les choses et dans les habitus. L'habitus spécifique, qui s'impose aux nouveaux entrants comme un droit d'entrée, n'est autre chose qu'un mode de pensée spécifique (un eidos), principe d'une construction spécifique de la réalité, fondé dans une croyance préreflexive dans la valeur indiscutée des instruments de construction et des objets ainsi construits (un ethos). »

La suite de cette analyse recoupe d'ailleurs l'idée d'une pensée conforme et donc, dans le cas de la thèse, de la reproduction d'un modèle :

« En réalité, ce que le nouvel entrant doit importer dans le jeu, ce n'est pas l'habitus qui y est tacitement ou explicitement exigé, mais un habitus

¹ À ma connaissance, cette expression fut introduite pour la première fois par Paul Ricoeur pour analyser... une thèse d'État : celle de Fernand Braudel, dans laquelle la Méditerranée est ce « *quasi-personnage* » (Ricoeur, 1994, p. 297).

² Une expression à prendre ici, non dans son sens critique, mais dans celui, conforme à la seconde sophistique, d'un certain relativisme de la pensée privilégiant la circulation des idées et la recherche de l'efficacité de l'argumentation.

pratiquement compatible, ou suffisamment proche, et surtout malléable et susceptible d'être converti en habitus conforme, bref congruent et docile, c'est-à-dire ouvert à la possibilité d'une restructuration. ».

Ce qui valide la pratique de l'écriture de genre, mais aussi le rituel de la soutenance :
« *C'est la raison pour laquelle les opérations de cooptation sont attentives, autant qu'aux signes de la compétence, aux indices à peine perceptibles, le plus souvent corporels, tenue, maintien, manières, des dispositions à être et surtout à devenir, qu'il s'agisse de choisir un rugbyman, un professeur, un haut fonctionnaire ou un policier* »¹.

Cette analyse, une fois de plus, ne peut pas conclure que la thèse ait été un frein. Car le genre imposant institutionnellement la pratique au moins formelle de l'innovation, ce ne fut pas une simple reproduction de la matrice qui était demandée. C'était une pensée certes conforme, mais également complémentaire à la matrice (ou plus prosaïquement parfois aux travaux du directeur de thèse), et remettant en cause des aspects volontairement situés sur la marge. Le but ne fut jamais le changement de matrice mais son peaufinement. Pour preuve, le chapitre 2 a repris un certain nombre de débats disciplinaires réintroduits dans la thèse. Pourtant un autre débat épistémologique important dès les années 1960 est quasiment absent du corpus², si ce n'est dans les comptes-rendus : il s'agit de celui sur l'unité de la discipline. Sans doute car on ne peut contester dans une thèse de géographie l'existence ou au moins l'unité de la géographie : ce ne peut être le but de la thèse, qui par définition respecte cette unité, c'est-à-dire en fait souvent la matrice classique, faite d'induction et de naturalisme.

On peut ainsi admettre l'idée que la thèse ait produit son milieu associé, au sens où l'entend Gilbert Simondon (1989) : outre ses attributs propres, ses formes et ses outils passerelles, la thèse possédait sa dynamique propre. Située dans un milieu qui la prenait en charge de l'extérieur, la thèse d'État était un « *objet technique* » qui se prenait en charge à l'interne, mais qui avait aussi des conséquences sur le fonctionnement de la communauté.

L'idée du frein est certes séduisante, mais elle n'a pas de sens car elle est incompétente pour expliquer le fonctionnement de la géographie produite par les thèses, ce qui justifie en troisième partie de cette thèse une étude des modalités d'apparition de l'innovation.

¹ P. Bourdieu. 1997. p. 142.

² Outre mon impression, forcément subjective, une tentative de corrélation des termes « *unité* » et « *géographie* » puis « *discipline* » n'a donné aucun résultat tangible.

Troisième partie

L'intégration de l'innovation :

quels rythmes, quelles modalités ?

Les deux parties précédentes ont montré que la thèse était à la fois un système de pensée en action et une écriture de genre. Or la période étudiée est celle d'un changement de matrice disciplinaire. Dans ce contexte, comment la thèse a-t-elle répercuté quelques innovations majeures ? Le but de cette partie est double :

- il s'agira tout d'abord de repérer des cheminements concrets. Comment le thésard est-il amené à intégrer l'innovation dans la thèse, ou au moins à la retranscrire ? Les règles implicites suggérées par la communauté, celles plus explicites formulées par la loi ont-elles eu des conséquences et ont-elles entraîné un écart par rapport à la façon dont le reste de la discipline entendait cette innovation ? Si plusieurs éléments de réponse ont déjà été repérés dans les deux parties précédentes, il s'agira ici de les relier entre eux, de voir leur application : dans cette partie, ce n'est plus la thèse en tant que telle qui est au cœur de ma démarche, ce sont les caractéristiques de l'innovation insérées dans cette thèse.

- Cette partie abordera également la question des temporalités : avec quels rythmes la thèse répercute-t-elle l'innovation ? Un éventuel retard est-il synonyme de méfiance, d'ignorance, de refus ? Et si la thèse témoigne à tel instant d'un écart par rapport au concept, celui-ci se réduit-il avec le temps ? Il s'agira donc également de comprendre la destinée de l'innovation. Une fois qu'elle a pénétré dans la thèse, comment en ressort-elle ? Est-elle diffusée par le biais de cette thèse, conformément à l'imaginaire de la « grande thèse » qui ferait avancer la discipline ? Cette question est d'autant plus cruciale lorsque la thèse a fait subir un écart au concept initial. La communauté le prend-elle ensuite en charge ? Le corrige-t-elle ?

Le choix des thématiques retenues doit être explicité. La seconde partie de ma thèse a montré que des pratiques non novatrices ont pu, du fait de leur insertion dans la thèse, amener à une certaine forme de mutation des pratiques disciplinaires (« *une transformation Cuvier* »). Cette troisième partie fera le choix d'étudier dans le détail deux thématiques qui ont fait l'objet de très nombreux débats disciplinaires, et ont donc amené la communauté à prendre position par rapport à elles. En chapitre 1, il s'agira de comprendre les mutations qu'a connu durant la période la géographie urbaine, et notamment la pénétration dans la thèse des modèles de localisation urbaine. Le chapitre 2 sera axé sur l'introduction du concept de sous-développement en géographie. Ces deux thèmes ont été choisis pour un ensemble de raisons complémentaires :

- tous les deux ont eu des conséquences sur la matrice. Notre imaginaire nous signale que le nombre de thèses de géographie urbaine a été important au début des années 1960, mais aussi que ces thèses ont joué un rôle fondamental dans le changement de matrice (les « thèses initiatrices » de Jacques Scheibling). De plus, des modèles comme celui de Christaller, précisément parce qu'ils sont des modèles, ne remettaient-ils pas en question la démarche de la plupart des thèses : une démarche inductive, faite d'exhaustivité et de « descriptions minutieuses » ? Le second thème, le sous-développement, a de son côté eu des conséquences incontestables et souvent du même ordre sur la remise en question de la géographie tropicale. En effet, ces deux thèmes privilégiaient une approche globalisante et me semblent s'éloigner des préoccupations de terrain et donc du rapport particulier que le thésard entretenait avec lui. Qu'il s'agisse de réseaux ou de sous-développement, tous deux étaient donc *a priori* très éloignés des préoccupations idiographiques chères à la géographie classique.

- Ces deux thèmes diffèrent *a priori* sur un point. Le premier est disciplinaire, le second est extérieur à la discipline. Pourtant, à bien y regarder, il s'agit d'un autre point commun puisque l'économie spatiale d'une part, les analyses macro-économiques sous-tendant le concept de sous-développement d'autre part posent le problème de l'interdisciplinarité avec une science non naturaliste, l'économie, dans une discipline encore à forte dominante naturaliste.

Cependant, ces deux thèmes s'opposent pour une autre raison apparente : l'un est ancien, l'autre beaucoup moins. Les modèles de localisation urbaine et principalement les modèles allemands de Christaller et Lösch datent en effet d'une trentaine d'années au début de la période. Il ne s'agit donc pas là d'une « nouveauté » en géographie, puisque, je le rappelle, la thèse de Doctorat de Walter Christaller date de 1932. Elle fut publiée à Iéna en 1933, discutée à Amsterdam en 1938 lors du congrès de l'Union Géographique Internationale, et précéda de peu les travaux de Lösch qui datent de 1940. Ces modèles ont donc plus de 20 ans au début de la période. Pourtant, et c'est ce que je montrerai dans le premier chapitre, ils constituent une vraie innovation, car la géographie française les a longtemps méconnus (ou mésestimés ?). Or ces modèles ne pénètrent dans le discours des thèses d'État de géographie qu'au début des années 1960. Pour autant, leur ancienneté en fait-elle un concept figé, facilement cernable ? L'autre thème d'étude est beaucoup plus récent. En effet, le concept de sous-développement, s'il date de 1949, est en constante évolution durant toute la période. Il connaît même une véritable mutation au début des années 1970, passant d'une vision purement économique à un flou sémantique, et en se rapprochant de plus en plus dans certaines de ses acceptions du concept politique de Tiers-Monde. La difficulté sera donc de repérer des invariants en examinant un concept fluctuant.

D'un point de vue méthodologique, et pour les raisons précédemment citées, l'historicisation doit, là plus qu'ailleurs, être privilégiée. Les concepts évoluant dans la période, il sera évidemment nécessaire de comprendre ce que signifie le concept à

l'époque où la thèse est rédigée. Le terme même de « *concept* » pose problème, ce terme ayant lui-même connu d'importantes variations de sens au cours de son histoire (Cassin. 2004). Je nommerai ici « *concept* » une représentation intellectuelle générale qui peut être amenée à être évolutive en fonction du monde extérieur, mais aussi un mode de classement des connaissances issu de cette représentation. Le but ne peut donc être de réaliser « une histoire des deux concepts choisis », mais il est de comprendre par la contextualisation (par une histoire des idées) qu'il s'agit d'objets mouvants, évolutifs, que leur captation par la thèse peut se faire avec retard ou déformation, et que c'est cette déformation et ce retard qui sont les objets de la recherche.

Le concept étant représentation, la question du langage est au cœur de cette problématique : par exemple, le thésard nomme-t-il l'innovation dans sa thèse ou ne la nomme-t-il pas et se contente-t-il de réutiliser les attributs du concept ? Si oui, s'agit-il d'une véritable appropriation ou d'un simple acte symbolique ? En première approche et en simplifiant beaucoup, l'emploi d'un terme qui apparaît pour la première fois dans le corpus (le terme « *Tiers-Monde* » par exemple) est-il une preuve de modernité en tant que telle, une procédure de langage destinée à montrer cette modernité dans le cadre du dialogue et de l'imaginaire que le thésard a de la structure, voire un contresens historique, un anachronisme, une mauvaise utilisation du terme ? Il peut en effet toujours y avoir un décalage entre l'histoire en cours (ici la perception de la nouveauté) et les conditions de possibilité langagière. Pour ces raisons, il sera nécessaire de procéder en quelques occasions à une analyse sémantique de termes représentatifs de cette innovation (réseau, sous-développement, Tiers-Monde...), non seulement en raison de leurs variations dans le temps, mais aussi car

« l'expérience historique est toujours traduite dans le domaine de la langue au moyen de concepts directeurs et la connaissance historique est tributaire des fonctionnements langagiers de ces concepts »¹.

Ce qui signifie que cette partie ne procédera aucunement à une histoire des concepts en tant que telle, mais à une histoire des idées, qui seule est vivante. Étudier des termes (faire une analyse sémantique), c'est donc ici réfléchir à l'articulation histoire-langage dans un cadre précis : celui de la thèse d'État de géographie.

¹ M. Werner. Préface de R. Koselleck. 1997. p. 7.

Chapitre 1

Évolutions, mécanismes et résistances.

Innovation et logique endogène :

à propos des thèses de géographie urbaine.

Notre imaginaire, comme la bibliographie nous l'affirment : s'il est un thème sur lequel la thèse d'État a été au cœur de l'innovation durant la période, c'est bien celui des géographies urbaines, notamment du fait des thèses centrées sur l'étude des réseaux. En effet, que ce soit dans les thèses elles-mêmes ou que ce soit dans une bibliographie plus large, le constat est le même : quelques thèses ont bouleversé la géographie au début des années 1960. Outre Jacques Scheibling, déjà cité, c'est par exemple Robert Marconis qui note que

« ces travaux s'inscrivent à première vue dans la tradition française des grandes thèses régionales, mais l'objectif est sensiblement différent. Il ne s'agit plus de décrire et d'expliquer les formes « matérielles » de la vie des hommes (...). Ces formes matérielles sont désormais considérées comme révélatrices d'une « organisation de l'espace »¹.

C'est encore Antoine Bailly et Hubert Béguin, à propos de la thèse de Raymond Dugrand, avec quelques réserves cependant :

« L'élaboration de types de villes est un premier pas vers la généralisation, même s'il se situe encore sur le plan descriptif »².

¹ R. Marconis. 2004. p. 150.

² A. Bailly, H. Béguin. 2001. p. 117.

Les interviews confirment cette vision : à la question posée à la plupart des interviewés et évoquée dans mon introduction (« *Pouvez-vous me citer quatre ou cinq grandes thèses* » ?), et malgré la divergence des réponses en fonction des centres d'intérêts des géographes, 60% des interviewés m'ont répondu par une ou deux des thèses sur l'organisation des réseaux urbains : la thèse de Raymond Dugrand arrivant très nettement en tête.

Ce chapitre est donc essentiel par rapport à la problématique d'ensemble car il va *a priori* non seulement à l'encontre de l'idée du frein, mais au contraire, les discours affirment que la thèse a été le moteur de cette évolution. Il s'agit ici de confronter les imaginaires de la « grande thèse » et des « thèses initiatrices » aux faits. Et replaçant le dialogue au cœur du sujet, les questions qui se posent sont les suivantes :

- quelle fut la portée exacte de ces thèses, quelle fut la réalité de leur réception par la communauté ?

- Des thèses ont-elles pris exemple sur ces thèses initiatrices ? Et de quelle façon ? Comme une vraie source d'innovation ; et y a -t-il eu alors un phénomène « boule de neige » ? Ou simplement comme une posture, comme d'autres l'avaient déjà fait pour la critique du déterminisme ou de la géographie régionale ? Christaller n'est-il pas parfois chez certains une simple icône des années 1970, brandie comme un gage de modernité dans le discours moyen des thèses d'État ?

Ce chapitre ne prétend pas être une étude globale des thèses de géographie urbaine. Cette démarche conduirait à un éparpillement qui ne permettrait pas de traiter la problématique centrale : les relations entre thèse et innovation. Le plan de ce chapitre proposera en première partie une analyse du rôle exact des thèses de géographie urbaine, de leur nombre, et de leur conformité à l'imaginaire. La seconde partie analysera plus particulièrement de quelle façon ont été intégrées et perçues par des thèses de géographie urbaine et des thèses de géographie régionale les modèles suivants : « lois » de Zipf, de Reilly, « modèles » de Christaller et de Lösch. Ce qui me semble en effet intéressant, c'est que ce sont des « modèles », « théories », « théories de localisation », « lois » : ces termes ne sont pas neutres et leur emploi dans les thèses d'État peut témoigner de sensibilités différentes et d'un rattachement de ceux qui les emploient à des écoles différentes. Conformément à une tendance actuelle, j'emploierai pour ma part le terme générique de « modèle ». J'aurais pu élargir ce choix aux autres modèles de localisation, c'est-à-dire aux thèses qui citent ou utilisent par exemple Weber ou Von Thünen et à l'ensemble de ce que l'on a pu appeler « *géographie économique* » (Benko et Strohmayer. 2004, Bailly et al. 1984). Ce choix alternatif aurait eu le mérite de mieux centrer les problématiques sur une thématique et sur les couples nomothétique - idiographique ou inductif-déductif. Mais je ne l'ai pas retenu car il y a finalement très peu de thèses qui les utilisent, mais aussi car l'émergence de « l'objet-ville » me semblait prioritaire.

Les concepts retenus sont évidemment en rupture avec une géographie, science du particulier. Ils présentent une seconde particularité ; ils sont issus de géographies étrangères, alors même que la géographie française avait globalement vécu en vase clos. Il me faudra donc ici être particulièrement attentif aux bibliographies, voire aux

a priori méthodologiques. C'est par exemple Étienne Dalmasso qui prévient le lecteur que

« l'absence de référence à l'abondante littérature anglo-saxonne ne doit pas être interprétée comme un refus mais comme l'expression d'une décision sur le plan méthodologique »¹,

qu'il ne justifie cependant que par une préférence pour des méthodes inductives « traditionnelles » :

« Par formation, en effet, nous étions plus à l'aise dans une approche inductive, menée par la patiente collecte des faits sans cesse confrontés entre eux. Cette méthode a paru plus efficace pour saisir le phénomène milanais dans ses multiples nuances et pour déboucher sur cette description explicative et synthétique qui demeure un objectif primordial de l'étude géographique. Ceci confère à notre travail une certaine facture traditionnelle. ».

La troisième partie sera donc axée sur un certain nombre de conséquences liées à l'apparition de cette innovation. D'une façon générale, comment ces modèles ont-ils pu modifier de l'intérieur les logiques des thèses classiques ? La volonté de théorisation s'est-elle heurtée aux tendances idiographiques de nombreuses monographies classiques ? Ce qui pose un double problème. Le problème concret des démarches a été abordé dans de nombreuses thèses ayant fait preuve d'innovation : faut-il privilégier, comme la géographie classique, une démarche inductive, à l'exemple d'Étienne Dalmasso, ou adopter une démarche déductive ? Et d'une façon plus générale, la ville n'est-elle pas un objet-limite de la géographie classique ?

1. Les thèses de géographie urbaine, au cœur du changement de matrice disciplinaire ?

11. Un imaginaire mis à mal : la géographie urbaine n'a jamais été une préoccupation dominante dans les thèses de géographie.

Sur la période 1960-1984, et contrairement à une idée reçue, il n'y a pas d'inflation spectaculaire du nombre de thèses de géographie urbaine ; 18 % de thèses traitent directement ou indirectement des villes. Et ce chiffre connaît au mieux une légère augmentation sur la période étudiée. De plus, conformément à un imaginaire disciplinaire, cette idée reçue souligne aussi l'importance des thèses ayant traité des réseaux urbains. Or, je constate au contraire un très net éparpillement des préoccupations. D'autant plus qu'un phénomène concomitant est qu'un certain nombre de thèses de géographie régionale consacrent une part de plus en plus importante aux villes. Ce ne sont donc pas *stricto sensu* des thèses de géographie urbaine, et encore

¹ É. Dalmasso. *Milan. Capitale économique de l'Italie*. 1970. N° 30. p. 15.

moins des thèses de « Science régionale » pour reprendre l'expression consacrée et popularisée par François Perroux. Ce sont des thèses de géographie régionale souvent classiques, mais il s'agit bien de thèses mettant la ville au centre de leurs recherches. En première approche, je diviserai les thèses qui traitent des villes et des phénomènes urbains en cinq catégories :

- un certain nombre de thèses sont centrées sur l'étude des réseaux urbains de différentes régions. Sur la période une dizaine de thèses sont directement consacrées à ce sujet : ce sont par exemple les thèses de Michel Rochefort en 1960 (*L'organisation urbaine de l'Alsace*), de Bernard Barbier en 1969 (*Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain*), ou de Joseph Schulz en 1976 (*Villes et régions en Hongrie*). Toutefois de nombreuses autres thèses, comme celle de Roland Schwab en 1977 (*La genèse et l'évolution des structures régionales en Alsace et dans les régions voisines entre 1825 et 1962*) y consacrent une partie de leurs explications. Ce qui rend parfois malaisée la différenciation avec certaines thèses de géographie régionale.

- Des thèses à dominante de géographie régionale. Ayant de plus en plus adopté, comme cela a été vu en seconde partie, une thématique précise dans un espace délimité, les thèses de géographie régionale sont encore au début des années 1960, majoritairement des thèses axées sur des problématiques essentiellement rurales. Mais la montée du phénomène urbain amène les thésards à se poser la question des villes, montrant alors comment celles-ci structurent ou non l'espace étudié. C'est le cas par exemple de la thèse de Claude Meyzenq en 1983 à propos des « *pays de transition entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud. Essai de géographie régionale* ». De même et de façon plus explicite, Jacques Bonnet en 1982 (*Lyon, place tertiaire. Contribution à une géographie des affaires*) justifie le plan de sa thèse en affirmant que :

« *La géographie économique (chapitres 2, 3, 4) que prolonge la géographie urbaine (chapitre 5,6) amène ainsi à la géographie régionale* »¹.

Pour lui, les thèmes d'étude ont donc changé, mais la démarche du géographe reste la même : procéder à une géographie régionale, c'est-à-dire à l'étude des différences spatiales au sein d'un espace donné. Mais l'espace n'est plus vraiment dans ce cas précis un espace régional, mais bien la zone d'influence de Lyon, ce qui différencie peu cette thèse d'un certain nombre de monographies urbaines.

- Le corpus comporte également un certain nombre de monographies, un terme à comprendre ici comme des études centrées sur une ville. D'une façon générale, celles-ci analysent dans les années 1970 le phénomène urbain avec des problématiques renouvelées. Plusieurs d'entre elles étudient notamment les dimensions économiques du phénomène urbain ou, dans le contexte des « Trente glorieuses » finissantes, les phénomènes de croissance urbaine et leurs conséquences, le développement des

¹ J. Bonnet. *Lyon, place tertiaire. Contribution à une géographie des affaires*. 1982. N° 13. p. 12.

banlieues. Ce sont par exemple les thèses de Jean Bastié (*La croissance de la banlieue parisienne*) en 1964, d'Henri Nonn (*Strasbourg : des densités aux structures urbaines*) en 1966, d'Anne-Marie Seronde (*Rome, croissance d'une capitale*) en 1975, de Robert Ferras (*Barcelone, croissance d'une métropole*) en 1976. Un fait assez nouveau peut d'ores et déjà être signalé : la plupart de ces thèses se veulent appliquées et englobent au moins une partie sur l'aménagement. Certaines thèses en font même leur sujet central : il s'agit par exemple de la thèse de Claude Chaline en 1971 (*Londres : croissance et aménagement d'une région urbaine*) ou de celle de Michel Carmona en 1980 (*Le grand Paris. L'évolution de l'idée d'aménagement de la région parisienne*).

- Les rapports entre ville et activités urbaines ont fait l'objet d'un moins grand nombre de thèses. C'est l'industrialisation qui est souvent privilégiée, comme avec les thèses de Bernard Dézert en 1969 (*La croissance industrielle et urbaine de la porte d'Alsace. Essai géographique sur la formation d'un espace régional en fonction de l'attraction industrielle*) ou de Thérèse Saint-Julien en 1980 (*Industrie et système urbain : contribution à l'étude des relations entre un processus de diffusion industrielle et les transformations récentes du système urbain français*). D'autres thèses moins nombreuses ont cependant privilégié les transports, comme Pierre Merlin en 1966 (*Les transports parisiens*) ou les activités tertiaires d'une façon plus générale, comme la thèse décidément inclassable de Jacques Bonnet en 1982 (*Lyon, place tertiaire. Contribution à une géographie des affaires*).

- Fait nouveau, la période est également celle où de plus en plus de thèses mettent les problèmes méthodologiques au cœur de leur analyse, et souvent de leur titre. Ce sont par exemple les thèses de Sylvie Rimbert (*Contribution à la méthodologie cartographique et à l'observation des paysages urbains. Strasbourg*) en 1972, d'Antoine Bailly (*La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes, leur utilisation dans la recherche géographique*) et de Xavier Piolle (*Les citadins et leur ville. Approches méthodologiques des phénomènes urbains. Application à l'agglomération paloise*), toutes deux en 1977. Il s'agit visiblement d'un fait nouveau : les seules autres thèses d'État qui jusqu'alors avaient indiqué dès leur titre le mot « *method-* » (*-e, -ologie, -ologique*) étaient celle de Raymond Balseinte¹ en 1967, et celle de Jean Brunhes ... en 1902 et sur une thématique très différente². Questionné à ce propos, Xavier Piolle³ affirme de nos jours que « *c'était un risque pris volontairement* », et que ce point ne fut pas contesté lors de la soutenance par un jury pourtant « *assez classique* ». D'une façon plus générale, on peut noter que dans

¹ Raymond Balseinte. *Climats montagnards et stations climatiques d'altitude en France. Essai méthodologique de bioclimatologie humaine et pré-médicale. Introduction à un aménagement climatique des montagnes françaises.*

² Une comparaison à relativiser, car il ne s'agissait pas d'une thèse portant sur la géographie urbaine, mais sur une technique agricole (*L'irrigation. Ses conditions géographiques, ses méthodes, son organisation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord : étude de géographie humaine*).

³ Xavier Piolle. Interview. 21 10 2004

les années 1980, ce type de thèses à but plus méthodologique se multiplie dans d'autres branches de la géographie, principalement en géographie rurale¹. Il n'empêche : c'est bien la géographie urbaine qui a lancé ce type d'étude.

Suite à cet inventaire, je dresserai immédiatement un constat d'anomalie : il y a une très nette différence entre la réalité (des thèses finalement peu nombreuses) et la perception du phénomène, qui elle parle de trois choses : une inflation de leur nombre, le rôle fondamental de Christaller, et un renouvellement profond de la discipline grâce à ces « thèses initiatrices ». Un tel discours se retrouve dans le discours de nombreuses thèses du corpus. C'est par exemple, Claude Meyzenq, qui en introduction de sa thèse note que, suite à

« *Christaller qui pressentit que la création des réseaux urbains n'avait rien d'aléatoire (...) la région devint rapidement l'espace d'influence de la ville. Le corollaire en fut le nombre important de thèses sur l'organisation des réseaux urbains.* »² [souligné par moi].

Une telle appréciation n'est en rien originale et d'autres thésards, tels Michel Genty, Gilbert Armand, ou encore Pierre Bruyelle tiennent peu ou prou le même discours. Pourtant, cette appréciation est doublement erronée : il n'y eut pas de nombre important de thèses de géographie urbaine, et parmi elles, les thèses sur l'organisation des réseaux sont très minoritaires. Mais cette remarque correspond bien à un inconscient collectif. Ces thèses ont cependant marqué cet auteur, qui dans le corps de sa thèse va en citer un certain nombre, et notamment celles de Gilbert Armand et de Bernard Barbier : des thèses grenobloises, comme celle de Claude Meyzenq. Il y a donc ici un double souci de filiation : école grenobloise, monde des grandes thèses. Questionné de nos jours sur cette appréciation, et confronté à la réalité des chiffres, Claude Meyzenq justifie cette erreur par la perception qu'il en avait à l'époque : « *effectivement, mais elles faisaient autorité. C'était le début d'un grand mouvement* ».³ L'imaginaire des thèses initiatrices, qui a servi de point de départ à la présente étude est donc un imaginaire fort, encore prégnant aujourd'hui. Il y a bien une idée reçue démentie par les faits. En tout cas l'innovation n'est pas passée prioritairement par le canal de la thèse. Comme si celle-ci était encore une fois en décalage avec l'évolution générale de la discipline : obéissant à des temporalités propres, elle répercute le phénomène avec retard et de façon amortie.

¹ C'est par exemple en 1984 la thèse de Philippe Collomb (*Crise agricole et migration en ouest-audois. Recherche méthodologique*).

² C. Meyzenq. *Les pays de transition entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud. Essai de géographie régionale*. 1983. N° 77. p. 16.

³ Claude Meyzenq. Interview. 26 01 2007

12. À propos de thèses initiatrices. Les thèses de Michel Rochefort et Raymond Dugrand : le choix d'une démarche théorique.

121. Michel Rochefort et Raymond Dugrand : des ouvrages en rupture avec les attributs des thèses classiques.

J'ai privilégié jusque là l'analyse d'un discours moyen et donc une mise en relation entre des thèses parfois fort différentes. Ici au contraire, il me semble nécessaire d'abandonner momentanément cette attitude pour tenter de percevoir de façon plus détaillée le discours de deux thèses particulières. Celles-ci étant pour partie à l'origine de mon questionnement, il me fallait tenter de voir en quoi le discours des thèses de Michel Rochefort et de Raymond Dugrand est original, différent du discours moyen des thèses d'État de géographie.

Les thèses de Raymond Dugrand et de Michel Rochefort sont en effet les deux premières thèses d'État qui étudient en détail des réseaux urbains. Dès 1960, la thèse de Michel Rochefort se veut une thèse assez théorique, qui aboutit en conclusion à une redéfinition de la région Alsace :

« Mais cette notion de réseau urbain régional constitue-t-elle vraiment la base fondamentale aussi bien de la géographie des villes que de la géographie régionale comparée ? Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, chaque ville représentait un organisme à peu près autonome, qui exprimait par sa présence et son importance la nature des besoins de sa région. La ville était donc l'unité de base de la géographie urbaine ; elle se replaçait dans un contexte régional que d'autres facteurs délimitaient. La concentration économique de la deuxième moitié du XIX^e siècle a forgé, à partir des grandes villes, un véritable réseau urbain régional. Par leurs banquiers, leurs industriels et leurs négociants, les grandes villes possédèrent alors les leviers de commande de toutes les activités de leur région. L'unité de structure de la géographie urbaine devint le réseau urbain régional dans lequel il était nécessaire de replacer chaque ville pour l'interpréter valablement. Ce réseau constitua aussi la charpente d'un nouveau découpage régional. »¹.

Mais cette redéfinition est annoncée dans une perspective historique (il s'agit de la seconde partie de la thèse, soit un tiers de l'ouvrage), qui donne à la thèse une facture finalement encore assez classique. L'introduction, par exemple, fait volontairement appel à la description pour camper l'action et introduire une image mentale de l'Alsace ; une image stéréotypée que Michel Rochefort va cependant bien vite détruire :

« Le voyageur qui jette un coup d'œil rapide aux agglomérations qu'il traverse en parcourant l'Alsace garde déjà l'impression que les villes de ce pays sont fort nombreuses : malgré leur taille modeste, il les oppose par leur aspect aux villages qui les environnent et les maisons en colombages, aux poutres peintes

¹ M. Rochefort. *L'organisation urbaine de l'Alsace*. 1960. N° 92. p. 340

et sculptées, qu'il rencontre un peu partout, lui donnent à penser qu'elles ont toutes un air de famille. »

Au contraire de Michel Rochefort, Raymond Dugrand a le souci dès son introduction de se démarquer de ce qui se fait habituellement par une dénonciation plus militante d'une géographie urbaine classique. Cette thèse est en effet en rupture non seulement avec la géographie classique, mais aussi avec la thèse d'État. Les références à Christaller et à l'école allemande sont revendiquées haut et fort, et ce dès la première ligne de la thèse :

« il est admis désormais, dans nos pays de structure occidentale, que ce sont les villes qui créent leurs régions. Cette constatation est fondamentale, car, à côté des analyses des villes considérées seulement comme des formes d'habitat ou des organismes de production, elle ouvre une troisième forme d'étude, celle des réseaux urbains.

Rien de très nouveau d'ailleurs dans cette affirmation. (...) Il reste cependant que cet aspect spatial de l'analyse urbaine a été jusqu'à ces dernières années peu étudié en France. Alors que se multipliaient les monographies urbaines et les descriptions minutieuses de quartiers (...). Le concept de réseau urbain était pourtant une idée largement admise et les écrits de langue étrangère de W.Christaller (...) ».¹ [souligné par moi]

...au contraire de la thèse de Michel Rochefort, qui ne cite pas Christaller en introduction mais en bibliographie. Il y a donc là un véritable acte militant : l'affirmation que la géographie de cette thèse sera différente.

Raymond Dugrand, mais aussi à un degré moindre Michel Rochefort, reprennent et démontent les uns après les autres les attributs de la thèse de géographie classique énoncés en seconde partie de ma thèse. Raymond Dugrand condamne le classique plan à tiroirs :

« C'est d'ailleurs par cette nécessité même que, si ce livre n'est pas au sens classique une étude de ville, et qu'il est inutile d'y rechercher les paragraphes habituels sur site et situation, croissance et structure des quartiers (...). Ce qui ne signifie pas pour autant que notre vision de l'espace se ramène à de simples juxtapositions. ».

...Ce que fait également Michel Rochefort :

« Il n'était pas question, enfin, de faire une étude géographique exhaustive de chaque ville, dans ses aspects particuliers. Nous nous sommes volontairement écartés de toute tendance «monographique» »².

Raymond Dugrand critique un déterminisme supposé classique :

« Tenter de rapprocher l'atrophie de l'industrie à la médiocrité du potentiel régional est la démarche habituelle. Elle est toutefois fort difficile. Car les virtualités d'un milieu sont multiples et souvent contradictoires. Elles ne sont jamais stabilisées. Tel facteur hier encore défavorable peut brusquement,

¹ R. Dugrand. *Villes et campagnes en Bas Languedoc*. 1963. N° 41. Introduction pour les deux citations.

² M. Rochefort. *L'organisation urbaine de l'Alsace*. 1960. N° 92. p. 19

après une découverte technique, être susceptible d'une brillante valorisation (...). Une étude scientifique serait pourtant possible. »¹,

avant de rajouter :

« À cette différence de croissance [industrielle par rapport à d'autres régions] aucun déterminisme naturel majeur ».

Le naturalisme n'est plus de rigueur. Les « données naturelles » sont totalement absentes chez Michel Rochefort, si ce n'est par quelques allusions. Elles sont intégrées par Raymond Dugrand dans une partie « *la médiocrité de la vie industrielle* ». Contrairement aux pratiques encore dominantes en 1963, ces données naturelles ne sont pas une classique description, mais l'analyse des potentialités en ressources (sel, minerai...) et des contraintes liées à un éloignement des grands centres économiques de l'époque.

Dans le contexte de la géographie des années 1960, Raymond Dugrand et Michel Rochefort prônent une démarche novatrice qui porte également sur le choix du terrain d'études. Celui-ci n'est pas fait en fonction d'affinités personnelles ou d'un rapport sentimental au terrain :

« Le choix du Bas Languedoc, pour tenter de réaliser cet essai d'analyse d'un réseau urbain, n'est pas le fruit des circonstances. C'est de façon délibérée qu'il a été effectué à tel point que cette région nous était totalement inconnue lors du dépôt du sujet de cette thèse. ».

Ou à propos de l'Alsace :

« Nous avons pensé que nous y trouverions le terrain propice au double objectif que nous nous étions fixés : chercher dans une région déterminée comment et sous la pression de quels facteurs les villes se localisent, s'organisent entre elles, se hiérarchisent et se diversifient pour répondre aux besoins de cette région ; apporter par cette étude une contribution, si modeste soit-elle, aux problèmes généraux de la géographie urbaine et en particulier à celui des bases mêmes de la définition et de la classification des villes. Un premier contact avec la région suffit pour y déceler déjà la complexité et la variété des problèmes urbains que nous allons y rencontrer. »².

Enfin, chez Raymond Dugrand, l'espace étudié est perçu de façon nouvelle par rapport à la conception dominante de la région. Conformément à sa logique (ce sont les villes et le réseau urbain qui créent la région), mais en rupture avec le choix dominant à l'époque, la région choisie n'est pas une entité administrative (« *débordant le cadre de deux grands départements* » page X), pour cet auteur, elle n'a ni unité physique nette ni limite bien nette : dans le corps de la thèse, il n'hésite pas, d'une carte à l'autre, à modifier son espace d'étude. En revanche, Michel Rochefort se cantonne aux limites administratives de l'Alsace.

In fine, ces ouvrages procèdent à une étude prospective et la thèse de Raymond Dugrand s'achève sur un plaidoyer politique :

¹ R. Dugrand. *Villes et campagnes en Bas Languedoc*. 1963. N° 41. p. 16 pour cette citation, p. 21 pour la suivante qui la complète.

² M. Rochefort. *L'organisation urbaine de l'Alsace*. 1960. N° 92. p. 13.

« On le voit, la démarche, à la fois régressive et progressive, s'est faite en trois temps : partir du présent, car la géographie est science de ce qu'on voit et que l'espace impose plus au géographe que la durée ; remonter alors dans le temps pour découvrir les survivances et le sens des évolutions ; terminer en interrogeant l'avenir car l'homme de science peut aider l'action. »¹

La thèse débouche sur la volonté de pratiquer une géographie appliquée, affirmée dès l'introduction et réaffirmée en conclusion :

« Confessons-le enfin, dans le choix du sujet de cette thèse entraient tout autant les préoccupations du géographe que celles du citoyen. [Réaliser cette thèse] c'était la certitude d'aborder tous les grands problèmes de notre temps et la certitude de déboucher sur les réformes qu'attend notre pays ».

Cette géographie appliquée fut mise en œuvre aussi bien par Raymond Dugrand à Montpellier (cf p 175) que par Michel Rochefort, co-auteur en 1963 avec Jean Hautreux et Robert Lecourt du rapport sur « *Le niveau supérieur de l'armature urbaine française* », mais surtout en 1964 du rapport Hautreux-Rochefort sur « *La fonction régionale dans l'armature urbaine française* », qui fut à la source de la politique des « métropoles d'équilibre ».

Ces deux thèses sont donc à la fois en rupture avec la géographie classique et profondément enracinées dans le terrain : elles voulaient dessiner une géographie pour l'aménageur et ne pas être un ouvrage de théorie, déconnecté de la réalité. Elles ont immédiatement servi de modèles à d'autres ouvrages : la thèse d'Yves Babonaux, qui analyse le réseau urbain de la Loire moyenne, est sans doute la plus significative. Contrairement à ses deux modèles, elle ne rompt pourtant pas totalement avec la matrice classique. La démarche est plus conventionnelle puisque le choix du terrain a été réalisé pour des raisons affectives (l'« *attachement à une région où j'ai longtemps vécu* »²), puisque la partie sur le relief et les sites des villes est beaucoup plus développée que chez Dugrand, et parle par exemple de « *draconienne sujétion* », « *d'embarras* »,

« d'incommodités créées par les reliefs qui s'élèvent jusqu'en pleine ville à la verticale sur plusieurs dizaines de mètres ne sont pas sans affecter gravement leur vie matérielle ».

En revanche, Yves Babonaux se situe pour l'essentiel dans la lignée de Rochefort et de Dugrand et consacre par exemple une partie entière au « *sous-équipement* » de sa région et à l'intérieur un chapitre entier (« *Leçons d'un diagnostic* ») d'analyse prospective. Une des idées majeures de la thèse est bien d'établir une prospective dans le cadre d'une future décentralisation. Les thèses de Michel Rochefort et de Raymond Dugrand sont donc des thèses novatrices et influentes, ce qui pose la question de la mesure de leur réelle perception au moment de leur publication.

¹ R. Dugrand. *Villes et campagnes en Bas Languedoc*. 1963. N° 41. p. XII de l'avant-propos pour les deux citations.

² Y. Babonaux. *Villes et régions de la Loire moyenne. Touraine, Blésois, Orléanais. Fondements et perspectives géographiques*. 1966. N° 3. p. 11 pour la première citation, p. 433-434 pour la seconde.

122. La thèse de Raymond Dugrand : un événement en géographie.

Ces thèses ont-elles réellement marqué la géographie et notamment les autres thèses ? Ou ne s'agit-il que d'un discours *a posteriori*, reconstruit ? En somme ces thèses ont-elles été des « événements » ? Car parler de « thèse initiatrice », c'est accorder à celles-ci ce statut d'événement fondateur. Or, l'analyse des comptes-rendus des thèses de Michel Rochefort mais surtout de Raymond Dugrand permet de dire qu'il y a eu une perception immédiate du côté novateur, voire révolutionnaire de celles-ci. Il est facile de voir que tous les comptes-rendus, fait rare, ont perçu l'aspect novateur des deux ouvrages. Pierre George¹ parle assez classiquement de « grandes thèses », mais il ne s'agit pas pour une fois que d'une expression convenue, car l'auteur montre en quoi ces thèses s'insèrent dans l'histoire de la géographie :

« deux grandes thèses (...) qui prennent le relais des grandes monographies urbaines de la génération précédente, dont le modèle a été le Grenoble de Raoul Blanchard, correspondent à la fois à un renouvellement de la conception même de la géographie régionale et de la géographie urbaine, à une transformation de la société et de l'économie. Le passage de la monographie de géographie urbaine à l'étude d'un réseau urbain s'identifie avec celui de la notion de ville sécrétée par sa région. (...) Il faudrait pour chaque région française avoir une thèse comme celles de MM Michel Rochefort et Raymond Dugrand ».

L'article montre ensuite les différences entre les deux thèses. Il souligne par exemple l'originalité de celle Raymond Dugrand :

« la méthode ne manque apparemment pas d'audace. On tourne le dos à la méthode classique des monographies régionales. ».

Le compte-rendu de Pierre George, très élogieux et percevant l'innovation introduite par ces deux ouvrages, reste toutefois un compte-rendu de facture assez classique. En revanche, celui de Raoul Blanchard, est carrément exceptionnel² :

« J'aborde ici avec révérence l'analyse d'un des plus beaux travaux géographiques que j'aie fréquenté depuis 30 ans, un livre qui renouvelle nos conceptions en matière de géographie urbaine ; bref, un grand bouquin. (...) Essayons donc de percevoir non seulement les connaissances que ce livre nous apporte sur la région en question, mais les méthodes utilisées par l'auteur ; elles en valent la peine. ».

Conformément au genre, Raoul Blanchard réalise dans un second temps un long résumé de la thèse de Raymond Dugrand qui, une fois n'est pas coutume, abandonne toute neutralité et est également très élogieux :

« Viennent alors des chapitres qui m'ont paru admirables parce qu'ils m'ont permis de tout comprendre ».

¹ *Annales de Géographie*. 1964. p. 215-223. Cet article a été publié une seconde fois dans *Strates [En ligne]*. Pierre George. *Deux études de réseaux urbains, l'Alsace et le Bas-Languedoc méditerranéen*. Numéro Hors-série. 2002. *Parcours dans la recherche urbaine, Michel Rochefort, un géographe engagé*, Mis en ligne le : 22 avril 2005.

² *Méditerranée*. 1964. p. 89-93.

Et la conclusion souligne bien le côté novateur de l'ouvrage :

« J'éprouve quelque gêne à avoir maladroitement résumé une œuvre si dense, en négligeant tant de déductions ingénieuses, tant de détails savoureux. Il me reste du moins le plaisir de rendre hommage aux méthodes de l'auteur. (...) Pour conclure, je n'ai qu'à répéter ce que j'avais annoncé au début : il s'agit d'un grand livre ».

Le « grand livre » de Raymond Dugrand est immédiatement reconnu aussi bien par les géographes renommés - le texte de Raoul Blanchard en est une illustration - que par de jeunes géographes qui le citeront comme un exemple dans leur propre thèse : Raymond Dugrand est à son tour devenu une référence tutélaire. Par exemple, sur un sujet assez proche, et contrairement à ce que fait Raymond Dugrand, la première phrase de la thèse de Bernard Barbier n'est pas une référence à Christaller, mais à Michel Rochefort, à Yves Babonaux et à Raymond Dugrand :

« Dans la première décennie qui a suivi la fin de la guerre, on a commencé à étudier en France les réseaux urbains et, en 1960 paraissait la première thèse consacrée à ce sujet, celle de M. ROCHEFORT. Á cette date, nous voulions faire des travaux dans cette direction, mais d'autres travaux étaient commencés ou en cours d'achèvement. Plutôt que d'étudier le phénomène dans des pays de plaine comme l'Alsace, le Bas-Languedoc ou la Loire-moyenne, nous avons choisi un pays de montagne »¹.

L'influence de la thèse de Raymond Dugrand est énorme et dépasse le cadre de la géographie urbaine. C'est par exemple, dans un registre très différent, la thèse de Jean Suret-Canale, qui dans un ouvrage très engagé entend dénoncer en Afrique

« l'antagonisme du Capital et du Travail [et] l'exploitation du plus grand nombre par une minorité détentrice des principaux moyens de production »².

Et qui, pour ce faire, cite abondamment dans son introduction la thèse de Raymond Dugrand car elle aborde « l'analyse de l'emprise du capital urbain sur la terre », rappelant également l'engagement politique de Raymond Dugrand.

La thèse de Raymond Dugrand est donc un ouvrage exceptionnel, qui devient rapidement un grand classique. Elle est l'oeuvre d'un « *Éveilleur* », selon l'expression de Jean-François Sirinelli, et est au sens premier un événement. J'attribuerai quant à moi à la notion d'événement trois caractéristiques, certes classiques, mais qui me semblent ici importantes.

- La première est triviale : c'est accorder au fait une importance, dire qu'il fait date. Il est donc par essence rupture. Doté d'une contingence, il ouvre une nouvelle période, peut-être même ici une nouvelle matrice.

- Mais surtout, l'événement n'est jamais seul : il y a toujours un croisement entre un fait et un observateur qui lui prête signification. Cet observateur lui donne un sens, l'interprète immédiatement (la thèse de Raymond Dugrand vue comme l'un « *des plus beaux travaux géographiques que j'aie fréquenté depuis 30 ans* »). Et cette interprétation est par essence extra-ordinaire, ce qui est d'autant plus important

¹ B. Barbier. *Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain*. 1969. N° 5.

² J. Suret-Canale. *Géographie des capitaux en Afrique tropicale d'influence française*. 1984. N° 107. p. 8-9.

dans le contexte - habituel pour la communauté - de soutenances ordinaires de thèses d'État.

- Se produisant *hic et nunc*, l'événement correspond lui aussi à un *kairos* : il surgit au bon moment. C'est-à-dire pour cette thèse à un instant où elle est recevable du fait du contexte : la thèse de Raymond Dugrand fut annoncée disciplinairement à la fois par la thèse de Michel Rochefort et par les prémices d'une crise de la géographie classique.

Comme tout événement, celui-ci est nommé événement par une communauté qui l'investit d'un sens profond. Relatif à une culture commune, ici disciplinaire, cette thèse d'État s'est même fondue dans un imaginaire : celui des « grandes thèses ». Mais la situation est encore plus exceptionnelle : provoquant un choc et contribuant à la perception de la crise de la géographie classique, cet événement va même créer un second imaginaire, ici imbriqué dans le premier : le changement de matrice initié par des thèses initiatrices. La thèse de Raymond Dugrand est ainsi au sens premier un événement : elle fut un moteur du changement de matrice. Mais elle est peut-être aussi l'événement-clé : le symbole qui fait que désormais plus rien ne sera pareil. D'autres thèses vont immédiatement tenter de se situer dans cette lignée : des thèses également novatrices sans doute, mais aussi un certain nombre de thèses plus classiques, qui ne reposeront pas forcément sur les mêmes bases, mais citeront pourtant abondamment la thèse de Raymond Dugrand. Il est donc tentant de relier ces comportements une fois de plus au concept de génération : les thésards ayant travaillé sur les villes dans les années 1960-1970 eurent à prendre position face à une innovation que d'autres (Rochefort, Dugrand) avaient intégré dans leurs thèses. Se forgeant un destin collectif, ces thésards se sont sentis partie prenante d'un fait qui leur permettait de s'affirmer face à la communauté. Les réactions de celle-ci face à la thèse de Raymond Dugrand et de Michel Rochefort ayant été exceptionnelles, ces thèses pouvaient sans doute, fait exceptionnel, résoudre le dilemme de tout thésard : être innovant et respecter le genre de la thèse.

2. L'introduction des modèles dans les thèses d'État de géographie : triomphe de l'innovation ou géographie cumulative ?

21. Une nécessaire contextualisation.

211. Des travaux anciens et réinterprétés par la communauté universitaire dès l'après-guerre.

Le premier impératif est de comprendre le contexte général de l'époque. Je me contenterai ici de reprendre un certain nombre de travaux en y ajoutant mon propre questionnement sur les thèses. Par rapport à ma problématique, la double-idée à

introduire immédiatement est celle d'ancienneté et de diffusion de ces modèles : l'ouvrage-référence de Walter Christaller, publié en 1933, est sa thèse de Doctorat, ce qui illustre peut-être le rôle fondateur des « grandes thèses »... en Allemagne ! Géraldine Djament et Mandana Covindassamy (2005) ont montré certaines résistances de la géographie idiographique lors du congrès d'Amsterdam de 1938, mais également les nombreuses prises de position favorables et plus globalement la « conscience de l'importance et de l'originalité méthodologique de la thèse de Christaller ».

Dans la même période, Reilly (1929), Lösch (1940), Zipf (1949) et les travaux de l'école de Chicago (Burgess en 1926, Hoyt en 1939, Harris et Ullmann en 1945) amènent à un renouvellement des problématiques et des méthodologies. Or, ces modèles sont connus en France : en 1963, le « *Traité de géographie urbaine* » réalisé par Jacqueline Beaujeu-Garnier et Georges Chabot analyse les « théories » de Burgess, Hoyt, Harris et Ullman¹. Mais le géographe qui fait figure de novateur est incontestablement Pierre George qui publie une version remaniée du schéma de Burgess dès 1952 dans « *La ville - le fait urbain à travers le monde* » (Clerc et Garel 1998). Et si en 1958 Max Sorre définissait la région comme « *l'aire d'extension d'un paysage* », l'année suivante elle était pour Pierre George « *l'aire de rayonnement et de structuration d'une ville* »². Or Pierre George a joué un rôle essentiel dans le renouvellement des sujets de thèse : il a eu le grand mérite de procéder à « *un élargissement du champ disciplinaire* »³ et de donner des sujets de thèse « *différents, des thèmes novateurs, même si tout cela restait finalement parfaitement classique* » (R. Brunet)⁴.

Au tournant des années 1950-1960, les modèles sont ainsi découverts par les premiers quantitativistes mais aussi par des marxistes qui tentent de voir comment les systèmes économiques et sociaux se projettent dans l'espace. Jean Tricart par exemple consacre un cours de Sorbonne à l'habitat dans lequel il cite la théorie des lieux centraux dès le début des années 1950⁵. Si leur influence sur les mutations de la géographie est reconnue, peut-on dire que les géographes marxistes ont influencé le discours des thèses ? La réponse semble indéniable si l'on met dans cette liste Raymond Dugrand et Pierre George, même si les interviewés se sont souvent posé la même question : « *Pierre George était-il réellement marxiste ?* ». La première partie de ce chapitre avait posé la question de la contradiction entre notre imaginaire et le faible nombre relatif des thèses traitant de modèles, de réseaux, et s'appropriant les travaux de Christaller. Un élément de réponse semble donc être la coexistence de

¹ P. Clerc et J. Garel. *La réception du modèle graphique de Burgess dans la géographie française des années cinquante aux années soixante-dix*. *Cybergéo*. N° 58. 22 05 1998.

² J. Scheibling. 1994. p. 58.

³ P. Claval (1998. p. 268), en 1952 selon G. Djament et M. Covindassamy (2005).

⁴ Roger Brunet. Interview. 08 03 2004. Rétrospectivement, Roger Brunet, auteur d'une autre thèse initiatrice, mais portant sur des espaces ruraux, se déclare avoir été simplement « *influencé par le marxisme* » au début des années 1960.

⁵ Jean Tricart. *Cours de géographie humaine*. fasc II : l'habitat urbain. Paris CDU 1954. Cité par P. Claval p. 286. Il s'agit d'un cours de 1952 (G. Djament et M. Covindassamy. 2005).

quelques thèses - seulement - qui certes firent autorité, mais bénéficièrent d'une sursignification, et l'existence en dehors de la thèse de nombreux travaux sur les villes dans les années 1960, dans le sillage de Pierre George, directeur de thèse influent, et de quelques géographes marxistes.

212. Des réticences qui perdurent au moins jusqu'aux années 1970.

En France, à la même période, la communauté universitaire est beaucoup plus réticente à l'adoption de ces modèles. L'induction, l'exceptionnalisme, la tentation naturaliste, constituent autant de freins à cette pénétration. Ainsi, dans l'immédiat après-guerre, et à une époque où l'urbanisation devint un phénomène majeur, les travaux classiques de géographie urbaine, thèses ou autres, restent marqués par trois caractéristiques principales : un ancrage naturaliste persistant, une dimension historique, le rôle de la « *description analytique des fonctions urbaines* »¹. Dans le contexte d'une géographie classique valorisant l'exhaustivité, il n'y avait pas forcément de tension épistémologique entre ces trois approches. Ce qui se traduit dans certaines thèses par les longues évocations de « l'environnement de la ville » : son site, sa situation, ses types de quartiers et leurs fonctions, mais aussi son « arrière-pays ». De plus, l'étude des villes présentait la même caractéristique que le discours moyen de la géographie : la quasi absence de considérations sociales. La géographie économique en était réduite aux seuls échanges, qu'elle décrivait et comptait. Ce que relève Robert Marconis dans sa propre thèse d'État :

« On s'explique donc pourquoi, dans les travaux des géographes classiques, les études de géographie économique restaient le plus souvent distinctes de celles de géographie humaine. La géographie économique se cantonnait dans la description des faits de production et de consommation, en s'efforçant de montrer leurs rapports avec les conditions des milieux »².

Parallèlement, les thèses classiques de géographie régionale comportaient un ou plusieurs chapitres sur les villes. L'étude des aires d'influence des villes dans ces thèses est ancienne et ne peut apparaître comme une innovation au début des années 1960. Toutefois, cette étude se faisait très souvent là aussi dans une logique du particulier, sans volonté de généralisation affichée. De plus ces développements ne venaient que par la marge ou étaient intégrés dans une perspective historique et finalement n'étudiaient que peu comment ces villes structuraient leur espace.

¹ Citation de J. Beaujeu-Garnier dans un manuel d'époque (*Géographie urbaine*. Armand Colin. Coll U. 1980. 360 pages. p. 41) ... qu'elle insère dans un passage sur « *l'analyse classique des fonctions urbaines* ». Dans cette partie, elle effectue une analyse qu'elle affirme conforme à une habitude (« *on a coutume* »)...avant d'affirmer qu'il existe d'autres façons de procéder et de finir p. 51 par une citation de Brian J.L. Berry.

² R. Marconis. *Les transports et l'histoire socio-spatiale en Midi-Pyrénées*. 1984. N° 69. p. 83.

Toutefois des approches innovantes existent dans les années 1950 : la thèse d'État de Georges Clozier sur la gare du Nord était en 1955 novatrice car elle montrait l'étalement de la banlieue en fonction du tracé des voies ferrées¹. Une thèse qui préfigure pour partie les études de Jean Bastié.

C'est dans ce contexte que les théories des réseaux ont fait l'objet de nombreuses objections. Paul Claval remarque

« le refus par Chabot, Tricart ou Rochefort de présenter la théorie des lieux centraux comme on le fait alors aux États-Unis ou en Scandinavie [ce qui] montre que pour eux, la géographie humaine demeure une discipline tournée vers l'analyse de la complexité des organisations régionales. Le souci prioritaire des géographes français n'est pas de mettre en évidence des régularités et de démêler le jeu des mécanismes »².

De manière plus globale, toutes les interviews montrent le rôle charnière des années 1960. D'un côté, la méfiance vis-à-vis des modèles perdure ; d'un autre côté, l'événement que constituèrent les thèses de Michel Rochefort et de Raymond Dugrand provoque une réflexion sur les réseaux urbains, et favorise des thèses reprenant les mêmes bases de réflexion.

Par ailleurs, le contexte extérieur a pu jouer un rôle dans le choix de sujets de thèse de géographie urbaine : la croissance des villes et de leurs banlieues durant les « Trente glorieuses », une demande extérieure (celle de l'aménagement du territoire) donnent de nouvelles orientations à cette discipline. En effet dans les années 1960, nombreux sont ceux qui, suite à François Perroux et sous l'influence du concept de polarisation, pensent que les « capitales régionales » doivent être des « pôles de croissance », regroupant des « industries motrices ». François Perroux fut ainsi le chef de file du développement de l'économie régionale et influença sensiblement la politique d'aménagement du territoire. Je rappellerai également que la notion de pôles de croissance eut un succès immédiat qui dépassa largement le cadre universitaire, et que François Perroux et Jacques Boudeville fondèrent en 1961 l'Association de Science Régionale de langue française, donnant ainsi suite à la Regional Science Association lancée par Walter Isard en 1954. Or, du fait de la ville, objet commun avec les économistes, du fait de la sensibilisation accrue à ces problématiques sans doute à cause de l'événement que constituèrent les thèses initiatrices, mais aussi du fait de leur rapport au terrain de thèse, les thésards en géographie sont au cœur de cet enjeu disciplinaire nouveau.

Enfin, du milieu des années 1960 et au début des années 1970, les ouvrages de Brian Berry³ puis celui de Peter Haggett et Richard Chorley⁴, mais surtout la traduction de la « *Géographie des marchés et du commerce de détail* » de Brian Berry⁵ par Bernard Marchand connurent un succès important et popularisèrent définitivement ces idées :

¹ P. Claval. 1998. p. 190.

² P. Claval. 1998. p. 288.

³ B.J.L. Berry. *Cities as systems within systems of cities.. Paper of Regional Science Association*. 1964. N° 13.

⁴ P. Haggett et R. J. Chorley (dir). *Models in Geography*. Londres. 1967.

⁵ B.J.L. Berry. *Géographie des marchés et du commerce de détail*. Armand Colin. 1971. 254 pages.

plusieurs interviewés ont ainsi évoqué l'ouvrage de Brian Berry comme étant une révélation. Introduits par Michel Rochefort et Raymond Dugrand, les modèles analysés sont définitivement adoptés au début des années 1970, même s'il s'agit parfois d'un modèle additif, composite, assimilant Lösch et Christaller, et également bâti sur le concept de centre-périphérie, qui s'impose en fin de période¹.

22. Christaller : innovation « redécouverte » ou icône des années 1960-1970 ?

En première approche, ici comme ailleurs, je constate dans le corpus la coexistence de deux géographies fort différentes :

- la présence de thèses novatrices, parfois en rupture avec les attributs de la géographie classique.
- la persistance de thèses classiques, qui reprennent certains aspects des modèles de localisation urbaine, de façon plus ou moins importante et plus ou moins fidèle. Ces thèses sont manifestement les plus nombreuses. Dans mon optique, ce sont donc les plus intéressantes car elles révèlent l'état moyen de la discipline et car elles permettent de comprendre ce qui est acceptable ou non par la discipline à tel ou tel moment. Si certaines de ces thèses sont des thèses de géographie urbaine, les plus nombreuses sont des thèses de géographie régionale.

221. À mi-chemin entre Christaller et Vidal ? Un discours de l'entre-deux au sein des thèses d'État.

Analysant un discours moyen, cette partie a pour but de comprendre la situation d'entre-deux dans laquelle se sont trouvées de nombreuses thèses. Concrètement, quels sont les restes classiques qu'ont présentés ces thèses ? Et jusqu'à quelle date ? À l'inverse, quels sont les écarts entre la théorie et la perception qu'en a eue le discours moyen de la thèse d'État ? Le terme d'« écart » est à prendre ici au sens de Michel De Certeau, qui avait d'ailleurs lui-même mené des études sur la ville².

On peut immédiatement signaler après une première lecture des thèses que, beaucoup plus que d'autres, Christaller est un référent incontournable, mais son nom, souvent synonyme de « réseau », de « science », de « lois », est parfois plus important que sa pensée. En d'autres termes, les thèses citant Christaller utilisent-elles le modèle de

¹ Un phénomène visible par exemple au travers de l'ouvrage d'Alain Reynaud (« *Société, espace, justice* ». PUF. 1981).

² Dans le cadre du projet « *Pratiques d'espaces* » (De Certeau. 1994). Cependant, Michel De Certeau « *n'est pas vraiment lié au milieu des géographes et des urbanistes* » (F. Dosse. *Michel De Certeau. Le marcheur blessé*. 2002. La Découverte. 655 pages. p. 473)

Christaller ou un modèle additif, reprenant le modèle de Lösch, pourtant rarement cité dans les thèses, ou encore les analyses de Brian Berry ?

2211. Un problème de positionnement : « De Vidal de la Blache à Christaller ».

Comme la plupart des thèses classiques et comme cela a été montré en seconde partie, de nombreuses thèses d'État font référence aux thèses devancières et à leurs auteurs : des « *grandes thèses* » qu'elles tentent d'imiter et si possible de dépasser. Sans nier le fait que ces références puissent être un simple hommage, on peut affirmer qu'il s'agit plus précisément de montrer sa filiation et de tenter de définir la géographie que l'on va pratiquer. Ceci est renforcé par le contexte qui fait que ces thèses s'inscrivent dans un domaine, la géographie urbaine, fortement marqué par le sentiment que l'on a de l'innovation. Il s'agit certes de la part des thésards de tenter de justifier leur sujet et son traitement, de les rendre inattaquables par le jury en se mettant sous leur protection. Cependant ces considérations générales prennent une autre valeur ici. Faire référence à Christaller et à ses travaux, n'est-ce pas le réintégrer dans la communauté géographique ? Lui qui était étranger et théoricien, c'est même parfois l'englober dans une géographie classique. On retrouve là la même démarche que celle constatée lors de l'étude des comptes-rendus où des auteurs classiques englobaient une pensée non classique et se l'approprièrent, quitte à en modifier le sens. C'est par exemple, Pierre Bruyelle qui, outre l'argument désormais connu qui affirme que les thèses sur les réseaux urbains sont nombreuses, se rattache à la fois à l'école allemande :

*« Certaines recherches (W. Isard ; W. Christaller ; A. Lösch...) visaient à dégager la logique des relations éventuelles entre la localisation des centres urbains, c'est-à-dire l'agencement spatial du semis urbain, leur taille, leur place dans un système fonctionnel hiérarchisé, et les interrelations les unissant à la fois aux autres centres urbains de ce système, et aux espaces ruraux commandés. »*¹

...et aux thèses françaises qui ont précédé :

« Nous devons souligner ici tout ce que nous devons à l'apport de nos devanciers dans cette façon d'aborder l'étude de la vie régionale à travers son organisation urbaine (M. Rochefort, B. Kayser, J. Labasse, R. Dugrand, B. Barbier, G. Armand) dans des régions aussi différentes que l'Alsace, le Bas Languedoc, les Alpes, le Lyonnais. »

On a donc un fonctionnement en vase clos de la thèse se répétant elle-même. Ce phénomène déjà constaté ailleurs prend ici une résonance curieuse : Christaller est mis sur le même plan que d'autres géographes français, ce qui permet d'affirmer qu'il a eu une grande influence sur cette géographie. En somme, on gomme la période où il a

¹ P. Bruyelle. *L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*. 1980. N° 20. p. 36.

été « oublié » au profit d'une continuité qui va « de Vidal de la Blache à Christaller ». C'est Claude Meyzenq qui, hasard d'une approximation d'écriture, le dit de la façon la plus nette :

« Pendant plusieurs décennies de VIDAL de la BLACHE à W. CHRISTALLER, la région est calquée sur un cadre naturel et plus spécialement délimitée selon des critères géomorphologiques. On étudie les régions dites naturelles, passant en revue de façon exhaustive les différents éléments de la géographie. »¹
[souligné par moi, mis en majuscules par l'auteur].

Cette référence précise à Christaller n'est d'ailleurs pas indexée en vue de la bibliographie, ce qui est une exception notable par rapport à l'ensemble de la thèse. L'extrait ne fait donc allusion à aucun point précis de la pensée de Christaller en particulier, mais il utilise simplement cette référence pour justifier son propre discours.

Il s'agit donc souvent de la part du thésard d'un positionnement stratégique, mais le contenu disciplinaire reste parfois une géographie classique, à moins qu'il ne s'agisse d'un entre-deux. La thèse de Bernard Barbier en offre un exemple abouti. Étudiant le « réseau urbain » des Alpes du Sud, il cite à de nombreuses reprises Christaller. Mais il se réclame avant tout (hommage d'un Grenoblois à l'école grenobloise ?) de Raoul Blanchard :

« Le premier, R. BLANCHARD, a eu le mérite d'abandonner les vieilles divisions historiques des Alpes et de reconnaître les principes d'un nouveau découpage géographique. C'est ainsi qu'il distingua les Alpes du Nord de celles du Sud et qu'il sépara les quatre ensembles désormais classiques du Nord : Préalpes, Sillon et cluses, massifs centraux, zone intra-alpine »².

Avant cependant de récuser ces analyses, au nom d'un positionnement disciplinaire connu, la critique d'un naturalisme excessif :

« Cette façon de privilégier les données structurales et morphologiques était exagérée. ».

Cette critique repose sur donc des éléments eux aussi classiques et relève davantage d'une querelle de spécialistes au sein de la matrice - et de l'école grenobloise - que de conceptions véritablement novatrices de la géographie :

« Tout d'abord, elle faisait oublier la topographie : l'axe durancien, qui est un des traits naturels majeurs de la géographie sudalpine, devenait un élément secondaire et R. BLANCHARD avait du mal à loger la Basse-Durance alpestre ».

Le but de l'auteur est donc moins une réflexion sur les réseaux urbains, ce qui est pourtant officiellement son sujet (Christaller n'est d'ailleurs abordé qu'en conclusion de l'ouvrage) que l'établissement d'un nouveau découpage des Alpes du Sud. Et dans la description des différentes régions, il n'est jamais vraiment question de réseau urbain, alors même que c'est le sous-titre de l'ouvrage. L'auteur propose autre chose :

¹ C. Meyzenq. *Les pays de transition entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud. Essai de géographie régionale*. 1983. N° 71. p. 15.

² B. Barbier. *Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain*. 1969. N° 5. p. 368-421.

« Une division géographique qui tient davantage compte de l'évolution actuelle, tout en respectant des données naturelles, qui sont plus topographiques que morphologiques, en montagne surtout. »

Dans son optique, comme chez nombre de thésards, il n'y a donc pas vraiment d'opposition de pensée entre tenants des réseaux et morphologues, mais une complémentarité dans le cadre d'une géographie cumulative. Ce qui explique en partie l'idée de continuité, « de Vidal de la Blache à Christaller ».

2212. Christaller : une posture théorique et un entre-deux disciplinaire.

Dans mon optique, et dans ce type de thèses, la question à trancher à propos des allusions à Christaller est la suivante : chez ces auteurs l'allusion à Christaller est-elle une simple posture théorique d'introduction ou au contraire est-elle intégrée dans le corps du discours et dans ses logiques ? L'étude comparée de deux thèses permet d'avoir quelques éléments de réponse : les thèses de Claude Meyzenq et de Paul Oudart présentent en effet un certain nombre de points communs. Ce sont deux thèses de géographie régionale qui tentent toutes deux d'appliquer, voire de vérifier, le modèle de Christaller. Elles présentent par ailleurs une démarche assez comparable en insistant sur la carte en tant qu'outil permettant la vérification ou non du modèle. Un grand développement de la thèse de Claude Meyzenq (le chapitre 7, pages 767 à 800) traite des villes. Ce chapitre commence par une introduction théorique assez révélatrice, intégrant les travaux de Christaller. On peut procéder à une rapide analyse des termes employés dans cette introduction, en les classant en trois catégories :

- des termes neutres, de communication d'informations,
- des termes signifiants, révélateurs d'une pensée de géographie classique,
- des termes signifiants, révélateurs d'une pensée « christallérienne ».

Les termes dénotant une géographie classique sont assez minoritaires : une trentaine, qui montrent le « *paysage naturel* », le « *caractère montagnard* », « *la montagne qui perturbe* », les vallées qui « *s'égrènent* ». En revanche, on dénombre plus d'une cinquantaine de termes clairement rattachables à la notion de réseau, dont un certain nombre de termes emblématiques : *polaris (-é, -ation)*, *centre*, *commandement*, *hiérarchi (-e, -sation)*, *iso (-tropie, -chrone, anisotropie)*, *réseau*. Manquent toutefois les termes de « *lieux* », de « *biens* », et de « *places* », « *centraux(ales)* ». Or, ce sont ces derniers termes qui, plus que les précédents, font référence spécifiquement au modèle de Christaller. Les termes de polarisation, centre, commandement,...font partie d'une géographie des réseaux, mais font tout autant allusion aux autres modèles qu'à Christaller. Or, seul Walter Christaller est nommé et figure en bibliographie, illustrant un « *paradigme christallérien* » beaucoup plus large que la seule pensée de Walter Christaller. Dans la thèse de Claude Meyzenq, Christaller est avant tout une icône. Malgré les multiples références à l'auteur, il n'utilise jamais

exactement Christaller, mais il se construit une théorie additive de l'attraction urbaine et des réseaux urbains, qui me semble beaucoup plus proche des travaux de Reilly ou de Zipf. Pourtant aucun des deux n'est cité en bibliographie.

Paul Oudart se pose comme Claude Meyzenq la question de la validité des raisonnements de Christaller appliqués à sa région. Mais il va beaucoup plus loin que Claude Meyzenq et tente de vérifier cartographiquement la présence d'une « construction hexagonale » :

« La grande couronne urbaine de Paris peut-elle prendre place dans la famille des systèmes urbains ?

Pour répondre à cette question, il nous faut replacer les quatre villes dans la cohorte des unités urbaines de la couronne départementale et tenter une typologie.

Nous essaierons ensuite d'ajuster graphiquement les lieux géographiques des villes qui nous intéressent, puis de vérifier s'il est possible de reconnaître une construction hexagonale, même déformée, en liant Amiens, St-Quentin, Reims et Troyes aux villes secondaires les plus proches et qui semblent dépendre d'elles. »¹.

Puis, l'auteur procède de même avec le modèle de Lösch et la loi de Reilly :

« Nous avons tenté de retrouver, dans la couronne, un dispositif en quinconce qui aurait pu être déformé, comme le prévoyait théoriquement A. Lösch. Mais comment déterminer les villes susceptibles d'occuper les sommets des hexagones dont les quatre villes principales seraient les centres géométriques ? Après plusieurs tâtonnements, il nous a paru intéressant de nous servir de la Loi de REILLY ».

Puis l'auteur procède de même avec la loi de Zipf. Il y a donc à la fois ici une « méthodologie de la nouveauté » et la volonté forcenée d'appliquer ces méthodes. Mais c'est la conclusion de cette partie de la thèse de Paul Oudart qui est la plus révélatrice de l'entre-deux ainsi engendré :

« Les villes de la couronne que nous avons retenues apparaissent "grandes". Mais elles ne profitent qu'en partie des grands axes de transport qui la traversent et soulignent avec vigueur la radialisation.

Villes de l'auréole du Crétacé, elles gardent la marque d'un environnement rural, où la modernisation très poussée de l'agriculture profite au tertiaire urbain, sans être moteur de transformation. C'est pourquoi le développement agricole de la Picardie et de la Champagne va de pair avec un développement retardé des zones urbaines.

La position de la couronne rend compte du radio-concentrisme qui est à l'origine même de cette terminologie imagée. Elle indique qu'il est légitime de songer à un système urbain particulier. Et le chercher dans un réseau de Christaller nous paraît assez vain. »².

¹ P. Oudart. *Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris. De la Picardie à la Champagne*. 1983. N° 78. p. 122 pour la première citation, 141 pour la seconde.

² P. Oudart. *Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris. De la Picardie à la Champagne*. 1983. N° 78. p. 148

« *Radioconcentrisme* » et « *radialisation* » d'un côté, « *auréole du Crétacé* » de l'autre : la géographie reste une science de synthèse et une science du « *particulier* ». Malgré la démarche annoncée de vérification d'hypothèses liées à un modèle global, la démarche est fidèle aux valeurs de la géographie classique et là aussi Christaller correspond plus à une icône (qu'ici l'on démonte) qu'à une mutation disciplinaire pour Paul Oudart, Claude Meyzenq, ou d'autres thésards. Ceux-ci pratiquent une géographie régionale rénovée, englobant quelques pans visibles de modernité. La géographie régionale aurait ainsi été une véritable « *forme-passerelle* » (Soubeyran. 1997), principalement du fait de son caractère exhaustif et du fait de son plan à tiroirs qui permettait d'éviter des contradictions internes.

23. Le terme « réseau » : une polyvalence révélatrice du positionnement très variable des thèses d'État ?

Le terme de « *réseau* », très fréquemment employé dans les thèses de géographie urbaine, est un des termes emblématiques d'une nouvelle géographie et les thèses l'utilisent souvent dès leur introduction. Pourtant, dans le contexte de l'époque, le terme connaît un double sens. Parfois simplement descriptif, il acquiert souvent une dimension fonctionnelle dont témoigne par exemple la seconde édition du « *Dictionnaire de la géographie* » de Pierre George en 1974 : si l'article « *réseau* » parle de « *notion éminemment géographique* », l'article « *réseau urbain* » cite Michel Rochefort, sa thèse et le rapport Hautreux-Rochefort. De façon plus précise, en 1980, dans sa « *Géographie urbaine* », Jacqueline Beaujeu-Garnier donne au terme la définition assez sommaire de « *fait spatial de répartition des éléments (ici les villes) à l'intérieur d'un cadre (la région, la nation...)* »¹. Mais la suite replace la notion de « *réseau* » dans le débat encore en cours à la fin des années 1970 :

« Existe-t-il une loi de la répartition et ces différences spatiales reflètent-elles des disparités fonctionnelles ? C'est à cette double question que la théorie des places centrales (...) prétend apporter une réponse (...)

J'ai déjà rappelé les défauts et l'utilité de la systématisation abusive des théories de Christaller et de Lösch. ».

Malgré une certaine ancienneté², l'expression de « *réseau urbain* » est ainsi durant la période un terme résolument contemporain, significatif d'une conception de la géographie, et souvent relié à des conceptions théoriques, voire aux modèles précités. Il est donc intéressant de procéder dans cette partie à un questionnement, non sur son sens qui fluctue, mais sur l'utilisation précise du terme par les thèses. Car le terme est-il une icône de la nouveauté ou un terme intégré, doté d'une signification très précise ?

¹ J. Beaujeu-Garnier. *Géographie urbaine*. Armand Colin. Coll U. 1980. 360 pages p. 323.

² Selon Giuseppe Dematteis, l'expression « *réseau urbain* » daterait du « *milieu du XX^e siècle* » (In Lévy-Lussault. 2003. p. 797).

231. « Réseau », un terme référent, étendard de l'innovation, et qui sert dès l'introduction à justifier ses choix.

Le terme est parfois clairement revendiqué : son but est alors d'affirmer une conception de la géographie, qui n'est cependant pas toujours la même. Qu'importe ! Il est emblématique et identitaire d'une géographie nouvelle. Ce type de démarche se retrouve dans de nombreuses thèses, par exemple chez Roland Schwab qui donne sa vision de la notion de région en la resituant dans une perspective épistémologique (« *la position du problème* ») :

*« Ainsi, chaque fois qu'on se limite à définir la région en tant qu'extension spatiale d'un paysage sans y voir ceux qui le créent ou le subissent, chaque fois que l'on analyse les réseaux ou les flux sans les relier à ceux qui en sont les tenants et les aboutissants, l'on ne s'attache pas à ce qui est l'essentiel : considérer l'homme face aux problèmes posés par l'utilisation de l'espace en vue de ses besoins fondamentaux : le travail, la résidence, les préoccupations culturelles, les loisirs. »*¹.

Thérèse Saint-Julien, dans une thèse fort différente de la précédente, donne de même dès les premières phrases de son introduction la définition du terme pour justifier ses choix. Puis elle conteste cette appellation lorsqu'elle affirme qu'elle s'est :

*« rapprochée des orientations de la géographie urbaine qui étudie des ensembles de villes liées entre elles par des relations fonctionnelles, et par extension des ensembles de villes appartenant à un même espace (région ou nation). Ces études, dites de réseau urbain (1)², compte tenu du nom donné à ces ensembles, ont été illustrées par des thèses de géographie (sur l'Alsace, le Languedoc, la Provence, les régions de la Loire moyenne...) et par divers rapports d'instance régionale. »*³

Outre ici les références indirectes aux thèses de Michel Rochefort, de Raymond Dugrand et d'Yves Babonaux, le terme de réseau est dans ces deux citations un référent destiné à introduire une pensée, différente dans les deux exemples cités. Et, conformément aux prétentions épistémologiques de la plupart des thèses d'État, l'introduction est utilisée pour affirmer une conception de la géographie, qui se veut « nouvelle » ou « scientifique. Si les deux thèses précédentes furent réellement

¹ R. Schwab. *La genèse et l'évolution des structures régionales en Alsace et dans les régions voisines entre 1825 et 1962*. 1977. N° 100. p. 14

² La note de bas de page est : « Le terme de réseau urbain est de plus en plus fréquemment supplanté par celui de système urbain. La notion de système urbain est alors prise dans un sens un peu restrictif par rapport à l'analyse de système ». L'expression « système de ville » est d'ailleurs au cœur du débat à la fin des années 1970 et est révélatrice de deux conceptions différentes de la géographie : Brian Berry décrivait la ville comme « un système dans un système de villes », tandis que, par exemple, Jacqueline Beaujeu-Garnier avait de nombreuses réticences face au terme.

³ T. Saint-Julien. *Industrie et système urbain. Contribution à l'étude des relations entre un processus de diffusion industrielle et les transformations du système urbain*. 1980. N° 95.

innovantes, d'autres ont utilisé cette technique pour introduire une problématique qui restait descriptive (quelles sont les particularités de ce réseau ?). C'est le cas par exemple de la thèse de Pierre Bruyelle. Sa conclusion répond à la question de la nature du réseau urbain dans la région Nord-Pas-de-Calais. Après avoir constaté dès la première phrase, et dans une démarche classique de découpage régional d'un espace, que

« la Région du Nord-Pas-de-Calais est une région morcelée en sous-régions nombreuses et emboîtées qui se superposent, sans correspondre exactement, aux régions naturelles et aux régions historiques »¹,

l'auteur procède à une comparaison avec le Bas Languedoc, illustrant une fois de plus la démarche de référence à la « grande thèse » de Raymond Dugrand :

« À la différence du Bas Languedoc, où les cloisonnements en sous-systèmes juxtaposés s'effectuent à l'échelle de la façade méditerranéenne toute entière, on a affaire ici à un entassement de cellules de dimensions réduites, mais à haute densité ».

Ces constatations effectuées, l'auteur pose la question centrale de la conclusion : « *Y a-t-il d'ailleurs réseau ?* » (page 1056). La réponse est page 1058 que

« L'analyse de l'organisation urbaine régionale nous conduit à dire que s'il y a armature urbaine, il n'y a pas de réseau urbain, ou plus exactement, il y a juxtaposition de plusieurs réseaux de structures différentes » [NB : j'ai souligné les passages mis en italiques par l'auteur]

Faisant par ailleurs abondamment recours à Zipf, la thèse de Pierre Bruyelle se veut ancrée dans la modernité et l'auteur procède à une véritable démarche qui l'amène finalement à redéfinir ce type de régions. L'auteur propose page 1059 le terme de « *Région urbaine multipolaire* ».

Le langage joue une fois de plus un rôle-clé et l'innovation langagière est un moyen d'affirmer un positionnement novateur en s'appropriant un vocabulaire spécifique, propre aux modèles en vogue. Parlant de « *biens* », de « *centres* », de « *pôles* », autant de termes qui permettent un rajeunissement disciplinaire, plusieurs thèses sont réellement, ou seulement symboliquement pour certaines d'entre elles, partie prenante de la nouvelle géographie. Parmi ces termes, celui de réseau joue un rôle essentiel : celui d'étendard de l'innovation.

232. « Réseau », un terme commode, et un terme de plus dans une démarche classique ?

Plus souvent, le terme de « *réseau* » n'est pas brandi dès l'introduction, mais il apparaît de manière plus marginale à l'intérieur d'un chapitre. La thèse de François Tomas² sur Annaba et sa région est une thèse de facture assez classique : on recense

¹ P. Bruyelle. *L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*. 1980. N° 20. p. 1055.

² F. Tomas. *Annaba et sa région. Organisation de l'espace dans l'extrême-est algérien*. 1974. N° 109.

en effet plusieurs parties sur « *un milieu peu propice à la régionalisation* », « *les paysages naturels* » puis « *les aspects actuels de l'espace régional* ». Cette thèse compte une partie sur les « *réseaux urbains* ». Mais celle-ci est cependant très descriptive. Par exemple la partie sur « *l'amorce d'un réseau urbain* » page 642 se contente de décrire plusieurs petites villes, sans étudier particulièrement leurs relations. Cette partie n'est donc qu'une partie de plus, intégrée dans le plan dans un but d'exhaustivité. Nulle théorisation, nul changement de démarche, et nul « *modèle* » : le terme de réseau est à prendre dans un sens très large. De façon plus nette encore, Michel Genty consacre un tiers de sa thèse (le livre second) au « *réseau urbain et [à] ses fondements historiques* ». Mais il ne définit pas cette notion, si ce n'est de façon implicite comme « *approche synthétique* » :

« *Le problème de l'approche synthétique des rôles des villes (...) n'est pas nouveau : divers auteurs ont proposé divers modèles que nous ne pouvons ignorer* »¹.

Ce qui sert une fois de plus à introduire une référence à « *Armand, Babonaux, Barbier, Dugrand, Rochefort, Thibaud* ». Un hommage appuyé aux prédécesseurs, car il avait déjà été effectué dans l'introduction :

« *Dès le départ, nous savions qu'il n'était pas facile de renouveler l'approche des phénomènes de polarisation en France, après tant d'études réalisées dans ce domaine en Alsace, en Languedoc, dans les Pays de la Loire ou encore dans l'Oise et la Somme, dans les Alpes du Sud, les Alpes du Nord et sur la Côte d'Azur - pour se limiter aux œuvres les plus denses. Le risque a toutefois été pris* ».

Dans le détail, il ne s'agit donc pas pour l'auteur de cette thèse de géographie de facture classique de faire une analyse de réseau, mais plutôt une analyse historique qui explique les rapports entre des petits centres comme Périgueux et leur espace régional : dynamisme économique, maîtrise de l'espace. On retrouve donc dans ces deux thèses, comme dans d'autres (par exemple chez Alfred Mondjannagni²) des conceptions classiques : le terme de réseau n'est pas là pour justifier d'une conception de la géographie. Il est ici à prendre dans un sens très large : terme commode, il sert uniquement à montrer que la ville et les espaces environnants ont des relations, à moins qu'il ne soit qu'un moyen de plus qui sert à justifier l'incontestable unité de la région étudiée. Michel Sivignon³ note dès l'introduction de sa thèse que :

« *Il nous suffit que la Thessalie présente une homogénéité physique, une personnalité historique, qu'elle corresponde à un foyer de peuplement et que l'organisation des relations à l'intérieur de la province confère à son réseau urbain assez de solidité pour qu'on puisse sans inconvénient majeur l'isoler pour l'étudier.* ».

¹ M. Genty. *Villes et bourgs du Périgord et du pays de Brive. Le fait urbain dans des espaces de la France des faibles densités*. 1980. N° 47. p. 455 pour la première citation. Introduction pour la seconde.

² A.C. Mondjannagni. *Organisation de la vie rurale et rapports villes-campagnes dans le bas-Dahomey*. 1975. N° 74. Le second chapitre de la deuxième partie est consacré à « *l'organisation du réseau urbain* ».

³ M. Sivignon *La Thessalie. Analyse géographique d'une province grecque*. 1972. N° 105.

Le terme de réseau est parfois également relié à une démarche typologique, qu'elle soit innovante ou non. La thèse de Michel Michel¹ est par exemple beaucoup plus sensible aux représentations qu'à une analyse théorique : elle parle à plusieurs reprises « *d'urbanisation sociologique* », « *de nouveaux comportements* »... Pourtant, l'auteur consacre une partie pages 1205 et suivantes à « *la ville et ses réseaux* ». Dans son optique, il s'agit de procéder à une enquête à base de cartes sur le train, sur les télécommunications, la route. Il y a donc des réseaux routiers, des réseaux de télécommunication... Le terme n'est alors qu'un support pour une démarche typologique. Ce qui se retrouve de manière différente dans la thèse de René Oizon qui, cherchant à montrer que la géographie est science de synthèse, annonce que

*« les formes analysées s'expliquent dans tous les cas selon les mêmes principes. Ainsi les règles de hiérarchisation qui permettent d'éclairer la structure régionale, celle des réseaux urbains et celle des réseaux hydrographiques sont logiquement équivalentes ».*²

Si le langage peut parfois jouer un rôle d'étendard, il ne faut pas sursignifier cette utilisation : terme polysémique, « *réseau urbain* » n'est ainsi souvent rattaché à aucun concept et il permet indifféremment de procéder à une typologie, à une description ou à une analyse historique. Son utilisation aurait plutôt tendance à témoigner à la fois de l'indécision et des problèmes de positionnement qu'ont eu de nombreux thésards, mais aussi des processus de percolation de l'innovation au sein de la thèse au travers de quelques termes : un terme signifiant est englobé dans des préoccupations classiques, doté d'un sens souvent affadi et consensuel.

24. Le géographe face à sa thèse : quelle démarche adopter ?

241. Démarche inductive ou démarche déductive ?

Le débat sur l'induction et la déduction a déjà été abordé en seconde partie dans le cadre des réflexions à visée épistémologique attendues par la communauté. Pour beaucoup de thésards, il ne s'agissait cependant que d'une pure rhétorique et nombre d'entre eux ne se posaient pas vraiment la question, la géographie classique ayant toujours privilégié la démarche inductive. La thèse a probablement favorisé ce type de démarche : par la durée qui facilitait une collecte lente et minutieuse de matériaux, par le souci du détail et par l'importance accordée à la description. Or, tout change ici : car avec des modèles, comment ne pas utiliser sans trahison la

¹ M. Michel. *Développement des villes moyennes. Chartres, Dreux, Évreux*. 1983. N° 72. p. 17-23

² R. Oizon. *L'évolution récente de la production énergétique française*. 1973. N° 77. p. 22-23. Il s'agit en fait du commentaire d'une citation de Paul Claval.

méthode déductive ? C'est d'ailleurs une des réticences les plus fortes au modèle christallérien, formulée dès 1952 par Jean Tricart dans son cours de Sorbonne :

« *Le principal danger de ce schéma est d'être théorique, de partir d'une conception géométrique que l'on applique aux faits pour les interpréter au lieu de suivre la méthode inverse.* »¹.

Le fait original est ici que les thésards se sentent plus qu'ailleurs obligés de justifier leur démarche. Se rendant compte d'une contradiction éventuelle, ils doivent alors soit adopter un modèle déductif proche des auteurs qu'ils viennent de citer dans leurs introductions, Christaller en tête, soit rester fidèle au modèle inductif classique. Ce qui nécessite alors une justification.

Le choix très largement majoritaire est de ne pas renoncer à la démarche inductive. Car pour la plupart des géographes, la discipline reste un art du particulier, et n'a que faire de « recettes ». C'est en tout cas ce que dit encore une fois Pierre Bruyelle :

« *Cependant, nous n'avons pas cherché à appliquer systématiquement à la région du Nord des « recettes » ou des méthodes, à retrouver des conclusions tirées d'autres régions, mais plutôt, dans une démarche comparative, à dégager éventuellement la spécificité d'une vieille région urbaine et industrielle* »².

Finalement c'est la même méfiance que celle qui se déroule face à la géographie quantitative : méfiance des modèles qui simplifient, schématisent une réalité complexe que le géographe (seul ?) sait comprendre. Ce qui recoupe ce que dit Étienne Dalmasso³ dans l'introduction de sa thèse :

« *L'essai séduisant d'une étude visant à vérifier, de manière déductive, le degré d'adéquation au réel d'un modèle a été abandonné. Il nous semblait simplifier par trop les problèmes milanais.* » [souligné par moi]

Mais c'est la thèse de Bernard Barbier bâtie sur le schéma inductif, qui argumente le plus et montre toutes les réticences de la géographie classique face à cette question. L'auteur ne fait appel aux courants théoriques qu'en conclusion de sa thèse, sans quasiment en avoir soufflé un mot auparavant :

« *Nombreux sont les théoriciens qui ont étudié le phénomène du réseau urbain, en France ou à l'étranger. (...) Il faudrait citer les noms de J.R. Boudeville, F. Perroux, W. Christaller etc. (...) La majeure partie de ceux-ci ont adopté un point de vue théorique au départ, préalablement à toute étude sur le terrain. Essayant de deviner comment les choses devraient se passer, ils donnent au produit de leur réflexion une expression géométrique, pour la définition des types d'aire d'attraction par exemple, et, si possible, une formulation mathématique; ensuite ils vérifient leurs thèses dans la réalité. Le géographe allemand W. CHRISTALLER avance la théorie des places centrales hiérarchisées (...). Très connue aussi est la « loi de Reilly » qui, appliquant la loi newtonienne de la gravitation universelle à l'attraction des villes (pour le commerce de détail), affirme que deux villes attirent les clients de l'espace qui*

¹ J. Tricart. *Cours de géographie humaine, fasc II : l'habitat urbain*. Paris CDU 1954. p. 260

² P. Bruyelle. *L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*. 1980. N° 20. p. 36.

³ É. Dalmasso. *Milan. Capitale économique de l'Italie*. 1970. N° 30. p. 15.

les sépare en raison directe de leur population et en raison inverse du carré de leur distance au lieu considéré ». ¹ [souligné par moi].

Mais ce constat sert à Bernard Barbier à dénoncer ces théories dans un passage qui recoupe les objections de Jean Tricart. Ce qui lui permet de retourner à une conception d'une géographie inductive et idiographique :

« Nous avouons notre scepticisme et notre inquiétude à l'égard de cette méthode. Les types théoriques de zones d'attraction nous semblent une vue de l'esprit qui anticipe toute vérification et nous ne voyons pas ce qu'ils apportent à la connaissance des phénomènes. Ce que l'on sait de l'implantation des villes, qui sont liées à des sites, à des situations de carrefour, à des richesses minières, à des décisions politiques, etc. n'a jamais révélé de répartition géométrique régulière. (...) Le géographe sait bien que les réalités humaine et économique sont trop disparates pour se laisser enfermer dans des expressions algébriques, même complexes. Cela offre une apparence de rigueur qui est trompeuse et qui peut séduire des non-initiés et leur faire croire par le prestige des chiffres, qu'il y a nécessité là où il n'y a que contingence.

Nous préférons partir de la réalité concrète et d'études régionales précises pour induire ensuite vers le général.(...) Il ne s'agit pas de dénier tout intérêt à une formulation théorique, mais à condition que ce soit une généralisation. Il faut partir des réalités, que l'on analyse avec minutie et que l'on chiffre avec prudence, afin de déboucher ensuite sur une synthèse nuancée. » [souligné par moi]

En somme, comme d'autres, Bernard Barbier modifie singulièrement la pensée d'auteurs qu'il cite abondamment : Christaller, Reilly... Le refus de l'emploi d'une méthode déductive montre bien que cette thèse rejette le principe même de modèle, voire celui de généralisation. Car, contrairement à ce qu'il annonçait dans le passage souligné ci-dessus, Bernard Barbier ne propose pas en conclusion d'induire ensuite vers le général. Son travail ne va pas jusque là. Sa méthode n'est donc pas à proprement parler une méthode inductive. Elle repose sur un savoir-faire (le savoir collecter, le savoir voir, le savoir mesurer, le savoir dire) et reste une « *patiente collecte* » faite par un défricheur qui souhaite « *couvrir le monde* » (Robic et al. 2006), un travail préparatoire précédant une induction ultime qui sera faite par d'autres : le directeur de thèse principalement, qui a présidé au choix du sujet.

Sans discuter de la pertinence ou non de l'induction dans l'absolu, on peut également remarquer que celle-ci repose sur l'élimination du psychologisme. Or, le thésard entretient un rapport sentimental avec son terrain, qui contrarie cette logique. Enfin, sa logique de découverte est également entravée par ses liens avec la structure (le directeur de thèse notamment). Autant d'éléments qui permettent d'affirmer que si le thésard ne pratique pas la méthode déductive, il ne réalise pas non plus une véritable induction, au contraire parfois de la pratique disciplinaire classique. Le discours de la thèse d'État est donc singulier, et dans le cas des géographies urbaines, le phénomène est beaucoup plus visible qu'ailleurs.

¹ B. Barbier. *Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain*. 1969. N° 5. p. 368.

242. Quelle démarche adopter ? L'analyse du modèle ou de l'écart au modèle ?

Face à l'irruption des modèles, un certain nombre de géographes ne vont pas chercher à étudier le fonctionnement du modèle, mais à voir comment des éléments particuliers perturbent la loi. Le cas de la thèse de Joseph Schulz est révélateur. Cherchant à étudier « *Le fait urbain en Hongrie* », il procède à une analyse générale du modèle qui s'achève page 414 par une citation de Brian J.L. Berry, puis arrive à l'idée que

« ce schéma général est très largement accepté dans les pays à économie capitaliste développée, à tel point que la détermination de la place des villes dans l'organisation de l'espace peut se passer parfois d'analyse très détaillée des composantes de toutes les fonctions urbaines et des interpolations permettant l'élaboration de schémas théoriques.

Il nous semble qu'il est impossible d'appliquer a priori ces méthodes dans l'analyse des relations villes-campagnes et de la hiérarchie urbaine en Hongrie »¹.

Cette démarche est ici justifiée par sa problématique : cet auteur tente d'étudier les modifications depuis l'instauration du socialisme (la thèse date de 1976). Mais d'autres utilisent cette démarche comme une méthodologie en tant que telle. Un chapitre de la thèse de Claude Meyzenq (« *Espace, polarisation et modèle spatial* ») est révélateur de cette attitude. Bâti sur le modèle hypothético-déductif, le chapitre construit sa démarche autour de cartes qu'il compare :

- Une carte de « *l'espace théorique des villes* », calculé en fonction de leur poids démographique. Cette carte revient concrètement (pages 792-793) à mettre les grandes villes par « *couples* » (Lyon-Marseille, Chambéry-Annecy...) et à tracer une ligne droite à mi-chemin entre Marseille et Lyon, ce qui correspond moins à Christaller qu'aux modèles gravitaires. Encore une fois, ce n'est donc pas Christaller qui est directement utilisé. De plus, naturalisme oblige, les limites tracées ont l'avantage de correspondre « *assez bien avec les frontières des bassins versants* ».

- Une carte des « *espaces polarisables* » : l'auteur garde comme critère unique la taille des villes, mais il ne les met plus par couple, ce qui par exemple avantage Grenoble, et ce qui fait ressortir des espaces peu attirés par une ville.

En conclusion, l'auteur note que la seconde approche est la meilleure, puisqu'elle fait ressortir un « *espace de transition* », et qu'elle permet de justifier son sujet : « *Les pays de transition entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud. Essai de géographie régionale* ». Par ailleurs, cette carte montre page 800 que

« par l'enclavement, le cloisonnement, le sous-peuplement, le rôle du déterminisme n'est pas négligeable dans l'organisation de la vie y compris dans la relation espace-ville ».

Ce chapitre arrive ainsi à démontrer que finalement la nature fait bien les choses et que les réseaux urbains correspondent « *assez bien* » avec les bassins-versants. Le parti pris de Claude Mezyzenq est donc moins une application des théories de Christaller qu'une recherche des conditions de son non-fonctionnement, d'une

¹ J. Schultz. *Villes et régions en Hongrie*. 1976. N° 99. p. 415

recherche du résidu, de l'écart à la théorie. Ces éléments particuliers sont donc souvent les révélateurs d'une géographie classique : le modèle est perturbé par l'exception (une logique idiographique) et par le milieu (une logique naturaliste).

L'entre-deux issu de la redécouverte des réseaux et des modèles s'exprime donc par deux stratégies différentes : par une appropriation de l'innovation dont a témoigné par exemple la thèse d'Yves Babonaux. Mais aussi, la plupart du temps, par une géographie de l'entre-deux : un entre-deux de connaissances, mais également un entre-deux méthodologique. Il n'y a donc pas, statistiquement de triomphe de l'innovation et de changement de matrice, mais la géographie des thèses de géographie urbaine prend en charge symboliquement cette innovation. Elle reste cependant fondamentalement marquée par certains attributs du classicisme tels que l'induction, l'exceptionnalisme, ou le naturalisme. La géographie pratiquée dans ces thèses n'est toutefois plus tout à fait une géographie classique, et les thèses de géographie urbaine ou régionale sont amenées à un certain nombre de pratiques ou de réflexions nouvelles. Autant d'aspects qui font de la ville, dans le contexte des années 1960-1970, un objet tout à fait particulier.

3. La ville, un objet-limite de la géographie classique ?

Quelle que soit leur valeur, quel que soit leur sujet (qu'il soit de géographie régionale, basé sur l'étude des fonctions urbaines ou centré sur l'étude des réseaux), les thèses de géographie urbaine ont été touchées par un certain nombre de tensions internes entre l'écriture de genre et l'objet-ville. Pouvait-on par exemple décrire des quartiers avec le même rapport au terrain qu'un géographe ruraliste ? C'est ce que remarque par exemple Étienne Dalmasso dans l'introduction de sa thèse :

« Le paysage des grandes villes n'apporte que peu de dépaysement. Les curiosités anecdotiques y sont cachées, dépouillées de leur poésie. »¹

Ayant comme objet la ville et parfois la modélisation comme référence, ces thèses se sont ainsi heurtées à de nombreuses contradictions internes. En 2003, Marie-Claire Robic posait la question suivante : « *la ville, objet ou problème* » ? Ce que tentera de montrer cette partie, c'est que si la ville fut un objet-limite, c'est principalement à cause de l'écriture de genre que constitua la thèse de géographie. Ce qui, conséquemment, signifie que les thèses de géographie urbaine, simplement parce qu'elles étaient des thèses de géographie urbaine, auraient contribué à l'innovation, que l'objet-ville aurait amené dans les thèses d'État de géographie une évolution à plusieurs niveaux, et que l'objet-ville aurait été un objet, un « *point-limite* » (Berdoulay-Soubeyran. 2002) de la géographie classique.

¹ É. Dalmasso. *Milan. Capitale économique de l'Italie*. 1971. N° 30.

31. La ville, objet-limite, car une fois intégrée dans la thèse, les innovations introduisent des effets non intentionnels.

Si dans les thèses de géographie régionale, les contradictions éventuelles entre classicisme et innovation pouvaient être diluées dans un plan à tiroirs regroupant des analyses fort diverses, une telle situation semble avoir été moins tenable dans les thèses spécifiquement de géographie urbaine.

Les trois aspects de la géographie urbaine, évoqués en première partie du chapitre (ancrage naturaliste, dimension historique, rôle de la « *description analytique des fonctions urbaines* »), correspondent à une attitude qui a perduré durant la période étudiée. Il s'agissait là de pratiques approuvées par la communauté, ou au moins par sa partie influente : c'est le cas par exemple dans les années 1970 de Xavier Piolle, recalé par le CSCU, et à qui l'on conseilla d'écrire un « *article classique sur Carcassonne* »¹, sans doute pour qu'il montre qu'il pouvait être un géographe complet. Comment cette pratique se combine-t-elle avec le souci d'innovation ?

La description des fonctions urbaines n'appelle pas de commentaire immédiat : correspondant à une volonté d'encyclopédisme et à une démarche du particularisme, cette pratique a pu perdurer dans de très nombreuses thèses du fait des plans à tiroirs sans tension apparente avec l'introduction progressive de l'innovation.

Au contraire, les analyses de site et de situation ont posé plus de problèmes. Je rappellerai ici que si les modèles de localisation urbaine ont de fait favorisé la prise en compte de la situation (en fait, la distance par rapport aux autres lieux centraux), la géographie française a toujours été plus sensible aux analyses de sites qui tenaient davantage compte du relief et de l'histoire. L'état moyen de la discipline est celui d'un recul des analyses de site en cours de période (le milieu des années 1970) alors que les analyses de situation connaissent un renouveau lié à l'analyse des relations entre la ville et son environnement. De fait, certaines thèses du corpus présentent rapidement le site et la situation, mais en les intégrant dans leur discours et en problématisant cette partie. C'est le cas dès 1964 de Jean Bastié, qui, analysant la banlieue parisienne ne choisit ni un ensemble de communes, ni une division naturaliste, mais un « *tentacule* »² qu'il étudie en fonction de critères qui correspondent avant tout au réseau de transport. Cette coupe ne suit pas les lignes du relief (par exemple que « *les deux principales voies ferrées quittent la vallée de la Seine pour emprunter celle de l'Orge et de l'Yerres* »³). L'étude de site existe néanmoins mais occupe une place très secondaire et est intégrée dans une seconde partie sur « *Le passé rural* »⁴.

¹ Xavier Piolle. Interview. 21 10 2004.

² J. Bastié fait une coupe et étudie un « *tentacule* » de banlieue parisienne qui va de Brétigny-sur-Orge à Ivry.

³ J. Bastié. *La croissance de la banlieue parisienne*. 1964. N° 6. p. 6.

⁴ Il s'agit d'une partie très courte (68 pages). Elle est ici un moyen pour intégrer la géographie physique, qui a « *déterminé le choix des premiers sites d'habitat et des limites de terroirs* » (p. 39).

C'est le cas aussi de la thèse d'Étienne Dalmasso¹ qui, étudiant « *Les différents niveaux d'organisation de l'espace régional milanais* » et utilisant à plusieurs reprises le rapport Hautreux-Rochefort, insiste logiquement plus sur une situation exceptionnelle (« *Milan est dans une position de grand carrefour* ») que sur le « *site [qui] est insignifiant* », et qui est analysé en moins d'une page.

Dans les deux thèses précédentes, il y a donc eu une survalorisation de la situation dans le contexte de l'étude des relations des villes avec leur environnement. Il y a là un cheminement de l'innovation qui amène à un traitement différentiel : le site et la classique étude morphologique, préambules classiques des thèses de géographie urbaine, sont réduits à la portion congrue, tandis que l'analyse de situation se voit réévaluée. Là comme ailleurs, il faut cependant relativiser cette évolution, et certains géographes conservent une démarche classique en analysant les moindres détails du site. La thèse de Paul Oudart est représentative de cette démarche. Sous le titre « *L'auréole physique* » l'auteur affirme que

« *La correspondance entre le développement des affleurements du Crétacé au Nord de la Seine et le secteur annulaire où siègent les villes de la couronne est frappante. Mais la correspondance ne s'arrête pas à la stratigraphie ou à la lithologie. Car des paysages, construits par l'homme en fonction des données naturelles semblent s'harmoniser avec les implantations urbaines* ». ²

Ce qui permet à l'auteur d'annoncer le plan suivant :

« *1211. Des villes en pays crayeux :*

12121 Des villes abritées dans des zones verdoyantes ;

12122 Commentaire des climogrammes des villes de la couronne »

Outre une tendance certaine au déterminisme naturel, l'aspect déconnecté de ces paragraphes par rapport à une étude des « *grandes villes de la couronne urbaine de Paris* » et l'apparent hors-sujet de la dernière sous-partie témoignent bien de la volonté d'exhaustivité : le but n'est pas un raisonnement, mais un inventaire. De même, Rose-Marie Dion consacre 30 pages de sa thèse à étudier le site de Nancy et procède à une très longue description des reliefs et de « *la côte* », coupe géologique à l'appui. Dans ce cas, l'étude du site est primordiale pour l'auteur, ce qui révèle bien une conception naturaliste. Et l'auteur ne procède à aucune justification de cette étude qui va de soi, et qui aboutit à une conclusion : « *la ville eut donc été mieux située plus au Nord* » ³.

Une autre caractéristique, présente au moins depuis les années 1930 dans les thèses de géographie urbaine, est le fait de privilégier l'analyse du cadre historique. Ce que relève Robert Marconis dans sa propre thèse. Procédant à une réflexion

¹ É. Dalmasso. *Milan. Capitale économique de l'Italie*. 1970. N° 30.

² P. Oudart. *Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris. De la Picardie à la Champagne* 1982. N° 78. p. 55.

³ R-M. Dion. *La région urbaine de Nancy*. 1983. 1983. N°36. p. 58.

épistémologique et à un « état de la question »¹ pour le moins imposant, il étudie quatre thèses anciennes, dont une de géographie urbaine², et note page 68 que :

« Par la place considérable qu'elles accordent aux hommes, ces quatre thèses illustrent parfaitement l'évolution de la géographie humaine française. L'importance des situations relative aux situations passées ne correspond nullement à un exercice d'école comme on l'a trop souvent affirmé : c'était le seul moyen de se dégager d'une impasse épistémologique.

Certains géographes ont tenté de justifier ce recours à l'histoire en soulignant qu'ils étaient contraints de pratiquer ainsi pour expliquer le présent. Mais comment mettre en œuvre, effectivement, une démarche récurrente qui, partant de situations du moment, ne rechercherait dans le passé que les seuls éléments susceptibles d'aider à leur compréhension ? (...) Il fallait donc accepter de réaliser une étude, la plus complète possible, des situations passées : une étude qui ne négligerait aucun aspect de la vie des sociétés humaines...il fallait tenter une histoire globale dans un espace donné. Les quatre thèses considérées ici en montrent d'ailleurs tout l'intérêt : leur apport à la connaissance scientifique de ces régions n'a été possible qu'à ce prix ».

Cette étude a souvent pris dans les thèses d'État de la période l'aspect d'études de cas. Elle est très souvent à relier avec une vision possibiliste : son but est alors d'expliquer comment des villes ont profité ou non des « possibilités » offertes par le milieu à des populations plus ou moins « douées ». La thèse de Bernard Dézert offre un exemple de cette démarche, notamment dans la transition entre une partie centrée sur la géomorphologie et la partie consacrée à l'analyse historique en tant que telle :

« En résumé, les conditions naturelles ont donc joué un rôle assez important dans le développement industriel et urbain. Elles ont successivement donné deux sites aux industries régionales : le site de l'eau et le site de plaine. (...). Les facilités de passage n'ont pas été exploitées, facilités du reste bien relatives en raison de la vigueur des reliefs, qui accidentent transversalement la Trouée. Si la Bourgogne, grâce à Dijon, capitale au XV^e siècle de l'État flamand-bourguignon, détournait à son profit le trafic vers la Rhénanie, la Westphalie et les Pays-Bas, la Porte d'Alsace, n'ayant pas d'unité, participa aux courants commerciaux mais ne bénéficia d'aucun. La richesse industrielle a moins ses origines dans l'existence du carrefour que dans les qualités intrinsèques d'une population industrielle »³.

¹ R. Marconis. *Les transports et l'histoire socio-spatiale en Midi-Pyrénées*. 1984. N° 69. p. 3 à 113.

² Les quatre thèses sont celles de A. Meynier (*Ségalas, Lévezou et châtaigneraies*. 1931), de P. Desfontaines (*Les hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne-Garonne*. 1932) de J. Coppolani (*Toulouse. Étude de géographie urbaine*. 1954) et de M. Chevallier (*La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises*. 1956).

³ B. Dézert. *La croissance industrielle et urbaine de la porte d'Alsace. Essai géographique sur la formation d'un espace régional en fonction de l'attraction industrielle*. 1969. N° 34. p. 35.

Or, à partir des années 1960, la particularité réside dans le fait que l'irruption constatée des modèles et d'une pensée plus globalisante dans la thèse amènent à un certain ombre de heurts : le fait d'introduire une pensée plus théorique apparaît de plus en plus contradictoire avec cette « *histoire globale dans un espace donné* ». La thèse de Gilbert Armand témoigne de cette difficulté. Dans cette thèse, l'étude historique, très fouillée et ordonnée autour de nombreuses monographies, arrive à l'idée que l'histoire a modifié la donne, ici dans le sens d'une inversion géographique :

« *Peu de régions françaises offrent à l'image des Alpes du Nord un contraste aussi saisissant entre le passé ancien et le présent. Á la médiocrité d'antan s'oppose aujourd'hui une vitalité qu'envient bien des pays de plaine et dont on ne trouve nulle part l'équivalent en milieu montagnard.*

Rien ne semblait promettre les villes nord-alpines à leur destinée actuelle. »¹.

Les monographies réalisées par l'auteur ont comme but d'étudier la mise en place des fonctions des principales villes, et leur évolution au fil du temps. Et c'est cette fonction et son évolution qui ont structuré la vie régionale : le rayonnement régional actuel arrive dans un second temps, amené par l'ensemble de l'étude historique. Et l'organisation de l'espace régional se met en place progressivement, par une véritable démarche inductive, descriptive et historique. Mais ayant privilégié cette approche et cherchant à analyser « *l'organisation urbaine des Alpes du Nord* » l'auteur n'arrive à l'idée de réseau qu'en conclusion. Au contraire d'autres thésards, Gilbert Armand ne cherche d'ailleurs pas à définir ce terme et le lecteur ne le découvre finalement que dans une conclusion partielle, avec l'idée que :

« *le terme de réseau est (...) inadéquat puisqu'il n'y a pas de tête, c'est-à-dire de véritable métropole régionale* ».

Ceci ne serait pas un problème si ce n'est que, du fait des longs développements et de l'exhaustivité attendus par la thèse et réalisés par l'auteur (l'ouvrage fait 958 pages), c'est *de facto* une typologie et une description des villes qui sont privilégiées. La survalorisation de l'étude des données historiques ramène donc inlassablement vers les rives de la géographie classique, au détriment d'une analyse plus globale qui n'aurait été possible qu'en renonçant à cette analyse historique. Au contraire de celle de Gilbert Armand, la thèse de Xavier Piolle² minimise considérablement la partie historique : l'auteur présente Pau et son histoire, et notamment le débordement de son site initial. Mais ce thème classique est mis en introduction et est clairement annoncé comme une compilation (« *en utilisant largement les travaux menés par d'autres chercheurs* ») qui n'a pour but que « *de permettre aux lecteurs qui ne connaissent pas l'agglomération paloise de suivre sans peine* ».

Pourtant, durant presque toute la période, l'histoire continue à être valorisée pour deux raisons classiques, mais qui gardent toute leur validité dans les années 1960-1984 :

¹ G. Armand. *Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du Nord. Le passé et le présent*. 1974. N° 2. p. 911 pour la première citation, p. 914 pour la seconde.

² X. Piolle. *Les citadins et leur ville. Approches méthodologiques des phénomènes urbains. Application à l'agglomération paloise*. 1977. N° 86. p. 16.

- la ville est le lieu par définition de la culture et de l'histoire. La tentation est forte de décrire les évolutions de quartiers en fonction de leur histoire ou du tracé des murailles. C'est le cas par exemple de certains passages de la thèse d'Anne-Marie Seronde-Babonaux¹, même s'il est évident que sa démarche est favorisée par son sujet précis : Rome. Optant pour un plan historique, cet auteur analyse le « *site origine*! » dès son introduction, avant de consacrer trois des cinq parties de son travail à cette analyse : « *ainsi se dégagera, de la Rome d'hier, la Rome d'aujourd'hui.* ».

- L'autre raison est plus contemporaine. La ville étant changement perpétuel, le géographe décrivant une mutation est tenté de privilégier l'approche historique. Ceci est naturellement renforcé dans les thèses qui se concentrent sur la croissance urbaine, et qui de fait montrent pourquoi une ville est sortie de son site initial à telle ou telle époque, a connu une extension en raison de tel ou tel facteur historique. Or au XX^e siècle, l'explosion urbaine amène à privilégier cette démarche, d'où aussi le fait qu'il y ait plus de thèses consacrées à ce thème qu'à celui des réseaux urbains.

Deux phénomènes semblent donc se combiner : il y a d'un côté une inertie de la pensée, ou du moins des habitudes, qui se traduit par une très grande stabilité des discours. Ce constat renvoie encore une fois à la notion d'*habitus*. Dans ce contexte, la matrice disciplinaire fonctionne sans heurt apparent en absorbant la nouveauté. Toutefois, l'innovation percole, modifie de l'intérieur les fonctionnements, ce qui est rendu possible précisément par la souplesse de la matrice et l'écriture de genre. Le plan à tiroirs, la volonté d'exhaustivité, contribuent à laisser la place libre à l'innovation. Mais celle-ci, une fois à l'intérieur de la structure, provoque des effets non intentionnels, telle la remise en cause de l'analyse de site, illustrant bien les dynamiques de percolation de l'innovation au sein de la thèse.

32. La ville, objet-limite, car la thèse de géographie urbaine a dû absolument prendre position sur le problème de l'interdisciplinarité.

Le géographe urbain se veut aménageur, et, de fait, il l'est réellement de plus en plus, car il a été amené à fréquenter pendant sa thèse des urbanistes, des architectes, des élus...Ce que constate Guy Burgel :

« *L'aboutissement de toute étude urbaine paraît faire du géographe l'interlocuteur prioritaire de l'aménageur, voire lui fait un devoir d'intervenir chaque fois que les problèmes prennent une acuité particulière* »².

Il en a résulté la nécessaire maîtrise de nouveaux instruments de travail et une nouvelle interdisciplinarité avec le droit, l'économie, le plan et la politique. Or, c'est

¹ A-M. Seronde-Babonaux. *Rome. Croissance d'une capitale*. 1975. N° 101. p. 34

² G. Burgel. *Athènes. Étude de la croissance d'une capitale méditerranéenne*. 1975. N° 21. p. 604 pour les deux citations.

précisément une des caractéristiques du modèle christallérien que d'avoir procédé à un transfert disciplinaire à partir de l'économie¹. C'est cette interdisciplinarité que revendique fortement Guy Burgel dans sa thèse, en soulignant une fois de plus l'ambiguïté du positionnement du thésard et de la géographie classique :

« Dans cette affaire, sous peine d'abus de pouvoir, le géographe ne saurait jouer, parmi d'autres, qu'un rôle d'initiation. Mais la géographie - appliquée ou non, théorique ou en action - n'est alors rien qu'une culture, où tous les citoyens doivent avoir accès. Dans le cas particulier de la capitale grecque, ma position d'étranger m'interdisait de dépasser le stade d'une recherche fondamentale : les problèmes spatiaux, sociaux et économiques d'Athènes sont trop liés au problème politique global de la Grèce, pour que l'intervention de l'expert ne remplace pas indûment la nécessaire action du citoyen. Je vais plus loin. Usurpant, inconsciemment ou non, la place du citoyen ou du politique, le géographe s'épargne en général de faire pénétrer la politique, au sens étymologique du terme, dans ses analyses. Cette absence de perspective lui interdit d'approfondir les modes de construction de l'espace. Dans un espace humanisé, qui se contracte et se complique, comme la région urbaine athénienne, l'essentiel s'explique par les interactions et les antagonismes des projets individuels, des intérêts des grands agents économiques et des décisions des collectivités publiques, qui les interprètent ou les arbitrent. Vouloir se limiter, même en les présentant de façon sophistiquée, à la traduction concrète de ces dynamismes et prétendre ainsi agir sur elle, c'est proprement prendre le leurre pour l'objet et vouloir actionner le personnage en faisant bouger son ombre. »

Si l'on suit Guy Burgel, l'étude des villes contribue à modifier non seulement les techniques, mais aussi le statut même de la géographie. Sur tous ces points, il n'y a certes rien de particulier à la thèse : le même constat vaut pour les autres travaux de géographie. Mais étant donné que le thésard passe huit ans ou plus sur sa thèse d'État, c'est en la faisant qu'il se forme à ces nouvelles exigences. La thèse est donc au moins un laboratoire de l'innovation. Pour ces raisons et plus que dans d'autres domaines, c'est dans les études urbaines que j'ai le plus recensé de thèses se situant elles-mêmes par rapport au changement de matrice. Ce que faisaient par exemple Étienne Dalmasso, ou encore Xavier Piolle qui avoue cependant dans sa propre thèse avoir été « tenté un instant par l'approche monographique », c'est-à-dire par un choix aux antipodes de son travail final. Un autre exemple, sans doute plus explicite, est donné par la thèse de Jean-Bernard Racine. Cet auteur, « formé à la problématique et aux outils traditionnels de la géographie d'expression française », a effectué ses recherches et sa thèse au Québec où il a été

1 W. Christaller avait une formation d'économiste et son premier projet de thèse relevait de l'économie politique (G. Djament et M. Covindassamy 2005).

« confronté aux exigences, mais aussi aux riches possibilités, aujourd'hui largement reconnues en milieux anglo-saxons et scandinaves, de l'analyse quantitative et de la géographie moderne »¹.

L'auteur explique ainsi, dans l'introduction de sa thèse, ses doutes et hésitations de l'époque sur la géographie et sur ce qu'il va pratiquer dans l'ouvrage. Ce sera, dit-il vingt pages plus loin,

« une œuvre de transition, à tous les points de vue. Parce que l'auteur a d'abord travaillé armé des seuls outils de la réflexion géographique traditionnelle et que ces outils ont évidemment orienté le choix et les limites du sujet (...). Parce que, mis en contact avec des techniques nouvelles, il a commencé à les utiliser sans toutefois les maîtriser dans leur ensemble ».

Le problème n'est-il que « technique » ? Pas tout à fait : dans sa conclusion, il confie que

« le géographe se sent plutôt désarmé dans une première étude de ce genre. Désarmé en tant que citoyen averti devant la puissance des forces de déstructuration qui agissent au sein du système urbain (...) Désarmé aussi en tant que chercheur, devant la complexité d'un ensemble de problèmes dynamiques, aux ramifications multiples ».

Ce qui recoupe les réflexions d'autres thésards vues plus haut. Non seulement les méthodes classiques de la thèse, et notamment le rôle de la description, sont en partie inopérantes dans les études urbaines, mais plus encore, la finalité a changé. Ce qui a posé à court terme à de nombreux thésards le problème de l'interdisciplinarité avec l'économie et le politique, et à plus long terme celui de l'influence de ces thèses qui furent de fait importantes car étudiant la ville, un objet limite de la géographie classique.

33. Le cumul, comme technique permettant de résoudre les conflits liés à l'objet-ville.

331. Des thèses de géographie cumulative, combinant description et analyse statistique.

La description et l'utilisation des statistiques cohabitent dans les thèses de géographie urbaine, mais surtout dans les thèses de géographie régionale analysant le rôle des villes. Chez Paul Oudart, Claude Meyzenq, comme chez Rose-Marie Dion ou Michel Genty, la description est en effet la technique de base. Mais conformément à ce qui se pratique depuis les années 1960, ces thèses multiplient également les analyses statistiques. Le chapitre de Claude Meyzenq sur les « *aptitudes locales* [de

¹ J-B. Racine. *Un type nord-américain d'expansion métropolitaine : la couronne du grand Montréal. Géographie factorielle d'un phénomène suburbain*. 1975. N° 89. p. 2 pour les deux premières citations, 28 pour la troisième, 1027 pour la quatrième

l'agriculture] *très diversifiées*» (p 636-642) compte une page et demi de texte, un graphique d'une page, une carte et deux pages de chiffres en tableaux. L'auteur utilise enfin des formules mathématiques parfois difficiles d'accès. Géographe « complet », il est donc également un géographe « scientifique ». Pourtant cette tentative statistique ne se fait pas au détriment de la description : le même chapitre renferme aussi des descriptions assez longues des potentialités du milieu. On est bien dans une géographie cumulative, combinant description et analyse statistique.

Il est probable que la description de l'objet-ville ait favorisé la multiplication d'analyses chiffrées, analyses de plus en plus réalisées dans les années 1970 avec l'outil informatique. Et ces outils ont à leur tour modifié les techniques de description. Fait concomitant, on constate globalement que le rapport à l'émotion y est évidemment bien moins présent que dans les thèses de géographie rurale. D'autant plus que le contexte extérieur (la perception du milieu urbain et la « sarcellite » qui touche la France dès les années 1970) a peut-être également contribué à ce recul.

La « *patiente collecte* » des données est donc difficile à mener en ville et l'objet « ville » est bien un objet-limite pour lequel les techniques classiques sont en grande partie inopérantes car cette ville est changement perpétuel et affranchissement au moins relatif du milieu.

Finalement, plus que d'une simple remise en cause technique, c'est bien de la finalité même de la géographie dont il est question : étudier la ville c'est bien souvent ne pas avoir les mêmes buts que la géographie classique, ce que disait en substance Pierre Barrère à Xavier Piolle¹, de façon assez brutale : « *La seule géographie humaine c'est la géographie rurale* ». Les villes contribuent ainsi à donner une nouvelle fonction à la description, non pas celle d'un ordre immuable, mais d'un mouvement : comment faire un travail « exhaustif », « achevé » sur les villes ? C'est ce que remarque encore une fois Xavier Piolle dès l'introduction de sa thèse :

*« l'objet observé se transforme mais surtout ce que l'on veut en analyser change et change aussi l'œil du chercheur. Comment dès lors se tenir avec constance au sujet choisi et accumuler imperturbablement, l'un après l'autre, les chapitres initialement prévus. »*².

En somme, les mutations de l'objet contribuent bien à une mutation disciplinaire.

332. Des préoccupations nouvelles se cumulent sans heurts avec les attributs du classicisme.

À partir du début des années 1970, de nouvelles thèses font leur apparition, analysant les villes selon des thématiques nouvelles. Ce sont par exemple celles de Jacques

¹ Xavier Piolle. Interview. 21 10 2004

² X. Piolle. *Les citadins et leur ville. Approches méthodologiques des phénomènes urbains*. Privat Sciences de l'homme 1979. N° 86. p. 11

Bonnet¹, d'Alain Metton ou de Jean Steinberg qui traitent soit du tertiaire, soit d'aménagement et énumèrent des plans, SDAU... Elles sont donc de fait nouvelles dans le cadre de la matrice. Pourtant, malgré leur sujet, leurs liens avec la géographie classique sont réels et illustrent le fait que le sujet n'est pas forcément responsable d'une évolution : la ville n'est pas ici un objet-limite.

C'est le cas par exemple de la thèse de Jean Steinberg², une thèse débarrassée d'un corpus de connaissances classiques ; ce qui n'empêche pas son auteur de respecter une structure traditionnelle de la thèse. Il s'agit par exemple du rôle de la description, voire d'un style parfois ampoulé qui rappelle des thèses plus classiques : « *Notre époque connaît une floraison de créations de villes* » sert d'amorce à l'introduction. Cette thèse de géographie présente même quelques préventions contre la « *nouvelle géographie* ». Le même type de constat peut être effectué avec la thèse d'Alain Metton. Réalisant une géographie très économique, son but est d'étudier l'évolution du fait commercial et notamment la « *révolution commerciale et les entreprises de grandes surfaces en banlieue parisienne* » (Deuxième partie. Chapitre 5). Il analyse donc de front une mutation paysagère en cours (« *le milieu banlieusard* ») et une mutation socio-économique. Transformations sociales, rôle des structures économiques, analyse d'une évolution : autant de thèmes que l'on ne peut relier à la géographie classique. Pourtant, la structure de cette thèse présente d'importantes analogies avec celle de Jean Steinberg. Alain Metton utilise également la description pour poser l'action de sa première partie :

« Ce dimanche matin de mai 1978 n'est pas comme les autres : c'est la dizaine commerciale à P., en proche couronne. La grande rue commerçante est interdite à la circulation automobile qui habituellement est le siège d'embouteillages permanents. En semaine un flot dense d'automobilistes en provenance de la grande banlieue se rendant à leur travail parisien et ne pouvant emprunter d'autres voies, se glisse dans l'étroite rue de 9 mètres dont une partie est accaparée par les voitures en stationnement. Les livreurs à l'arrêt en double file déterminent un concert de klaxons et les automobilistes les plus impatientes montent sur l'étroit trottoir, sources de permanentes contestations avec des piétons également pressés se rendant à la station de chemin de fer qui leur permettra aussi d'atteindre Paris. Que n'aurait pas écrit Boileau sur les « embouteillages de banlieue » !!! »³,

avant de renoncer à cette technique :

« Il n'est pas dans l'optique de cet ouvrage de décrire cette banlieue ».

Mais il s'agit moins pourtant d'un choix de démarche que d'un regret :

« Il serait en effet trop long de brosser un tableau qui, pour sous-tendre valablement l'analyse de l'appareil commercial, devrait être à la fois un tableau économique, démographique, urbain, socio-professionnel et, bien sûr, historique. ».

¹ J. Bonnet. *Lyon, place tertiaire. Contribution à une géographie des affaires*. 1982. N° 13.

² J. Steinberg. *Les villes nouvelles d'Île-de-France*. 1978. N° 106. p. 1 pour la première citation, p. 5-6 pour la seconde, p. 7 pour la troisième.

³ A. Metton. *Contribution à l'étude géographique de l'appareil commercial de détail en banlieue parisienne*. 1978. N° 70. p. 17 pour la première citation, p. 58 pour la seconde.

Ce qui recoupe le regret de Jean Steinberg :

« Il était par conséquent inévitable que nous nous cantonnions à des considérations de portée relativement générale (...). Cela implique que nous ne pourrions pas malheureusement descendre au niveau d'une étude sectorielle très fouillée de chacune des cinq villes nouvelles (...) qui eut abouti à une série de monographies équivalent chacune à une thèse entière ».

Ainsi la conception de ces thèses reste très classique : ces monographies revendiquées en tant que telles se distinguent certes d'une géographie classique par le stock de connaissances utilisées et principalement par l'abandon du naturalisme. Mais les démarches n'ont guère évolué. Ce n'est donc certainement pas le seul thème qui fait la thèse de géographie classique, mais un ensemble d'invariants en terme d'habitudes, d'impensés disciplinaires et de méthodes liées à la thèse en tant que telle : le fait que la volonté d'exhaustivité demeure est un révélateur de plus d'une écriture de genre qui perdure, quelque soit le sujet.

Conclusion

Géographie alternative, géographie combinatoire

ou géographie cumulative ?

1. Les contradictions internes d'une géographie cumulative.

L'image de la géographie véhiculée dans ces thèses est de fait une image composite. Le cas le plus simple est celui des thèses de Michel Rochefort, de Raymond Dugrand, voire d'Yves Babonau qui ont réellement tenté d'étudier de quelle façon les modèles s'appliquaient à un terrain d'étude. On peut ainsi parler de géographie alternative à propos de ces thèses, qui ne peuvent donc être considérées comme des thèses classiques.

Au contraire, d'autres sont restés dans une logique classique très sensible et ont de fait créé un écart de pensée par rapport à ces modèles : Christaller, Lösch, Zipf ou Reilly étant alors intégrés dans une pensée naturaliste et monographique, allant « *de Vidal à Christaller* ». Jean-Luc Racine¹ proposait la notion de « *géographie combinatoire* » dans un plaidoyer à propos de l'opposition en géographie tropicale entre la pensée dominante de Pierre Gourou et une nouvelle géographie qui connaissait selon lui une « *crise d'adolescence* ». Ce concept peut-il être utilisé ici ? Selon Jean-Luc Racine,

« une combinatoire n'est ni un fourre-tout, ni un passe-partout. Elle est une recherche d'un ordre complexe, non linéaire mais dialectique, donc interrelationnel ».

Or la plupart des thèses consultées ne présentent pas ces caractéristiques et le terme de géographie cumulative me semble beaucoup plus approprié. La plupart des thèses analysées gardent les schémas intellectuels des méthodes classiques sans chercher à leur substituer quelque chose d'autre. Au contraire elles superposent une

¹ J.-L. Racine. *Pour une géographie combinatoire. L'espace géographique*. N° 4 1984. p 317-328.

seconde démarche, qui n'est alors qu'une partie de plus dans le plan à tiroirs. Seules certaines thèses échappent à ce constat, à l'instar de celle d'Étienne Dalmasso : réalisant une vraie géographie combinatoire, cet auteur ne procède pas à une simple juxtaposition, mais à une véritable refonte. L'admettre, n'est ce pas admettre une évidence : que certaines thèses sont meilleures que d'autres ? Mais ce chapitre a analysé l'état moyen d'un discours, et reflète beaucoup plus une géographie cumulative qu'une combinatoire ou qu'une géographie alternative.

2. Un déroulement en trois temps.

La question des temporalités a été présente en arrière-plan de toute cette étude. Cherchant à comprendre quand l'innovation a pénétré dans la structure-thèse, j'ai constaté un déroulement en trois temps :

- l'innovation a pénétré avec un retard certain dans la thèse. Dans le cadre de la géographie urbaine et du modèle de Christaller, il s'agit d'un double retard : un retard de vingt à trente ans par rapport à l'apparition de cette innovation dans les géographies étrangères. Mais il s'agit aussi d'un retard de cinq à dix ans par rapport aux premières incursions des modèles étrangers dans la géographie française dès le milieu des années 1950. Au contraire de ce qui a souvent été véhiculé par un imaginaire disciplinaire, le discours de la thèse est donc là encore un discours décalé.

- La seconde étape est décisive : il s'agit de la présence effective au début des années 1960 d'une dynamique de l'innovation véhiculée par les thèses de Michel Rochefort et de Raymond Dugrand. Ces thèses ont eu une double-action : bien reçues par la communauté, elles ont servi de modèles à d'autres thèses, et elles donc été à partir de cette date des moteurs de l'innovation. Mais leur seconde action est sans doute la plus importante : elles ont été de véritables événements, surtout dans le cas de la thèse de Raymond Dugrand. Elles ont laissé une trace profonde dans la mémoire collective, dont les interviews actuelles témoignent encore. Pourquoi elles ? Sans doute à cause à la fois de la combinaison d'un respect absolu de la forme exigée par l'épreuve, ce qui les rendait inattaquables, de la présence incontestable d'une innovation perturbatrice de l'ordre établi par cette matrice, et le fait que cette innovation était déjà dans « *l'esprit du temps* ». Le fait que ces travaux aient été des thèses d'État n'est pas neutre : cela validait l'imaginaire de la « grande thèse ». Mieux encore : cela le ressourçait par la création d'un ajout à cet imaginaire, celui des « thèses initiatrices », c'est-à-dire d'ouvrages ayant été à l'origine du changement de matrice disciplinaire. Ces deux thèses ont ainsi contribué à une prise de conscience plus générale, celle du changement de matrice en action, dont témoigne un troisième imaginaire : celui des très nombreuses thèses de géographie urbaine.

- Dans un troisième temps, qui correspond à la plus grande partie de la période étudiée, la communauté et surtout les thésards ont pris en compte les innovations. Il s'est cependant agi d'une prise en charge à plusieurs vitesses : peu de géographes ont accepté de rentrer de plein pied dans l'innovation en abandonnant par exemple un modèle prétendument inductif (en fait un modèle empirique), ou en renonçant à certains attributs du genre de la thèse. Il est vrai que la thèse fonctionnant comme un examen dans le but d'obtenir un poste, cette attitude était par trop dangereuse. Cette prise en compte de l'innovation fut parfois uniquement symbolique : elle est alors passée par le langage (l'affirmation de termes référents d'une nouvelle modernité scientifique). Au contraire de ces deux attitudes extrêmes, la plupart des thésards ont adopté une attitude de compromis, en tentant une prise en charge de l'innovation intégrée dans la matrice disciplinaire et intégrée dans les contraintes d'écriture du genre de la thèse. Dans ce dernier cas, les conflits épistémologiques ont été nombreux entre innovation et place de l'histoire, ou entre innovation et description. D'une façon plus générale, ces mêmes thésards ont eu des problèmes de positionnement et une attitude souvent ambiguë vis-à-vis de l'induction. L'entre-deux engendré illustre ainsi un concept que je nommerai « matrice enveloppante » : la théorie s'intègre dans un premier temps *a priori* au bon endroit, mais elle finit toutefois par se heurter, à l'intérieur de cette enveloppe, aux logiques classiques, créant ainsi des contradictions internes. D'autant plus que ces mêmes auteurs, dans leur conception encyclopédiste, ont procédé également d'autres innovations : plusieurs thèses citées dans ce chapitre comportent des chapitres sur l'« *espace vécu* » qui obéissent encore à d'autres logiques. Ce déroulement en trois temps, et surtout l'ensemble des thèses du corpus, montrent que malgré le choc de la période 1960-1963, il y a une lente percolation de l'innovation et un stade intermédiaire qui domine durant toutes les années 1970-1984.

S'il est à ce stade un peu tôt pour proposer un schéma général, quelques constatations partielles peuvent toutefois être avancées, qui correspondent assez peu au schéma kuhnien. Il n'y a, dans la période étudiée et dans ce qui précède, ni mise en place d'un véritable paradigme, ni révolution au sens kuhnien de ces termes : il ne s'agit donc pas d'un paradigme l'autre, mais bien d'une vraie situation d'entre-deux.

Le schéma kuhnien valorise certes comme moteur des révolutions scientifiques la prise de conscience d'une anomalie qui pourrait être ici assimilée aux thèses de Michel Rochefort et de Raymond Dugrand : des thèses qu'il faut réellement « *coiffer d'un type différent de chapeau pensant* ». Pourtant ce schéma sous-estime le rôle fondateur d'un événement du fait de sa perception ; la conscience d'une anomalie certes, mais qu'il faut ici analyser pour sa valeur sociologique double : un événement que l'on souhaite imiter tout en respectant certaines règles ... qui empêchent pourtant d'imiter complètement cet exemple.

Chapitre 2

Évolutions, mécanismes et résistances.

Innovation et logique exogène :

à propos du sous-développement.

À la lecture des thèses de géographie tropicale du début des années 1960, il y a un étonnement de ma part et le constat d'une divergence sur un point précis entre un fait constaté et un fait attendu : si ce n'est de manière implicite, je ne repère dans le corpus que très peu de réflexions sur le thème du sous-développement. Avant les années 1970, il n'y a même que deux thèses qui emploient le terme : celle de Renée Rochefort¹ en 1961 et celle de Gilles Sautter en 1966. Or il me semble que, vu le contexte, on aurait pu s'attendre à en trouver des traces plus nombreuses. En effet, la période est celle où le débat sur le sous-développement pénètre en géographie : l'ouvrage référence d'Yves Lacoste date de 1965², et à la même époque, en 1967, les *Annales de géographie* consacrent un numéro spécial au sous-développement. Parallèlement, les grands débats entre économistes sur la nature du sous-développement du début des années 1960 ont été relayés par le même Lacoste dans différents articles dès 1962. C'est également à cette époque que quelques ouvrages alimentent un débat public beaucoup plus large que le seul cercle restreint des économistes³.

¹ Une thèse qui, portant sur « *le travail en Sicile* » n'est évidemment pas de géographie tropicale

² Yves Lacoste. *Géographie du sous-développement*. PUF. 1965. 281 p.

³ Je pense ici aux quelques ouvrages d'économistes qui au début des années 1960 eurent un certain retentissement : « *les étapes de la croissance économique* » de W.W. Rostow en 1960, le « *Développement et sous-développement* » de Celso Furtado en 1961, mais aussi les ouvrages de François Perroux, et notamment à « *Qu'est-ce que le développement* » en 1961. Même si sa thèse date de 1957, les premiers ouvrages de Samir Amin sont plus tardifs et datent du milieu des années 1960.

L'exemple du sous-développement montrerait ainsi qu'un concept extérieur à la discipline semble s'intégrer plus tardivement dans la thèse que dans l'ensemble de la géographie avant d'être englobé par la structure. Or, ce thème me semble important pour trois raisons :

- le sous-développement a été un concept majeur des années 1960-70.
- Cette notion pose le problème d'une éventuelle interdisciplinarité avec une science non naturaliste, alors qu'auparavant l'introduction de concepts extérieurs à la discipline avait été principalement le fait de sciences naturelles : géologie, pédologie... Par ailleurs, les comptes-rendus ont fait apparaître une certaine défiance (cf p 118) vis-à-vis de ces « *sciences connexes* » que sont l'économie, mais surtout les sciences politiques et la sociologie.
- Enfin, il y a une concordance au moins apparente entre le concept de sous-développement, privilégiant l'échelle des États voire l'échelle mondiale, et l'évolution d'une matrice disciplinaire qui favorisait de moins en moins une démarche du particulier et de plus en plus une pensée nomothétique. De même, puisque les « Pays en Voie de Développement », pour reprendre une expression d'époque, sont des pays en évolution, le géographe n'est-il pas désormais celui qui saisit les mutations du monde, et non plus que celui qui décrit l'immuabilité des paysages. C'est par exemple Raymond Pébayle qui dit que son sujet de thèse sur les gauchos du Brésil

« aurait été, il y a cinquante ans, un piètre sujet d'étude et de réflexion, un dyptique calqué sur une dichotomie naturelle. Aujourd'hui, un nouveau Rio Grande do Sul est en train de naître, qui n'a certes pas éliminé les sociétés rurales traditionnelles, mais qui les anime d'une nouvelle vie et, surtout, leur offre un modèle très dynamique d'évolution. »¹ [souligné par moi].

La question de savoir si l'irruption du concept de sous-développement a contribué à saper les bases d'une géographie classique, ici tropicale, a fait l'objet de nombreux travaux (Bruneau-Dory. 1989. Bruneau-Courade. 1984). Mais il s'agira ici plus précisément de savoir si la thèse, qui au départ ne traitait pas le sous-développement, a pu être le lieu d'une résistance à cette évolution.

Cette partie doit évidemment se situer dans le prolongement de la précédente. La méfiance vis-à-vis notamment du politique, la présence de temporalités décalées et un retard dans l'émergence d'une pensée, mais sans doute aussi des écarts par rapport au concept initial, constituent autant de points communs avec l'émergence des modèles en géographie urbaine. La comparaison entre ces deux chapitres permettra sans doute en conclusion - c'est du moins le but de ma thèse - de pointer quelques processus généraux d'intégration de l'innovation dans la thèse d'État de géographie.

Dans le cadre de cette introduction, il me semble enfin important de préciser quelle sera la terminologie employée. Étudiant des thèses qui parlent ou non de sous-développement, j'ai été amené à consulter des thèses d'État concernant l'Asie, l'Afrique, et l'Amérique Latine, c'est-à-dire concrètement des ouvrages faisant partie

¹ R. Pébayle. *Éleveurs et agriculteurs du Rio Grande do Sul. Les gauchos du Brésil*. 1974. N° 80. p. 3.

dans les années 1960 de ce que l'on nommait la « géographie tropicale ». Pourtant ce terme me semble ici peu satisfaisant, et ce pour plusieurs raisons :

- le CEGET bordelais se donna pendant cette période comme définition des tropiques celle proposée par Pierre Gourou, à savoir une définition pluviométrique qui assimile tropiques et tropiques pluvieux. Ce qui revenait à exclure de son champ d'étude les tropiques secs¹. Or je souhaitais intégrer les thèses réalisées par exemple sur le Maghreb, qui pour la plupart ont, ou auraient dû avoir, des préoccupations relatives au sous-développement.

- Conséquence de ce qui précède et de la notion d'école, le terme de « géographie tropicale » a souvent été assimilé à une géographie bordelaise, et de nombreux auteurs ont eu tendance à assimiler le phénomène de la tropicalité à une géographie classique.

- De même, les thèses sur « l'Amérique tropicale » parlent paradoxalement très peu de tropicalité. Hervé Théry par exemple pose la question : « *le Brésil est-il un pays tropical ?* »². Dans le même ouvrage collectif, Michel Bruneau affirme que [en 1989] « *ce terme n'est bien souvent qu'un référent vidé d'une grande partie de son sens* »³. Pour ces raisons, j'emploierai le terme beaucoup plus neutre de « thèses lointaines » qui me semble préférable, quoique également insatisfaisant car d'autres « thèses lointaines » ont concerné par exemple l'Arctique.

Si ce terme est neutre, le choix du corpus de départ ne l'est pas : en choisissant non seulement des thèses concernant la zone tropicale humide, mais aussi des thèses portant par exemple sur le Maghreb, j'opte pour un choix différent de mon positionnement habituel. Cherchant à débusquer l'innovation et un éventuel entre-deux, j'ai donc été amené à privilégier un regard, vu du côté du sous-développement plutôt qu'un regard issu du côté de la matrice classique. Ce choix me semblait nécessaire pour pouvoir expliquer pourquoi et comment la notion de sous-développement est entrée dans les thèses de géographie. Cette analyse pose donc une fois de plus le problème du statut du lecteur : position de surplomb⁴ ou tentative pour comprendre la signification des termes au moment de leur rédaction. Mais ce

¹ CEGET-CNRS. *Rapport d'activité*. 1968. Rapport dactylographié non publié. 6 pages. Le rapport du CEGET précise toutefois qu'« *on ne mettra aucune rigueur dans cette définition* » et que l'organisme s'occupera par exemple des berges du fleuve Sénégal situées en zones subsaharienne.

² H. Théry. *Le Brésil est-il un pays tropical ?* In M. Bruneau, G. Dory. 1989. p. 58-66.

³ M. Bruneau. D. Dory. 1989. p. 67.

⁴ Une telle attitude, qui se retrouve par exemple chez A. François (*Le concept de développement : la fin d'un mythe. L'information géographique*. Décembre 2003) et chez C. D'Alessandro (2004), me semble être un leurre. C. D'Alessandro affirme qu'il est impossible de parler de sous-développement et emploie le terme de « *développement* » entre guillemets au nom d'une prise de position disciplinaire qui me semble poser la question plus large du statut du lecteur : c'est « *une expression dépourvue de sens au point de vue géographique* »¹ [le renvoi qui explicite est : « *un état peut être sous-développé d'un point de vue purement économique, si le terme de comparaison est d'évolution de l'économie mondiale, mais d'un point de vue géographique, comment peut-on parler de sous-développement (et de façon symétrique de sur-développement) ? Par rapport à quel point de comparaison ?* »]. De ce fait, n'a-t-elle pas plus une vision très actuelle qu'une vision de surplomb ?

problème habituel se pose de façon plus cruciale ici étant donnée la médiatisation et la connotation idéologique de certains termes comme « *Tiers-Monde* » et étant donnée leur grande fluctuation dans le temps. Se replacer à l'époque permet de comprendre pourquoi certains termes choquent à telle date, sont ou non des *archaïsmes* ou des *termes militants*, que ce soit politiquement ou dans le contexte disciplinaire.

1. Dans les années 1960, le sous-développement est absent des thèses d'État (le paradoxe du chien qui n'aboyait pas).

11. « *Sous-développement* », « *développement* », « *Tiers-Monde* ». La nécessaire contextualisation de termes et de concepts fluctuants.

Étant donné que les termes de « *sous-développement* », de « *développement* », de « *Tiers-Monde* » connaissent durant la période une évolution très nette, il est nécessaire au préalable de procéder à une rapide étude de leur sens précis à tel ou tel moment. La particularité de ces termes est qu'ils ont connu durant la période un grand succès aussi bien chez les économistes que chez les journalistes et dans l'opinion publique. Or, durant cette même période, il n'y a jamais eu d'accord sur leur définition, y compris chez les économistes. Si on suit Serge Latouche, économiste très engagé, et du fait de

« la projection du désir devenue la projection du désir et du délire du Tiers Monde, toutes les constructions possibles pourraient s'abriter désormais derrière ce concept [de développement] qui, vidé de son contenu réel/rationnel, perd toute rigueur et devient le point de mirage de toutes les aspirations »¹.

Ce qui fait que

« le concept de développement, en intégrant le social et l'humain, subit une véritable révolution sémantique. Au développement tout court confiné dans le contenu sémantique exclusivement économique qui le simplifiait outrancièrement, on associera désormais des épithètes qui témoignent du droit à l'expression des valeurs culturelles des civilisations issues de l'histoire et des situations sociales spécifiques des sociétés émergentes. Ainsi, à la notion de self reliance, d'autonomie ou développement autocentré qui fit son entrée dans la littérature du développement, se succèdent les concepts de développement endogène, développement solidaire, communautaire, intégré, authentique, autonome et populaire, durable, humain, harmonisé, participatif, global,

¹ S. Latouche. *Faut-il repenser le sous-développement ?* PUF. 1986. p. 10.

l'écodéveloppement, l'endo-développement, l'ethnodéveloppement et pour finir, le développement socialiste»¹. [souligné par moi]

La perception du concept recoupe des positions disciplinaires en économie, mais évidemment aussi des positions politiques qui transcendent ces positions disciplinaires : quoi de commun entre la « *critique de l'impérialisme* »² de Latouche et la vision linéaire de Rostow, proche de positions néolibérales ? Or, les mêmes clivages politiques ont existé en géographie et ont joué un rôle non négligeable. Je pense évidemment au rôle du marxisme et de géographes comme Jean Dresh ou Yves Lacoste.

Hormis dans les ouvrages d'un ou deux précurseurs, ces concepts ne seront pourtant affichés dans le discours de la thèse qu'au milieu des années 1970. Il me semble donc utile de percevoir leur signification précise à cette date. Le *Petit Robert* de 1973 ne cite pas « *Tiers-Monde* ». Dans le même ouvrage, « *sous-développement* » apparaît principalement dans son acception purement économique :

« *sous-développé*³. Économie sous-développée, qui, faute d'une productivité suffisante, ne permet pas à ses agents de connaître des niveaux de consommation satisfaisants (...) Par ext. Insuffisamment équipé, modernisé, productif ».

Quant à « *développement* », vu sa polysémie, la définition est longue et signale quatre sens différents du terme, mais aucune ne comporte d'allusion à l'économie ou au sous-développement.

À peine un an plus tard, l'édition de 1974 du « *Dictionnaire de la géographie* »⁴ de Pierre George consacre en tout et pour tout cinq lignes à « *Tiers-Monde* » (soit pas plus que pour l'article suivant « *Tillite* ») en disant que

« *ce terme désigne les pays qui ne sont ni capitalistes - au sens de l'économie industrielle des pays capitalistes avancés -, ni socialistes. Synonyme de pays sous-développés* ».

Dans le même ouvrage, « *sous-développement* » est beaucoup plus détaillé. L'article fait explicitement référence à Yves Lacoste, parle de « *blocages* », de « *processus économiques et sociaux* », de démographie, de ressources et fait nettement la distinction entre critères et définition économique du sous-développement :

« *À cette définition factuelle, on peut opposer une définition théorique, cherchant à identifier les mécanismes essentiels de non-développement, qui complète dans un certain sens la première* ».

¹ J-R. Legouté. *Définir le développement. Historique et dimensions d'un concept plurivoque. Cahiers de recherche*. Vol 1 ; N°1. Montréal. Fév. 2001. 43 p. p. 17-18.

² S. Latouche. *Critique de l'impérialisme*. Anthropos. 1979. (Économica 1999). 300 p.

³ Le terme sous-développement renvoie à « *sous-développé* » : « *Économie sous-développée. État d'un pays sous-développé* ».

⁴ Il s'agit exactement de la seconde édition à laquelle collaborèrent un certain nombre de géographes tropicalistes (F. Doumenge, G. Lasserre, P. Vennetier).

On peut donc affirmer que « *développement* » est évidemment un terme commun ancien¹, réemployé en économie comme en géographie comme synonyme de croissance ou de « *projets de développement* ». Dans les années 1970 sa polysémie est devenue frappante, mais il s'agit d'un processus en cours et le terme n'est pas encore complètement passé d'une simple vocation descriptive au statut de concept. Un exemple de cette polysémie est donné par les titres des articles des *Cahiers d'Outre-Mer* : 20% des articles de la revue en 1972 emploient ce terme dans leur titre, mais dans un sens général de croissance (« *le développement de la canne à sucre* », « *le développement récent de l'industrie textile dans les pays africains* »...). À une autre échelle, Pierre Vennetier (1997) qui dresse un « *bilan de cinquante ans de Cahiers d'Outre-Mer* » note que

«L'indexation «géographie du développement» n'apparaît que 36 fois dans le fichier. On pourrait s'en étonner, le champ géographique de la revue étant avant tout constitué de pays « en voie de développement ». Mais qu'est-ce que la géographie du développement (ou du sous-développement), sinon l'étude des voies et moyens mis en oeuvre pour apporter à un pays et à sa population un progrès économique et social reconnu, celle des origines (multiples et controversées) du «retard» constaté, des obstacles à l'établissement d'un mieux-être également partagé, des résultats obtenus ? (...) La notion est donc beaucoup plus présente que le terme lui-même, qui se devine derrière des expressions comme « essor économique » ou « mise en valeur » (de la République Dominicaine, du Mexique, de la Terre de Feu, du Hoggar, de Tobago, du Togo...), ou apparaît clairement dans la présentation d'un développement agricole ou industriel, d'équipements touristiques, d'un réseau de marchés.».
[souligné par moi]

Il est alors logique que les thèses d'État adoptent la même démarche, ce qui de fait rend inutile voire inappropriée l'utilisation de « *sous-développement* ». Ce dernier est pour le géographe au mieux un terme descriptif d'un simple constat et non une idée : le géographe l'a toujours étudié sans prononcer le terme. « *Sous-développement* » a été inventé aux États-Unis en 1947 et fut employé pour la première fois par Harry Truman le 20 janvier 1949 dans le discours sur l'état de l'Union. Il s'agissait « *de justifier aux yeux des contribuables sa politique d'aide nouvelle aux pays sous-développés* »². Si ce terme n'est donc pas à l'origine de connotation marxiste, c'est dans les années 1960 et dans le contexte et les préoccupations de mai 1968, que son acception économique se double de considérations sociales. Celles-ci sont intégrées progressivement dans les années 1970 par des géographes qui le couplèrent souvent au concept de centre-périphérie, également importé de l'économie. Enfin, à la fin de la période étudiée, la conception européocentriste initiale a peu à peu laissé la place à une dimension universelle du terme : dès les années 1970, des asiatiques et des latino-américains l'emploient. Parallèlement, sa définition s'est complexifiée par l'ajout de l'idée de sous-développement social puis démographique.

¹ Le terme a d'ailleurs souvent été employé par les colonisateurs et en géographie coloniale.

² Y. Lacoste. 2003. p. 355.

Les réticences disciplinaires ont cependant toujours été nombreuses et ont perduré jusqu'à nos jours. Interviewé sur ce point¹, Pierre Vennetier (qui, je le rappelle, avait participé au « *Dictionnaire de la géographie* » de Pierre George) a un avis catégorique :

« *Un terme péjoratif : la Grèce est sous-développée par rapport à la France* ».

« *Le sous-développement, moi, je ne connais pas* » (sic).

Ainsi, dans la conclusion de sa thèse², Pierre Vennetier utilise sept fois le mot de « *développement* » et pas une seule fois celui de « *sous-développement* ». Et quand cet auteur prit la tête de la « *Commission du sous-développement* », il demanda le changement de nom en son nom actuel : « *Commission de géographie des pays tropicaux et de leur développement* ».

L'histoire du terme « *Tiers-Monde* » est connue. Ce terme d'Alfred Sauvy appelle toutefois plusieurs commentaires :

- sa popularisation est liée à celle des principes de Bandoeng en 1955, puis au concept de non-alignement au début des années 1960. Le terme n'émerge cependant réellement que vers la fin des années 1960 et se confond souvent dans les années 1970 avec celui de « *sous-développement* ». Mais son utilisation a été finalement assez éphémère car

« *à l'heure même où le tiers-monde et les idéologies fondées sur lui étaient à leur apogée, le concept commença à s'effondrer. Dans les années 1970, (...) l'expression était encore commode pour distinguer les pays pauvres des pays riches.* »³.

- « *Tiers-Monde* » n'avait à l'origine qu'une dimension politique et pas économique. N'est-ce pas cette connotation politique qui l'a rendu difficile à utiliser dans le plupart des thèses d'État de géographie avant les années 1980 ?

12. De l'emploi du paradoxe du chien qui n'aboyait pas.

D'un point de vue méthodologique, la notion d'étonnement, reprise de Karl Popper (1997. 1973), et souvent utilisée y compris en géographie (Soubeyran. 1997), appelle néanmoins un commentaire : l'adopter, c'est adopter comme point de départ une situation de problème, une anomalie (la divergence entre le discours de la thèse et le discours disciplinaire) qu'il faudra au préalable prouver. Il s'agit ici de l'absence - surprenante - d'un concept, ce qui pose quelques problèmes méthodologiques particuliers, l'absence d'une idée me semblant plus difficile à prouver que sa présence. J'utiliserai donc comme fil directeur de cette première partie le « *paradoxe du chien* »

¹ Pierre Vennetier. Interview. 25 05 2004.

² P. Vennetier. *Pointe Noire et la façade maritime du Moyen Congo - Brazzaville*. 1968. N° 112.

³ E-J. Hobsbawm. *L'âge des extrêmes. Histoire du court XX^e siècle*. Éd Complexe. Le Monde diplomatique. 1994. 810 p. p. 469-470.

qui n'aboyait pas ». Le nom même de cette métaphore provient de l'extrait suivant d'un roman de Conan Doyle :

- «- Y a-t-il un autre point sur lequel vous désireriez attirer mon attention?
- Sur le bizarre incident du chien pendant la nuit.
- Le chien ? Il n'y a eu aucun incident avec lui pendant la nuit.
- Voilà l'incident bizarre, justement, observa Sherlock Holmes. »

Cette métaphore a été utilisée à de nombreuses reprises en mathématiques et surtout en droit, ce dont témoigne cette seconde citation :

« Le terme de « chien qui n'aboie pas » fait référence à une sorte d'anomalie - un détail qu'on peut raisonnablement s'attendre à voir apparaître dans les textes soumis à la cour -, mais qui, pour une raison quelconque, en est absent.»¹

L'utilisation systématisée de cette métaphore peut donner quelques clés méthodologiques pour répondre à cette affaire de « données manquantes ».

121. La vérification de l'hypothèse de départ (Est-on sûr que le chien n'a pas aboyé ?).

Le travail préalable est évidemment de valider l'hypothèse de départ : quel est le risque d'erreur d'interprétation de ma part et suis-je certain que ces thèses ne parlent pas de sous-développement ? Et si oui, comment le faire apparaître à part dire qu'il n'y a rien dans ces thèses ? En somme une présence étonnante est beaucoup plus facile à montrer qu'une absence étonnante, et je suis condamné à dire : « le chien n'a pas aboyé. La preuve : je ne l'ai pas entendu ! » Un tel problème méthodologique correspond pour partie à ce que Joël Charre (2000) nommait le « pourquoi pas ».

« Lorsqu'une chose qui pourrait être est absente, les règles que l'on applique sont annulées par d'autres règles, non envisagées dans le raisonnement. (...) Alors que le pourquoi fait plutôt accumuler des causes convergentes d'une présence, le constat d'une absence mène à envisager des causes contradictoires ».

Dans les éléments qui corroborent cette absence, je citerai l'avis de la communauté, recueilli par les interviews et la littérature. Aucun interviewé ne m'a démenti sur ce point et tous ont proposé des éléments d'explication sur cette absence. Les ouvrages analysant cette période disent peu ou prou la même chose. La thèse de Christina D'Alessandro (2004) est assez révélatrice de la situation. Notant la persistance de « considérations liées à la géographie coloniale », cet auteur a dépouillé de nombreux ouvrages de géographie tropicale, dont plusieurs thèses d'État. Étudiant en

¹ Les deux citations sont extraites de J. Le Fanu. *L'affaire des données manquantes. La Recherche*. HS n° 13. Octobre 2003. Les références de la première citation sont : Sir Arthur Conan Doyle. *Flamme-d'Argent*. In *Les aventures de Scherlock Holmes*. Tome II. *Les Mémoires de Sherlock Holmes*, Presses de la cité. 1994. La seconde citation est : E. Sheperd. *Non barking dogs and other odd species*, Mcd Sci Law, 1999.

particulier celle de Gérard Brasseur¹, elle note que cette thèse montre des inquiétudes vis-à-vis de la modernisation, mais que ces inquiétudes sont toujours du domaine de l'acculturation et jamais de l'ordre du sous-développement. Ce qui recoupe ma propre lecture de la thèse de Gérard Brasseur : cernant son sujet (l'habitat) Gérard Brasseur analyse le phénomène des bidonvilles en conclusion de sa thèse, et beaucoup moins dans une optique de sous-développement que dans une optique africaniste (un « *heurt des civilisations* », qui risque d'amener à une acculturation, le tout exprimé dans une optique naturaliste) :

« On a souvent été saisi, quelle que soit la simplicité, la pauvreté même de cet habitat, par son accord profond avec le pays, corps et âme. De la terre, il tire sa substance brute, directement, et par un tour de main presque instinctif, la forme naît, harmonieuse, mesurée, plaisante. De la vie des hommes, il reflète le sens de l'autonomie, de la cohésion familiale, de la pérennité du groupe par delà la fragilité des existences individuelles.

Mais aujourd'hui le heurt des civilisations ne prête plus à la poésie. Avec la marche vers le progrès matériel, l'heure des bouleversements a sonné et pour reprendre l'expression de Th. MONOD méditant sur les attitudes de l'homme en face de la nature (1), à la biocénose originelle va succéder le divorce, en attendant la réconciliation. Le divorce en l'occurrence, ce sont les maisons qui, abandonnées, tombent en ruines, les bidonvilles, les hangars élevés au rang d'habitation, les cellules en prolifération désordonnée. On voudrait qu'il n'ait pas lieu et que la conciliation se fasse sans transition. »².

L'absence du concept de sous-développement dans les thèses me semble donc un fait globalement avéré, même si le corpus étudié (les thèses « lointaines » dans les années 1960) est un corpus de petite taille, ce qui relativise évidemment cette absence.

122. La recherche de causes externes à la thèse (Le chien aurait-il dû réellement aboyer ?).

1221. Une géographie « africaniste » peu ouverte au concept de sous-développement.

Le débat sur le sous-développement surgit au début des années 1960 dans un champ très ouvert. En effet, la géographie tropicale n'est pas un bloc monolithique, mais un ensemble fort divers, ouvert sur un champ des possibles. Pourtant, Pierre Gourou a marqué profondément une génération de géographes, bordelais et parisiens. Au milieu

¹ G. Brasseur. *Les établissements humains au Mali*. 1968. N° 16.

² G. Brasseur. *Les établissements humains au Mali*. 1968. N° 16. p. 523.

des années 1960, ce que Michel Bruneau et Georges Courade (1984) ont appelé le « *paradigme de Pierre Gourou* » est bien installé. Il était caractérisé notamment par les concepts de « civilisation » et de « techniques » (de production, d'encadrement...), mais aussi par sa démarche : sensibilité au local et volonté d'immersion dans le terrain, refus de toute attache idéologique ; de fait, ce fut donc une pensée qui se prononça peu sur le sous-développement.

« P. Gourou répugne à utiliser les termes « sous-développement » (...) et « développement » (...) qu'il met toujours entre guillemets. « Le géographe démythifie le "sous-développement", lui restitue son caractère de condition traditionnelle, historique et jusqu'à présent normale de l'humanité, montre que ce "sous-développement" n'est pas un effet fatal des conditions naturelles, et qu'il pourra être dominé seulement par une révolution des techniques, et avant tout des techniques d'encadrement, ce qui n'ira pas sans demander du temps ; un siècle : le Japon de 1868 à 1968 ? Ou de longues centaines d'années ? »¹.

Toutefois l'analyse des thèses de géographie tropicale laisse apparaître plusieurs évolutions, ténues mais perceptibles. La géographie rurale tropicale abandonne peu à peu une géographie « post-Gourou » (celle par exemple des thèses de Charles Robequain et de Pierre Monbeig dans les années antérieures) au profit d'une géographie que ses adversaires ont souvent décriée comme a-conceptuelle, mais caractérisée par un naturalisme et un très fort rapport émotionnel au terrain, notamment dans le cas des thèses sur l'Afrique. Au point que Christina D'Alessandro (2004) a pu montrer dans sa thèse l'existence d'une « *géographie africaniste* » post-tropicale. Deux de ses principales caractéristiques sont la pratique du terrain (les « broussards ») et la méfiance vis-à-vis de tout « *développement* »² considéré comme l'œuvre du colonisateur et donc comme destructurant. Cette géographie est en tout cas aux antipodes des préoccupations de l'économie, support préférentiel d'une pensée sur le sous-développement. Le parcours de Jean Gallais est représentatif de ce choix : à la fin des années 1950, à la recherche d'un « *sujet de diplôme* » sur le Sénégal, il se voit proposer par Charles Robequain des sujets contemporains, mais

« qui ne l'inspirent guère -le port de Dakar, la base aérienne- alors qu'il se passionne pour celui que lui suggère Paul Pélissier, la situation des paysans et des pêcheurs des villages autour de Dakar. « Nous étions bien -écrit-il- à la charnière de deux générations de géographes, pour ne pas dire à l'ouverture d'une véritable géographie africaniste » »³.

Le géographe se voit donc comme un témoin privilégié qui rend compte d'une situation, grâce à son « coup d'œil » et à son corollaire, la description : le développement n'étant

¹ M. Bruneau. *Pierre Gourou (1900-1999). L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 153. 2000, Observer Nommer Classer.

² Les géographes auraient tenté de « *lancer l'alerte face au « développement* ». C. D'Alessandro. 204. p. 406.

³ M. Solotareff. *Naissance et évolution de la géographie tropicale (1930-1960)*. In Claval et Sanguin 1996. p. 254.

pas son objet, le sous-développement l'est encore moins, d'autant plus qu'il oblige à se positionner dans le domaine politique, ce qu'a toujours refusé la majeure partie des géographes.

L'adjectif « *africaniste* » est ainsi fort commun dans les thèses d'État du corpus : Jean Gallais¹ par exemple utilise le terme dès la page 1 (« *la petite fibre africaniste* ») et le réemploie dans de nombreux articles². Le terme a ainsi tendance à devenir un terme générique dès les années 1970.

Il semble cependant que face à l'intrusion du concept de sous-développement en géographie, on ait assisté à la coexistence de deux géographies dans les années 1960 au sein même de cette géographie africaniste. Car si la géographie ne parle pas d'économie et de sous-développement dans les thèses, elle n'y est pas non plus complètement opposée dans d'autres écrits à but plus didactique. C'est le cas par exemple du manuel scolaire Hachette de classes de Seconde de 1966, rédigé sous la direction de Pierre Gourou et de Louis Papy et comportant une liste de collaborateurs tropicalistes patentés dont Guy Lasserre pour la partie de géographie humaine. Le chapitre 32 (« *Problèmes du monde actuel* ») parle des « *différences de développement* » page 291 :

« *Le monde comprend des pays développés, tous situés dans la zone tempérée et des pays « sous-développés » surtout situés sous les tropiques. (...) Les pays sous-développés ou insuffisamment développés sont ceux à faible possibilité de consommation, dont la capacité solvable est faible* ».

[les auteurs détaillent ensuite les critères démographiques]

À un autre niveau, le dépouillement des *Cahiers d'Outre-mer* montre bien la coexistence de ces deux géographies au sein de l'Université : si la tendance ethnographique, fidèle à la notion de genre de vie, reste dominante, la géographie économique se fait plus présente. Il s'agit certes selon Claire Maitrier³ principalement d'une « *géographie économique dépersonnalisée* », qui insiste sur une description de « *l'archaïsme africain* ». Pourtant, il me semble que non seulement les « notes » et les comptes-rendus des grands ouvrages d'économistes se font plus nombreux dans les *Cahiers d'Outre-mer*, mais que de véritables articles de fond témoignent d'une géographie différente. Par exemple, le cas des articles d'Yves Péhaut est intéressant. Celui-ci a réalisé une thèse⁴ présentant plusieurs attributs du classicisme : il s'agit par exemple des nombreuses pages consacrées au milieu naturel ou de la démarche encyclopédiste. Dans le corps de la thèse, cet auteur parle beaucoup « *d'énormes difficultés* », d'« *une économie en difficulté* », d'« *une situation délicate* », et très peu de sous-développement si ce n'est en ultime phrase de la conclusion, comme d'une ouverture. En revanche, sept ans avant cet ouvrage, en 1966, le même auteur publiait

¹ J. Gallais. *Le delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale*. 1968. N° 46.

² En parlant par exemple de « *géographes africanistes* » dans les *Annales de Géographie* de 1981. (Jean Gallais. *La pensée de P. Gourou sur les pays tropicaux. Annales de Géographie*. 1981. p. 19-50).

³ C. Maitrier. *La pensée et les concepts géographiques sur l'Afrique noire dans les Cahiers d'Outre-Mer (1947-1980)*. In Bruneau-Dory. 1989. p. 101.

⁴ Yves Péhaut. *Les oléagineux dans les pays d'Afrique occidentale associés au marché commun. La production, le commerce et la transformation des produits* 1973. N° 81.

un article sur « *les problèmes économiques du Sénégal* »¹ intégrant une dimension politique et se terminant par :

« Comme tous les pays d'Afrique noire récemment promus à la souveraineté politique, le Sénégal sous-développé a pour objectif prioritaire l'accession à l'indépendance économique. L'entreprise est pour le moins difficile et jusqu'ici le « décollage » des économies dépendantes ne s'est pas produit ».

Et quand, d'une façon plus générale, on cherche à confronter cet article et la thèse d'Yves Péhaut, on constate que l'article était plus dense et finalement sans doute plus innovant sur le problème du sous-développement que sa thèse. Il ne faut donc pas voir la géographie tropicale comme une pensée unique mais imaginer que c'est dans un champ finalement plus ouvert qu'il n'y paraît que le concept de sous-développement a fait son intrusion. Mais il est intervenu souvent comme un constat qui ne remettait pas en cause les visées ethnographiques de la géographie tropicale des années 1960. Pour un même sujet, la thèse imposait cependant un traitement différent. Ce qui va naturellement dans le sens de l'écriture de genre.

1222. Le sous-développement : une théorisation dangereuse pour la géographie.

Les géographes intègrent dès 1962 les préoccupations du sous-développement dans un contexte politique tendu (indépendance algérienne, rôle du PCF et des géographes marxistes). Le débat disciplinaire fut houleux (Claval. 1998. Marconis. 2004) et se cristallisa autour de Jean Dresh mais surtout d'Yves Lacoste. Au point que les *Annales de géographie* consacrèrent en 1967 un numéro spécial à ce thème.

Dans ce numéro, Philippe Pinchemel² espère qu'un regard nouveau soit possible car le sous-développement est pour le géographe

« une occasion qui se présente rarement. Voici un concept formulé récemment, enrichi rapidement par de très sérieuses recherches de la part des économistes d'abord, puis des sociologues, des démographes, des psychologues. Le concept est neuf et, en cela, il diffère des catégories sur lesquelles le géographe exerce habituellement ses analyses et interprétations : la ville, la campagne.

Le géographe n'est pas entravé par le poids de tout un héritage bibliographique et catégoriel qui le ramène trop souvent dans des cheminements traditionnels ».

Mais Philippe Pinchemel regrette « *l'extrême discrétion des géographes dans ce domaine* » avant de dire en conclusion de son article qu'

« il n'a jamais été confortable d'être et de se dire géographe, mais force est de reconnaître que les géographes sont les premiers responsables de leur

¹ *Cahiers d'Outre-Mer*. 1966. p. 234-272.

² P. Pinchemel. *La géographie devant le thème du sous-développement*. *Annales de Géographie* 1967. N° 418. p. 671-680. p. 671 (cette citation est l'introduction de l'article).

position difficile. Trop souvent ils ont refusé de se définir avec précision, ne comprenant pas que le dialogue avec les autres sciences sociales, la recherche commune, passaient par le préalable d'une géographie circonscrivant son domaine de recherche spécifique au lieu de se vouloir carrefour universel, état d'esprit.

Le thème du sous-développement offre à la géographie, comme les autres thèmes contemporains de l'urbanisme et de l'aménagement régional, une occasion heureuse de se situer et de préciser la valeur de son apport. »

À la même époque, les analyses de François Perroux qui pénètrent en géographie urbaine (cf p 282) concernent également le sous-développement. Le fait qu'elles aient correspondu à une pensée globalisante et à des conceptions déjà systémiques (Donnadieu. 2005, Benko. 1998) est sans doute une raison essentielle des réticences de certains géographes¹. Ceux-ci ont également vu le sous-développement comme une théorisation dangereuse pour d'autres raisons complémentaires liées à une remise en cause éventuelle du naturalisme et à l'irruption du politique : en somme, le sous-développement touchait à deux des principales véritables inquiétudes épistémologiques des années 1960-1970.

Le problème des conditions naturelles est sensible, ce qui est souligné à plusieurs reprises et sans ambiguïté par Yves Lacoste. Il ne peut donc être ignoré par les thésards, quoi qu'ils en pensent par ailleurs :

« C'est une tentation fréquente pour les géographes que d'essayer de faire coïncider la situation de sous-développement avec un certain milieu naturel et de cantonner le Tiers-Monde à la zone tropicale, le déterminisme l'emportant alors sur le possibilisme. Mais les réalités sont là, massives et têtues »².

Le concept de sous-développement est donc dangereux, au point qu'il remet en question la nature même de la géographie. Ce que souligne également Jean Dresh, pourtant favorable au concept :

« Les tropiques, humides ou arides, inclinent au déterminisme, non sans raisons. Là, plus encore qu'ailleurs, le géographe doit maintenir l'identité de la discipline, science naturelle et humaine, au moment où des erreurs de méthode, qui peuvent déterminer des erreurs de jugement, risquent soit de rompre son unité, soit de la défigurer »³.

Ce débat pouvait-il se retrouver dans la thèse ? Il n'en fut visiblement rien. L'absence du concept de sous-développement (« Pourquoi le chien n'a-t-il pas aboyé ? ») peut être liée à trois catégories d'explication :

¹ Le fait que le monde fonctionne comme un système d'interrelations politiques et économiques est pleinement accepté en économie dès la fin des années 1960 (La question d'Edward N. Lorentz et « l'effet papillon » datent de 1972). C'est à peine plus tard, au milieu des années 1970, que l'analyse systémique pénètre peu à peu en géographie.

² Y. Lacoste. *Le concept de sous-développement et la géographie. Annales de Géographie.* N° 418 Nov-Déc 1967. p. 644-670. p. 659.

³ J. Dresh. *Géographie et sous-développement.* Introduction du n° spécial des *Annales de Géographie* sur « *Géographie et sous-développement* » n° 418. Nov-Déc 1967. p. 641-643. p. 642.

- des causes externes à la géographie ;
- des causes internes à la géographie, mais externes au fonctionnement de la thèse.
Si ces deux premières causes ont été répertoriées ci-dessus, il importe de comprendre le rôle de la thèse d'État de géographie. Un rôle qui correspond au troisième type de causes ;

- des causes internes, propres au fonctionnement de la thèse. Ce sont évidemment les causes les plus intéressantes pour le sujet.

Cette proposition de classement reprend la classique subdivision entre facteurs internes de la science et facteurs externes : ici les conditions socio-économiques, mais aussi le contexte intellectuel plus large (« *l'esprit du temps* »). Je suis pleinement conscient du caractère arbitraire de cette classification. Je l'utiliserai toutefois pour son côté pratique ; d'autant plus que les critiques habituelles faites à cette classification reposent en partie sur le fait qu'elle s'applique mal à des dynamiques, à des situations où tout se mêle par définition. Or, il s'agit ici de l'appliquer à un frein, à une absence, plus qu'à un mouvement.

13. Le rôle de la thèse d'État (Pourquoi le chien n'a-t-il pas aboyé ?).

131. Des approches différentes selon les terrains de thèse.

Analysant des ouvrages ayant l'Afrique pour objet, Christina D'Alessandro note que les géographes

« se définiront comme les spécialistes d'un État (le Sénégal), ou d'un peuple (les Peuls), ou d'une région (le Delta intérieur du Niger) ou d'un thème particulier (les sociétés pastorales) et feront particulièrement attention à ne pas faire d'amalgames ou de généralisations hâtives : leur intérêt pour le local, l'échelle micro, a toujours prévalu. Même les grandes thèses d'État portant sur des espaces immenses, en effet, mettaient en acte de multiples découpages en régions et sous-régions »¹.

Or, il semble que le discours des thésards ait été très différent selon les continents et selon la zone bio-climatique, conformément encore une fois au naturalisme dominant. L'Afrique, support privilégié des thèses du fait de l'histoire coloniale, est perçue par de nombreux thésards comme « non développable »². Une telle perception

¹ C. D'Alessandro. 2004. p. 52.

² Une idée que l'on retrouve dans de nombreux articles d'époque, par exemple chez Paul Moral (*Aspects régionaux du sous-développement. Essai de comparaison entre l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique Latine. Annales de Géographie.* 1967. n° 418. p. 681-703.) « *l'Afrique souffre de « malchance climatique » [les guillemets sont de l'auteur]. Il y a en Afrique « une nature dans l'ensemble plus hostile, plus « inhumaine » [qu'en Amérique Latine]. D'autres aspects de la « malchance géographique » se situent (...) à la confluence de la nature et de l'histoire : insalubrité et pauvreté* ».

n'est cependant pas propre aux géographes, mais relève d'un imaginaire collectif : si l'on suit l'historien Jean-Pierre Chrétien, l'africanisme, revendiqué par les géographes, implique

« l'idée d'un autre monde, longtemps considéré comme inaccessible, exotique. C'est l'image de l'Afrique traditionnelle, comme si le traditionnel donnait une réponse en soi. »¹.

Or, à l'inverse, la réflexion globale des économistes sur le sous-développement porte à l'époque plutôt sur le Maghreb (Samir Amin, hormis quelques écrits sur l'Afrique noire) et sur l'Amérique Latine (Celso Furtado est brésilien ; l'ouvrage référence d'André Gunder Frank² précède les analyses de René Dumont et Marie-Françoise Mottin sur le « *mal-développement en Amérique latine* »).

Et l'échelle étatique, support préférentiel des analyses sur le sous-développement, a été plus souvent prise en compte par les thèses de géographie en Amérique Latine et plus rarement en Asie et en Afrique. Cette échelle est souvent choisie non seulement à cause de l'ancienneté du fait étatique, mais aussi pour une considération « géographique », la division méridienne de l'Amérique qui se prête peu aux découpages classiques. À l'inverse, le cas d'école de la division zonale, propice à une géographie classique, reste l'Afrique où plusieurs thèses privilégient un découpage bioclimatique.

Parallèlement, les thèses sur l'Amérique latine adoptaient des problématiques propres à la thématique des « pays neufs » conformément aux grands thèmes de la discipline à cette époque : le Brésil et l'Argentine n'étaient pas vraiment perçus par les géographes comme des espaces « sous-développés » mais plutôt comme des puissances en devenir. Ce fait est par exemple perceptible dans les programmes des classes terminales des lycées, qui étudient encore dans les années 1970 les « *grandes puissances* », dont le Brésil et l'Argentine, alors que dans les années 1980, le Brésil sera étudié dans ces mêmes classes sous l'angle du « mal-développement ». Ces pays étaient alors le sujet de thèses liées à leurs caractères spécifiques (faibles peuplements - Raymond Pébayle³ -, réseaux urbains - Yves Leloup⁴ -...) et non par le biais du sous-développement. Ainsi, d'une façon, générale, la thèse a fonctionné comme une chambre d'écho : peu de sujets neufs dans leurs problématiques, un souci classique de couverture globale d'un thème ou d'un espace (Robic. 2006). Les problématiques ont été celles de la matrice disciplinaire, repérables dans les articles, les usuels de l'époque. Et ce furent des sujets peu propices aux analyses théoriques réclamées par la notion de sous-développement.

Il y aurait donc eu une absence de concurrence entre les préoccupations africanistes des géographes et les préoccupations américanistes des économistes : à chacun son terrain et ses préoccupations.

¹ J-P. Chrétien. *L'Afrique continue de souffrir de notre vision exotique*. Interview parue dans *Libération*. 31 01 2004.

² A-G. Frank. *Capitalisme et sous-développement en Amérique Latine*. Maspero. 1968. 302 p.

³ R. Pébayle. *Les gauchos du Brésil. Éleveurs et agriculteurs du Rio Grande do Sul*. 1974. N° 80.

⁴ Y. Leloup. *Les villes du Minas Gerais*. 1970. N° 64.

De son côté l'Asie a en grande partie été ignorée par les géographes français et par les thèses d'État. Après la thèse de Jean Delvert en 1961, et en dehors de quelques travaux sur le Japon qui ne peuvent correspondre à la problématique du sous-développement (par exemple la thèse d'Augustin Berque), il n'y a eu de 1965 à 1977 que trois thèses sur l'Asie en développement : une sur l'Inde (Adiceam), une sur la Thaïlande (Bruneau), et une sur le Vietnam (Tanh Liem). Mais cette absence de l'Asie n'est pas une spécificité des thèses et correspond également aux pratiques disciplinaires, puisque selon Pierre Vennetier (1997)

« l'Asie a été pratiquement absente des « Cahiers » pendant les dix premières années de leur existence (...) Mais combien y avait-il alors de géographes français dans cette partie du monde ? ».

132. Le rôle concret du terrain : « comment parler de sous-développement dans un pays sous-développé » ?

Le classique rapport au terrain doublé du rapport à l'émotion a joué un rôle prépondérant. Décrivant une société traditionnelle dans laquelle il a souvent vécu directement pendant de longues années, le thésard entretient un rôle affectif sans doute plus fort avec le village, la société qui l'a accueilli que s'il avait choisi un terrain de thèse en Europe par exemple. Ce qui contribue fortement à évacuer la question du sous-développement : on peut une fois de plus avancer l'idée que le terrain fabrique le discours de la thèse et est une cause de cette occultation du discours sur le sous-développement. Questionnés sur l'absence du terme « *sous-développement* » dans leur thèse, plusieurs géographes ont eu des réponses de circonstance : « *J'étais très impliqué dans la réalité du pays* », « *il y avait des précautions à prendre* », « *ça me gênait [par rapport aux habitants du pays] de parler de sous-développement* ».

Cette citation illustre encore une fois les liens qui existaient entre la matrice classique et la prééminence du terrain. Car concrètement, comment parler de sous-développement lorsque l'on est en relation avec une instance locale d'un pays... « sous-développé » ? Elle confirme aussi que la thèse a joué un rôle de normation intellectuelle. Phénomène concomitant, le thésard s'est souvent perçu comme celui qui préparait le terrain aux autres chercheurs, voire comme un explorateur. Cette dernière expression évoque sans doute plus les discussions de la *Royal Society of Geography* de Londres à la fin du XIX^e siècle que la géographie française des années 1960. Toutefois le terme « *explorateur* » est très souvent cité, par exemple par Olivier Dollfuss m'expliquant sa thèse de géomorphologie sur le Pérou : « *À l'époque tout était à faire. On pouvait donc se contenter de faire de l'exploration* »¹. C'est encore Pierre Gourou² dans son compte-rendu de la thèse de Jean-Claude Giacottino qui explique qu'au contraire il ne s'agit pas « *d'une géographie d'exploration, mais d'une*

¹ Olivier Dollfuss. Entretien. Avril 1987.

² *Cahiers d'Outre-Mer*. 1978. p. 85-90.

géographie fondée sur d'excellentes bases ». C'est enfin Yves Leloup qui résume le mieux le problème dans l'avant-propos de sa thèse en affirmant qu' « *un géographe travaillant seul et avec des moyens artisanaux ne peut que préparer le terrain* ». L'auteur a assimilé un positionnement qui le condamne à n'être qu'un explorateur, ce qui est visible dans la formulation de sa problématique :

« *j'ai orienté mes travaux vers l'étude générale de l'urbanisation dans le Minas Gerais, sans prétendre évidemment visiter toutes les villes* »¹. [souligné par moi].

Par là même, sa position empiriste est posée. Il ne fera que du terrain même s'il ne peut matériellement tout visiter, ce qu'il va néanmoins tenter du fait de la volonté d'exhaustivité liée à la thèse : il se met ainsi lui-même en situation d'incomplétude et les modalités de solution, la théorisation, avec ici le concept de sous-développement, ne sont pas de son ressort. Ce qui revient à dire que dans ce cas la thèse n'a pas qu'une fonction passive mais qu'elle secrète ses propres conséquences.

D'autant plus qu'enfin la présence sur le terrain s'est parfois traduite par un isolement scientifique : ces géographes, expatriés, étaient-ils tous au courant de l'évolution de la géographie. Les réponses divergent. Non disent Georges Mutin² (« *j'étais coupé du fonctionnement concret de la corporation* ») et Pierre Vennetier³ qui, en poste au Congo, se décrit comme « *coupé [scientifiquement] de la géographie métropolitaine* », ce qui lui valut lors de sa soutenance une critique de Paul Pélissier sur l'absence de considérations sociales. Non dit encore Jean Suret-Canale dans un article d'*Espaces Temps* :

« *La spécialisation aidant - africaniste, j'ai le plus grand mal à « suivre » ce qui se produit sur l'Afrique - j'avoue me sentir quelque peu dépassé, « pas à jour » sur les problèmes généraux de la géographie.* »⁴.

Oui dit en revanche Jeanine Brisseau-Loaiza qui, expatriée au Pérou, déclare dans sa thèse qu'elle était « *au cœur des différentes discussions concernant la géographie.* »⁵. Mais la situation de Lima, disposant de structures universitaires importantes et d'un institut de recherche dédié, n'est peut-être pas comparable avec certaines zones d'Afrique fréquentées par les « broussards ».

133. Le rôle des éléments matériels inhérents à la thèse.

Les éléments matériels ne doivent pas être négligés : la nature même de l'épreuve a imposé des contraintes bien supérieures à celles d'un article, et a donc modifié les

¹ Y. Leloup. Les villes du Minas Gerais. 1969. N° 64. Avant-propos.

² Georges Mutin. Interview. 09 06 2004

³ Pierre Vennetier. Interview. 25 04 2004

⁴ Jean Suret-Canale. *Géographe, marxiste. Espaces Temps*. n° 18-19-20. 1981.

⁵ J. Brisseau-Loaiza. *Le Cuzco dans sa région. Étude de l'aire d'influence d'une ville andine*. 1975. N° 17. p. 9. Cet auteur était pensionnaire de l'Institut Français d'Études Andines à Lima entre 1967 à 1969, avant d'y retourner dans le cadre de missions en 1971 et 1973.

raisonnements, ce qui peut expliquer très concrètement certains freins. Le premier est sans doute la durée de gestation d'une thèse. Il s'agit là d'une explication très concrète : Jean Gallais par exemple soutient en 1967 un travail commencé en 1956 et pensé depuis 1950, c'est-à-dire bien avant le débat sur le sous-développement. Il a de plus occupé la chaire de géographie tropicale à Strasbourg avant sa soutenance (1961) ce qui explique la lenteur de la rédaction d'une thèse presque achevée avant que le débat sur le sous-développement n'apparaisse dans le champ disciplinaire. Cette temporalité est générale : la plupart des thèses soutenues dans les années 1960 avaient été commencées parfois bien avant la décolonisation. Ce qui correspond aussi bien au rôle de la thèse qu'à des causes externes à la géographie et liées au contexte intellectuel de l'époque : un contexte de néo-colonialisme et de cartiérisme peu propice encore à une réflexion sur le sous-développement. Il ne faut cependant pas généraliser cette explication car plusieurs thésards ont été amenés à examiner les conséquences de la colonisation : la thèse de Paul Pélissier¹ intègre par exemple toute une dimension politique, sans toutefois citer le terme de « *sous-développement* ». Par ailleurs, les aléas liés à la longueur de la recherche ont pu être importants. Ainsi, dans le cas des thèses dirigées par Charles Robequain, sa mort en 1963 a provoqué une reprise en main tardive par Jean Despois (cas de la thèse d'Emmanuel Adicéam) ou par Pierre Monbeig (thèse de Gérard Brasseur), d'où peut-être l'aspect hésitant de certaines réflexions.

Le fait que les directeurs de thèse aient peut-être moins suivi les thésards est une explication complémentaire : il y a ainsi eu « *des institutions de recherche peu sollicitées, quelques « patrons » trop chargés* »². Cette réflexion me semble validée dès le début des années 1960 par la simple énumération des thèses dirigées par Charles Robequain, et ce sur des terrains d'étude forts lointains (Sénégal, Mali, Inde,...) et à une époque où les transports étaient moins faciles que de nos jours. Questionné à ce sujet, Pierre Vennetier³ concède que son directeur officiel (Louis Papy) est venu une fois sur le terrain (profitant d'un jury de Baccalauréat à Brazzaville) mais que son véritable directeur (Guy Lasserre) n'est jamais venu. Tous deux communiquaient par voie épistolaire et se voyaient lorsque Pierre Vennetier rentrait en France. Ce qui pose de façon plus globale le rôle de ces directeurs de thèse.

134. Le rôle normatif des directeurs de thèse.

Même s'ils apparaissent novateurs par ailleurs, il y a, on l'a dit, une sensibilité classique des géographes de terrain qui va à l'encontre de la théorisation, ce que souligne Pierre Monbeig :

¹ P. Pélissier. *Les paysans du Sénégal*. 1966. N° 82.

² J-P. Raison. 1997. p. 201. En fait l'article est surtout une étude d'un corpus de thèses de Doctorat soutenues entre 1990 et 1994.

³ Pierre Vennetier. Interview. 25 04 2004

« N'aurait-on pas fait trop bon marché de ce qu'apporte le géographe : sa douce manie d'aller sur le terrain et de ne pas quitter la réalité d'un pas, sa préoccupation de localiser avec soin, son souci de comprendre l'agencement des choses et des hommes, et son constant effort de comparaison ? »¹.

Cette explication externe déjà donnée plus haut aurait en quelque sorte été injectée dans la thèse par le directeur de thèse. Le « *paradigme de Pierre Gourou* » reste fort et les thèses de ce corpus sont pour la plupart dirigées par ses anciens élèves. On arrive ainsi à une explication d'école, certes très schématique - ce n'est pas parce que l'on est « élève de » que l'on refait mécaniquement la même géographie - et survalorisant peut-être le rôle normatif du directeur de thèse, mais une explication à ne pas rejeter complètement tout de même.

Car les thèses dirigées par certains novateurs ne se distinguent en rien des autres thèses d'État. Il s'agit par exemple de celles réalisées sous la direction de Pierre Monbeig² ou encore de Jean Dresh, membre du Parti communiste, et inventeur du concept « *d'économie de traite* ». Le numéro spécial d'*Hérodote*³ consacré à Jean Dresh multiplie les références au sous-développement et souligne que « *Jean Dresh a manifesté un intérêt passionné pour les pays en développement* ». Pourtant Jean Dresh manifesta une certaine méfiance vis-à-vis de l'irruption du concept de sous-développement dans les thèses de géographie. Celle-ci était sans doute liée à son souci d'unité de la discipline et au fait que le travail demandé par la thèse classique était l'inverse du travail de synthèse sur un concept tel quel le sous-développement :

« Telle n'est pas l'attitude propre du géographe [au contraire de l'économiste]. Soucieux de rechercher les relations complexes entre les conditions naturelles et humaines et leur extension spatiale, il procède plus lentement. Il a d'autres exigences, celles que suppose une analyse totale et concrète, donc patiente et limitée. Il ne parvient aux idées générales qu'avec une prudence accrue par la conscience de la complexité des faits »⁴.

Des thématiques plus globales ont donc été injectées dans la thèse par des directeurs de thèse coincés entre leur sensibilité proche des thématiques du sous-développement et leur conception de la discipline. Ainsi, peut-être plus que dans d'autres domaines, la thèse a joué un véritable rôle normatif : ce qui était admissible

¹ P. Monbeig. *Points de vue géographiques sur le sous-développement en Amérique Latine. Annales de Géographie* n° 418 Nov-Déc 1967. P 704-713. p. 712.

² Pierre Monbeig, directeur de plusieurs des thèses du corpus, a contribué à la création d'une géographie « *moins marquée que d'autres par les contraintes de la tropicalité [et évoluant] davantage vers les questions de la géographie du développement* ». P.C. Da Costa Gomes et M. Droulers. Pierre Monbeig (1908-1987) et la modernité géographique. In Claval et Sanguin 1996. p. 259-265. p. 265 pour la citation.

³ *Géographie / anticolonialisme. Jean Dresh. Hérodote*. N° 11. 3° trimestre 1978. La citation est extraite de l'article de Amadou-Mahtar M'Bow. *Hommage à Jean Dresh*. p. 10-14.

⁴ J. Dresh. *Géographie et sous-développement*. Introduction du n° spécial des *Annales de Géographie* sur « *Géographie et sous-développement* » n° 418. Nov-Déc 1967. p. 641-643. p. 641.

dans un article ou dans un ouvrage à but didactique (manuel scolaire ou manuel universitaire) ne l'était pas ici vu le côté formel de l'épreuve et du fait des conditions matérielles d'établissement du discours. Les causes propres à la thèse ont donc tout autant que des raisons disciplinaires plus larges considérablement retardé l'apparition du concept de sous-développement : pour reprendre une dernière fois l'image du chien qui n'aboyait pas, c'est comme si la thèse jouait le rôle d'une muselière empêchant le chien d'aboyer.

2. L'irruption du concept dans les années 1970 et les mécanismes de l'entre-deux.

21. L'apparition de nouvelles causalités.

Dans la seconde partie des années 1970, tout change assez brutalement : si Renée Rochefort avait été la seule à employer le terme de sous-développement au début des années 1960, en revanche à partir de 1970, plus de la moitié des « thèses lointaines » l'utilisent. Il s'agit donc d'une irruption soudaine et assez généralisée. Plusieurs causes sont à souligner.

211. De plus en plus de thésards d'origine étrangère.

Même si plusieurs géographes d'origine étrangère avaient réalisé des thèses d'État dès les années 1960 (Emmanuel Adicéam, Docteur en 1966¹, est d'origine tamoule), les années 1975-84 sont marquées par un nouveau phénomène : l'apparition de Docteurs étrangers, d'origine africaine principalement, qui une fois leur thèse d'État terminée, retournent enseigner dans leur pays d'origine. Par exemple Jean-Louis Dongmo qui soutient sa thèse à Paris X, la fait éditer à Yaoundé et enseigne ensuite au Cameroun. Ou encore M'hammed Belfquih et Abdellatif Fadlollah, une fois leur thèse soutenue en 1984, sont nommés Professeurs à l'Université Mohammed V de Rabat, ville dans laquelle ils publient celle-ci deux ans plus tard². Ce fait nouveau se traduit du point de vue des contenus, par un double mouvement :

¹ E. Adiceam. *La géographie de l'irrigation dans le Tamilnad*. 1966. N° 1.

² Sous le titre « *Mécanismes et formes de croissance urbaine au Maroc. Cas de l'agglomération de Rabat-Salé* ». Librairie El Maârif. 3 volumes. 1986.

- souvent une affiliation à l'école de géographie française dans ce qu'elle a de plus classique. Par exemple, la thèse d'Alfred Mondjannagni¹ présente la plupart des attributs recensés en seconde partie de ma propre thèse : un fort naturalisme avec une première partie consacrée aux « paysages », la volonté affichée de pratiquer « une étude globale », l'établissement d'une typologie descriptive ... Et la lecture des ouvrages réalisées par les thésards étrangers, effectuée dans un ordre chronologique, donne même parfois le sentiment d'un certain anachronisme².

- Mais parallèlement, toutes ces thèses d'État témoignent d'une sensibilisation au phénomène de sous-développement. De plus en plus de thèses en font leur sujet principal et mettent même le terme de « développement » en titre. Ce terme qui n'apparaissait jamais avant 1975 est présent dans huit titres entre 1975 et 1981 (en revanche le terme de « sous-développement » n'apparaît jamais directement dans ces titres). Et hormis un thésard³, tous sont d'origine étrangère. Ce sont par exemple :

- « *L'industrialisation de la Syrie. Pôles et axes de développement* » (M. Elhammadi 1977)

- « *Organisations agraires, population rurale et développements en Syrie* » (M. Harba 1978)

- « *Stratégies et méthodes de développement rural à Madagascar* » (J.M. Rajaonarivelo 1981).

Le terme de « développement » est dans ce cas très souvent accompagné d'un qualificatif. Il est donc à prendre dans un sens très neutre et garde le côté rassurant d'une géographie classique. Ce qui n'empêche pas le contenu de ces thèses d'aborder de front le problème du sous-développement. La préface de la version éditée de la thèse d'Alfred Mondjannagni⁴ réalisée par Jean Dresh prend acte de cette double évolution :

« M. A. Mondjannagni a réalisé la deuxième étude de géographie présentée comme thèse de doctorat par un Africain sur une partie de son pays. Il prouve ainsi que la recherche géographique africaine parvient à maturité, dans les pays d'expression française comme dans ceux d'expression anglaise. ».

Jean Dresh souligne que cette thèse analyse le sous-développement et la situation de « Tiers-Monde », contredisant partiellement ses propres propos tenus quelques années auparavant (cf p. 329) :

¹ A. Mondjannagni. *Organisation de la vie rurale et rapports villes-campagnes dans le bas-Dahomey*. 1975. N° 74.

² Du moins par rapport au contexte français. Mais, ayant choisi d'analyser les thèses dans leur contexte, on peut se poser la question du devenir et de l'impact local des ouvrages. Qu'est devenu par exemple Alfred Mondjannagni et à quoi lui a vraiment servi sa thèse ? Ma seule piste est qu'il fut en poste dans les années 1980 à l'Institut panafricain pour le développement.

³ Raymond Couderc qui a soutenu une thèse d'État sous la direction de Jean Le Coz (*Géographie et développement. Les hautes steppes sud-oranaises*. 1978. 655 pages).

⁴ Le titre de la version éditée est : *Campagnes et villes au Sud de la République populaire du Bénin*. 1977. p. 9-10 pour les citations.

« Dans un pays qui ne dispose pas de matières premières valorisées sur le marché international, les conditions et les méthodes de développement font problème.

M. A. Mondjannagni expose les mesures qui ont été prises depuis l'indépendance. Il en fait la critique et donne son opinion. Il démontre ainsi, s'il en était encore besoin, que des recherches de géographie universitaires débouchent inévitablement, si elles sont de qualité, sur des conclusions applicables ; non seulement dans les pays industrialisés mais aussi, plus évidemment encore, dans les pays du Tiers-Monde. ».

Le géographe est donc l'aménageur, celui qui relie les problèmes de développement au milieu naturel, ici aux ressources. Ce milieu est donc littéralement le marqueur de l'idée de sous-développement, ce qui est explicité par ailleurs :

« M. A. Mondjannagni a su mener à bien, ce qui devient de plus en plus rare, une analyse du milieu naturel, conçue dans la mesure où il peut être occupé, utilisé, transformé par l'homme, et d'autre part une étude de l'homme occupant, de la population, de son histoire, de la société ».

Toutefois, Jean Dresh éprouve quelques regrets devant cette évolution de la géographie classique :

« Le travail présenté aurait été plus considérable encore si son auteur l'avait conçu comme une monographie régionale classique¹, dans la tradition de recherche géographique française, aujourd'hui d'ailleurs quelque peu dépassée [une contradiction interne ?]. Il n'est pas une monographie globale et le lecteur pourra regretter l'absence d'études urbaines dans une région pourtant très urbanisée à sa façon. ».

Il y a donc de la part de ces thésards une complémentarité sans aucune rupture épistémologique entre géographie classique et analyse du sous-développement. Une démarche qui va être généralisée dans les années 1975-1984 et qui est rendue possible du fait du contexte extérieur.

212. Le contexte extérieur est prégnant, mais le contexte interne à la géographie n'est pas apaisé.

L'idée d'une continuité dans le discours moyen des géographes doit être privilégiée. Le dépouillement des revues de géographie, et surtout des *Cahiers d'Outre-mer* montre en effet que dans la seconde moitié des années 1970 les réticences par rapport au sous-développement sont encore nombreuses et du même ordre que dans les années 1960. Ces réticences s'expriment principalement chez les Bordelais. Témoin, le compte-rendu réalisé par Serge Lerat² d'un futur grand classique sur la question (Cazes et Domingo : *les critères du sous-développement*) :

¹ Ce que A. Mondjannagni a pourtant largement fait, et ce qui illustre une fois de plus la différence de regard sur les thèses en fonction des périodes.

² *Cahiers d'Outre-mer*. 1976. p. 410-411.

« Géographes de formation, les deux auteurs ont su, avec beaucoup de bonheur, amalgamer dans leur démonstration, les aspects descriptifs « classiques » et les nombreuses données statistiques (...). Cette géographie « moderne » est d'autant plus attirante que ces mêmes auteurs ont, dans un domaine où s'affrontent bien souvent passion et mauvaise foi, été sans cesse guidés par un souci d'objectivité. ». [souligné par moi]

Deux ans plus tard, en 1978, dans les « *Mélanges Papy* » Hildebert Isnard soulève à son tour le problème, dans des termes assez proches de ceux utilisés lors du débat des *Annales de Géographie* de 1967 :

« Les économistes font de l'accumulation des capitaux la condition nécessaire au déclenchement du développement économique d'un pays. Si cette condition est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Encore faut-il que l'espace considéré se prête à l'organisation qui assumera l'efficacité des investissements »¹.

Si l'attitude dominante des géographes est *a priori* assez similaire à celle du début de la période, il faut aller chercher ailleurs que dans les revues classiques pour tenter de percevoir une évolution, par exemple dans les premiers articles de la revue *Hérodote*, impulsés par Yves Lacoste, ou dans des revues extérieures à la géographie. Ainsi, en 1981 lorsque *Tiers-Monde*² publie un compte-rendu de la thèse de Michel Bruneau, Gilbert Étienne, auteur du compte-rendu, note qu'il s'agit d'

« un ouvrage fondamental qui nous rappelle ce que les géographes apportent à la compréhension des problèmes de développement ».

Le débat sur le sous-développement fait donc figure de véritable point de crispation entre deux conceptions très différentes de la géographie. Le problème de sa spécificité est toujours mis en avant, au nom de la défense d'un champ disciplinaire menacé par des disciplines connexes. Mais derrière ce paravent transparaissent d'autres enjeux sans doute aussi prégnants tels celui des oppositions entre démarche du particularisme et tendance à l'analyse globalisante, ou encore le débat sur le rôle du naturalisme. C'est dans ce contexte interne que se soutiennent les thèses des années 1975-1984. Toutes ont été commencées après la publication des premiers ouvrages d'Yves Lacoste, et toutes sont de fait amenées à prendre position.

Par ailleurs, le contexte extérieur a changé et il me semble jouer un rôle fondamental dans la perception du sous-développement par les géographes. Entamées après les indépendances, la plupart des thèses de cette période peuvent prendre le colonialisme pour objet et le relie alors aux problèmes du sous-développement, conformément aux idées dominantes du moment. Par exemple, quand Georges Mutin³ étudie la Mitidja, c'est sous l'angle « *Décolonisation et espace géographique* ». Il s'agit d'un sujet neuf puisque c'est la première fois qu'une thèse a comme thème la décolonisation. Toutefois l'auteur en tire des conclusions qui vont dans le sens général : son ouvrage parle certes de « *développement* » (volontariste, industriel ...)

¹ A. Isnard. *L'organisation de l'espace et le développement de l'Afrique. Études géographiques offertes à Louis Papy*. Bordeaux. 1978. 547 pages. P. 23-26.

² *Tiers-Monde*. Tome 22. n°87. Juillet-Sept 1981. On peut rappeler que la revue a pour sous-titre « *Croissance. Développement. Progrès* » [souligné par moi].

³ G. Mutin. *La Mitidja. Décolonisation et espace géographique*. 1974. N° 75.

mais pas de sous-développement. Illusion du développement réel de l'Algérie et vision faussée du fait du sujet, un pays socialiste se présentant comme un « *modèle de développement* » ? En effet, l'Algérie, avec laquelle la France et donc les géographes entretiennent des relations particulières, connaît à l'époque une tentative de développement volontariste qui va passionner non seulement les économistes, mais aussi les géographes : une expérience partant de rien et aboutissant de toutes pièces à la création d'un État, soit un bel exemple de géographie volontaire. C'est ce qui a manifestement intéressé cet auteur et son directeur de thèse, Renée Rochefort, qui vint à plusieurs reprises sur le terrain¹. Georges Mutin questionné sur le choix de ce sujet fournit d'abord des explications disciplinaires révélatrices d'une prise de conscience de l'évolution des pratiques :

« *Je ne voulais pas une grande thèse avec une partie historique, une partie de ça, ... (...) À l'époque, on se battait le flanc pour trouver des sujets [qui ne soient pas de géographie régionale intégrale] »,*

avant de fournir les raisons plus précises de ce choix : « *je voulais étudier une rupture* ». L'ultime phrase de sa thèse est d'ailleurs :

« *L'exemple mitidjien est parfaitement illustratif : quel vaste champ de réflexion et d'action pour une géographie qui se veut applicable* ».

D'où une vision parfois un peu biaisée, et un arrière-plan mental qui est celui du développement de l'Algérie. Cette analyse était bien évidemment conjoncturelle, ce qui permit par exemple à Xavier De Planhol de contrer sèchement Georges Mutin :

« *Écrit à la veille de la réforme agraire dont l'auteur semblait attendre beaucoup (on sait ce qu'il en a été !), cet ouvrage utile par sa matière souffre dans ses jugements et commentaires d'une vision unilatérale qui invite à en manier les conclusions avec prudence.* »².

La thèse de François Tomas³ témoigne de façon plus importante encore de ce phénomène. Elle parle de sous-développement, mais pour arriver à l'idée que l'Algérie est en train d'en sortir. L'auteur a commencé ses recherches après l'indépendance en 1965, il a un fort engagement politique⁴, certains passages de sa thèse sont clairement militants. Son introduction est d'ailleurs révélatrice de cette conception des choses, ne serait-ce que par l'emploi de « *Tiers Monde* » dans son sens politique et de « *pays en voie de développement* » :

« *Que, malgré des difficultés multiples, l'Algérie indépendante soit devenue un exemple pour bien des pays du Tiers Monde, ne manque pas de*

¹ Georges Mutin. Interview. 09 06 2004. Renée Rochefort devint Directrice de thèse en remplacement de Maurice Le Lannou, parti au Collège de France. Elle était « *beaucoup plus ouverte à ce type de sujet* ». D'ailleurs, la troisième partie de la thèse (« *Travail. Travailleurs* ») a « *sans doute été inventée par Rochefort* ».

² X. de Planhol. Compte-rendu de la thèse de G. Mutin. *Revue de Géographie de l'Est*, n°1-2/1982, Tome XXII. p. 146.

³ F. Tomas. *Annaba et sa région. Organisation de l'espace dans l'extrême-est algérien*. 1974. N° 109. p. 6 pour la citation ci-après.

⁴ Il fut Adjoint au Maire communiste de Saint-Étienne de 1977 à 1983, et en charge de l'urbanisme, comme Raymond Dugrand à Montpellier. Puis il fut Conseiller Général de la Loire de 1979 à 1985, et Conseiller municipal de Saint-Étienne de 1983 à 1989.

justifications politiques, sociales et économiques. Pour notre part nous avons surtout observé l'exemplarité de la mutation d'une "région commerciale" en une "région économique" de plus en plus diversifiée. Il s'agit, en effet, là de l'expression concrète du passage d'une organisation caractéristique d'un pays dominé et sous-développé à celle d'un pays en voie de développement. » [souligné par moi]

Le contexte des années 1970 a donc joué un rôle. Plusieurs faits ont en effet eu un fort impact médiatique : conférence d'Alger en 1973 qui revendique la création d'un Nouvel Ordre Économique Mondial, mais surtout premier choc pétrolier de 1973 qui médiatise, y compris, il me semble chez les géographes, les concepts de « sous-développement » et de « voie de développement ». En effet, si les conséquences à long terme de la crise de 1973 sont sous-estimées, la perception en terme de « chances » pour certains pays pauvres est bien réelle. Alors que les pays de l'OPEP parlent d'une « deuxième décolonisation », le journal *Le Monde* de 1973 rappelle que

« les pays de l'OPEP, fondée à l'instigation du Venezuela en 1960, sont en possession des capitaux nécessaires à leur industrialisation »¹.

Face à cette situation nouvelle, comment les géographes pourraient-ils désormais éluder la question ? Un témoin de cette mutation est encore une fois donné par les programmes scolaires qui reprennent le thème : celui des classes Terminales de 1978 qui traite des « problèmes du monde contemporain » montre « les divisions du monde » et « l'émergence et les divisions du Tiers Monde ». Le programme officiel va plus loin encore et précise que « D'autres pays, ceux de l'OPEP (...), ont modifié à leur avantage les rapports de force ». Ce dont témoignent aussi bien la thèse de François Tomas que celle par exemple de Jean-Claude Giacottino² : leurs auteurs consacrent de longs passages à analyser l'économie pétrolière et ses liaisons avec le problème plus général du développement.

Ainsi, de plus en plus de sujets sont centrés sur des problèmes purement économiques, dont les thésards étudient les conséquences spatiales et sociales. C'est par exemple le cas de la thèse d'Yves Péhaut³ qui souhaitait établir un bilan économique d'une production (les oléagineux) dix ans après la décolonisation et que l'auteur analysait dans le cadre des accords de Yaoundé et de l'émergence du marché commun. Yves Péhaut fut donc amené à parler de « crise mondiale », ou de « réforme des circuits de commercialisation »..., en fait de problèmes sociaux, économiques et politiques.

Les thèses traitent donc de plus en plus des problèmes socio-politiques comme les problèmes de la propriété ou des réformes agraires. Ces thèses qui analysent de

¹ *Le Monde 1944-1994*. Éd Le Monde 1994.

² J-C. Giacottino. Trinidad et Tobago. Étude géographique. 1976. N° 48.

³ Y Péhaut. Les oléagineux dans les pays d'Afrique occidentale associés au marché commun. La production, le commerce et la transformation des produits. 1973. N° 81. les citations correspondent à des titres de chapitres (Seconde partie, chapitre 4 ; Troisième partie, chapitre 2).

moins en moins un espace mais un problème particulier (la terre, l'habitat...), l'analysent de plus en plus avec le sous-développement en arrière-plan. Conséquence de ce qui précède, les discussions internes des géographes sur l'existence ou non du sous-développement, et sur son utilité disciplinaire apparaissent comme des querelles byzantines très datées, et l'existence du phénomène s'impose de lui-même. Ce qui ne veut toutefois pas dire que les thèses intégreront le concept ou même le terme de façon uniforme.

22. Temporalités : des termes qui apparaissent de manière différenciée dans les thèses des années 1970.

La pénétration des termes examinés fournit un bon indicateur de deux phénomènes : les temporalités et l'éventualité d'un moment-clé ; la présence de glissements sémantiques.

221. « Développement » et « sous-développement » : des termes passerelles, permettant l'articulation entre une pensée du particulier et une conception plus générale.

Les trois termes de « développement », « sous-développement » et « Tiers-Monde » apparaissent de manière assez différente dans les thèses. Si celui de « Tiers-Monde » est peu employé, en revanche les deux autres pénètrent en géographie souvent avec un sens identique : le sous-développement est un retard et le développement est le but à atteindre. Pour preuve, il est souvent mentionné dans l'ultime phrase de la thèse. C'est donc lui qui est donné par l'auteur comme ouverture finale de la thèse, voire comme justification de tout le travail entrepris par le thésard. C'est par exemple le cas dans la thèse de Jacqueline Bouquerel¹ ou dans celle d'Henri Berron² où « développement » est même le mot ultime :

« La « réponse africaine » à la situation nouvelle introduite par le modernisme ne doit être ni négligée par les aménageurs ni étouffée par les entreprises du secteur moderne (...) car l'esprit d'initiative qu'elle favorise est le véritable ferment du développement ».

¹ J. Bouquerel. *Aspects géographiques de l'industrialisation du Maroc (industries de transformation)*. 1973. N° 15.

² H. Berron. *Tradition et modernisme en pays lagunaires de basse Côte d'Ivoire*. 1979. N° 7.

Il ne s'agit pas d'une exception, puisque le même fait se retrouve dans les ultimes développements des thèses de Jean-Louis Dongmo¹, d'Yves Pehaut² ou de Régine Van-Chi Bonnardel³. Un tel fait est à relier à la tentation aménagiste liée au terrain, déjà repérée en seconde partie. Mais cette tentation est manifestement plus forte ici qu'ailleurs : le géographe tropicaliste des années 1970 doit être un aménageur. La dernière phrase de la thèse de Régine Van-Chi Bonnardel est celle-ci :

« Rééquilibrer le territoire, créer de nouvelles lignes de forces qui feront participer l'ensemble du pays à la construction nationale, au développement endogène, par la mise en œuvre du potentiel non seulement matériel, mais humain. Alors le « Sénégal provisoire », le « Sénégal de transition » que nous évoquions au début de ce travail pourra-t-il devenir lui-même. À cet égard, l'avenir reste largement ouvert, porteur de divers possibles, tant il est vrai que « les crises sont salutaires pour avancer ».

Et la dernière phrase de la thèse d'Yves Pehaut :

« La définition de règlements équitables conférerait son originalité à un marché des matières grasses spécifique aux pays en voie de développement. L'exemple étant alors contagieux, ceux-ci apporteraient des propositions pratiques pour la recherche d'un règlement mondial ».

Mais les deux extraits ci-dessus sont extrêmement intéressants pour une autre raison. Ils sont révélateurs du rôle assigné dans la thèse à ces termes et à ces notions. Car dans le cadre des indépendances récentes des pays étudiés, dans le cadre des rapports étroits qui ont été tissés par les thésards avec les nouvelles autorités de ces pays, le concept de développement devient à son tour une passerelle (Soubeyran 1997) entre l'innovation et les préoccupations de terrain, la tentation ethnographique qu'il faut se résoudre à remettre en cause du fait des critiques que subit par ailleurs cette géographie tropicale : le terme est donc intégré comme un symbole visible d'une innovation affirmée.

222. « Tiers-Monde » : un terme tabou, un terme par défaut ou un terme militant ?

Yves Lacoste et Georges Cazes sont les deux premiers géographes à avoir inséré en titre de leur thèse le terme de « Tiers-Monde ». Or, si l'on en croit les interviews, ce terme était carrément interdit chez les géographes avant 1981, ce qui est bien évidemment une reconstruction : la thèse d'Yves Lacoste date de 1979. Et cette idée est de toute façon démentie par l'examen détaillé des thèses : le terme est par

¹ J-L. Dongmo. *Le dynamisme bamiléké. Essor démographique, expansion spatiale et réussite économique d'un peuple des hautes terres de l'Ouest Cameroun*. 1978. N° 38.

² Y. Pehaut. *Les oléagineux dans les pays d'Afrique occidentale associés au marché commun. La production, le commerce et la transformation des produits*. 1973. N° 81.

³ R. Van-Chi-Bonnardel (Nguyen). *Vie de relations au Sénégal. La circulation des biens*. 1976. N°111.

exemple présent dès 1974 dans la thèse de François Tomas. Ce type de discours contradictoire est intéressant, car il montre une reconstruction encore une fois révélatrice d'un imaginaire et d'une temporalité : celle de l'enfermement de la période 1977-1981. Il est clair toutefois que le terme est mal vu et « *Tiers-Monde* » ne fait pas vraiment partie d'un « *langage autorisé* », il ne remplit pas les « *conditions sociales de l'efficacité du discours rituel* »¹. Prononcer ces termes, c'est se mettre en dehors du rite (du fait de la soutenance, des procédures de recrutement...) et accepter dans le même contexte l'idée que la thèse perde en efficacité : à la même époque, Pierre George explique à Yves Lacoste qui lui remettait le manuscrit de sa thèse que l'« *on n'écrit pas ça [dans une thèse]* »² et finalement rédigeait un rapport globalement assez défavorable. Yves Lacoste était dans cette période un des seuls voire le seul géographe connu en dehors du milieu universitaire. Véritable célébrité internationale depuis l'article du *Monde* sur les bombardements américains au Vietnam, seul géographe français à qui l'on ait proposé un poste international (directeur de l'OMS pour l'Afrique de l'Ouest)... il se voit rétrograder par le CSCU du fait de sa thèse qui est « *tellement mauvaise* »³ ! Yves Lacoste témoigne que « *après la thèse, j'ai été proscrit [par Pierre George]* », mais surtout que « *le silence [sur cette thèse] fut total* » ; et l'auteur avoue avoir eu le sentiment « *d'un peu payer pour [ses] travaux antérieurs* »⁴.

L'originalité de la thèse d'Yves Lacoste⁵ est pourtant certaine à plusieurs titres : d'abord du fait de son directeur de thèse, non spécialiste de la zone tropicale. Dans sa facture ensuite : l'auteur qui s'exprime à la première personne renvoie à ses ouvrages antérieurs et en témoigne dans un ensemble de travaux parfois non reliés entre eux et qui peuvent apparaître comme une suite d'articles. Enfin par son positionnement : alors que la plupart des thésards se cantonnent dans un rôle d'observateur compréhensif, d'une vision ethnographique teintée d'un fort rapport à l'émotion, Yves Lacoste est engagé politiquement et pratique une géographie active. Son discours a le souci constant, non seulement d'englober cette dimension politique, mais aussi de relier le local au global. Ce qui est affirmé de façon très nette par le sous-titre de l'ouvrage : « *des représentations planétaires aux stratégies sur le terrain* ». L'originalité vient enfin - et surtout ? - de la personnalité de son auteur et de ses ouvrages antérieurs : il est somme toute assez rare que l'auteur soit très connu auparavant et que donc, concrètement, la soutenance de thèse ne puisse pas remplir son rôle de rite de passage. On est ici en somme dans la même situation

¹ P. Bourdieu. 1982. p. 103.

² Yves Lacoste. Interview. 15 11 2004. Pierre George refusa finalement d'être directeur de cette thèse et ce fut Michel Rochefort qui prit le relais.

³ Aurait dit X, géographe classique et membre du CSCU, à Y, interviewé par mes soins. Discours reconstruit ou pas de la part de Y, le fait qu'Yves Lacoste soit rétrogradé est bien réel. Yves Lacoste avait rédigé sa thèse secondaire (sur l'industrie du ciment) très longtemps avant sa thèse principale. Une thèse principale qu'il ne soutiendra qu'en 1979 après avoir finalement renoncé au poste de l'OMS, et de façon à pouvoir rester à l'Université.

⁴ « *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre* » était sorti peu de temps auparavant et avait été un sujet de vives discussions, voire de polémiques, dans la communauté.

⁵ Y. Lacoste. *Unité et diversité du tiers-monde. Une analyse géographique*. 1979. N° 60.

qu'avec les thèses sur travaux. Au final, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Yves Lacoste mette en avant le terme de « *Tiers-Monde* », terme qu'il a contribué à populariser, mais il est aussi logique que des thésards plus prudents et ayant eu vent de la très mauvaise réception de la thèse aient omis ce terme.

Georges Cazes est le second thésard à avoir introduit ce terme en titre. Mais s'il choisit de l'employer, c'est à la suite de nombreux avertissements. Après avoir en effet, dès la page 6, dénoncé « *les effets de corruption du tourisme en milieu sous-développé* » (qu'il assimile donc ici implicitement au Tiers-Monde), Georges Cazes définit ensuite sa conception « *par défaut* » du terme :

« Le Tiers-Monde est le deuxième volet de la combinaison qui nous occupe : notion fuyante et ambiguë, terriblement contestable et contestée, notamment par tous ceux qui, comme nous, l'adoptent par défaut de meilleur terme et renforcent ainsi sa notoriété [puis référence à un article de Yves Lacoste dans Hérodote] (...) Si l'on veut bien continuer à reconnaître qu'il n'y a pas seulement entre monde développé et Tiers-Monde une différence de « degré » mais surtout des différences de « nature » et de « structure », c'est, au contraire [d'une simple définition démographique], une combinaison complexe de paramètres qu'il faut évoquer »¹ [souligné par moi].

L'auteur énumère la liste des critères sociaux, économiques du Tiers-Monde, liste qu'il avait détaillée avec Jean Domingo quatre ans plus tôt dans un manuel devenu un classique², puis enchaîne :

« Le Tiers-Monde est une entité économique, sociale et politique, matérialisée certes sous la forme d'un « ensemble spatial géopolitique » (Y. LACOSTE), mais impossible à définir par une uniformité quelconque de conditions naturelles, moins encore orographiques que climatiques ». [souligné par moi]

Contrairement à ce qu'il prétend, ce n'est donc pas tout à fait par défaut qu'il emploie le terme. C'est que celui-ci est d'une autre nature et qu'il se différencie de la géographie tropicale. Il y a ici inversion de la démarche : alors qu'une démarche classique ouverte à l'innovation aurait été d'expliquer que les pays tropicaux ont des problèmes de développement particuliers (industriel, agricole...), lui soutient que les pays du Tiers-Monde peuvent aussi être des pays tropicaux. Ce que confirme de nos jours l'auteur qui dit avoir voulu étudier à l'époque « *les milieux dits en développement* »³. Analysant aussi bien les cas de pays relevant de la stricte zone tropicale définie par Pierre Gourou (Singapour, Thaïlande) que des pays de la zones sèche (Tunisie), sa thèse affirme qu'il n'y a pas de « *déterminisme simpliste* », et qu'en conséquence il ne peut pas par exemple analyser les « *ressources touristiques* » en terme de potentialités car ce serait un « *exercice artificiel* ». Ce qui revient à dire qu'il ne détaille pas le milieu naturel.

¹ G. Cazes. *Le tourisme international dans le tiers-monde : la problématique géographique*. 1983. N° 24. (« *Introduction. Positions de recherche* »).

² G. Cazes et J. Domingo. *Les critères de sous développement. Géopolitique du tiers monde*. Bréal. 1975. 320 p.

³ Georges Cazes. Correspondance. 15 09 2004.

Toutefois, lors de la soutenance, qui se déroulait certes après 1981, Georges Cazes affirme avoir « *vécu l'exercice plus consensuel que conflictuel* » et le jury

« bien que classique (P. George, Y. Barbaza, A. Huetz...) n'a pas jugé nécessaire de discuter du terme ».

Le choix de « *Tiers-Monde* » ne peut donc être innocent ou « *par défaut* », ce dont témoigne encore et de manière encore beaucoup plus explicite la thèse de Jean Suret-Canale. Celui-ci dit également employer le terme par défaut (passage souligné par moi dans la citation qui suit). Mais il lui donne une connotation très marquée et surtout il le relie à des préoccupations aux antipodes des géographes tropicalistes, et ce malgré le titre de sa thèse : « *la géographie des capitaux en Afrique tropicale d'influence française* » [souligné par moi]

« Les rapports capitalistes constituent la trame de la société « moderne » en dehors de la sphère socialiste, apparue en 1917, et, depuis, étendue progressivement à un tiers du globe. Leur introduction dans ce qu'il est convenu d'appeler le « Tiers-Monde » fut le fait majeur de la colonisation contemporaine. C'est à travers eux que s'est réalisée l'intégration des sociétés précapitalistes à l'économie mondiale. »¹.

Le terme de « *Tiers-Monde* » est donc à la fois daté et très connoté politiquement. Rien d'étonnant à ce qu'il n'apparaisse guère dans les thèses qui sont par nature un examen en vue de l'obtention d'un poste ... Mais le cas de Jean Suret-Canale est sans doute un peu différent : ancien résistant, âgé de 63 ans lors de sa soutenance de thèse, intellectuel reconnu et militant politique engagé, il ne correspondait pas au profil moyen dressé dans la première partie de ma propre thèse ... Tout comme Yves Lacoste, ou même Georges Cazes qui se décrit quant à lui comme « *étranger à Bordeaux* ».

223. Une banalisation des termes, hors de leur strict contexte : signe de triomphe de l'innovation ou au contraire de son affadissement ?

À partir de la fin des années 1970, rançon du succès, ces différents termes deviennent fréquents y compris hors de leur zone traditionnelle. Témoin, la thèse classique de Paul Oudart, qui utilise celui pourtant dangereux de « *Tiers-Monde* » pour qualifier les villes du Nord de la couronne urbaine de Paris :

« La notion de sous-développement évoque le Tiers Monde et ses misères. Il peut paraître excessif d'utiliser la notion pour qualifier quelques résultats sociaux du développement retardé de la couronne. Cependant, nous avons l'occasion, tous les jours, de vérifier que l'engrenage des difficultés

¹ J. Suret-Canale. *Géographie des capitaux en Afrique tropicale d'influence française*. 1984. N° 107. p. 7.

économiques et sociales typiques du sous-développement, se retrouve, certes atténué, dans la couronne, les quatre villes comprises.»¹.

C'est également la thèse de Jeannine Renucci qui, références à l'appui, se pose dès 1972 la question de savoir si son terrain d'étude, la Corse, est « sous-développé » :

« La Corse ne fournit pas un exemple de terre sous-développée parce qu'elle ne subit pas cet état pathologique de « distorsion durable entre une croissance démographique plus ou moins forte et un relativement faible accroissement des ressources [référence à George, Guglielmo, Kayser, Lacoste. La géographie active. PUF. 1964]. Il a déjà été démontré que le cadre français ne comportait pas de zone correspondant à cette définition puisque les écarts existants entre ses composantes révélaient seulement la présence d'aires « déprimées » [référence à B. Kayser. Sous développé ou déprimé. Le Monde 1966]. On ne peut pas considérer que la Corse est autre chose qu'une « région infériorisée au sein d'un ensemble globalement évolué » [Kaiser, op cité]. Sa proximité lui vaut d'échapper aux déficiences tragiques des pays de dénuement. »².

Ces citations sont révélatrices d'un fonctionnement classique en sémantique : celui du glissement d'un terme spécialisé vers le langage ordinaire. Appliqué ici, ce glissement est révélateur du fait que les thésards peuvent employer le terme de « sous-développement » hors de sa signification première et dans le cadre d'un « langage autorisé » par la thèse (Bourdieu. 1982), sans risquer de subir les foudres de la communauté et du jury : le terme est devenu dans les années 1972-1984 un référent. Cette généralisation abusive des termes fait cependant débat et est critiquée à l'intérieur même de certaines thèses. Ce qui est la preuve que la thèse d'État peut être le lieu du débat épistémologique. Robert Marconis dans la première partie de sa thèse sur la région toulousaine affirme en effet qu'il s'agit d'

« Autant de questions qui renvoient à ce problème majeur, sous-jacent dans tous les travaux consacrés à la région depuis un demi-siècle : celui des origines et des conséquences d'une situation économique peu florissante qui explique qu'on ait pu parler de « retard » voire de « sous-développement », termes beaucoup trop chargés de sens auxquels on peut préférer la formule plus neutre d'A. Armengaud qualifiant l'est aquitain au XIX^e siècle de « région moins développée »³.

¹ P. Oudart. *Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris. De la Picardie à la Champagne.* 1982. N° 78. p. 75.

² J. Renucci. *Corse traditionnelle, Corse nouvelle. Les problèmes géographiques d'une île.* 1972. N° 91. p. 559-560.

³ R. Marconis. *Les transports et l'histoire socio-spatiale en Midi-Pyrénées.* 1984. N° 69. p. 126.

23. Les chemins de l'innovation au sein de la thèse d'État de géographie.

231. La démographie, discipline-passerelle.

On constate que, exceptée la thèse généraliste de Jacqueline Bouquerel¹ en 1973, les premières thèses du corpus à parler de sous-développement furent celles de Renée Rochefort² en 1961, de Gilles Sautter³ en 1966 et de Daniel Noin⁴ en 1970. Très minoritaires, elles sont l'œuvre de pionniers et ne témoignent pas de l'état moyen de la discipline. Dès 1961, dans son introduction, Renée Rochefort qui avait pour but de faire une « *géographie sociale du travail* » posait comme justification de son terrain de thèse « *que [si j'avais] choisi la Sicile, c'est encore parce que les problèmes des pays sous-développés m'y paraissaient "dénombrables"* ». Et la conclusion de la thèse relie « *sous-développement sicilien et problématique du travail* » (pages 319 à 333). Par ailleurs, Daniel Noin utilisa la notion à de nombreuses reprises par exemple en affirmant que :

« *le Maroc appartient sans ambiguïté au groupe des pays sous-développés par ses caractères démographiques* ».

Gilles Sautter en fit même un thème central de son étude en le reliant au problème du sous-peuplement. De ce fait, il utilisa la notion à de nombreuses reprises, par exemple :

« *On s'en réjouira si le nouvel accent mis sur les plantations industrielles doit se traduire, enfin, par une contribution positive au développement de la région. Car il ne faut pas se leurrer : après soixante années de domination économique de la Société, son ancien domaine ressort comme un secteur sous-développé dans un pays sous-développé.* »⁵ [souligné par moi]

Avant de consacrer un chapitre entier à « *L'aptitude des hommes au développement* ».

Or les quatre thèses ont trois points communs en rapport avec le changement de matrice disciplinaire.

- Trois d'entre-elles étudient des régions méditerranéennes (Maghreb, Sicile) c'est-à-dire des zones qui ne sont pas des régions tropicales au sens de la définition classique proposée par Pierre Gourou ou le CEGET bordelais (à savoir une définition pluviométrique assimilant de fait tropiques et tropiques pluvieux). En somme, ne doit-on pas distinguer les régions où « *le paradigme de Pierre Gourou* » est très prégnant (la nouveauté peut difficilement percer) et des régions plus marginales (le tropical sec) où cette nouveauté s'exprime beaucoup plus facilement ?

¹ J. Bouquerel. *Aspects géographiques de l'industrialisation du Maroc (industries de transformation)*. 1973. N° 15.

² R. Rochefort. *Le travail en Sicile. Étude de géographie sociale*. 1961. N° 93.

³ G. Sautter. *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement*. 1966. N° 97.

⁴ D. Noin. *La population rurale du Maroc*. 1970. N° 76. Page 292, tome II pour la citation)

⁵ G. Sautter. *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement*. 1966. N° 97. p. 311. Puis p. 543-563 pour « *L'aptitude des hommes au développement* ».

- Elles articulent des exemples locaux et des analyses à l'échelle d'un espace très vaste (une région : la Sicile ; un État : le Maroc ; une immense région d'Afrique) ; ce qui amène à la théorisation.

- Surtout, ces thèses utilisent pour partie au moins la démographie, et beaucoup plus les chiffres qu'une classique analyse ethnographique.

C'est donc comme si le « précurseur » intégrait le discours sur le sous-développement par l'articulation entre le local et le global et le plus souvent par l'intermédiaire de la démographie. Il y a là un moyen pour la thèse de s'ouvrir à la nouveauté : la démographie joue ainsi le rôle de forme-passerelle entre les visées de la géographie classique et le souci de théorisation inhérent au concept de sous-développement.

Pourtant, si à l'époque les critiques de ces thèses sont favorables¹, elles ne sont pas pour autant plus élogieuses que celles des autres thèses... et surtout elles ne soulignent pas qu'elles intègrent une innovation. Les auteurs des comptes-rendus n'ont pas remarqué ce que l'on peut avec le recul considérer comme exceptionnel par rapport au discours ambiant. Ce qui pose le problème de la (non)perception de l'innovation.

232. Le plan à tiroirs, méthode-passerelle.

Si les thèses spécialisées se multiplient durant les années 1970, pourtant de nombreuses thèses traitent encore globalement d'une région. Ces thèses représentent plus d'un tiers du corpus. La plupart sont d'un classicisme à toute épreuve, et le sous-développement, lorsqu'il est présent est un thème parmi d'autres, noyé dans le détail d'un plan à tiroirs. Je citerai par exemple les 1767 pages de la thèse de Jean-François Dupon² : une thèse qui se déclare novatrice dès son introduction, mais qui selon son propre directeur de thèse, Jean Defos du Rau, est pourtant une thèse classique.

« Ne lui en déplaise, J.F. Dupon a-t-il réalisé une remarquable étude régionale, ou plutôt une série de monographies comparées, les plus traditionnelles qui soient, où le titre est une simple étiquette destinée à les faire accepter par les géographes « engagés ». Ce sera là notre seule critique - et combien innocente - à propos de l'œuvre monumentale d'un jeune géographe doué »³.

On y trouve donc pêle-mêle des passages parlant des danses traditionnelles, une analyse des récifs coralliens et l'économie des Mascareignes. Celle-ci traite des « blocages » de l'économie liés à la dépendance, de l'insularité, et du sous-

¹ Compte-rendu de la thèse de R. Rochefort par G. Veyret (*Revue de Géographie Alpine*. 1961. p. 792-794.) et par É. Dalmasso (*Méditerranée*. 1963. p. 108-113.), de G. Sautter par J. Delvert (*Annales de Géographie*. 1969. p. 114-118.) et de D. Noin par J. Despois (*Annales de Géographie*. 1971. p. 248-250.).

² J-F. Dupon. *Contraintes insulaires et fait colonial aux Mascareignes et aux Seychelles. Étude de géographie humaine*. 1976. N° 43.

³ J. Defos du Rau. *Cahiers d'Outre-Mer*. 1978. p. 290-304.

développement. Dans cette thèse comme dans d'autres, le sous-développement est donc présent. Et il s'agit d'un casier de plus dans le plan à tiroirs. Mais ce casier ne va-t-il pas contribuer de l'intérieur à modifier les logiques classiques ? La thèse de Jean-Claude Giacottino¹, soutenue la même année apporte quelques éléments de réponse. Elle présente une démarche similaire à celle de Jean-François Dupon. L'auteur n'annonce aucune problématique si ce n'est une démarche d'exhaustivité : « *examinons plus en détail comment se présente le territoire national* ». Son plan à tiroirs est clairement affiché : la première partie analyse « *le milieu naturel* » car « *afin de leur consacrer la place qui leur revient [aux hommes], il convient de faire la part du milieu naturel qui leur a servi de support* ». La seconde partie est historique (« *la colonisation* »), la troisième traite de « *l'organisation régionale et les régions* » dans un cadre national récent : l'indépendance de Trinidad et Tobago datant de 1962 et coïncidant assez bien avec le début des recherches de Jean-Claude Giacottino. Cette partie n'oublie rien du fait d'un découpage en « *poupées russes* » : l'auteur sépare en effet cette partie en deux (Trinidad des chapitres 13 à 17 puis Tobago chapitre 18), mais l'étude de chaque île est elle-même découpée en régions (par exemple la « *Sugar Belt* » du chapitre 16) ...elle-même subdivisée en plusieurs secteurs.

... Puis vient la quatrième partie intitulée « *le problème du développement et la crise démographique* ». Cet ouvrage traite donc bien de sous-développement, que l'auteur assimile à une simple dépendance :

« *L'économie trinitadienne a toutes les apparences d'une économie industrielle et de services développée. (...) [rôle des hydrocarbures, des services, agriculture de plus en plus marginale. Mais] Comparée aux pays industriels développés, la répartition des emplois présente une nette hypertrophie des emplois tertiaires (...) L'économie trinitadienne présente de profondes discontinuités comme l'organisation de l'espace (...)* [ce qui permet à l'auteur d'analyser la dépendance qui caractérise cette économie]

La partie obéit comme les autres à une démarche d'inventaire global. Il n'empêche : conformément à la tradition d'exhaustivité, il consacre tout de même près de 300 des 1399 pages de la thèse à ce problème. Ce qui est somme toute une nouveauté en géographie. Le fait d'en parler l'amène à des préoccupations autres que des préoccupations traditionnelles : il procède à une ré-analyse des potentialités du milieu (les ressources pétrolières) variables selon les régions. Il se sert de cette partie comme d'une synthèse qui recoupe les parties précédentes, et, de fait, il remet en cause les schémas classiques.

L'analyse des travaux postérieurs de Jean-Claude Giacottino conforte cette idée. Publiant six ans plus tard dans la revue *Hérodote* un article sur « *les pays caraïbes anglophones* »², il arrive à des conclusions beaucoup moins classiques et plus explicites sur le sous-développement, comme par exemple à la page 114 où il utilise deux fois le terme « *sous-développement* », quatre fois celui de « *développement* » et

¹ J.-C. Giacottino. *Trinidad et Tobago. Étude géographique*. 1976. N° 48. p. 9 pour les premières citations. p. 1196 pour la dernière.

² J.-C. Giacottino. *Les pays caraïbes anglophones. Passé colonial et transformations contemporaines*. *Hérodote*. 1982. N° 27.3. p. 101-118.

une fois celui de « *Tiers-monde* ». C'est donc comme si le cadre du discours créait le discours : la thèse demandant un discours beaucoup plus classique que la revue *Hérodote*, sous-titrée, « *Revue de géographie et de géopolitique* ».

On peut une fois de plus admettre l'idée que la thèse a produit son milieu associé, au sens de Gilbert Simondon : outre ses attributs propres, ses formes et ses outils passerelles, la thèse possédait sa dynamique propre.

24. La présence d'un entre-deux : le sous-développement se teinte de naturalisme.

Le fonctionnement concret de l'entre-deux apparaît clairement dès le milieu des années 1970 dans de nombreuses thèses de facture classique. L'examiner permet de repérer un certain nombre d'écarts signifiants par rapport à la matrice et au concept de sous-développement. L'introduction de la thèse de Jeanine Brisseau-Loaiza est particulièrement révélatrice de cet entre-deux, caractérisé à la fois par le refus de la modélisation et le sous-développement, mais aussi une par structure classique de la thèse et par le rôle du milieu :

« La géographie seule permet une appréhension à la fois globale et locale des conditions du milieu naturel et de celles héritées de l'histoire. En second lieu, en suivant l'école anglo-saxonne, beaucoup de jeunes chercheurs se lançaient dans les nouvelles voies des méthodes quantitatives. J'ai pleinement conscience d'avoir fait de la géographie « traditionnelle » en raison d'un choix qui n'est pas seulement scientifique mais idéologique. À partir d'un exemple précis, j'ai en effet voulu démontrer quelques-uns des mécanismes de ce qu'on appelle le « sous-développement », c'est-à-dire essentiellement les conséquences de la dépendance extérieure. Mais je n'ai pas cherché à utiliser la situation de pauvreté et de marginalité qui est celle de la région de Cuzco, comme prétexte à un « modèle », c'est-à-dire à une construction foncièrement intellectuelle et souvent dangereusement simpliste et technocratique »¹.

Un autre exemple de cet entre-deux est fourni par la thèse de Jacques Champaud² qui multiplie les interrogations sur « *les blocages* », « *la dépendance* », « *le sous-emploi* » et qui dans un autre registre tente d'étudier des réseaux, les relations entre ville et campagne dans le Cameroun de l'Ouest. Mais cette thèse consacre aussi un long développement à « *l'emprise de la mousson* », multiplie les découpages sous-régionaux et procède à de nombreuses typologies descriptives. Le passage suivant par exemple combine description classique, subdivision d'un espace en sous-régions, mais aussi des références à *Hérodote*, et à un « *espace-vécu* » :

¹ J. Brisseau-Loaiza. *Le Cuzco dans sa région. Étude de l'aire d'influence d'une ville andine*. 1975. N° 17. p. 9 citation déjà utilisée page 215).

² J. Champaud. *Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest*. 1980. N° 26. p. 14.

« L'Ouest camerounais contient des paysages qui sont parmi les plus beaux du Cameroun. Ils ont pour la plupart quelques équivalents en Afrique, mais peu d'espaces offrent sur des étendues somme toutes assez réduites une telle diversité. Des paysages, qui malgré leur beauté, n'ont pas été, curieusement, transformés en « marchandises » (1) [référence à un article de Sautter : le paysage comme connivence, Hérodote. 1979] : ils sont « vécus » par ceux qui les ont peuplés et façonnés, et non regardés ou consommés par ces flots de touristes qui leur préfèrent les circuits des Kaspiki ».

Ainsi, dans une stratégie englobante, de plus en plus de thèses citent *Hérodote* et/ou Yves Lacoste. En somme, celui-ci est devenu un des pères fondateurs d'une géographie au moins rénovée. Ce qui témoigne bien de la prise de conscience de l'évolution de la matrice. Puisque de nombreuses thèses traitant du sous-développement ne rompent pas avec une démarche classique faite notamment de naturalisme, la tentation est grande chez certains d'expliquer le sous-développement par ce même naturalisme. Cette idée présente à l'externe l'avantage de conforter à la fois la position du géographe par rapport aux disciplines connexes, et à l'interne de tisser des liens de causalité dans le plan à tiroirs. Cette conception se retrouve dans de nombreuses thèses de géographie tropicale, comme celle d'Henri Berron, une thèse qui je le rappelle se conclue sur le développement. L'auteur étudie une région défavorisée (*« Les pays lagunaires de basse Côte d'Ivoire »*) dans une vision assez eurogéocentriste : la Côte d'Ivoire est un des territoires coloniaux qui a

« suscité le moins d'enthousiasme de la part des explorateurs, des administrateurs, des colons, des militaires et même des religieux »¹.

L'auteur arrive ainsi à la conclusion que les autochtones sont restés à l'écart du développement symbolisé par Abidjan du fait notamment du milieu naturel. En somme le sous-développement est lié en partie à ce milieu naturel. Ces conclusions, ici implicites, sont exposées de manière très explicites dans la thèse de Ginette Pallier². Il s'agit dans doute dans mon optique de la thèse la plus intéressante car son sujet est en tant que tel le sous-développement et ses liens avec l'enclavement. Cette partie s'insère dans un plan à tiroirs et son traitement est révélateur. Elle ne fait que 76 pages, ce qui est finalement peu pour une thèse de 1322 pages, mais n'oublie rien. C'est par exemple le cas dans la sous-partie *« une morphologie peu contrastée aux horizons calmes »* page 395. Quel est le rôle de cette étude du milieu ? S'agit-il d'une simple géographie cumulative qui tente d'épuiser le sujet ? Pas tout à fait ; la page 356 en avait fourni l'explication :

« Les éléments du milieu naturel sont souvent considérés comme les facteurs fondamentaux de l'économie. Est-ce vrai dans le cas des États intérieurs de l'Afrique de l'Ouest ? Sont-ils satisfaisants ? Et permettent-ils de rattraper le retard accumulé au fil des temps ? ».

¹ H. Berron. *Tradition et modernisme en pays lagunaires de basse Côte d'Ivoire*. 1979. N° 7. p. 721.

² G. Pallier. *Les problèmes de développement dans les pays intérieurs de l'Afrique occidentale. Contribution à l'étude du phénomène d'enclavement*. 1982. N° 79

Ce lien est expliqué dans le corps de la partie et est réaffirmé en conclusion page 1215 : les États d'Afrique de l'Ouest

« sont pénalisés par le déséquilibre de leur économie, par les conditions exceptionnellement difficiles du milieu ».

Puis page 1218 : *« les caractères du milieu naturel ont également freiné toutes les tentatives de développement »*. Le sous-développement est donc un retard et le milieu naturel un des facteurs essentiels de ce retard, ce qui justifie évidemment le rôle du géographe classique. Ce retard s'explique aussi par une vision ethnographique de l'Afrique souvent mise en relation avec le milieu naturel. En effet,

« les populations rurales sont peu motivées pour faire face aux contraintes défavorables du milieu naturel. L'autorité des anciens au niveau du village ou celle des chefs de famille à celui de l'exploitation bloquent encore bien des tentatives de changement ».

Cette conception se rapproche de la notion déjà mentionnée d'ethnotype. Ici négatif, elle est souvent mise en relation avec le milieu naturel : si les Alpes ou la Méditerranée ont donné naissance à des civilisations remarquables, l'Africain « indolent » dont parle Ginette Pallier est condamné au sous-développement, à moins qu'une influence extérieure ne lui permette de s'en sortir :

« On peut espérer que les expériences d'alphabétisation et d'animation auxquelles se livrent les gouvernements modifieront les mentalités et donneront aux jeunes générations la possibilité de s'émanciper de la tutelle des plus anciennes et de ne retenir de la tradition que ce qui est bénéfique au développement de leurs activités. Le succès des religions "étrangères" — l'islam et le christianisme — devrait favoriser ce renouveau. ».

Chez Ginette Pallier, le sous-développement est mis en relation avec le naturalisme, mais ce dernier n'est pas questionné : il est un donné, et joue dans un système de causalité à sens unique.

Pourtant, en même temps, la posture d'aménagiste tenue par les thésards et la redécouverte au début des années 1980 de l'environnementalisme amènent progressivement les thèses du corpus à étudier les conséquences des aménagements préconisés ou réalisés sur le milieu : c'est la thèse d'Henri Berron¹ qui note les impacts sur le milieu de la modernisation des lagunes ; c'est celle de Georges Mutin qui étudie *« le bilan récent des potentialités naturelles »*², c'est-à-dire un choix raisonné de problèmes de géographie physique (l'eau, la pédologie...), vus sous l'angle des ressources pouvant contrecarrer le sous-développement.

Le naturalisme, passage obligatoire de toute thèse classique, lorsqu'il se combine au sous-développement est à son tour concerné par une innovation certes ténue, mais perceptible et qui trouvera toute sa dimension dans la période ultérieure : à savoir des données naturelles considérées, non sous l'angle exhaustif et morphologique, mais sous celui de ressources, de contraintes, de risques. Le naturalisme est ainsi devenu à

¹ H. Berron. *Tradition et modernisme en pays lagunaires de basse Côte d'Ivoire*. 1979. N° 7.

² G. Mutin. *La Mitidja. Décolonisation et espace géographique*. 1974. N° 75. p. 93.

son tour une passerelle de l'innovation disciplinaire faisant passer la géographie physique vers les rives de l'environnementalisme. Mais cette passerelle a de plus des effets méthodologiques par l'abandon de l'exhaustivité, voire par la déstructuration du plan à tiroirs.

Conclusion

Du concept recouvert au concept découvert.

L'insertion des concepts de développement, de sous-développement et de Tiers-Monde dans la thèse a obéi à une temporalité assez précise que l'on peut faire débuter au début des années 1970. Pourtant toutes les idées relevées dans la seconde partie étaient déjà sous-jacentes dès les années 1960. Nulle rupture donc, et nulle thèse initiatrice qui provoque cette rupture et impose un regard différent sur le concept. Il faut au contraire voir ce processus d'apparition comme un dévoilement progressif au tournant des années 1970, mais aussi comme un processus « *d'abstraction* », au sens althusserien du terme. Pour Louis Althusser¹,

« connaître, c'est abstraire de l'objet réel son essence, dont la possession par le sujet est alors dite connaissance ».

Ainsi, si le terme de « *sous-développement* » n'apparaissait pas avant d'être découvert par les thèses des années 1970, alors même que tous ses attributs étaient présents, c'est qu'il était « *recouvert* » et qu'il existait en tant que tel à l'extérieur du champ des préoccupations de la géographie, tout en connaissant une évolution propre dans le champ des préoccupations des économistes. Et la conscience de sa connaissance par les géographes vers le milieu des années 1960 (le débat des *Annales de Géographie*) est bien une opération de « *découverte* » : une opération qui a consisté à ôter plus ou moins progressivement ce qui recouvrait le concept, à le dévoiler (littéralement à ôter le voile) et qui mit les géographes mais surtout les thésards en présence de « *l'essence pure* » dont la connaissance n'était alors plus que « *la simple vue* ». C'est évidemment Yves Lacoste, mais aussi quelques géographes d'origine africaine aidés par un contexte prégnant - un autre *kairos* - qui ont mené à bien cette affaire.

Se pose alors la question de la nature du voile : qu'est-ce qui dans les années 1960 voile le regard des géographes ? Il s'agit visiblement moins du voile de l'ignorance que d'un refus de voir le sous-développement du fait d'une conception de la géographie faite d'une pensée du particularisme, d'un refus du politique et d'envisager les problèmes dans un cadre étatique. Cette action a en tout cas eu des conséquences. Car le fait précis d'ôter ce voile a amené le sous-développement au regard de géographes qui ne souhaitaient pas forcément ce dévoilement à cause de la perception du danger potentiel que représentait le sous-développement pour la discipline. Cette

¹ L. Althusser. 1996. p. 33 pour la première citation. p. 35 pour la seconde.

volonté de ne pas dévoiler le concept ne recoupaient qu'imparfaitement des positions disciplinaires ou des positions politiques. Ces grandes oppositions dont ont témoigné aussi bien les interviews que la bibliographie sont pour le moins à nuancer (des tropicalistes contre des tiers-mondistes, des Bordelais contre des Parisiens, des marxistes contre des conservateurs), et sont - encore une fois - plus révélatrices d'un imaginaire que de fonctionnements concrets. Que l'on repense par exemple soit aux positions de Jean Dresh, moins favorable à l'introduction du concept dans les thèses que ce que l'on aurait pu en penser, soit à l'inverse à la « thèse de géographie tropicale » de Paul Péliissier qui, même si elle ne prononce pas le terme, s'avère avoir été d'une grande modernité sur les thématiques propres au sous-développement.

Mais ce dévoilement a entraîné les conséquences déjà soulignées en termes de conflits de compétences entre tropicalistes et géographes du sous-développement, mais aussi en terme de production de discours : un discours fait d'entre-deux et de passerelles disciplinaires. Si le concept de sous-développement a pu avoir une importance sur le discours de la thèse d'État de géographie, c'est donc moins en fonction de ses apports extérieurs pluridisciplinaires, qu'en fonction de ses conséquences sur un système de pensée qui s'est ainsi modifié. Ce que disait Michel De Certeau pour qui

« un système de pensée se spécifie sans doute par l'invention de quelques notions de plus, mais bien davantage par une organisation différente des idées qu'il reçoit d'ailleurs, c'est-à-dire par une manière propre de les faire marcher »¹.

Systématiser la métaphore de la découverte permet aussi de comprendre le rôle exact de la thèse d'État de géographie : si l'on imagine les différents articles, les ouvrages publiés, les thèses d'État comme autant de réceptacles potentiels du concept tous recouverts d'un voile, on peut concevoir que la communauté a accepté sans problème le dévoilement de tous ces réceptacles à des dates différentes et avec plus ou moins de débats liés à cette découverte. Mais celui qui a posé le plus de problèmes a été le voile recouvrant la thèse d'État, sans doute car les enjeux étaient trop importants en termes disciplinaires mais aussi sociaux à l'intérieur de la communauté universitaire.

Il faut donc voir le processus de l'intégration d'une innovation en géographie comme un processus multiple, et obéissant à des logiques différentes en fonction des temporalités et du contexte extérieur, mais aussi en fonction de structures différentes : et la thèse d'État a été un lieu de crispation évident.

Le dévoilement du sous-développement par la géographie et par la thèse d'État n'est sans doute pas la cause du changement de matrice (pour preuve, la géographie du sous-développement connaîtra par la suite un succès limité). Mais ce processus de dévoilement a été au moins un révélateur de ce changement de matrice en action ; et la thèse d'État a agi comme un miroir déformant des ambiguïtés de la discipline face à un concept considéré comme dangereux.

¹ M de Certeau. 1975. p. 166.

Conclusion de la troisième partie

la thèse, relais particulier de l'innovation disciplinaire.

Les constatations de ce chapitre recourent les remarques du chapitre précédent dans quelques domaines précis. Celui des temporalités est le plus visible. Dans les deux cas étudiés, la quasi-absence de l'innovation dans le discours des thèses d'État a été dans un premier temps un phénomène commun. Ce phénomène a été dévoilé par le décalage qui se crée à cette occasion avec le reste de la discipline. Ainsi, les théories des modèles de localisation urbaine apparaissent dans les thèses d'État françaises avec près de trente ans de retard sur la géographie allemande, et au moins avec une dizaine d'années par rapport au reste de la discipline. Le sous-développement apparaît plus rapidement sans doute, mais également avec un décalage d'une dizaine d'années sur le débat disciplinaire.

Toutefois, dans la première moitié des années 1960 pour la géographie urbaine et au début des années 1970 pour le sous-développement, les concepts apparaissent assez brutalement dans le discours de la thèse d'État. Mais dans les deux cas, le processus d'apparition est différent : en géographie urbaine, certaines thèses ont réellement joué un rôle initiateur, alors qu'avec le concept de sous-développement aucune thèse ne crée de rupture franche. Cette apparition dans le discours de la thèse d'État est liée à plusieurs passerelles qui ont fait le lien entre géographie classique et innovation. Celles-ci ont pu être disciplinaires ou méthodologiques. Les deux chapitres ont ainsi montré le rôle de l'exhaustivité, du plan à tiroirs, mais aussi de la démographie et paradoxalement du naturalisme. Ces constatations vont dans le sens de l'adaptation de la thèse d'État et de la matrice classique, qui possédaient toutes deux une réelle capacité d'absorption de la nouveauté.

Dans les deux cas étudiés, j'ai noté une autre différence, tenant à la non simultanée de l'apparition des concepts et des termes. Le simple terme « *Christaller* » qui a

souvent eu valeur d'icône a pu servir d'alibi et s'est fondu dans une géographie classique simplement rénovée. Au contraire, celui de « *sous-développement* » a suivi le concept qui était déjà présent implicitement dans un certain nombre de thèses. Plus globalement, les deux chapitres précédents ont souligné le poids et le rôle symbolique de ces termes : leur simple emploi, qui pouvait être polémique (« *Tiers-Monde* » et « *quantitatif* » sont les exemples les plus emblématiques), avait une forte valeur symbolique et témoignait de la volonté d'innovation. Ces termes ont eux-mêmes souvent servi dans cette seconde période de passerelle disciplinaire.

L'irruption de concepts nouveaux a engendré dans les deux cas plusieurs écarts par rapport aux concepts initiaux, ce qui s'est traduit par la présence d'une géographie de l'entre-deux. Celle-ci, repérable par exemple dans les thèses de Paul Oudart ou de Ginette Pallier, s'est réalisée dans la cadre d'une géographie cumulative plus que dans une véritable combinatoire. Ces écarts sont révélateurs de quelques blocages généraux qui ne sont pas spécifiquement liés à la thèse et sont autant de caractéristiques d'une matrice classique de plus en plus remise en question. L'irruption de l'économique et du politique sont des points de crispation essentiels, ayant joué aussi bien avec l'introduction des modèles en géographie urbaine qu'avec celle du concept de sous-développement dans les thèses d'État. D'autant plus que l'économique et le politique ont également joué d'une autre façon, en étant à la fois très prégnants dans le contexte intellectuel de l'époque (visible par exemple dans le succès du tiers-mondisme dans les années 1960) mais aussi dans un contexte plus général. Le poids croissant des villes et de l'urbanisation, l'apparition du fait étatique en Afrique ont considérablement influencé l'environnement intellectuel de géographes qui ont souvent été amenés à infléchir leurs discours.

Cette analyse est triviale car ces différents points de blocage ont souvent été pointés par d'autres (Marconis. 2004. Lacoste. 2003). Mais rapportées à la thèse d'État, les défiances constatées ont eu tendance à confirmer que la thèse d'État était considérée durant la période comme le gardien du temple d'un imaginaire géographique, à une époque où la hantise des géographes touchait visiblement aux solutions induites par le politique et l'économique. Se voyant encore comme des défricheurs durant une bonne partie de la période, ils s'aperçoivent de plus en plus et dans un monde de plus en plus en mouvement que les solutions leur échappent : l'irruption de ces innovations fait perdre à la géographie des thèses sa clôture disciplinaire.

La thèse a donc bien une fonction de modification du discours disciplinaire. Et cette fonction est ici une structure active : la thèse secrète des conséquences dans un cadre voulu par essence apolitique. Une position de moins en moins tenable et qui a sans doute contribué au succès des imaginaires noirs de la thèse entre mai 1968 et mai 1981.

Conclusion générale

La thèse d'État, infusoir de l'innovation disciplinaire ?

L'innovation a pénétré dans la thèse avec une grande variété de scénarios. La thèse d'État a ainsi parfois partiellement bloqué l'innovation disciplinaire comme dans le cas de la géographie quantitative. Elle l'a le plus souvent retardé : les temporalités de la pénétration des modèles de localisation urbaine sont assez révélateurs. Mais le fait essentiel me semble ailleurs : c'est que la thèse d'État n'a pas été qu'un simple réceptacle de l'innovation. Elle a été une structure active jouant un véritable rôle disciplinaire. Fonctionnant comme un filtre, elle a contribué à modifier des concepts extérieurs à la discipline, tel celui de sous-développement. Elle a pu aussi, par un mécanisme propre, transformer certaines particularités de la géographie classique qui n'étaient pourtant pas innovantes en tant que telles : la remise en question de la géographie régionale au milieu des années 1960 est sans nul doute en partie liée aux contraintes spécifiques de l'épreuve. La thèse me semble ainsi avoir été un moteur essentiel de la construction du discours géographique. Ce qui amène en conclusion à réexaminer les trois hypothèses de départ.

1. La thèse d'État, un moteur essentiel de la construction du discours géographique.

11. L'imaginaire de la thèse : un mythe fondateur intervenant dans la vie quotidienne de la communauté universitaire.

Les trois hypothèses de base données en introduction étaient l'existence d'imaginaires contradictoires de la thèse d'État, le fait que cette situation était porteuse de conséquences sur le discours de la thèse et le fait qu'à cause des hypothèses précédentes, la thèse aurait joué un rôle dans le changement de matrice disciplinaire. J'ai fourni plusieurs réponses partielles à ces questions dans le corps

même de cette recherche. Au terme de cette étude, un retour s'impose pourtant sur la première hypothèse et sur le rôle précis de l'imaginaire. Je suivrai sur ce terrain Pierre Sansot qui prétendait que l'imaginaire est omniprésent dans les actes de toute communauté et qu'il existe

*« un imaginaire collectif qui s'exprimerait non pas tant dans les productions éminentes, les grands mythes archaïques [ici la thèse], mais dans la vie quotidienne des groupes »*¹.

Or, la particularité de la thèse est qu'elle a présenté ce double aspect : simple moment de la vie quotidienne de la communauté des géographes (en moyenne, plus de 13 thèses d'État furent réalisées chaque année durant la période), elle fut en même temps un « *grand mythe archaïque* », voire un mythe fondateur d'une identité disciplinaire, susceptible de

« jeter un pont entre le passé et le présent, en évoquant, en actualisant sans cesse des faits décisifs ».²

C'est cette situation qui a fait que la plupart des thèses ont eu le souci, souvent à prétention épistémologique, de se situer par rapport à leurs devancières, mais aussi de se projeter dans un avenir disciplinaire de manière à apparaître comme un relais de l'innovation.

Les deux imaginaires contradictoires de la thèse ont coexisté durant la période. Aujourd'hui, celui de la thèse perçue comme ayant été un frein à l'innovation est resté prégnant dans la communauté. Ce succès durable est sans doute lié à plusieurs raisons. Il correspondait à une vérité apparente. Mais la réalisation d'une thèse d'État a sans doute aussi été ressentie par nombre d'interviewés comme quelque chose de peu satisfaisant. L'absence relative de débat sur les thématiques soulevées par la thèse a souvent fait apparaître l'exercice comme finalement décevant et assez vain.

Ceci était lié d'abord au peu de publicité fait autour des innovations contenues dans la thèse. En effet, l'échange contradictoire avec le jury que constitue la soutenance n'a été que rarement diffusé, les comptes-rendus n'ont qu'exceptionnellement amené de droit de réponse du thésard, et si les rapports eurent effectivement cette fonction d'ébauche de débat, le fait qu'ils aient été secrets durant une partie de la période n'a pas contribué non plus à une véritable *disputatio* autour de la thèse. En conséquence l'éventuelle innovation véhiculée par la thèse s'est heurtée à un ensemble de phénomènes contraires, hostiles à une large diffusion de cette pensée. Ce dont ont témoigné les interviews par la vision que les auteurs ont eu de la diffusion de leur propre thèse, sur le mode : « *ça été le silence complet* » ou encore « *ce compte-rendu n'a pas insisté sur l'essentiel* ». Et au final, les thèses d'État de géographie ont été peu lues : anecdote révélatrice, j'ai dû à plusieurs reprises utiliser un coupe-papier pour séparer les pages de thèses, conservées dans des bibliothèques universitaires, qui n'avaient jamais été lues depuis 40 ans. D'autres thèses plus récentes et publiées à compte d'auteur ont été vendues à quelques centaines d'exemplaires seulement.

¹ P. Sansot. 1986. 4° de couverture.

² L. Boia. 1998. p. 34.

Autant de faits qui, liés à la durée excessive de l'exercice, ont pu expliquer ce réel sentiment de frustration, support de l'imaginaire du frein disciplinaire.

D'autant plus qu'un second problème, lié à la chronologie de la formation du discours de la thèse, a accentué le malaise. En effet, pour le thésard, l'appropriation d'un des imaginaires de la thèse, ce que Jean Starobinsky (1970) avait nommé « *l'imagination projective* », a souvent précédé l'élaboration de l'activité scientifique proprement dite. Or, d'une façon générale, le thésard s'est souvent attaché dans un premier temps à dégager des formes spécifiques, identifiables à l'idée qu'il se faisait de cette thèse et identifiables aux thèses comparables.

Mais inéluctablement (et c'est également mon cas pour ce travail) intervient un mode réducteur qui tient à un certain nombre de discriminants liés à l'histoire propre de la recherche, et qui ont souvent amené à une réduction des ambitions par rapport aux problématiques initiales. Ces discriminants ont pu correspondre à plusieurs situations. L'étude a montré l'importance d'événements divers dans la vie du thésard durant ces huit ans, que ce soient des événements d'ordre privé ou des événements d'ordre professionnel : le fait de postuler à un poste a par exemple obligé un certain nombre d'entre eux à accélérer leur travaux et donc à abandonner ou à réduire des pans entiers de la recherche en fonction de cet impératif. Mais ces discriminants ont également pu être liés aux conventions explicites liées à la thèse : par exemple, l'obligation d'impression avant soutenance et de rédaction d'une thèse complémentaire jusqu'aux années 1970 amenaient parfois à trancher dans les choix initiaux. Ces discriminants furent enfin liés aux conventions implicites liées aux attentes de la communauté dans le cadre de la matrice dominante : la préférence pour le plan à tiroirs, la prééminence de la géographie régionale ont pu inciter les thésards à mettre nombre d'idées sur le même plan et à ne pas faire de choix. Ce qui a été soit pleinement intériorisé soit parfois vécu comme aliénant. L'existence de ces discriminants a cependant parfois pu avoir un effet positif et conduire à la déconstruction du sujet puis à sa reformulation, et éventuellement à une analyse critique de l'intuition initiale.

Mais tout aussi inéluctablement, un reste subsiste toujours, une partie non abordée, ni dans le fond du sujet ni dans la constitution d'une logique discursive. Cette dernière a en effet toujours eu un autre but prioritaire : réordonner l'inventaire de données lié au sujet par l'exposé le plus convaincant possible des acquis liés à la thèse. En conséquence, le reste n'apparaît jamais, ce qui a pu parfois se traduire pour le rédacteur par une insuffisance ressentie du produit final de la thèse. De nombreuses interviews en ont témoigné sur le mode : « *Aujourd'hui, je réécrirais ça différemment* », « *Je manquais de recul* », ou encore

« *Lisez bien ma troisième partie. J'aurais dû la développer beaucoup plus, mais c'est ça que je voulais démontrer* ».

Cette insuffisance tient en partie aux effets non intentionnels liés à l'écriture de genre, aux conventions implicites ou explicites liées à la thèse. Elle tient aussi à l'écart entre l'imaginaire de la thèse et les intuitions initiales, ou encore à cet autre

écart entre ces intuitions initiales et un déficit de symbolisation linguistique¹ des concepts : l'apparition tardive du terme « *sous-développement* » en est l'exemple le plus frappant.

Or, ces remarques générales me semblent particulièrement importantes dans le contexte d'une géographie classique, discipline de terrain et « de bon sens », goûtant peu la théorisation, la méthode déductive ou les analyses globales. La rédaction souvent formatée de l'ouvrage par le thésard, parfois combinée à une méthodologie du *kairos*, n'a pas toujours suffi à lever l'hypothèque pesante d'un imaginaire collectif qui est resté prééminent. Et ce malgré des discours qui prétendaient le contraire : cette recherche a en effet parfois montré le double regard d'un certain nombre d'interviewés qui ont à la fois considéré leur propre thèse comme innovante, voire comme partie prenante des grandes thèses, et qui ont parallèlement répercuté l'imaginaire d'un frein disciplinaire qu'ils appliquaient aux autres thèses, sans doute car il était peut être socialement valorisant pour ceux qui le véhiculaient.

Il y a donc bien dans l'écriture de la thèse d'État de géographie un mécanisme de la privation partielle de liberté créatrice. Ce mécanisme est effectivement un mécanisme sociétal qui agit en un temps donné. Mais il est beaucoup plus profond que la simple accusation rituelle et polémique d'une oppression mandarinale, ou que celle, superficielle voire caricaturale, d'une thèse fonctionnant comme un frein à l'innovation.

12. L'écriture du discours de la thèse intégrée dans une « pré-compréhension du domaine de l'action ».

La deuxième hypothèse de cette recherche concernait les conséquences de cette situation dans l'écriture de la thèse. Or, dans le contexte d'un rôle important dévolu à l'imaginaire, mais aussi au dialogue et à l'interdiscours, cette recherche a dégagé un certain nombre de particularités qui influaient sur le discours de la thèse : le rôle concret et normatif de la communauté des géographes, qui globalement amenait au respect des caractéristiques de la matrice classique, celui d'un certain nombre de contraintes matérielles, celui enfin d'une écriture de genre qui a contribué à la réalisation d'une géographie académiste, c'est-à-dire réalisée à la manière des thèses précédentes. Autant de particularités relevant tout autant de contraintes sociales que de contraintes disciplinaires, et que les thésards ont dû prendre en compte, quitte à les transgresser. Suite à Umberto Eco, je regrouperai sous le terme de

¹ Il s'agit bien ici selon moi de symbolisation et pas seulement de dénomination car le fait de nommer le concept suppose en premier lieu son appropriation par le biais d'une symbolisation. Prétendre par exemple que le sous-développement était présent en géographie avant l'emploi du terme est un leurre : ne pas prononcer le terme c'était aussi ne pas aller jusqu'au bout de la conceptualisation, voire parfois pour certains, implicitement la refuser d'une certaine façon.

frames¹ l'ensemble de ces cadres qui correspondent à la fois au genre (une attente formelle) et au contenu disciplinaire qui se devait d'être conforme au moins pour partie à la matrice (une attente scientifique). Servant à représenter des situations stéréotypées, du moins dans l'optique de la communauté (plus de 300 thèses ont été soutenues durant ces 25 ans), ces frames sont ces éléments de

« connaissance cognitive (...) des représentations du monde qui nous permettent d'effectuer des actes cognitifs fondamentaux, comme les perceptions, les compréhensions linguistiques et les actions. ».

Mais si le corps de cette recherche a étudié les frames du discours les uns après les autres, le fait important est ici qu'ils ont joué en même temps. Ils ont même constitué une véritable structure, un mode d'organisation des éléments d'un tout, souvent non formulé, mais toujours au moins inconsciemment présent à l'esprit des thésards. Paul Ricœur (1986) parlait ainsi de « pré-compréhension du domaine de l'action » pour caractériser la réponse à un ensemble de contraintes qui jouent ensemble et sont assez difficiles à séparer. Ce qui dans le contexte de la géographie classique peut d'abord se schématiser comme suit du point de vue des attentes méthodologiques :

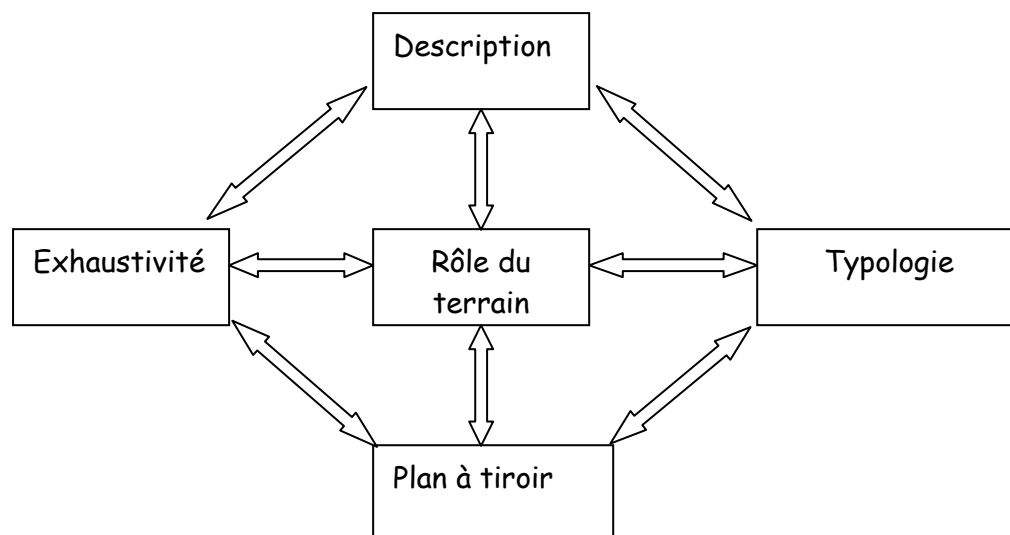


Schéma n° 7 : les attentes méthodologiques du discours de la thèse de géographie classique.

Dans un but de simplification, ce schéma élude volontairement un certain nombre de points que l'on pourrait intégrer dans le « rôle du terrain » (le rapport à l'émotion, la posture aménagiste du thésard ...) ou dans « l'exhaustivité » (la longueur de la thèse, les notes de bas de page...).

Par ailleurs, du point de vue du positionnement du thésard par rapport à l'innovation, je rappellerai que les thèses d'État du corpus furent toutes « officiellement innovantes », car la condition de leur soutenance était statutairement d'apporter une

¹ U. Eco. 1979. p. 103. Cette citation est en fait une réinterprétation par Eco d'un texte de Teun A. Van Dijk.

contribution nouvelle à la discipline¹. Le relevé de données a montré que ce positionnement a été amené à se situer quelque part entre les trois pôles du schéma suivant. Et c'est dans cette structure particulière que l'innovation devait être insérée à la fois selon sa perception et son appropriation par le thésard, mais aussi dans sa formulation par l'introduction plus ou moins osée de nouveaux termes.

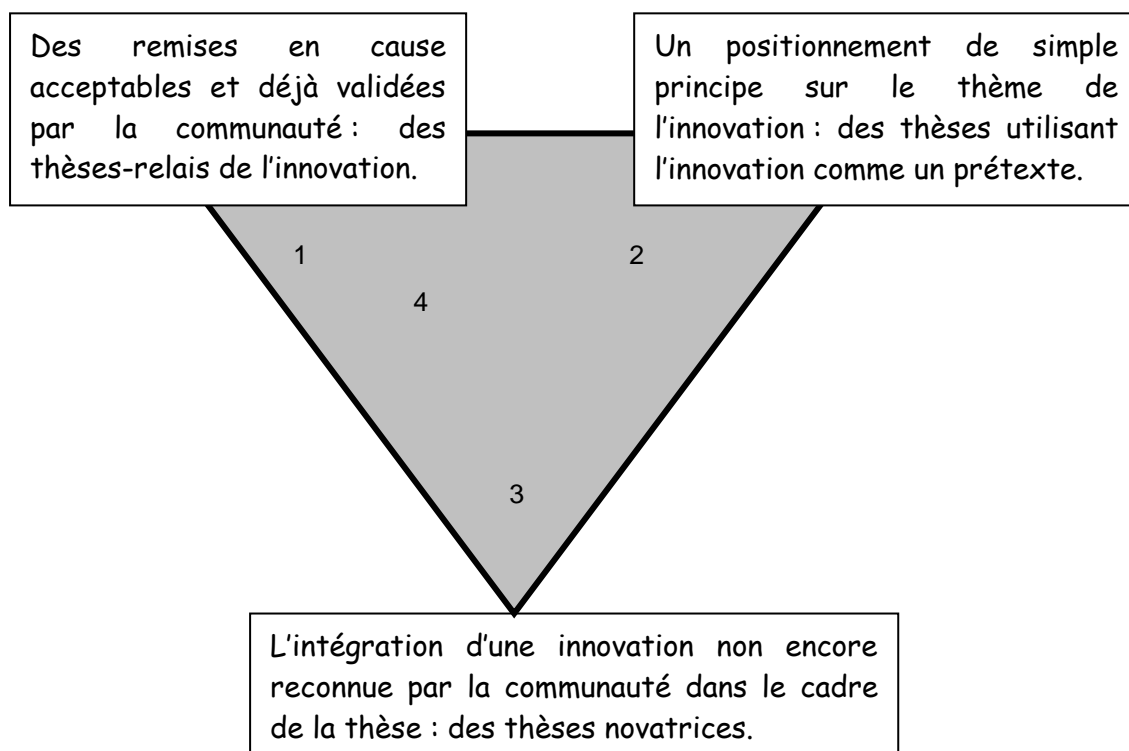


Schéma n° 8 : le positionnement du thésard par rapport à l'innovation.

On trouvera en 1 par exemple la remise en cause de la géographie régionale ou d'une géographie « *science de synthèse* », l'introduction de descriptions chiffrées, une remise en cause de l'exhaustivité ... Par exemple, les thèses de Guy Mainet, de Michel Michel, ... correspondent à ce type de thèses. En 2 figurent des thèses classiques et sans grande innovation mais qui majoritairement prennent pourtant soin dans leur introduction de se positionner comme novatrices. Plusieurs thèses des écoles grenobloise et bordelaise peuvent par exemple se ranger dans cette catégorie. Les « *thèses initiatrices* » de Michel Rochefort et de Raymond Dugrand, sont en 3, comme celles de Roger Brunet ou de Renée Rochefort ... Le relevé de données me permet surtout d'affirmer que le positionnement moyen des thèses du corpus se situe en 4 : tel fut le positionnement du discours moyen des thèses d'État du corpus. Je noterai

¹ Ce que Chantal Dardy exprimait par le paradoxe suivant :

« que la soutenance se tienne indique qu'elle [la thèse] était soutenable, et si elle est soutenue que c'était une thèse » (citation déjà mentionnée page 75. Extraite de C. Dardy, D. Ducard, D. Maingueneau. 2002. p. 25.)

enfin que ce schéma ne tient pas compte de l'écriture de genre : certaines thèses atypiques, qu'elles soient sur travaux ou non, rentrent fort bien dans celui-ci. Par exemple, la très courte thèse d'Yves Guermond, qui n'obéissait en rien aux « *lois du genre* » pour reprendre l'expression consacrée, peut être classée en 3.

Conséquence de ce qui précède, et première réponse à la troisième hypothèse, il me semble désormais acquis que du fait même de sa durée, la thèse a été un relais particulier de l'innovation disciplinaire, l'intégrant avec des temporalités propres, la modifiant parfois. Mais si la situation précédente concernait le thésard et - disons - son cursus de formation, la valeur attribuée à la thèse d'État par la communauté a fait que cette situation a concerné cette communauté toute entière ; ce qui a eu des conséquences certaines dans le contexte de changement de matrice disciplinaire qu'a connu la géographie durant cette période.

Il est donc une dernière fois nécessaire de dépasser l'imaginaire de la thèse véhiculé par la communauté universitaire et sa conséquence, le débat binaire liberté/déterminisme : la thèse vue comme le monde idéal de la recherche, ou au contraire comme une simple reproduction sociale sous la coupe du mandarinat. Pour le candidat, tout était question de choix, conscient ou non, et la thèse, construction éminemment sociale, obéissait moins à un déterminisme sociologique qu'à une esthétique de la réception cherchant à correspondre à l'horizon d'attente du lecteur (le jury, la communauté). Le relevé de données a ainsi montré l'importance et la complexité du dialogue entre le thésard, sa thèse et la communauté par l'intermédiaire du jury, ce qui s'est traduit par le rôle privilégié des formes de régulation comme les comptes-rendus. Le tout fut porteur de conséquences dans l'écriture même de la thèse : le rôle des notes de bas de page, celui des discours à prétention épistémologique sont révélateurs des conséquences de ce dialogue. Pourtant, la thèse d'État, un moteur essentiel de la construction du discours géographique, possédait en réalité une grande souplesse. Selon la période, elle a permis ou non l'émergence de discours plus novateurs, mais toujours sensiblement transformés en fonction de ses fonctionnements propres tout autant qu'en fonction de la matrice disciplinaire.

13. Le rôle de l'idéologie dans la formation du discours de la thèse

Cette étude a montré également la part de l'idéologie dans la construction du discours des géographes. Celle-ci a toujours été présente, tout d'abord évidemment en son sens le plus trivial : l'opposition entre marxistes et conservateurs, visible lors des moments-clés de la période, s'est traduite à la fois par des conséquences sociales et des luttes d'influence au sein des instituts et des laboratoires de recherche, mais aussi et surtout par des conséquences disciplinaires. Le rôle des géographes marxistes dans l'apparition des modèles de localisation urbaine ou dans la géographie

du sous-développement est une évidence. On peut penser que cette lutte d'influence a aussi été un puissant ressort de la fin des écoles locales, comme en ont témoigné les situations grenobloise et surtout bordelaise.

Mais l'idéologie a joué également à un autre niveau. Le relevé de données a montré l'existence de véritables procès en sorcellerie, prenant souvent l'aspect d'une dénonciation nominaliste : on a pu dans le cadre de la thèse traiter la géographie pratiquée par ailleurs de « *déterministe* » de manière à paraître novateur et se proclamer « *nouveau géographe* », un terme certes emblématique, mais si imprécis qu'il reste impossible à définir si ce n'est en creux. On a pu au contraire dénoncer les techniques « *ésotériques* » de la géographie quantitative dans un but inverse. Autant de pratiques qui, si elles ne vont pas dans le sens d'une vision sereine d'une recherche détachée de toute contingence, ont au moins montré deux choses : la perception du changement de matrice fut réelle et ce dès le milieu des années 1960. Et la thèse a été à la fois un relais de ces modes de fonctionnement, un miroir déformant de la mutation disciplinaire, voire peut-être même un leurre non intentionnel : en se cristallisant sur la critique de la thèse d'État, notamment en 1968, n'a-t-on pas aussi différé une critique disciplinaire plus globale qui était certes inéluctable - le « *changement de paradigme* » dans les années 1970-1980 en fait foi - mais a eu lieu sans doute de façon moins brutale ?

2. La thèse a eu un rôle d'infusoir en contribuant à une décantation de l'innovation disciplinaire.

Cherchant à appréhender durant cette recherche le discours de la thèse d'État, j'ai montré qu'il était difficile de séparer le discours de la thèse de celui qui l'a construit et que tout autant qu'à l'idée en elle-même (l'analyse purement épistémologique), il fallait s'intéresser à la vie de celle-ci, au thésard, au contexte disciplinaire qui l'a porté et aux acteurs représentant la communauté universitaire (jury, directeur de thèse). Réexaminer les rapports entre ces différents éléments permet de comprendre le rôle de décantation de l'innovation qu'a joué la thèse d'État de géographie.

21. La thèse et le thésard : un lien indissociable pour comprendre la genèse du discours de la thèse.

L'étude a montré que le discours de la thèse est issu de quatre sources : une matrice disciplinaire, une écriture de genre spécifique, le rôle de la communauté universitaire

et du directeur de thèse, et enfin des «braconnages»¹ qui tendent à une réinterprétation personnelle : une formation « autre », les tendances politiques (le concept de Tiers-Monde favorisait par exemple ce braconnage). Ce qui peut se résumer par le schéma ci-dessous qui affine les résultats proposés par le document 6c (page 229) :

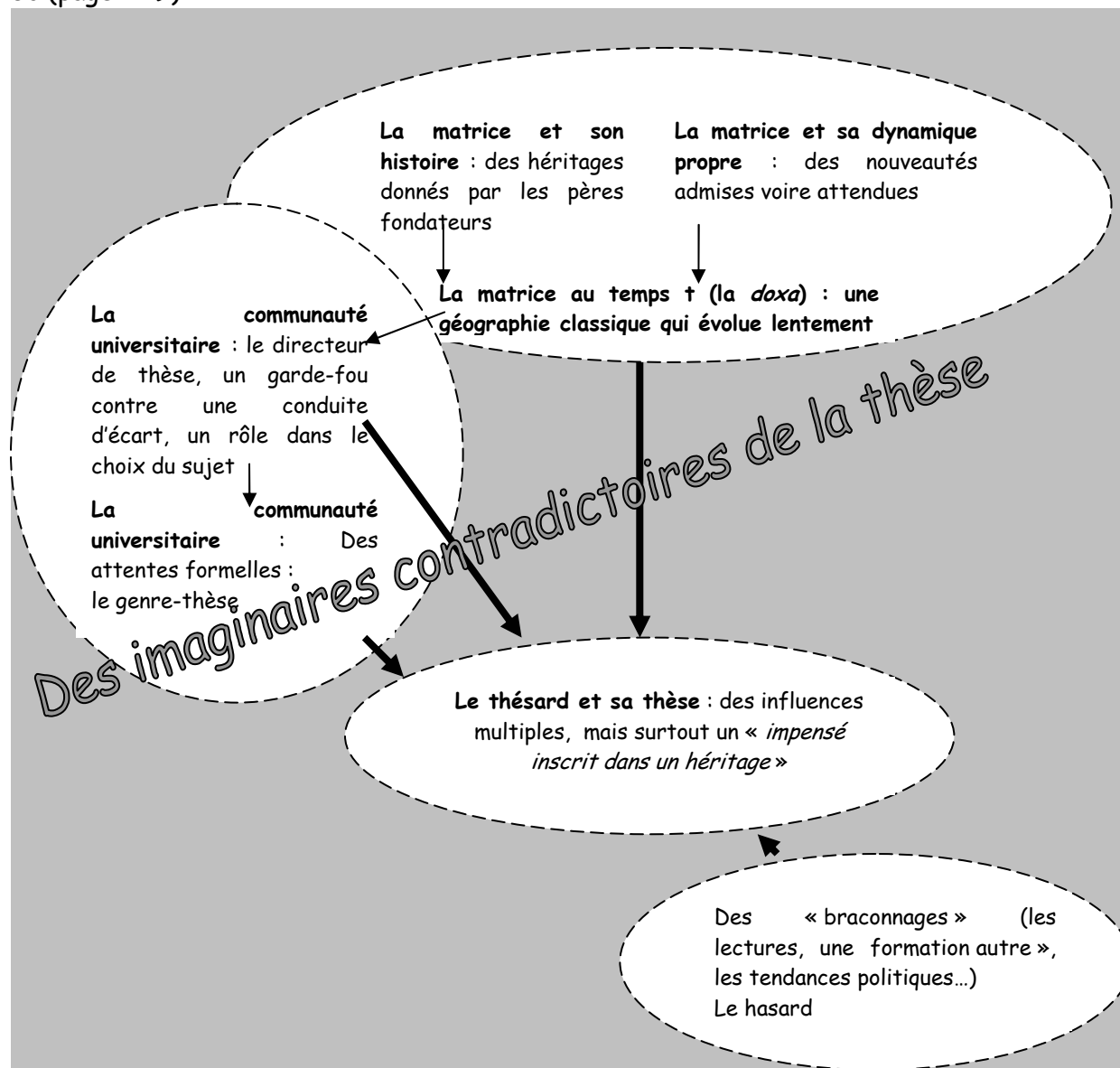


Schéma n° 9 : le discours de la thèse, issu de quatre sources.

L'arrière-plan grisé représente le champ universitaire, baigné d'imaginaires contradictoires de la thèse. Dans ce schéma, les frames du discours n'apparaissent pas directement : celles-ci, présentes aussi bien chez le directeur de thèse que chez le thésard, sont véhiculées à l'intérieur du champ par l'imaginaire et percolent à tous les niveaux. Pour cette raison, toutes les ellipses sont en pointillés.

¹ M. De Certeau. 1994. p. 239.

Face à cette situation, le candidat est la plupart du temps, consciemment ou non, amené à s'adapter. Le schéma suivant propose donc les stratégies du « bon candidat » telles qu'elles ont été repérées dans le relevé de données.

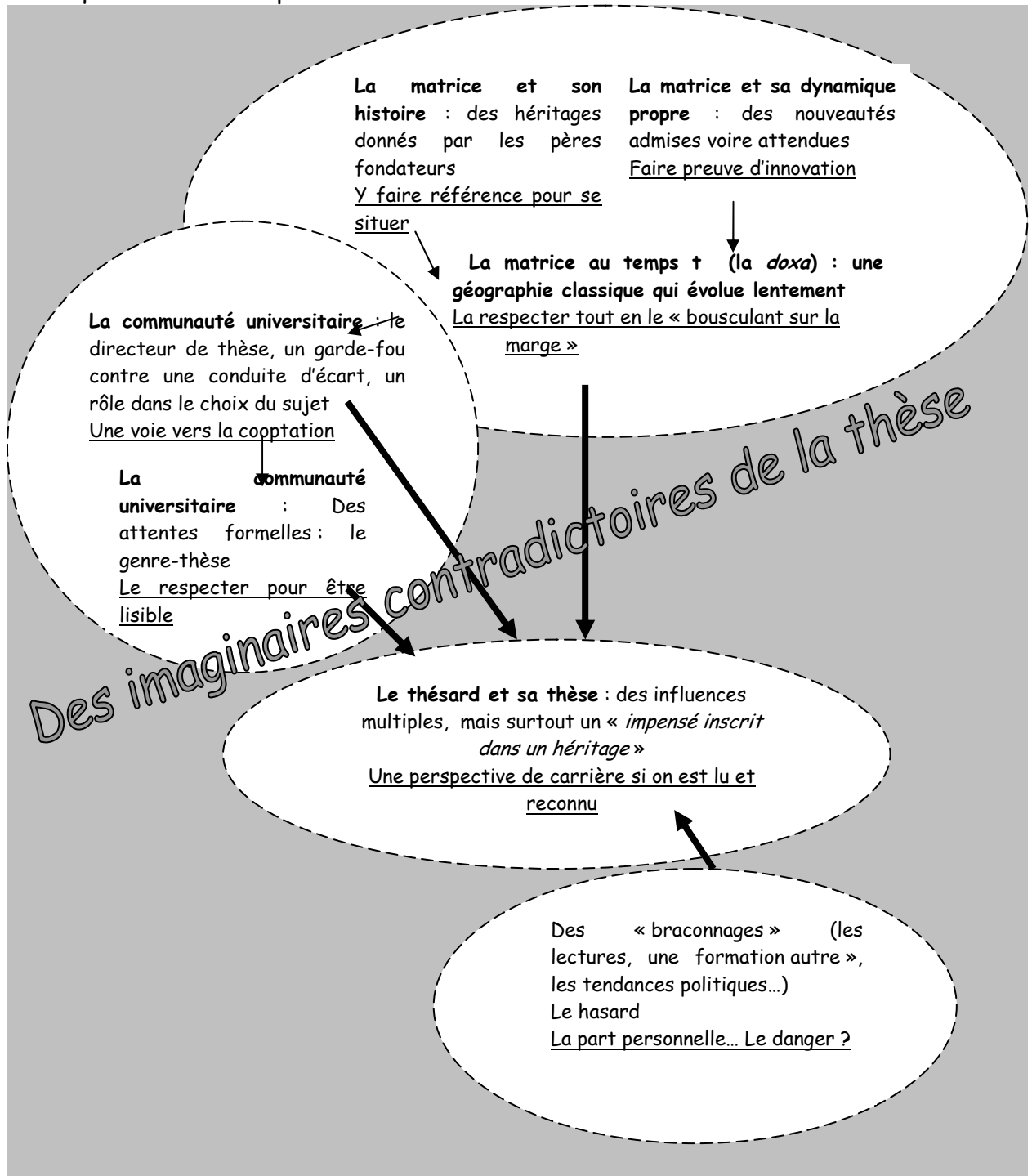


Schéma n° 10 : le discours de la thèse et le positionnement du thésard.

Les stratégies du « bon candidat » sont soulignées ci-dessus. Le but de la plupart des thésards étant l'obtention d'un poste, ces stratégies sont les plus fréquentes. Elles ont été confirmées par la plupart des interviews, souvent d'ailleurs à propos d'autres thésards et d'autres thèses que celle de l'interviewé. Ce dernier se plaçait, quant à lui, dans ce cas là en tant qu'observateur critique.

Ceci posé, la thèse engendre un certain nombre d'effets induits, représentés par le schéma n° 11. Ceux-ci agissent aussi bien dans l'écriture du discours de la thèse que dans le fonctionnement de la communauté universitaire.

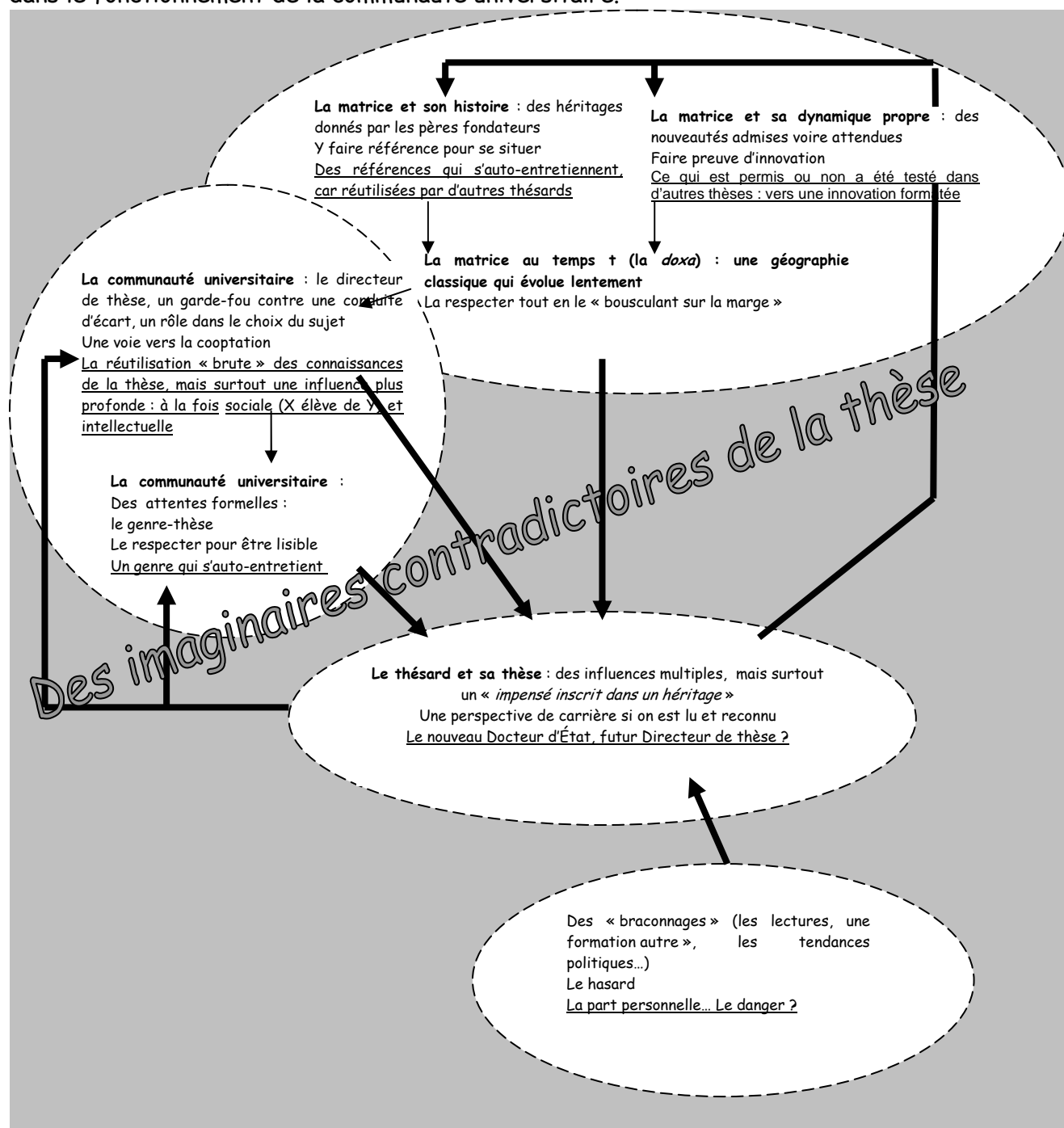


Schéma n° 11 : la thèse crée son milieu associé. Les effets induits sont soulignés dans le schéma.

Dans ce système, l'innovation peut pénétrer de plusieurs manières. Le hasard et les braconnages jouent évidemment un rôle. Mais d'autres vecteurs ont une fonction plus importante : il s'agit de vecteurs disciplinaires, tels les colloques, et l'accès à la littérature étrangère. Ce sont également un certain nombre de perturbations : l'existence notamment de thésards qui critiquèrent le système, souvent dès leur

introduction, l'existence de procédures alternatives comme les thèses sur travaux, ont eu un rôle de remise en question du genre.

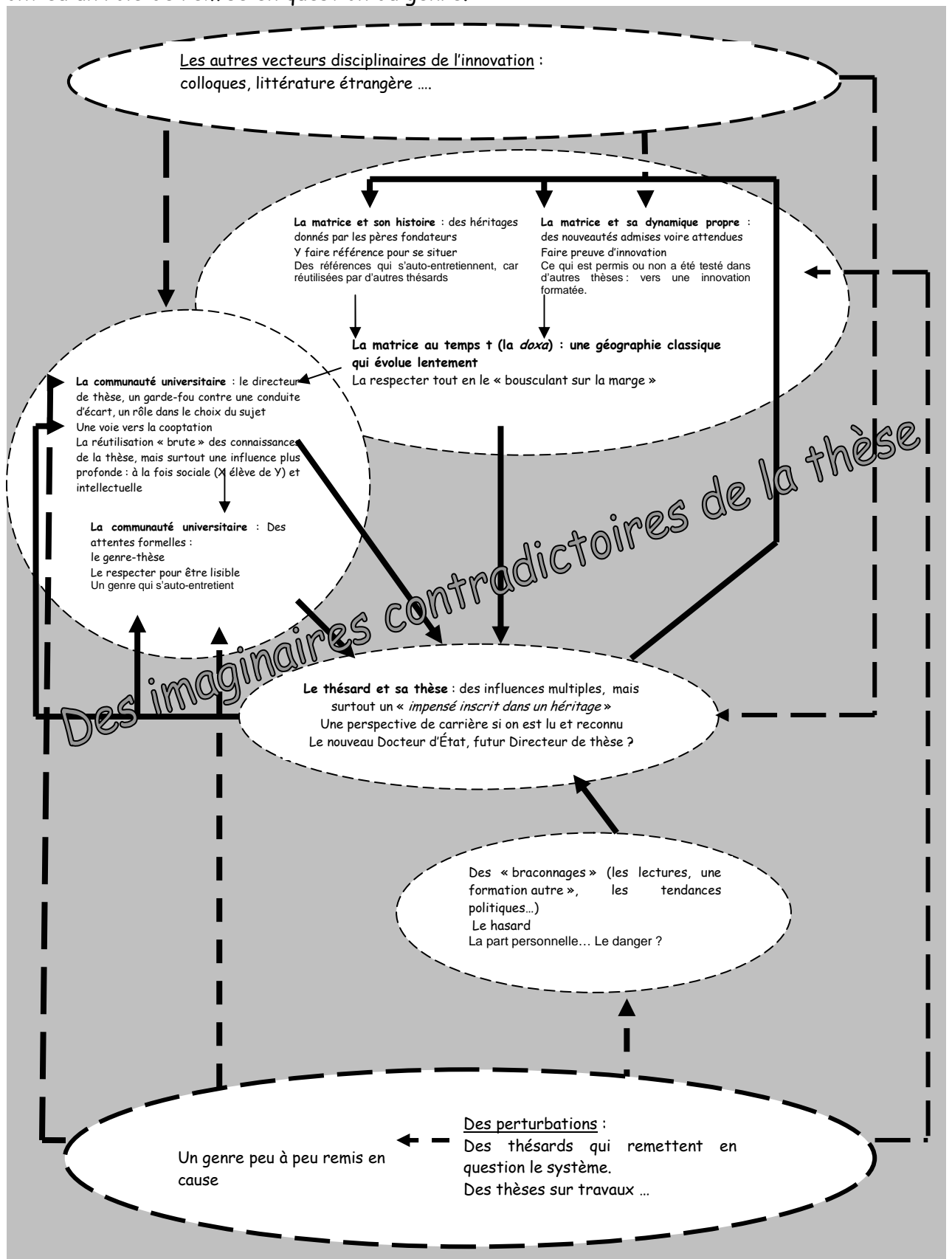


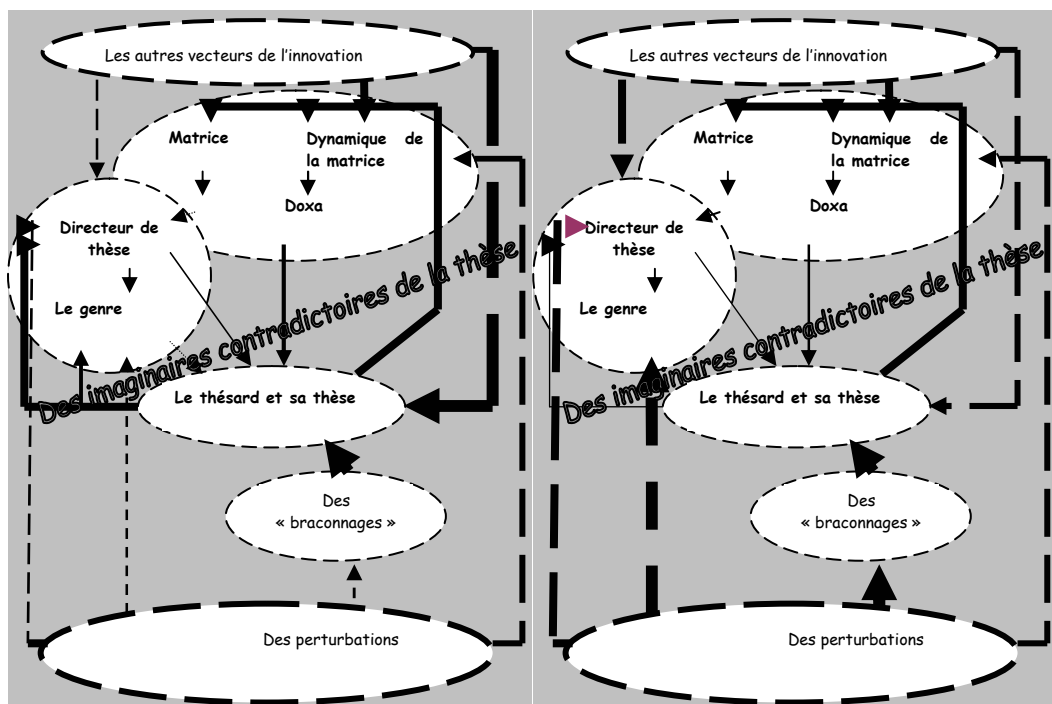
Schéma n° 12 : les chemins de l'innovation

Les formes et outils passerelles repérés dans le corps de cette recherche n'y sont pas mentionnés. Ce sont de simples outils qui ont servi - intentionnellement ou non - aux thésards à accomplir cette stratégie : plan à tiroirs, démographie, termes signifiants ...

Représentant les différentes causalités de manière équivalente, les quatre schémas précédents correspondent bien évidemment au discours moyen des thèses d'État de géographie entre 1960 et 1984. Mais ils permettent aussi d'appréhender différents types de thèses, les différences portant alors sur l'importance à accorder à telle ou telle relation, voire sur l'absence de certaines d'entre elles. Ce qui peut, de manière simplifiée, se représenter comme suit :

Les thèses initiatrices : des thèses qui donnent la priorité à l'innovation

Les thèses sur travaux : Une partie des flèches n'est pas modifiée par rapport au schéma initial, la thèse sur travaux pouvant être un acte militant ou une simple opportunité de carrière



Les thèses académistes,
donnant l'absolue priorité aux
critères de la matrice dominante
(qui peut aussi être une thèse
d'école) : priorité au genre.

Les thèses se voulant
représentatives d'une école
(Grenoble, Bordeaux) : des
thèses en partie en circuit
fermé ?

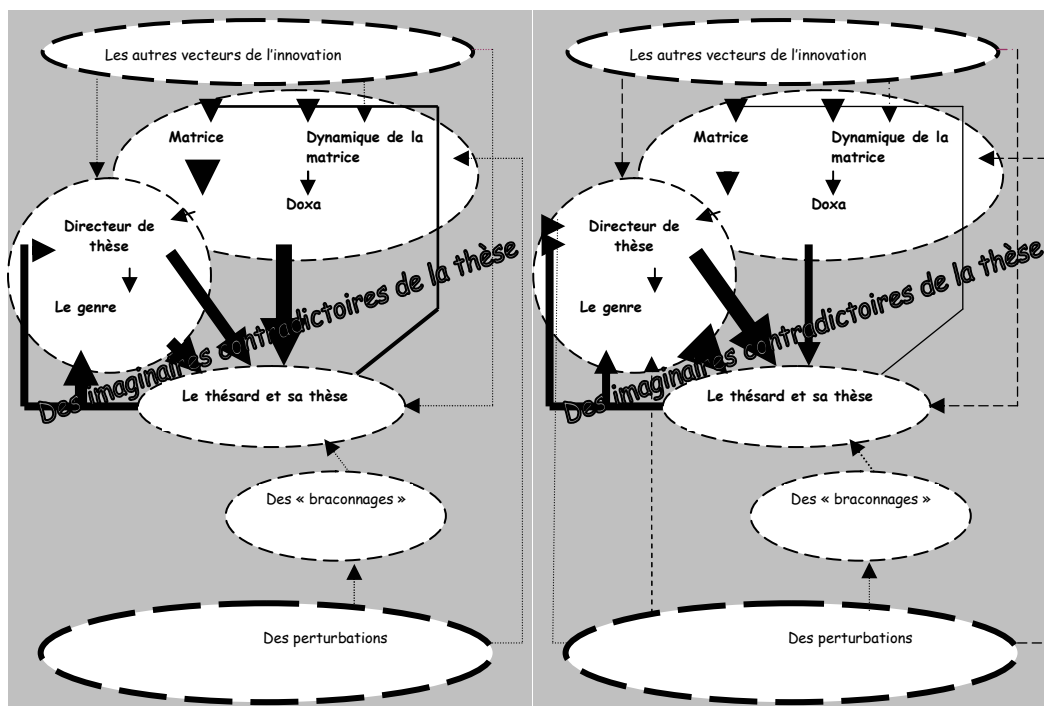


Schéma n° 13 : L'intégration de l'innovation : une intégration différentielle en fonction des grands types de thèses

Pourtant il me semble qu'un type de thèses d'État rentre difficilement dans le schéma général : il s'agit des thèses collectives qui ne respectent plus le lien indissociable entre le thésard et sa thèse, seul garant du fait qu'un dialogue puisse s'établir avec la communauté. Ce qui tendrait aussi à expliquer que ces thèses collectives ne furent pas simplement « *mal vues* », mais bien un véritable tabou, comme cela a été vu page 99.

22. Le rôle des temporalités.

L'analyse ci-dessus ne permet toutefois pas d'appréhender pleinement le problème de formation du discours, car elle évacue toute dimension temporelle, ce qui est assez gênant dans le contexte du changement de matrice disciplinaire. Cette question des temporalités peut s'appréhender de deux manières : par la détermination des périodes charnières, mais aussi sans doute par une analyse sur la longue durée.

L'inertie liée à la durée même de réalisation des thèses d'État (plus de huit ans pour les thèses du corpus) fait que celles-ci ont été pensées très en amont par rapport à la date de soutenance. Il n'est évidemment pas question d'imaginer ici qu'aucune remise en cause n'ait pu avoir lieu durant cette période ; mais les interviews ont tout de même montré une certaine stabilité des problématiques et des méthodologies. Le côté désuet de certaines thèses de géographie régionale n'est-il pas aussi lié à une conception réalisée à une époque où, par exemple, « on ne tirait pas dessus »¹ cette géographie régionale ? Dans le même ordre d'idées, je rappellerai que de nombreuses thèses concernant des terrains africains ont été lancées avant l'indépendance des pays africains. Cas extrême, la thèse de Jean Sermet sur l'Andalousie fut commencée avant la seconde guerre mondiale et avant la guerre d'Espagne ! Il faut donc bien prendre en compte une certaine inertie liée à la structure, qui a fait de l'exercice quelque chose prenant *de facto* toujours en compte l'innovation avec un retard certain.

Reste le problème des moments-clés. Certains, liés à l'histoire propre de la thèse, ont été repérés dans le relevé de données : appréhendés par la notion de *kairos*, ils ont souvent contribué à une accélération des soutenances. Mais, de façon beaucoup globale, étant donné que l'histoire des idées ne peut se dissocier de l'histoire du contexte intellectuel qui les a fait naître, il me semble que trois dates, toutes extérieures au contexte disciplinaire, ont joué un grand rôle dans le discours de la thèse et, partant, dans le discours disciplinaire. Mai 1968 est évidemment le plus connu de ces trois moments et celui qui a fait le plus l'objet d'analyses sur ses conséquences disciplinaires. Pourtant s'il a incontestablement ébranlé le système et contribué à une prise de conscience du malaise, son importance doit être relativisée au profit des deux autres moments-clés. Les années Saunier-Séité (1976-1981) et l'alternance de mai 1981 qui mit fin à cette seconde période ont eu sans doute des conséquences plus importantes. Ces deux temps ont en effet influencé à la fois le discours de la thèse et la réalisation même de ces thèses : accélération des thèses à partir de 1978, promotion d'anciens assistants avant les maîtres-assistants, réalisation de thèses sur travaux après 1981, multiplication de thèses se réclamant comme autant de critiques de la thèse d'État, remises en cause institutionnelles dans les instituts... La période qui va de 1976 au milieu des années 1980 a ainsi considérablement modifié les rapports de force à l'intérieur de la communauté, mais aussi le discours même de la thèse. Et la première suppression de la thèse d'État en 1984 peut être vue comme une conséquence directe de mai 1981.

Malgré l'importance de ces moments-clés à la fois pour l'ensemble de la géographie et pour la thèse d'État, on ne peut toutefois les considérer comme ayant entraîné de vraie rupture disciplinaire. L'étude du concept de sous-développement comme celle des géographies urbaines a plutôt montré l'existence d'une lente percolation de l'innovation au sein de la thèse et la création d'un entre-deux et d'une géographie cumulative. Ce qui est vrai également d'un point de vue sémantique : l'apparition soudaine et massive de termes prétendument interdits avant 1981, comme « Tiers-

¹ Jean David. Interview. 06 12 2006. Citation déjà mentionnée page 194.

Monde», tient plus de la reconstruction postérieure voire d'un imaginaire que de la réalité. Il faut au contraire privilégier les continuités dans le temps, il n'y a pas eu de « révolution scientifique » mais un passage lent du fait d'un mélange entre différents ingrédients et dont un des instruments fut la thèse d'État.

Seule véritable rupture signalée dès l'introduction, quelques thèses initiatrices sont apparues comme telles aux contemporains : la thèse de Raymond Dugrand, plus encore que celle de Michel Rochefort, fut au moins un évènement interpellant la communauté. Le terme « *d'éveilleurs* » proposé par Jean-François Sirinelli me semble caractériser au plus juste ces auteurs qui certes ont initié une pensée, mais surtout l'ont donnée à voir, ont créé l'évènement et ont contribué à une réflexion collective.

23. De l'emploi de la métaphore de l'infusoir.

Regroupant les analyses précédentes, l'image de l'infusoir, empruntée à Jean Touchard (1968), me semble porteuse de sens. Cet historien des idéologies cherchait dans sa thèse d'État à comprendre les raisons de la « *gloire de Béranger* », chansonnier français de la première moitié du XIX^e siècle. Il ne procéda à aucune étude littéraire « *dont les conclusions auraient risqué d'être décevantes* », mais à une analyse interdisciplinaire des idées politiques et de la société de l'époque. Soulignant le caractère composite et en mouvement du champ idéologique, il proposa ainsi, notamment dans ses cours à l'IEP de Paris, l'image d'un bassin de décantation, d'un « *infusoir* », au sein duquel les éléments se modifient plus ou moins en fonction du « *bougé* » de l'infusoir.

Systématiser cette métaphore donne quelques clés méthodologiques pour comprendre le rôle précis de la thèse d'État dans son environnement social. On peut imaginer la communauté universitaire comme un atelier disposant d'un certain nombre de chaînes de montage (destinées à produire des thèses). Chacune d'entre elles est dirigée par un contremaître (le directeur de thèse).

Dans ce système, il faut penser la thèse comme un bac de décantation situé sur le tapis roulant du temps et au fond duquel existe une part de sédimentation. Les sédiments représentent la part d'héritage dont procède toute pensée : ceux, conscients ou non, liés à la matrice disciplinaire, mais aussi les attentes de la communauté (l'écriture de genre, le regard du directeur de thèse).

Lorsque le thésard (« l'ouvrier » plus que « l'artisan » évoqué par un des imaginaires de la thèse) introduit dans le bac un liquide supplémentaire (des connaissances, des idées nouvelles), celui-ci est dans un premier temps bloqué. Ce qui est conforme à l'image superficielle du frein, telle que l'a perçue la communauté. Mais dans un second temps, se produit une décantation et la création d'un entre-deux, d'un nouveau mélange. La qualité du mélange dépend donc pour partie de l'habileté du thésard mais aussi du « *bougé* » de l'infusoir, lui-même induit par le temps : un concept se meut plus ou moins rapidement en fonction du moment (le *kronos* T), qui contribue par à coups à l'accélération de la décantation dans l'infusoir (lors par exemple des trois moments-

clés repérés). Mais il dépend aussi de l'instant critique (le *kairos* t) auquel on retire l'infusoir (la soutenance).

La thèse développe donc son milieu associé : un fonctionnement autonome, toujours en décalage avec le reste de la discipline. Pourtant, les conclusions précédentes ne sont toutefois pas encore pleinement satisfaisantes : en effet les diverses constatations réalisées au cours de cette recherche montrent que si certains choix ont obéi à des justifications scientifiques, et d'autres à des justifications stratégiques, il y en a eu d'autres parfois non rationnels, tel le rapport émotionnel au terrain. Ces choix déplacent une dernière fois le problème : Maud Mannoni l'avait situé sur le terrain de la psychanalyse : une supposition qui demanderait à être étayée, il est vrai, mais qui permettrait sans doute d'expliquer le fait que certains comportements aient perduré. Car, quelles furent les conséquences de la loi de 1984 programmant la suppression de la thèse d'État ? Un gain de temps pour des chercheurs désormais moins tenus d'y consacrer huit à dix ans ? Un rôle accru pour d'autres vecteurs de l'innovation, comme les colloques ? Sans doute. Pourtant, sa suppression a-t-elle réellement mis fin aux logiques propres de la thèse et à un imaginaire largement partagé ? Probablement pas : l'Habilitation à Diriger des Recherches ne présente-t-elle pas de nombreux points communs avec l'ancienne thèse d'État ? Alors que l'arrêté du 05 juillet 1984 parle de « *quelques dizaines de pages* », de nombreuses habilitations sont désormais l'occasion pour le candidat de réaliser « *un très volumineux travail* » ... une expression de Paul Claval¹ consacrée à la thèse d'État.

¹ P. Claval. 1988. p. 327.

Bibliographie

Comme signalé dans les « conventions d'écriture », cette bibliographie n'indique pas les références utilisées une seule fois, qui sont mentionnées quant à elles en bas de page.

I. Ouvrages et articles publiés par des géographes ou parus dans des revues de géographie.

Dans le cas des ouvrages collectifs fonctionnant comme des recueils d'articles, seuls sont mis les articles réellement utilisés. Par exemple :

- L. Quesne. 1997. *L'hippocratisme comme matrice de la problématique environnementale en géographie*. In s.d. J-F Staszak. *Les discours du géographe*. L'Harmattan. Géographie et cultures. 281 pages. pages 57-68.

Dans quelques cas cependant, lorsque l'ouvrage a été utilisé à de très nombreuses reprises, l'ensemble de l'ouvrage peut être mentionné.

- A. Bailly (coord.). 1984. *Les concepts de la géographie humaine*. Masson. 204 pages.
- A. Bailly, H. Béguin. 2001. *Introduction à la géographie humaine*. Armand Colin. Coll. U. 8^e édition. 216 pages. 12 tabl., 34 fig.
- A. Bailly, R. Ferras. 2004. *Éléments d'épistémologie de la géographie*. 2^e édition. Armand Colin. 191 pages.
- G. Benko. 1998. *La science régionale*. PUF. 128 pages.
- G. Benko, U. Srohmayer. 2004. *Horizons géographiques*. Bréal. Coll. D'autre part. 358 pages.
- V. Berdoulay. 1985. *Les idéologies comme phénomènes géographiques*. *Cahiers de Géographie du Québec*. Vol 29, n° 77. Sept 1985. Pages 205-218.
- V. Berdoulay. 1988 (a). *Des mots et des lieux. La dynamique du discours géographique*. Mémoires et documents de géographie. Éditions du CNRS. 106 pages.
- V. Berdoulay. 1988 (b). *Idées aristotéliennes et effet discours dans la géographie d'origine méditerranéenne*. *Annales de géographie*. N° 542. Pages 404-418.

- V. Berdoulay. 1992. *Les valeurs géographiques*. In A. Bailly R. Ferras, D. Pumain (sd). Encyclopédie de géographie. Économica. 1132 pages. Pages 385-402.
- V. Berdoulay. 1995. *La formation de l'école française de géographie (1870-1914)*. 2^o édition (1981 pour la première édition). Comité des travaux historiques et scientifiques. 248 pages.
- V. Berdoulay et O. Soubeyran. 1991. *Lamarck, Darwin et Vidal : aux fondements naturalistes de la géographie*. *Annales de Géographie*. N° 561-562. Pages 617-643.
- V. Berdoulay et O. Soubeyran. 2002. *L'écologie urbaine et l'urbanisme. Aux fondements des enjeux actuels*. La Découverte, 268 pages.
- M. Berger, C. Gillette, M-C. Robic. 1996-1997. *L'étude des espaces ruraux en France à travers trois quarts de siècle de recherche géographique. L'exemple des thèses de doctorat d'État*. Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales. N°9. Crises et mutation des territoires.
- A. Berque. 1992. *Espace, milieu, paysage, environnement*. In A. Bailly R. Ferras, D. Pumain (sd). Encyclopédie de géographie. Économica. 1132 pages. Pages 351-369.
- J. Bonnamour. 1973. *La Géographie Rurale. Méthodes et perspectives*. Paris, Masson, 168 pages.
- J. Bonnamour. 1974. *Thèse et direction de recherche en Géographie rurale*. In Équipe de Géographie Rurale du Laboratoire Associé de Géographie Humaine - Rapport n°2, pages 165 - 172.
- S. Bourgeat, L. Gagnol, D. Kahn. 2007. *Cent ans de soutenances de thèse à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble (1907-2006)*. In M-C. Fourny et A. Sgard (sd). *Ces géographes qui écrivent les Alpes. Une relecture de la Revue de Géographie Alpine à travers le siècle*. Revue de Géographie Alpine. Numéro hors-série. Coll. Ascendances. Pages 217-237.
- A.M. Briend, B. Joseph. 2005. *Thèses de géographie soutenues en France de 1872 à 1972*. Cybergéo. <http://www.cybergegeo.presse.fr/ttsavoir/these.htm>.
- N. Broc. 2001. *École de Grenoble contre École de Paris : les Alpes enjeu scientifique*. *Revue de Géographie Alpine*. 89. 2001. N°4. Pages 95-105.
- M. Brosseau. 1997. *Géographie, pratiques discursives et ambiance postmoderne Cahiers de Géographie du Québec* Volume 41, n° 114, décembre 1997. Pages 413-419.
- M. Bruneau. 1999. *Pierre Gourou (1900-1999). Géographie et civilisations, L'Homme, Observer Nommer Classifier*. <http://lhomme.revues.org/document1.html>.
- M. Bruneau, G. Courade. 1984. *Existe-t-il une géographie humaine tropicale ? À la recherche du paradigme de Pierre Gourou*. *L'espace géographique*. n°4. Pages 306-316.
- M. Bruneau, D. Dory (s.d.). 1989. *Les enjeux de la tropicalité*. Masson. 161 pages.
- R. Brunet, R. Ferras, H. Théry. 1993. *Les mots de la géographie*. 2^o édition. 518 pages.

- M. Bruston. 1993. *Pour une connaissance des chercheurs en géographie. Première approche.* In D. Dory, D. Douzant-Rosenfeld, R. Knafou (s.d.). *Matériaux pour une sociologie de la géographie.* L'Harmattan 187 pages. Pages 71-88.
- H. Chamussy. 1982. *La carte de l'Empire. Brouillons Dupont.* N° 9 pages 51-59.
- H. Chamussy. 2003. *Les géographes au risque de la complexité. Géocarrefour,* vol 78 1/2003. pages 61-70.
- J. Charre. 2000. *Le pourquoi et le pourquoi pas.* Géopoint. 2000.
- M. Chevalier. 1996. *Les géographes français dans l'entre-deux-guerres.* In P. Claval et A-L. Sanguin (s.d.). *La géographie française à l'époque classique (1918-1968).* L'harmattan. Coll Géographie et cultures. 345 pages. Pages 15-26.
- C. Chivallon. 2003. *Une vision de la géographie sociale et culturelle en France. Annales de Géographie.* Nov-Déc. 2003. pages 646-657.
- P. Claval. 1975. *Contemporary human geography in France. Progress in geography,* VII, p. 253-292.
- P. Claval. 1980. *Les mythes fondateurs des sciences sociales.* PUF. 261 pages.
- P. Claval. 1998. *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours.* Nathan. Université. 543 pages.
- P. Claval. 2001. *Épistémologie de la géographie.* Nathan Université. 265 pages.
- P. Claval et AL Sanguin (s.d.). 1996. Introduction de *La géographie à l'époque classique (1918-1968).* L'harmattan. Coll Géographie et cultures. 345 pages. Pages 7-12.
- G. Courade. 1997. *Géographies CFA : de l'un au multiple.* In Knafou R. (sd). *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science.* Éd. Belin. Paris. 438 pages. Pages 261-265.
- C. D'Alessandro. 2004. *Géographes en brousse : un métissage spatial entre discours et pratiques.* Thèse de doctorat. 517 pages. 10 fig.
- B. Debarbieux. 1992. *Imagination et imaginaire géographiques.* In A. Bailly R. Ferras, D. Pumain (sd). *Encyclopédie de géographie.* Économica. 1132 pages. Pages 893-906.
- J.P. Diry. 2004. *Un siècle de géographie rurale.* Conférence du FIG. 02 10 2004.
- G. Djament et M. Covindassamy. 2005. *Traduire Christaller en français.* Textes seuils, réception, récit de découverte. *Cybergeo, revue européenne de géographie,* N° 298, 25 janvier 2005.
- O. Dollfus. 1986. *Vous dites : Géographie régionale ? Deux ou trois choses que je sais d'elle.* *L'Espace géographique* n°4. Pages 257-258.

- D. Douzant-Rosenfeld. 1997. *Les Universités et leurs territoires*. In Knafou R. (sd). *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*. Éd. Belin. Paris. 438 pages. Pages 160-182.
- D. Dory, D. Douzant-Rosenfeld et R. Knafou (s.d.). 1993. *Introduction*. In *Matériaux pour une sociologie de la géographie*. L'Harmattan Géotextes. 187 pages, fig. non répertoriées. Pages 5-8.
- J.P. Ferrier. 1999. *Pour les géographes, y a-t-il une nature ?* Actes du FIG. Géographie et nature.
- P. George. 1974. *Dictionnaire de la géographie*. 2^o édition. PUF. 451 pages.
- A. Huetz de Lempis. 1997. *Les géographes de Bordeaux et l'Outre-Mer. Les Cahiers d'Outre-Mer*. N° 200. Pages 542-573.
- Gérard Joly. 1997. *Une base de données sur les thèses de géographie soutenues en France*. Cybergeo. N° 21.
- Y. Lacoste. 2003. *De la géopolitique aux paysages*. Armand Colin. 413 pages.
- D. Laplace-Treytore. 1998. *Le genre régional. Écriture et transmission du savoir géographique*. Pau. Thèse de Doctorat. 438 pages. 18 fig.
- B. Lévy. 1999. *Nature et environnement : considérations épistémologiques*. Actes du FIG. Géographie et nature.
- J. Lévy. 1999. *Revisiter le couple géographie humaine / Géographie physique*. Actes du FIG. Géographie et nature.
- J. Lévy et M. Lussault (s.d.). 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin. 1034 pages.
- R. Marconis. 2004. *Introduction à la géographie*. Armand Colin. 2^o éd. 234 pages.
- Y. Marguerat, L. Cambrézy (collab). 1978. *La géographie française dans le Tiers-monde : trois quarts de siècle de thèses de géographie dans la zone chaude*. *Intergéo Bulletin*, 58 pages.
- A. Meynier. 1969. *Histoire de la pensée géographique en France*. PUF. 224 pages.
- O Orain. 2003. *Le plain-pied du monde. Postures épistémologiques et pratiques d'écriture dans la géographie française au XX^o siècle*. Thèse de Doctorat. 405 pages. 7 annexes. 5 documents non textuels.
- G. Palsky et M.-C. Robic. 1997. *Aux sources de la sémiologie graphique*. In Actes du Colloque *Trente ans de sémiologie graphique*. 12-13 Décembre 1997. *Bulletin du Comité français de Cartographie*, n°156, juin 1998 et *Cybergéo*.
- M. Philipponneau. 2003. *La région et l'État, parcours d'un géographe régionaliste*. Conférence prononcée à l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines. 13 février 2003. Compte-rendu réalisé par Yann Calbérac. 5 pages.

- P. Pinchemel 1974. *Thèses et carrières. Réflexions pour amorcer une discussion. L'Espace géographique.* N° 4. p. 299-302.
- P. Pinchemel. 1988. *La face de la terre.* Armand Colin. 519 pages, 27 tabl., 102 fig., 31 photos.
- L. Quesne. 1997. *L'hippocratisme comme matrice de la problématique environnementale en géographie.* In *Les discours du géographe.* L'Harmattan. Géographie et cultures. 281 pages. Pages 57-68.
- C. Raffestin. 1989. *Théories du réel et géographicit . EspacesTemps* n° 40/41. pages 26-31.
- J-P. Raison. 1997. *Les thèses sur l'Afrique tropicale : fleuron de la géographie française ou domaine de crise larvée.* In Knafou R. (sd). *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science.* Éd. Belin. Paris. 438 pages. Pages 196-206
- J. Renard. 1999. *Georges Macé (1932-1999).* Ruralia en ligne, n° 4 <http://ruralia.revues.org>.
- A. Reynaud. 1974. *La géographie entre le mythe et la science. Essai d'épistémologie, Travaux de l'Institut de géographie de Reims,* 18/19, 200 pages.
- A. Reynaud. 1976. *El mito de la unidad de la geografia.* Barcelone. Geocritica. N° 2. Mars 1976.
- M-C. Robic. 1986. *L'art de la dire et les manières de l'entendre. L'Espace géographique.* N°4. Pages 244-246.
- M-C Robic. 1989. *Un siècle de professionnalisation.* In Comité national d'Evaluation, *La géographie dans les Universités françaises. Une évaluation thématique,* Paris. Pages 17-19.
- M-C Robic. 1991. *La stratégie épistémologique du mixte : le « dossier vidalien ».* *EspaceTemps.* 47-48.
- M-C. Robic. 1996. *Des vertus de la chaire à la tentation de l'action.* In P. Claval et A.L. Sanguin. Pages 27-58.
- M.C. Robic. 2003. *La ville, objet ou problème ? La géographie urbaine en France (1890-1960)* Sociétés Contemporaines. N° 49-50. 2003. Pages 107-138.
- M-C. Robic. 2004. *Rencontres et voisinages de deux disciplines.* In *Ethnologie française.* 2004. N° 4. *Ethnologie et géographie* (Responsable Scientifique : M-C Robic). Pages 581-590.
- M-C. Robic (coord). 2006. *Couvrir le monde. Un grand XX^e siècle de géographie française.* Adpf. Ministère des affaires étrangères. 215 pages.
- M. Rochefort. 2002. *Mai 1968. Ruptures à l'Institut de géographie (interview).* In *Parcours dans la recherche urbaine. Michel Rochefort, un géographe engagé.* 3. *Un mandarin éclairé.* Strates.

- A-L. Sanguin. *Vidal de la Blache. 1993. Un génie de la géographie.* Belin. Un savant, une époque. 384 pages.
- A.L. Sanguin. 1996. *La migration d'un champ scientifique : la géographie française entre le début et la fin du XX^e siècle.* In *La géographie à l'époque classique (1918-1968).* L'harmattan. Coll Géographie et cultures. 345 pages. Pages 331-345.
- J. Scheibling. 1994. *Qu'est-ce que la géographie ?* Hachette Supérieur. 197 pages.
- O. Soubeyran. 1986. *La crise de la conscience planificatrice. L'émergence du nouveau et le problème de l'avancement conceptuel.* In *Il processo regionale teoria e politica del cambiamento territoriale.* Univesita di Catana. Pages 112-154.
- O. Soubeyran. 1988. *Vingt ans déjà : un retour à la case départ.* *Cahiers de la géographie du Québec*, vol. 32, n° 87. Déc. 1988.
- O. Soubeyran. 1997. *Imaginaire, science et discipline.* L'Harmattan. 482 pages.
- O. Soubeyran 1998. *Les occasions manquées.* *Espaces Temps*, 68/69/70. Pages 171-186.
- O. Soubeyran. 2004. *Postface, tautologie, effet géographique, fabrication des comportements attendus.* In B. Debarbieux, M-C. Fourny, A. Sgard et M. Rautenberg. *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques.* Grenoble. MSH Alpes. Pages 241-246.
- J-F. Staszak. 1995. *La géographie d'avant la géographie. Le climat chez Aristote et chez Hippocrate.* L'Harmattan. 252 pages.
- J-L. Tissier. 1985. *Les anciens élèves de l'École Normale de Saint-Cloud et la géographie française, 1942-1973.* In C. Charle, R. Ferré (dir.) *Le Personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIX^e et XX^e siècles.* Actes du colloque organisé par l'Institut d'Histoire moderne et contemporaine de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Paris, Cnrs éditions, 283 pages. Pages 205-218.
- P. Vennetier. 1991. *À travers un siècle de géographie humaine française dans les pays tropicaux.* *Annales de géographie.* N° 561-562. Pages 644-667.
- P. Vennetier. 1997. *Cinquante ans de « Cahiers D'Outre-Mer ». Essai de bilan scientifique.* *Cahiers d'Outre-Mer.* N° 200, pages 575-606.

II. Autres ouvrages utilisés.

- D. Alexandre, M. Collot, J. Guérin, M. Murat. 2004. *La traversée des thèses. Bilan de la recherche doctorale en littérature française du XX^e siècle.* Presses Sorbonne Nouvelle. 254 pages.
- L. Althusser. 1996. *Lire le Capital.* P.U.F. Réédition de la première édition de 1965. 688 pages.

- B. Anderson. 2002. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine du nationalisme*. Éditions La découverte. Poche. 2^e édition française. 215 pages.
- M. Bakhtine. 1981. *Le principe dialogique. Suivi de Écrits du cercle de Bakhtine*. Seuil. 316 pages.
- M. Bakhtine. 1984. *Esthétique de la création verbale*, Gallimard. Bibliothèque des idées. 408 pages.
- A. Barberousse, M. Kistler, P. Ludwig. 2000. *La philosophie des sciences au XX^e siècle*. Champs. Flammarion. 353 pages.
- M. Bloch. 1952. *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*. Cahier des Annales, 3. Armand Colin, 2^e édition, 112 pages. 1^e éd. 1949.
- L. Boia. 1998. *Pour une histoire de l'imaginaire*. Les belles lettres. Vérité des mythes. 223 pages.
- P. Bourdieu. 1982. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Fayard. 245 pages.
- P. Bourdieu. 1984. *Homo academicus*. Les éditions de minuit. Coll. Le sens commun. 317 pages.
- P. Bourdieu. 1992. *Réponses. Entretiens avec J.D. Wacquant*. Seuil. 267 pages.
- P. Bourdieu. 1997. *Méditations pascaliennes*. Éd Seuil. Points Essais. 2003. 391 pages.
- P. Bourdieu. 2001. *Science de la science et réflexivité*. Raisons d'agir. 238 pages.
- C. Cassagrande. 2005. *L'université, un monde très masculin*. *L'Histoire*. N° 297. Avril 2005. Pages 46-49.
- B. Cassin (s.d.). 2004. *Vocabulaire européen de philosophie. Dictionnaire des intraduisibles*. Seuil-Le Robert. 1531 pages.
- C. Castoriadis. 1975. *L'institution imaginaire de la société*. Seuil. 538 pages.
- M. De Certeau. 1975. *L'écriture de l'histoire*. NRF Gallimard. 358 pages.
- M. De Certeau. 1994. *L'invention du quotidien*. Gallimard. 1980. Folio. Essais. 2 tomes. 350 et 416 pages.
- R. Chartier. 1989. *Le monde comme représentation*. *Annales ESC*. N° 6. p 1505-1520.
- Collège de France. 2002. *Génération Jeunes Chercheurs. Quelle place dans la société de demain ?* Colloque du 15 mars 2002. 48 pages.
- F. Cros. 1998. *L'innovation en éducation et en formation : vers la construction d'un objet de recherche ?* Éducation permanente n° 134. Pages 9-30.

- C. Dardy, D. Ducard, D. Maingueneau. 2002. *Un genre universitaire. Le rapport de soutenance de thèse*. Septentrion. Lettres et sciences humaines. 134 pages.
- V. Descombes. 1998. *La confusion des langues*. Enquête n° 6. Pages 35-54.
- J. Delumeau. 1978. *La peur en occident (XIV^e-XVIII^e siècles). Une cité assiégée*. Fayard. 486 pages.
- G. Donnadiou. 2005. *François Perroux, un économiste systémicien*. 6^e congrès européen de science des systèmes. 19-22 Septembre 2005. 8 pages.
- J-F. Dortier (collectif s.d.). 2004. *Dictionnaire des sciences humaines*. Éditions sciences humaines. 875 pages.
- F. Dosse. 1997. *L'empire du sens. L'humanisation des sciences humaines*. La Découverte - Poche. 432 pages.
- F. Dosse. 2003 (a). *De l'histoire des idées à l'histoire intellectuelle. Revista Mimesis. Ciências humanas*. Bauru. SP 2003. Vol 24 n° 2. Pages 13-28.
- F. Dosse. 2003 (b). *La marche des idées. Histoire des intellectuels, histoire intellectuelle*. La Découverte. Coll. Armillaire. 354 pages.
- U. Eco. 1979. *Lector in fabula. Ou la coopération interprétative dans les textes narratifs*. Éd Grasset. 1985 pour la traduction française. 315 pages.
- J. Elster. 1984. *Le laboureur et ses enfants. Deux essais sur les limites de la rationalité*. Les éditions de minuit. 199 pages.
- M. Foucault. 1969. *L'archéologie du savoir*. Gallimard. 275 pages.
- H. G. Gadamer. 1976. *Vérité et méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*. Traduction de la seconde édition allemande par Pierre Fruchon. Paris. Seuil. L'ordre philosophique. 1996. 534 pages.
- C. Geertz. 2000. *The interpretation of cultures*. (1973 pour la 1^e édition). Basic books. 480 pages.
- R. Girardet. 1986. *Mythes et mythologies politiques*. Seuil. Points Histoire. 211 pages.
- H. Gispert. 1995. *Les doctorats : un objet pertinent en histoire des sciences*. In *ANDES. Histoire du Doctorat. Médecine. Sciences. Médecine. Pharmacie*. Actes du colloque du 17 11 1995. 160 pages. Pages 27-33.
- O. Godechot, N. Mariot. 2003. *Comment choisir son directeur de thèse. Réseaux et recrutement en science politique*. Bulletin de la fédération Paris-Jourdan n° 3. Oct 2003. pages 3-4.

- O. Godechot, N. Mariot. 2004. *Les deux formes du capital social. Structure relationnelle des jurys de thèses et recrutement en science politique*. *Revue française de sociologie*. 45-2. 2004. pages 243-282.
- J. Grondin. 2003. *Le tournant herméneutique de la phénoménologie*. PUF Philosophie. 128 pages.
- M. Hilgers. 2006. *Liberté et habitus chez Pierre Bourdieu*. EspacesTemps.net, Textuel, 07.07.2006 <http://espacestems.net/document2064.html>.
- N. Hulin. 1995. *Les doctorats dans les disciplines scientifiques au XIX^e siècle*. In *ANDES. Histoire du Doctorat. Médecine. Sciences. Médecine. Pharmacie*. Actes du colloque du 17 Nov 1995. 160 pages. Pages 15-24.
- H. R. Jauss. 2002. *Pour une esthétique de la réception*. 1990. Tel Gallimard. 2002. 333 pages.
- R. Koselleck. 1990. *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*. EHESS Paris. 329 pages.
- R. Koselleck. 1997. *L'expérience de l'histoire*. Éd Gallimard. Le Seuil. Hautes études. 247 pages.
- T. Kuhn. 1970. *La structure des révolutions scientifiques*. 2^e édition. Champs Flammarion. 1983. 284 pages.
- G. Lappasade. 1993. *De l'ethnographie de l'école à la nouvelle recherche-action*. Document dactylographié. Université de Paris VIII. *L'ethno- sociologie : Les sources anglo- saxonnes*, Paris : Méridiens Klincksieck, pages 143- 156.
- P. Lardellier. 2003. *Théorie du lien rituel. Anthropologie et communication*. Paris, Éd. L'Harmattan, coll. Communication et civilisation, 237 pages.
- B. Latour. 1989. *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*. La Découverte. Poche. 2005. 663 pages.
- B. Latour. 2001. *Le métier de chercheur. Regard d'un anthropologue*. 2^e édition, revue et corrigée. Inra. Sciences en question. 103 pages.
- B. Latour, S. Woolgar. 1988. *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*. La Découverte. Sciences et société. 300 pages.
- J. Le Goff. 1981. *La naissance du purgatoire*. NRF. Gallimard. 509 pages.
- D. Lodge. 1991. *Un tout petit monde*. Roman de 1984. Traduction française par M. et Y. Couturier. Rivages. 415 pages.
- D. Maingueneau. 1989. *Genèse du discours*. Pierre Mardaga. Philosophie et langage. 2^e édition. 209 pages.
- D. Maingueneau. 1996. *Les termes-clés de l'analyse du discours*. Seuil. Mémo. 94 pages

- K. Mannheim. 1990. *Le problème des générations*. Nathan. Essais et recherches. Traduction de la réédition de 1964. 1928 pour la première édition en allemand. 122 pages.
- M. Mannoni. 1983. *Le symptôme et le savoir*. Seuil. 126 pages.
- P. Mannoni. 1998. *Les représentations sociales*. PUF. Troisième édition. 128 pages.
- B. Maris. 1991. *Les sept péchés capitaux des universitaires*. Albin Michel. 199 pages.
- G. Massardier. 1996. *Expertise et aménagement du territoire. L'État savant*. L'Harmattan. Logiques politiques. 285 pages.
- F. Millerand. Usages des NTIC. 1998. *Les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation (1ère partie)*. COMMposite. V.1998-1.
- J. Moline. 1997. *Le doctorat en médecine*. In ANDES. *Histoire du doctorat. Sciences. Médecine. Pharmacie. Des origines à nos jours*. Actes de la journée du 17 novembre 1995. 160 pages. Pages 35-50.
- J. Peytard. 1995. *Michaïl Bakhtine. Dialogisme et analyse du discours*. Bertrand-Lacoste. 128 pages.
- K. Popper. 1973. *La logique de la découverte scientifique*. Payot. Bibliothèque scientifique. 480 pages.
- K. Popper. 1997. *Toute vie est résolution de problèmes. Tome 1. Questions autour de la connaissance de la nature*. Actes Sud 167 pages.
- P. Ricoeur. 1986. *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique*. Le Seuil. Points Essais. 452 pages.
- P. Ricoeur. 1991. *Événement et sens*. Raisons pratiques. N° 2. Pages 51-52.
- P. Ricoeur. 1994. *Temps et récit. Tome 1. L'intrigue et le récit historique*. Seuil. (1983). Points essais. 404 pages.
- P. Ricoeur. 2000. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Le Seuil. 675 pages.
- G. Ryle. 1978. *La notion d'esprit*. Payot. 314 pages.
- P. Sansot. 1984. *Poétique de la ville*. Klincksieck. 422 pages.
- P. Sansot. 1986. *Les formes sensibles de la vie sociale*. PUF. La politique éclatée. 213 pages.
- J. Schangler. 1983. *Penser la bouche pleine*. Fayard. 257 pages.
- B. Secchi. 2004. *De l'urbanisme et de la société ?* Conférence prononcée à l'Université Pierre Mendès France, Grenoble, le 30 juin 2004.

- P. Sériot. 2000. *Limites, bornes et normes : la délicate constitution de l'objet en sciences humaines*. Colloque Géoponts. Pages 125-139.
- L. Sfez. 1992. *Critique de la décision*. Presses de la fondation nationale de Sciences politiques. 4^e éd. 571 pages.
- G. Simondon. 1989. *L'individuation psychique et collective*. Paris, Aubier, 293 pages.
- J. Starobinsky. 1970. *La relation critique. L'œil vivant II*. Le Chemin. Essai. NRF Gallimard. 341 pages.
- I. Stengers, J. Schlanger. 1991. *Les concepts scientifiques : invention et pouvoir*. Coll. Folio-Essais, Gallimard. 166 pages.
- A. Terrisse. 1983. *Une histoire des thèses de psychiatrie en France du début du XVII^e siècle à la veille de la seconde guerre mondiale*. In J. Postel et C. Quénel. *Nouvelle histoire de la psychiatrie*. Privat. 774 pages. Pages 540-541.
- A. Tordesillas. 1996. *L'instance temporelle dans l'argumentation de la première et de la seconde sophistique : la notion de Kairos*. In *Le plaisir de parler*. Barbara Cassin (Sd) Colloque de Cerisy. Les éditions de minuit. Pages 31-61.
- J. Touchard. 1968. *La gloire de Béranger*. Armand Colin. Thèse d'État. 2 tomes. 1227 pages.
- A. Tuilier. *Le doctorat ès sciences*. In *ANDES. Histoire du Doctorat. Des origines à nos jours*. Actes du colloque du 17 Nov 1995. pages 149-155.
- W.F. Whyte. 2002. *Street corner society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*. La Découverte. 400 pages. 1943 pour l'édition américaine.

Annexes

Les annexes 1 et 2 sont consacrées au corpus : le corpus des 114 thèses est en annexe 1, l'annexe 2 est un tableau synoptique qui relie les thèses du corpus, celles qui ont été recensées mais n'ont pas été lues, et la liste des comptes-rendus dépouillés. L'annexe 3 signale enfin quelques problèmes matériels qui ont parfois présidé à l'élaboration des deux annexes précédents.

Annexe 1

Le corpus de 114 thèses d'État de géographie humaine.

Avertissement :

- Les thèses sont numérotées par ordre alphabétique. Dans le corps de ma propre thèse, les renvois systématiques à ces ouvrages sont donc du type : « Nom. Titre. Année. Numéro. Page. ».

- Lorsque la date de publication est différente de la date de soutenance, c'est la date de soutenance qui figure en premier. Par exemple :

15 Bouquerel Jacqueline. 1973. Aspects géographiques de l'industrialisation du Maroc (industries de transformation). Lille. 1974. 3 tomes. 959 p. + 68 pages de biblio et table des matières.

- Lorsque l'ouvrage consulté n'est pas la thèse mais la version remaniée ou un ouvrage publié d'après la thèse, la référence comporte en premier le nom de la thèse, et en second l'appellation « *ouvrage consulté* » suivie du nom de l'ouvrage. Par exemple :

100 Schwab Roland. 1977. La genèse et l'évolution des structures régionales en Alsace et dans les régions voisines entre 1825 et 1962. Ouvrage consulté (texte remanié) : L'Alsace : 1825-1960. De la cellule rurale à la région : essai de dynamique régionale. 1980. 518 pages, cartes, graph. 23 feuilles de cartes hors-texte.

- En quelques occasions, j'ai eu l'opportunité de compulser à la fois la thèse et l'ouvrage remanié, de façon à procéder à une utile comparaison. D'où l'appellation « *ouvrage également consulté* ». Par exemple :

55 Houssel Jean-Pierre. 1976. La Région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne. Lille ANRT. 1979. 708 pages. 2 tomes. 86 fig. Ouvrage également consulté. Le Roannais et le Haut- Beaujolais. Un espace à l'écart des métropoles (version imprimée d'après principalement le tome 2 de la thèse de 1976). 1978. PUL. 237 pages, 49 fig., 2 planches h.t.

- Lorsqu'il s'agit d'une thèse sur travaux, la référence comporte, outre le titre sous lequel la thèse a été soutenue, un état des lieux de ce qui se trouve dans la bibliothèque universitaire : soit un rapport contenant une liste de travaux, soit un ensemble d'articles figurant par exemple dans un dossier cartonné. Par exemple :

27 Chonchol Jacques. 1982. Le développement de l'agriculture en Amérique latine. Thèse sur travaux : rapport de 127 pages et un annexe d'une liste des « *principales publications présentées pour le Doctorat d'État sur travaux* » non numérotée. Soit 40 titres au total.

49 Gottmann Jean 1970. L'œuvre géographique publiée. Thèse sur travaux soutenue à partir d'une liste de six ouvrages et de trois articles tirés à part.

Ouvrages :

- Les marchés des matières premières. Armand Colin 1957. 435 pages
- Études sur l'Etat d'Israël et le moyen-orient. Armand Colin 1959. 176 pages
- Documents pour servir à l'étude de la structure agraire dans la moitié occidentale de la France. Études et mémoires. Armand Colin 1964. 347 pages.
- Essais sur l'aménagement de l'espace habité. Mouton 1966. 347 pages
- Megalopolis. The urbanized northeastern seaboard of the United States. 4^e édition 1967. The MIT Press Cambridge, Massachusetts. 810 pages
- A geography of Europe. 4^e édition. Holt, Rinehart and Winston 1969. 866

pages

Articles tirés à part :

- Environment and ways of life in the Modern Metropolis In Northern Geographical Essays In Honour of G. H. J. Daysh (Newcastle : University of Newcastle on Tyne Press 1966. p 61-94
- Évolution des villes et avenir de la civilisation urbaine. Revue générale belge Janvier 1969. 17 pages
- The renewal of the geographic environment. An inaugural lecture delivered before the University of Oxford on February 1969. Oxford at the Clarendon Press 1969 36 pages

Les 114 thèses du corpus :

1 Adiceam Emmanuel. 1966. La géographie de l'irrigation dans le Tamilnad. Publications de l'école française d'extrême-orient. 522 pages, 17 cartes et cartons, 22 graphiques et croquis, 33 photos.

2 Armand Gilbert. 1973. Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du Nord. Le passé et le présent. 958 pages. Imprimerie Allier. Grenoble. 1974. 32 tabl. 52 cartes. 22 fig.

3 Babonaux Yves. 1966. Villes et régions de la Loire moyenne. Touraine, Blésois, Orléanais. Fondements et perspectives géographiques. 743 pages, 120 fig ; 40 planches hors-texte.

4 Barbaza Yvette. 1966. Le paysage humain de la Costa Brava. 718 pages, 2 volumes, 9 pl. cartes, fig, un annexe statistique et 5 cartes dépliantes sous pochette.

5 Barbier Bernard. 1969. Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain. 421 pages, 67 tabl statistiques, 51 fig, 8 planches photos.

6 Bastié Jean. 1964. La croissance de la banlieue parisienne. 624 pages. PUF. 80 fig, 40 illustrations hors-texte.

7 Berron Henri. 1979. Tradition et modernisme en pays lagunaires de basse Côte d'Ivoire. 797 pages, 62 tabl, 58 fig, 18 illustr.

8 Bêteille Raymond. 1974. L'espace humain aveyronnais. La société et l'émigration. Ouvrage consulté (texte remanié tiré de la thèse). Les aveyronnais. Essai géographique sur l'espace humain. 1974. Poitiers. Éd L'Union. 573 pages 113 tabl., 2 tabl. en annexe, 69 fig.

9 Béthemont Jacques. 1972. Le thème de l'eau dans la vallée du Rhône. Essai sur la genèse d'un espace hydraulique. Imprimerie le Feuillet blanc. 642 pages, 93 fig., 18 fig. h.t., 16 planches photos.

10 Billet Jean. 1971. Un versant méridional des Alpes centrales. Le Tessin. Essai de géographie régionale. 533 pages 78 tabl., 106 fig. ? 57 planches photo.

11 Bonnamour Jacqueline. 1966. Le Morvan. La terre et les hommes. Essai de géographie rurale. 454 pages, 8 planches photos hors-texte, 30 planches cartographiques hors-texte, 132 fig.

12 Bonnaud Pierre. 1980. Terres et langages. Peuples et régions. 1981. 2 tomes. 1145 pages, un annexe de 50 cartes.

13 Bonnet Jacques. 1982. Lyon, place tertiaire. Contribution à une géographie des affaires. Édisud. ANRT. 2 tomes. 935 pages, 59 tabl., 99 fig. et cartes.

14 Bouet Guy. 1977. L'évolution de la vie rurale en Limousin 1979. 669 pages, 62 cartes, 10 fig.

15 Bouquerel Jacqueline. 1973. Aspects géographiques de l'industrialisation du Maroc (industries de transformation). Lille. 1974. 3 tomes. 959 p + 68 pages de biblio et table des matières.

- 16 Brasseur Gérard. 1968. Les établissements humains au Mali. Mémoires de l'IFAN. 83. Dakar. 549 pages.
- 17 Brisseau-Loaiza Jeanine. 1975. Le Cuzco dans sa région. Étude de l'aire d'influence d'une ville andine. Lille 1978 (texte imprimé). 2 tomes 1093 pages 50 fig 101 table 37 planches photos.
- 18 Bruneau Michel. 1977. Recherches sur l'organisation de l'espace dans le Nord de la Thaïlande. 1044 pages, 14 planches photos 79 fig.
- 19 Brunet Roger. 1965. Les campagnes toulousaines. Étude géographique. Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines. Toulouse. 727 pages, 115 fig., 146 ill., 4 cartes h.t., 16 planches photos.
- 20 Bruyelle Pierre. 1980. L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais. Édition de 1981. 1220 pages, 2 tomes et un atlas annexe de 64 cartes, 139 tabl., 73 fig., 34 cartes.
- 21 Burgel Guy. 1974. Athènes. Étude de la croissance d'une capitale méditerranéenne. Lille 1975. 612 pages, 38 tabl., 151 cartes et graphiques en annexe.
- 22 Cabanne Claude. 1978. La région nantaise, problèmes économiques et perspectives d'aménagement, 885 pages, 2 tomes, 50 cartes, 65 graphiques, 22 photos, 33 annexes.
- 23 Cassou-Mounat Micheline. 1975. La vie humaine sur le littoral des landes de Gascogne. Lille 1977, 906 pages, 2 Tomes et un atlas de 158 figures et cartes.
- 24 Cazes Georges. 1983. Le tourisme international dans le tiers-monde : la problématique géographique. 1346 pages, 3 tomes, 146 tabl. 99 fig., 10 planches photos.
- 25 Chabert Louis. 1977. Les grandes Alpes industrielles. Évolution économique et humaine. 2 tomes 690 pages. 101 tabl.
- 26 Champaud Jacques. 1980. Villes et campagnes du Cameroun de l'Ouest. 675 pages 34 tabl, 37 fig, 70 cartes, 30 planches photos.
- 27 Chonchol Jacques. 1982. Le développement de l'agriculture en Amérique latine. Thèse sur travaux : rapport de 127 pages et un annexe d'une liste des « *principales publications présentées pour le Doctorat d'État sur travaux* » non numérotée. Soit 40 titres au total.
- 28 Colin Delavaud Claude. 1969. Les régions côtières du Pérou septentrional. Occupation du sol, aménagement régional. Publication de l'IFEA. 600 pages, 84 fig., 64 photos.
- 29 Cribier Françoise. 1969. La grande migration d'été des citadins en France. 403 pages, 2 tomes. Éditions du CNRS + 32 cartes couleur.
- 30 Dalmaso Etienne. 1970. Milan. Capitale économique de l'Italie. 583 pages, 79 fig., 108 tabl.
- 31 Daumas Max. 1973. La vie rurale dans le haut-Aragon. Raguear S.A. Impresores. 1976. 774 pages, 106 fig., 125 planches photos.

- 32 David Jean. 1978. Entre ville et campagne. L'avant-pays savoyard. Analyse régionale et géodémographie. 798p, 46 fig., 4 fig. h.t., 1 transparent. Ouvrage également consulté (édition remaniée) : L'avant-pays savoyard : du rural au rurbain : analyse régionale et géodémographie 1980. Académie florimontane et académie de Savoie. 358 pages,
- 33 De Reparaz André. 1978. La vie rurale dans les Préalpes de Haute-Provence. Édisud. ANRT. 3 tomes 1227 pages, 83 tabl., 16 fig., un atlas de 62 planches et 6 photos aériennes.
- 34 Dézert Bernard. 1969. La croissance industrielle et urbaine de la porte d'Alsace. Essai géographique sur la formation d'un espace régional en fonction de l'attraction industrielle. 520 pages, 167 illustrations.
- 35 Di Meo Guy. 1979. Les industries françaises du pétrole et du gaz naturel. 3 tomes. 1295 pages. 110 fig. 109 tabl.
- 36 Dion Rose-Marie. 1983. La région urbaine de Nancy. 2 Tomes 933 pages, 227 fig.
- 37 Diop Louise-Marie 1982. Recherches sur la population de l'Afrique noire. Thèse sur travaux IFAN- Paris-Sorbonne 356 pages. Cartes et fig non référencées. Pas de liste de travaux joints, si ce n'est cinq références de l'auteur en bibliographie.
- 38 Dongmo Jean-Louis. 1978. Le dynamisme bamiléké. Essor démographique, expansion spatiale et réussite économique d'un peuple des hautes terres de l'Ouest Cameroun. Paris, Yaoundé. 1265 pages, 2 tomes et un atlas de 20 cartes et schémas, ill, cartes.
- 39 Doumenge François. 1966. L'homme dans le Pacifique sud. Étude géographique. Publication de la société des Océanistes n° 19. Musée de l'homme. Paris 633 pages, 90 fig, 83 planches photo.
- 40 Dufour Jeanne. 1979. Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles. Le devenir des régions agricoles. 955 pages. 3 volumes 127f. de pl : ill. Ouvrage consulté (texte remanié) : Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles. Le devenir des régions agricoles. 1981. 596 pages, illus noir et blanc et couleur, 3 feuilles hors-texte de cartes (dont une dépliant).
- 41 Dugrand Raymond. 1963. Villes et campagnes en Bas Languedoc. Le réseau urbain bas-languedocien méditerranéen. PUF. 638 pages, 60 cartes, 26 fig, 32 planches.
- 42 Dumolard Pierre. 1983 Migrations et mobilité en bas-Dauphiné. 2 tomes 538 pages, tabl. et fig. non répertoriées.
- 43 Dupon Jean-François. 1976. Contraintes insulaires et fait colonial aux Mascareignes et aux Seychelles. Étude de géographie humaine. 1620 pages, 4 tomes + 147 pages d'annexe.
- 44 Escallier Robert. 1979. La population urbaine du Maroc. Étude géographique. 1213 pages, 4 tomes dont un atlas comprenant 89 fig, 15 cartes hors-texte, 8 planches photo.
- 45 Frémont Armand. 1967. L'élevage en Normandie, étude géographique 2 volumes 626 et 316 pages, 100 fig, 38 planches photos.

46 Gallais Jean. 1968. Le delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale. Mémoires de l'IFAN. 79. Dakar. 2 tomes. 621pages.

47 Genty Michel. 1980. Villes et bourgs du Périgord et du pays de Brive. Le fait urbain dans des espaces de la France des faibles densités. 1173 pages + 99 tabl + 140 fig + un atlas de 140 cartes + 15 planches photos.

48 Giacottino Jean-Claude. 1976. Trinidad et Tobago. Étude géographique. Lille 1977. 3 tomes 1399 pages, 108 fig.

49 Gottmann Jean 1970. L'œuvre géographique publiée. Thèse sur travaux soutenue à partir d'une liste de six ouvrages et de trois articles tirés à part.

Ouvrages :

- Les marchés des matières premières. Armand Colin 1957. 435 pages
- Études sur l'Etat d'Israël et le moyen-orient. Armand Colin 1959. 176 pages
- Documents pour servir à l'étude de la structure agraire dans la moitié occidentale de la France. Études et mémoires. Armand Colin 1964. 347 pages.
- Essais sur l'aménagement de l'espace habité. Mouton 1966. 347 pages
- Megalopolis. The urbanized northeastern seaboard of the United States. 4^o édition 1967. The MIT Press Cambridge, Massachusetts. 810 pages
- A geography of Europe. 4^o édition. Holt, Rinehart and Winston 1969. 866 pages

Articles tirés à part :

- Environment and ways of life in the Modern Metropolis In Northern Geographical Essays In Honour of G. H. J. Daysh (Newcastle : University of Newcastle on Tyne Press 1966. p 61-94
- Évolution des villes et avenir de la civilisation urbaine. Revue générale belge Janvier 1969. 17 pages
- The renewal of the geographic environment. An inaugural lecture delivered before the University of Oxford on February 1969. Oxford at the Clarendon Press 1969 36 pages

50 Grenier Philippe. 1980. Chiloé et sa région, Patagonie Nord Occidentale, étude de géographie humaine. Ouvrage consulté : Chiloé et les chilotes. Marginalité et dépendance en Patagonie chilienne Edisud 1984, 593 pages. 31 cartes 112 fig et tableaux, 32 planches photo.

51 Guérin Jean-Paul. 1984 l'aménagement de la montagne : politiques, discours et productions d'espace dans les Alpes du Nord. Gap, Ophrys. 467 pages, fig. non répertoriées.

52 Guermond Yves. 1978. Le système de différenciation spatiale en agriculture : la France de l'Ouest de 1950 à 1975. 1979 ANRT. Librairie Honoré Champion Caen. 376 pages, 104 fig., 21 tabl.

53 Gumuchian Hervé. 1982. Le thème de la neige dans les Alpes françaises du Nord. Géographie d'une saison oubliée. 2 tomes 717 pages, 156 tabl., 65 fig., 61 photos.

54 Herbin Jacky. 1978. Le Tyrol ou la réussite exemplaire du tourisme alpin autrichien. Contribution à la géographie régionale des Alpes et à la géographie générale du tourisme. 718 pages 100 tabl, 125 fig. Ouvrage également consulté : le tourisme au Tyrol autrichien ou la montagne aux montagnards. 1980. Les cahiers de l'Alpe. 718 pages 2 tomes. 16 feuilles de pl.

- 55 Houssel Jean-Pierre. 1976. La Région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne. Lille ANRT. 1979. 708 pages. 2 tomes. 86 fig. Ouvrage également consulté. Le Roannais et le Haut- Beaujolais. Un espace à l'écart des métropoles. (version imprimée d'après principalement le tome 2 de la thèse de 1976). 1978. PUL. 237 pages, 49 fig., 2 planches h.t.
- 56 Huetz de Lempis Alain. 1967. Vignobles et vins du Nord-Ouest de l'Espagne. 2 tomes. 1004 pages, 146 fig., 34 planches h.t.
- 57 Janin Bernard. 1967. Une région alpine originale. Le Val d'Aoste. Tradition et renouveau. 583 pages, 61 fig., 59 photos. Ouvrage également consulté : Une région alpine originale. Le Val d'Aoste. Tradition et renouveau. 2^e édition 1976. 684 pages.
- 58 Knafou Rémi. 1978. Les stations de sports d'hiver des Alpes françaises. L'aménagement de la montagne à la française. Masson 319 pages tabl et fig non répertoriées.
- 59 Kolodny Émile Y. 1973. La population des îles de la Grèce. Essai de géographie insulaire en Méditerranée orientale. Ed Édisud 1974. 2 tomes + un tome d'atlas. 829 pages, tabl non référencés, 140 planches cartographiques.
- 60 Lacoste Yves. 1979. Unité et diversité du tiers-monde. Des représentations planétaires aux stratégies sur le terrain. 1200 pages. 1984. Ouvrage consulté (version publiée et résumée). Éd La découverte / Hérodote. 562 pages.
- 61 Lasserre Guy. 1961. La Guadeloupe, étude géographique. 2 tomes 1137 pages une carte h.T, 169 figures et cartes dans le texte, 84 planches photos.
- 62 Lasserre Jean-Claude. 1975. L'homme et le Saint-Laurent, étude géographique. Ouvrage consulté : Le Saint-Laurent, grande porte de l'Amérique. Cahiers du Québec. Presses universitaires de Lyon. 1980. 753 pages, 69 fig.
- 63 Le Coz Jean. 1964. Le Rharb. Fellahs et colons. Étude de géographie régionale. Tome 1 : Les cadres de la nature et de l'histoire. T2 : Une région géographique mouvante. 1070 pages, 136 fig, 49 planches photo, 4 cartes HT.
- 64 Leloup Yves. 1969. Les villes du Minas Gerais. Paris 1970. Travaux et mémoires de l'institut des hautes études de l'Amérique Latine. 301 pages, 17 planches, 67 fig., 37 tabl.
- 65 Lepagnot Lucette. 1974. Les structures agraires du Lot-et-Garonne. Recherches sur l'évolution d'un élément organisateur de l'espace. 2 vol 366 pages, fig et tableaux ht non référencés.
- 66 Loup Jean. 1964. Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards. Allier 1965. 679 pages 21 fig, 10 tabl stat, 22 cartes, 41 planches photo
- 67 Macé Georges. 1981. L'homme et l'espace dans un département rural de l'ouest : la Mayenne. Ouvrage consulté : Un département rural de l'Ouest : la Mayenne. Éd. J. Floch. 1982. 2 tomes. 1011 pages, 127 tabl., 280 fig., 67 annexes.

- 68 Mainet Guy. 1984. Douala, une grande ville africaine sous l'équateur. Croissance et mutations de la métropole camerounaise. 3 tomes, 1071 pages, 253 fig, 80 photos. Ouvrage également consulté. *Douala. Croissance et servitudes*. L'Harmattan. Villes est entreprises. 1985 616 pages 146 fig, 32 planches photos.
- 69 Marconis Robert. 1984. Les transports et l'histoire socio-spatiale en Midi-Pyrénées. Ouvrage consulté : *Midi-Pyrénées. XIX^e-XX^e siècles. Transports-espace-société* 2 tomes 859 et 399 pages, Éd Milan.
- 70 Metton Alain 1978 : contribution à l'étude géographique de l'appareil commercial de détail en banlieue parisienne. Ouvrage consulté (adapté de la thèse) : *Le commerce et la ville en banlieue parisienne*. 1980. 568 pages, 119 tabl., 97 cartes et fig.
- 71 Meyzenq Claude. 1983. Les pays de transition entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud. Essai de géographie régionale. Grenoble. 2 tomes 916 pages, 16 planches h.t., 161 fig., 40 tabl.
- 72 Michel Michel. 1983. Développement des villes moyennes. Chartres, Dreux, Évreux. Publications de la Sorbonne. 1984. 2 Tomes. 1427 pages, 200 tabl., 219 fig., 32 planches h.t.
- 73 Mirloup Joël. 1981. Les fonctions touristiques et de loisirs en Loire-Moyenne. Contribution à l'étude de l'aire de loisirs des parisiens. 3 tomes. 846 pages + 63 pages d'annexe.
- 74 Mondjannagni Alfred Comlan. 1975. Organisation de la vie rurale et rapports villes-campagnes dans le bas-Dahomey. Ouvrage consulté ; *Campagnes et villes au Sud de la République populaire du Bénin*. 1977 Agence de coopération culturelle et technique. Paris. 615 pages, 60 cartes, 42 fig., 17 tabl., 28 photos, 3 cartes h.t.
- 75 Mutin Georges. 1974. La Mitidja. Décolonisation et espace géographique. 4 volumes. 915 pages, plus un «annexe méthodologique, cartographique» de 105 pages. Ouvrage également consulté. *La Mitidja. Décolonisation et espace géographique (texte imprimé)*. 1977. Éditions du CNRS. 607 pages 180 cartes et graphiques 4 cartes hors-texte.
- 76 Noin Daniel. 1970. La population rurale du Maroc. PUF. 2 tomes. 279 et 342 pages, 73 fig., 8 tabl., 18 cartes h .t.
- 77 Oizon René. 1973. L'évolution récente de la production énergétique française. Larousse - Paris I. 588pages, 146 cartes et graphiques, 14 tableaux stat.
- 78 Oudart Paul. 1983. Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris. De la Picardie à la Champagne. 684 pages, 9 pl. dépliantes de cartes.
- 79 Pallier Ginette. 1982. Les problèmes de développement dans les pays intérieurs de l'Afrique occidentale. Contribution à l'étude du phénomène d'enclavement. 1322 pages 4 vol., 36 f. de pl., 3 f. de dépl : fig., cartes.
- 80 Pébayle Raymond. 1974. Éleveurs et agriculteurs du Rio Grande do Sul. Les gauchos du Brésil. 1977. (texte imprimé) Editions du CNRS Brest. Travaux et documents de géographie tropicale. 531 pages, 83 fig., 49 planches photos.

- 81 Péhaut Yves. 1973. Les oléagineux dans les pays d'Afrique occidentale associés au marché commun. La production, le commerce et la transformation des produits. 1476 pages 28 planches photo 243 fig 239 tabl.
- 82 Pélissier Paul. 1966. Les paysans du Sénégal. Imprimerie Fabrègue. 939 pages. 64 planches photo 74 fig.
- 83 Peyon Jean-Pierre. 1983. La coopération agricole en France : étude géographique des grands organismes coopératifs 2 tomes. 936 pages, 152 cartes et fig., 109 tabl., 18 annexes.
- 84 Picheral Henri. 1975. espace et santé essai de géographie médicale. 1976. Imprimerie du paysan du midi. Montpellier. 427 pages 170 fig dont 5 cartes en couleur.
- 85 Pinard Jacques. 1971. Les industries du Poitou et des Charentes. Étude de l'industrialisation d'un milieu rural et de ses villes. Poitiers. 1972. 516 pages 12 tabl, 125 cartes et fig, 12 planches photo.
- 86 Piolle Xavier. 1977. Les citadins et leur ville. Approches méthodologiques des phénomènes urbains. Application à l'agglomération paloise. Éd Privat Sciences de l'homme 1979 (texte imprimé) 519 pages (2 tomes) 25 cartes, 10 cartes ht, 70 tabl + un tome d'annexe.
- 87 Pitié Jean. 1970. Exode rural et migrations intérieures en France : l'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes. Poitiers, Norois. 1971. 676 pages, ill., cartes, bibliogr.
- 88 Poncet Jean. 1961. La colonisation et l'agriculture européennes en Tunisie depuis 1881. Étude de géographie historique et humaine. 1958. Éd Mouton and co 1961 702 pages, 21 fig, 24 planches
- 89 Racine Jean-Bernard. 1973. Un type nord-américain d'expansion métropolitaine : la couronne du grand Montréal. Géographie factorielle d'un phénomène suburbain. 1975. ANRT. 2 tomes. 1105 pages.
- 90 Raison Jean-Pierre. 1980. Enracinement et mobilité, les sociétés rurales sur les hautes terres centrales malgaches et leurs confins occidentaux. Ouvrage consulté : les hautes terres de Madagascar et leur confins occidentaux : enracinement et mobilité des sociétés rurales. Éd Orstom Karthala. 1984. 2 tomes 651 et 605 pages, 158 fig.
- 91 Renucci Jeannine. 1973. Corse traditionnelle, Corse nouvelle. Les problèmes géographiques d'une île. 3 tomes 584 pages, 69 fig.
- 92 Rochefort Michel. 1960. L'organisation urbaine de l'Alsace. 384 pages, 78 fig, 5 planches hors-texte.
- 93 Rochefort Renée. 1961. Le travail en Sicile. Étude de géographie sociale. PUF 363 pages, 22 cartes et fig, 8 planches.
- 94 Rougier Henri. 1979. Les hautes-vallées du Rhin à l'amont de Coire (Grisons-Suisse). Étude de géographie régionale. 2 tomes 696 pages, 179 fig., 156 tabl., 27 photos.

- 95 Saint-Julien Thérèse. 1980. Industrie et système urbain. Contribution à l'étude des relations entre un processus de diffusion industrielle et les transformations du système urbain. 524 pages. 69 tabl. 54 fig. 38 cartes.
- 96 Sanguin André Louis. L 1980. La Suisse. Essai de géographie politique. Ouvrage consulté (version éditée) 1983. 363 pages. 56 ill.
- 97 Sautter Gilles. 1966. De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement. Éditions Mouton and co. Paris-La Haye. 2 tomes. 105 photos. 1102p.
- 98 Schnetzler Jacques. 1973. Les industries et les hommes dans la région de Saint-Étienne. Version imprimée. Imprimerie Le Feuillet Blanc. 1975. 490 pages, 58 fig., 2 fig. h.t., planches photos non numérotées.
- 99 Schultz Joseph. 1976. Villes et régions en Hongrie. 1982. Version imprimée. 3 tomes. 823 pages 206 fig, une carte hors-texte en couleurs.
- 100 Schwab Roland. 1977. La genèse et l'évolution des structures régionales en Alsace et dans les régions voisines entre 1825 et 1962. Ouvrage consulté (texte remanié) : L'Alsace : 1825-1960. De la cellule rurale à la région : essai de dynamique régionale. 1980 518 pages, cartes, graph. 23 feuilles de cartes h.t.
- 101 Seronde-Babonaux Anne-Marie. 1975. Rome. Croissance d'une capitale. Ouvrage consulté : Rome. Croissance d'une capitale. De l'urbs à la ville. Édisud 1980. 518 pages 43 pages de planches dont 6 dépliantes.
- 102 Simon Gildas. 1978. L'espace des travailleurs tunisiens en France. Structures et fonctionnement d'un champ migratoire international. 657 pages. 1979. Version imprimée. 426 pages, 14 pages de planches h.t.
- 103 Singaravelou. 1979. Les indiens de la Caraïbe. Étude de géographie humaine. 2 tomes. 649 pages. L'harmattan 1987. (Version publiée) 3 tomes 281, 253 et 299 pages.
- 104 Sirven Pierre 1983. La sous-urbanisation et les villes du Rwanda et du Burundi. 788 pages 129 fig 53 tabl 37 planches photos.
- 105 Sivignon Michel. 1972. La Thessalie. Analyse géographique d'une province grecque. 1975. Version imprimée. 572 pages 111fig, 28 pl h.t.
- 106 Steinberg Jean. 1978. Les villes nouvelles d'Île-de-France. 1981. Ed Masson 786 pages, 70 tabl., 25 photos, 70 fig.
- 107 Suret-Canale Jean. 1984. Géographie des capitaux en Afrique tropicale d'influence française. Ouvrage consulté (version imprimée). Afrique et capitaux. 1987. Éd L'arbre verdoyant. 2 tomes 862 pages ; 5 annexes ; cartes et tabl non référencés.
- 108 Thumerelle Jean. 1979. La population de la région Nord-Pas-de-Calais. Étude géographique. ANRT. Lille. 1982. 4 tomes. 1923 pages, 607 fig., 101 tabl., 25 planches h.t.

- 109 Tomas François. 1974. Annaba et sa région. Organisation de l'espace dans l'extrême-est algérien. Ouvrage consulté (version imprimée) Annaba et sa région. Organisation de l'espace dans l'extrême-est algérien. 1977. Presses de l'Université de Saint-Étienne. 720 pages, 77 fig.
- 110 Troin Jean-François. 1974. Les souks du Nord marocain. Étude géographique des marchés ruraux. Ouvrage consulté (version imprimée). Les souks marocains. Marchés ruraux et organisation de l'espace dans la moitié nord du Maroc. Édisud 1975 2 tomes. T1 503 pages. T2 : atlas de 28 cartes.
- 111 Van-Chi-Bonnardel (Nguyen) Régine. 1976. Vie de relations au Sénégal. La circulation des biens. Ed de l'IFAN Dakar. 1978. 927 pages, 40 planches photos.
- 112 Vennetier Pierre. 1968. Pointe Noire et la façade maritime du Moyen Congo - Brazzaville. Mémoires de l'ORSTOM. 26. 458 pages.
- 113 Verlaque Christian. 1970. L'industrialisation des ports de la Méditerranée occidentale. 3 tomes. 823 pages, 78 fig.
- 114 Vitte Pierre. 1984. Les campagnes du haut Apennin. Évolution d'une société montagnarde. Clermont-Ferrand 1986 n° 24. 553 pages, 91 fig., 10 planches photos.

Annexe 2

Tableau synoptique

Ce tableau recense dans une première colonne les numéros des thèses du corpus, dans une seconde les thèses d'État de géographie humaine soutenues entre 1960 et 1984. Dans la dernière colonne figurent les comptes-rendus dépouillés et le nom de leurs auteurs.

Les revues consultées pour les comptes-rendus sont les suivantes (les revues non soulignées n'ont été dépouillées que ponctuellement) :

- Acta Geographica (Acta Geo)
- Annales de Géographie (Ann)
- Cahiers de Géographie du Québec (CGQ)
- Cahiers d'Outre-Mer (COM)
- l'Espace géographique (Esp Géo)
- Hérodote (HER)
- Hommes et Terres du Nord (HTN)
- La Pensée (LP)
- Méditerranée (Médit)
- Revue de Géographie alpine (RGA)
- Revue de Géographie de l'Est (RGE)
- Revue de Géographie de Lyon (RGL)
- Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest (RGPSO)
- Tiers-Monde (TM)

N°	Thèse de :	Date	Compte-rendu dépouillé (et auteur)
	Brunet Pierre. Structures agraires et économie rurale des plateaux tertiaires entre la Seine et l'Oise.	1960	Ann 1964 (p 205-215. A. Cholley)
	Defos du Rau Jean. L'Ile de la Réunion.	1960	Ann 1961 (p 91-92. M. Robequain)
	Dupuis Jacques. Madras et la côte de Coromandel.	1960	Ann 1961 (p 654-656. M. Robequain)
	Kayser Bernard. L'arrière pays rural de la Côte d'Azur, essai sur les conséquences du développement urbain.	1960	
	Laferrère Michel. Lyon. ville industrielle.	1960	Ann 1963 (p 329-330. A. Allix)
92	Rochefort Michel. L'organisation urbaine de l'Alsace.	1960	Ann 1964 (p 215-223. P. George)
	Bozon Pierre. La vie rurale en Vivarais.	1961	Ann 1962 (p. 185-188. R. Blanchard)

	Delvert Jean. Le paysan cambodgien.	1961	Ann 1964 (p 355-357. P. Gourou)
61	Guy Lasserre. La Guadeloupe, étude géographique.	1961	RGA 1962 (p 468-470. P. Veyret) Ann 1963 (p 731-733. P. Gourou)
	Libault André. Les mesures sur les cartes et leur incertitude.	1961	
	Miège Jean. La vie rurale du sillon alpin.	1961	Ann 1962 (p 423-426. R. Blanchard)
	Moral Paul. Le paysan haïtien. Étude sur la vie rurale en Haïti.	1961	Ann 1962 (p 426-427. J. Despois)
88	Poncet Jean. La colonisation et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881.	1961	Ann 1963 (p 494-495. J. Despois)
93	Rocheffort Renée. Le travail en Sicile. Étude de géographie sociale.	1961	RGA 1961 (p 792-794. G. Veyret) Ann 1962 (p. 412-414. Y. Lacoste. Intégré dans une « note ») Médit 1963 (p 108-113. E. Dalmaso)
	Fel André. Les hautes terres du Massif Central français. Tradition paysanne et économie agricole.	1962	Ann 1964 (p 582-585. A. Derruau)
	Malaurie Jean. Les esquimaux polaires : étude d'une société arctique (Tome 2. Le tome 1 est consacré à la géomorphologie).	1962	
41	Dugrand Raymond. Villes et campagnes en Bas Languedoc.	1963	Ann 1964 (p 215-223. P. George) Médit 1964 (p 89-93. R. Blanchard) RGA 1964 (p 374-376. G. Veyret) RGPSO 1964 (p 97-99. B. Kayser)
	Lerat Serge. Les Pays de l'Adour ; structures agraires et économie rurale.	1963	Ann 1965 (p 332-333. G. Chabot)
	Livet Roger. Habitats et structures agraires en basse Provence.	1963	
6	Bastie Jean. La croissance de la banlieue parisienne.	1964	Ann 1965 (p 462-469. A. Cholley)
	Biays Pierre. Les marges de l'œkoumène dans l'est du Canada (partie orientale du bouclier canadien et île de Terre-Neuve).	1964	
	Cabot Jean. Le Bassin du moyen Logone.	1964	
	Faidutti Anne-Marie. L'immigration italienne dans le sud-est de la France.	1964	
63	Le Coz Jean. Le Rharb. Fellahs et colons.	1964	Ann 1965 (p 486-487. J. Despois) RGA 1965 (p 697-698. J Loup)
	Haby René. Les Houillères de Lorraine et leur région.	1964	
	Hermitte Jean-Émile. L'économie industrielle des rivages méditerranéens entre Toulon et la Spezia.	1964	
66	Loup Jean. Pasteurs et agriculteurs valaisans. Contribution à l'étude des problèmes montagnards.	1964	RGA 1965 (p 693-697. G. Veyret)

	Vigarié André. Les grands ports de commerce de la Seine au Rhin.	1964	
19	Brunet Roger. Les campagnes toulousaines.	1965	RGA 1967 (p 225-227. P. Veyret) RGPSO 1966 (p 326-330) F. Taillefer)
	Moindrot Claude. Villes et campagnes britanniques.	1965	
1	Adiceam Emmanuel. La géographie de l'irrigation dans le Tamilnad.	1966	Ann 1967 (p 610-612. J. Despois) COM 1967 (p 94-98. J. Dupuis) RGE 1968 (p 213-214. X De Planhol)
3	Babonaux Yves. Villes et régions de la Loire moyenne.	1966	
4	Barbaza Yvette. Le paysage humain de la Costa Brava.	1966	Médit 1967 (p 258-260. M Bouthier) Ann 1968 (p 488-489. G. Chabot) RGA 1968 (p 194-195. Y. Bravard)
11	Bonnamour Jacqueline. Le Morvan. La terre et les hommes.	1966	Ann 1967 p 229-230 (G. Chabot) RGA 1967 (p 228-230. G Veyret) RGE 1967 (p 242-245. P. Claval)
39	Doumenge François. L'homme et le Pacifique Sud.	1966	Ann 1967 (p 747-751. A. Guilcher) RGA 1968 (p 634-635. P. Veyret)
	Merlin Pierre. Les transports parisiens.	1966	
	Nonn Henri. Strasbourg : des densités aux structures urbaines.	1966	
82	Pélissier Paul. Les paysans du Sénégal.	1966	Ann 1968 (p 110-117. P. Gourou) RGA 1968 (p 192-194. P. Veyret) COM 1970 (p 440-447. L. Papy)
97	Sautter Gilles. De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement.	1966	Ann 1969 (p 114-118. J. Delvert)
45	Frémont Armand. L'élevage en Normandie. Etude géographique.	1967	RGE 1969 (p 244-245. X. De Planhol) Ann 1970 (p 625-627. R. Musset)
	Gay François. La Champagne du Berry : essai sur la formation d'un paysage agraire et l'évolution d'une société rurale.	1967	Ann 1968 (p 471-473. A. Meynier) RGA 1969 (p 214-219. J. Blache) RGE 1969 (p 243-244. X. De Planhol)
56	Huetz de Lemps Alain. Vignobles et vins du Nord-Ouest de l'Espagne.	1967	Ann 1968 (p 354-356. G. Chabot) RGA 1968 (p 194-195. Y. Bravard) Médit 1968 (p 277-278. J. Pomponi)
16	Brasseur Gérard. Les établissements humains au Mali.	1968	
	Castela Paul. La fleur en Europe occidentale : production et commercialisation.	1968	Ann 1971 (p 219-221. E. Juillard)
	Gadille Renée. Le vignoble de la côte bourguignonne. Fondements physiques et humains d'une viticulture de haute qualité.	1968	Ann 1969 (p 225-227. G. Chabot) RGE 1969 (p 237-240. P. Claval)
46	Gallais Jean. Le delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale.	1968	
57	Janin Bernard. Une région alpine originale : Le val d'Aoste. tradition et renouveau.	1968	Ann 1969 (p 236-237. J. Despois) RGA 1969 (p 409-411. G. Veyret)

	Lazarrotti Raymond. L'industrie et les complexes industriels dans la vallée de l'Oise. Étude de géographie économique et humaine.	1968	
112	Vennetier Pierre. Pointe Noire et la façade maritime du Moyen Congo - Brazzaville.	1968	COM 1977 (p 83-86. G. Lasserre)
5	Barbier Bernard. Villes et centres des Alpes du Sud. Étude de réseau urbain.	1969	RGA 1969 (p 623-624. P. Veyret) Ann 1971 (p 223-230. P. George)
28	Collin-Delavaud Claude. Le Piémont côtier du Pérou septentrional - Occupation du sol-Aménagement régional.	1969	
29	Cribier Françoise. La grande migration d'été des citadins en France.	1969	RGA 1970 (p 546-548. G. Veyret)
	Desplanques Henri. Campagnes ombriennes. Contribution à l'étude des paysages ruraux en Italie centrale.	1969	RGA 1970 (p 401-402. P. Veyret) Ann 1971 (p 372-374. A.M. Seronde)
34	Dézert Bernard. La croissance industrielle de la porte d'Alsace. Essai géographique sur la formation d'espace régional. en fonction de l'attraction industrielle.	1969	Ann 1971 (p 253-256. J. Beaujeu-Garnier)
	Ginier Jean. Les touristes étrangers en France pendant l'été.	1969	
64	Leloup Yves. Les villes du Minas Gerais.	1969	RGA 1972 (p 400-402. G. Veyret)
	Sermet Jean. L'Andalousie de la Méditerranée. région géographique espagnole.	1969	CGQ 1969 (p 273. L.E. Hamelin)
	Bataillon Claude. Mexico et sa campagne. Villes et campagnes au Mexique central.	1970	
	Claval Paul. [Ensemble de travaux] .	1970	
30	Dalmasso Etienne. Milan capitale économique de l'Italie. Étude géographique.	1970	RGE 1971 (p 457-459. H. Nonn) Ann 1972 (p 766-769. L. Gambi) RGA 1972 (p 398-400. G. Veyret) CGQ 1973 (p 367-368. F. Dumont)
49	Gottmann Jean ; L'oeuvre géographique publiée (thèse sur travaux) .	1970	
76	Noin Daniel. La population rurale du Maroc.	1970	Ann 1971 (p 248-250. J. Despois) COM 1974 (p 405-406. S. Lerat)
87	Pitié Jean. L'exode rural et migrations intérieures en France. L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes.	1970	Ann 1972 (p 346-347. C. Cabanne)
	Pressat Roland. Soutenance sur présentation d'un ensemble de travaux en démographie (thèse sur travaux).	1970	
	Reittel François. Un massif central rhénan et ses bordures : la vie rurale dans l'Eifel. la vallée de la Moselle. le Mairfeld. le Bitburger Land et les Börden rhénanes.	1970	

	Soret Marcel. Les Tékés de l'Est (Congo-Brazzaville) : essai sur l'adaptation d'une population à son milieu.	1970	
113	Verlaque Christian. Industrialisation des ports de la Méditerranée Occidentale.	1970	
10	Billet Jean. Un versant méridional des Alpes françaises : le Tessin. Essai de géographie régionale.	1971	RGA 1972 (p 395-397. G. Veyret) Ann 1975 (p 483. H. Desplanques)
	Battesti Louis Marc. L'immigration de la main d'oeuvre étrangère et la communauté économique européenne.	1971	
	Chaline Claude. Londres. Croissance et aménagement d'une région urbaine.	1971	CGQ 1974 (p 561-562. L. Beauregard)
85	Pinard Jacques. Les Industries du Poitou et des Charentes : étude de l'industrialisation d'un milieu rural et de ses villes.	1971	Ann 1973 (p 624-626. G. Chabot)
	Baticle Yves. L'élevage ovin dans les pays européens de la Méditerranée occidentale.	1972	Médit 1977 (p. 75-78. R. Livet) RGA 1978 (p 237. P. Veyret)
9	Béthemond Jacques. Le thème de l'eau dans la vallée du Rhône. Essai sur la genèse d'un espace hydraulique.	1972	RGA 1973 (p 317-319. G. Veyret) Ann 1974 (p 221-223. P. George)
	Broc Numa. La géographie des philosophes : géographes et voyageurs français du XVIII ^e siècle.	1972	RGA 1976 (p 424-426. M. Derruau)
	Goussault Yves. Crise et réforme des structures agraires. le cas chilien et ses applications méthodologiques.	1972	
	Prost Brigitte. Le Frioul, région d'affrontements.	1972	Ann 1975 (p 630-631. H. Desplanques)
	Rimbert Sylvie. Contribution à la méthodologie cartographique et à l'observation des paysages urbains. Strasbourg.	1972	
105	Sivignon Michel. La Thessalie : analyse géographique d'une province grecque.	1972	RGA 1976 (p 580-583 J.P. Charre) Médit 1977 (p. 73-75. P.Y. Péchoux)
2	Armand Gilbert. Villes, centres et organisation urbaine des Alpes du nord. Le passé et le présent.	1973	Ann 1975 (p 743-746 G. Chabot) RGA 1975 (p 303-306. P. Veyret)
	Bertrand Michel. L'impact géographique du pouvoir exécutif dans les capitales nationales (la zone administrative de Paris).	1973	
15	Bouquerel Jacqueline. Aspects géographiques de l'industrialisation du Maroc (industries de transformation).	1973	
	Breton Roland. Géographie des langues et des ethnies de l'Inde.	1973	

	Brun Françoise. Les Français d'Algérie dans l'agriculture du midi méditerranéen. Étude géographique.	1973	
31	Daumas Max. La vie rurale dans le haut-Aragon oriental.	1973	Ann 1978 (p 222-226. G. Viers) RGA 1978 (p 481-482. B. Janin)
	Jalabert Guy. Les industries aéronautiques et spatiales en France.	1973	
59	Kolodny Émile Yerakmiel. Géographie de la population des îles de la Grèce.	1973	Ann 1976 (p 746-748. G. Burgel) RGA 1976 (p 573-577. J. P. Charre)
	Lentacker Firmin. La frontière franco-belge. Étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations.	1973	
	Lam thanh liem. Les principaux types d'économie agricole dans le sud Vietnam.	1973	
	Lamorisse René. Recherches géographiques sur la population de la Cévenne languedocienne.	1973	
77	Oizon René. L'évolution récente de la production énergétique française	1973	
81	Péhaut Yves. Les oléagineux dans les pays d'Afrique occidentale associés au marché commun.	1973	
	Pezeu Massabuau Jacques. La maison japonaise. Étude de géographie humaine.	1973	
89	Racine Jean-Bernard. Un type nord-américain d'expansion métropolitaine - la couronne urbaine du grand Montréal.	1973	
91	Renucci Janine. Corse traditionnelle, Corse nouvelle. Les problèmes géographiques d'une île.	1973	Ann 1977 (p 7. J.E. Hermitte)
98	Schnetzler Jacques. Les industries et les hommes dans la région de Saint Etienne.	1973	
	Verrière Jacques. La population de l'Irlande.	1973	
	Wackermann Gabriel. Les loisirs dans l'espace rhénan. Une analyse géographique dans un espace multinational.	1973	RGA 1978 (p 234-235. R. Balseinte)
	Bertrand Georges. Essai sur la systématique du paysage. Les montagnes cantabriques centrales (nord-ouest de l'Espagne)	1974	
8	Béteille Roger. L'espace humain aveyronnais, la société et l'émigration.	1974	Ann 1977 (p 617-618. M. Derruau)
	Bisson Jean. La terre et l'homme aux îles Baléares.	1974	Ann 1980 (p 231-233. J. E. Hermitte)
21	Burgel Guy. Athènes, étude d'une capitale méditerranéenne.	1974	RGA 1976 (p 577-579. J.P. Charre) CGQ 1980 (p 276-277. R. Lavertue) Ann 1984 (p 619-620. R. Ferras)

	Clary Daniel. Tourisme et villégiature sur la côte normande (la façade littorale de paris).	1974	RGA 1978 (p 230-231. R. Balseinte)
	Larivière Jean-Pierre. La population du Limousin.	1974	RGA 1976 (p 426-428. R. Balseinte)
	Le Bourdieu Françoise. La riziculture à Madagascar : les hommes et les paysages.	1974	
	Lepagnot Lucette. Les structures agraires du Lot-et-Garonne : recherches sur l'élément organisateur de l'espace.	1974	
75	Mutin Georges. La Mitidja. Décolonisation et espace géographique.	1974	RGE 1982 (p 146. X. De Planhol)
	Nauton Pierre. Géographie phonétique de la Haute-Loire.	1974	
	Pascon Paul. Le Haouz de Marrakech, histoire sociale et structures agraires.	1974	
80	Pébayle Raymond. Les gauchos du Brésil. Éleveurs et agriculteurs du Rio grande do Sul.	1974	
	Peltre Jean. Recherches métrologiques sur les finages lorrains.	1974	Médit 1977 (p. 90-91. R. Livet) Ann 1978 (p 358-362. F. Reittel)
	Reymond Henri. Analyse géographique d'une modélisation gravitaire : circulation routière au Québec	1974	
109	Tomas François. Organisation de l'espace et croissance économique : le cas d'Annaba et de son arrière pays.	1974	RGA 1979 (p 131-132. P. Veyret)
110	Troin Jean-François. Les souks du nord marocain. Étude géographique des marchés ruraux.	1974	Ann 1977 (p 356-358. J Beaujeu-Garnier)
17	Brisseau Loiza Jeanine. Le Cuzco dans sa région ; Étude de l'aire d'influence d'une ville andine.	1975	
23	Cassou-mounat Micheline. La vie humaine sur le littoral des Landes de Gascogne.	1975	RGA 1978 (p 232-233. R. Balseinte)
	Drain Michel. Les campagnes de la province de Séville.	1975	
	Ferras Robert. Barcelone, croissance d'une métropole.	1975	
	Hamelin L. Edmond. Perspectives géographiques de la nordicité nord-canadien et nouveau Québec.	1975	
	Hérin Robert. Le bassin du Segura (sud-est de l'Espagne) : recherches de géographie rurale.	1975	
	Kassab Ahmed. L'évolution de la vie rurale dans les régions de la Moyenne Medjer et de Beja-Mateur.	1975	

62	Lasserre Jean-Claude. L'homme et le Saint-Laurent. Étude géographique.	1975	CGQ 1980 (p 352-353. J Cermakian) Ann 1981 (p 456-458. P. George)
	Mingret Paul. La croissance industrielle du port d'Anvers.	1975	
74	Mondjannagni Alfred. Organisation de la vie rurale et rapports villes-campagnes dans le bas-Dahomey.	1975	
	Palierne Jean-Max. Les forêts et leur environnement dans les pays ligéro-atlantiques nord. Recherches et réflexions biogéographiques sur les discontinuités et la dynamique des paysages naturels et humains.	1975	
84	Picheral Henri. Espace et santé. Essai de géographie médicale.	1975	Ann 1977 (p 472-476. P George) RGA 1977 (p 232-234. R. Balseinte) CGQ 1980 (p 480-481. J.P. Thouez)
	Renard Jean. Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région nantaise.	1975	Ann 1977 (p 565-568. C. Cabanne) RGA 1978 (p 483-484. B. Janin)
	Savey Suzanne. L'industrie française de l'aluminium en France et à l'étranger.	1975	
	Sawadogo Abdoulaye. Le développement de l'agriculture ivoirienne : étude géographique.	1975	
101	Seronde Anne-marie. Rome, croissance d'une capitale.	1975	RGPSO 1983 (p 171-173. Y. Pechoux) Ann 1984 (p 512-513. É. Dalmasso)
	Sethom Hafedh. Les Fellahs de la presqu'île du Cap-Bon (Tunisie).	1975	
	Thouvenot Claude. Les habitudes alimentaires dans la France du nord-est.	1975	
	Toupet Charles. La sédentarisation des nomades en Mauritanie centrale sahélienne.	1975	
	Vernex Jean-Claude. Les Francophones du Nouveau-Brunswick : géographie d'un groupe ethnoculturel minoritaire.	1975	Ann 1981 (p 456-458. P. George)
	Bachelard Paul. L'industrialisation de la région centre.	1976	
	Battiau Michel. Les industries textiles du nord et du pas de calais : étude d'une concentration géographique d'entreprises et de sa remise en cause	1976	
	Boichard Jean. L'élevage bovin, ses produits et ses structures en Franche-Comté.	1976 Paris I	Ann 1978 (p 584-586. P. George)
	Boyer Jean-claude. L'évolution de l'organisation urbaine des Pays-Bas.	1976	
	Chauvet Pierre. Les Hautes Alpes.	1976	

	Coquery Michel. Contribution à l'étude géographique du commerce de détail en France.	1976	Ann 1978 (p 578-580. P. George)
43	Dupon Jean-francois. Contraintes insulaires et fait colonial aux Mascareignes et aux Seychelles : étude de géographie humaine.	1976	COM 1978 (p 290-304. J. Defos Du Rau)
	Fakhfakh Mohamed. Sfax et sa région, étude de géographie humaine et économique (Tunisie).	1976	
48	Giacottino Jean-Claude. Trinidad et Tobago, étude géographique.	1976	COM 1978 (p 85-90. P. Gourou)
	Hérin Robert. Le bassin du Segura. (Sud-est de l'Espagne). Recherches de géographie rurale.	1976	
55	Houssel Jean-Pierre. La Région de Roanne et le Beaujolais textile face à l'économie moderne.	1976	Ann 1980 (p 106-107. M. Rochefort) Esp Géo 1979 (p 130-131. A. Fel) RGL 1980 (p 297-298. J. Béthemond)
	Perrin René. Pollutions et nuisances d'origine industrielle et urbaine dans l'aire métropolitaine marseillaise.	1976	
	Radi Adel. Damas et sa région. Étude de géographie régionale.	1976	
99	Schultz Jozsef. Villes et régions en Hongrie.	1976	
	Solle Henriette. Un pays rural dans l'orbite de Paris - le Gâtinais.	1976	
111	Van chi (Bonnardel) Régine. Aspects de la vie de relations au Sénégal : la circulation des biens (1960-1970).	1976	
	Bailly Antoine. La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes, leur utilisation dans la recherche géographique.	1977	
	Berque Augustin. Les grandes terres de Hokkaido. étude de géographie culturelle	1977	
14	Bouet Guy. La vie rurale en Limousin.	1977	
	Bouhier Abel. Géographie agraire de la Galice (Espagne).	1977	
18	Bruneau Michel. Recherches sur l'organisation de l'espace dans le nord de la Thaïlande.	1977	HER 1978 (p 153-155. Y. Lacoste) LP 1978 (p 205-207. J. Suret-Canale) TM 1978 (p 702-703. G. Étienne)
25	Chabert Louis. Les grandes Alpes industrielles de Savoie. Évolution économique et humaine.	1977	RGA 1979 (p 364-365. P. Veyret)
	Chesnais Michel. Analyse régionale des échanges ferroviaires, en France au nord d'une ligne Avranches-Tours-Saint-Étienne-Grenoble.	1977	

	Guellec Agnès. Les Côtes du nord. Un espace rural ?	1977	
	Elhammadi Mohammed. L'industrialisation de la Syrie. Pôles et axes de développement.	1977	
	Huetz de Lemps Christian. Les îles Hawaï, étude de géographie.	1977	
	Le Bourdiac Paul. Villes et régionalisation de l'espace à Madagascar.	1977 Paris I	
	Masson Jean-Louis. L'industrie du fer en lorraine.	1977	
	Pain Marc. Kinshasa : écologie et organisation urbaines.	1977	COM 1981 (p 70-73. P. Vennetier)
	Picard Michel. L'espace romand : structures et mutations d'une région suisse, étude géographique.	1977	
86	Piolle Xavier. Les citadins et leur ville. Approches méthodologiques des phénomènes urbains (application à l'agglomération paloise).	1977	
	Rossi Georges. L'extrême nord de Madagascar.	1977	
100	Schwab Roland. La dynamique régionale : genèse et évolution des structures régionales en Alsace et régions voisines, entre 1800 et 1962.	1977	
	Soppelsa Jacques. La Géorgie méridionale (États-Unis). Contribution à l'analyse spatiale du "vieux sud" américain.	1977	
	Villien Marie-Louise. La compagnie minière de l'Ogoué : son influence géographique au Gabon et au Congo.	1977	Ann 1980 (p 645-646. P. Vennetier)
	Baillet Pierre. La population active étrangère dans l'économie nationale.	1978	
	Bernus Edmond. Touaregs nigériens : unité culturelle et diversité d'un peuple pasteur.	1978	
	Bonneau Michel. Le fait touristique dans la France de l'ouest, contribution à une recherche sur le tourisme rural.	1978	HTN 1980 (p 60-63. Y. Barbaza)
	Brocard Madeleine. Recherche scientifique et développement régional.	1978	
22	Cabanne Claude. La région nantaise. Problèmes économiques et perspectives d'aménagement.	1978	Ann 1984 (p 391-394. Y. Babonaux)
	Calmès Roger. Développement et progrès agricoles dans les Ségalias et Lévezou.	1978	

	Couderc Raymond. Géographie et développement - les hautes steppes sud-oranaises.	1978	
32	David Jean. L'Avant pays savoyard : du rural au rurbain : analyse régionale et géodémographie.	1978	RGA 1980 (p 383-384. P. Veyret)
38	Dongmo Jean-Louis. Le dynamisme bamiléké, essor démographique expansion spatiale et réussite économique d'un peuple des hautes terres de l'ouest Cameroun.	1978	
	Fischer André. L'industrialisation contemporaine des Pays-Bas.	1978	Ann 1983 (p 229-231. P. George)
	Gilbank Gérald. Les vignobles de qualité du sud-est du bassin parisien. Evolution économique et sociale.	1978	
	Gribet M. François. L'activité industrielle du val de Loire entre Digoin et l'agglomération de Nevers.	1978	
	Grosse Michel. Le marché français des fruits et légumes.	1978	
52	Guermond Yves. Le système de différenciation spatiale en agriculture. La France de l'ouest de 1950 à 1975.	1978	Ann 1981 (p. 607-609. R. Musset)
	Harba Mohammed. Organisations agraires, population rurale et développements en Syrie.	1978	
	Hauhouot Asseypo. Tourisme, développement, aménagement en Côte d'Ivoire.	1978	
54	Herbin Jacky. Le Tyrol ou la réussite exemplaire du tourisme alpin autrichien.	1978	RGA 1980 (p 385-386. P. Veyret) Ann 1984 (p 613-615. G. Wackermann)
	Hérisson Yvonne. Contribution à l'étude de l'influence du climat sur la physiologie et l'activité humaine.	1978	
58	Knafou Rémy. Les Stations intégrées de sports d'hiver des Alpes françaises : l'aménagement de la montagne à la française.	1978	RGA 1978 (p 485-487. P. Veyret)
	Laborie Jean-Paul. Les petites villes dans le processus d'urbanisation.	1978	Ann 1983 (p 223-224. D. Pumain)
	Marchand Bernard. La croissance de Los Angeles.	1978	
	Maurel Marie-Claude. Société et espace rural en Russie d'Europe.	1978	
70	Metton Alain. Contribution à l'étude géographique de l'appareil commercial de détail en banlieue parisienne.	1978	

	Mignon Christian. Campagnes et paysans de l'Andalousie méditerranéenne.	1978	Ann 1985 (p 480-484. M. Drain)
	Obadia-Nicolas Georges. L'axiomatisation de la géographie : préliminaires à une histoire de l'espace agricole vaudois.	1978	
	Pijassou Jean-René. Un grand vignoble de qualité : le Médoc.	1978	RGA 1981 (p 400-403. P. Veyret) Ann 1983 (Note p 203-209. L. Papy)
	Rais Hocine. L'importance économique du pétrole en Algérie.	1978	
33	Reparaz (De) André. La vie rurale dans les Préalpes de Haute Provence.	1978	
102	Simon Gildas. L'espace des travailleurs tunisiens en France structures et fonctionnement d un champ social international.	1978	
	Smotkine Henri. Le développement industriel de la république démocratique allemande.	1978	HER 1983 (p 154-155. Y. Lacoste)
106	Steinberg Jean. Les problèmes posés par la réalisation des villes nouvelles de la région d'île de France.	1978	Ann 1984 (p 379-380. É. Dalmasso)
	Auriac Franck. Système économique et espace : un exemple en Languedoc.	1979	
	Avocat Charles. Montagnes de lumière : Briançonnais, Embrunais, Queyras, Ubaye : essai sur l'évolution humaine et économique de la haute-montagne intra-alpine.	1979	RGA 1980 (p 275-276. P. Veyret)
	Balabanian Olivier. Les exploitations et les problèmes de l'agriculture en Estrémadure espagnole et dans le haut-Alentejo. Contribution à l'étude des campagnes méditerranéennes.	1979	
	Balaize Claude. Aspects généraux et originaux de la vie rurale en (ex)République du (Sud) Vietnam : le Gi Dinh rural.	1979	
7	Berron Henri. Tradition et modernisme en pays lagunaire de la Côte d'Ivoire.	1979	
	Blanadet Raymond. Les fronts pionniers en Asie du sud-est.	1979	
	Bouhier Abel. la Galice. Essai géographique d'analyse et d'interprétation d'un vieux complexe agraire.	1979	
	Chapuis Robert. Espace et société : géographie sociologique des campagnes du département du Doubs.	1979	
	Chiffre Jean. Les aspects géographiques des communautés familiales de France	1979	

	centrale - contribution à l'analyse du paysage rural.		
	Collin Delavaud Anne. Plaines et collines de la région occidentale de l'Equateur (étude de géographie régionale).	1979	
35	Di Meo Guy. Les industries françaises du pétrole et du gaz naturel.	1979	RGPSO 1984 (p 404-405. R. Marconis)
40	Dufour Jeanne. Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles.	1979	
44	Escallier Robert. La population du Maroc étude géographique.	1979	
	Fosset Robert. Société rurale et organisation de l'espace - les bas plateaux atlantiques du Maroc moyen (Chaouia-Doukkala-Abda).	1979	
	Fourneau Francis. La province de Huelva et le développement régional.	1979	
	Gamblin André. La mer et l'aménagement de la Belgique et du nord de la France.	1979	
	Kerbe Jehad. Climat, hydrologie et aménagements hydroagricoles de Syrie.	1979	
	Laborde Pierre. Le pays basque, les pays du sud-ouest landais et leur organisation régionale.	1979	
60	Lacoste Yves. Unité et diversité du tiers-monde. Une analyse géographique.	1979	
	Limouzin Pierre. Le dynamisme des communes rurales françaises.	1979	
	Malézieux Jacques. Les centres sidérurgiques des rivages de la mer du nord et leur influence sur l'organisation de l'espace.	1979	Acta geo 1981 (p 71-72. E. Hermitte)
	De Martin Pierre. La maison rurale des hautes terres de l'Auvergne sud-orientale.	1979	
	Paulet Jean-Pierre. L'homme et la forêt en basse Provence.	1979	
94	Rougier Henri. Les Hautes vallées du Rhin à l'amont de Coire (Grisons-Suisse) : étude de géographie régionale.	1979	CGQ 1980 (p. 353-355. A. L. Sanguin) RGA 1981 (p 210-212. P. Veyret)
103	Singaravelou. Les indiens de la Caraïbe.	1979	
	Specklin Robert. La Géographie de la France dans la littérature allemande : 1870-1940.	1979	
108	Thumerelle Pierre. La population de la région nord pas de Calais.	1979	HTN 1980 (p 59-60. Y. Barbaza)
	Bazin Marcel. Le Talech. Une région	1980	

	ethnique au nord de l'Iran.		
	Blier Gérard. Les noeuds ferroviaires français, étude comparée.	1980	
12	Bonnaud Pierre. Terres et langages, peuples et régions.	1980	
20	Bruyelle Pierre. L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais.	1980	
	Cabouret Michel. La Vie pastorale dans les montagnes et les forêts de la Péninsule scandinave.	1980	
	Carmona Michel. Le grand Paris. L'évolution de l'idée d'aménagement de la région parisienne.	1980	
26	Champaud Jacques. Villes et campagnes du Cameroun de l'ouest.	1980	
	Chaussade Jean-Mauri. La pêche et les pêcheurs des provinces maritimes du Canada.	1980	
	Deler Jean-Paul. Genèse de l'espace équatorien : essai sur le territoire et la formation de l'état national.	1980	
	Doumenge Jean-Pierre. Les mélanésiens et leur espace en Nouvelle-Calédonie.	1980	
	Dumas Jean. Les activités industrielles dans la communauté urbaine de Bordeaux : étude de géographie économique et socio-politique.	1980	
	El Fadly Mohamed al. Une ville moyenne égyptienne : Rosette. Problèmes d'urbanisme et d'aménagement	1980	
	El Gharbaoui Ahmed. La terre et l'homme dans la péninsule tingitane essai sur l'homme et le milieu naturel dans le rif occidental.	1980	
	Escourrou Pierre. Climat et tourisme sur les côtes françaises de Dinard à Biarritz.	1980	
	Gaignard Romain. La pampa argentine, l'occupation du sol et la mise en valeur.	1980	
	Geistdoerfer Aliette. La pêche côtière aux îles de la Madeleine (Québec).	1980	
47	Genty Michel. Villes et bourgs du Périgord et du Pays de Brive : le fait urbain dans les espaces de la France des faibles densités.	1980	Ann 1985 (p 601-602. S. Lerat)
	Gibert Guy. La forêt congolaise : étude de géographie humaine et économique.	1980	
50	Grenier Philippe. Chiloe et sa région.	1980	Ann 1985 (p 624-626. R. Paskoff)

	Patagonie nord occidentale. Étude de géographie humaine.		
	Ostrowetsky Sylvia. Recherches sur l'imaginaire bâtisseur : les villes nouvelles françaises.	1980	
	Paré Lebosse Suzanne. La localisation des fonctions tertiaires informatiques en France et leur rôle dans l'organisation de l'espace.	1980	
	Pumain Denise. Contribution à l'étude de la croissance urbaine dans le système urbain français.	1980	
90	Raison Jean-Pierre. Enracinement et mobilité, les sociétés rurales sur les hautes terres centrales malgaches et leurs confins occidentaux.	1980	HER 1985 (p 383. Y. Lacoste)
	Rey Violette. L'agrandissement spatial des exploitations agricoles.	1980	
	Roudié Philippe. Campagnes girondines et vins de bordeaux à l'époque contemporaine.	1980	Ann (Note p 203-209. L. Papy)
95	Saint-Julien Thérèse. Industrie et système urbain : contribution à l'étude des relations entre un processus de diffusion industrielle et les transformations récentes du système urbain français.	1980	
96	Sanguin André-Louis. La Suisse, essai de géographie politique.	1980	RGA 1983 (p 208-209. H. Rougier) Ann 1985 (p 228-229. P. George)
	Vant André. Imagerie et urbanisation : recherches sur l'exemple stéphanois.	1980	
	Abou Boli Raphaël. Croissance économique et urbanisation en Côte d'Ivoire.	1981	
	Bonneville Marc. Croissance urbaine et changement social : le cas de Villeurbanne dans l'agglomération lyonnaise.	1981	
	Bousnina Mongi. Développement scolaire et disparités régionales en Tunisie. Essai de géographie scolaire.	1981	
	Cabelguenne Maurice. Facteurs technico-économiques de la valorisation de l'irrigation : le cas des grandes cultures d'été dans le sud-ouest de la France.	1981	
	Carrière Pierre. La modernisation de deux agricultures (en union soviétique et Languedoc-Roussillon) 1955-1980.	1981	
	Chabrier Jean-Bernard. Le Nivernais, les paysages, les hommes et leurs activités.	1981	

	Chapoutot Jean. Étude d'impact touristique sur l'environnement rural : exemple Hammamet-Nabeul.	1981	
	Charrier Jean-Bernard. Le Nivernais : les paysages, les hommes et leurs activités.	1981	
	Clerc Paul. Les disparités géographiques de fécondité ; histoire et problèmes des mesures locales de fécondité dans la grille des départements français.	1981	
	Dubois Claudine. Un type d'opérations urbanistiques : les ZAC (zones d'aménagement concerté). Étude de cas dans l'agglomération toulousaine.	1981	
	Faure Colette. Agro-industrie et système coopératif au Costa-rica : le cas de l'entreprise victoria.	1981	
	Gillardot Pierre. La grande Sologne	1981	
67	Macé Georges. L'homme et l'espace dans un département rural de l'ouest : la Mayenne.	1981	Esp géo 1985 (p 74-75. J.P. Marchand)
73	Miloup Joël. Les fonctions touristiques de l'aire de loisirs des parisiens.	1981	
	Pereira Dos Santos Everaldo Otavio. Rapports de production et migrations internes dans le nord-est du Brésil.	1981	
	Rajaonarivelo Jean-Martial. Stratégies et méthodes de développement rural à Madagascar.	1981	
	Rognant Loïc. Types de régions géographiques en Italie essai de macrogéographie.	1981	
	Roncayolo Marcel. Recherches de géographie sociale sur les villes à l'âge industriel. Thèse sur travaux.	1981	
	Seck Sidi-moham. Irrigation et aménagement de l'espace dans la moyenne vallée du Sénégal. Participation paysanne et problèmes du développement.	1981	
	Sidikou Arouna. Niamey : étude de géographie socio-urbaine.	1981	
13	Bonnet Jacques : Lyon, place tertiaire : contribution à une géographie des affaires.	1982	
27	Chonchol Jacques. Le développement de l'agriculture en Amérique latine (thèse sur travaux.	1982	
	Coulet Louise. Structures régionales et système urbain en Emilie Romagne (Italie).	1982	

	Fares Adib. Ryad : Mutation d'une ville du désert arabe : évaluation des techniques d'aménagement urbain et des apports d'une banque de données informatisée.	1982	
	Ferrier Jean-Paul. Prolégomènes au discours géographique suivis de discours géographique sur la région Provence-Alpes-Cote-d'azur.	1982	
	Ghiglia Colomb d'Haute Anne-Marie. Les régions urbaines américaines.	1982	
53	Gumuchian Hervé. Le thème de la neige dans les Alpes françaises du nord-géographie d'une saison oubliée : l'hiver.	1982	Esp géo 1983 (p 312. A. Bailly) RGA 1984 (p 457-459. A. Frémont) RGL 1984 (p 117-118. C. Avocat) Ann 1986 (p 253. P. Veyret)
	Karray Nouredine. Le grand Sfax : évolution récente, développement futur.	1982	
	Mazis Ioannis. Analyse géographique des transports de marchandises dans la région thessalienne (Grèce centrale).	1982	
79	Pallier Dagonnat Ginette. Les problèmes de développement dans les pays intérieurs de l'Afrique occidentale. Contribution à l'étude du phénomène d'enclavement.	1982	
	Rouleau Bernard. L'espace urbain parisien à travers ses cartes. Recherches sur la formation des quartiers périphériques annexes en 1860.	1982	
	Bakis Henry. Télécommunications et organisation de l'espace.	1983	
24	Cazes Georges. Le tourisme international dans le tiers-monde : la problématique géographique.	1983	
	Chevalier Jacques. La question foncière en Basse-Normandie : essai de géographie des rapports sociaux à propos du foncier agricole.	1983	
	Dineglio Pierre. Tertiaire et espace : les mutations du système commercial en France (1963-1973).	1983	
37	Diop Louise-Marie. Recherches sur la population de l'Afrique noire. [Thèse sur travaux].	1983	
	Djedidi Mohamed. Développement économique et social et espace urbain dans le sahel tunisien depuis l'indépendance.	1983	
	Dorel Gérard. L'entreprise capitaliste et ses stratégies : la grande agriculture aux Etats-Unis.	1983	

	Duboscq Pierre. La campagne d'Aquitaine.	1983	
42	Dumolard Pierre. Migrations et mobilité en Bas-Dauphiné.	1983	
	Franqueville André. Une Afrique entre le village et la ville : les migrations dans le sud du Cameroun.	1983	
	Guichard François. Porto, la ville dans sa région. Contribution à l'étude de l'organisation de l'espace dans le Portugal du Nord.	1983	
	Gu Konu Yema. Tradition et modernité : la modernisation agricole face à la mutation rurale en Afrique noire l'exemple du Togo.	1983	
	Maillard Jean-Claude. Le marché international de la banane, étude géographique d'un système commercial.	1983	
	Marchal Jean-Yves. Société, espace et désertification dans le Yatenga (Haute-Volta) : la dynamique de l'espace rural soudano-sahélien.	1983	
	Maximy (De) René. Une ville en suspens. Dynamique de la croissance et problèmes d'urbanisme d'une ville capitale d'Afrique centrale : Kinshasa.	1983	
71	Meyzenq Claude. Hautes-Alpes, Ubaye, Haut-drac, Préalpes drômoises : pays de transition entre Alpes du nord et Alpes du sud.	1983	Ann 1985 (p 599-600. P. Gabert)
72	Michel Michel. Les problèmes du développement des villes moyennes à la périphérie de la région parisienne.	1983	
	Neuvy Guy. Eaux continentales et aménagement rural en domaine tropical malgache.	1983	
78	Oudart Paul. Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris, de la Picardie à la Champagne.	1983	
	Papoli Yazdi Mohammad Hos. Le nomadisme et le semi-nomadisme dans le nord du Khorassan (Iran).	1983	
	Pelletier Philippe. Un paysage traditionnel confronté à la haute-croissance : impacts et recherche d'équilibre dans le bassin de Nara (Japon).	1983	
83	Peyon Jean-Pierre. La coopération agricole en France : étude géographique des grands organismes coopératifs.	1983	

	Reyne Georges. L'industrie en Toscane.	1983	
104	Sirven Pierre. La sous-urbanisation et les villes du Rwanda et du Burundi.	1983	
	Ascher François. La production des pratiques touristiques (recherches sur le tourisme les loisirs et la production du cadre bâti). Thèse sur travaux.	1984	
	Belfquih M'hammed. L'agglomération de Rabat-Salé. Processus, mécanismes et formes de croissance : processus et mécanismes de croissance. (Soutenance collective avec M. Fadlou).	1984	
	Besancenot Jean-Pierre. Les bioclimats humains en façade méditerranéenne de l'Europe. Étude géographique des effets philosophiques, psychiques et pathologiques d'une ambiance climatique	1984	RGA 1989 (p 447. R. Balseinte)
	Brunet Hervé. Le rôle des transports dans l'aménagement régional et le développement. Étude géographique - analyse spatiale de l'équation maritime.	1984	
	Cauvin Colette. Espaces cognitifs et transformations géographiques. Les conditions de la comparaison des espaces cognitifs : de la carte aux configurations. Exemples de l'espace strasbourgeois.	1984	
	Chardon Jean-Pierre. Géographie des transports maritimes et aériens du bassin caribéen.	1984	
	Charvet Jean-Paul. Les Pôles de production de grains des latitudes tempérées : analyse géographique de quelques exemples.	1984	
	Collomb Philippe. Crise agricole et migration en ouest-audois recherche méthodologique.	1984	
	Dewailly Jean Michel. Tourisme et loisirs dans le Nord-pas-de-calais. Approche géographique de la récréation dans une région urbaine et industrielle de l'Europe du nord-ouest.	1984	
36	Dion Rose-marie. La région urbaine de Nancy. Étude géographique.	1984	
	Jean-paul Diry. L'industrialisation de l'élevage en France. Géographie des filières avicoles et porcines.	1984	
	Fadloullah Abdellatif. L'agglomération de Rabat-Salé : processus, mécanismes et formes de croissance : les formes de	1984	

	croissance urbaine. (Soutenance collective avec M. Belfquih).		
51	Guérin Jean-Paul. L'aménagement de la montagne en France : politiques, discours et productions d'espaces dans les Alpes du nord.	1984	Esp géo 1985 (p 236-237. H. Chamussy) RGA 1985 (p 350-352. J. Loup)
	Lieutaud Jacqueline. La programmation industrielle dans le Mezzogiorno italien : l'exemple de la Pouille.	1984	
68	Mainet Guy. Douala, une grande ville africaine sous l'équateur. Croissance et mutations de la métropole camerounaise.	1984	
69	Marconis Robert. Les transports et l'histoire socio spatiale du Midi-Pyrénées.	1984	
	Pélatan Jean. Le Perche : espace rural, espace régional ?	1984	
	Rémy Gérard. Paysages et milieux épidémiologiques dans l'espace ivoiro-voltaïque : étude géographique des principales maladies transmissibles.	1984	
	Rolland May Christiane. Les espaces géographiques flous.	1984	
	Signoles Pierre. Tunis et l'espace tunisien.	1984	
107	Suret Canale Jean. Géographie des capitaux en Afrique tropicale d'influence française.	1984	
	Vidal Christiane. La population des Alpes du Sud : étude géo-démographique d'une évolution 1851-1980.	1984	
114	Vitte Pierre. Les campagnes du haut-Apennin. Évolution d'une société montagnarde.	1984	

Annexe 3

La recherche documentaire ; de quelques problèmes matériels...

Le premier travail auquel j'ai procédé a été celui du recensement des thèses d'État. À ma vive surprise, il n'existe aucune liste complète et exempte d'erreur. La liste des « *thèses d'État soutenues en France de 1890 à 2002* » (in M.C. Robic et al. 2006) est certainement le travail le plus achevé. Elle présente cependant pour ma période une vingtaine d'approximations et d'erreurs (de date, de confusions entre troisième cycle et thèse d'État, ou de référencement de thèses de sociologie en tant que thèses de géographie). Auparavant, Cybergéo avait recensé les thèses d'État de 1872 à 1972, c'est-à-dire avant la mise systématique des sujets dans le fichier central des thèses. Une recherche critique fait néanmoins apparaître que ce fichier est également incomplet et que cette liste omet au moins 9 thèses d'État pour les seules années 1971-1972. Sur la période postérieure, le système universitaire de documentation (Sudoc) recense « *systématiquement* » (?) les ouvrages depuis 1972. Une recherche exhaustive a donc été effectuée sur www.sudoc.abes.fr. Les résultats obtenus posent toutefois problème car il y a 6 600 références en géographie sur la période (thèses d'État, de troisième cycle, thèses « nouveau doctorat ») qu'il a fallu dépouiller. Les risques d'erreur ou d'oubli de ma part sont donc réels. D'autant plus que certaines erreurs existent au sein même de Sudoc :

- un certain nombre de noms sont mal enregistrés (en 1984 par exemple, la thèse « d'Allah Fadlou » est en réalité celle d'Abdellatif Fadlollah).
- Certaines dates sont fausses (par exemple, la thèse de Georges Mutin, soutenue en avril 1975 est datée de 1974).
- Plus gênant, certaines thèses sont mal répertoriées (la thèse d'État de Rémi Knafou est classée comme thèse de troisième cycle) et à l'inverse plusieurs thèses mentionnées comme « thèses d'État » dans le tableau synoptique sont des thèses de troisième cycle.
- D'autres thèses d'État ne sont pas répertoriées du tout : la thèse de Pierre Dumolard est par exemple oubliée par Sudoc. Questionné à ce sujet¹, ce dernier ne connaissait pas les raisons de cet oubli.

Enfin, phénomène courant, la même thèse peut apparaître plusieurs fois : le texte imprimé (qui correspond à la thèse telle qu'elle était le jour de la soutenance) a pu ou non être enregistré dans les archives de Sudoc. La version imprimée, qui peut comporter des demandes de correction, peut ou non porter un titre différent.

¹ Pierre Dumolard. Interview. 28.11.2003

En conséquence, de nombreuses erreurs sont possibles. Le tableau synoptique (annexe 2) présente systématiquement la première version enregistrée par Sudoc. Chaque fois que cela a été possible, je m'y suis reporté.

Une fois ces thèses recensées, il m'a fallu les trouver. Or aucun lieu centralisé ne possède un fond complet : l'Atelier de reproduction des thèses de Lille (ANRT) qui a pourtant pour mission officielle « *la diffusion gratuite des thèses* » n'est en service que depuis 1971 ; de plus, un auteur peut légalement s'opposer à la reproduction de sa thèse ; les compétences de l'ANRT sur la nature des thèses à reproduire ne sont fixées par le Ministère de l'Éducation nationale que depuis 1984. En conséquence, son catalogue est singulièrement incomplet. Pour la seule année 1972, les thèses de Y. Baticle, L.M. Battesti ou J. Béthemond sont absentes. Étant donné qu'il n'existe aucun dépôt légal pour les thèses, la Bibliothèque nationale est également incomplète. Les bibliothèques universitaires sont enfin très lacunaires : même si le fond de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble est réputé immense, force est de constater que les manques sont nombreux et que beaucoup d'ouvrages référencés ont disparu. De même, Paris Sorbonne n'est finalement guère plus riche que l'IGA.

Il m'a donc logiquement fallu commander des thèses par le prêt inter-universitaire, ce qui *a priori* ne posait pas trop de problème, Sudoc référençant la localisation de chacune des thèses. Mais, première surprise, cette localisation est parfois déconcertante : telle thèse soutenue à Bordeaux est stockée à Strasbourg ; telle autre à Pointe-à-Pitre ! Et les curiosités virent parfois au surréalisme. Abdellatif Fadlollah et M'ammed Belfiqh, qui sont dans cette période les seuls auteurs à avoir fait une thèse collective, ont réalisé chacun un tome sur l'agglomération de Rabat-Salé : l'un est à l'Institut de Géographie de Paris, l'autre à Tours !

Enfin, certaines thèses ont totalement disparu des inventaires (pertes, vols ?) : c'est le cas de celle de Jean Sermet sur l'Andalousie (qui porte la mention « *a disparu des bibliothèques* »).

Une recherche complémentaire a été réalisée dans le fichier central des thèses de Nanterre. Ce fichier n'a cependant plus de compétence légale depuis la Circulaire du 11 mars 1996 ; il se consacre désormais « *uniquement au signalement des thèses en cours* ». Mais cette « fausse piste » est instructive : sa consultation permet de dresser quelques statistiques (sur la période 211 sujets de thèses d'État déposés, soutenus ou pas) et surtout, par comparaison avec Sudoc, de voir les sujets déposés qui n'ont pas été soutenus. Ceux-ci représentent près de la moitié des fiches. Pourquoi ? La nature et la taille de l'épreuve ne contribuent-elles pas au découragement, à l'abandon ? Comment et surtout pourquoi mener une recherche sur 10 ans ou plus ? Preuve supplémentaire sans doute du fait qu'il ne fallait jamais négliger les aspects matériels dans l'élaboration d'une thèse, ceux-ci pouvant contraindre, modifier, atténuer la pensée, ou empêcher la réalisation concrète de la thèse : énormément d'étudiants étrangers notamment semblent avoir abandonné et ne sont pas radiés de la liste.

Liste des documents et schémas,

<u>Schéma 1</u> : le nombre de thèses d'État de géographie humaine soutenues entre 1960 et 1984.....	p. 62
<u>Schéma 2</u> : les lieux de soutenance des thèses d'État de géographie humaine entre 1960 et 1984 : des lieux toujours très concentrés.....	p. 72
<u>Document 3</u> : la thèse d'État, un interminable travail d'homme, au détriment de toute vie familiale.....	p. 87
<u>Schéma n° 4a</u> : la thèse à l'interface de deux systèmes de pensée.....	p. 128
<u>Schéma n° 4b</u> : la thèse à l'interface de deux systèmes de pensée.....	p. 129
<u>Schéma 4c</u> : la fabrication du discours de la thèse dans le champ universitaire	p. 130
<u>Schéma 5</u> : les types de région (en %) servant de support aux thèses d'État de géographie sur la période 1960-1984.....	p. 197
<u>Schéma 6a</u> : la thèse, miroir de la <i>doxa</i>	p. 227
<u>Schéma 6b</u> : les stratégies moyennes mises en évidence dans les thèses du corpus.....	p. 228
<u>Schéma 6c</u> : le discours de la thèse, miroir et moteur de <i>la doxa</i> ?.....	p. 229
<u>Schéma n° 7</u> : les attentes méthodologiques du discours de la thèse.....	p. 357
<u>Schéma n° 8</u> : le positionnement du thésard par rapport à l'innovation.....	p. 358
<u>Schéma n° 9</u> : le discours de la thèse, issu de quatre sources.....	p. 361
<u>Schéma n° 10</u> : le discours de la thèse et le positionnement du thésard....	p. 362
<u>Schéma n° 11</u> : la thèse crée son milieu associé.....	p. 363
<u>Schéma n° 12</u> : les chemins de l'innovation.....	p. 364
<u>Schéma n° 13</u> : l'intégration de l'innovation : une intégration différentielle en fonction des grands types de thèses.....	p.365-366

Table des matières

Sommaire.....	3
Conventions d'écriture.....	5
Avertissement.....	7
Introduction	9
1. Trois hypothèses à l'origine de cette thèse.....	9
2. La période 1960-1984 au cœur d'une double mutation.....	12
3. La nécessité méthodologique de contextualiser le discours de la thèse.....	16
31. Le choix de l'historicisation pour comprendre les « frontières conceptuelles » de l'époque.....	16
32. Le choix de l'immersion dans une sélection pour partie aléatoire de 114 thèses et dans leur époque.....	19
33. La procédure de travail.....	20
34. Aux sources de l'imaginaire : le discours sur la thèse.....	22
4. À la recherche de l'innovation disciplinaire.....	24
5. L'état des lieux : « Pourquoi s'intéresser à quelque chose sans intérêt ? ».....	26
Première partie. La thèse, un système de pensée en action.	33
Chapitre 1. la thèse, élément et moteur de l'imaginaire d'une communauté.....	37
1. La thèse au cœur de l'innovation disciplinaire : un imaginaire de la « grande thèse »... ..	38
11. Ce sont les « grandes thèses » qui ont fait la géographie.....	38
111. Un des discours dominants sur la thèse.....	38
112. Un discours que l'on retrouve dans les thèses de géographie.....	41
113. La période 1960-1965 a été marquée par des « thèses initiatrices ».	42
12. La grande thèse : un imaginaire universitaire.	44
2. L'envers du décor : l'imaginaire noir de la thèse	45
21. Un travail d'artisan, solitaire et dépassé.	45
22. Un travail sous la coupe du mandarinat.....	48
23. Entre ces conceptions, il y a eu débat dans les années 1960-1980.	49
3. Un imaginaire dans un imaginaire.....	52
Conclusion. La thèse : un indécidable ou une épopée ?	55
Chapitre 2. La thèse, au cœur d'un dialogue avec la communauté.....	57
1. Le monde du thésard : « un tout petit monde ».....	59
11. De la communauté réelle à la communauté imaginée.....	60
111. Des géographes peu nombreux jusqu'aux années 1960.....	60
112. Dans les années 1970, des thésards plus nombreux, mais enfermés dans leur institut ?.....	61
12. Le thésard : un agrégé, parfois jeune et normalien.....	64
121. Le thésard : un homme secondé par sa femme.....	65

122. Le thésard : un agrégé, parfois jeune.....	66
123. Le thésard : de moins en moins un normalien.....	68
2. La thèse : un dialogue entre le thésard et la communauté.....	70
21. Le rôle de la communauté.....	70
211. Le rôle du directeur de thèse.....	70
212. Le jury et la soutenance.....	72
22. La thèse doit être soutenue <i>hic et nunc</i>	76
221. Une thèse vieillie : une thèse dont l'horizon d'attente a changé ?.....	76
222. Toute thèse obéit à un <i>kairos</i> spécifique.....	77
223. Le <i>kairos</i> , mode d'interprétation d'une thèse vieillie.....	79
Conclusion. Les trois hypothèses de départ redéfinies au prisme du dialogue avec la communauté.....	81
1. Quel statut pour l'imaginaire ?.....	81
2. Les « grandes thèses » et « les thèses initiatrices » redéfinies au prisme du dialogue avec la communauté.....	83
Chapitre 3. Le discours sur la thèse : une grammaire du discours de la thèse.....	85
1. La thèse d'État : des règles formelles très ouvertes, mais des règles implicites beaucoup plus contraignantes.....	86
11. La thèse : aucune limite de durée ... mais en moyenne, huit ans de recherche.	86
12. La thèse : pas de limite du nombre de pages ... et « un très volumineux travail », support de l'encyclopédisme.	88
121. Le discours sur la thèse : la préférence pour des thèses longues.....	88
122. Une demande qui s'inverse peu à peu.....	89
123. En conséquence, le discours sur la thèse affirme que les règles de la thèse doivent être réformées.....	92
13. La thèse : un diplôme rénové après 1968, mais des réformes qui ne solutionnent pas tous les problèmes.	93
131. L'abandon d'une coûteuse obligation d'impression : un accès à la recherche facilité.....	93
132. L'abandon de la thèse complémentaire et l'abandon de stratégies favorisant la géographie classique.....	95
14. La thèse : un diplôme réalisé à partir d'un mémoire ou sur travaux, seul ou en groupe. Mais dans les faits, un mémoire réalisé seul.....	96
141. La thèse sur travaux : une opportunité ?.....	96
142. Les thèses collectives : un tabou.....	99
2. Le discours sur la thèse privilégie la géographie classique.	101
21. Une étude menée à partir de deux corpus de textes.....	101
211. Dans le secret des rapports de soutenance.....	101
212. Le corpus de comptes-rendus de thèse extraits d'un choix raisonné de revues de géographie.....	102
213. <i>L'espace géographique</i> et <i>Hérodote</i> : les revues de l'innovation disciplinaire ignorent le discours des thèses d'État de géographie.....	103
22. Quelques constatations matérielles éclairent le contexte de création du discours des comptes-rendus.	104
221. Des auteurs spécialisés dans les comptes-rendus de thèse d'État.....	104
222. Des comptes-rendus de moins en moins nombreux : le témoignage d'une évolution de la conception de la thèse ?.....	105
23. Le discours sur la thèse : une écriture de genre.....	106

231. L'écriture de genre, processus de traduction des attentes de la communauté universitaire.....	106
232. Le compte-rendu, une construction systématisée.....	108
2321. Une construction en quatre temps.....	108
2322. Une écriture qui peut relever du procédé.....	111
2323. Une justification et un domaine qualifié.....	112
24. Le discours sur la thèse révélateur des attentes de la communauté.	113
241. Des attentes de géographie classique.....	113
242. Une évolution perçue par la communauté des géographes : le reflux de la géographie régionale.....	116
243. Le discours sur la thèse est également un garde-fou qui fixe la limite à ne pas franchir.....	118
244. Une perception de l'innovation de plus en plus positive à partir des années 1980.....	121
2441. Certains comptes-rendus intègrent l'innovation dans la matrice disciplinaire classique.....	121
2442. De nouveaux comptes-rendus : la thèse n'est pas un « <i>bon devoir</i> ».	122
Conclusion. Le discours sur la thèse, grammaire de la thèse et passerelle de l'innovation disciplinaire.	125

Conclusion de la première partie. La thèse : un système de pensée en action.....127

Seconde partie. Le genre de la thèse dans sa matrice disciplinaire.....131

Chapitre 1. La thèse et les conséquences disciplinaires de l'académisme : la survalorisation de méthodes classiques.....137

1. La thèse d'État de géographie classique : une mise en scène du monde du géographe.....	138
11. L'exhaustivité : la thèse clôt le monde du géographe.	138
111. La thèse dit le monde à l'intérieur d'un champ donné.....	138
112. Des bibliographies monumentales.....	141
113. L'exhaustivité peu à peu remise en question par les thèses d'État : la naissance d'une prise de conscience ?.....	143
12. Le rôle des typologies descriptives et du plan à tiroirs : la thèse classe le monde.	146
121. Un plan à tiroirs largement dominant.....	146
122. Un découpage de plus en plus poussé.....	149
13. La thèse dit le monde grâce à la description.....	151
131. Le couple description-explication est favorisé par la thèse.....	152
132. Le rôle de la description peu à peu remis en cause dans la thèse.	156
133. Le concept de paysage a permis à la description de tenir un rôle majeur dans de nombreuses thèses.....	160
2. Le thésard, sa thèse et son terrain : un discours de l'appropriation, voire un discours de la dévotion.....	164
21. Le rapport émotionnel entre le thésard et son terrain ; une pratique fréquente, voire majoritaire, au début de la période.....	165
22. Certaines thèses d'État de géographie sont autant d'hommages aux « <i>civilisations</i> » étudiées.....	168

221. « Terre de labeur, terre de grandeur » : les ethnotypes au cœur de nombreuses thèses.....	168
222. Le rapport sentimental au terrain, passerelle entre les notions de civilisation et de genre de vie.....	172
23. L'aménagement et la question de la posture du thésard : en retrait ou au cœur du monde ?.....	174
24. La carte : un substitut du terrain de thèse ?.....	177
25. Un nouveau positionnement du thésard à partir des années 1970.....	178
3. L'écriture de la thèse d'État : questions de formes.	180
31. L'introduction et la conclusion sont les outils de la mise en scène de la thèse d'État.....	181
311. Avant-propos ou introduction ?.....	181
312. Des conclusions qui concluent peu.....	183
32. Une conséquence scripturaire du genre-thèse : le renvoi de bas de page.....	185
Conclusion. La thèse : une mise en scène du monde du géographe.....	189

Chapitre 2. Le discours de la thèse : inquiétudes épistémologiques ou problème de positionnement ?.....	191
1. La remise en cause de la géographie régionale : débat épistémologique ou mise en avant d'une innovation acceptable ?.....	194
11. La situation durant la période : « Pas d'études géographiques sans terrain » (Jacqueline Bonnamour).....	194
12. Une interrogation très fréquente dans les thèses : qu'est-ce qu'une région ... et qu'est-ce que la géographie régionale ?.....	197
2. Naturalisme et déterminisme naturel : la persistance de concepts-repoussoirs du fait de la thèse.	201
21. La thèse d'État relaie un débat extérieur à la structure : la question du déterminisme naturel.....	202
22. Le discours moyen des thèses d'État ou la persistance du naturalisme.....	205
221. Un naturalisme prédominant.....	205
222. Problèmes de positionnement et géographie de l'entre-deux.	207
223. Bilan : la persistance d'un concept-repoussoir dans le discours de la thèse... ..	209
3. Les thèses d'État et les mathématiques : un débat sur leur utilité, mais une condamnation de la géographie quantitative.	210
31. Des thèses d'État qui procèdent de plus en plus à des analyses chiffrées.....	211
311. Le chiffre peut-il devenir à son tour « le clou pour accrocher l'idée » ?.....	211
312. Une querelle de méthode : le chiffre contre la description.....	212
32. L'affirmation du refus de la géographie quantitative : le reflet d'un débat extérieur importé dans les thèses.....	214
4. La géographie est une science. Certes, mais laquelle ?	217
41. La géographie des thèses : une science de synthèse ou une science humaine ?.....	218
42. La géographie majoritairement vue par les thèses des années 1975-1984 comme une science sociale.....	220
Conclusion. Un discours de l'entre-deux révélateur d'un « <i>impensé inscrit dans un héritage</i> ».....	225

Chapitre 3 Le rôle des écoles locales, fortes pourvoyeuses de thèses d'État : un facteur de résistance à l'évolution de la discipline ?	231
1. À la recherche de l'école : quelles spécificités bordelaise et grenobloise ?.....	233
11. Qu'est-ce qu'une école locale en géographie ?.....	233
12. L'opposition à Paris : une opposition qui s'est en partie cristallisée sur les thèses.....	236
13. La <i>Revue de Géographie Alpine</i> fut beaucoup plus que les <i>Cahiers d'Outre-Mer</i> un relais privilégié des thèses d'État.....	240
2. « <i>Les Bretons faisaient bien des thèses sur la mer !</i> ».....	242
21. Des directeurs de thèse tout puissants qui ont sensiblement influencé les discours des thèses.....	242
22. Des instituts refermés sur eux-mêmes, dans lesquels les thèses classiques ont longtemps dominé.....	245
23. Temporalités : la fin d'une école correspond-elle à la fin d'un certain type de thèses ?.....	248
231. Un constat : la multiplication de thèses atypiques.....	248
2311. Un discours nouveau s'impose peu à peu dans les thèses d'État.....	248
2312. 1981 : le rôle des alternances politiques.....	250
232. « <i>Nouvelle génération de géographes ou nouvelle géographie ?</i> » (Pierre George).....	251
Conclusion. Rhétorique du topos et rhétorique du kairos.....	255

Conclusion de la seconde partie. Le genre de la thèse dans sa matrice : triomphe de la science ou nouvelle sophistique ?	257
---	-----

Troisième partie. L'intégration de l'innovation : quels rythmes, quelles modalités ?	261
---	-----

chapitre 1. évolutions, mécanismes et résistances. innovation et logique endogène : à propos des thèses de géographie urbaine	267
1. Les thèses de géographie urbaine, au cœur du changement de matrice disciplinaire ?.....	269
11. Un imaginaire mis à mal : la géographie urbaine n'a jamais été une préoccupation dominante dans les thèses de géographie.....	269
12. À propos de thèses initiatrices. Les thèses de Michel Rochefort et Raymond Dugrand : le choix d'une démarche théorique.....	273
121. Michel Rochefort et Raymond Dugrand : des ouvrages en rupture avec les attributs des thèses classiques.....	273
122. La thèse de Raymond Dugrand : un événement en géographie.....	277
2. L'introduction des modèles dans les thèses d'État de géographie : triomphe de l'innovation ou géographie cumulative ?.....	279
21. Une nécessaire contextualisation.....	279
211. Des travaux anciens et réinterprétés par la communauté universitaire dès l'après-guerre.....	279
212. Des réticences qui perdurent au moins jusqu'aux années 1970.....	281
22. Christaller : innovation « redécouverte » ou icône des années 1960-1970 ?.....	283
221. À mi-chemin entre Christaller et Vidal ? Un discours de l'entre-deux au sein des thèses d'État.....	283

2211. Un problème de positionnement : « <i>De Vidal de la Blache à Christaller</i> ».	284
2212. Christaller : une posture théorique et un entre-deux disciplinaire.	286
23. Le terme « <i>réseau</i> » : une polyvalence révélatrice du positionnement très variable des thèses d'État ?	288
231. « <i>Réseau</i> », un terme référent, étendard de l'innovation, et qui sert dès l'introduction à justifier ses choix.	289
232. « <i>Réseau</i> », un terme commode, et un terme de plus dans une démarche classique ?	290
24. Le géographe face à sa thèse : quelle démarche adopter ?	292
241. Démarche inductive ou démarche déductive ?	292
242. Quelle démarche adopter ? L'analyse du modèle ou de l'écart au modèle ?	295
3. La ville, un objet-limite de la géographie classique ?	296
31. La ville, objet-limite, car une fois intégrée dans la thèse, les innovations introduisent des effets non intentionnels.	297
32. La ville, objet-limite, car la thèse de géographie urbaine a dû absolument prendre position sur le problème de l'interdisciplinarité.	301
33. Le cumul, comme technique permettant de résoudre les conflits liés à l'objet-ville.	303
331. Des thèses de géographie cumulative, combinant description et analyse statistique.	303
332. Des préoccupations nouvelles se cumulent sans heurts avec les attributs du classicisme.	304
Conclusion Géographie alternative, géographie combinatoire ou géographie cumulative ?	307
1. Les contradictions internes d'une géographie cumulative.	307
2. Un déroulement en trois temps.	308
Chapitre 2. Évolutions, mécanismes et résistances. Innovation et logique exogène : à propos du sous-développement.	311
1. Dans les années 1960, le sous-développement est absent des thèses d'État (le paradoxe du chien qui n'aboyait pas).	314
11. « <i>Sous-développement</i> », « <i>développement</i> », « <i>Tiers-Monde</i> ». La nécessaire contextualisation de termes et de concepts fluctuants.	314
12. De l'emploi du paradoxe du chien qui n'aboyait pas.	317
121. La vérification de l'hypothèse de départ (Est-on sûr que le chien n'a pas aboyé ?).	318
122. La recherche de causes externes à la thèse (Le chien aurait-il dû réellement aboyer ?).	319
1221. Une géographie « africaniste » peu ouverte au concept de sous-développement.	319
1222. Le sous-développement : une théorisation dangereuse pour la géographie.	322
13. Le rôle de la thèse d'État (Pourquoi le chien n'a-t-il pas aboyé ?).	324
131. Des approches différentes selon les terrains de thèse.	324
132. Le rôle concret du terrain : « <i>comment parler de sous-développement dans un pays sous-développé</i> » ?	326
133. Le rôle des éléments matériels inhérents à la thèse.	327
134. Le rôle normatif des directeurs de thèse.	328
2. L'irruption du concept dans les années 1970 et les mécanismes de l'entre-deux.	330
21. L'apparition de nouvelles causalités.	330

211. De plus en plus de thésards d'origine étrangère.....	330
212. Le contexte extérieur est prégnant, mais le contexte interne à la géographie n'est pas apaisé.....	332
22. Temporalités : des termes qui apparaissent de manière différenciée dans les thèses des années 1970.....	336
221. « Développement » et « sous-développement » : des termes passerelles, permettant l'articulation entre une pensée du particulier et une conception plus générale.....	336
222. « Tiers-Monde » : un terme tabou, un terme par défaut ou un terme militant ?.....	337
223. Une banalisation des termes, hors de leur strict contexte : signe de triomphe de l'innovation ou au contraire de son affadissement ?.....	340
23. Les chemins de l'innovation au sein de la thèse d'État de géographie.	342
231. La démographie, discipline-passerelle.....	342
232. Le plan à tiroirs, méthode-passerelle.....	343
24. La présence d'un entre-deux : le sous-développement se teinte de naturalisme.	345
Conclusion. Du concept recouvert au concept découvert.....	349
 Conclusion de la troisième partie. La thèse, relais particulier de l'innovation disciplinaire.....	 351
 Conclusion générale. La thèse d'État, infusoir de l'innovation disciplinaire ?.....	 353
1. La thèse d'état, un moteur essentiel de la construction du discours géographique	353
11. L'imaginaire de la thèse : un mythe fondateur intervenant dans la vie quotidienne de la communauté universitaire.	353
12. L'écriture du discours de la thèse intégrée dans une « pré-compréhension du domaine de l'action ».	356
13. Le rôle de l'idéologie dans la formation du discours de la thèse.....	359
2. La thèse a eu un rôle d'infusoir en contribuant à une décantation de l'innovation disciplinaire.....	360
21. La thèse et le thésard : un lien indissociable pour comprendre la genèse du discours de la thèse.....	360
22. Le rôle des temporalités.	366
23. De l'emploi de la métaphore de l'infusoir.....	368
 BIBLIOGRAPHIE.....	 370
I. Ouvrages et articles publiés par des géographes ou parus dans des revues de géographie.....	370
II. Autres ouvrages utilisés.....	375
 ANNEXES.....	 381
Annexe 1. Le corpus de 114 thèses d'État de géographie humaine.....	381
Annexe 2 Tableau synoptique.....	392
Annexe 3. La recherche documentaire ; de quelques problèmes matériels.....	412
Liste des documents et schémas.....	414

Serge BOURGEAT. La thèse d'État de géographie (1960-1984) : la diffusion de l'innovation au risque des contraintes disciplinaires.

Résumé en français :

La géographie française a connu un changement de matrice disciplinaire dans les années 1960-1980. De quelle façon la thèse d'État y a-t-elle contribué ? Aujourd'hui, on considère souvent qu'elle a été un frein à l'innovation. Pourtant il faut procéder à un retournement de perspective : la thèse possédait une capacité propre à produire une innovation. Cette capacité est aujourd'hui sous estimée par la communauté universitaire et les représentations négatives attachées à la thèse nuisent à une perception claire de son rôle. La thèse d'État a abouti à la création de son milieu associé et à une modification de l'innovation en fonction d'une écriture de genre particulière. Comment cette écriture de genre s'est-elle traduite dans le discours des thèses, et quel fut, en ce qui concerne l'émergence de l'innovation, le rôle des Écoles locales (Bordeaux, Grenoble) ?

D'une façon plus globale, le concept de sous-développement et les géographies urbaines sont utilisés comme marqueurs pour tenter de comprendre les processus et les rythmes de l'intégration d'une innovation dans la thèse.

Abstract :

French geography underwent a paradigm shift from 1960 to 1980. How did the thesis contribute to this? Today, it is mainly considered to have been a barrier to innovation. However, it is necessary to consider the opposite : that the thesis had the capacity to stimulate innovation. The thèse d'État is undervalued today by the university community and the negative representations attached to it prevent a clear perception of its role. Within a particular genre and writing style, with its "associated environment," the thèse d'État was innovative, even in the frame of local schools as Bordeaux or Grenoble.

The concept of underdevelopment and the urban geographies are used to try to understand the processes and the rhythms of innovation in the thèse d'État.

Mots-clés : épistémologie, sociologie des sciences, thèse d'État, écriture de genre, innovation, géographie urbaine, sous-développement.

Key-words : epistemology, sociology of science, thesis, particular writing manner, innovation, urban geography, underdevelopment